This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ARTES SCIENTIA VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

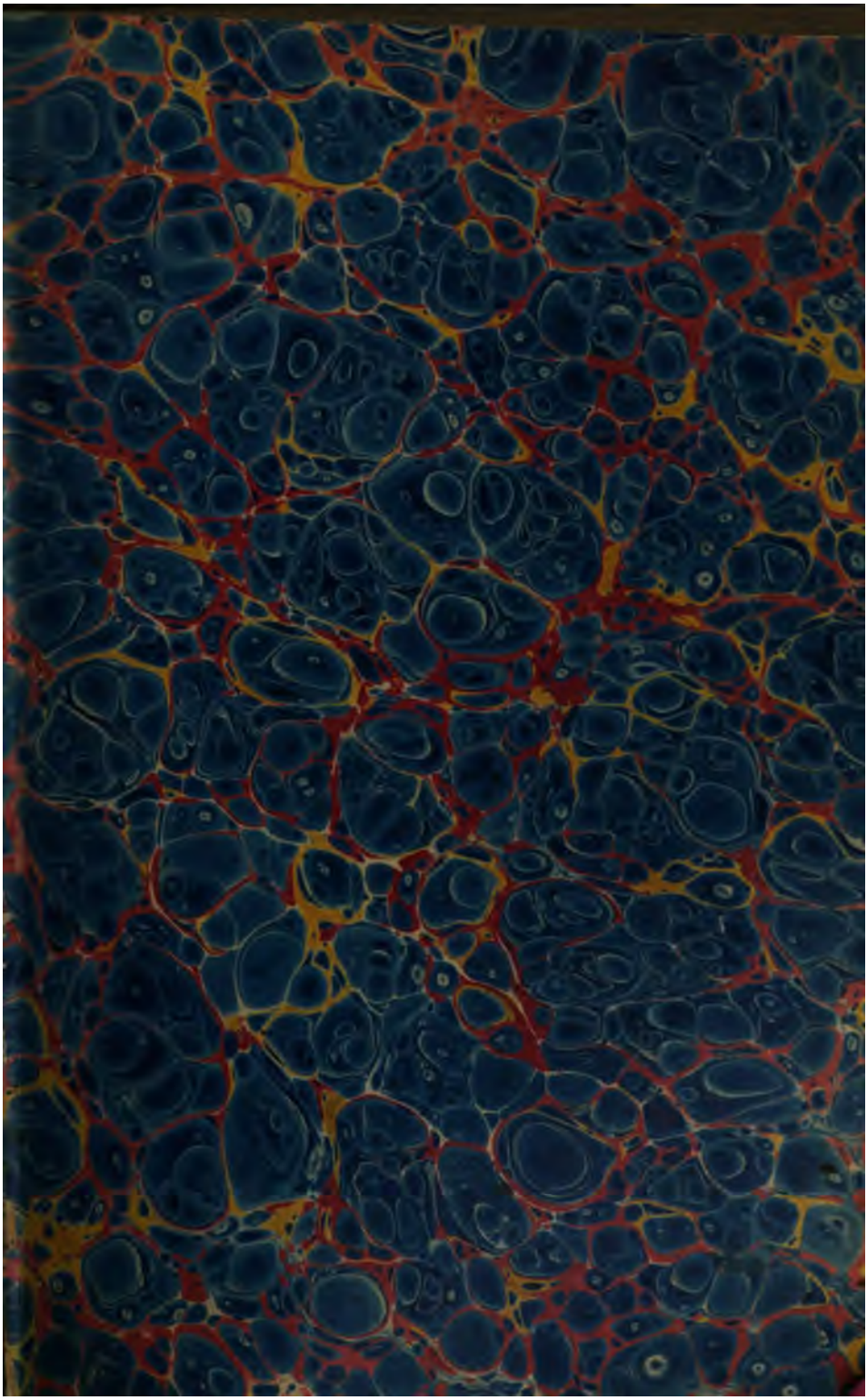

DH
401
M58

MESSAGER

DES SCIENCES ET DES ARTS

DE LA BELGIQUE,

OU

Nouvelles Archives

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

MESSAGER

DES SCIENCES ET DES ARTS

DE LA BELGIQUE,

OU

NOUVELLES ARCHIVES

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES;

Recueil publié

PAR MM. F. DE REIFFENBERG, A LIÉGE, J. DE SAINT-GENOIS, C. P. SERRURE, A. VAN LOKEREN ET A. VOISIN, A GAND.

TOME QUATRIÈME.

Gand,

IMPRIMERIE DE LÉONARD HEBBELYNCK,

Vieille Citadelle, N.° 48.

1836.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. D. Arnould, à Liége.
J. H. Bormans, à Gand.
R. Chalon, à Mons.
N. Cornelissen, à Gand.
P. De Decker, ibid.
J. J. De Smet, ibid.
L. P. Gachard, à Bruxelles.
Gobert, à Gand.
V. Gothals, à Bruxelles.
Lavalleye, à Liége.
J. J. Lambin, à Ypres.
Le Glay, à Lille.

MM. E. Le François, à Gand.
J. H. Mertens, à Anvers.
Ch. Morren, à Liége.
C. Parmentier, à Gand.
L. M. Polain, à Liége.
A. G. B. Schayes, à Bruxelles.
Tandel, à Liége.
Ch. A. Van Coetsem, à Gand.
C. Vervier, ibid.
L. A. Warnkoenig, à Fribourg.
J. F. Willems, à Gand.

Notice sur un Ouvrage Flamand, rare et curieux, intitulé :

Voyage van Mher Joos Van Ghistele oft anders : 't excellent, groot, zeldsaem ende vreend vayage, ghedaen by wylent, edelen ende weerden heere, Mher Joos Van Ghistele, in zynen levene riddere, heere van Axele, van Maelstede ende van den Moere en tanderen tyden viermael voorschepens van Ghendt; tracterende van veelderande wonderlicke ende vremde dijnghen, gheobserveerd over d' zee, in den landen van Sclavonien, Griecken, Turckien, Candien, Rhodes ende Cypers, voorts ooc in den lands van beloften, Assirien, Arabien, Egypten, Ethiopien Barbarien, Indien, Perssen, Meden, Caldeen ende Tartarien : metder ghelegenthede den zelven landen ende meer andere plaetsen, insulen ende steden van Europen, Asien en Affryken (1). Loven 1530, Ghendt, 1557, 1563 en 1572. in-4.° 383 pages petit texte goth.

L'ouvrage dont nous venons de donner le titre est, sans contredit, un des plus remarquables et des plus impor-

(1) Le voyage de Messire Josse Van Ghistele, lequel peut être autrement qualifié : le voyage excellent, grand, singulier et étranger, fait par feu noble et vénérable seigneur, Messire Joos Van Ghistele, en son vivant chevalier, seigneur d'Axele, de Maelstede et de Moere, et jadis quatre fois premier échevin à Gand ; traitant de beaucoup de choses étranges et merveilleuses, observées outre-mer, dans les pays d'Esclavonie, de Grèce, de Turquie, de Rhodes et de Chypre ; de même que dans la Terre Sainte, l'Assyrie, l'Arabie, l'Egypte, l'Ethiopie, la Barbarie, l'Inde, la Perse, la Médie, la Chaldée et la Tartarie ; avec la situation de ces contrées et de quantité d'autres villes d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

400339

tants, de tous ceux de ce genre, écrits au moyen-âge. Nous avons parcouru toutes les relations de voyages de cette époque, aucune ne donne des détails aussi circonstanciés et aussi exacts que celle de Van Ghistele, sur les contrées de l'Orient que ce voyageur a visitées. Le célèbre Mandeville qui voyagea en 1322; Rodolph Kirchers von Zuchen, de 1336 à 1350; Etienne de Sumpenberg, en 1449; Barbaro, en 1471; Tuchor de Nuremberg, en 1479; Breidenbach et Werli von Zimber, en 1483; le Comte Palatin Alexandre et le Comte de Nassau, en 1483 et 1496, enfin aucun des voyageurs les plus renommés du moyen-âge n'ont parcouru autant de pays célèbres de l'antiquité que Van Ghistele, aucun n'a décrit avec autant d'exactitude les côtes de l'Asie Mineure et de la Propontide, la Syrie, l'Egypte, la Perse, la Grèce et la côte septentrionale de l'Afrique. Cependant l'ouvrage d'un auteur qui avait mérité au XVI.e siècle le titre de *grand voyageur*, livre d'un si haut intérêt pour la Géographie du moyen-âge, est presque inconnu hors de la Belgique, quoiqu'il ait eu quatre éditions flamandes, et qu'il ait été traduit, à la vérité très-incorrectement, en français (1).

Non-seulement le voyage de Van Ghistele ne se trouve pas dans la grande collection allemande des voyages à la Terre Sainte, depuis 1095 jusqu'en 1586, ni dans celles de Sanuto, de l'abbé Prevost et de Walckenaer, mais même les plus célèbres géographes et bibliographes étrangers, n'en ont eu aucune connaissance : Beckman, dans sa bibliothèque des anciens voyages; Châteaubriand, dans le catalogue des voyages à la Terre Sainte, placé en tête du

(1) Lyon, Van Tournes, 1564. Nous n'avons vu que les éditions flamandes de 1563 et 1572. C'est à l'obligeance de notre savant ami M. Serruro, que nous devons la connaissance des autres éditions de cet ouvrage.

premier volume de son Itinéraire à Jérusalem; Malte-Brun, Hébert et Brunet n'ont cité nulle part l'ouvrage de Van Ghistele (1). Beaucoup d'écrivains belges, parmi lesquels l'abbé de Feller, ont passé sous silence le nom de cet auteur. Ceux qui l'ont connu l'ont à peine cité, à l'exception de Paquot; Valère André, le plus ancien écrivain, après Ortelius, qui fasse mention de Van Ghistele, se contente d'écrire : *Judocus Ghistelius, Flander, Palæstinam sive terram sanctam lustravit, et descripsit, teste Ortelio. Legitur teutonicè peregrinatio ejus, Gandavi in-4° edita.* Sanderus, dans son ouvrage *de scriptoribus Flandriæ*, et Foppens, dans sa *bibliotheca belgica* n'en disent pas davantage. Paquot même, celui de tous les auteurs belges qui donne la notice la plus étendue sur Van Ghistele, ne connaissait, comme Foppens, qu'une seule édition de son voyage, celle de *1563*. L'article biographique sur Van Ghistele, publié par M. Weiss dans la biographie universelle, n'est qu'un abrégé de celui de Paquot, et a été copié littéralement dans la *biographie du royaume des Pays-Bas*, par Delvenne (Tom. I).

On trouve encore une notice sur Van Ghistele, mais purement généalogique (2) dans la *Notice sur les Gantois célèbres* ajoutée à la nouvelle édition de Van Vaernewyck (Gand, 1829, 2 vol. in-8.°). MM. Willems et Le Jeune, le premier dans sa *Verhandeling etc.*, et le second dans ses *letterkundige bydragen*, ont publié quelques courts

---

(1) Parmi les auteurs étrangers, nous ne connaissons que Boucher de la Richardon (bibliothèque historique des voyages, tom. 4) et M. Weiss qui aient cité l'ouvrage de Van Ghistele. Le premier commet une faute en écrivant Joseph Van Ghistele au lieu de Josse Van Ghistele.

(2) Telles sont encore celles qui se trouvent dans la *Flandria illustrata* de Sanderus; les trophés du Brabant; l'Espinoy, *Noblesse de Flandre*, et dans la *généalogie de la maison de Coloma.*

fragments du voyage de Van Ghistele. Nous ne sachions pas que d'autres auteurs aient parlé de Josse Van Ghistele et de son ouvrage.

Le silence de tous les écrivains étrangers, un ou deux exceptés, et de presque tous les auteurs belges sur un livre aussi remarquable, semble devoir être attribué à la langue flamande dans laquelle il est écrit, langue entièrement ignorée de la plupart des savants étrangers et presque toujours négligée par les savants Belges, qui lui préféraient le latin ou le français. De plus, l'étude de la géographie du moyen-âge a été peu cultivée, en Belgique, jusqu'à la fondation de l'académie des sciences et belles lettres de Bruxelles; encore les membres de ce corps savant ne se sont-ils occupés que de la géographie ancienne de la Belgique seule (1).

Le voyage de Van Ghistele étant devenu très-rare, quoiqu'il ait eu plusieurs éditions, et aucun ouvrage littéraire n'en ayant publié un rapport détaillé, nous allons donner de cet ouvrage intéressant une analyse succinte, après avoir fait connaître la personne de son auteur.

Josse Van Ghistele, de l'illustre famille de ce nom,

---

(1) Paquot paraît avoir lu l'ouvrage de Van Ghistele. Voici le jugement qu'il en porte : « Quelques-uns, dit-il, attribuent cet ouvrage à Zeebout, » chapelain de Joos Van Ghistele, et compagnon de ses voyages : il » est certain que ce fut ce prêtre qui l'écrivit, sous les yeux de notre au- » teur, et que celui-ci y fit des corrections en plusieurs endroits. L'éditeur » fut un homme de lettres natif de Gand. La relation, considérée en » elle-même, paraît être fort sincère et venir d'un homme qui avait » des connaissances et savait réfléchir. Il parle de tous les Flamands » qu'il a trouvés dans les pays étrangers, et compare la plupart des » villes qu'il a vues avec celles de Flandres. C'est dommage qu'il ait » manqué de critique, et qu'il ait cru bonnement les traditions popu- » laires et les fausses merveilles que des gens crédules lui en ont dé- » bitées. » Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, tom. 18, p. 136.

laquelle, à différentes époques, remplit les charges les plus éminentes en Flandre, et dont la généalogie remonte jusqu'au XI.e siècle (1), naquit à Gand, vers le milieu du XV.e siècle. Son père, grand-bailli de Gand, fut expulsé de cette ville, par les Gantois révoltés, en 1451, pour avoir pris parti pour le Duc de Bourgogne. Sa mère était Isabelle ou Elisabeth de Wilde, fille de Jean de Wilde, Vicomte de Zélande, de la maison de Cruninghen. Josse Van Ghistele servit dans l'armée de Charles-le-Hardi qui le créa chevalier en 1464, lors de son expédition contre les Liégeois, ou en 1467, à la bataille de Saint-Trond. Après la défaite et la mort de ce Prince, en 1477, Van Ghistele revint à Gand, où il fut élu, la même année, échevin de *la Keure*, ou *premier banc*, et reélu en 1480. Le 15 septembre de l'année suivante, il entreprit son voyage pour la Terre-Sainte; de retour en 1485, il fut élu échevin pour la troisième fois, en 1486. En 1492, on le nomma Grand-Bailli de Gand; il occupa cette charge jusqu'en 1494, époque à laquelle son frère Charles Van Ghistele lui succéda. Depuis, il fut conseiller et chambellan de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe-le-Bel, son fils. Il était, en outre, écoutète héréditaire de Hulst et d'Axel et de leur territoire. On ignore la date précise de sa mort.

Il eut de son mariage avec Marguerite de Ravenschot, trois filles, Isabelle, Marguerite, Dame de Moere et Marie. La première épousa Thierri Vanden Gracht, la seconde Jean de Cortenbach, et la troisième un seigneur de Pallant.

Dans l'analyse du voyage de Van Gistele, nous nous occuperons de préférence de l'état des villes et de l'agriculture de l'Orient, et nous passerons légèrement sur les mœurs et les usages des peuples de ces contrées; parce

(1) L'espinoy, *Noblesse de Flandre*, p. 183, *supplément aux trophés du Brabant*, tom. II. additions p. 7. Sanderi, *Flandriæ illustr.* ult. edit. tom. I, p. 158. *Généalogie de la maison de Coloma*, p. 177.

que ces coutumes n'ont presque pas changé depuis cette époque, tandis que les guerres et les révolutions si fréquentes dans l'Orient, ont eu la plus grande influence sur la population et l'industrie de ces pays célèbres.

L'ouvrage de Van Ghistele est divisé en huit livres, précédés d'une dédicace de l'éditeur (Ægidius Vanden Rade) à Philippe Van Liedekerke, seigneur d'Hersters, Eversbeke, etc., conseiller et chambellan de Charles-Quint, Grand-Bailli de la ville et chatellenie de Courtrai, et époux de Marie de Ghistele, petite fille de notre voyageur. Vient ensuite une préface de ce même éditeur, dans laquelle il dit, qu'il existait nombre de copies manuscrites de ce voyage, et que celui-ci trouvait beaucoup de lecteurs en Flandre.

Le premier livre décrit, en huit chapitres, les préparatifs du voyage de la Terre-Sainte, et de la conduite à tenir pendant la route; la vie et la loi de Mahomet, les mœurs et coutumes des Mahométans, des juifs et des différentes sextes chrétiennes de l'Orient.

Le second livre contient la relation du voyage de l'auteur, de la Flandre à Jérusalem et aux endroits remarquables de la Palestine. Après avoir assisté dévotement à la messe célébrée par son chapelain, notre bon chevalier quitta son château de Moere à Zuytdorp, près d'Axel, le 15 septembre 1481. Il se rendit d'abord à Aix-la-Chapelle pour mériter les indulgences plénières; car, à cette époque, un gentilhomme n'entreprenait guère un voyage de long cours que pour le salut de son ame, ou pour courir les aventures. A Cologne, il admira les têtes des onze mille vierges et des trois rois, ce dont il fut grandement édifié. Le but de Van Ghistele et de son chapelain Zeebout était de se rendre uniquement à Rome et à Jérusalem. Mais après la lecture d'un avertissement placardé à la porte du Dôme de Cologne, dans lequel il était dit : que les chrétiens, particulièrement ceux des Pays-Bas, qui apporteraient,

dans le pays du prêtre Jean, des objets qui auraient touché aux chefs des trois rois, seraient accueillis très-favorablement, nos pieux et par trop crédules pélerins firent vœu d'aller jusqu'au tombeau du bienheureux apôtre S^t^. Thomas, enterré dans le prétendu royaume du prêtre Jean.

Ainsi, c'est à la *fraude pieuse* ou à l'*ignorante crédulité* des chanoines de Cologne, que nous sommes redevables des détails les plus intéressants de ce voyage. Le chevalier et son compagnon achetèrent donc force patenôtres et médailles qu'ils firent toucher aux reliques, et, munis de ce trésor, ils partirent pour Rome. Leur route à travers la Bavière, l'Autriche, la Lombardie, la Toscane et les Etats de l'Eglise n'offre rien de particulier. A Rome, Van Ghistele ne s'occupa point à chercher les restes précieux de l'antiquité; il se contenta de visiter les tombeaux des apôtres et les reliques des saints, et de faire une ample provision d'indulgences.

Après avoir si bien employé son temps, le chevalier se rend à Venise, où il s'embarque pour Corfou.

La narration commence ici à offrir de l'intérêt. L'auteur n'oublie aucun des endroits devant lesquels son navire passe, Torsello, Caorlé, Grado, la célèbre et antique Aquilée, Montefalcone et autres endroits du Frioul; il décrit l'Istrie; il voit Zara « ville très-forte, sur un rocher presque partout entourée » par la mer (1) ». Il parle de divers autres endroits de la Dalmatie et de la Bosnie et décrit le gouvernement et la milice des Turcs. Il passe devant Castel-Novo, « que le Turc faisait fortifier (2), Cataro, que ce dernier n'avait jamais

(1) Cette ville renferme plusieurs monuments anciens. Voyez Spon *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant*, tom I, p. 64, et Fortis, *Voyage en Dalmatie.*

(2) Les Vénitiens ont repris cette ville sur les Turcs, en 1687. Le château fut bâti en 1373, par Tuander roi de Bosnie.

pu prendre (1); » Bondua, ville de l'Esclavonie, devant laquelle les efforts de Mahomet avaient échoué, Antivary, en Albanie, petite ville, dans une situation agréable et entourée de vignobles et de jardins (2); Ducigno, sur un roc escarpé, avec un bon port (3); Allision (4); Durasso, l'ancienne Dyrachium (5), entourée de murs en briques, avec un beau et très-fort château : « A la porte qui donne » sur la terre-ferme, dit notre voyageur, sont deux piliers » de forme carrée, qui supportent la voûte de cette porte; » il ont environ un pied et demi de diamètre, sur six coudées » de hauteur, et sont construits d'un marbre de couleur et » très-poli. On voit des débris d'ossements humains, dans » l'intérieur des colonnes, aussi distinctement que l'on verrait » des fleurs à travers un bocal de verre. Au-dessus de la porte » se trouve une statue équestre en bronze, d'une grandeur » étonnante, et sans doute élevée à la mémoire de quelque » illustre personnage (6). Les environs de cette ville sont

---

(1) Voyez les Annales de Malte-Brun.

(2) Elle a reçu le nom d'Antivari parce qu'elle est située à l'opposite de Bari, sur l'autre rive du golfe adriatique. (Voyez Pouqueville, voyage en Morée; t. 3, p. 286).

(3) Voyez Pouqueville, tom. I, p. I-5, t. 3, p. 287. C'était l'ancienne Olchinium.

(4) Ou plutôt Alessio.

(5) Son premier nom était Epidamnus. Au IV.e siècle, Dyrachium était en ruines. *Dyrachium enim propter malitiam inhabitantium à Deo absopta est et evanuit* (veteris orbis descriptio sub Constantino Magno). Durazzo fut conquise sur les Vénetiens par Bajazet.

(6) Anne Comnène fait mention de ce monument, au XI.e siècle. En parlant du siége de cette ville par le comte Boëmond, dans l'histoire d'Alexis Comnène son père, elle dit : « Il (Boëmond) se campa vis-à-vis la porte d'Orient sur laquelle est un cheval de bronze. Quatre hommes à cheval peuvent marcher de front sur les murailles de Durazzo, elles sont garnies de tours élevées de onze pieds au-dessus des murailles. » Cyriaque d'Ancone parle également de cette statue qu'il vit en 1435,

» très-marécageux ». Avant d'arriver à Corfou, notre pélerin décrit la belle et grande ville d'Aulona et son château.

Après avoir donné une courte description de l'Albanie, Van Ghistele passe à celle de l'île et de la ville de Corfou, où il séjourna. « La ville, dit-il, est très-forte et les faubourgs sont habités par des Bohémiens (Zigueners). » Il vante la beauté et la fertilité de l'île qui était très-peuplée.

Il s'embarque à Corfou pour Jérusalem et aborde à Barut, l'ancienne Berytus, ville célèbre au VI.e siècle par son école de Droit. C'était au XV.e siècle une ville ouverte, bien bâtie, très-peuplée et très-commerçante; deux ou trois

---

et nous fait connaître l'inscription latine qui se lisait sur la base : *ad septentrionalem portam*, dit-il, *ad quamdam equestrem statuam ex ære fabrefactam conspicitur* :

L. Tauro. L. f. Æm.
Sulpiciano. pontif.
præf. proc. II vir
et II vir quinq. tr. mil.
et tr. mil. prolegato
et præf. quinq. T. Sta.
tilo. Tauro. patri.

Les murs de la ville étaient en ruines à cette époque : *antiqua mœnia ex cocto latere magnâ ex parte colapsa vetustate conspexi.*

Coriolan Cepion, auteur contemporain de Van Ghistele, est, je crois, le dernier écrivain qui fasse mention de ce monument, probablement détruit par les Turcs, au commencement du XVI.e siècle. Voici ce qu'en dit cet historien, dans son ouvrage des guerres des Vénitiens contre les Turcs, au XV.e siècle : *Dyrrachium nunc propter aëris malignitatem deserta ac penè inhabitabilis est. Multa tamen monumenta egregiæ urbis in ea manent, inter quæ statua æquestris ad portam quæ continentem spectat posita est. Hanc (quoniam sinè inscriptione est) alii Theodosii, imperatoris, alii Constantini esse dicunt.* Il paraît donc que l'inscription que Cyriac d'Ancone fait passer pour celle qui se trouvait à la base de la statue, ou avait été supposée par lui, ou avait disparu quelques années plus tard.

maisons de commerce de Venise et une de Gênes y avaient leurs comptoirs.

Tyr, aujourd'hui en ruines, était encore entourée de triples murailles et défendue, du côté de la terre, par un fort château. Le voyageur parle des aqueducs de cette ville qu'il confond, comme beaucoup d'autres voyageurs, avec le *puteûs aquarum viventium* de l'écriture (1). Sidon était, comme aujourd'hui, une ville bien peuplée et assez bien située. Mais Sarepta, dont Van Ghistele parle, après avoir décrit le Liban et les mœurs des Druses, était tellement ruinée, qu'il y restait à peine quelques chaumières habitées par des paysans. Acre si célèbre de nos jours, n'était plus qu'un amas de ruines informes, et un misérable hameau qui n'occupait même pas l'emplacement de la ville ancienne (2). Un petit village avait remplacé Césarée, que Flavius Joseph a dépeinte comme une ville superbe (3). Jaffa était entièrement dé-

---

(1) Voyez le *voyage d'Alep à Jérusalem* par Maundrel, dans lequel on trouve une vue des aqueducs. Lorsque Rudolph Von Sachen visita Tyr et Sidon, en 1336-1350, ces villes quoique encore entourées de bons murs, étaient entièrement désertes. Tyr qui, malgré sa célébrité, n'avait, du temps de Pline et antérieurement, que 22 stades ou trois quarts de lieue de circuit, fut ruinée, par le Soudan d'Egypte, en 1289.

(2) S.t Jean d'Acre, l'ancienne Ptolémaïs, acquit un haut degré de splendeur lorsque les croisées eurent perdu toutes leurs conquêtes, dans la Palestine, à l'exception de cette ville. Von Sachen en donne une description brillante, et dit qu'à la prise de cette ville, par le Soudan d'Egypte, en 1291, il y périt 106,000 personnes. D'autres ne portent ce nombre qu'à 70,000. S.t Jean d'Acre resta en ruines jusqu'au siècle dernier. Aujourd'hui, elle est très-forte et contient environ 15,000 ames. La meilleure description de son état actuel se trouve dans Mariti, *voyages dans l'île de Chypre, la Syrie et la Palestine*, tom. 2. p. 74 et suiv.

(3) Voyez, sur l'état ancien et moderne de Césarée : Dapper, *Beschryving van Syrien en Palestyn*, et l'abbé Mariti, t. II, p. 213.

truite (1); les seuls édifices subsistants étaient deux tours où les infidèles avaient établi une garde pour réprimer le brigandage des Arabes. L'auteur abandonne ensuite la côte pour se rendre en droite ligne à Jérusalem, en passant par Rama ville entièrement ouverte et assez peuplée de mahométans, de chrétiens et de juifs (2).

Lorsque Van Ghistele visita Jérusalem; c'était une ville sans murs (3), mais assez peuplée et de l'étendue de Courtrai, sans les faubourgs. Le Soudan (car alors la Syrie appartenait encore à l'Egypte) y avait bâti récemment un magnifique palais orné de marbres, à côté de la mosquée qui remplace le temple de Salomon. Les infidèles venaient de détruire une chapelle, élevée par ordre de Philippe-le-Bon, sur le tombeau de David. L'auteur entre dans de grands détails sur les lieux saints de Jérusalem, mais comme ces détails se trouvent dans la plupart des voyages à la Terre-Sainte, nous les passons sous silence.

Van Ghistele quittant Jérusalem, se rendit d'abord à Béthléem reduit à un pauvre hameau. Le vestibule de l'église du couvent était ruiné, mais cette dernière était mieux conservée et bien entretenue. Les murs étaient couverts de marbres et de mosaïques. Un ouvrier de Bois-le-Duc venait de restaurer cette église et de la couvrir en plomb, après que, par un miracle, le Soudan eut été détourné d'en enlever tous les marbres. « Le chemin de Jérusalem à Béthléem, continue le voyageur, est pierreux, mais agréable par

(1) Jaffa a été repeuplée au siècle dernier, elle est aujourd'hui entourée de beaux vergers plantés de citronniers. Voyez l'itinéraire de Paris à Jérusalem par de Châteaubriand, tom. II.

(2) Rama, fondée en l'an 716 par le Calife Soliman, était une ville considérable sous la domination des Califes. En 1177, l'armée de Saladin la détruisit de fond en comble. Depuis ce temps, elle n'a jamais pu se relever entièrement et ne contient aujourd'hui, selon Ali Bey, qu'une population de 2000 familles.

(3) Les murs actuels de Jérusalem ont été construits par Soliman-le-Grand, vers l'an 1533.

les oliviers, figuiers, rosiers et les vignes dont les champs sont couverts. » Il trouva Jérico entièrement détruite et habitée par quelques pauvres familles arabes (1). Naplous (l'ancienne Néapolis) était une ville bien peuplée (2). Samarie ou Sébaste avait dû être une belle ville, à en juger par ses ruines. On pouvait à peine distinguer l'emplacement de Bethsan ou Scythopolis. Le couvent fondé par S.te Hélène, mère de Constantin, sur le mont Thabor, était également détruit. Génézareth n'était qu'un petit hameau avec des eaux minérales. Nazareth se trouvait réduite à un petit village. De l'église de l'annonciation, il ne restait plus qu'un pan de mur, contre lequel les Mahométans avaient bâti une mosquée; sa crypte, sous le chœur, existait encore (3). Saphet était une bourgade bien bâti et peuplé. On ne trouvait plus que peu de maisons sur l'emplacement de la petite ville de Corazyn, dont parle l'évangéliste S.t Luc, c. 10. Il en était de même de la belle ville *Cesarea Philippi* ou Paneas. Le couvent de Philippe

---

(1) Jerico n'existait déjà plus sous le règne de Constantin, comme il conste par l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, écrit vers cette époque. On lit dans cet ouvrage qui fait partie de la collection des *itineraria romana* de Wesseling et dans les pièces justificatives du 3.e volume de l'itinéraire de Châteaubriand : *ibi fuit civitas Hiericho cujus muros gyraverunt cum arcâ testamenti filii Israël et ceciderunt muri. Ex eo non paret nisi locus ubi fuit arcâ testamenti et lapides* 12, *quas filii Israël de Jordane levaverunt.*

(2) Naplous est de nos jours une des plus belles villes de la Palestine. « Vue des hauteurs environnantes, dit Clarke, elle offre un des plus beaux coups-d'œil de la Terre-Sainte. On l'aperçoit à travers des jardins et des bosquets charmants, assise dans une vallée très-pittoresque. L'intérieur n'en étonne pas moins que le site. Surpris de rencontrer, sur la route de Jérusalem, tant de munificence, nous croyions entrer dans la capitale d'un pays vaste et fertile ». (Voyage en Turquie).

(3) Cette église a été rebâtie dans la suite, de même que la ville, au siècle dernier, par le Pacha Daher d'Omar. Elle est assez bien bâtie et compte, selon Ali-Bey, une population de 800 familles.

ou l'Eunuque fut baptisé, et celui de S.t George étaient en ruines, cependant il se trouvait encore quelques caloyers dans ce dernier. « Ebron, dit Van Ghistele, est encore un endroit bien bâti et situé dans une charmante vallée, bien peuplée; un grand nombre de pélerins chrétiens, juifs et mahométans y viennent honorer les tombeaux des patriarches Abraham, Isaac et Jacob, sur lesquels a été construite une très-belle église, aujourd'hui convertie en Mosquée ». Van Ghistele part de Jérusalem pour l'Egypte, en suivant le chemin de terre. Gaza la dernière ville de la Palestine qu'il rencontra sur sa route, était une cité riche et commerçante (1).

Le troisième livre contient, en 61 chapitres, la relation du voyage de Van Ghistele en Egypte. Il y visita le Caire, l'emplacement d'Héliopolis, où il remarqua un grand obélisque à *demi*-enterré dans le sable : « Sur dix maisons, dit l'auteur, en parlant d'Alexandrie, il en reste à peine six debout; il n'y a que la rue de S.t Marc qui coupe la ville dans toute sa longueur, et quelques autres rues qui conduisent aux portes, qui soient encore assez bien habitées et ornées d'édifices magnifiques. » Il décrit ensuite l'obélisque de Cléopatre, le nouveau château et la colonne de Pompée (2). Rosette était une belle ville, mais sans murs ni portes.

---

(1) Ali-Bey n'y compte que 5,000 habitants.

(2) Pour la description de l'ancienne Alexandrie, voyez Savary, *lettres sur l'Egypte*, tom I, et le grand ouvrage de l'Institut d'Egypte. Quoique l'ancienne enceinte d'Alexandrie qui avait un circuit de trois lieues ou 80 stades, eut été bien rétrécie, en 875, par les Arabes, Alexandrie était encore une ville magnifique du temps d'Abulfeda et de Benjamin de Todele, en 1172. Pierre I, roi de Chypre, la saccagea et la ruina de fond en comble, en 1366. Le Château, dont parle Van Ghistele, fut bâti sur l'emplacement du Phare, réputé l'une des sept merveilles du monde. La ville actuelle d'Alexandrie a été construite par les Turcs hors des murs de l'ancienne ville, qui, aujourd'hui, ne renferme plus que des ruines.

Dans le quatrième livre, divisé en 21 chapitres, l'auteur raconte son voyage au Mont Sinaï, son passage de la mer rouge et son arrivée en Arabie; il décrit la Mecque et le royaume d'Aden; il parle des obstacles qui lui firent renoncer à son voyage dans le royaume du prêtre Jean, et de son retour à Alexandrie.

Le cinquième livre, divisé en 6 chapitres, contient le voyage d'Alexandrie au royaume de Chypre, et la description de cette île. A la place de l'ancienne Paphos, alors appelée Baffa, Van Ghistele ne trouva plus qu'un petit village avec les ruines d'une belle église et d'un beau couvent de Franciscains. On cultivait beaucoup la canne à sucre dans ses environs (1). Le village d'Episcopie était le marché de cette production pour toute l'île (2). Limiso, jadis jolie petite ville, était réduite à un village de 30 à 40 feux. « Ce fut, dit l'auteur, un roi d'Angleterre (3) qui détruisit Limiso, pour se venger de l'insulte que le roi de Chypre avait faite à sa sœur ». Il y remarqua une tour ayant servi de Phare, et, près de la ville, le couvent de Saint-Nicolas, où l'on entretenait jadis 400 chats pour la destruction des serpens qui y infestaient ces lieux. Ce couvent tombait en ruines. Le beau monastère de la S.te Croix qui avait la forme d'un château fort était également ruiné (4). La ville de Salines était tellement détruite qu'on n'y voyait plus une seule maison (5). Celle de Nicosie, jadis très-forte et de l'étendue de Bruges,

---

(1) Voyez Mariti, tom. I, p. 150.

(2) Episcopie est aujourd'hui un des endroits les plus florissants de l'île de Chypre, mais la culture de la vigne y a fait place, du temps des Vénitiens, à celle plus lucrative du coton.

(3) Richard cœur du Lion.

(4) Voyez sur ce monastère, bâti par ordre de S.te Hélène, Mariti, tom. I, p. 158.

(5) C'est aujourd'hui un bourg assez bien peuplé et l'un des ports les plus florissants de l'île.

présentait les marques d'une entière décadence (1); quelques quartiers de cette ville étaient néanmoins encore bien bâtis, mais beaucoup d'anciens édifices magnifiques ne présentaient plus que des ruines (2). Serines était une jolie petite ville avec un bon port et un château (3) et Famagouste, une ville assez forte mais très-petite. Ses beaux faubourgs si considérables qu'ils fournissaient dix mille hommes de guerre, avaient été entièrement détruits, dans les guerres contre le Turc, le Soudan et autres princes, et par les dissentions civiles.

Le sixième livre renferme, en 21 chapitres, le récit du voyage de Van Ghistele en Syrie. Ce livre et les deux suivants contiennent la description d'un grand nombre de villes et de lieux rarement visités par les voyageurs du moyen-âge.

Van Ghistele débarque à Laodicée, ville de la grandeur de Tripoli, et qui avait autrefois 16 églises. « Le port, dit-il, n'avait jamais valu grand' chose, et se comblait de jour en jour par les sables de la mer (4) ». Il va de là à Tripoli et à Tortose (5). A quatre lieues de Tortose, il passe près de l'emplacement de la ville détruite de Verclagne, et du château de Margat encore assez fort (6). Il voit l'ancienne Tripoli, détruite plusieurs fois dans les

---

(1) Cette enceinte qui était de 9 milles fut restreinte des deux tiers, par les Vénitiens, en 1567.

(2) Mariti dit que cette ville, du temps du roi de Chypre, renfermait jusqu'à 300 églises.

(3) C'est encore de nos jours une petite ville entourée de fortifications construites par les Vénitiens, mais le port est presque comblé.

(4) Laodicée est aujourd'hui une petite ville appelée Lataquié, renfermant plusieurs monuments anciens décrits par Maundrel, Pocoke et Shaw.

(5) L'ancienne Orthosia, dont les murs, qui n'avaient pas un mille de circuit, subsistent encore.

(6) Les Templiers l'avaient possédé antérieurement.

guerres des chrétiens contre les Mahométans, et réédifiée dans un emplacement beaucoup plus favorable; elle était grande comme Courtrai, et bien peuplée. Tortose et Tripoli étaient entourées de nombreux jardins. La dernière faisait un grand trafic et ses rues étaient ornées d'un grand nombre de fontaines. Van Ghistele quitte la côte à Tripoli et se rend d'abord à Damas; dans sa route il passe à Anefynofnefyn qui était autrefois un beau château alors en ruines. Il vit à Damas les traces des ravages de Tamerlan (1). Cependant la plus grande partie de la ville magnifiquement rebâtie, était habitée par un grand nombre de personnes de distinction et des marchands. Elle avait presque la même étendue que le Caire, mais une moindre population. Huit portes donnaient accès à la ville, dont les doubles murailles tombaient en ruines. « Si l'on voulait y comprendre, dit l'auteur, tous les villages environnants, qu'on disait être au nombre de 14,000 (!) et si rapprochés les uns des autres qu'ils semblaient n'être que les faubourgs de Damas, cette ville serait la plus grande de la terre ». Le château, de forme carrée, ressemblait à celui de Vilvorde. L'auteur cite aussi les basars. On portait à 10,000 le nombre des moulins à eau dans la ville et ses environs. Van Ghistele se rendit ensuite à Homs, l'ancienne Emesa, grande comme Ypres, et dont les murs tombaient en ruines. Le château était bâti sur une montagne, défendu par un grand nombre de tours et renfermant plusieurs belles maisons. Homs était une ville mal peuplée et pauvre (2). Les chrétiens y avaient une belle église dédiée aux quarante

(1) Ce conquérant barbare la détruisit de fond en comble, en 1437. Lorsque von Sumpenberg visita Damas en 1449, la ville s'était encore si peu rétablie qu'on aurait dit qu'elle ne venait que d'être détruite.

(2) Homs est actuellement une grande et belle ville, peuplée de 30,000 habitants, selon Aly-Bey.

martyrs. L'auteur arrive en hate à Bastyn, entièrement ruinée par les Arabes, il n'y avait plus un seul habitant. Près d'un pont de dix arches se trouvait le Kan Bastyn, autrefois une espèce de château fort (1). Après Bastyn, Van Ghistele visita Aman (2), ville de l'étendue d'Audenarde et habitée par des Mahométans très-affables. Plus de 300 roues conduisaient l'eau de l'Euphrate dans la ville, au centre de laquelle se trouvait un beau château, avec des conduits souterrains qui s'étendaient à deux milles de la cité. Le château et la ville où les Jacobins avaient un beau couvent tombaient en ruines. La ville était entourée de vergers et de vignes qui donnaient du fruit deux fois l'an. Les faubourgs étaient magnifiques, mieux bâtis et plus grands que cette dernière même. Notre voyageur visita aussi Césarée, belle ville de la grandeur de Hulst et jadis très-forte; elle était entourée de très-beaux vergers, et dominée, d'un côté, par des rochers, dont le plus élevé était couronné par un beau château, bien fortifié. Van Ghistele se rendit ensuite à Ternie, ville grande comme Césarée, mais sans murs et habitée par des gens très-méchants. « L'Oronte, dit-il, tombe dans la mer à un endroit où se trouve un port appelé *Portus Syneanis* près duquel se trouvait jadis une belle ville nommée Soldyn (Seleucie), qui n'est plus qu'un petit village. »

La ville d'Antioche qu'il visita également, avait trois lieues de circuit et était entourée de doubles murs, flanqués de 363 grandes tours et percés de cinq portes. Ces murs subsistaient encore en grande partie; mais la ville était presqu'entièrement ruinée (3).

---

(1) Voyez Dapper, Syrie en Palestyn. Tom. 1, p. 165.

(2) Hama ou Ama, l'ancienne Apamée, est une très-grande ville peuplée de cent mille ames, selon Ali-Bey.

(3) Antioche, la troisième ville de l'empire romain, n'a plus aujourd'hui

Sur le chemin d'Alep il visita les villes de Salemie, Mara et Jouway. La première qui avait été une grande et belle ville tombait en ruines. La seconde, encore florissante, était de la grandeur de Bruges, mais sans murs ni portes (1). La troisième, bien fortifiée, était de la même étendue, mais entièrement ruinée (2).

Alep était entourée d'un mur très-fort et très-élevé. Van Ghistele compare son étendue à celle de Gand, et celle de ses faubourgs à la grandeur d'Audenarde, d'Alost et de Termonde. La population égalait celle du Caire; on y comptait 800 mosquées (*parochien*). La plupart des rues étaient couvertes en forme de basars. Le château, situé sur une montagne, était de l'étendue de celui de Homs ou d'Aman, « mais il y avait la différence du jour à la nuit, entre la beauté du premier et celle des deux derniers. » Rien de plus superbe que la porte de ce château, à laquelle on parvenait par un pont en pierre de plusieurs arches. Toutes les nations du globe avaient leurs comptoirs à Alep.

Dans le septième livre, divisé en 22 chapitres, notre auteur décrit ce qu'il a vu en Perse jusqu'à Tauris; il passe par l'Arménie et visite Acrsingan, très-belle ville, récemment détruite par les débordements de l'Euphrate;

---

au-delà de 20,000 habitants. Elle est cependant assez bien bâtie. Dapper et Pococke sont entrés dans des détails très-étendus sur l'état ancien et moderne de cette ville célèbre.

(1) Mara, l'ancienne Maronia, n'est plus peuplée que de 2,000 familles, selon Ali-Bey. On y voit des anciens tombeaux d'une construction très-remarquable.

(2) La destruction d'un grand nombre de villes de la Syrie date du temps des Croisades, et non pas de la domination des Turcs en Syrie, comme le prétendent la plupart des voyageurs peu instruits.

Albies, bâtie en amphithéâtre, sur un roc formant un angle très-aigu dans l'Euphrate, ville forte, défendue par un château presque imprenable; Tarrain, petite ville entièrement ruinée à droite de l'Euphrate; Hurcasdin, l'ancienne *Hus Caldeorum*, ville mal peuplée et presque ruinée; où l'auteur vit plusieurs anciens tombeaux. Kouffa, ville entièrement ouverte, dans une contrée assez fertile; Hamit, belle ville, bien fortifiée, de la grandeur de Lierre. Assenkyf, belle et forte ville, ressemblait à Malines; ses maisons étaient terminées en terrasse. C'était une place de grand commerce, et ayant beaucoup de basars et de mosquées, qui avaient été jadis des églises chrétiennes. On y comptait un grand nombre de Chrétiens, d'Arméniens et de Géorgiens qui faisaient le commerce de vins; les environs étaient remplis de vignobles.

La première ville de la Perse où l'auteur entra, est Thert. On y préparait une grande quantité de soie écrue, qui était exportée dans toutes les parties de la terre. Thert avait plusieurs basars, et était habitée par un grand nombre de Chrétiens, d'Arméniens, etc. Ses campagnes étaient couvertes de vignes, de mûriers et d'autres arbres fruitiers. Dans les montagnes, à cinq journées de cette ville, on voyait des châteaux et des kans appartenant à Ysan ou Yvant, ville belle et très-commerçante. Plus loin, Van Ghistele passa par plusieurs villages dont le territoire était couvert de noyers, pour la fabrication de l'huile, et de mûriers. Ensuite il vit un lac salé de plus de 300 milles de circuit, appelé Vastar, du nom d'une ville voisine. Ce lac était profond, et nourissait une grande quantité de poissons. Vastar était bien peuplée, et décorée d'un grand nombre de basars et de mosquées magnifiques; ses environs produisaient du raisin, du riz, mais fort peu de froment. Jusqu'au petit village d'Archay le pays était montagneux, on n'y voyait que peu de

villages. Plus loin, la route devenait meilleure et le pays plus uni; on trouvait de beaux villages, des kans, beaucoup de jardins et de mûriers. Chory, sur cette route, était une grande ville, très-commerçante et peuplée de toutes les nations; mais de peu ou point de juifs, le roi de Perse ne les souffrant pas dans ses états. Le voyageur parvint à Marant, grande ville, bien peuplée et très-commerçante, située dans une belle plaine couverte de mûriers; on y fabriquait beaucoup de soie. La plupart des rues de ces villes étaient des basars couverts. Le pays qu'il traversa était riche et fertile, mais infesté de voleurs.

L'auteur décrit ensuite le mont Ararat, au sommet duquel la tradition populaire prétendait que l'arche de Noë existait encore intacte. C'était au pied de cette montagne que l'on trouvait jadis, disait-on, la ville de Han, avec 1000 églises et plus de 100 mille maisons. Les Tartares avaient tout détruit. Naschivan, près de la même montagne était une belle ville (1); notre voyageur vit dans cet endroit plusieurs couvents, la plupart de l'ordre de S.t Dominique; à une lieue de distance se trouvait une montagne d'où l'on tirait du sel fossile.

Tauris, terme du voyage de Van Ghistele, en Perse, était la plus belle et la plus célèbre ville de ce royaume (2). Sa situation au centre d'une vaste plaine, couverte de jardins, de villages, de châteaux et de maisons isolées, ressemblait à celle de Damas. Mais Tauris surpassait de beaucoup en étendue cette dernière ville; « car, ajoute Van Ghistele, je ne vis jamais de ville plus grande après le Caire (3) ».

---

(1) Cette ville était ruinée en grande partie lorsque Chardin y passa. (Chardin, voyage en Perse, tom. I, p. 390).

(2) Voyez Chardin, tom. I, p. 401 et suiv.

(3) En 1671, on y comptait 15,000 maisons et 15,000 boutiques. (Chardin, p. 40). La population était, suivant Chardin, de 550,000 ames,

Tauris avait des rues beaucoup plus belles que le Caire et était mieux pourvue d'eau que Damas. On y admirait le palais du roi, construit en marbre de diverses couleurs, et décoré d'ornements en or, argent et azur (1). Les jardins d'une grande étendue étaient ornés d'un nombre infini de fontaines. On remarquait encore la mosquée royale, décorée avec magnificence et les basars, surtout celui bâti par la reine, épouse du dernier roi. En face de ce basar, on voyait un beau kan qui pouvait contenir plus de 2000 chevaux. Près de là étaient les principaux bains de la ville, également dûs à la libéralité de cette princesse. Après plus d'une lieue de marche dans la ville, Van Ghistele et son compagnon parvinrent sur une belle place, plantée d'arbres fruitiers, au centre de laquelle était une citerne de 500 coudées de circuit, entourée de murs, pavée en pierres d'une blancheur éclatante, et dans laquelle on *descendait* par de larges degrés. Cette vaste place bordée d'une galerie soutenue par 500 colonnes d'albatre, sous laquelle on voyait une multitude de boutiques, était en outre décorée d'une très-belle mosquée. Il y avait aussi quantité de moulins à eau, mais le bois y était rare et très-cher. A Tauris on déconseilla de nouveau à Van Ghistel d'aller dans le pays du prêtre Jean.

Il termine le septième livre de son voyage par la relation de son retour à Alep et à Tripoli avec une caravane, et il décrit le château de Jeffer qu'il compare à celui des Comtes de Flandre, à Gand.

Le huitième et dernier livre, contient le retour de Van Ghistele dans sa patrie, par la Propontide, la Grèce, les côtes de Barbarie, la Corse, l'Italie et l'Allemagne.

---

d'autres la portaient à 1,100,000. Les tremblements de terre et les guerres civiles, au siècle dernier, ont beaucoup diminué la splendeur de Tauris.

(1) Chardin ne vit plus que les ruines de cet édifice.

Il s'embarque à Tripoli et aborde à Lassa, dans l'Asie mineure, ville ruinée comme la plupart des villes et forteresses de la domination du Soudan. Il quitte Lassa et relâche à Corco, ville également detruite, à l'exception du château au milieu duquel se trouvait une belle fontaine. Il visite aussi Scandelare, appartenant à un seigneur que le grand Turc en avait chassé, et qui s'était réfugié au Caire, où l'auteur l'avait vu plusieurs fois. Il aborde ensuite à Baffa en Chypre, et à Satalie sur la côte de l'Asie mineure; c'était le grand passage pour l'Egypte, beaucoup de chrétiens habitaient cette ville (1). Il décrit la côte d'Asie et le château de Castel-Rosso, qui avait appartenu au roi de Naples (2). Le territoire de l'ancienne Myra, ville entièrement ruinée, était couvert de vignobles (3). On trouve ensuite le récit d'un combat de deux vaisseaux napolitains. Van Ghistele visite l'île et la ville de Rhodes, celle-ci très-forte, avait quatre portes et un beau port, défendu par deux tours élevées, dont l'une était nommée la tour de Bourgogne. A gauche était un môle avec 12 ou 13 tours, surmontées chacune d'un moulin à vent à six ailes. Les Génois avaient été condamnés à construire ces tours, pour avoir formé le projet de s'emparer de Rhodes. Suit la description des Dardanelles, de la Propontide et de la mer Noire. Parti de Rhodes, notre voyageur passe devant l'île de Lago (l'ancienne Cos),

---

(1) Voyez, sur cette ville, De Bruyn (Le Brun), *Voyage au Levant*, p. 391. Beaufort a prouvé que Sattalia n'est point l'ancienne Attalia, mais Olbia. Sattalia a une population d'environ 8000 ames.

(2) Il appartint aux chevaliers de Rhodes, jusqu'en 1440.

(3) On trouve une bonne description des ruines remarquables de cette ville, dans le *Voyage en Caramanie*, par Beaufort, 1812. Ce voyageur y distingua entre autres un magasin public avec cette inscription : *Horrea imp. Cæsaris divi Trajani parthici f. divi Nervæ nepotis Trajani Adriani Augusti Coll. IIII.*

appartenant aux chevaliers de Rhodes (1); devant celle d'Iero, inhabitée et Nicaria, île mal peuplée, mais célèbre par ses bains d'eaux minérales et ayant trois ou quatre villes assez fortes; devant Tyano, Sego (Chio) île très-fertile, bien peuplée et dépendant des Génois. Il n'oublie pas de donner la composition du Mastic, dont les femmes du sérail font un si grand usage. « Non loin de Chio, dit-il, est l'île de Patmos, avec un petit château habité par des Caloyers. On dit que les habitants n'ont jamais eu à souffrir d'aucune guerre, par la protection de S.t Jean. » Il longe Météline, île bien peuplée, ayant des mines d'Alun et appartenant aux Turcs. Ténédos, île très-fertile en grains et pourvue d'une quantité incroyable de lapins, n'était habitée que par des Turcs. « En vue de cette île, continue notre voyageur, est la ville de Troie, dont on distingue encore les ruines (2). Mahomet II l'a un peu rétablie en y envoyant des habitants, et y a bâti une petite ville appelée Apasianos (3) ». Van Ghistele donne ensuite la relation de la mort de Mahomet II, son testament, les événements arrivés après son décès, les cérémonies de ses funérailles, et les troubles qui éclatèrent dans la Turquie après l'avénement de son fils au trône.

Après cette digression il revient à son voyage, passe les Dardanelles, dont les châteaux étaient bien fournis de munitions de guerre, et aborde à Gallipoli (4), pour se rendre à Constantinople.

---

(1) Voyez, sur l'île de Cos, le voyage pittoresque de Choiseul-Gouffier.

(2) L'auteur confond *Alexandria Troas*, dont on voit les ruines sur la côte, avec la ville de Troie qui était à une plus grande distance de la mer. Voyez Chevalier, *Voyage dans la Troade*, et Choiseul-Gouffier, *Voyage pittoresque dans l'Asie Mineure*.

(3) Cette petite ville est depuis long-temps entièrement ruinée.

(4) Ville assez grande de nos jours; son ancien nom était Calipolis (belle ville), dénomination qu'elle ne méritait guère au VI.me siècle, suivant Agathias; car c'était alors une ville très-mal bâtie.

Il apprend alors que la flotte turque de sept à huit cents voiles, est prête à quitter le port de Constantinople, pour assiéger Rhodes ou attaquer le royaume de Naples. Craignant d'être arrêté, il se hâte de repasser les Dardanelles. Dans cette route il longe l'île de Lambro (1) très-peuplée; Stalimene très-fertile, avec un port capable de contenir plus de 400 galères, et un château bien fortifié au centre de l'île. Van Ghistele n'oublie pas de parler de la *terra sigilata* qui rendait cette île célèbre chez les anciens. Il vit Scopela, îlot bien fortifié, et visita Salonique, ville de 5 à 6 milles de circuit, assez forte et très-commerçante. Il s'y trouvait une jolie église, ornée de mosaïques comme S.t Marc de Venise et que les Turcs avaient convertie en mosquée. Salonique possédait aussi le tombeau de S.t Demetrius (2). L'auteur longea ensuite les îles de la Grèce, en laissant à droite les villes de Larnica, Jardena, Athènes et Thèbes. Les deux dernières, dit-il, étaient si ruinées, qu'à peine en reconnaissait-on les vestiges (3). L'île de Hièro avait un bon port et une ville de la grandeur de Lierre, située sur la pointe d'un rocher et si forte, dit l'auteur, *qu'il n'y en avait point de pareilles au monde.* Vient ensuite une

---

(1) L'ancienne Lemnos, célèbre dans la mythologie. Pour la description cette île et celles de l'Archipel on peut voir le voyage de Tournefort, celui de Choiseul-Gouffier et l'ouvrage de Dapper intitulé : *Beschryving van den Archipel.*

(2) Voyez, sur cette ville célèbre, les voyages de Pococke.

(3) Rodolphe Von Suchen dit aussi qu'Athènes était entièrement ruinée de son temps (1336-1350); c'est une erreur dans laquelle sont tombés beaucoup d'auteurs de cette époque et du XVI.me siècle. M. De Châteaubriand est également dans l'erreur lorsqu'il dit que le Grec Théodore Zygomalas, qui écrivait en 1575, est le premier, parmi les auteurs modernes, qui ait fait connaître l'existence du Temple de Minerve ou le Parthénon que l'on croyait détruit; Cycari d'Ancone avait décrit ce célèbre monument avec les autres anciens édifices d'Athènes, en 1436.

description de l'île de Négrepont, qui était jointe à la terre-ferme par un pont en bois, défendu par une tour et garni de plusieurs moulins à eau. En face de ce pont était la ville de même nom, très-forte. A l'une des extrémités de l'île se trouvait la jolie ville de Carysto, et à l'autre extrémité une autre petite ville appelée Orey.

L'île de Délos, près de laquelle Van Ghistele passa, était inhabitée et couverte, comme aujourd'hui, de ruines parmi lesquelles on distinguait encore les statues d'Apollon et de Diane, mais en si mauvais état qu'à peine pouvait-on les reconnaître (1). Cette île était remplie de lapins. Il voit ensuite l'île de Fermenia, assez grande, mais inhabitée, et trois autres îles, Nisia, Morgo et Paros, chacune avec un bon château. Milo était une île très-fertile avec un château bien fortifié, et appartenant encore aux chrétiens. Le voyageur aborde à l'île de Candie dont il visite le labyrinthe et la ville de Candie, qui était très-forte, bien peuplée, et faisait une négoce considérable; le port était le plus beau qu'on pût voir. La côte de Candie du côté de la méditerranée était mal peuplée, mais celle en face de l'Archipel était bien habitée, et c'était sur cette côte que se trouvaient bâties toutes les villes. Vient une description et l'histoire de cette contrée célèbre (2). Après avoir quitté Candie, l'auteur passe à côté de l'île de Cerigo, près de Malvoisie, belle et forte ville de la Morée, possédée par les chrétiens, et dont les environs produisent de bons vins. Napolie de Romanie, autre ville de la Morée, tenue par les chrétiens, pouvait mettre sur pied cinq à six

(1) On trouve une bonne description des ruines de Délos, dans le voyage de Spon et dans celui de Choiseul.

(2) Pour l'état ancien et moderne de cette île, voyez Savary, *Lettres sur la Grèce*, et Siebel, *Reise in Creta*.

mille hommes armées, dont 2000 stratiotes. La Brassa di Mayna était un château fort, bâti sur un roc escarpé, et au pouvoir des Turcs. Coron, l'une des villes les plus fortes de la Morée, appartenait aux chrétiens et était située sur un petit rocher de forme ronde, entourée d'épaisses murailles et précédée d'un grand faubourg, également fermé de murs et habité par des Bohémiens. Cette ville était très-commerçante de même que celle de Modon, laquelle était de peu d'étendue, mais très-forte, et entourée de triples fossés et de gros murs, flanqués de tours. Modon avait un faubourg muré et habité par des Stratiotes qui avaient fui la domination turque, et par des Bohémiens. Il y avait dans cette ville un évêque et deux couvents, l'un de franciscains, l'autre de dominicains dont l'église était très-belle. Après Modon, Van Ghistele voit la ville de Zoienne appartenant aux Chrétiens, celle d'Arcadie qu'il dit être très-belle, le château de Tornees, Tchayrensa, Levanstisia et Patras, près de laquelle croît le meilleur raisin de Corinthe (1); l'île de Strivali, n'ayant pour habitants que des Caloyers et celle de Zante avec une belle ville, défendue par un château bien fortifié; Lépante, ville-forte au pouvoir des chrétiens et ayant l'étendue de Courtrai, en y comprenant le château et les faubourgs qui s'étendaient jusqu'à la mer et étaient entourés de murs. Une grande tour défendait l'entrée de la ville du côté de la mer. Près de Lepante, sur un promontoire escarpé, se trouvait un bon château également possédé par les Chrétiens (2). Suit la description de Céphalonie, île bien peuplée, avec une

(1) Voyez, sur l'état actuel de la Morée, Pouqueville, *Voyage en Morée*.

(2) On trouve une vue de Lépante dans le voyage de Spon. La ville ne compte plus aujourd'hui que 2,000 habitants. (Pouqueville, tom. 2, p. 25.)

bonne ville aux chrétiens, celle des îles fertiles de Compare et de Leucade (1) d'Arta, ville forte, appartenant aux Turcs; les environs produisaient du vin et du grain en abondnce. Le château d'Hayllekien et celui de Reviassa appartenaient aux mêmes maîtres, mais celui de Siveta, très-fort, était ainsi que Parga au pouvoir des chrétiens (2). Après avoir passé près de l'île de Paxo qui avait quatre beaux ports, l'auteur aborde de nouveau à Corfou, d'où il revient à Venise par les côtes de Barbarie et la Sardaigne, et non par l'Adriatique, son vaisseau n'osant s'approcher du royaume de Naples, dont le roi était en guerre avec les Vénitiens. Il aborde à Syracusse et donne une courte notice historique sur la Sicile; il passe ensuite près de Malte, qui était bien peuplée et appartenait au roi d'Espagne (3); il veut visiter Tripoli, en Barbarie, mais il ne peut y aborder, à cause d'une querelle survenue entre un Vénitien et un Maure, et qui aurait pu avoir des suites fâcheuses pour l'équipage du vaisseau vénitien, à bord duquel se trouvait notre voyageur. « La ville de Tripoli est très-belle, dit-il, forte, assez grande, entourée de bons murs et bien peuplée. C'est, après Tunis, une des meilleures places de commerce de Barbarie ». Il part pour Tunis et passe devant Calenderis, Moranto, Capes et plusieurs rochers et ilots tels que Lampedousa. Il laisse également à sa gauche la ville d'Africa et celle de Monista presque uni-

(1) Sur l'état actuel des îles Corfiennes, voyez Grasset S.t Sauveur, *Voyage histor. littér. polit. et pittoresque aux îles et possessions ci-dev. Vénitiennes;* Muller, *Voyage en Grèce et dans les îles Ioniennes.*

(2) Sur Arta et Parga, dernières villes de la Grèce continentale qui appartinrent aux Chrétiens, voyez Pouqueville.

(3) Ce ne fut qu'en 1530 que Charles-Quint céda l'île de Malte aux chevaliers de Rhodes.

quement habitée par des Marabouts (1); cette ville était défendue par quelques fortifications et un château très-fort, où demeurait un amiral Du Bey de Tunis.

A dix-huit ou vingt milles de là, Van Ghistele arriva dans un golfe sur lequel était située une ville plus grande que Monista, appelée Suse (2). Elle était de forme carrée et entourée de fortes murailles et de plus de quarante tours. Un petit château défendait en outre la ville et le port. Il s'y trouvait des marchands génois pour la pêche du Thon. On montra, à nos voyageurs, deux belles citernes voûtées, dans lesquelles les Génois conservaient ce poisson. Il y en avait encore sept autres, hors de la ville, pouvant contenir chacune six à huit cents tonneaux d'eau, mais il n'y en avait plus qu'une seule dont on fit usage. Van Ghistele passa devant plusieurs autres villes, îlots et rochers au nombre desquels était Gantelaria, endroit très-pauvre. Près de l'emplacement de Carthage, il admira les restes de l'aqueduc de cette ville célèbre. Il avait 50 à 60 coudées de hauteur et 28 à 30 milles de longueur; il en restait encore des portions considérables de six, sept et huit cents arcades en pierres blanches (3). Les environs de Carthage n'étaient pas sans dangers, à cause des pirates qui s'y retiraient. De Carthage à Tunis, on remarquait un grand nombre de châteaux fortifiés et de tours. Vient une description de Tunis, de son château et des priviléges dont y jouissaient les chrétiens, qui ne payaient aucun impôt ni tribut et pouvaient avoir des cloches à leurs églises. La ville était

---

(1) C'est aujourd'hui une jolie et forte ville (Shaw, *Voyage en Barbarie*).

(2) Cette ville est encore aujourd'hui une des plus grandes et des plus riches du royaume de Tunis (Shaw, *Voyage en Barbarie*).

(3) On trouve des détails très-intéressants sur les ruines de Carthage, dans le voyage précité de Shaw.

entourée de fortes murailles ; elle avait six portes et quatre milles de circuit. Tunis était aussi grande et pour le moins aussi peuplée que Tauris. L'auteur nous fait connaître la personne du Dey, dont la mère était espagnole et avait été prise par des pirates. Après quinze jours passés à Tunis, il se rendit à Bone, laissant à gauche Byserte, Tabarta et Massacary, bonne ville avec un fort château, et près de laquelle on pêchait du beau corail. La ville de Bone, d'une étendue médiocre, était néanmoins de belle apparence; bâtie sur le penchant d'une montagne, au pied de laquelle coulait une belle rivière, elle était entourée de bonnes murailles et très-commerçante. L'auteur donne une description détaillée de la Barbarie et des mœurs de ses habitants. Lorsque le Dey allait à la chasse, 400 chameaux portaient ses bagages, mille autres chameaux étaient destinés au transport du matériel de l'armée, en temps de guerre.

Van Ghistele retourne dans sa patrie par la Sardaigne; il longe ensuite la Corse, dont Bonifacio, la capitale, était bien fortifiée, trés-commerçante et possédait un beau port, protégé par un château. Il se rend à Gênes, puis à Alexandrie, traverse la Toscane et la Lombardie, et s'arrête de nouveau à Venise. Il consacre deux des derniers chapitres de son voyage à la description du trésor et de la tour de S.t Marc, ainsi que de l'arsenal. Ensuite notre voyageur se remet en route par la Lombardie, la Suisse, l'Alsace, et revient par Cologne à son château de Zuytdorp (1), le jour de S.t Jean, l'an 1485.

(1) Il paraît que la pierre sépulchrale de ce fameux voyageur existe encore à Zuytdorp. Elle a été ôtée de l'église, et doit se trouver devant l'entrée de l'une ou l'autre ferme. Ce fait est parvenu à la connaissance de la *Commission pour la conservation des Monuments* à Gand, mais comme le village de Zuytdorp appartient aujourd'hui à la Hollande, la *Commission* n'a pu prendre des mesures pour préserver cette pierre de la destruction. (*Note de la Rédaction*).

Ici finit le voyage de Van Ghistele. Ce sera aussi le terme de cette rapide analyse d'un des ouvrages les plus remarquables sur la géographie du moyen âge, sortis de la plume d'auteurs belges, dont le mérite en ce genre de littérature a été trop peu connu et apprécié jusqu'à ce jour. Il est à désirer que M. De Reiffenberg n'abandonne pas le projet qu'il avait conçu de nous donner une biographie complète de tous les voyageurs célèbres de la Belgique, et dont un fragment a déjà paru dans le *Journal Encyclopédique belge*.

A. G. B. Schayes.

Notice

SUR UN BUSTE ANTIQUE EN BRONZE, DÉCOUVERT DANS LA PROVINCE DE LIÉGE.

Le buste en bronze qui fait l'objet de la présente notice est connu déjà par une lithographie que M. le baron De Reiffenberg a jointe au Bulletin des séances de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, année 1835. n.° 5. L'intérêt qu'inspire cet antique, le seul peut-être de cette espèce, qu'on ait encore trouvé dans notre pays, m'a engagé à le reproduire ici à l'aide d'un dessin plus exact et d'en donner une description et une explication archéologique plus détaillées.

M. De Reiffenberg avait cru reconnaître dans ce buste un Néron ou un Antinoüs. On ne saurait disconvenir qu'à la première vue il n'offre quelque ressemblance avec les portraits de Néron, cependant pour peu qu'on l'examine plus attentivement on s'aperçoit que ce n'est pas un portrait, mais bién une tête idéale. La couronne de lierre que nous y remarquons et qui est reconnaissable à ses grappes de corymbe (1), semble suffire pour éloigner de nous l'idée

(1) Nous avons coutume de distinguer le lierre à son fruit; mais la fleur qui ressemble à la rose sauvage (Plin. H. N. XVI, 62. seg. 34.)

du fils d'Agrippine. En effet cet attribut ne pourrait guère convenir qu'à Néron-poète (1). Or, il n'existe aucun témoignage écrit, ni aucun reste de l'art, qui autorise la supposition que l'empereur Romain ait jamais été figuré de la sorte, et pourtant les morceaux de l'espèce de celui-ci ne sont pas ordinairement des œuvres originales, mais des imitations de statues ou bustes connus. Au contraire nous savons que Néron mettait toute sa gloire à passer pour un musicien supérieur et qu'il se faisait représenter sous la forme d'Apollon-Citharœde, par conséquent avec la couronne de laurier (2).

En déclarant dans une note adressée à l'Académie de Bruxelles (3) que d'après mon opinion le buste était un Bacchus, je n'avais osé décider s'il convenait d'y voir simplement le Dieu du vin ou Antinoüs déifié et adoré sous la forme de Bacchus (*νέος Διόνυσος*). Maintenant que je l'ai confronté avec un dessin du fameux Antinoüs-Dionysus de la villa Mondragone (4), eu égard en outre à sa destination présumée, je penche plutôt pour la première de ces explications. Plusieurs signes caractéristiques dénotent dans

---

ne lui aurait-elle pas servi aussi de marque distinctive? et n'en trouverions-nous pas un exemple dans le buste de Mercure publié par le Comte de Caylus, où le savant Français a crû voir une couronne de roses et de lierre (*Recueil d'Antiquités* t. VI. p. 270.)? Je livre ces questions à l'examen des antiquaires.

(1) Le lierre était consacré aux muses (Varron dans Servius ad Virg. Eclog. VIII, 12. Ovid. Metamorph. V. 338.) On en couronnait aussi les poëtes: Virgil. Ecl. VIII, 13, VII, 25. Servius ibid. et ad IV. 25.

(2) Sueton. Vit. Neronis c. 25. *Item statuas suas citharœdico habitu* (*Nero posuit*). On peut voir une statue de Néron-Citharœde dans le *Museo Pio Clementino*, vol. III. tav. 4, et les explications de Visconti, ib. p. 31, et vol. VI. p. 190. édit. de Milan in-8.°

(3) Voy. *Bulletin des Séances*, année 1835. n.° 11. p. 375 et suiv.

(4) Winkelmann, *Monumenti antichi inediti*, vol. II. n.° 179.

notre buste un Bacchus. La figure, dont les traits indécis tiennent autant de la femme que de l'homme, est propre au dieu du vin, à qui un ordre d'idées religieuses prêtait les deux sexes (διφυὴς). La tunique sans manches (1), attachée sur les épaules par deux agraffes, en constitue un attribut non moins certain (2). Nous avons déjà parlé de la couronne de lierre, arbuste, comme on sait, consacré particulièrement à Bacchus (3). Mais la marque distinctive la plus constante du fils de Sémélé, est une longue et belle chevelure (4), qui d'ordinaire s'échappant de dessous le diadème, qui lui ceint le front, descend le long de son cou, et vient se jouer sur ses épaules et sur sa poitrine. Quelquefois pourtant le cou est laissé à nu, et les cheveux, pour lors d'une longueur moindre, se trouvent retenus de tous les côtés par la couronne de lierre ou de pampre qui les ombrage. C'est cette dernière disposition de la chevelure qui a été adoptée pour notre buste. Nous remarquons que les deux extrémités de la branche de lierre sont rejointes et fixées au moyen d'une bandelette (λημνίσκος), dont les deux bouts, se détachant du nœud, viennent retomber en guise de festons et d'une manière étudiée assez bas sur

(1) La tunique de Bacchus portait le nom particulier de *Bassaride*, βασσάρα. βασσαρίς. Hesychius, *sub. voc.* Pollux *Onomastic.* VII, 59. Acr. et Porphyr. *ad. Horat. Od.* I, 18, 11. Voy. *Stephani Thesaurus Linguæ, Gr.* vol. II. p. 182. éd. de Didot. Visconti, *Museo Pio Clem.*, vol. III. p. 12 et suiv. Creuzer, *Symbolik und Mytholog.* t. III. p. 362. Müller *Handbuch der Archaeologie der Kunst*, § 337, 2. p. 467. éd. 2.

(2) S.t Clément d'Alexandrie dit formellement que Bacchus se reconnaissait à sa tunique: *Cohortat. ad gentes*, c. 4, Opp. t. I. p. 50.

(3) Ovid. Fast., III, 767. Varron et Pline aux endr. cités. Pauli Diac. *Excerpt. e Festo v. Hedera*, p. 75. ed. Lindemann. Athenæus *Deipn.* lib. XV. p. 675 d.

(4) Euripide *Bacch.* vs. 448. Ovide *Métam.* IV, 13. Voy. Müller ouvr. cité, § 330. 3. p. 453. Visconti M. P. C. vol. II. p. 183.

les épaules. A la partie antérieure de la couronne, qui correspond au milieu du front, se trouve ajouté, comme ornement, un ovale traversé par deux cannelures l'une horizontale, l'autre verticale. Je crois qu'on a eu l'intention de représenter le morceau de riche métal ou la pierre précieuse, qu'on attachait quelquefois aux statues de prix.

Ce buste de Bacchus présente encore quelques singularités que nous ne devons pas passer sous silence. Les yeux étaient recouverts d'une légère feuille d'argent, qui subsiste dans son intégrité à l'œil gauche, mais dont l'œil droit n'a plus conservé que quelques traces. La place des prunelles est occupée par deux trous, dans lesquels, selon toute vraisemblance, on avait enchassé des verres de couleurs ou des pierres fines. On sait que l'usage de mettre aux figures des yeux d'une autre matière, très répandu en Orient, connu aussi des Grecs aux plus belles époques de l'art (1), eut beaucoup de vogue chez les Romains : il se pratiquait surtout pour les ouvrages en bronze (2). Une bélière sur-

---

(1) A la Minerve du Parthénon de Phidias les yeux étaient d'ivoire et les prunelles formées par deux pierres, dont la couleur se rapprochait de celle de l'ivoire. Voy. Plat. *Hipp. Maj.*, p. 290, B. C. (p. 24 et 26 ed. Ast. t. IX). Dans le *Cours d'Archéologie*, par M. Raoul-Rochette. Paris, 1828. p. 356. on lit la note suivante : « M. Emeric David dit que *les yeux étaient formés par deux pierres précieuses.* Je n'ai trouvé ce fait là nulle part et Platon dans le passage cité plus haut, dit expressément qu'ils *étaient d'ivoire.* » Si M. Raoul-Rochette eut poussé sa lecture dans Platon quelques lignes plus loin, il y aurait rencontré la mention de prunelles en pierres; de sorte qu'il n'y a qu'une inexactitude d'expression chez l'auteur de l'article biographique de Phidias. J'ai cru ne pas devoir laisser passer l'occasion qui se présentait ici de relever ce passage de l'illustre antiquaire français, dans la crainte que son autorité ne servit à propager une erreur.

(2) Voir sur les yeux incrustés Winkelmann, *Histoire de l'Art*, liv. IV, ch. 7. §§ 44 et 45. Caylus, *Recueil d'Antiquités Egyptiennes, Grecques, Étrusques et Romaines*, t. I. p. 30 et suiv.

monte la partie supérieure de la tête. Le derrière de la partie inférieure du buste est absolument fermé, à l'exception d'un seul petit espace carré, qui se trouvait recouvert de plomb. En perçant un trou à une assez grande profondeur, j'ai acquis la certitude que tout le buste est rempli de la même matière et que l'ouverture a été laissée expressément pour servir à l'introduire.

L'ensemble du buste est touché de bon goût et son exécution prouve qu'il appartient au moins à l'époque des Antonins, si toutefois il ne remonte pas plus haut. Du reste la tête est beaucoup mieux traitée que le buste proprement dit, et, à cette occasion, je rappellerai que la même remarque a été faite sur beaucoup de morceaux de la statuaire antique. On pourrait dire que notre buste est d'une conservation parfaite, si le bout du nez, principalement du côté gauche, n'était entièrement usé. Une marque faite par un instrument affilé se voit à la lèvre inférieure et se prolonge jusqu'au bas du menton; un indice léger du même coup se laisse apercevoir à la partie gauche de la tunique. Le bronze avait jeté une espèce de vert-de-gris qui subsiste encore dans les parties creuses, mais que le frottement, sinon une main imprudente, a fait disparaître des endroits saillants. Ce reste de rouille donne à notre antique un air de vétusté qui ne lui messied pas.

Il nous reste maintenant à chercher quelle a pu être l'usage de ce buste de Bacchus. La présence d'une bélière semblerait indiquer que c'était une tête votive, destinée à être suspendue dans le sanctuaire d'une divinité ou dans un laraire, mais si telle eut été la destination du buste, on ne concevrait pas pourquoi on l'a rempli d'une matière lourde, qui ne pouvait qu'apporter de la difficulté à le suspendre; car il faut remarquer que la forme en biseau par laquelle il se termine, ne permet pas de supposer qu'il dût reposer sur un plan. Il paraît donc plus rationnel d'y voir un poids à l'usage de

la balance romaine ou italique, dite *Campana*, à cause qu'elle fut inventée dans la Campanie (1). C'était une verge, où se trouvaient marquées les livres et les onces, et avec laquelle on pesait, à l'aide d'un poids mobile (2). Le morceau de fer oxidé, qui bouche encore en partie la bélière du buste, est vraisemblablement le reste du crochet, auquel s'attachait le poids, et dont l'extrémité opposée, recourbée autour de la verge y coulait à volonté : d'où nous sommes en droit de conclure qu'ici la verge elle-même était aussi de fer.

Le buste dans son état actuel pèse 1,300 grammes. D'après la moyenne de plusieurs bonnes pesées de monnaies d'or et d'argent, la livre romaine équivaut à gr. 324,33. Quatre livres vaudront donc gr. 1297, 32 (3). Une légère différence d'un peu plus de deux grammes ne saurait nous empêcher de reconnaître dans notre buste un poids romain de quatre livres ou *as* (quadrussis). Il faut remarquer que c'est bien gratuitement que nous avons adopté la moyenne de gr. 324,33. Nous aurions pu, avec une entière sécurité, nous restreindre aux évaluations de Letronne, qui par les monnaies d'argent a obtenu pour la

---

(1) Isidorus, *Originum*, lib. XVI, 25, 6. p. 517. ed. Lindemann : « *Campana a regione Italiæ nomen accepit ubi primum ejus usus repertus est. Hæc duas lances non habet, sed virga est signata libris et unciis et vago pondere mensurata.* »

(2) On trouve dans le *Recueil* du Comte de Caylus un Mercure et un jeune Faune qui paraissent avoir aussi servi de poids. Voy. t. VI. pl. 34 et 39. Le chanoine De Bast dans son second supplément au *Recueil d'Antiquités*, p. 30, cite parmi les objets antiques découverts à Bavai, *un Dieu pénate en bronze représentant Bacchus*. Ce renseignement est trop incomplet pour que nous puissions y baser la moindre conjecture sur l'identité de ce bronze avec le nôtre.

(3) Voy. Saigey, *Traité de métrologie ancienne et moderne*. Paris, 1834. p. 70.

livre romaine gr. 325, 97, et par les monnaies d'or gr. 326, 66. En sorte que le quadrussis serait égal à gr. 1,303,88, ou gr. 1,307,44. Ici la différence est en moins du côté du buste, et encore cette différence n'existe-t-elle qu'en apparence, puisque nous devons tenir compte, de ce qu'il a perdu par l'usage, ainsi que du plomb qui en est sorti en faisant le trou à l'intérieur (1).

Maintenant que nous avons établi que notre buste était un poids, il ne serait pas sans intérêt de connaître comment et pourquoi les Romains ont employé à cet usage des bustes de divinités. J'ignore s'il existe déjà une solution à ces questions. Je laisse aux Antiquaires à juger si celle que je vais proposer est de nature à obtenir leur approbation. On sait que chez les anciens Romains la monnaie de cuivre, qui servait en même temps de poids, avait pour empreinte la figure de diverses divinités. Ainsi l'as ou l'unité monétaire présentait soit un Janus, soit la tête casquée de Minerve; la même tête de Minerve se rencontrait aussi sur les pièces de dix, trois et deux as. On voyait sur la demi-livre (semis) un Jupiter, sur les trois onces (quadrans) un Hercule, sur les deux onces (sextans) un Mercure, etc. Nous n'avons pas connaissance (2) de l'empreinte de la pièce de quatre livres (quadrussis); cependant je ne veux pas, à l'aide de cet argument négatif, prétendre que c'était un Bacchus, et chercher à établir une liaison immédiate

(1) Il est reconnu d'ailleurs que les Romains ont mis la plus grande négligence à conformer leurs poids à un étalon. Voy. J. F. Wurm, *De Ponderum, Nummorum, Mensurarum, etc. Rationibus, ap. Roman. et Græc.* p. 12.

(2) Du moins ce type n'est pas rapporté par Stieglitz (voy. ouvr. cité ci-après p. 16), dont je ne saurais suspecter l'exactitude, et c'est certain que je l'ai cherché ailleurs.

entre ce type et notre buste. Quand s'introduisit à Rome l'usage de la balance campanienne, il est probable que l'on plaça sur les poids mobiles, quelqu'ait pu être leur forme, des types identiques à ceux de la monnaie de cuivre; dans la suite par un raffinement, produit des progrès de la civilisation et des arts, on aura changé le poids à l'empreinte d'un dieu quelconque, en buste de ce même dieu. On ne saurait guère apporter de raison plus plausible de la présence sur les monnaies de cuivre, de l'image des divinités mentionnées plus haut, que le culte tout particulier que les Romains leur rendaient (1). En partant de là, on comprendra aisément que, quand même la figure de Bacchus ne se fut pas trouvée sur les poids au temps de la république (2), nous ne devons pas nous étonner de voir son buste servant de poids sous les empereurs, époque où le culte de ce dieu devint surtout dominant (3). Ici se présente une nouvelle question. Comment distinguait-on un poids d'un autre poids? Se laissait-on guider seulement par les dimensions du buste? Cela n'est pas vraisemblable, le critérium n'eut pas été infaillible. Il me paraît beaucoup plus probable qu'à la représentation d'un dieu déterminé, restait constamment attaché un poids déterminé. Cependant, de même que dans les derniers temps de la république, on trouve sur l'as et ses parties des types nouveaux, bien que les anciens subsistassent

---

(1) Voy. C. L. Stieglitz, *Distributio numorum familiarum romanarum ad typos accommodata.* Lips., 1830. in-4.° p. 6.

(2) Observons toutefois que des deniers des familles *Titia*, *Vibia*, *Volteja*, présentent la tête de Bacchus avec la couronne de lierre et les corymbes. Voy Eckel *D. N. Vet.*, vol. V. *Numi famil. sub. vocc.* Stieglitz, ouvr. cité. p. 62.

(3) Voy. Tertullian. *Apologet.*, c. 7. Fabret. *Inscript.* p. 429.

encore (1), il ne serait pas impossible qu'à côté de la figure conventionnelle d'une divinité, on ait adopté, comme représentant le même poids, l'image d'une autre divinité ou d'un empereur. Mais je ne pense pas qu'un même dieu ait servi de symbole à plusieurs poids divers. Car s'il en eut été ainsi, il fut devenu nécessaire de les distinguer par des marques particulières, comme cela avait eu lieu pour les as. Dans cette hypothèse, serait-ce pousser trop loin l'arbitraire et la subtilité, que de voir dans les deux lignes qui coupent verticalement et horizontalement l'ovale placé au milieu de la couronne de lierre, le signe de l'as : I, répété quatre fois. On pourrait croire que la nature de l'ornement a rendu cette disposition préférable à cette autre beaucoup plus naturelle : IIII (2).

Quant à la localité où le buste a été découvert et aux circonstances de sa découverte, j'emprunte à la notice de M. De Reiffenberg les détails suivants : « Ce morceau a été trouvé, au mois d'août 1834, par un cultivateur du hameau de Poulseur, dépendance de la commune de Hody, canton de Nandrin, province de Liége, en défrichant un petit taillis, non loin de la rive gauche de l'Ourthe, un peu plus bas que l'endroit où l'Amblève vient se réunir à cette rivière. Au même lieu on trouva presqu'à la surface du sol, d'où venait d'être enlevé le taillis, des ruines assez étendues paraissant avoir fait partie de constructions considérables, et qui servirent d'abord au cultivateur dont on vient de parler, comme une sorte de magasin de ciment

(1) Stieglitz, ouvr. cité, p. 10.

(2) Relativement à la place qu'occupe cette marque, si elle est réelle, il ne sera pas hors de propos de rappeler la remarque faite par Eckel, que sur beaucoup d'as le signe I se trouve placé au milieu de la tête de Janus, et figuré quelquefois de manière à être pris pour une rame. *Doctrina Numorum Veter.*, vol. V. p. 14.

à la chaux, dont il fit usage pour engraisser ses terres. Ce buste, qui n'est pas le seul objet découvert à Poulseur, se trouve maintenant entre les mains de M. l'avocat Jottrand, à Bruxelles. » Depuis, on a déterré encore au même endroit une médaille romaine que j'ai en ma possession, et que je dois à l'obligeance de M. Jottrand : malheureusement les empreintes en sont entièrement effacées (1). Nous devons attendre de découvertes ultérieures, quelque donnée sur l'époque où le buste a été apporté dans ces lieux.

Hauteur du buste, onze centimètres.

J. E. G. Roulez.

(1) J'ai présenté cette médaille à l'Academie de Bruxelles dans la séance du 7 Novembre 1835. Voy. le *Bulletin* n.° 10. p. 354.

Esquisses biographiques de l'ancien pays de Liége (1).

AMELGARD.

Amelgard, prêtre liégeois, vécut dans le XV.e siècle. On a peu de renseignements sur la vie de cet auteur; ce que nous en connaissons, se borne à ce qu'il nous apprend lui-même dans ses ouvrages. Après que les Anglais eurent été chassés de la France, il fut chargé par Charles VII, de revoir le procès de la pucelle d'Orléans, et composa, comme il le dit dans l'ouvrage dont nous allons nous occuper, un livre contenant *l'examen de cette œuvre d'iniquité.* Amelgard jouissait d'une grande considération à la cour du roi de France : Charles VII eut souvent recours à sa prudence et à ses conseils; nous pouvons en juger par ces mots qui commencent son histoire : *Carolus VII, illustriss Francorum rex, quem ipsi et sæpè vidimus, et cum quo plures collocutiones familiariter habuimus.* En 1482, il demeurait à Utrecht et mourut probablement un peu après l'année 1484.

(1) Je publierai incessamment sous ce titre, le I.er volume d'une *Biographie liégeoise.*

Outre l'*Examen du procès de la pucelle*, manuscrit dont je ne trouve l'indication nulle part, ce qui me fait supposer que l'ouvrage est perdu, Amelgard, composa l'histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI. Dans une courte préface, l'auteur vante l'utilité de l'histoire et blâme les mensonges que l'intérêt personnel suggère quelquefois aux historiens; il proteste qu'il écrira seulement ce qu'il a ou vu par lui-même, ou appris des témoins les plus dignes de foi, uniquement dans le dessein de rendre ses occupations littéraires utiles à la postérité. En effet, il s'explique avec franchise et hardiesse sur les reproches que l'on pouvait faire à Charles VII, comme il rend sincèrement hommage à ses qualités. Il n'épargne en rien les vices de Louis XI, sans taire ce que ce prince montrait d'habileté dans les affaires. Dans tout son ouvrage enfin, il fait preuve de beaucoup d'impartialité; on y remarque cependant quelquefois une légère tendance en faveur de Philippe-le-Bon, et une teinte de bienveillance plus marquée pour les Français que pour les Anglais.

On voit par des citations fréquentes et assez bien placées qui se rencontrent dans le cours de l'ouvrage, que l'auteur avait une connaissance approfondie des chefs-d'œuvre de l'antiquité. A l'imitation des historiens de Rome, il a quelquefois mis des harangues directes dans la bouche de ses personnages. Tout en rapportant des traditions populaires et surnaturelles, comme le faisaient la plupart des chroniqueurs de cette époque, il montre cependant peu de crédulité personnelle. Son style a de la clarté, de la noblesse, quelquefois même de l'élégance.

En traitant l'époque de la vie de Louis XI, qui se rattache à l'histoire de Liége, Amelgard s'est appesanti sur les événements terribles et désastreux qui ensanglantèrent alors notre pays. Cette partie de son ouvrage est la plus

importante pour nous, et je crois que ceux qui voudront connaître particulièrement l'histoire de Liége, sous l'évêque Louis de Bourbon, pourront consulter avec fruit le travail d'Amelgard (1).

Il est assez singulier qu'aucun historien de France n'ait consulté ou du moins cité l'ouvrage dont je m'occupe ici; la manière avantageuse dont en avait parlé Dom Martene dans le IV.e volume de l'*Amplissima collectio*, aurait dû exciter leur curiosité. Je vois aussi cette histoire, mentionnée dans le *Promptuarium sacrarium antiquitatum tricassinæ diœcesis*, (p. 235) indiquée dans la *Bibliothèque historique de la France*, (tom. II, n.os 17268, 17327, 17328) citée dans la *Gallia christiana*, (t. XII p. 514) sans que ni Camuzat, ni le père Le Long ou M. De Fontette, ni les bénédictins aient ajouté quelque particularité sur l'auteur.

Je connais deux manuscrits de l'histoire d'Amelgard; on les conserve tous deux à la bibliothèque royale de France. Le premier coté 5962 est un in-folio couvert de maroquin rouge, aux armes de Colbert. Il contient, indépendamment de la table des sommaires de tous les chapitres de l'ouvrage, 1054 pages d'une écriture fort propre, fort correcte pour l'orthographe, mais très-difficile à lire, et que M. Du Theil (2) croit être du milieu du XVI.e siècle. A la tête de l'index des chapitres, il y a, écrit d'une main différente : *SS.mi comitis De Lalaing*, ce qui est répété au 3.e feuillet de l'histoire même. Sur les marges, on rencontre quelquefois de petites notes en latin, d'une écriture postérieure à celle du manuscrit;

(1) M. De Gerlache cite Amelgard dans les *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon*. Bruxelles, 1831. in-8.°

(2) Dans les notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi etc. tom. I.er

elles sont peu importantes; la plupart n'expriment que des renvois à la chronique de Monstrelet.

L'exemplaire coté 5963, pareillement in-folio, est couvert en veau fauve; il contient 556 pages d'une écriture beaucoup plus moderne. Il est défectueux dans plusieurs parties et l'orthographe en est très-mauvaise. A la tête du premier chapitre du règne de Louis XI, on lit le titre suivi de ces mots : *Ex bibliothecâ viri clarissimi Johannis Baptistæ Haultin, regii in castelleto parisiensi consiliarii.* La forme ou division de l'ouvrage, dans les deux exemplaires, est la même; la partie qui contient la vie de Charles VII est divisée en cinq livres.

Les bénédictins Dom Martene et Durand, ont inséré dans l'*Amplissima collectio*, la partie de l'ouvrage d'Amelgard, qui a rapport à l'histoire de Liége.

Sources. — Martene et Durand, Amplissima collectio etc. vol. IV in-folio. p. 742 - 835. — Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi, etc. Paris, imp. royale. 1787 et suiv. tom. I p. 403 - 439.

ADELBOLD.

Adelbold, XIX.e évêque d'Utrecht, naquit vers la fin du X.e siècle d'une famille noble de l'ancien pays de Liége. Il fut d'abord clerc de la collégiale de S.t Ursmar à Lobbes, riche abbaye de Bernardins, située dans la partie de l'entre Sambre et Meuse, qui appartenait à cette principauté. Adelbold y étudia sous l'abbé Folcuin, fréquenta les autres écoles qui avaient alors le plus de répu-

tation, entre autres celle de Liége, dirigée par l'évêque Notker, et celle de Reims par le célèbre Gerbert. Doué d'un esprit vif et pénétrant, le futur évêque d'Utrecht y fit de grands progrès et acquit de vastes connaissances dans les choses spirituelles et dans les temporelles; dès l'an 994, sa réputation allait de pair avec celle des hommes les plus distingués de cette époque.

Adelbold n'était pas seulement un grand savant, c'était aussi un homme de courage et d'une haute prudence. L'empereur Henri II l'ayant attiré à la cour de Germanie, l'admit dans son conseil, le nomma son chancelier et lui fit obtenir le siége épiscopal d'Utrecht en 1010, à la mort d'Ansfrid.

La grande faveur dont il jouissait auprès de l'empereur, augmenta l'ambition de l'évêque, et le jeta dans quelques entreprises peu convenables à sa nouvelle dignité, mais assez communes, du reste, dans la période franke et celle qui la suivit.

Thierri Bavon, seigneur d'un district aux environs de Bodegrave, ayant été chassé de ce pays par le comte de Frise, implora le secours d'Adelbold. Celui-ci livra au comte, le 11 juillet 1018, deux combats où il fut battu. Le vainqueur incorpora le terrain contesté à ses états, comme le prouve un diplôme donné l'an 1064, par l'empereur Henri IV. Adelbold, en prenant la défense de Thierri Bavon, travaillait en même temps pour celle de son église. Le comte de Frise, en effet, s'était emparé du pays situé le long de la Merwe et plus avant, nommé depuis *Pagus flardingensis*, ensuite Nord-Hollande; et, pour s'y maintenir, il avait élevé, sur les ruines du fort de Durfos, un autre fort qui donna l'origine à la ville de Dordrecht. Il n'en demeura pas là; il établit de plus un péage sur tous les bateaux qui traversaient ce pays. L'empereur, sur les plaintes que les marchands de Tiel,

l'évêque d'Utrecht et d'autres prélats et abbés lui adressèrent, donna ordre à Godefroi, duc de Basse-Lorraine, de marcher contre le comte. L'évêque d'Utrecht l'ayant accompagné, ils engagèrent devant le fort, le 29 du même mois de juillet, un combat où le comte remporta une nouvelle victoire, par un stratagême de quelques gens, apostés qui crièrent dans l'action : *Sauve! sauve!* ce qui occasionna la fuite des Lorrains. Le duc, ainsi abandonné, fut contraint de mettre bas les armes et de se rendre prisonnier. Dithmar assure que l'évêque se sauva dans un bateau; Heda, écrivain assez exact, ajoute que le lendemain il fut pris. Le duc, remis en liberté peu de jours après, travailla à la réconciliation de l'évêque avec le comte; mais Adelbold ne s'y prêta que malgré lui selon Dithmar : *Et hoc erat*, dit-il, *non ex voluntate suâ sed ex necessitate summâ. Non erat enim istius regionis ullus præpotens defensor, si amplius insurgeret inimicus acrior.*

Adelbold n'ayant plus de guerre à soutenir, cultiva les sciences et employa les sommes que la paix lui permit d'amasser à construire une nouvelle cathédrale. Cet édifice fut achevé l'an 1023, et la dédicace s'en fit en présence de l'empereur et de douze évêques. Ce fut à cette solennité que Henri fit la donation du comté de Drente à l'église d'Utrecht, donation dont il fit expédier, à son retour, le diplôme, à Bamberg l'an 1024. Adelbold mourut le 27 novembre 1027.

Ce prélat à écrit 1.° la vie de l'empereur Henri II, sous ce titre : *Vita et gesta S. Henrici II imperatoris.* Tous les savants s'accordent à louer le mérite de cet ouvrage important, dont nous n'avons malheureusement qu'un fragment, contenant les deux premières années du règne de ce prince. La préface contient des règles très-

judicieuses sur les devoirs d'un historien, règles dont Adelbold ne s'est point écarté. Son style est clair, aisé, naturel, dégagé de cette superfluité de mots trop ordinaire aux écrivains de la même époque; il ne manque pas d'une certaine élégance. La fidélité et l'exactitude qu'on remarque dans cet ouvrage, font d'autant plus regretter qu'il ne soit pas parvenu tout entier jusqu'à nous, que l'auteur racontait des faits dont il avait été le contemporain, et que nous n'avons rien qui soit capable de réparer cette perte.

Ce précieux fragment a paru pour la première fois dans les *Vies des saints de Bamberg* publiées par Gretser à Ingolstadt, en 1611. Leibnitz l'a fait réimprimer dans le I.er volume des *Scriptores rerum brunswicensium*, et les Bollandistes au 14.e jour de juillet. Ces derniers appellent l'ouvrage d'Adelbold, *egregia lucubratio.... pretiosum thesaurum.*

Il ne faut pas confondre ainsi que l'ont fait Vossius, Cave, Dupin et d'autres critiques, le fragment de l'évêque d'Utrecht avec une autre vie du même empereur écrite plus d'un siècle après sa mort. Ce dernier ouvrage a été inséré dans le 6.e volume du recueil de Canisius, puis réimprimé dans le 3.e de l'édition de Basnage. On le trouve encore dans les *Vies des saints de Bamberg* citées plus haut. Les éditeurs de Surius et les Bollandistes l'ont fait aussi entrer dans leurs collections.

2.° *Vie de S.te Walburge*, patronne de la collégiale de Tiel, ou plutôt un abrégé de celle qu'avait écrite le prêtre Wolfhard, dont les bénédictins ont rendu compte dans le 5.e volume de l'histoire littéraire de la France. Cet abrégé quoique beaucoup mieux écrit que beaucoup d'autres monuments semblables de la même époque, ne peut cependant être comparé, sous le rapport du style, à l'ouvrage précédent (conf. Heda p. 282).

3.° Un traité *De ratione inveniendi crassitudinem sphæræ*, précédé d'une lettre au pape Silvestre II, son ancien maître à Reims, avec qui il entretenait une correspondance assez suivie. B. Pez l'a inséré dans le 3.e volume de son *Thesaurus anecdotorum*, 1721 fol. p. 86-92. Ce traité pourrait bien être le même que celui qui se trouvait dans un manuscrit de la bibliothèque du Vatican et dont Montfaucon donne ainsi le titre : *Albodi ad Gerbertum scholasticum de astronomiâ seu abaco.* Il existe aussi à la bibliothèque royale de France, un traité manuscrit de géométrie, dédié à Gerbert, par un Adelbold; c'est sans doute le même que celui-ci.

4.° Un traité intitulé : *De musicâ*, que l'abbé Gerbert a inséré dans la collection des *Scriptores ecclesiast. de musicâ sacrâ etc.* tom. I.er p. 303, et dont parle M. Fétis, dans sa *Biographie universelle des musiciens.*

5.° Les biographes donnent en outre l'indication de divers autres petits ouvrages d'Adelbold, tels que *Les éloges de la S.te Vierge, Les louanges de la Croix* en vers ou en prose; *Des sermons; Le chant de l'office de matines pour la fête S.t Martin, et Le triomphe de ce saint sur les Danois et les Normands* qui avaient tenté de s'emparer de Tours.

6.° Nous mentionnerons encore d'Adelbold une pièce curieuse pour l'histoire, *La liste des vassaux libres de l'église et de l'évêque d'Utrecht, et de ce qu'ils en tenaient à hommage.* Adelbold dressa cette liste et la fit ratifier en l'an 1021, dans un Synode où se trouva l'empereur Henri II. On y voit figurer les noms des ducs de Brabant, des comtes de Gueldre, de Hollande, de Clèves, etc. Heda l'a publiée p. 282–283 de son histoire d'Utrecht.

Sources. — Dithmari chronicon; lib. 8, apud scriptores rerum brunswicensium Leibnitzii. Hanoveræ 1707. fol.°

p. 425–426. — Art de vérifier les dates. vol. XV.e de l'édit. in-8.° p. 46–47. — Trithemii annales hirsaugienses; édit. du monastère de S.t Gall. 1699 fol.° t. I.er p. 150. — G. Hedæ historia cum chronico Joh. de Beka, Franequeræ 1612, 4.to passim. — Acta Sanctorum, curâ J. Bollandi. fol.°, passim. — Trithemius, de scriptoribus ecclesiasticis, in bibl. ecclesiasticâ Joh. Alb. Fabricii; cap. 312. — Histoire littéraire de la France, par les bénédictins, tom. VII.e p. 252–259. — Biographie universelle de Michaud, au mot Adelbold.

M. L. Polain,

de Liége.

Description

D'UNE NOUVELLE ESPÈCE DE PALUDINE.

Depuis que M. Kickx a publié son *Synopsis Molluscorum Brabantiæ*, qui est le premier ouvrage que nous connaissions sur la zoologie de la Belgique, le goût de la malacologie indigène s'est propagé avec une extrême rapidité et un très-grand succès. Ce ne sont pas seulement les espèces vivantes qui fixent l'attention de nos compatriotes. Les fossiles, malgré les difficultés sans nombre dont est hérissée leur étude, sont recherchés et décrits de nos jours avec une égale ardeur; aussi le nombre des espèces connues, s'est-il depuis peu considérablement accru, et il devait en être ainsi : car entre tous les pays de l'Europe il n'en est peut-être pas qui offre au naturaliste, quelque soit la branche dont il s'occupe, des moissons plus riches et plus variées.

On sait que le genre Paludine a été demembré par Lamarck des Cyclostomes pour les espèces aquatiques que ce dernier genre renfermait. On sait aussi que Draparnaud a décrit et assez mal figuré un *Cyclostoma simile*, dont il a négligé de faire connaître et l'animal et l'habitat, négligence à laquelle on peut attribuer le silence gardé

Fig. 1.

a. b.

Fig. 2.

a. b.

Fig. 3.

a. b.

Fig. 4.

à l'égard de cette espèce par Lamarck, Brard, Sturm et Pfeiffer, dont aucun ne la mentionne dans ses ouvrages.

C'est à ce *Cyclostoma simile* DR., indiqué plus tard par Michaux sous le nom de *Paludina similis* que M. Kickx, auteur de la malacologie brabançonne, crut devoir rapporter une paludine vivant dans les eaux claires et stagnantes des environs de Bruxelles et de Louvain, où elle se rencontre fréquemment, après sa mort, dans ces fourreaux (1), citadelles flottantes, que se construisent les larves des phryganes.

Ayant eu l'occasion de se procurer depuis peu des échantillons authentiques de l'espèce de Draparnaud, recueillis aux environs de Montpellier et de Cette, M. Kickx s'est assuré que la coquille qu'il a appelée *Paludina similis* mérite à tout égard d'être élevée au rang d'espèce distincte, qu'il m'a engagée à décrire.

Il est certain qu'à toute annonce d'une espèce nouvelle s'attache de nos jours une sorte de défiance légitimée, jusqu'à un certain point, par l'excès que l'on a mis à les multiplier; mais il n'en est pas moins vrai d'autre part que celui qui est bien imbu de la subordination et de la valeur relative des caractères, et qui a eu préalablement recours à tous les moyens de vérification possibles, doit dans l'intérêt de la science, qui serait condamnée sans cela à rester stationnaire, faire connaître dans tous ses détails la production qu'il croit nouvelle.

---

(1) Les autres espèces que l'on y trouve le plus souvent, sont : *Planorbis vortex* DR., *nautileus* FER., *marginatus* DR., *contortus* DR. et *hispidus* DR.; *Valvata obtusa* DR. et *cristata* MULL. *Lymneus minutus* DR.; *Paludina impura* LAM.; *Ancylus lacustris* MULL. *et Cyclas cornea* DR. qui, au reste, sont toujours disposées de manière à avoir leurs ouvertures libres.

Afin de mieux faire sentir les différences qui existent entre le *Cyclostoma simile* DRAP. et notre coquille, nous les décrirons comparativement et les ferons figurer toutes deux. De cette manière; nous aurons en même temps l'occasion de rectifier ce que la figure, donnée par Drapernaud pour l'une d'elles, a de défectueux.

Quant au nom à donner à l'espèce, je ne puis mieux faire que de la dédier au naturaliste qui l'a décrite en premier lieu, et je me réjouis de ce que les règles de la science sont ici d'accord avec le besoin que j'avais de donner à mon professeur un témoignage public d'estime et de reconnaissance pour les services qu'il m'a rendus dans le cours de mes études.

1.° *Paludina Kickxii* NOB., *Paludina similis* KX. *non* MICH. NOB. fig. I. a, b.

DIAGNOS. *Testa perforata, conoidea, albido-cornea; anfractibus superne planulatis; suturis valde impressis.*

DESCRIPT. Animal blanc à dos ponctué de noir, à tentacules cendrés. Coquille de 5 1/2 millim. de longueur sur 3 de hauteur et 4 de largeur, diaphane, mais souvent souillée. Spire de 5 tours dont le dernier forme près de la moitié de la coquille. Sommet plus ou moins obtus. Ouverture elliptique, péristome simple, opercule fermant exactement l'ouverture.

HABIT. Les eaux claires et stagnantes du Brabant et de la province d'Anvers.

2.° *Paludina similis* MICH. *non* KX., *Cyclostoma simile* DRAP. NOB. fig. 2. a, b.

DIAGNOS. *Testa perforata, ovata, fusco-virescente; anfractibus superne declivibus; suturis distinctis.*

DESCRIPT. Animal noirâtre à dos noir, a tentacules cendrés. Coquille de 3 1/2 millim. de longueur sur 2 1/2 de hauteur et 3 de largeur; transparente, toujours plus ou moins souillée. Spire de 5 tours dont le dernier forme la

moitié de la coquille. Sommet légèrement aigu. Ouverture ovale, péristome simple, opercule plus ou moins enfoncé.

HABIT. Les sources et ruisseaux du midi de la France.

Ces descriptions prouvent que notre *Paludina Kickxii* est à la *Paludina similis* MICH., ce que la Paludina vivipara est à la Paludina achatina : ou en d'autres termes que l'espèce nouvelle que nous venons d'établir diffère autant, et pas plus, des autres espèces du même genre que ces dernières diffèrent entr'elles : ce qui est en quelque sorte le contrôle de sa validité.

G. D. WESTENDORP.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

Fig. 1. a. *Paludina Kickxii* NOB.
b. La même operculée vue du côté de l'ouverture.
Fig. 2. a. *Paludina similis* MICH.
b. La même vue du côté de l'ouverture.
Fig. 3. a. *Paludina Kickxii* fortement grossie.
b. Son opercule grossi.
Fig. 4. *Paludina similis* fortement grossie.

Cadres Sculptés

PAR

LAURENT VANDERMEULEN.

La Flandre, qu'une fatalité semble pousser vers la perte totale de ses mœurs antiques, de ses us, de son langage, de tous les attributs de son caractère national, pour ne lui faire adopter qu'une nature abâtardie, factice, welche ou anglo-saxonne, à laquelle même l'on voudrait faire honte d'être flamande avant tout, possédait encore naguère des *spécimen* nombreux d'ébénisterie et de ménuiserie, qui faisaient foi de l'art profond, en ce genre, de ses habitants. Maintenant, c'est une rage à dépouiller nos pauvres villageois : des commissionnaires, des brocanteurs, parcourent le pays en tous sens, furètent partout, soulèvent la poussière de tous les combles, pour y découvrir quelque pied-bot de table ou quelques panneaux à dessin chatoyant. L'appât a excité les marguilliers; la manie de *moderniser* la fabrique, leur fait vendre des confessionnaux, des devantures de saintes tables, des autels entiers, tout fleurdelisés, ruisselants souvent d'ornements, pour les remplacer par des ouvrages sans goût, et contrastant toujours avec l'enceinte dans lequel ils se trouvent : c'est l'archi-

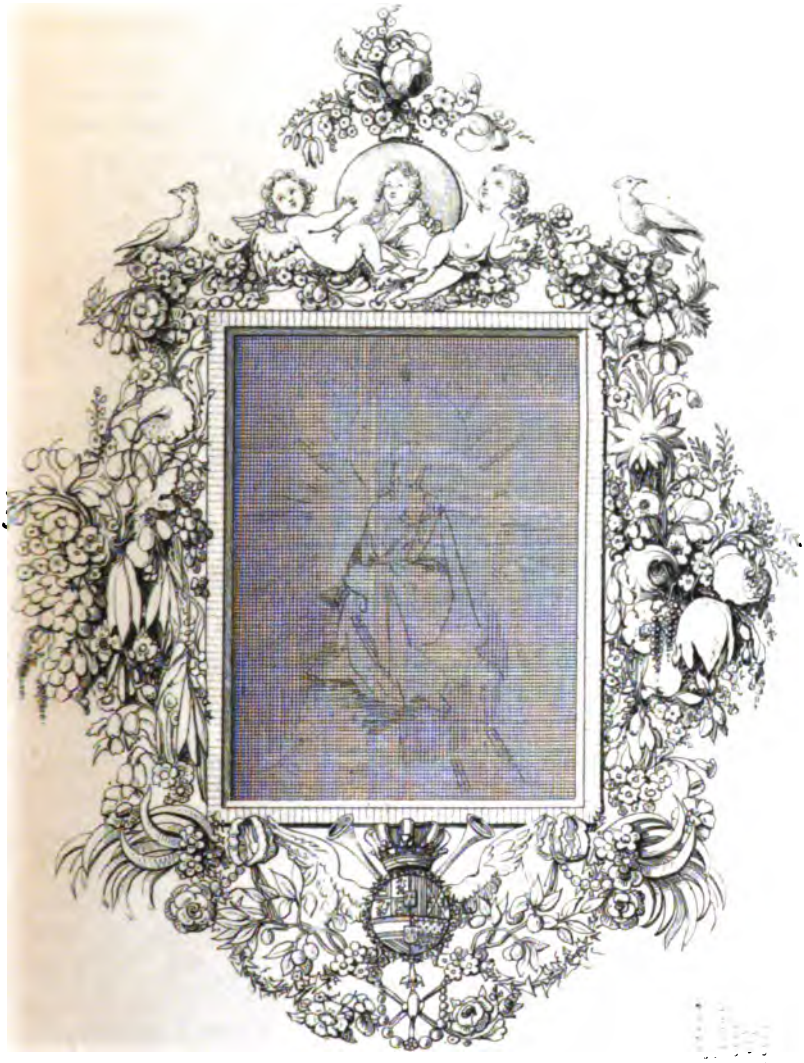

voûte romaine ou l'architrave grecque, perdues sous une voûte ogivale, soutenue par des faisceaux de colonnettes flûtées, et éclairée par des fenêtres trilobées! quelles malheureuses anomalies!

Ce fut ainsi qu'un de ces *chercheurs d'antiquités*, dans une de ses excursions, découvrit dix morceaux de sculpture en bois, en relief, du faire le plus exquis, et qui, en ce genre, peuvent passer pour des chefs-d'œuvre. En 1775, l'abbaye de S. Adrien, à Grammont, en avait fait l'acquisition à la vente de la maison mortuaire du pensionnaire de la ville et de la province de Malines, M. Thys, mort le 23 octobre de l'année précédente. A la seconde invasion des Français en Belgique, en 1794, sans les soins vigilants d'un des moines de cette abbaye, le père Schanfeleer, ces bas-reliefs auraient couru risque d'être enlevés par quelque commissaire spécial, chargé de dépouiller le pays de ses chefs-d'œuvre : Schanfeleer, aidé de son abbé, le révérend Van Overmaeten, parvint à les mettre à l'abri de toute atteinte. Bientôt après, l'abbaye fut supprimée, les bâtiments vendus à l'encan, et ses anciens habitants dispersés. On oublia le dépôt, et ce ne fut qu'à la mort de M. Adrien Spitaels, bourgmestre à Grammont, décédé depuis quelques années, qu'ils passèrent en d'autres mains : jusque là, l'incurie les avait relégués dans les combles, où bientôt les mites en eussent fait raison, la cupidité les en fit descendre. Un brocanteur les acquit et les céda à MM. Ducaju et de Rudder, à Gand. Ces sculptures furent transportées en Angleterre : on y apprécia, à leur juste valeur, toute la délicatesse et la précision de leur travail; mais on n'en offrit point le prix, que leur mérite pouvait exiger. On y vendit cependant quatre d'entre elles, qui n'étaient, à purement parler, que des cadres, et dont l'ouvrage était inférieur à celui des autres, et qui même, au dire de quelques connaisseurs,

ne paraissaient pas provenir du même ciseau. Ces cadres, formés de rainceaux de fleurs et de fruits, n'avaient eu d'autre destination que d'orner quelques portraits.

L'un des six morceaux rendus au pays et qui un jour, nous aimons à le croire, viendront orner un de nos musées (1), ne nous semble pas avoir été destiné à contenir un portrait. L'ensemble de la composition est surmonté d'un dais, sous lequel s'élève un petit génie, digne de Duquesnoy; de la main droite ce génie soutient un objet qu'il indique de la gauche. Un extrait du catalogue des objets d'art, vendus à la succession de M. le pensionnaire Thys, où ces bas-reliefs ont été achetés, indique qu'il s'y trouvait des ornements pour une cheminée : il nous paraît que la dimension (2), et la composition de ce morceau conviennent mieux à ce dernier usage qu'à un simple cadre. Quoiqu'il en soit, l'artiste a donné la parole, peut-on dire, à sa production : la couronne surmontée de la fleur de lis, le chiffre de deux LL enlacés, les deux cornes d'abondance, dont l'une laisse échapper quelques piastres d'Espagne, et l'autre des couronnes de France, expriment clairement l'union intime, qui existait, à l'époque de leur confection, entre ces deux royaumes, et laissent entrevoir ainsi pour quels hauts personnages l'artiste avait travaillé. La diversité des fruits et des fleurs exotiques, des graines, des semences des Indes, ne laissent aucun doute sur l'intention du sculpteur, qui a voulu désigner deux monarques, dont l'autorité s'étendait non-seulement sur l'Europe, mais même sur l'Asie et l'Amérique. A l'extrême mérite de l'exécution, à la vraie

(1) Une commission a été nommée par le gouverneur de cette province, pour tâcher de fixer la valeur de ces bas-reliefs, afin d'en faire l'acquisition pour le gouvernement.

(2) Haut 8 pieds 3 pouces, large 5, mesure de France.

nature des fruits, à la délicatesse infinie des feuilles, se joint encore l'avantage très-rare d'avoir rendu la pensée intelligible, quoique allégorique.

A la même succession, d'après le catalogue que nous venons d'invoquer, on vendit les quatre éléments, figurés par divers animaux (1). Ces pièces appartiennent aussi à MM. De Rudder et Ducaju. Des oiseaux, une perdrix entre autres, enlacés de festons de fleurs et de plantes granifères, représentent l'air. Il est presqu'inutile de dire que des poissons, des ustensiles de pêche, indiquent l'élément liquide : la perfection du travail d'un filet, l'exécution vivante d'un crabe, font glisser inaperçue la banalité de la pensée. L'artiste a surmonté avec esprit la difficulté qui existait à rendre en relief, l'élément du feu : il a traité philosophiquement ce qui échappait à l'analyse de son ciseau. Il a représenté le *feu du génie* par les attributs variés des lettres, des arts et des sciences. L'artiste a désigné *la terre* avec non moins de talent : une variété admirable de fleurs, les unes non encore écloses, les autres épanouies, pleines de vie et de fraîcheur, celles-là arrivées au plus haut point de floraison et de maturité, quelques autres commençant à s'effeuiller, personnifie les quatre saisons.

Il nous reste à parler du morceau le plus capital par la richesse de sa composition (2) : l'exécution en est admirable dans toutes ses parties. La vérité des fleurs et des fruits, la légéreté des ligaments, la transparence du feuillage, tout y fait illusion, tout y est vivant : on dirait que les feuilles se balancent sur leurs tiges flexibles ! Tant de perfection aurait mérité d'encadrer le portrait d'un grand monarque; mais le catalogue que nous avons déjà invoqué, désigne

---

(1) Haut 3 p. 3 p. large 2 p. 8 p.

(2) V. la 1.re planche : haut 6 p. 3 p. large 4 p. 6 p.

ce morceau comme ayant été destiné à entourer une glace. Le statuaire s'est encore distingué par le talent remarquable, avec lequel il a su rendre deux petits génies, qui soutiennent un médaillon, représentant le duc d'Anjou, plus connu sous le nom de Philippe V, roi d'Espagne : le portrait de ce prince (1) est trop répandu en Belgique, pour que l'on puisse se méprendre à cet égard, d'ailleurs les armoiries de la monarchie espagnole, se voient sculptées, au bas du cadre.

Un registre, qui provient des archives de l'abbaye de Grammont, et que l'on conserve maintenant au doyenné de cette ville, fait mention de l'acquisition de ces bas-reliefs, en 1775, à la succession de M. Thys, et en outre, que ces bas-reliefs avaient été exécutés par le sculpteur *N. Vandermeulen*, sur l'ordre du roi d'Espagne, et qu'ils ne furent pas livrés à ce monarque à cause des événements politiques, qui avaient fait passer les provinces Belgiques de la domination espagnole sous celle des autrichiens. Les événements auxquels on fait ici allusion, se rapportent à la *guerre de la succession*, qui finit en 1713, par la paix d'Utrecht, qui assura le trône d'Espagne à la branche aînée de la famille des Bourbons et réunit les Pays-Bas Espagnols à l'empire Autrichien (2).

Ces circonstances réunies aux allusions clairement exprimées sur ces cadres, ne peuvent laisser de doute que ce fut Philippe V, qui monta au trône en 1700, qui fit

---

(1) Un portrait de ce prince se trouve encore aux archives du tribunal de première instance de cette ville : nous croyons même qu'il est entouré d'un cadre en bois, à ornements en rainceaux, d'un ouvrage assez beau, mais bien inférieur à l'exécution de ceux-ci.

(2) La plupart de ces détails ont été empruntés à une description esthétique de ces cadres, due à la plume spirituelle de notre compatriote M. N. Cornelissen, et traduite en anglais par M. Sevestre.

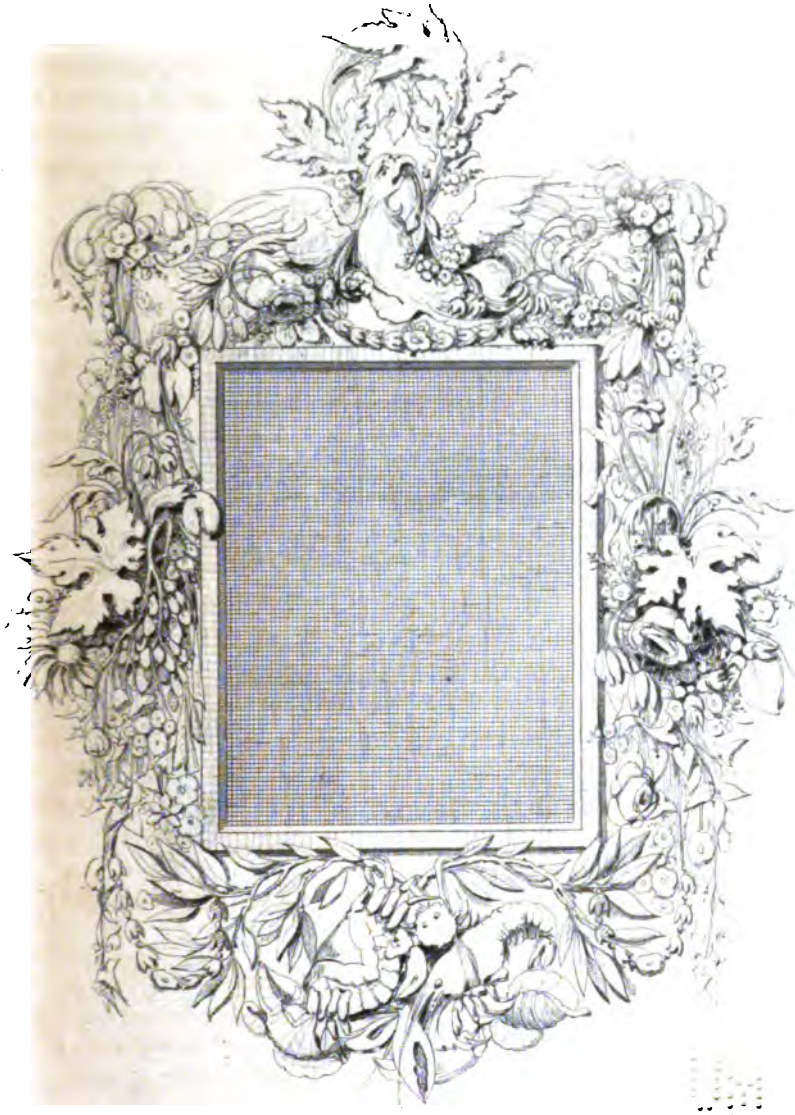

exécuter les chefs-d'œuvre, qui nous occupent, au sculpteur Vandermeulen.

L'histoire nous a conservé fort peu de notions sur cet artiste célèbre : nous sommes assez heureux toutefois de pouvoir donner quelques détails à son égard. Ils sont en petit nombre, mais quant à leur véracité, elle est incontestable, nous les devons à l'obligeance de M. Gyseleers-Thys, archiviste de la ville de Malines, un de ses descendants.

Laurent (et non Pierre) *Vandermeulen*, naquit à Malines en 1645. Son père, Pierre Vandermeulen, était originaire d'Erondeghem, au pays d'Alost; sa mère, Elisabeth Schuerman, était malinoise. A l'âge de 20 ans, le 10 novembre 1665, il fut inscrit aux rôles de la corporation de peinture et sculpture à Malines, il fit ses années d'apprentissage chez le sculpteur Pierre Van der Stock. Bientôt son talent pour sculpter la *nature morte* lui acquit un juste renom. En 1691 il avait épousé Cornélie Thérèse De Croes : il en eût une fille unique, qui se maria à Bartholomé Thys, alias Gyseleers ; le conseiller-pensionnaire de Malines, Jos. Com. Gyseleer Thys, était leur fils. Ce fut donc à la succession du petit fils du sculpteur Laurent Vandermeulen, que l'abbaye de Grammont fit l'acquisition de ces cadres.

Laurent Vandermeulen, mourut à Malines, à l'âge de 74 ans, le 26 Octobre 1719 : sa dépouille mortelle repose dans l'église de S. Rombout de cette ville. Il ne fut donc point le frère d'Antoine Vandermeulen, le peintre de batailles, natif de Bruxelles : il n'eût qu'un frère, nommé Amand, et né, comme lui, à Malines.

Voici la nomenclature complète des ouvrages de Vandermeulen, vendus chez le conseiller-pensionnaire Thys, et qui tous n'ont pas été acquis par l'abbaye de S. Adrien : 1.° les quatre éléments, 2.° plusieurs ornements pour cheminée, 3.° un miroir, avec un cadre richement sculpté, 4.° une table, richement ornée, 5.° deux portraits, avec

leurs encadrements, 6.° un Christ, avec le cadre, 7.° une Vierge, 8.° quatre bustes, 9.° une sainte famille, la Vierge, l'Enfant Jésus et S. Jean, 10.° le même sujet. Nous ignorons ce que sont devenus les morceaux qui n'ont pas été achetés par l'abbaye de Grammont.

On a conservé dans la famille de M. Gyseleers-Thys, le portrait de la fille de L. Vandermeulen, fait par celui-ci. Ses ouvrages, très-recherchés par les étrangers, à cause de leur perfection deviennent très-rares en Belgique. Autrefois on admirait dans la chapelle du S. Sacrement (1), à l'église de S. Rombaut, à Malines, un poème dédicatoire au S. Sacrement, entouré d'un beau cadre fait par Vandermeulen; mais il a disparu depuis nombre d'années. Cet artiste fut aussi chargé d'orner de sculptures le maître-autel de l'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle de la même ville (2): elles s'y voient encore aujourd'hui. M. Pierets, à Malines, possède une de ses productions les plus admirables, c'est celle dont nous offrons ici le trait (3) : on nous rapporte que son exécution est bien supérieure à celle des cadres de MM. De Rudder et Ducaju. La *taille* en est si délicate que les feuilles et les branches frémissent et sont tremblotantes au moindre souffle de vent. La chose n'est point exagérée, plusieurs artistes, qui ont vu ce cadre, m'ont assuré, à mainte reprise, qu'il ne faut qu'ouvrir la caisse, où ce cadre se trouve enfermé, pour que l'air lui imprime ce doux bruissement qui vient animer le feuillage, lorsqu'un léger zéphyr le soulève.

---

(1) Voyez l'ouvrage intitulé : *Stad ende district van Mechelen opgeheldert.* Brussel, 1770, in-4.° tome I, p. 70.

(2) V. id. p. 164.

(3) Deuxième gravure : h. 3 p. 2 p. l. 2 p. 6 p.

La description des détails de ce cadre, en présence du dessin, serait oiseuse : étaler la dénomination de chaque feuille, de chaque fruit, de chaque plante, serait faire injure à ce chef-d'œuvre. Parler d'ailleurs de l'enchaînement parfait de tout l'ensemble de la composition, de cet abandon naturel, de ce gracieux laisser aller avec lequel ces festons, sont appendus à ce cadre, et retenus par les serres puissantes d'un aigle, serait médire de l'entendement de nos lecteurs : ici voir, c'est sentir, c'est juger.

A. V. L.

Notice

SUR UNE COLLECTION DE 180 VOLUMES MANUSCRITS CONCERNANT L'HISTOIRE DE LA BELGIQUE ;

Conservée à la Bibliothèque du Roi, à Paris.

Peu de personnes, parmi celles même qui s'occupent le plus de recherches historiques, connaissent l'existence, à la Bibliothèque du Roi, à Paris, d'une collection, en 180 volumes in-folio, de documents manuscrits qui concernent la Belgique. Il ne faut pas trop s'en étonner : dans un dépôt immense comme celui de la rue de Richelieu, bien des choses doivent immanquablement être ignorées. Cet établissement est loin, d'ailleurs, de posséder des catalogues complets de ses richesses ; les seuls que l'on produise aux visiteurs sont ceux qui ont été publiés, il y a près d'un siècle, des manuscrits en langues orientale, grecque et latine, et celui des manuscrits français, italiens, espagnols, etc., formé en 1729 et 1730 : quant à toutes les acquisitions faites postérieurement, et elles sont très-considérables, on n'en met sous les yeux du public aucune liste. Il me sera permis de le dire, puisque c'est une observation qui échappe à tous les étrangers que conduisent

à Paris des recherches scientifiques : les hommes instruits et zélés qui sont à la tête de ce magnifique établissement, devraient pourvoir à une pareille lacune. En Belgique, où nos dépôts littéraires sont assez parcimonieusement dotés, vous verrez que nous serons, tout-à-l'heure, plus avancés que nos voisins. Déjà, en effet, une première partie de l'inventaire des Archives du Royaume est sous presse : il paraît que le catalogue de la Bibliothèque de Bourgogne ne tardera pas de même à être livré à l'impression. Il est beau à notre pays de donner de tels exemples à ses voisins.

Une collection manuscrite de 180 volumes in-folio ! Plus d'un ami de notre histoire nationale s'attend peut-être, à cette annonce, à des révélations d'une haute importance. Je ne voudrais pas répondre que leur attente sera réalisée. Quoi qu'il en soit, je vais décrire cette collection. L'ayant examiné avec soin, il y a peu d'années, je puis fournir des détails exacts sur les pièces dont elle se compose, et sur l'ordre qui a présidé à leur classement.

Je commencerai par tracer l'historique de sa formation.

Après la bataille de Fontenoi et la prise de Bruxelles, les ministres de Louis XV jugèrent l'occasion favorable pour faire rechercher, dans les archives des Pays-Bas, les documents qui pouvaient intéresser les droits et les possessions du Roi, ou servir au progrès des lettres.

Un conseiller au parlement de Besançon, nommé Courchetet d'Esnans, fut chargé de ce travail : dès le mois de mai 1746, il l'avait entamé à Bruxelles. Sa mission fut régularisée par un arrêt du Conseil d'État du 2 mai 1747, qui le commettait « à l'effet de faire les inventaires des » archives, ainsi que des greffes et dépôts des différents » conseils, des chambres des comptes, des secrétaireries » de guerre, d'état et des finances, même du dépôt gé- » néral des archives anciennes et modernes des Pays-Bas, » et de tous les autres dépôts étant dans les villes de

» Bruxelles, Bruges, Gand, Ostende, Malines et autres » villes et lieux des provinces mutuellement conquises; » faire faire des extraits ou copies dûment collationnés » des titres et papiers qu'il trouverait utiles et néces- » saires..... » Le même arrêt l'autorisait de mettre à part les actes qu'il jugerait appartenir au roi, en vertu des traités.

M. D'Esnans employa quinze mois, dans la seule ville de Bruxelles, aux différentes opérations qui lui étaient confiées. Il se transporta ensuite à Gand, à Bruges, à Malines, à Louvain, à Ostende, à Nieuport, à Ypres, à Furnes, à Tournai, à Mons, à Charleroi, à Namur, et il termina par Maestricht, dont les troupes françaises s'étaient emparées à la fin de la guerre. Ces différents voyages consumèrent quinze autres mois.

Le premier soin du commissaire, dans chaque dépôt, était de dresser un inventaire (lorsqu'il n'en existait point) des pièces qui avaient quelque rapport au droit public, et principalement de celles qui pouvaient intéresser la France. Il invoyait cet inventaire au ministre, qui le remettait au célèbre académicien Secousse, et celui-ci marquait, à la marge de chaque article, si les pièces devaient être extraites du dépôt en original, ou s'il suffisait que l'on en prît copie. Les actes originaux que M. D'Esnans se fit délivrer, remplirent huit caisses : le 30 octobre 1748, douze jours après la signature de la paix d'Aix-la-Chapelle, l'intendant français De Séchelle les fit passer à Lille, ainsi que les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, que D'Esnans avait également enlevés (1). Les inventaires

(1) Le gouvernement des Pays-Bas ne cessa de réclamer contre cet enlèvement, contraire au traité d'Aix-la-Chapelle et à la capitulation de Bruxelles en 1746. L'article 14 de cette capitulation, signée à Laeken, le 20 février 1746, portait : « Les Archives et la Bibliothèque de Sa

et les copies de pièces furent transportés à Paris, et déposés à la Bibliothèque du Roi.

Cette dernière collection était immense. M. D'Esnans, après son retour à Paris, s'occupa d'y mettre de l'ordre. Il venait à peine d'en commencer le classement, lorsqu'une décision du ministre l'appela ailleurs : il fut remplacé, dans ce travail, par M. Godart de Clamecy, membre de l'Académie de Soissons, qui l'acheva, au bout de quatre années. M. Godart distribua les inventaires suivant l'ordre des dépôts dans lesquels ils avaient été faits : quant aux copies de documents, il les rangea d'abord par ordre de matières, et toutes les pièces relatives à la même matière furent ensuite soumises à l'ordre chronologique.

Lorsque, en 1827, j'examinai la *Collection D'Esnans*, les cartons qui la contenaient, étaient relégués au-dessus des armoires de la première salle des manuscrits. Il était aisé de voir, à la poussière qui les couvrait, qu'ils n'avaient pas été remués depuis longtemps : l'employé de la bibliothèque, de service dans cette salle, ignorait presque qu'ils fussent en cet endroit. Depuis, M. Champollion-Figeac,

---

» Majesté, et de tous les autres effets, sans exception, qui lui appar-
» tiennent, seront conservés en leur entier, sans qu'on puisse en rien
» soustraire, ou transporter ailleurs, et le tout demeurera à la garde
» des personnes qui y sont préposées. »

Il fut stipulé, par l'article 11 du traité d'Aix-la-Chapelle, « que
» tous les papiers, lettres, documents et archives qui s'étaient trouvés
» dans les pays, terres, villes et places qui devaient être restitués, et
» ceux appartenant aux pays cédés, seraient délivrés ou fournis res-
» pectivement de bonne foi dans le même temps, s'il était possible, de
» la prise de possession, ou plus tard deux mois après l'échange des
» ratifications.... »

Le gouvernement des Pays-Bas ne put toutefois obtenir satisfaction, que lors de la conclusion du traité des limites du 16 mai 1769, et encore une partie des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne et des documents enlevés ne furent-ils pas rendus.

devenu conservateur de la section des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, les a fait placer plus convenablement : M. Champollion a déjà rendu de bien importants services au dépôt national de la rue de Richelieu.

La *Collection D'Esnans* se divise en deux parties distinctes : la première comprend les inventaires des archives belgiques; la deuxième, des copies de documents conservés dans ces archives.

PREMIÈRE PARTIE.

Inventaires.

Les inventaires forment vingt et un volumes, dont les dix-sept premiers sont relatifs aux archives du gouvernement qui étaient conservées à Bruxelles. J'indiquerai le contenu de chacun d'eux :

Vol. I. Inventaire des archives du conseil d'état et de l'audience.

Vol. II. Inventaires : des chartes originales des ducs de Brabant; des titres originaux de la chambre des comptes de Brabant.

Vol. III. Tables des registres aux chartes de la chambre des comptes de Brabant, depuis 1406.

Vol. IV. Tables des registres de la chambre des comptes de Brabant, concernant les aliénations des domaines; inventaire des chartes originales des ducs de Luxembourg.

Vol. V. Table d'un registre de la chambre des comptes de Brabant, contenant les priviléges, titres et exemptions de divers prélats, nobles, villes et particuliers, apportés en cette chambre en vertu des lettres-patentes de 1498 et 1500; tables des registres aux affaires particulières de la même chambre; inventaire des cartes et plans conservés par la même chambre.

Vol. VI. Tables des registres de la chambre des comptes de Brabant pour les affaires des monnaies, depuis 1406; tables des registres aux placards de la même chambre.

Vol. VII. Tables des registres *noirs* et autres registres divers de la chambre des comptes de Brabant.

Vol. VIII. Table des registres de la chambre des comptes de Brabant, pour les affaires de Luxembourg.

Vol. IX. Tables des registres de la chambre des comptes de Brabant, pour les affaires de la Gueldre autrichienne.

Vol. X. Tables des registres des chartes et priviléges produits sur les comptes du scel de l'audience de Brabant; inventaires (par extraits) des avis et mémoires de la chambre des comptes de Brabant, de 1660 à 1739.

Vol. XI. Répertoire des registres aux chartes de la chambre des comptes de Flandre, depuis 1667.

Vol. XII. Tables des placards de Flandre.

Vol. XIII. Inventaire chronologique des lettres et rescriptions de la chambre des comptes de Flandre, adressées au conseil des finances, depuis 1667.

Vol. XIV. Inventaire des archives de la secrétairerie d'état.

Vol. XV. Inventaire des archives du conseil des finances; inventaire des papiers du gouvernement de la Franche-Comté, retrouvés dans le cabinet du secrétariat, au château de Grey, en 1662.

Vol. XVI. Suite de l'inventaire des archives du conseil des finances; inventaire des archives du conseil privé.

Vol. XVII. Inventaire des pièces trouvées dans l'ancienne chapelle du cardinal de Granvelle (conseil privé); inventaire du dépôt de la contadorie à la cour brûlée.

Vol. XVIII. Inventaires : des cartulaires de la ville de Bruges; des cartulaires et chartes du Franc de Bruges; des archives de la ville de Charleroi; des archives de la ville de Maestricht; des archives de la ville de Mons; des

registres aux résolutions des états de Hainaut, depuis 1682; des rescriptions du conseil de Hainaut, depuis 1698.

Vol. XIX. Inventaires : des cartulaires de la ville de Gand; des registres aux résolutions des états de Flandre, depuis 1725; des registres aux rescriptions du conseil de Flandre, depuis 1673; des cartulaires de la ville d'Ypres; des archives de la châtellenie d'Ypres.

Vol. XX. Inventaires : de quelques-uns des registres de la ville et des états de Namur; des registres aux placards et ordonnances du conseil provincial de Namur, depuis 1580; des chartes du château de Namur.

Vol. XXI. Inventaires des cartulaires de la ville de Nieuport; du cartulaire des registres de la ville d'Ostende; des cartulaires et chartes de la ville de Tournai.

Tous ces inventaires, ceux surtout que renferment les quatre derniers volumes, laissent beaucoup à désirer. Le commissaire D'Esnans, au reste, n'en rédigea lui-même que quelques-uns; les autres existaient déjà dans les dépôts qu'il visita, et il se borna à en prendre copie. Cependant, cette partie de la collection a réellement de la valeur : plusieurs des inventaires qu'elle comprend pour les archives du gouvernement des Pays-Bas manquent au dépôt de Bruxelles; d'autres mentionnent des documents qui nous ont été enlevés à la fin du dernier siècle, et dont nous ne possédons pas de liste.

Chaque volume d'inventaire est suivi d'une table alphabétique des matières qu'il contient. Pour compléter ce travail, M. Godart de Clamecy y joignit, en deux volumes, qui sont cotés XXII et XXIII, une table générale des matières des vingt et un volumes. Le premier volume de cette table générale comprend les lettres A-G; le deuxième, les lettres H-Z (1).

(1) Voici l'intitulé qu'elle porte : *Table générale des matières conte-*

DEUXIÈME PARTIE.

Copies de Documents.

La deuxième partie de la collection se compose de 155 volumes.

Dans les volumes 1–8, intitulés : *Pièces qui concernent le gouvernement ou les Pays-Bas en général*, ont été rassemblés les lois, les ordonnances et les réglements généraux et tout ce qui concerne l'administration de la justice et de la police; de plus, les correspondances avec les cours et les ministres étrangers (de 1067 à 1745).

Les volumes 9-18, intitulés : *Pièces qui concernent la paix et la guerre*, contiennent les déclarations de guerre, les conventions faites pour le paiement des contributions, pour le rachat des prisonniers, les traités de paix et autres actes qui peuvent avoir trait aux mêmes objets (1100 à 1748).

Le volume 19 est intitulé : *Baux généraux et particuliers des différentes fermes des Pays-Bas* (1656 à 1743).

Les volumes 20 et 21 concernent les chemins et chaussées;

Le volume 22, la Cour de Rome et le clergé en général;

Le volume 23, le commerce dans les XIV.e, XV.e, XVI.e, XVII.e et XVIII.e siècles;

Le volume 24 contient les contrats de mariage et les testaments de quelques princes, ainsi que d'autres actes y relatifs;

---

nues aux XXI volumes d'inventaires faits dans les archives et dépôts des Pays-Bas, des années 1746, 1747 et 1748, par M. D'Esnans, conseiller au parlement de Besançon, commissaire du Roi en cette partie; rédigée en cette forme, par M. Godart de Clamecy, de l'Académie de Soissons, d'après les tables particulières du commissaire du Roi.

Les volumes 25 et 26, les contrats d'acquisitions, d'aliénations et d'échanges de domaines faits par les souverains du pays (1203 à 1719);

Les volumes 27-36, les arrêts, tarifs et réglements en matière de droits d'entrée, de sortie, de transit et de tonlieu, ainsi que les pièces relatives aux revenus du souverain dans les Pays-Bas (1508 à 1743).

Les volumes 37-39 sont intitulés : *De l'inquisition et de l'hérésie.*

Les pièces renfermées dans les volumes 40-46 concernent les discussions au sujet des *limites en général*, qui s'élevèrent entre les Pays-Bas et les états voisins (1304 à 1737).

Les volumes 47-65 contiennent les documents qui s'appliquent aux *limites en particulier*. Je crois inutile de donner le titre de chacun d'eux : je me bornerai à observer qu'il y a, pour les terres de Fumai et Revin seulement, sept volumes (les 52.e à 58.e).

Les volumes 66-70 concernent les monnaies;

Les volumes 71-75, les offices;

Le volume 76, les postes, coches et voitures publiques;

Le volume 77, les rentes dues par différentes administrationts des Pays-Bas;

Les volumes 80 et 81, les terres franches.

Après avoir rangé ainsi tout ce qu'il regarda comme appartenant aux matières générales, M. Godart classa les pièces qui avaient rapport à chacune des provinces en particulier et aux souverains par lesquels elle avait été gouvernée.

Les volumes 82-85 concernent les pays rétrocédés en général;

Le 86.e, les comtes et comté d'Artois; les comtes et comté de Bar; les ducs et duché de Lorraine;

Le 87.e, les ducs, duché et comté de Bourgogne; les ducs et duché de Gueldre;

Le 88.e, les ducs et duché de Brabant;

Les 89.e et 90.e, les comtes et comté de Flandre;

Le 91.e, les comtes et comté de Hainaut;

Le 92.e, les ducs et duché de Limbourg; les ducs et duché de Luxembourg;

Le 93.e, les ducs et duché de Luxembourg;

Le 94.e, les ducs et duché de Luxembourg; les comtes et comté de Namur.

Viennent enfin, rangées dans l'ordre alphabétique des noms des lieux, les pièces qui ont rapport à des villes et villages des Pays-Bas, d'Allemagne, ou de France. Il me suffira de faire connaître ici les titres des volumes :

Vol. 95, Aire, Alost (pays d'), Amiens, Anvers, Arlon (château d'), Avesnes, Bailleul, Bapaume, Beaumont.

Vol. 96, Beaumont, Béthune, Bruges.

Vol. 97, Bruges, Bruxelles, Calais, Cambrai.

Vol. 98, Cambrai, Cassel (ville et pays de), Charlemont, Charleroi, Chimai (ville et principauté de).

Vol. 99, Condé, Conflans, Courtrai, Daelhem (seigneurie de), Damme, Houcke et Munickereede.

Vol. 100, Damvillers, Dixmude, Douai, Dunkerque, Durbuy, Enghien.

Vol. 101, Fagnolles (baronie de), Fauquemont (terre et château de), Flobecq et Lessines.

Vol. 102, Furnes (ville de châtellenie de).

Vol. 103, Furnes (ville et châtellenie de), Gand, Gembloux (abbaye de), Givet.

Vol. 104, Hulst, Jumet (seigneurie de), Ivoix (prévôté d'), L'Ecluse.

Vol. 105, Lille.

Vol. 106, Lille, Douai et Orchies, Loo, Louvain, Mariembourg, Mariemont, Maubeuge, Maulde, Metz.

Vol. 107, Marville, Menin (ville et verge de).

Vol. 108-110, Menin (ville et verge de).

Vol. 111, Mons, Montbelliard (comté de), Montfort (château de), Montmédy.

Vol. 112, Muneau et Bertrix, Nassogne (terre de).

Vol. 113, Nieppe (bois de), Nieuport, Nivelles (abbaye de), Orchimont, Ostrevant (comté d'), Oudenarde, Philippeville, Poilvache (prévôté de), Poperinghe.

Vol. 114, Renaix, Rumes et Templeuve, Ruremonde, Saint-Bertin (abbaye de) à Saint-Omer, Saint-Hubert (abbaye de).

Vol. 115, Saint-Hubert (abbaye de).

Vol. 116, Saint-Hubert (abbaye de), Saint-Omer, Soigne (forêt de), Stenay, Thionville, Tingry (terre et château de).

Vol. 117-141, Tournai et le Tournaisis.

Vol. 142, Tournai et le Tournaisis, Tournhem (bois de), Valenciennes, Wachtendonck (terre de), Waes (pays de).

Vol. 143, Wambeck (seigneurie de), Warneton.

Vol. 144, Warneton, Waulsort, Venlo.

Vol. 145, Verdun, Wervick, Vezon et Brasmenil.

Vol. 146-149, Ypres (ville et châtellenie d').

Vol. 150, Ypres, Yperlée (la rivière d'), Isenghien.

Les cinq derniers volumes (151-155) contiennent des doubles de pièces insérées dans les volumes précédents.

Toutes ces copies sont authentiquées par le commissaire D'Esnans et par les gardes des dépôts d'où elles furent tirées, ce qui n'empêche pas qu'elles ne soient remplies de fautes.

Chaque volume est pourvu d'une table des matières, formée d'après l'ordre d'insertion des pièces : il existe, dans un volume à part, une table générale alphabétique des matières rassemblées dans les 150 volumes de copies.

Après avoir fait transcrire, pour nos Archives, les tables des volumes principaux, je voulus m'assurer jusqu'à quel point elles étaient exactes : je reconnus alors que ce travail

fourmillait d'erreurs et même des plus grossières, comme l'on peut s'en convaincre par l'inspection de la copie rectifiée, que j'ai déposée aux Archives. En poursuivant mon examen, je fus conduit à conclure que ceux qui y avaient été employés n'avaient nulle connaissance de l'histoire de la Belgique.

En résumé, la *Collection d'Emans*, malgré les sommes considérables qu'elle coûta au gouvernement français, et abstraction faite de la partie des inventaires, que l'on peut consulter utilement, ne doit pas être considérée comme une source qui mérite confiance : en la prenant pour guide, on s'exposerait à reproduire des textes défectueux, à commettre des erreurs de noms et de dates. Je conseillerais donc à ceux qui voudraient s'occuper de nos annales, de fouiller plutôt les dépôts du pays, où les documents originaux reposent : ce sont là les vraies sources où il leur faut puiser; de pareils guides ne les égareront pas.

L. P. Gachard.

Analyses Critiques d'Ouvrages.

THÉORIE DE LA STATISTIQUE, *traduite de l'allemand et du latin de* F. J. MONE, *ancien professeur aux universités de Heidelberg et de Louvain, et augmentée de notes, d'additions et d'une bibliographie, par* E. TANDEL, *lecteur à la faculté de philosophie et des lettres à l'université de Louvain.* Louvain, 1834. 1 vol. in-8.° de 146 pages.

La statistique n'est pas encore en Belgique une science populaire : les journaux, ainsi que les revues littéraires et scientifiques, depuis quelques années surtout, en ont rendu le nom familier à un grand nombre de personnes, et l'on sait assez généralement qu'il existe une science qui s'appelle ainsi ; la plupart se la représentent sous la forme de tableaux remplis de chiffres, qui expriment d'ordinaire, des naissances, des décès, des importations, des exportations, ou bien le nombre des enfants qui fréquentent les écoles, ou bien encore le montant relatif des contributions dans divers états ou à diverses époques, etc. Mais on peut admettre, sans craindre de se tromper bien gravement, que, sauf le très-petit nombre de personnes qui s'en occupent *ex professo*, la statistique est encore, chez nous, une science presque entièrement inconnue quant à son objet et à son ensemble. M. Tandel n'aura donc pas fait une

chose inutile, si l'ouvrage qu'il introduit parmi nous tend à nous montrer, pour ainsi dire, la charpente toute entière de l'édifice scientifique dont quelques-uns d'entre nous se sont attachés jusqu'à présent, non sans bonheur, à exécuter certaines parties détachées. Il sera intéressant de voir, quelle place ces parties occupent et quelles fonctions elles remplissent dans le corps de la science, question dont dépend l'importance qu'elles peuvent avoir. Car c'est là l'objet spécial de la théorie : elle doit nous enseigner ce qui est de la statistique et ce qui n'en est pas, et nous faire voir en même temps de quelle manière les choses qui en sont se tiennent entre elles, justifier, en un mot, le titre de science que nous lui donnons.

Ainsi, la théorie nous dira, par exemple, que les productions du sol, que la population, son mouvement et ses différents rapports, que les finances publiques, que le travail des ateliers, que les établissements de bienfaisance, que les voies commerciales, que les compagnies d'assurance, que les opérations du commerce, que le caractère moral du peuple et son état de civilisation, que les crimes et les délits qui se commettent dans un état, etc., etc., sont autant d'éléments de statistique; mais quelle opinion nous ferions-nous de la méthode et de la capacité philosophique de l'auteur qui se bornerait à faire une simple énumération de toutes ces choses, une espèce de catalogue ou d'inventaire, sans les classer, sans les ramener toutes à un seul chef, à un même principe ? Il ressemblerait à celui, qui voudrait faire passer une liste alphabétique de toutes les plantes existantes pour un traité de botanique. C'est la classification des plantes qui fait que la botanique est une science, science d'observation, si l'on veut, mais enfin science. De même, c'est la classification de tous les faits que décrit la statistique qui donne à cette dernière un caractère scientifique. La société est un tout *organisé;*

les phénomènes sociaux qui sont du domaine de la statistique ont donc tous entre eux des rapports ou éloignés ou rapprochés : ainsi que les plantes, ils se grouppent par familles, dont les types se réunissent par des caractères généraux, qui, de degré en degré, viennent enfin se confondre dans un principe suprême, dans la définition de la science.

Comment s'assurer, sans cette classification, c'est-à-dire, sans le principe qui lui sert de base, que la série de faits que l'on expose est complète ; comment s'assurer, d'un autre côté, sans ce moyen d'appréciation, si tel fait que l'on y comprend est réellement un fait statistique ou s'il n'en est pas un ? Sans avoir une idée bien précise de ce qu'il faut entendre par statistique, il n'est personne qui ne comprenne, qu'il peut-être utile de connaître d'une manière exacte le nombre de chevaux, par exemple, que possède un état ou une province, sans parler des détails relatifs à leurs différentes races, à la manière de les élever, de les nourrir, aux usages auxquels on les emploie, etc. En est-il de même du nombre des chiens que renferme telle ville, ou bien tout l'état ? Oui et non, suivant les circonstances, circonstances que la théorie nous apprend à apprécier.

En continuant la comparaison que nous avons commencée, nous dirons donc que la matière de la statistique, si les connaissances, dont elle se compose, aspirent au titre de science, doit former un *système* de faits, de même que la science de la botanique n'est autre chose qu'un système de plantes, c'est-à-dire une classification naturelle des plantes d'après un principe donné. Il y a, comme on sait, plus d'un système de botanique, et quelque jeune que soit la statistique comme science, on compte déjà aussi plus d'un système de statistique : on a même déjà pu faire une statistique de ces systèmes, et on y a

distingué jusqu'à cinq écoles différentes. Autant de principes divers de classification, autant de systèmes. En statistique toutefois, cette diversité n'est pas dûe seulement, toutes choses égales, à des vues différentes sur les rapports qui existent entre les faits, elle tient beaucoup aussi à ce que les auteurs ne sont pas entièrement d'accord entre eux sur l'objet même et sur le domaine de notre science. A quoi faut-il attribuer cette dissidence, qui prouve suffisamment, à elle seule, que la statistique, comme nous venons de l'observer, est une science encore très-jeune et ceci est cause, en grande partie, qu'aucun des systèmes élaborés jusqu'à ce jour, n'est encore parvenu à exercer une souveraineté absolue, quelque éphémère qu'elle pût être ? M. Tandel, dans son avant-propos, a cherché à rendre compte de ce phénomène. Parmi les causes qu'il lui assigne, il en signale une que nous croyons utile de rapporter ici. « La matière d'une science, dit-il, » étant ordinairement trop vaste, pour que, de prime » abord, on puisse l'embrasser dans sa totalité (remarque » qui s'applique à la statistique plus qu'à toute autre science), » il arrive que ceux qui s'en occupent les premiers n'y en- » trent, pour ainsi dire, et ne font connaissance avec » elle que par la spécialité que chacun a embrassée de » préférence. On se fait une théorie adoptée à cette spé- » cialité ainsi qu'au but particulier que l'on veut atteindre, » et l'on s'habitue insensiblement à juger de l'ensemble » de la science, d'après l'élément qu'on en a détaché et » que l'on a exclusivement envisagé, *à la comprendre* » *tout entière sous cet élément isolé*, et à généraliser sa » théorie de détail, que l'on substitue enfin à la science » elle-même. De là cette multitude d'opinions divergentes » sur la nature, l'objet et le domaine de toute science » dont on commence à réunir les principes et à établir » les bases; de là, par exemple, le peu d'accord que l'on

» remarque entre les écrivains, qui, jusqu'à présent, » ont émis leurs idées sur la théorie de la statistique, et » le peu de traités complets que nous possédons sur cette » matière. »

Ceci est très-vrai. Combien n'avons-nous pas vu et ne voyons nous pas encore journellement tronquer et défigurer la science dont il s'agit par des écrivains, qui trouvent plus commode de l'abaisser à leur niveau que de s'élever jusqu'à elle, qui croient pouvoir la faire et la défaire dans l'espace d'un quart-d'heure, qui, en haine de la métaphysique, se gardent bien de l'établir sur quelque principe régulateur, et pour qui cette manière de faire s'appelle *être pratique.*

Repétons-le donc : il faut une théorie de la statistique, il faut un système, un principe suprême qui nous permette de juger de la portée de la science et d'après lequel les faits qu'elle embrasse, viennent se ranger comme d'eux-mêmes sous les rubriques qui leur appartiennent, sans que nous soyons réduits à cet égard à croire l'auteur sur parole. Ce travail, si l'on excepte la rapide exquisse que M. de Reiffenberg a placée en tête de son *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique* (Bruxelles 1832, in-4.°), et qui s'accorde d'ailleurs parfaitement, au fond, avec le système de M. Mone, ce travail, disons-nous, n'a pas encore été fait chez nous. Une analyse succincte de l'ouvrage de M. Mone intéressera donc non-seulement par son objet, mais elle aura encore l'attrait de la nouveauté.

Qu'est-ce que la statistique ? question oiseuse, dira-t-on; mais qui est encore loin de recevoir partout une solution uniforme. « C'est l'art, dit le célèbre Achenwall, de faire » connaître les avantages et les inconvénients d'un pays, » ce qui constitue la force ou la faiblesse d'un état, ce » qui doit faire briller ou obscurcir l'éclat d'une couronne, » ce qui rend les citoyens ou sujets d'un corps politique

» riches ou pauvres, contents ou mécontents, heureux » ou malheureux, ce qui fait aimer ou haïr un gouver- » nement, ce qui attire au chef de l'état, tant à l'inté- » rieur qu'à l'extérieur, la considération et le respect, » ou le mépris et l'abandon, ce qui tend à l'élévation » d'un état, ou à son ébranlement et à sa destruction; » enfin ce qui annonce la durée des uns et prédit la » ruine des autres; en un mot, tout ce qui peut contri- » buer à donner une idée exacte d'un empire, à éclairer » le bon administrateur et à former le véritable homme » d'état. »

« La statistique, » dit à son tour notre auteur, « est » la science de la situation actuelle des états. »

Ces deux définitions, si la première mérite ce nom, nous indiquent les deux voies par lesquelles on arrive à construire une science. De tout temps on a fait de la statistique, parce que les connaissances qu'elle procure ont toujours été nécessaires, surtout aux gouvernements. Comme la principale force des états réside dans les hommes, c'est cette condition de puissance qu'il a toujours le plus importé de connaître, et l'on trouve, déjà dans une haute antiquité, des statistiques de la population, notamment des forces militaires. On a fait de même, suivant les circonstances et les besoins du moment, la statistique des revenus et des dépenses publiques, la statistique du sol, considéré sous divers points de vue, celle des divisions administratives de l'état, celle des institutions politiques et religieuses des nations avec lesquelles on entretenait des relations, la statistique des importations et des exportations, celle des productions naturelles, ainsi que des produits manufacturés, etc., etc., c'est-à-dire, on a décrit, avec plus ou moins de méthode, d'une manière plus ou moins complète et exacte, toutes ces choses, tous ces éléments de la vie sociale tels qu'ils existaient dans le moment présent, parce

qu'on avait besoin de ces *états de situation* dans un but pratique quelconque. On conçoit que peu-à-peu, en raison des progrès de la civilisation et à mesure que la vie politique des nations se développa et se compliqua, ces statistiques partielles se multiplièrent et que remarquant leur tendance commune et les co-ordonnant d'après les analogies qu'elles présentaient entre-elles, on les réunit en un seul corps d'ouvrage, ce qui donna naissance aux statistiques générales. Il y eut dès lors de nombreuses statistiques, mais la statistique comme science n'existait pas encore, c'est-à-dire, on n'avait pas encore posé les principes qui restent et la matière que cette science doit embrasser et l'ordre dans lequel il convient de la disposer. Ces ouvrages, nés du besoin et des circonstances, n'étaient guères que des agrégats, dont les divers éléments, placés à côté l'un de l'autre par l'effet d'une longue habitude, ne tenaient ensemble par aucun enchaînement systématique. Pourquoi, parmi les phénomènes sociaux que présente une nation, décrire précisement ceux-ci ou ceux-là? N'y en a-t-il pas d'autres qui méritent la même attention? Quelles est la règle qui doit vous guider dans cette appréciation? Et l'ordre qui doit présider à la disposition de ces matières est-il indifférent ou bien ces phénomènes ont-ils entre eux des rapports naturels et essentiels, qu'il s'agit de découvrir et de ne pas méconnaître? Ces questions, que des esprits méditatifs se sont sans doute posées, lorsqu'en présence des nombreux essais de statistique pratique élaborés surtout depuis le milieu du siècle dernier, on commença à réfléchir sur les principes qui liaient entre elles les différentes parties de cette science nouvelle, au moins de nom, et qui en déterminaient la sphère; ces questions, disons-nous, les statisticiens ne semblent se les être adressées et ne se sont efforcés de les résoudre d'une manière satisfaisante que de nos jours: avant cette époque on faisait des statistiques (et cette

routine n'est pas encore tombée en désuétude), comme on fait encore aujourd'hui des géographiques, par exemple ; chacun y introduisait ce qui lui semblait intéressant ou curieux, ajoutant, retranchant, modifiant ou développant ce qui lui paraissait de nature à donner du relief à son livre et à le distinguer de ceux de ses devanciers, sans s'informer d'ailleurs s'il était permis d'agrandir ou de rétrécir aussi arbitrairement le domaine d'une science ; s'il fallait justifier ce que nous venons de dire, nous nous bornerions à citer ce traité de statistique ou les chapitres se suivent dans l'ordre que voici : — *Situation, montagnes, fleuves et frontières ; — constitution ; — forces de terre et de mer ; — administration de la justice ; — agriculture ; — revenus publics ; — commerce ; — sciences ; — dépenses publiques ; — cour ; — industrie ; — affaires religieuses ; — ruines ; — beaux-arts ; — instruction publique ; — caractère national, etc.*

Ce singulier mélange du reste n'est pas toujours le même ; il varie au contraire plusieurs fois, suivant l'état que l'auteur décrit. Ainsi le chapitre *situation et frontières* se trouve tantôt au commencement tantôt à la fin de la description. Tantôt l'on commence par la *constitution*, tantôt par la *cour* : ici vous voyez l'*agriculture* intercalée entre les *affaires religieuses* et les *forces de terre*, là l'*administration de la justice* entre l'*industrie* et l'*administration des forêts*, ou bien l'*administration des finances* entre l'*instruction publique* et les *forces navales*.

Il y a deux voies, disions-nous tout-à-l'heure, par lesquelles on peut arriver à construire une science : l'une, nous venons de la décrire, est celle de l'expérience et de l'observation. Seule et dénuée de raisonnement philosophique, elle ne conduit pas et ne peut pas conduire à la certitude scientifique.

On peut en dire autant de la méthode opposée, de la

méthode analytique livrée à elle-même. C'est ce que M. Mone a compris et il a proclamé ce principe en tête de son ouvrage. « La statistique pratique » dit-il, « qui » ne reconnaît pas de théorie, est un corps sans ame; » la théorie qui ne veut rien apprendre de la pratique est » une ame sans corps. Ces deux genres de statistique doivent » donc se prêter un mutuel appui; il faut que la théorie » se perfectionne par l'expérience, et la pratique par la » spéculation. »

Mais la pratique seule et la routine avaient généralement déterminé, jusqu'alors, la forme aussi bien que l'objet de notre science; la base scientifique sur laquelle elle devait reposer était encore à faire, c'est là la tâche que M. Mone semble s'être imposée et qu'à nos yeux il a accomplie avec un bonheur remarquable. Au lieu de composer sa doctrine d'éléments fournis par l'habitude, le besoin ou le hasard, il a voulu l'établir sur un principe suprême, dont une analyse philosophique, guidée par l'observation, ferait sortir par un développement naturel, comme d'un germe fécond, toutes les parties organiques, pour ainsi dire, de son corps de science.

Et comme il n'existe pas dans la nature de fait absolument isolé, de même il n'existe pas, dans l'ensemble des connaissances humaines, de science qui ne se lie à plusieurs autres sciences et par celles-ci à la souche commune du grand arbre scientifique. Les sciences ne sont que des parties de la science. Si donc vous voyez surgir une science nouvelle, qui ne soit pas encore bien définie, et si vous désirez fixer vos idées à son égard et déterminer son objet et ses limites, tâchez de découvrir les rapports qu'elle a avec les sciences déjà connues et de trouver la place qui lui appartient dans le vaste système de nos connaissances. Ce que les autres sciences *sont* d'une manière bien constatée, bien authentique, vous apprendra ce que la science nouvelle *n'est pas*,

et les lacunes que vous aurez remarquées dans le système scientifique, dont nous parlons, vous enseigneront peut-être ce qu'elle *est* ou ce qu'elle *doit être.*

Toute science qui naît du besoin doit avoir quelque utilité pratique. La statistique a été cultivée particllement, sous tous les gouvernements, toutes les fois que ceux-ci ont eu besoin de connaître l'état présent de certaines choses, pour y baser des mesures d'administration ou d'économie publique. Ce fait historique prouve à lui seul une vérité que J. B. Say a cherché toute sa vie à combattre, à savoir que la statistique est la base, non-seulement de l'économie politique, mais de toute la politique pratique. *La statistique,* a dit Napoléon, *est le budjet des choses, et sans budjet point de salut!*

Notre science est donc par son objet et son but une science *politique.* Qu'est ce que la science politique? Quelles sont les branches de cette science qui ont été cultivées jusqu'à présent? Quelle place la statistique doit-elle occuper parmi-elles? Quel est, d'après cela, son objet et sa sphère?

Voilà les questions que M. Mone a prises pour point de départ. S'il les a résolues d'une manière satisfaisante, et nous croyons qu'il l'a fait, le domaine de notre science est désormais fixé.

Qu'est-ce que *connaître un état?* se demande l'auteur. Et il trouve que cette connaissance est renfermée dans trois ordres principaux de données. « En effet, » dit-il, « celui qui a parcouru avec le flambeau de la critique » l'histoire d'un état, qui en a observé sous toutes ses faces » la condition présente et qui peut conjecturer ses desti- » nées futures d'après les probabilités d'un calcul solide- » ment établi sur des faits, ne possède-t-il pas sur cet » état une connaissance aussi parfaite que possible? Ainsi » la science qui nous apprend à reconnaître un état (la » science politique) se divise en trois parties; la première

» embrasse *l'histoire politique*, la seconde *la statistique* » et la troisième a reçu le nom de *politique* (politique » pratique); trois conditions essentielles devront donc se » réunir dans l'homme d'état : connaître le passé, planer » sur le présent, prévoir et régler l'avenir. »

On voit que la statistique est une des trois grandes branches de la science politique; c'est la *science de la situation actuelle et présente des états*; elle a pour objet de décrire cette situation présente.

Comme la statistique est une science d'observation, l'auteur ne s'attache pas à donner de l'état une définition philosophique, ni une définition tirée du droit; ce n'est point pour lui une abstraction, mais un fait, qui se compose, comme nous l'apprend l'expérience, de trois éléments essentiels et fondamentaux : d'un sol ou d'un territoire, qui est la condition de la co-existence des membres qui le composent, d'un peuple, qui est l'ensemble de ses membres, et d'un gouvernement, qui est la condition de la vie politique de ce corps.

Le sol, le peuple et le gouvernement sont donc aussi les éléments fondamentaux de la statistique. Elle les décrira chacun dans sa *situation présente*.

Ici l'auteur ne néglige pas de bien préciser ce qu'il faut entendre par cette situation présente des éléments de la statistique, et s'attache à bien distinguer la notion mathématique du présent de la notion pratique de ce mode de la durée relativement aux choses sensibles, la seule applicable en statistique. Elle embrasse tout le temps de l'existence de la même chose, et quant à celles qui sont sujettes à des variations continuelles, elle sont représentées par ce qu'on appelle la *moyenne* de leur grandeur et de leur durée. En posant ces règles, qui résultent de l'étymologie même du mot *statistique*, l'auteur combat et réfute les objections triviales qui tendent à représenter la statistique comme une

science illusoire, à cause de la prétendue mobilité perpétuelle des éléments sociaux.

Outre le principe de division de la statistique indiqué plus haut et tiré de la définition de l'état, il en existe un autre qui dérive de la position de l'état, pris dans son ensemble. « De même que pour connaître l'homme dans sa » totalité, » dit M. Mone, « il faut le considérer dans » ses relations et d'homme et de citoyen, de même il faut » envisager l'état, si l'on veut se faire une idée complète » de sa situation présente, sous deux grands points de vue, » d'abord en soi, puis dans ses rapports avec ses semblables » (les autres états). Il y a donc une statistique *de l'in-* » *térieur* et une statistique *de l'extérieur*. »

Et comme, sous chacun de ces rapports, c'est l'état tout entier qu'il s'agit de décrire, la statistique de l'intérieur, de même que celle de l'extérieur, se subdivisera en statistique du sol ou du territoire, statistique du peuple et statistique du gouvernement.

C'est ici que commence le véritable travail de l'auteur, la théorie proprement dite. Elle n'est autre chose qu'une analyse des éléments fondamentaux de l'état, qu'une indication de tous les points de vue sous lesquels la statistique a à les considérer pour les décrire, qu'une énumération des faits, qui, à différents degrés d'importance, doivent être considérés comme les conditions ou les résultats de la vie politique des nations.

Mais cette énumération ne sera pas une simple nomenclature; car la statistique est une *science*, et elle ne peut l'être que par l'ordre systématique qui préside à la disposition de la matière qu'elle embrasse. La statistique est une description de l'état; elle doit donc nous en présenter une image vraie et fidèle. Dans l'état, dans la société civile et politique tout se tient; notre auteur le compare à un homme en grand, il l'appelle, par analogie, un organisme raisonnable.

Il s'en suit que tous les éléments dont il se compose sont des organes, sont des parties d'un même tout, qui ont avec un organe central et entre elles des relations nécessaires, dont dépend la vie de l'organisme. Montrer, exposer ces rapports organiques qui existent, à différents degrés, entre tous les éléments de l'état, telle est la tâche de la théorie, voilà le côté scientifique de la statistique : — c'est la forme.

Quelle est la marche que notre auteur a suivie pour faire ressortir cet enchaînement, quel est le canevas de son système ?

Nous avons vu que la division fondamentale de son ouvrage est empruntée à la définition pratique de l'état, à l'expérience. La subdivision de chacune de ces parties fondamentales, au contraire, est basée sur une notion abstraite. Elle est la même pour toutes; elle ne dérive donc pas du caractère particulier et du sol et du peuple et du gouvernement, mais d'une idée générale qui se trouve au fond de chacun de ces éléments.

Quelle est cette idée générale ?

L'état, répétons-le, est un organisme, c'est un être complexe mais *vivant*. Le sol, le peuple et le gouvernement n'en sont les éléments fondamentaux que parce qu'ils en sont les *organes* fondamentaux, c'est-à-dire, parce qu'en *agissant* l'un avec l'autre, ils produisent et entretiennent la *vie* de cet organisme; en un mot, parce que ce sont les *forces* fondamentales de l'état. C'est comme *forces* que la statistique doit les considérer et les décrire.

L'action ou le travail de toute force a un point de départ, c'est l'objet lui-même qui agit et dont la nature et la grandeur détermineront le mode et la portée de l'action.

Cette action a aussi un terme, un but, un résultat, c'est son œuvre, son produit.

Voilà les trois points de vue fondamentaux, sous lesquels

il faut envisager toute force quelle qu'elle soit, si on veut la décrire. Quel est l'objet qui agit? Le décrire d'après les lois de la logique, sous les rapports de quantité et de qualité qui intéressent la statistique. De quelle façon, par quels moyens et jusqu'à quel point agit-il? Et quels sont les effets, les résultats, les œuvres de cette action?

Appliquant cette division successivement au sol, au peuple et au gouvernement, et appréciant tous les phénomènes que présentent dans leur action réciproque ces trois grands organes de l'état, à l'aide de principes empruntés à la science de l'économie sociale, du gouvernement, de la politique en général, du droit public et privé, l'auteur indique et coordonne tous les faits qu'il importe à l'économiste, au législateur et à l'homme d'état de connaître et à la statistique pratique de décrire.

Ainsi dans le sol, considéré en lui-même, indépendamment de son action, mais comme base ou point de départ de cette action, il y aura à remarquer pour le statisticien son étendue et son état naturel, ce dernier comprenant, *à certains égards*, sa configuration, sa situation géographique, oragraphique et hydrographique, sa constitution géologique, l'état atmosphérique du pays et certains produits *naturels* du règne végétal et du règne animal. Décrivant ensuite l'action de cette force, il rendra compte de tous les genres de culture au moyen desquels l'homme fertilise en quelque sorte la terre qu'il habite, ou lui arrache les richesses qu'elle recèle dans son sein. Ce sont ces recherches qui fournissent les éléments d'une comparaison à établir entre les divers pays, ou bien entre les diverses provinces du même pays sous le rapport de la perfection à laquelle se sont élevées les connaissances et les pratiques agronomiques. Enfin, en envisageant le sol comme force *productive*, le statisticien fera connaître, en les classant et en déterminant la quantité et la valeur vénale, les *productions* naturelles de tout genre qui sont dues annuellement à la culture.

Les forces humaines ou le peuple se présentent au statisticien sous les mêmes points de vue. Sa grandeur matérielle et morale, ainsi que sa qualité (sa composition etmographique), sont les conditions et la base de son travail. Et comme c'est le peuple, à proprement parler, qui est l'élément vital de l'état, ce sont aussi les phénomènes si divers de son activité, phénomènes dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle la vie civile, qui forment la partie la plus compliquée et la plus riche de la statistique. C'est ici que se montrent toute la fécondité et toute la conséquence logique de l'ingénieux système de notre auteur. Il est facile de s'apercevoir, quand on est un peu versé dans la littérature de la statistique, que ce qui embarrasse le plus les statisticiens, tant pratiques que théoriques, c'est de coordonner la matière immense et variée qu'il s'agit de décrire, et que l'on pourrait, sans inconvénient, intervertir l'ordre qu'ils ont adopté, et mettre, par exemple, au milieu ce qui est au commencement ou à la fin, parce qu'il n'existe pas de motif impérieux pour que tel élément reste à la place qui lui a été assignée, ce qui prouve que leur ordre n'est pas systématique ni scientifique. Il n'en est pas de même ici. Vous pouvez bien essayer de détacher tel ou tel élément de l'enchaînement où il se trouve, mais vous essayerez envain de le placer ailleurs. L'auteur a distribué d'une manière si conséquente, sous les trois rubriques fondamentales : *travail*, *consommation* et *commerce* (analogues aux trois grandes divisions de l'économie politique : *production*, *consommation* et *distribution des richesses*), tous les faits sociaux qui se rattachent à la vie civile d'un peuple, qu'en déplaçant un élément quelconque, il devient impossible de le faire fonctionner dans le grand organisme social, à moins de renverser tout le système de l'auteur et de le remplacer par un autre.

Ce n'est pas tout. M. Mone, par l'enchaînement rigoureux et les larges bases de son système, s'est élevé à une place bien distinguée parmi les auteurs qui ont traité de la théorie de la statistique; il n'a pas imité ni modifié, mais il a créé, et si la science, dont nous parlons, était de nature à inspirer un intérêt plus général et plus passionné, son ouvrage serait du nombre de ceux qui font époque et qui forment une école. Une partie de ses mérites sont dûs à l'application heureuse que l'auteur a faite à la statistique des principes de l'économie politique. Mais quittant ce guide, auquel il est loin d'avoir attribué une importance et une autorité exclusive, et qu'il n'a suivi qu'un moment, il nous présente le travail du peuple, sous un point de vue nouveau, et qui ne nous semble pas insignifiant, bien que les économistes n'en aient pas reconnu l'importance. Ceux-ci ne voient généralement dans les produits du travail que des valeurs ou des utilités, qui seront consommées à leur tour soit improductivement soit reproductivement, sans distinguer, parmi ces valeurs, celles qui sont destinées à satisfaire les besoins personnels des travailleurs de celles qui survivent à cette consommation, et qui constituent le bénéfice net, les économies, les richesses proprement dites de la nation, qui constituent ce que l'auteur appelle l'*argent* de la nation, le produit net de son travail. Importe-t-il de connaître la grandeur de cet acquêt, la grandeur des bénéfices qu'elle fait annuellement dans l'exploitation des divers genres d'industrie! question que nous ne discuterons pas ici, mais que l'auteur décide affirmativement et à laquelle il consacre le troisième chapitre de la statistique du peuple, celui où il considère le peuple comme force productive, où il analyse et décrit le produit net de son travail.

Avant de quitter cette partie de son ouvrage, faisons encore une remarque importante : c'est qu'à la différence

de la plupart des statisticiens, qui ne voient dans la société qu'un mécanisme de forces purement *matérielles*, M. Mone, dans les divisions fondamentales aussi bien que dans les derniers développements de la statistique du peuple, n'a jamais perdu de vue la double nature de l'homme, natures qui se pénètrent mutuellement, qui s'influencent réciproquement, qui n'agissent jamais isolément, et dont l'équilibre ou bien la prépondérance alternative sont des faits que le statisticien doit se garder de négliger, et dont il doit chercher les traces dans tous les phénomènes de l'ordre social.

Passant ensuite à la troisième force fondamentale de l'état, au gouvernement, l'auteur justifie l'application qu'il y fait de la même méthode statistique. « Le gouverne-» ment », dit-il (p. 83), « étant une force intelligente, » de même que le peuple, il importe de savoir si, par » une extension de cette analogie, sa façon d'agir et de » se manifester est soumise aux mêmes lois que chez le » peuple. Toute l'activité de ce dernier se rapporte à trois » ordres de faits : à son travail, aux fondements sur » lesquels il repose et aux résultats qu'il produit. Le » peuple et l'homme pris individuellement ne diffèrent » entre eux que par l'étendue de leur sphère d'action, » mais non par la nature de leur destination, qui est la » même pour l'un et pour l'autre; le gouvernement, à » son tour, est une personne morale, de même que le » peuple : il s'en suit que l'individu et le peuple, le » peuple et le gouvernement, sont intimement liés entre » eux, liés par l'identité de leur destination, qu'ils ne » peuvent remplir qu'en commun. Voilà donc aussi pour » la force gouvernementale trois forces de faits qui dé-» terminent toute la sphère de son activité : son travail, » les fondements sur lesquels il repose et les résultats » qu'il produit, et nous pouvons établir un parallèle exact

» entre la vie du peuple et celle du gouvernement. Les » *bases* nécessaires de tout gouvernement, ce sont cer- » taines lois appelées fondamentales, dont l'ensemble est » connu sous le nom général de *constitution*. Ce que le » *travail* est au peuple, l'*administration* l'est au gou- » vernement, c'est son mode d'action. Enfin, de même » que les conquêtes du travail, les richesses, sont la con- » dition du bien-être matériel du peuple, de même les » bonnes lois sont la richesse morale de tout l'état, non » moins que du gouvernement : ce que nous avons ap- » pelé l'*acquisition* du peuple, nous le retrouvons, quant » au gouvernement, dans la *législation*. Une *adminis-* » *tration constitutionnelle* qui tend à une bonne *admi-* » *nistration*, voilà tout le travail de la force gouverne- » mentale, considérée dans ses fondements comme dans » ses œuvres. »

Après cela l'auteur énumère, en les co-ordonnant, les points à décrire en statistique, pour ce qui concerne la constitution, l'administration et la législation de l'état.

Tels sont, en grand et sous leurs points de vue généraux, les éléments dont se compose la statistique de l'intérieur. Celle de l'extérieur, fidèle au même plan, considère tour-à-tour chacune des trois forces fondamentales de l'état dans ses relations extérieures avec les autres états : c'est en quelque sorte l'impression réelle et pratique du droit des gens pour un état donné.

Dans cette rapide exquisse, nous nous sommes abstenus d'entrer dans des détails, toujours arides et fastidieux, lorsqu'on ne fait que les énumérer. Nous avons d'ailleurs déjà dépassé les bornes que la nature du présent recueil nous imposait. Mais nous insistons à dessein sur cette considération, pour qu'on ne suppose pas que nous ayons voulu éluder une discussion qui pourrait provoquer le reproche souvent adressé à la statistique, de s'occuper de minuties et

de bagatelles, reproche, avouons-le, quelquefois mérité, mais qui prend le plus souvent sa source dans le peu d'expérience pratique des personnes qui le font. Nous croyons bien, que quiconque ne s'est jamais occupé de statistique *ex professo*, et voudrait cependant juger d'une ouvrage de statistique en le feuilletant au hasard (méthode détestable pour apprécier le mérite de tout livre de théorie et de science) trouverait peut-être à chaque page, même dans la théorie de M. Mone, des faits dont au premier coup-d'œil il n'apercevrait pas l'importance politique. Car c'est cette importance qui décide du caractère des faits statistiques, et elle n'est pas la même pour tous, ni dans tous les lieux, ni dans toutes les circonstances, quoique la théorie ne puisse, sous peine d'être incomplète, en négliger aucun. Voilà pourquoi l'auteur a fait suivre sa théorie de la statistique *pure*, d'une théorie de la statistique *appliquée*, qui enseigne entre autres ce qu'il faut faire entrer dans une statistique *générale* et dans une statistique *particulière*, dans une statistique *universelle* et dans une statistique *spéciale*, dans une statistique écrite *à l'usage du public* et dans une statistique écrite *à l'usage du gouvernement*. Cette partie importante de son ouvrage se divise en deux livres, qui traitent respectivement de la *critique* en statistique et de la *méthodologie* de la statistique. Le premier énumère les différentes sources de la statistique et expose les règles à observer pour les apprécier. L'autre s'occupe de l'art de recueillir les matériaux et de la manière des les employer.

L. E.

Religion et Amour, *par* P. J. F. De Decker. 2.e *partie.* Bruxelles, chez tous les libraires. — 1836.

Au temps où nous vivons, il n'y a plus que deux genres de poésie possibles : la poésie tendre, rêveuse, qui caresse et soupire, qui aime d'un amour chaste et les yeux baissés, qui remplit le cœur d'un trouble vague, d'une volupté incertaine, d'une délicieuse tristesse; — la poésie forte, hardie, sarcastique, frondeuse, qui ricane et rompt en visière à la société, qui traîne sur la claie rois et peuples, hommes et choses, qui tonne et sème l'épouvante, qui crie : malheur! comme le prophète ancien.

La poésie pastorale et champêtre, toute saupoudrée d'afféterie et de sottises mythologiques, est enterrée avec les pipeaux de Ronsard et les houlettes de Madame Deshouillières; — l'épopée, le poème épique entouré de son cortège de grandes images et de personnifications allégoriques, n'a point survécu à Voltaire, et le genre descriptif, les coteaux et les bois, les fleurs et les ruisseaux, Delille, en mourant, y a apposé les scellés, et il n'est guères probable qu'on en fasse la levée de nos jours.

Une grande illustration littéraire, M. De Lamartine est le représentant du premier de ces deux genres, que notre siècle tout mercantile, tout empreint d'industrialisme, souffre encore. — La poésie forte et hardie reconnaît Victor Hugo pour son dieu, et autour de ce nom retentissant, viennent se grouper d'autres noms recommandables : Barbier, Barthélémy, Turquety, etc. Non pas cependant qu'il faille essentiellement séparer ces deux genres, non pas que celui qui soupire dans l'élégie ne puisse foudroyer dans l'iambe, les *Feuilles d'automne*, *les Chants du Crépuscule*, *Amour et foi*, sont là pour s'inscrire en faux contre une semblable assertion. Nous concluons de là que la poésie sentimentale et la poésie forte ne diffèrent

que dans les formes, la poésie mère qui préside à ces deux genres étant toujours la même, c'est-à-dire l'examen de l'organisation morale de l'homme. Nous le croyons, la poésie est maintenant l'expression de l'ame, comme elle l'était naguères des objets extérieurs; elle est la conviction intime du cœur, que cette conviction soit amère ou qu'elle fasse naître la joie; elle s'attache à l'homme, elle analyse ses sentiments, elle peint ses passions, comme elle peignait autrefois les faits et les choses.

La réflexion qui précède a pour but d'établir qu'il peut aisément y avoir unité de conception, chez un poète, entre ces deux genres qui semblent, au premier abord, si opposés, si antipathiques; M. De Decker vient encore de nous en donner une preuve non équivoque dans la 2.e partie de *Religion et Amour* qui a paru, il y a peu de temps.

Avant de commencer l'analyse de cette intéressante publication, nous croyons nécessaire de dire un mot du recueil qu'il livra au public, l'an dernier. Dans ce brillant essai d'un jeune homme qui débutait dans la carrière littéraire, tout lecteur a admiré l'exquisse sensibilité qui domine constamment la pensée du poète; toute personne un peu impressionnable a rêvé en parcourant: *Le toit paternel, La jeune étique, La beauté idéale, Le soir;* on s'est senti l'ame prise d'une vague mélancolie qui avait un indicible charme, et, en général, ce qu'il y avait de flasque, dans certains endroits du style, de hasardé dans quelques expressions, de défectueux dans la rime, a aisément trouvé grâce devant le plaisir que produisait le tendre et langoureux laisser-aller de l'auteur.

Aujourd'hui M. De Decker a grandi, sa voix a pris une intonnation plus sévère; à côté de la tristesse molle et rêveuse, s'est dressé le découragement froid et douloureux; l'expression a revêtu des formes acerbes qui vont parfaitement à l'amertume de la pensée; l'inspiration brûlante

colore l'âpreté du sujet ; partout c'est l'entraînement chaleureux du poète qui voit le monde dans toute sa vérité, c'est l'essor libre et intrépide de l'oiseau qui ne redoute point de rompre ses ailes dans la route qu'il a suivie. La conviction seule peut donner ce feu à l'imagination, il n'y a qu'une profonde et triste appréciation de l'homme qui sache retracer avec cette force le tableau de ce qui nous entoure.

La vigueur que M. De Decker a déployée dans plusieurs parties de ce nouveau recueil, apparaît surtout dans la pièce suivante :

LA JUSTICE.

Oh ! ne me parlez pas de la justice humaine !
On ne respecte plus son auguste domaine,
Son autel est désert, son culte est profané.
De ce moyen de paix et d'ordre pour les hommes,
Hélas ! nous avons fait, malheureux que nous sommes,
De discorde et de haine un instrument damné !

L'inflexible raison n'occupe plus le siége ;
La faveur l'éblouit, la passion l'assiége :
La justice rougit dans son temple odieux !
Elle perd sa balance et conserve son glaive ;
La partialité chaque jour lui soulève
D'une insolente main le bandeau de ses yeux !

Sans gloire et sans respect, son impur sanctuaire
N'entend plus retentir d'un magistrat sévère,
D'un docte défenseur, l'incorruptible voix !
Il n'entend plus jamais la lucide science,
Discuter gravement, citer en conscience,
Expliquer avec art l'obscur texte des lois !

Le front ridé, l'œil louche, on voit l'aigre Chicane,
Jaune et grinçant des dents, qui hurle et qui ricane,
Et couvre de ses cris tous les talents réels :
Du mensonge escortée et de la calomnie,
Accusant, elle ment, accusée, elle nie,
Et sauve pour de l'or les plus grands criminels !

Des pouvoirs établis ville prostituée,
La justice, à trahir toujours habituée,
Vend les peuples aux rois, les rois aux factions :
La liberté féroce, ou l'abject despotisme,
L'aveugle impiété, l'ignorant fanatisme
Lui donnent à sucer le sang des nations !

Sur son char redouté traversant tous les âges,
Foulant partout les mœurs, les lois et les usages,
Elle court en semant des terreurs et des maux :
Car c'est elle qui met, industrieuse, infâme,
Le poison aux cachots, sous les bûchers la flamme,
Et la corde aux gibets, le fer aux échafauds !

Arsenaux où la haine a déposé ses armes,
Vastes chaos obscurs, causes de tant de larmes,
Labyrinthes sans fil et réservoirs de sang,
Les Codes vont offrir leurs termes élastiques
A l'ignoble vengeance, aux haines politiques
D'un ennemi pervers ou d'un tyran puissant !

Et puis, tous les partis qu'élève la victoire
Recomposent des lois l'immense répertoire ;
Ce qui fut juste hier est injuste demain.
Ainsi ce que Dieu fit éternel, immuable,
La justice, devient inconstant, variable,
Et change tous les jours par un caprice humain !

Étonnez-vous alors que vos lois violées,
Et se modifiant, sans cesse mutilées,
Soient sans force, sans frein, sans efficacité !
Étonnez-vous alors que, triomphant, le crime
Écrase en l'insultant la vertu qu'il opprime
Et foule aux pieds les droits de la société !

Ce début :

Oh ! ne me parles pas de la justice humaine !

est admirable, rien ne peint mieux l'indignation du poète !

Et puis cette strophe sublime qui représente la hideuse chicane, quoi de plus vrai, de plus frappant !

Parmi les morceaux saillants du recueil, qui justifient pleinement le titre du livre, nous plaçons en première ligne : *La Sœur de Charité*, *Le Missionnaire*, *Retour du siècle à la Religion*, simple et imposante trinité, née sans doute d'une même inspiration.

La Sœur de Charité est un beau panégyrique de la vertu qui souffre et qui se cache sous la bure, comme la violette sous les ronces. M. De Decker a placé à sa hauteur ce dévouement sublime, cette abnégation toute chrétienne qui cloue une faible femme au chevet d'un mourant. Certes, il y a bonheur pour le poète de rencontrer un semblable sujet, il y a mérite incontestable à le mettre en relief.

Le Missionnaire porte aussi l'empreinte de l'admiration fervente de l'auteur pour ces types de notre religion qu'il a si bien su choisir; mais nous mettons l'autre pièce au-dessus de celle-ci; quand on a lu *la Sœur de Charité*, *le Missionnaire* pâlit; sans doute parce que la force d'âme, dans une femme, captive bien plus notre enthousiasme que la puissance de résolution dans un homme.

Le Retour du siècle à la Religion est, des trois pièces citées, celle où il règne le plus de force; les strophes qui nous retracent le siècle dernier, nous paraissent égaler en puissance d'imagination tout ce que l'on a écrit jusqu'ici dans ce genre.

Le Suicide est un morceau qui ne saurait trop être lu à une époque, où la manie déplorable de la destruction arme toute main de poète ou d'artiste, qui se croit malheureux à vingt ans. La pièce intitulé *Examen* est profondément pensée, c'est en quelque sorte l'avant-propos de la précédente.

Découragement, *Besoin*, *Poésie*, *Solitude*, *Impuissance*, *le Jour des Morts*, sont autant d'inspirations que nous pourrions appeler *individuelles*, parce qu'elles sont

réellement l'expression de l'âme du poète, c'est son cœur qu'il y découvre à nu, ce sont ses désirs, ses espérances, ses regrets, sa tristesse, son désillusionnement qui s'y reproduisent sans voile et sans détours.

Souvenirs d'enfance avec ses gracieuses descriptions, ses naïfs détails qui font image, est une pièce qui doit plaire à tous, car tous nous avons été enfants. Il y a dans ce morceau je ne sais quoi de simple et de vrai qui nous entraîne, qui nous reporte à nos premières années; M. De Decker a du tact; il a compris qu'il fallait un semblable sujet pour assurer le succès de ce recueil, comme le *Toit paternel* avait assuré celui de la 1.re partie de *Religion et Amour*.

Un bal est une conception d'un genre nouveau, dont l'originalité mérite une mention toute particulière. Nous disons originalité, car Ed. Turquety a bien employé la même forme dans une de ses productions, mais au lieu d'alterner comme M. De Decker par des vers français, il s'est servi des versets latins, ce qui n'est guère rejouissant pour qui n'entend pas la langue de Cicéron !

Les Tempêtes nous a paru un morceau empreint de tant de feu, d'un entraînement si poétique que nous n'avons pu résister au plaisir de le reproduire ici :

LES TEMPÊTES.

Chassez devant vos pas les nuages mouvants,
Balancez-vous dans l'air, sur les ailes des vents,
Balancez-vous, tempêtes !
Des géants des forêts inclinez les vieux fronts;
Faites trembler sous vous des rochers et des monts
Les immobiles crêtes !

Oh ! j'aime ces bruits sourds, ces sifflements des airs,
Ces murmures lointains, ces sauvages concerts,
Cette émeute rapide !
On dirait un concile animé, chaleureux,
Des éléments du ciel se disputant entr'eux
Le royaume du vide !

On dirait que lassés du joug régulateur
Sous lequel les courba la main du créateur,
Et quittant leur ornière,
Les mondes dans l'éther se heurtent révoltés,
Comme de fiers coursiers dans l'espace emportés
Secouant leur crinière !

Je comprends votre voix ! C'est l'inspiration,
O tempêtes du ciel, qui donne l'action
A votre folle haleine !
Dans ces moments hardis, ces moments solennels,
Où vous tournez les cieux sur leurs gonds éternels,
Oh ! vous êtes en veine !

Les poètes de même, en leurs jours favoris,
Jours de vagues plaisirs de leur cœur seul compris,
Vrais jours de poésie,
Sentent de leurs pensers l'ardent et vif essaim
Assiéger, agiter, bouleverser leur sein,
Comme une frénésie !

Soufflez donc et mêlez, ô tempêtes des cieux,
Bardes aériens, vos chants audacieux
Avec ceux des poètes.
Eux ne sont que l'écho des troubles de leur cœur,
Vous des troubles de l'air : votre souffle vainqueur
Est le même, ô tempêtes !

On retrouve dans ces belles strophes toute la chaleureuse inspiration qui brille dans ce beau morceau de Turquety, intitulé *Fuite.*

Les pièces purement sentimentales, c'est-à-dire amoureuses, sont en petit nombre, et, à l'exception d'*alors je chanterais*, elles sont inférieures à celles du même genre qui brillent dans le premier recueil ; c'est que la sève du poète a pris plus de vigueur, c'est que son inspiration se trouve à la gêne dans le cercle des soupirs langoureux ; les femmes probablement en feront un re-

proche à l'auteur, mais le commun des lecteurs applaudira M. De Decker de s'être élevé plus haut.

Les pièces, politiques par la forme, mais religieuses encore par le fond de la pensée qui y domine, sont au nombre de deux : *O'Connell*, que le public a apprécié, malgré la malveillance d'une critique récente, et *les Réfugiés Polonais* où l'on retrouve à chaque strophe, à chaque vers les accens d'une noble indépendance, la sympathie constante d'un cœur bien né pour la grande infortune de ce peuple héroïque, qui attend calme et résigné, que des jours meilleurs luisent pour lui!

En général, la part de la critique a peu de chose à faire dans l'appréciation de ce recueil; çà et là quelques chevilles, certaines tournures laborieuses ou guindées, quelques expressions trop hardies, voilà les seules taches qui déparent la 2.e partie de Religion et Amour. Otez encore deux ou trois pièces faibles, telles qu'*Inclination, à Délie*, etc; redressez certains mots impropres comme *front chaleureux, tes membres qu'il empèse*, etc.; effacez un *et*, un *puis*, un *ou*, qui revient trop fréquemment, adoucissez certaines phrases un peu dures, et le livre de M. De Decker ainsi épuré, ne devra plus craindre que de tomber sous la main envieuse de quelqu'Aristarque malveillant, de quelque Zoïle jaloux du mérite réel, et cela est à mépriser!

Quant à l'indulgence que M. De Decker demande dans sa préface comme flamand, comme écrivant par suite dans une langue qui n'est pas la sienne, d'abord nous dirons qu'il n'en a pas besoin, parce qu'il manie très-bien la langue de nos voisins du midi; ensuite nous observerons que, fut-il vrai qu'il eut commis des fautes de langage, sa qualité de flamand ne l'en excuserait jamais, car le public exige qu'on connaisse avant tout la langue dans laquelle on se hasarde d'exprimer ses idées.

Une remarque finale : l'on a critiqué M. De Decker de ce qu'il ne donnait point à sa poésie de couleur nationale, c'est-à-dire *historique*. Ce reproche nous semble, sinon injuste, au moins ridicule, d'après ce que nous avons posé en fait qu'il n'y a plus que deux genres de poésie en vogue; De Lamartine en est-il moins le premier poète de France, parce qu'il n'a point traité un sujet épique, historique, épisodique? M. De Decker n'est point, pensons-nous, né pour la poésie qui décrit ou raconte, or, en sortant du chemin qu'il a suivi, qui nous assure qu'il réussisse dans le genre qu'on voudrait lui voir adopter à toute force. Faudrait-il faire de M. De Decker un Lemayeur, auteur de *la Gloire Belgique*? Dieu l'en préserve, et le pays aussi!!!

Loin de nous cependant de détourner le poète de célébrer notre patrie, il y a mille souvenirs nationaux qui sympatiseraient avec le genre de M. De Decker. Millevoye et E. Deschamps ont composé de délicieuses ballades, et certes, les rives de l'Escaut, qui ont inspiré des *Canzoni* à Pétrarque, sauraient bien animer la muse (pardonnez-moi la réminiscence mythologique!) d'un Belge né sur les mêmes rives. Mais, nous le répétons, l'on est rassasié de ces fragments épiques à la Marcelis; l'histoire est une belle chose, mais tout rapporter à elle est un excès, on peut très-bien faire vibrer une lyre et ne point savoir manier le burin! J. S.

CODE, OU BIBLIOTHÈQUE COMPLÈTE DE L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL DE BELGIQUE, SUR LES LÉGISLATIONS ANCIENNE, INTERMÉDIAIRE ET ACTUELLE DE L'ÉTAT CIVIL; *par* T. J. VERVLOET, *procureur du roi, à Malines*. Imprimé chez Remy, à Bruxelles. 2 vol. in-8.°

Cet ouvrage, qui donne sur les législations antérieures de l'état civil toutes les notions, qu'il peut encore être

utile de consulter, traite, d'une manière aussi complète que possible, de la législation qui régit aujourd'hui cette importante matière.

Les titres du code civil, *des actes de l'état civil* et *du mariage*, sont accompagnés d'un grand nombre de notes contenant : 1.° des extraits de discours et exposés des motifs qui ont été faits au corps législatif et au tribunat, et qui donnent le plus souvent le véritable sens de la loi, en font sentir l'importance et en déduisent les motifs; 2.° quelques discussions, qui ont eu lieu au Conseil d'état, invoquées dans ce recueil pour résoudre quelques questions graves et douteuses; 3.° l'explication de tous les passages difficiles et ambigus; 4.° la citation et l'analyse des décisions judiciaires et des opinions d'auteurs; 5.° l'indication d'un grand nombre de lois, décrets, arrêtés, avis du conseil d'état, circulaires, etc., etc., qui interprètent, modifient et appliquent les lois sur l'état civil, ou ont avec elles un rapport plus ou moins direct.

Les formules des actes de l'état civil, qui ont été envoyées dans le temps par le gouvernement français, après la publication du titre *des actes de l'état civil*, sont imprimées *littéralement* dans le recueil; et, sans en altérer le texte officiel, on a donné par notes les modifications, additions ou changements dont elles ont paru susceptibles. On y a joint aussi un grand nombre d'autres formules intéressantes.

Les pièces officielles dont la connaissance est utile et nécessaire aux officiers de l'état civil, occupent une grande place dans l'ouvrage.

Enfin des tables alphabétiques le terminent ; on a donné autant de tables qu'il y a de législations, afin de faciliter les recherches et d'éviter les méprises.

Ce traité est, sans contredit, le plus complet de tous ceux existant sur la matière. Tous n'ont fait qu'indiquer les pièces qui sont en rapport avec l'état civil, ce

qui obligeait d'avoir encore recours à un grand nombre d'autres ouvrages et de pièces qu'on ne pouvait se procurer qu'avec beaucoup de difficulté et à grands frais; actuellement les officiers de l'état civil, les fonctionnaires et autres personnes qui ont à s'occuper de cette branche, trouveront, dans les deux volumes, tous les matériaux dont ils peuvent avoir besoin; ils auront ainsi, comme l'indique le titre, *une bibliothèque complète* sur l'état civil.

HILAIRE DUTRIEU.

COURS ÉLÉMENTAIRE DE PRONONCIATION, DE LECTURE A HAUTE VOIX ET DE RÉCITATION, *par un professeur*. Tournai, in-12 de VI et 107 pages.

Jamais à une autre époque, je pense, l'étude de la langue française ne fut plus répandue qu'elle l'est en ce moment dans toute la Belgique. Les succès de nos littérateurs Belges ne se bornent plus à leur pays, la France, la France elle-même commence à leur payer aussi son tribut d'estime et d'admiration; mais, il faut pourtant en convenir, quelque familière que leur soit devenue cette langue, quelques connaissances approfondies qu'ils en aient, ils trouvent dans la prononciation, surtout dans la lecture à haute voix et dans la récitation, un obstacle que, jusqu'à présent, ils n'ont pas toujours su surmonter. L'enseignement de la langue française, confié presque partout à des Français, finira, sans doute, par le faire totalement disparaître; mais rien ne peut plus, selon moi, accélérer ce moment que la propagation d'un bon livre élémentaire comme celui que nous recommandons aujourd'hui. L'auteur, pour le mettre à l'usage de tous, a eu le bon esprit de résumer dans un in-12, de la manière la plus méthodique, tout ce qu'il y a de

plus substantiel sur la matière dans le traité spécial de M. Dubroca, et dans les écrits des grammairiens les plus estimés tels que Beauzée, Boissonade, Boiste, Bonifacе, Demandre, d'Olivet, Domergue, Dumarsais, Férand, Gattel, Girault-Duvivier, Laveaux, Lemare, Lévizac, Ch. Nodier, Regnier-Desmarais, Sauger, Sicard, Wailly, etc. Écoutons l'auteur exposer lui-même le plan qu'il a cru devoir suivre : « Il faut, dit-il, commencer par apprendre à un enfant à prononcer correctement tous les mots, à les unir par des liaisons harmonieuses ou à les séparer par des pauses plus ou moins longues; ensuite, il faut lui enseigner à donner à la raison son langage, à la vérité sa persuasion, à l'éloquence sa force et sa puissance. » Un ouvrage ainsi conçu ne pourra qu'être infiniment utile à nos jeunes Belges, et nous ne doutons pas que les différents établissements d'instruction ne s'empressent de l'adopter.

GOBERT-ALVIN.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE BELGIQUE.

Collection de chroniques Liégeoises, publiée par M. L. Polain, conservateur des archives de la Province de Liége. Liége, Jeunehomme frères, 1835. La mutinerie des Rivageois, par Guillaume De Meeff. in-8.° de 107 pages.

[Il est à espérer que de nombreux souscripteurs mettront M. Polain à même de continuer l'intéressante collection, dont il vient de faire paraître le premier volume.]

Chronique en vers de Jean Van Heelu, ou relation de la bataille de Woeringen, publiée par J. F. Willems, membre de l'Académie. Bruxelles, M. Hayez, 1836. in-4.° de LXIX et 611 pages, *avec un portrait lithogr. de Jean I.*

[C'est le premier volume de la collection de chroniques Belges inédites, publiée par ordre du gouvernement.]

Archives ou correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau. Recueil publié, avec autorisation de S. M. le roi, par M.-G. Groen Van Prinsterer. *Première série.* Leide, 1835. 2 vol. in-8.° (1552-1565), tom. I. XXXVII et 296 pages; *avec 6 planches de fac-simile.* Tom. II (1566) XLIV et 516 p., *avec 4 planches.*

Historischen oogslag over de oorzaek en omstandigheden der onrechtveerdige lyfstraf van den vaderlandsminnaer Annessens, schandelyk onthoofd binnen Brussel, den 19 september 1719, in den ouderdom van 70 jaren. Brussel, D. Neirinckx, 1835 12.° 80 pages, *avec deux lithogr.*

Le banquet de Warfusée ou le meurtre de Sébastien Laruelle,

par M. L. Polain, conservateur des archives de la province. Liége, Jeunehomme, 1836. in-8.°, de 24 pages, *avec une lithogr.*

Description historique et topographique de Malines; par A. F.. Bruxelles, L. Hauman et C.° 1836. in-12, 60 pages, *avec une lithogr.*

Chroniques de sir Jean Froissart. Paris, 1835. 8 vol. in-8.°

[Cette édition de 4800 colonnes, contient les 16 volumes de l'édition de Verdière, et quatre nouveaux volumes inédits et découverts à Valenciennes, et un glossaire de la langue française, au XIV.e siècle, par M. A. C. Buchon.]

Considérations sur le dévouement d'Eustache de S.t Pierre, par M, Piers, bibliothécaire de S.t-Omer. S.t-Omer, Lemaire, 1835. in-8.° de 15 pages.

Précis des annales de Bruges, depuis les temps les plus reculés jusqu'au commencement du XVII.° siècle, augmenté d'une notice sur l'Hôtel-de-Ville, avec 44 figures, et d'une biographie des plus illustres Brugeois, par J.-O. Delepierre, avocat et membre de la Société Royale des Beaux-Arts et des Lettres de Gand. Bruges, Vande Casteele-Werbrouck, 1835. in-8.°, de XXVI et 194 pages.

Gouvernement du pays d'Haynnau, depuis le trépas de l'archiduc Albert d'heureuse mémoire, 1621. Mons, Hoyois-Derely, 1836. in-8.° de VIII et 94 pages.

Rapport sur les antiquités de Mons, fait par le magistrat de cette ville, à la fin du XVI.° siècle. Mons, chez le même. in-8.° de 16 pages.

[Ce sont les deux premiers ouvrages imprimés par la société des bibliophiles de Mons. Voir aux variétés.]

Esquisses biographiques sur la maison de Goethals, rédigées par le Ch.er de la Basse-Moûturie, et extraites du deuxième volume de l'annuaire historique de l'ancienne noblesse de France, par M. De Saint-Allais. Paris, Guyot, 1835. in-8.° de 55 pages.

[Quelques exemplaires de cet opuscule sont ornés de 17 lithographies.]

Chronique d'Arras et de Cambrai, par Baldéric, chantre de Térouane au XI.° siècle, traduite en français, d'après l'édition latine de M. Le Glay, par MM. Faverot, licencié-ès-

lettres, professeur au collége de Boulogne, et Petit, professeur au collége de Valenciennes. Valenciennes, Lemaitre, 1836. in-8.° de 459 pages, *avec une lithogr.*

GÉOGRAPHIE DE LA BELGIQUE.

Dictionnaire géographique de la Flandre-Occidentale par Ph. Vandermaelen. Brux., à l'établiss. géographique, 1836. in-8.° de 237 pages d'introduction et de 121 pages de texte.

[C'est le septième volume de cette intéressante collection.]

Lettre sur l'établissement géographique de Bruxelles, fondé en 1830, par Ph. Vandermaelen. Bruxelles, 1836. in-12, de 49 pages, *orné d'une lithographie.*

Ouvrages publiés par l'établissement géographique de Bruxelles (1836). in-12. de 20 pages.

[C'est le catalogue des cartes, tableaux, livres, etc., publiées par cet utile établissement.]

Dictionnaire géographique de la Belgique, contenant les noms des villes, bourgs, et communes du royaume, la distance de chaque ville ou commune à la ville ou commune principale, leur commerce et industrie, les noms des rivières et canaux, les principales curiosités, etc., puisés dans les meilleurs sources. Bruxelles, Voglet, 1835. 1 vol. in-8.° à 2 colonnes.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Revue belge, publiée par l'association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique. 2.e année, janvier. 1.re livr. Liége, Jeunehomme frères, 1836.

[Cette revue, qui se soutient avec beaucoup de succès, vient de recevoir du gouvernement un de ces encouragements dont on devrait être moins avare en faveur de nos productions littéraires, qui ont autant et plus de droits que les beaux-arts à trouver de l'appui.

Ce numéro contient entre autres morceaux intéressants, la mal Saint Gilles ou la capitulation de 1649, par M. Polain, et une nouvelle agression de la Revue de Paris, article de M. Th. Weustenraad, dont nous recommandons la lecture à tous les amis de la Belgique.]

ANTIQUITÉS ROMAINES.

Antiquitates romanæ compendio, lectionum suarum in usum enarratæ, A. J. D. Fuss, in universitate Leodiensi P. O. Editio tertia, multo quam secunda, emendatior, multo præsertim in juris romani antiquitatibus, inserto etiam Dirkseniano XII tabularum conspectu, auctior. Leodii, Collardin, 1836. un très-gros volume in-8.°

Précis des antiquités romaines, à l'usage des universités et des colléges, par Bergeron. Bruxelles, 1835. 1 vol. in-8.°

ROMAN HISTORIQUE.

Hembyse, histoire gantoise de la fin du XVI.e siècle, par le baron Jules de Saint-Génois. Bruxelles, Méline, 1835. 3 vol. in-18, de XIII et 318, 259 et 193 pages.

LITTÉRATURE, POÉSIE.

Religion et amour, par P. J. F. De Decker. Deuxième partie. Bruxelles, 1836. in-18. de 146 pages.

La Canzonière, loisirs d'un ancien militaire, par C. Fallot. Liége, 1835. in-18.

Petits poèmes à l'usage de l'enfance, traduits de Van Alphen, par A. Clavareau. Ouvrage, adopté dans plusieurs institutions. Liége, 1835. in-18.

Passe-temps poétique, et poésies diverses, par M. Adolphe Mathieu. 2.e édit. Mons, Hoyois-Derely, 1835. in-8.°

Conférences littéraires lues à l'institution S.t Servais, à Liége, et publiées par M. l'abbé Louis. — Tableau de l'histoire littéraire de la France. — Examen des œuvres de MM. Châteaubriand, C. Delavigne, De Lamartine, V. Hugo. Liége, librairie catholique, 1835. 1 vol. in-8.°

Pryskamp gegeven, in 1835 door de maetschappy van Tooneel- en Letterkunde, voor kenspreuk hebbende : *Yver en Broedermin*, te Brugge. (Uytgegeven door de maetschappy.) Brugge, E. J. Terlinck. in-8.° 62 pages.

Nederduitsch letterkundig jaarboekje, voor 1836. Derde jaargang. Gent, Vanderhaeghe-Maya. in-12. 138 pages.

Proeven van nederduitsche fabelen en gedichten naer de beste schryvers door B. Van Lacre. Antwerp., W.e Schoesetters. (1836). N.o 1 à 4. in-12. 72 pages.

Die deutschen Mädchen : ein Bild der Zeit : Dramatische Scenen, von Harro. Brügge in Flandern, bei Bogaert-Dumortier : Strasburg, bei G. L. Schuler. 1835. in-8.o de 201 pages.

JURISPRUDENCE.

Bydragen tot de kennis van het oude strafrecht in Vlaenderen, verrykt met vele tot dusverre onuitgegevene stukken, door J.-B. Cannaert, oud-raedsheer by het hoog-gerechthof tot Brussel, enz. Derde vermeerderde uitgave. Gend, Gyselynck, 1835. in-8.o de X et 537 pages, *avec une planche et un fac-simile.*

[Il sera rendu compte de cet ouvrage, qui est non-seulement d'une haute importance pour l'histoire de notre ancien droit pénal, mais encore pour celle de nos usages, coutumes et institutions civiles et religieuses.]

Procès de Constant Polari, condamné le 8 mars 1834, par la cour d'assises de Hollande (partie méridionale), pour cause de vol des diamants et joyaux de S. A. I. et R. madame la princesse d'Orange; publié par P. N. Arntzenins; *avec le portrait et fac-simile du condamné, et deux planches lithographiés.* La Haye et Bruxelles, Th. Lejeune, 1835. in-8.o

Dictionnaire de jurisprudence belgique, depuis 1814 jusqu'en 1834, présentant tous les arrêts publiés dans les recueils de Bruxelles, Liége, Gand, La Haye, etc., précédé d'une table chronologique avec renvoi à ces différents recueils et aux ouvrages de Merlin, Dalloz, etc. Tarlier, 1835, I vol. grand in-8.o

Code ou bibliothèque complète de l'officier de l'état civil de Belgique; par M. Vervloet, procureur du roi à Malines. Bruxelles, Remy, 1835. 2 vol. in-8.o

BIBLIOGRAPHIE, HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Précis historique et bibliographique sur la bibliothèque publique de la ville de Tournay, par M. Victor Deflinne-Mabilde, bibliothécaire de la ville de Tournay et professeur à l'athénée. Tournay, 1835. I vol. in-8.°

Biographie universelle des musiciens, précédée d'un résumé philosophique de l'histoire de la musique, par F. J. Fétis, maître de chapelle du roi des Belges et directeur du conservatoire royal de musique de Bruxelles. Tom. II. Bruxelles, Leroux, 1835.

Annuaire de l'Académie Royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Deuxième année. Bruxelles, Hayez, 1836. in-18 de 126 pages.

ASTRONOMIE, GÉOLOGIE, MÉDECINE, ETC.

Annuaire de l'observatoire de Bruxelles, pour l'année 1836, par le directeur A. Quetelet. Brux., Tircher, 1836. 1 vol. in-18. pap. vél. satiné.

Recherches sur les coquilles fossiles de la province d'Anvers, par H. Nyst. Bruxelles, Périchon, 1835. in-8.° de 36 pages, *avec cinq planches.*

Bulletin médical belge et étranger, rédigé par une société de médecins, et publié sous la direction de MM. les docteurs Constatt et Marinus, rédacteurs-en-chef. Bruxelles, rue de Flandre. in-8.° à deux colonnes.

[A partir de 1836, il paraît tous les mois un cahier de 5 à 6 feuilles.]

Essai carpographique présentant une nouvelle classification de fruits, par B. C. Dumortier. Bruxelles, Hayez, 1835. in-4.°, *orné de trois planches.*

PHILOSOPHIE.

Du spiritualisme au XIX.e siècle ou examen de la doctrine de Maine de Biran, par L. A. Gruyer (de Bruxelles). in-8.° de 47 pages à 2 coll. (Brux., Hayez, 1835.)

Iets over de volksbeschaving, en een woord over de vlaemsche tael, door J. De Jonghe. Brugge (1836), C. De Moor. in-8.°, 26 pages.

OUVRAGES DIVERS.

De l'industrie et du commerce en Belgique, et, en particulier, de l'industrie cotonnière, par M. E. Perrot. Bruxelles, A. Remy (sept. 1835). in-4.°, de 115 pages.

[L'auteur, après avoir donné l'historique du commerce en Belgique, se prononce contre le système prohibitif.]

Vies des saintes femmes, des saints martyres et des vierges chrétiennes, pour tous les jours de l'année. Bruxelles, Méline, 1836. in-18.

[Cette publication formera 12 jolis volumes, ornés chacun d'une lithographie; les volumes de Janvier et de Février, sont en vente.]

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

DEUX CHARTES INÉDITES DE 1171 ET DE 1204, SUR LES PRIVILÉGES DES HABITANTS DE DINANT, DANS LA VILLE DE COLOGNE SUR LE RHIN. — Les archives de la ville de Cologne sont fort riches en documents relatifs à l'histoire de la Belgique, au moyen-âge (1). Un grand nombre de chartes originales qui concernent les anciens souverains de ce pays et les villes de Liége, de Huy, de Maestricht, de Bruxelles, d'Anvers, de Gand et d'Ypres, s'y trouvent parfaitement conservées et très-bien classées et inventoriées dans plusieurs capsules.

Visitant, en 1833 et en 1834, ces archives, nous y avons copié entre autres deux très-anciens diplômes sur les priviléges qu'avaient les habitants de Dinant à Cologne, déjà dans le XII.e siècle, une preuve que la petite ville de Dinant si célèbre au XIV.e et au XV.e siècle, par son industrie en *Dinanteries*, c'est-à-dire en ustensiles de cuivre, l'était déjà beaucoup plus anciennement. Cette même ville faisait partie de la Hanse flamande, dite de Londres.

Nous croyons donc faire un plaisir à nos lecteurs, et particulièrement aux descendants des anciens Dinantais, par la publication de ces chartes, si honorables pour leurs ancêtres.

La plus ancienne pièce est une attestation du sénat de la ville de Cologne, qui indique le tonlieu, que les marchands dinantais ont dû payer dans cette ville. On y mentionne spécialement le cuivre, qu'ils avaient l'habitude d'acheter soit à Cologne soit à l'autre côté du Rhin.

(1) Nous en possédons un inventaire.

La deuxième, émanée de l'archevêque Adolphe de Cologne, renouvelle aux Dinantais le privilége pour le tonlieu et le *poids* qu'ils avaient depuis le temps du roi Charles. L'Allemagne, avant 1204, n'ayant pas eu d'autres rois Charles, que Charlemagne et Charles-le-Gros, le privilége doit être fort ancien; et, si l'on voulait entendre par là les rois de France, ce serait au moins Charles III, monté sur le trône en 879, qui y serait mentionné.

Il résulte de notre charte, que les Dinantais faisaient avec l'Allemagne, outre le commerce de cuivre, celui d'étain, de plomb, de graisse (*unguentum*), etc., etc.; ils allaient à cet effet jusqu'à Goslar dans le Hartz (aujourd'hui dans le royaume de Hanovre.)

En laissant aux historiens la tâche de tirer de ces documents tous les renseignements sur l'histoire de Dinant, nous nous bornons à dire, qu'il résulte de leur contenu, que Dinant est une des villes de commerce les plus anciennes de l'Europe.

Littera Senatorum Coloniensium confirmatoria, quid et quantum cives Dinantenses de mercibus suis hùc adductis et pro theloneo solvere teneantur (1). *A.°* 1171.

In nomine sanctæ et individuæ trinitatis. Nos Coloniensium senatores omnibus, tam futuris, quam praesentibus in Christo fidelibus, notum ac manifestum facimus, quod mercatores Dinantenses Coloniae a quibusdam subtheloneariis, Alberone videlicet et fratre ejus Erwino, saepius gravati, tandem privilegium suum, beatae memoriae Domini Frederici prioris, archiepiscopi Coloniensis, sigillo irreprehensibiliter signatum et pluribus legitimis testibus confirmatum protulerunt et ejusmodi theloneum in civitate nostra debeant, praesentibus magistris theloneariis, Karolo videlicet et Gerardo, praedictis quoque subtheloneariis, nec non et omnibus senatoribus et quammultis civibus nostris evidentissime comprobaverunt. Fuit autem praedicti manuscripti haec series : quod de suo cupro in toto foro

(1) Archives de Cologne. Originaux. Caps. *Gelb.* (jaune). A. n.° 1.

illo, quod in festivitate sancti Severini incipit, et tribus durat hebdomadibus, comparaverint, quatuor denarios, reliqua vero parte totius anni, de quolibet centenario unum tantum denarium persolvere debeant. De cupro autem et de reliquis mercibus suis quibuslibet, quas in civitate nostra vendiderunt, nullum debent persolvere theloneum. Praeterea si trans Rhenum cuprum emerint et in civitatem nostram adduxerint, si plaustra exonerare et mutare voluerint, de quolibet plaustro quatuor dent denarios, si absque mutatione transierint, ab omni theloneo liberi recedant. De reliquis vero mercibus suis, intra legitimas nundinas, quae in Augusto habentur, quamdiu crux erecta steterit, de quolibet plaustro octo denarios, et reliquo totius anni spatio, quatuor denarios ad exeundum sine omni contradictione persolvant. Ne igitur tam inviolabilis justitia, tam antiqua et honesta et tanti praesulis auctoritate, immo etiam sub anathemate beati Petri et Pauli ipsis confirmata, aliquo successu temporis aut alicujus malignitate successoris inumbrari aut corrumpi possit, nos praesentem paginam conscribi et sigilli nostri impressione corroborari duximus, et legitimos qui huic veritati interfuerunt, testes subternotare, quorum haec sunt nomina :

Gerardus thelonearius magister senatorum, Karolus thelonearius, Ludwig, Emundus, Bruno, Albon, frater suus, Gubertus, Henricus, Riculfus Dinantenses, etiam praedictum jus sibi vindicantes, Symon, Ulrich, Alberic. Facta autem est haec confirmatio anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo septuagesimo primo : Frederico imperatore regnante, ecclesiam Coloniensem Philippo archiepiscopo feliciter regente. Amen.

Voici la seconde charte :

In nomine sanctae et individuae trinitatis (1). *Adolfus, divina favente clementia sanctae Coloniensis ecclesiae archiepiscopus omnibus Christi fidelibus in perpetuum. Ratio suadet, æquitas requirit, nostri quoque officii debitum expostulat,*

(1) *Caps. Blau F.*

ut quorumlibet justitiam foveamus, eamque scripto corroboremus, ne forte per temporum intervalla in oblivionem labatur. Inde est, quod notum facimus tam futuris, quam praesentibus, quod cives de Dinnant, in theloneo Coloniensi, et in pondere, quod vulgo punden *dicitur, talem habent justitiam a temporibus Karoli regis ipsis hactenus observatam :*

In ingressu suo in Coloniam, cum curribus et carrucis Coloniam venientes, quidquid afferant, nichil penitus dabunt, et sine licentia theoloneárii, onera sua deponent, vendentes res suas quamdiu Coloniae sunt, nichil penitus dantes. Exeuntes autem de Colonia cum curribus vel carrucis, de curru onerato quibuscumque mercibus, Coloniae emptis, quatuor denarios, et de carruca onerata duos denarios dabunt; de mercibus vero ibi emptis nichil dabunt, nisi de cupro, *de quolibet centenario unum denarium, sed de vendito cupro nichil penitus dabunt. De* stagno (1) *similiter de singulis centenariis singulos denarios. De libra unguenti denarium; de centenario* plumbi *obulum tantum. In nundinis in Augusto Coloniam venientes cum curribus et carrucis, quidquid afferant, nichil dabunt; sed si cuprum, stagnum, vel unguentum vel plumbum ibidem emerunt, dabunt inde, ut supra dictum est. Abeuntes autem infra easdem nundinas, de curru undecumque onerato octo denarios et de carruca onerata quatuor denarios dabunt; infra crucem erectam, infra quatuordecim dies ante festum et infra quatuordecim dies post festum sancti Severini, venientes Coloniam, nichil penitus dabunt, sicut praedictum est : nisi cuprum emant : tunc dabunt de quolibet centenario, illis temporibus Coloniae empto, tres denarios et obulum et si vendiderint nichil dabunt, sive de Goslaria, vel undecumque trans Rhenum, Coloniam venerint. Si cuprum, vel quidquid aliud, afferant, onera sua vendentes, vel ibidem deponentes nichil dabunt. Sed eisdem curribus vel carrucis Coloniam transeuntes, de curru denarium et de carruca obolum dabunt,*

(1) *Stagno*, pour *stanno*.

et thelonearius eis signum dabit. Sed si cum eisdem oneribus depositis eosdem currus vel easdem carrucas, vel alios currus vel alias carrucas onerant; de curru quatuor denarios et de carruca duos denarios dabunt. Quod si, compendii causa, de Goslaria, vel undecunque trans Rhenum venientes, per Nussiam *transierunt, de curru denarium et de carruca obolum dabunt Theloneario Coloniensi et ipse eis signum dabit. Cum navibus vero venientes Coloniam vel de inferioribus vel de superioribus partibus, quidquid vel quantumcunque in navi afferant, decem denarios tantum dabunt, quorum unus eis reddetur. Et sciendum, sive cuprum, vel quidquid aliud Coloniae vendant, nichil penitus inde dabunt.*

Ut autem igitur rata permaneant et inconvulsa, praesentem paginam conscribi fecimus et sigilli nostri munimine confirmari, apostolorum Petri et Pauli et omnium sanctorum auctoritate et nostra, sub horrendi anathematis comminatione praecipientes, ne quis ea infringere aliqua temeritate praesumat. Testes sunt : Udo major decanus, Theodoricus sancti Gereonis praepositus, Hermannus Sancti Severini, praepositus sanctorum apostolorum, Theodoricus beati Andreae praepositus, Eingelbertus, Sancti Georgii praepos., Bruno Bunnensis praepos., Oliverius majoris ecclesiae scholasticus, Ivo sanctorum apostol. decanus, Lambertus ibidem scholasticus, Henricus dux de Limburg, Henricus comes de Sayne, Willelmus comes Juliacensis, Gerardus comes de Are, Adolfus comes de Monte, Lotharius comes de Hostadin, Henricus de Volmutsteine, Gerardus frater ejus, Hermannus advocatus Coloniensis, Hermannus marechalcus, Otto camerarius, Henricus dapifer, Adam pincerna, Henricus thelonearius, Theodoricus in Mulingazzin, Regicinus Grin, Ingrinus, Daniel, Henricus de Witche (1); *Thsodoricus de Ermporzin, Johannes Gerardus, Henricus Viricus et alii quam plures. Acta sunt haec anno incarnationis MCCII., Idus Februarii.* L. A. Wabnkoenig.

---

(1) *Witschgasse* : cette rue existe encore à Cologne ainsi que le *Mühlengone* (rue du Moulin).

PIERRE TUMULAIRE D'HENRI II, DUC DE BRABANT. — Henri II, duc de Brabant, était fils d'Henri I, qui, ainsi qu'on le sait, accorda en 1192 de nombreux priviléges à la ville de Vilvorde (*De Smet hist. de la Belg.* I. 150, 3.e *édit.*). Il naquit à Bruxelles, en 1188. D'un caractère doux et pacifique, ce prince mit toute sa gloire à s'attacher son peuple : en 1237, il abolit le droit de main-morte, conféra, en 1247, de grandes franchises aux Brabançons, et pour ne pas se séparer des lieux qui lui étaient chers, refusa même la couronne impériale que le pape Innocent IV lui avait offerte (*De Smet ibid. p.* 179-239. *Le Roy, théât. prof. de Brab. p.* 6. *Haræus, annal. duc. Brab.* I. 255 *seqq.*). Il portait une affection toute particulière au monastère de Villers, dont il avait, par ses fréquentes libéralités, augmenté la puissance; il se plaisait même à s'en nommer abbé séculier, et ce qui maintenant nous paraîtrait aussi ridicule qu'étrange, il avait l'habitude de se faire confectionner chaque année un vêtement, dont le draps avait été tissé dans cette abbaye : « afin, disait-il, de préserver son » corps de tout péril qui pourrait l'atteindre. » (*Gramaye, antiq. Belg. Nivella. p.* 16). — Henri II mourut en 1147, âgé de 59 ans, et d'après sa dernière volonté, il fut pompeusement inhumé dans l'église de l'abbaye de Villers. On lui éleva dans le chœur à droite entre deux piliers, une magnifique tombe en pierre bleue, longue de onze pieds et large de huit pieds trois pouces et demi; sur la feuille de marbre qui la recouvrait, était couché le duc avec les insignes de sa dignité, et reposant ses pieds sur le dos d'un lion, comme on représentait alors aussi les comtes de Flandre. Autour du monument régnaient plusieurs enfoncements ou niches dans lesquelles étaient placées des statuettes rappelant la plupart les ancêtres de ce prince (*Sanderus, chorograph. sacra. Brab.* I. 430.). — L'épitaphe d'Henri II, qui y était gravée, commencait ainsi : *mundi terrorem marmor*, etc. Le Roy la rapporte en entier (*Théât. sacré du Brab.* II. 2.e *partie p.* 14. *Butkens, troph. de Brab.* I. 237.). Dans les troubles qui désolèrent les Pays-Bas pendant le XVI.e siècle, les moines de Villers furent obligés

d'abandonner leur cloître; leur somptueuse église fut entièrement ravagée, les monuments qu'elle renfermait, presque tous détruits, et, au nombre de ces derniers, les tombes des ducs Henri II et Jean III, qui y avait également sa sépulture. Cependant après un exil de seize années (*Gramaye, ibid. p.* 16), rentrés dans leur monastère, les religieux essayèrent de restaurer les tombeaux qui étaient encore susceptibles de réparation. Quant au monument d'Henri II, comme rien n'en était resté debout, ils firent placer dans leur église une simple pierre tumulaire avec une inscription en l'honneur de ce prince.

Lorsque deux siècles et demi plus tard d'autres Vandales, aussi fanatiques que les iconoclastes, vinrent, pour un peu d'or, vendre à l'encan ces nombreux et fiers monuments qui ne devaient plus se relever après eux, l'acquéreur de l'abbaye de Villers tomba, à coups de marteau, sur tout ce que l'église de ce monastère renfermait de beau et de précieux pour l'histoire; toutes les tombes, celles des abbés comme celles des plus simples particuliers, furent brisées et fouillées pour s'emparer du plomb et du marbre; les plus chétives pierres sépulcrales, sans respect pour les épitaphes curieuses qu'elles portaient, passèrent dans les mains des marbiers et des tailleurs de pierre, qui en firent une lucrative spéculation. Le hazard voulut cependant que la pierre tumulaire d'Henri II échappa à l'avide destruction du propriétaire. Longtemps on la crut perdue comme les autres, lorsqu'en déblayant des décombres, il y a quelques mois, on la retrouva enfin; elle fut placée derrière l'église sous un vaste buisson, et y resta presque oubliée. Aussi lorsque je visitai dernièrement les ruines de Villers, instruit de l'existence de cette pierre, je m'empressai de demander à mon guide qu'il me l'indiquât, et après d'assez longues recherches, je la trouvai et me hâtai d'en prendre l'inscription; je la donne ici telle qu'elle y est gravée : « *Verè non est garandia* » *aliud nisi mons sanctus, quia locus sepulturæ multorum* » *sanctorum est, teste Henrico* 2.do *duce Brabantiæ.* » Le style à la fois obscur et emphatique qui caractérise cette espèce d'épitaphe, la forme des lettres, ce 2.do mis en chiffre arabe,

tout nous permet de rapporter à la fin du XVI.e siècle la date à laquelle cette pierre a été faite.

Jules De Saint-Genois.

Société de Médecine de Gand. — Nous avons inséré dans le volume précédent, page 455, la question proposée par la Société de Médecine de Gand, voici le discours que M. Houdet, agrégé à l'université, prononça dans la séance de la société, et dans lequel il développe les motifs pour mettre cette question au concours :

Messieurs,

Un fait incontestable aujourd'hui, c'est la tendance marquée vers les études historiques. En Belgique surtout, ce mouvement intellectuel a agité les esprits, et certes ce n'est ni un caprice du moment ni l'effet du hasard. Appelée à prendre place parmi les nations, la Belgique a compris qu'il lui importait de prouver à l'Europe que si jusqu'à ce jour elle semblait avoir été mise en tutelle, ce n'était pas faute de savoir marcher par elle même, mais uniquement parce qu'on la sacrifiait à un système politique dont sa position topographique l'obligeait de subir les conséquences.

Déjà ses institutions communales sont sorties de la poussière des archives, et l'on comprend pourquoi elles y étaient restées enfouies si longtemps, lorsque l'on retrouve dans ces traditions du moyen-âge des institutions qui prouvent qu'en fait de liberté notre susceptibilité date de loin. Ces recherches se sont presque bornées jusqu'à ce moment à présenter la Belgique sous un seul aspect, le point de vue *politique*. — Certes c'est un beau titre de gloire pour un peuple, d'avoir eu sa part d'influence dans les événements qui ont tour-à-tour changé la face des nations! mais l'histoire en se bornant à exhumer ces titres, ne remplirait que la moitié de sa tâche. Il est pour les peuples comme pour les individus, une gloire moins bruyante mais aussi solide, c'est celle d'avoir contribué, par l'étude des sciences, à la marche de la civilisation. A ce prix les progrès des lumières entrent comme partie essentielle dans l'histoire

d'un peuple. Nous proposons de faire pour les sciences médicales ce qu'une foule d'écrivains font en ce moment pour la politique. La Belgique, considérée ainsi sous ses différents aspects, présentera plus d'un titre pour être admise dans la grande famille européenne.

Au moment où la Société de Médecine de Gand fait son premier appel aux médecins de toutes les nations, nous avons pensé, que ce serait une généreuse idée de marquer son premier concours du double sceau de l'amour du pays et de celui de la science. Tel nous a paru être le caractère de la question mise au concours par la cinquième section.

Sous le rapport de la nationalité on comprend ce que la question proposée doit trouver de sympathie parmi les médecins belges. Comme question de science elle ne se recommande pas moins puissamment. L'étude de l'histoire de la médecine est devenue une nécessité généralement sentie. L'esprit humain a besoin que sa marche soit incessamment éclairée par les leçons du passé, seul moyen d'empêcher que ce précieux enseignement ne soit point perdu pour lui. Étudier l'histoire de la médecine c'est prévenir les erreurs de l'inexpérience, et faire tourner au profit de l'humanité les connaissances trop souvent acquises à ses dépens. L'examen impartial des divers systèmes qui se sont tour-à-tour disputé l'empire du monde médical, prévient le retour des erreurs et dispense de revenir sur des expériences dont la dangereuse inutilité a déjà été démontrée.

En Belgique surtout, ces résultats seraient inappréciables. La prudence, caractère distinctif des médecins belges, les a toujours empêchés de s'associer aveuglément à la vogue de ces théories contre lesquelles ils se mettaient d'autant plus en garde, qu'elles avaient pour elles, le prestige de noms illustres ou d'écrits attrayants.

Ce n'est pas sans un vif intérêt qu'ils suivront de siècle en siècle les progrès de leur art dans leur patrie; ce n'est pas sans résultat utile pour la science qu'ils compareront les méthodes suivies par leurs devanciers à celles qui les ont remplacées.

Un puissant motif nous a déterminé à prendre pour point de départ le commencement du XVI.e siècle. Avant cette époque, vous le savez, Messieurs, on ne connaissait que la médecine D'Hippocrate et de Galien, qui, dans l'absence des connaissances anatomiques, devaient se borner à observer les phénomènes morbides sans pouvoir les rattacher à l'altération des organes. L'anatomie humaine était inconnue ; elle avait rencontré jusques là un obstacle insurmontable dans le préjugé qui flétrissait comme une horrible profanation la dissection d'un cadavre humain. Telle était depuis dix-huit siècles l'ornière dans laquelle la médecine, privée du secours de l'anatomie, se traînait péniblement sans avoir fait un pas en avant; lorsque en 1514, naquit à Bruxelles un homme de génie dont l'apparition signala une ère nouvelle dans les fastes des sciences médicales en Europe, et qui, selon l'expression de Senac, avait découvert un nouveau monde. Cet homme était l'immortel Vésale.

Heureusement pour lui il naquit au commencement du XVI.e siècle, à une époque où la raison humaine commençait à secouer le joug de l'autorité, à cette époque si glorieuse pour nous, où la Belgique partageait avec l'Italie la suprématie des lumières et des richesses. Les préjugés, les dégoûts, les dangers même attachés alors à l'étude de l'anatomie, rien ne l'arrête. Dévoué au noble apostolât de la science, il court déposer dans la plupart des contrées de l'Europe les germes des connaissances nouvelles qu'il vient d'acquérir. La France, la Suisse, l'Italie, l'Espagne applaudissent successivement à ses généreux efforts : les maîtres les plus célèbres accourent de tous côtés pour l'entendre ; les gouvernements eux-mêmes se disputent l'avantage de le posséder.

A cette époque la Belgique avait aussi donné naissance au premier génie politique qui depuis Charlemagne eût attiré les regards de l'Europe. Charles-Quint, né gantois, revendiqua pour son pays cette gloire nationale, il s'attacha Vésale. Devenu également médecin de Philippe II, Vésale tira parti de sa position au profit de la science ; mais il rencontra en

Espagne un obstacle devant lequel s'anéantit le plus bel avenir qu'un homme supérieur ait jamais pu se promettre. Injustement accusé d'avoir rencontré sous le scalpel le cœur encore palpitant d'un gentilhomme, il tomba victime de l'envie. Ni sa réputation, ni la vénération que l'Europe entière lui avait vouée ne parvinrent à le soustraire à ses coups; et cet ami de l'humanité, qui venait d'ouvrir une voie nouvelle à la civilisation, allait expier par une condamnation capitale le crime d'avoir devancé son siècle, lorsque le crédit de Philippe II parvint à faire commuer l'arrêt de mort en un pélérinage à la Terre-Sainte. Il partit : mais à son retour assailli en mer par une tempête, il fut jeté sur les côtes de l'île de Zante, où il mourut dans les angoisses de la faim le 15 octobre 1564.

Apôtre de la science Vésale en fut le martyre. Que de poignantes réflexions vinrent ajouter à l'amertume de ses derniers moments, lorsque ses regards expirants se tournèrent vers ce sol inhospitalier qui l'avait repoussé. — N'en doutons pas, elle eut sa dernière pensée et ses derniers regrets cette Belgique, sa patrie, qui n'avait eu pour lui que des triomphes! L'exemple de Socrate dût alors consoler son ame : comme lui il tombait victime de cette guerre à mort que de tous temps l'erreur et le mensonge ont faite à la vérité.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette digression sur Vésale, pouvait-on citer son nom sans lui consacrer au moins quelques lignes, sans jeter au moins en passant une fleur sur la tombe de cet illustre compatriote?

Et nous ne révendiquerions pas, nous, membres de la société de médecine de Gand, comme une gloire nationale tant d'hommes illustres dont les noms ont traversé les siècles sans que l'envie soit parvenue à atténuer le respect dont la postérité les environne. Que d'autres se plaisent à déprimer la Belgique au profit des étrangers; étrangers eux-mêmes, leur mépris ne saurait nous atteindre; Belges, déplorons leur erreur; et pour détruire d'injustes préventions, citons leur les noms des Vésale, Van Helmont, Rega, Palfyn, Dodonée, Marcquis, Verheyen, etc, avec de pareils noms, la médecine belge peut avec confiance revendiquer sa part de civilisation.

Un noble sentiment de nationalité s'emparera de vos ames à la lecture de ces magnifiques titres de noblesse, et cette brillante nomenclature de célébrités belges fera sentir plus vivement le désir de faire quelque chose aussi pour cette terre si féconde en hommes de génie. On vous tiendra compte, Messieurs, de cette généreuse initiative que vous aurez prise pour encourager dans notre pays l'étude de l'histoire de la médecine et le nom de la société de médecine de Gand, se rattachera un jour, avec quelqu'honneur pour vous, à la première tentative faite par la Belgique, pour ressaisir dans l'Europe savante la place qu'on s'obstine encore à lui contester. L'amour du pays commande le respect des célébrités qu'il a vu naître. Elevons, à notre tour, un panthéon à ces grands hommes, auxquels leur patrie doit aussi de la reconnaissance, et nous serons fiers plus tard d'en avoir jeté les fondements.

Nous avions proposé d'abord de prendre pour limite le milieu de XVIII.e siècle. Après mûre délibération, la 5.e section, qui s'était d'abord rangée à cet avis, a trouvé que cette limite n'était point assez tranchée; qu'ayant pris, pour point de départ, une époque aussi saillante, il convenait, pour s'arrêter, d'en choisir une qui ne fut pas moins remarquable. A cet effet, elle propose d'étendre les développements historiques jusqu'à la suppression de l'université de Louvain, lors de la réunion de la Belgique à la France, en 1796. L'auteur du mémoire pourra ainsi consacrer quelques pages à une des plus célèbres institutions de l'Europe savante, et dont la fondation remonte bien au-delà de la découverte de l'imprimerie. La nomenclature des médecins célèbres s'enrichira de plus d'un nom emprunté aux annales de l'université de Louvain. D'un autre côté, c'est de la suppression de ce foyer de lumières que date, pour la Belgique, l'époque où la médecine perdit momentanément ce caractère de nationalité, dont elle était si fortement empreinte, et que nous nous proposons de lui rendre. C'est là, Messieurs, une généreuse pensée : si vous l'adoptez, les concurrents ne manqueront pas à votre appel, fiers de s'associer au noble but que la société de médecine de Gand, proclame, comme base de son institution, *la science et l'humanité.*

Le comte de Buren. — Ce fils de Guillaume-le-Taciturne n'est connu dans l'histoire que par son enlévement de l'université de Louvain par ordre du duc d'Albe ; et la réponse que fit au recteur le farouche Vargas est devenu célèbre.

Autant la vie du père avait été agitée, autant celle du fils fut-elle obscure. Ce prince resté catholique, mourut paisiblement à Bruxelles en 1618. Il fut enterré à Diest, où on voit encore aujourd'hui à l'hôtel-de-ville un petit tableau sur lequel le corps du prince magnifiquement habillé, est étendu sur un lit de parade, entouré de cierges, et tout autour sont représentés des moines de différents ordres mendiants en prières. Ce n'est pas sous le rapport de l'art que ce tableau est remarquable, mais plutôt sous celui des costumes qu'il représente et surtout à cause de la longue inscription suivante, qui se trouve au bas, et qui retrace toute la vie du défunt :

Aspice Viator
Hic jacet Philippus Guillielmus princeps Auraicæ,
Comes Nassaviæ et Buræ, etc., eques aurei velleris,
heros bello, pace, religione inclitus.
Bredæ olim natus a.° M.D.LIV ibidemque renatus Deo, pro fide spondente,
Philip: II hispān: rege Lovanii primis litteris excultus,
in Hispaniam ad religionis constantiam eruditus, rebellibus Auraica sua pulsis clarus.
Omnibus ob virtutem acceptus, testamento condito in uxorem pius,
in familiares et pauperes christiane profusus,
summo bonorum omnium luctu mortuus heu ! Bruxellæ,
ubi nunquam ejus moriętur memoria, a.° M.D.CXVIII kal.mart.
Sepultus Diesthemii in ecclesia S. Sulpitii,
ubi anniversarium et missam quotidianam pro anima sua fundavit.

Établissement géographique de Bruxelles. — Monsieur Ph. Vandermaelen, dont le magnifique établissement jouit de tant de considération, entreprend dans ce moment un ouvrage immense, qui lui attirera la reconnaissance de tous ceux qui, en Belgique, s'intéressent au mouvement intellectuel. C'est,

ainsi qu'il l'appelle lui-même dans les circulaires qu'il a envoyées partout, *une Statistique des Lettres, des Sciences et des Beaux-Arts en Belgique.* Nous ne pouvons donner une meilleure idée de cette importante publication, qu'en transcrivant ici les demandes de renseignements, auxquelles la circulaire dont nous venons de parler, est destinée à recevoir les réponses. 1.° « Noms et prénoms des artistes, des hommes » de lettres, des savants, etc. 2.° Lieu de naissance et domicile actuel. 3.° Titres et qualités. 4.° Renseignements sur les » lettres et les sciences. L'auteur est prié d'indiquer les ouvrages » qu'il a publiés, ainsi que les discours, dissertations, notices, » articles divers, etc., etc., qu'il a fait insérer dans des mémoires, » ouvrages périodiques, journaux mensuels, etc. 5.° Renseignements sur les Beaux-Arts. L'auteur est prié d'indiquer les ouvrages qu'il a faits ou composés en architecture, sculpture, » peinture, gravure, musique, etc. 6.° Collections des lettres » et des sciences. Indiquer les bibliothèques, musées, jardins » botaniques, collections diverses, publiques et particulières, » écoles et cours de haut enseignement. Le nom du bibliothécaire, du directeur ou du professeur; le nombre de volumes et » de manuscrits que renferment les bibliothèques; l'importance » des autres collections; époque de la fondaton, etc.; Ouvrages » périodiques et journaux quotidiens. 7.° Collections des Beaux-» Arts. Indiquer les monuments remarquables sous le rapport » de l'architecture et de la sculpture ainsi que les monuments » divers contenant des productions des Beaux-Arts; époque » de la fondation, etc. On est prié d'écrire les noms et prénoms, etc., très-lisiblement et de renvoyer le présent tableau » le plutôt possible à l'établissement géographique de Bruxelles. » Cette publication toute patriotique, sera donc une véritable encyclopédie, destinée à faire connaître tout ce que la Belgique renferme d'hommes marquants, de dépôts intéressants pour les arts, les sciences, les lettres, l'archéologie, en un mot, pour tout ce qui constitue la vraie civilisation d'un peuple. Les connaissances de M. Ph. Vandermaelen, son zèle, son activité, la réputation que ce savant s'est déjà

acquise par la publication de ses *Dictionnaires géographiques* de nos provinces, promettent à cet ouvrage un succès incontestable, que tous ceux à qui les circulaires ont été adressées, sont appelés à consolider par leur empressement à satisfaire aux demandes faites par M. Vandermaelen.

Archives de Flandre, a Lille. — Cartulaire des empereurs. — On sait de quelle importance pour l'histoire de la Belgique, en général, et pour celle de la Flandre, en particulier, sont les archives des comtes de Flandre, conservées au local du Lombard, à Lille. Outre des milliers de chartes originales et des porte-feuilles contenant une masse de lettres authographes, il s'y trouve également plusieurs cartulaires qui renferment des documents dont les originaux sont perdus. Dans le siècle précédent, les Godefroy, les Fisher, les Kluit, publièrent un grand nombre de pièces extrêmement curieuses trouvées dans ce dépôt. Tout récemment M. Warnkœnig, pour son *Histoire de Flandre,* et M. Mone pour l'*Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit* (vol. de 1835), ont tiré des mêmes archives des documents qui répandent un grand jour sur nos annales. Aujourd'hui que ce dépôt se trouve si habilement dirigé par M. Le Glay, on a lieu d'espérer que le monde savant jouira bientôt des richesses immenses qu'il renferme encore.

Parmi les cartulaires qui s'y trouvent, un des moins connus est celui *des Empereurs*, ainsi appelé parce qu'il ne renferme que des chartes qui ont rapport aux relations de l'empire avec la Flandre. Au moment qu'un savant Allemand du premier mérite, M. Böhmer, bibliothécaire-archiviste à Francfort, s'occupe de la publication de toutes les chartes émanées des empereurs d'Allemagne, avant l'année 1310, nous croyons devoir fixer l'attention sur le dépôt de Lille, et, en particulier, sur le cartulaire des empereurs dont voici une courte analyse :

Ce manuscrit, petit in-folio, sur papier, de 22 feuillets (44 pages), dont l'écriture est du XV.e siècle, contient 22 pièces. Ce sont des chartes émanées pour la plupart des empereurs ou des rois des Romains, depuis 1220 jusqu'en 1324,

et toutes relatives à la Flandre. Elles sont rangées dans l'ordre suivant :

1220. *Sans autre date.*	L'empereur Frédéric II, casse la sentence rendue à Francfort contre la comtesse Jeanne et la rétablit dans les terres mouvantes de l'Empire. Sous le *vidimus* de Godefroi, évêque de Cambrai. (*Voir l'analyse plus-longue dans* De St.-Genois, Monuments Anciens, *p.* 507.)
Mai 1221, *à Mayence.*	Henri, roi des Romains, révoque la même sentence. (*Voir* De St.-Genois, *p.* 507.)
1245 *en Juillet, à Turin.*	Lettres d'investiture données par l'empereur Frédéric II à la comtesse Marguerite qui avait succédé à Jeanne. (De St.-Genois, *p.* 509.)
Juin 1252.	*Vidimus* des lettres d'investiture ci-dessus. (*Cette charte se trouve imprimée dans* Kluit, II. 624.)
12 *Juillet* 1252, *au camp devant Francfort.*	Mandement de Guillaume, comte de Hollande, empereur, aux vassaux des terres d'Alost, etc., de relever leurs fiefs de Jean d'Avesnes.
Même date.	Lettre du même empereur à l'évêque de Cambray sur le même sujet.
Même date.	Lettres d'investiture données par le même empereur à Jean d'Avesnes, son beau-frère. (*Voir* De St.-Genois, *p.* 576. *Cette charte se trouve imprimée dans* Kluit, Historia critica Comit. Holl., *p.* 628.
20 *Avril* 1258, *à Aix-la-Chapelle.*	Promesse de Richard, empereur, de révoquer la sentence rendue contre Marguerite de Flandre par l'empereur Guillaume son prédécesseur.
27 *Juin* 1260, *à Cambray.*	Lettres de Richard empereur qui donnent l'investiture des terres d'Alost, etc., à Marguerite de Flandre.
1284, *le Lundi avant la Mi-Caresme, à Paris.*	Lettres de Philippe, roi de France, relative au prêt que lui ont fait les villes de Bruges et d'Ypre. (*Voir* De St.-Genois, *p.* 726.)
1295, *le jour de l'Epiphaine, à Paris.*	Lettres de Philippe, roi de France, contenant, *in extenso*, d'autres lettres de Guy, comte de Flandre, en date du même jour, par lesquelles il consent à la levée d'un impôt du cinquantième par tout le comté de Flandre, à cause de grand besoin du royaume de France. (*Voir* De St.-Genois, *p.* 846.)
1296, *le Samedi après l'octave de Pâques, à Étampes.*	Lettres de Philippe, roi de France, au comte de Flandre relative au même subside du *cinquantième.*

1287, *à Winendale, le jour de la Pentecoste.*	Lettres de Guy, comte de Flandre, relative à la sentence rendue contre lui par l'empereur à l'occasion des terres de Waes, des Quatre-Métiers, Alost, etc.
1287, *la 6.e férie après l'Ascension, à la Biloke, près Gand.*	Lettres de Gérard d'Audenarde, fondé de pouvoirs du comte de Flandre, sur le même sujet. (*Voir* De St.-Genois, *p.* 746.)
15 *Mars* 1288, *à Haguenau.*	Lettres de Rodolphe, roi des Romains, relatives à l'hommage du comte de Flandre. (*Cette charte se trouve imprimé dans* Kluit, II. *p.* 890.)
1295.	*Vidimus* des lettres d'investiture données par l'empereur Guillaume à Jean d'Avesnes, le 12 Juillet 1252 (Voir ci-dessus).
1287, *le* 10 *des kalendes d'Août, à Cambray.*	Lettre du Légat Apostolique (Jean, évêque de Tusculum) au comte Guy de Flandre, relative aux terres d'Alost, etc. (*Voir* De St.-Genois, *p.* 744. *Cette charte est imprimée dans* Martene, Thes. Anecd. I. 1208.
1298, 14 *Août, à Aix-la-Chapelle.*	Albert d'Autriche, roi des Romains, reçoit l'hommage des terres de l'Empire en Flandre.
1299, *à Boppaert, le Samedi après Pâques.*	Le même empereur annulle la sentence qu'il avait rendue au profit du comte de Hainaut contre le comte de Flandre, le 4 du mois de Mars, à Spire; cette sentence est énoncée dans son entier.
26 *Juillet* 1306, *à Francfort.*	L'empereur Albert I, permet à Robert, comte de Flandre, d'exercer la jurisdiction sur les terres de l'Empire, quoiqu'il n'eût pas encore reçu l'investiture. Cette permission devait expirer le jour de Pâque suivant.
12 *Mars* 1307, *à Schaffouse.*	Prolongation de cette permission jusqu'à la St. Jean-Baptiste.
1324, 3 *Mars, à Cologne.*	Lettre de l'empereur Louis à Guillaume, comte de Hollande, relative aux fiefs de l'Empire. (*Cette pièce se trouve imprimée dans* Kluit, II. *p.* 1061).

Sur le dernier feuillet de ce cartulaire est une note (écriture du XV.e siècle) indiquant les pièces renfermées dans trois *armoires* de la *trésorerie* des chartes à Rupelmonde, concernant: les débats mus entre les rois de France et les comtes de Flandre, et entre les Dampierre et les d'Avesnes; — les monnaies de Flandre et les terres de Bruges et de France, etc. Ces indications sont assez vagues et ne donnent aucun détail.

Inventaire des livres de Jean, comte de Namur.—M. J. Barrois nous a communiqué, dans sa *Bibliothèque Protypographique*, des inventaires extrêmement curieux des livres délaissés par nos ducs de Bourgogne. Voici une pièce qui complétera les notions que nous avions déjà sur les *librairies* de nos anciens princes. C'est une note des livres délaissés par Jean, dernier comte de Namur, extrait de l'inventaire de ses meubles fait l'an 1429. Ces livres et effets furent vendus au plus offrant au balon en la ville de Namur en présence de Simon Franq, chanoine de N.-D., notaire et tabellion apostolique et impérial, et de trois revendeurs et priseurs jurés :

Un missel portatif, 12 *écus*. — *Le Romanche de la rose*, (il était sur parchemin), 3 *écus*. — *Un livre contenant partie des croniques de France*, 1 *écu*. — *Livre appelé Institute*, 1 *écu*. — *Livre appelé Régiment des Prinches*, 2 *écus*. — *Livre delle ordene des jugements*, 1 *écu*. — *Roman de la Rose, sur papier*, 18 *gros*. — *Livre commenchant, à ceulx de cette region*, 1 *écu*.

Ces écus alors nommée *clinkars*, forgés à Namur, comptes pour 37 gros monnai de Flandres.

Le montant de la vente des meubles du feu comte monta à 6250 écus 18 gros.

Le service funèbre coûta 35 écus 36 gros.

Cette note a été copiée du manuscrit de Gerard, p. 20, à la bibliothèque de La Haye, qui annonce l'avoir transcrite sur l'inventaire original qui se trouve aux archives de la chambre des comptes à Lille.

Prix proposé sur l'histoire de Flandre par M. J. B. d'Hane. — Nous avons donné dans le *Messager* de 1834, p. 118, le programme de la question suivante, proposée par M. J. B. d'Hane :

" *Tracer un tableau historique et politique de la Flandre, depuis la mort du comte Robert de Béthune* (1322) *jusqu'à celle de Louis de Male* (1384). „

MM. Willems, membre de l'académie, Voisin, professeur à l'athenée, Warnkœnig, et Serrure, professeurs à l'uni-

versité, étaient chargés de l'examen des mémoires, qui devaient être adressés à l'un d'eux avant le 1 janvier 1836. Cette commission a cru devoir accorder l'indemnité, qui était de 1000 francs, au mémoire envoyé par M. A. P. Lenz, professeur d'histoire à l'athénée de Gand.

Société des bibliophiles de Mons. — Nous insérons ici avec plaisir le réglement de cette société, et nous ne pouvons nous empêcher de déplorer la mort de son digne président et fondateur, M. Delmotte, dont la perte a été si vivement sentie par tous les amis des études historiques et littéraires.

Article premier. La société prend le titre de *Société des Bibliophiles de Mons.*

Elle se propose pour but :

1.° La publication de documents historiques ou littéraires *inédits;*

2.° La réimpression d'opuscules d'une grande rareté, en donnant toujours la préférence, dans l'un comme dans l'autre cas, à ce qui intéressera spécialement Mons ou le Hainaut.

Article 2. Le nombre de ses membres ne sera jamais porté au-delà de *vingt-cinq* (1).

Article 3. La société aura un président et un secrétaire-trésorier; ils seront nommés pour trois ans et pourront être réélus.

Article 4. Tout sociétaire s'engage à payer, entre les mains

---

(1) Voici les noms des membres :

MM. H. Delmotte, à Mons, président; R. Chalon, à Mons, secrétaire-trésorier; C. Chênedollé, à Liége; A. Decourtray, à Mons; C. Delecourt, à Mons; F. De Reiffenberg, à Louvain; B. De Rive, à Jemmapes; B. Renard, à Tournay; A. Dinaux, à Valenciennes; V. François, à Mons; L. Gachard, à Bruxelles; F. Hennebert, à Tournay; H. Hoyois, à Mons; E. Hoyois-Derely, à Mons; A. Leglay, à Lille; M. Le Roux, à Mons; A. Leroy, à Valenciennes; A. Letellier, à Mons; M. Polain, à Liége; M Rauscelot, à Mons; S. Van de Weyer, à Londres; C. Wins, à Mons. — La bibliothèque de Mons; la Société des Bibliophiles de Paris.

La mort de M. Delmotte ayant laissé une place vacante, M. C. P. Serrure a été nommé membre et M. R. Chalon a été élu président.

du secrétaire-trésorier, chaque semestre, à partir du 1.er janvier, une cotisation de dix francs dont la première sera exigible le 1.er juillet 1835; il devra en outre verser *vingt francs*, pour mise de fonds, à son entrée dans la société.

Ces sommes seront exclusivement appliquées à la dépense qu'entraîneront les publications de la société.

Article 5. Les ouvrages que la société mettra sous presse seront tirés sur papier de choix, à un nombre d'exemplaires égal à celui des sociétaires, plus deux exemplaires, qui seront offerts l'un à la bibliothèque de Mons, l'autre à la société des bibliophiles français de Paris. Tous ces exemplaires recevront à la presse un numéro et le nom du destinataire; ils seront revêtus du timbre de la société, du paraphe du président et de celui du secrétaire-trésorier.

En outre, et afin de donner à l'institution un caractère d'utilité générale, il sera tiré, sur papier ordinaire, un nombre d'exemplaires dont le *maximum* est fixé à *cent;* ils seront mis dans le commerce et le produit net de leur vente sera versé dans la caisse de la société pour servir, avec les cotisations semestrielles, à couvrir les frais généraux.

Article 6. Le président désignera pour chaque ouvrage mis sous presse, deux sociétaires, afin d'en diriger l'impression, de soigner la correction des épreuves et de veiller à ce que le nombre d'exemplaires à tirer ne soit pas dépassé.

Article 7. La société sera convoquée en assemblée générale quatre fois par an; les réunions auront lieu à Mons, au domicile d'un des sociétaires, à tour de rôle.

Elle s'occupe du choix des ouvrages à publier et elle en dresse une liste qui règle l'ordre de publication à suivre. Ses décisions sont prises à la pluralité des voix.

Elle entend le rapport du président sur les opérations accomplies depuis la réunion précédente et sur tous les autres objets qui peuvent intéresser la société.

S'il y a lieu, elle procède à la réélection, au scrutin secret, du président et du secrétaire-trésorier.

Article 8. Chaque année, dans sa quatrième réunion, la société entend et vérifie le compte qui lui est présenté par le secrétaire-trésorier.

Article 9. Pour faire partie de la société, il faut être proposé par deux sociétaires, et par écrit.

L'admission ne peut avoir lieu qu'après un scrutin secret qui donne au candidat au moins les deux tiers des voix de la Société.

Fait et arrêté en assemblée générale, à Mons, le 4 avril 1835.

Le Président, DELMOTTE. *Le Secrétaire*, R. CHALON.

COLLECTION DE CHRONIQUES LIÉGEOISES. — M. Polain, archiviste de la province de Liége, vient de publier, comme spécimen d'une collection de chroniques, *La mutinerie de Rivageois, par Guillaume de Meeff*. Voici quelles sont celles qu'il se propose d'éditer encore :

1.° Le patron de la temporalité, par Jacques de Hemricourt, écrivain liégeois du XIV.e siècle.

2.° Une chronique latine du XIV.e siècle, renfermant des détails peu connus.

3.° La chronique de Jean Des Prez dit d'Outremeuse, *en prose*, avec des extraits de la chronique rimée du même auteur.

4.° La chronique de Jean de Stavelot, moine de Saint Laurent.

5.° Un recueil de pièces originales sur les règnes de Louis de Bourbon et d'Arnould de Hornes.

6.° Un choix de chroniques et de pièces originales sur les règnes de Ferdinand et de Maximilien de Bavière.

7.° Une histoire de Liége depuis 1688 jusqu'en 1784, par l'illustre Louvrex.

Chaque ouvrage sera publié séparément et accompagné d'une notice sur l'auteur, de notes explicatives, etc. M. Polain donnera avec le Jean d'Outremeuse, un grand nombre de chartes curieuses et inédites, trouvées dans les archives de l'ex-chapitre de St. Lambert (dépôt des archives de la province de Liége). Un glossaire des mots anciens formera le complément du recueil.

Puisse cette entreprise être encouragée par le public comme elle le mérite.

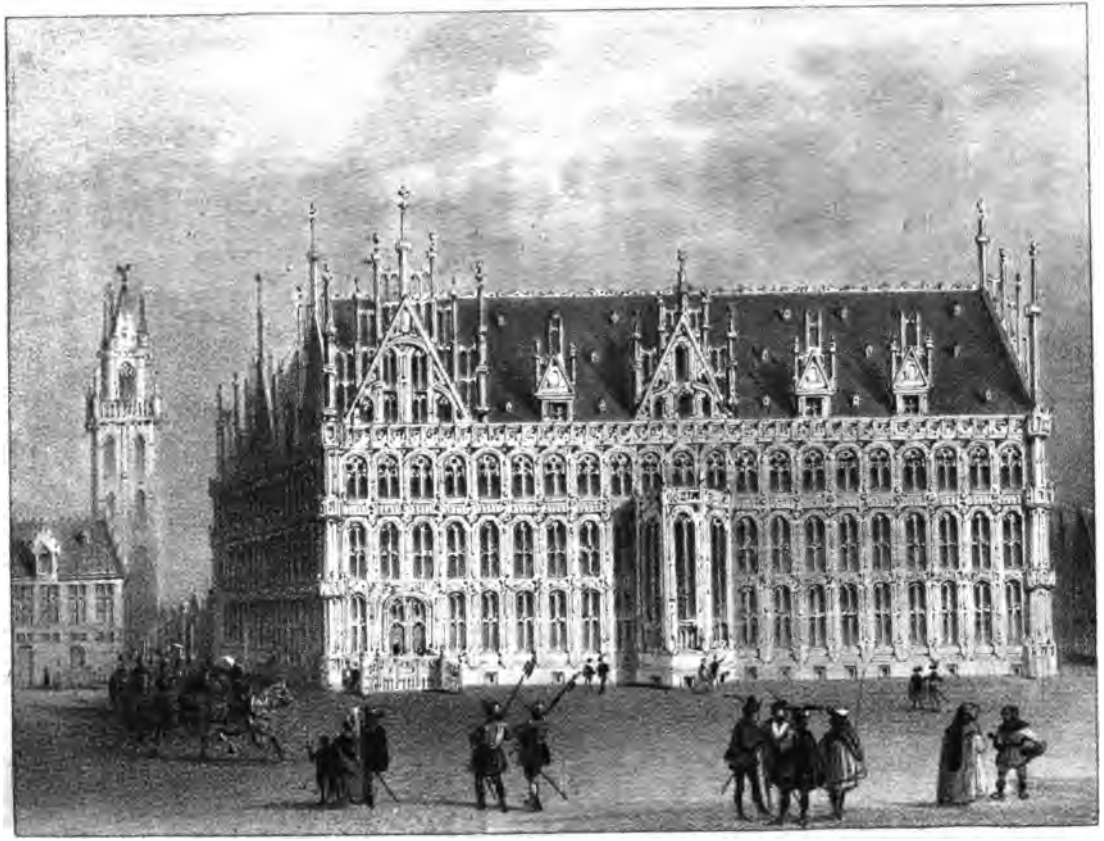

L'Hôtel-de-Ville de Gand.

La vue que nous donnons de l'Hôtel-de-Ville de Gand, tel qu'il eut existé, s'il eut été achevé, est restée inédite jusqu'à ce jour : c'est un monument de l'art très-intéressant, et qui fera connaître qu'elle magnificence nos ancêtres voulaient déployer dans la construction de leurs monuments communaux. Nous avons emprunté cette lithographie, exécuté par un jeune homme de quinze ans, M. Manche, à la collection de *Vues pittoresques de la ville de Gand*, que va faire paraître M. Dewasme, à Bruxelles, et qui sera accompagné d'un texte descriptif par l'auteur de cet article.

Le premier Hôtel-de-Ville des Gantois, ou plutôt, comme on l'appelait alors, la première maison échevinale, était située près du beffroi, au coin nommé den *Wind-houc*, vers la place actuelle du Lion-d'Or. Le célèbre collége des Trente-Neuf, qui attacha son nom à la fondation de tant de monuments publics, en fit construire un autre au lieu où s'élève aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville actuel. Ce monument sur lequel nous avons conservé peu de renseignements historiques, avait une façade en partie grillée : il était orné à l'intérieur de plusieurs tableaux à l'huile, remarquables pour l'époque, et représentant les comtes de Flandres : ils avaient été exécutés, en 1419, par les Francs-maîtres peintres Gantois, Guillaume Van Axpoele et Jean Mertins.

La Belgique, mais surtout la Flandre, est peut-être le pays de l'Europe dans lequel le caractère et les formes démocratiques du moyen-âge, se soient le plus longtemps conservés d'une manière frappante, et ayent laissé les plus longues traces. Les Gantois qui se montrèrent toujours si jaloux de leur liberté et de leurs priviléges, et dont les armoiries étaient un lion avec cette inscription républicaine S. P. Q. G. (*le sénat et le peuple Gantois*); qui levèrent, en 1361, une armée de 80,000 combattans contre leur méprisable comte, Louis de Mâle; qui, en 1453, perdirent dans l'espace de quelques mois 32,000 de leurs concitoyens, en résistant à la tyrannie de ce Philippe de Bourgogne que la flatterie a faussement surnommé le *Bon* : les Gantois, dis-je, voulurent enfin se construire un magnifique monument central, dominant, qui fut l'expression significative de leur puissance et de leur richesse ainsique leur amour pour leurs libertés communales. Ce monument qu'ils appellèrent leur *Capitole*, était « leur tabernacle civil, le chateau fort de la loi, premier signe des commencements de l'affranchissement moderne, élevé par le peuple, au sortir des ruines de la féodalité. »

Cet édifice fut commencé sous le gouvernement orageux de Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, fille et unique héritière de Charles-le-Téméraire. La première pierre en fut posée le 4 juillet 1481, par le premier échevin Adrien Vilain, chevalier et seigneur de Rassegem : la construction s'en fit par parties, à des époques diverses, et dura près d'un siècle; car elle ne fut achevée qu'en 1580. La lenteur que l'on mit à construire cet édifice, outre qu'on n'y employait chaque année qu'une faible somme, fut causée, sans doute, par la mort de l'architecte, mais surtout par les événemens politiques, parmi lesquels nous mentionnerons la guerre des Gantois contre Maximilien et le siége de leur ville par l'empereur Fréderic, en 1488, la révolution contre

Charles V, en 1540, et les excès affreux des iconoclastes, renouvelés à des reprises différentes.

La première salle des échevins de la keure fut achevée en 1383 : le prélat du monastère de St. Bavon y contribua pour la somme de 150 livres de gros, par forme d'amende, parceque ses subordonnés avaient fraudé, pendant plusieurs années, les accises de la ville. En 1516, on éleva la salle du tribunal nommée *Vierschare*, ainsi que la tour située à l'angle et la partie qui donne sur le Marché au Beurre : la première pierre en fut posée par le chevalier Ryckaert Uutenhove, qui était alors à la tête des échevins : l'exécution des travaux en fut confiée à l'architecte Jean Stassins ou Taesens. Après sa mort, arrivée vers 1527, Justaes (Eustache) Polleyt lui succéda, et on lui adjoignit deux architectes étrangers, l'un de Malines, probablement Rombaut Van Gansdaele, dit Kelderman, maître architecte de l'empereur Charles V, et l'autre d'Anvers. J. Polleyt fit élargir la rue Haute-Porte, abattre tout l'ouvrage de son prédécesseur, et recommencer le monument tel que nous le voyons de nos jours. Chacun de ces deux architectes étrangers reçut une pension annuelle de 27 philippes d'or, plus un philippe d'or pour chaque jour qu'ils travaillaient pour la ville; on nomma inspecteurs des travaux le gentilhomme Jean Van Wyckhuyze et Henri Van Tevele.

En 1533 fut terminée la chapelle de la maison échevinale sur l'emplacement de laquelle est placé de nos jours le grand escalier, et qui forme encore à la façade extérieure un hémicycle éclairé par trois fenêtres : elle était ornée de colonnes d'airain, et soutenue de poutres de fer, et enrichie de magnifiques vitraux peints. En 1580, après 99 ans de travaux interrompus à de longs intervalles, on termina enfin le premier étage de l'Hôtel-de-Ville, sous l'échevinage de Judocus Borluut, chevalier, et seigneur de Boucle, et de Judocus Triest, seigneur de Lovendeghem. La cité de

Gand, dans ces temps malheureux de troubles civils et religieux, était administrée par un magistrat *gueux*, comme on le nommait alors, par opposition au parti catholique : aussi employa-t-on à l'achevement de la Maison-de-Ville bon nombre de matériaux provenant de la démolition de l'abbaye de St. Pierre.

Quelqu'imparfait que soit ce monument, il est encore l'un des plus remarquables en ce genre que compte la Belgique, et nous croyons pouvoir assurer qu'il égale tous les autres par la gracieuse richesse de ces ornemens, que le génie de l'artiste a variés sous mille formes, et travaillés avec une extrême délicatesse. Il appartient au gothique fleuri ou tertiaire, et on y remarque déjà la transition aux arcs surbaissés, aux pleins cintres qui se rapprochent de l'antique. Il est étonnant qu'il n'ait point été achevé dans l'élégant style ogival, dont le goût s'est conservé très-tard à Gand, et que l'on retrouve dans l'église des Capucins, bâtie en 1632, et dans le cloître de l'église de St. Pierre, qui date de 1636.

La façade qui donne sur la rue Haute-Porte compte quatorze fenêtres, y compris, au rez-de-chaussée, l'ancienne porte d'entrée qui occupe l'espace de deux fenêtres, la saillie de la chapelle qui en occupe trois dans toute la hauteur de l'édifice et la tribune gothique où se tenait la Verge de Justice, et du haut de laquelle on proclamait les lois : les fenêtres du rez-de-chaussée sont à lancettes en arc surbaissé, et terminées par un ornement en forme de cœur renversé : entre chaque trumeau sont deux niches qu'on avait destinées à recevoir les statues des comtes de Flandre, et surmontées d'élégantes tourelles. Les fenêtres du premier étage sont à lancettes trilobées à plein cintre, et entourées de boudins; l'espace qui les sépare du rez-de-chaussée est occupé par des ornemens en nervure avec des feuilles de choux : une galerie feinte couronne tout l'ouvrage. La partie gothique de l'édifice qui donne sur le Marché-au-Beurre, est dans le même style :

la tourelle qui forme l'angle, et qui n'est point terminée, est ornée de deux galeries en pierre de taille travaillées à jour. Il est infiniment à regretter que le nouvel escalier rond, en pierres bleues, placé de ce côté en 1815, soit d'un style qui n'est nullement en harmonie avec le reste du monument.

La partie moderne de l'Hôtel-de-Ville (1), construite dans

---

(1) On rencontre dans l'*Ulysses Belgico-Gallicus*, de *Golnitzius*, sur l'Hôtel-de-Ville de Gand, tel qu'il était au commencement du XVII.e siècle, des détails que je ne trouve mentionnés nulle part ailleurs. L'ouvrage qui nous donne ces détails étant assez rare, je crois faire plaisir aux amis de nos antiquités, de transcrire ici le passage entier :

« Foro relicto, te in Curiam confer, renovatam anno 1618. In summitate videbis A et I coronatas, (*Albertus* et *Isabella*), subtus, *sol* et *luna*; item, *semel* et *semper*, scripta sunt vocabula. Inferius ingredienti mox obvenit justitiæ theatrum : parietibus Fortitudinis imago et Constantiæ adpicta : *Pro virgine virgo : Pro aris et focis.*

Virginis æternæ muros et templa tuemur.
Innuba Virgo armis, innuba Virgo sacris.

Ibidem statuæ in sago et toga cum hoc versu :

Quam tu olim hanc urbem cernis, non altera divum
Auspiciis cœlo tantum caput efferet alto.

Ingredienti monstrabuntur ibidem spolia Alberti honoribus suspensa :

1. *Ardesio obsesso et clementi Marte secundo.*
2. *Viso, icto, victo celeri virtute Caleto.*
3. *Hostibus erepto Solido, atque e fluctibus Hulsta.*

Omnia verò hæc rursus amissa sunt, præter Hulstum. Superius ingredere capellam, si licet, et conclavia, a statuis et inscriptionibus dignissima visu. Ibi Neptunus et Ceres, Albertus et Isabella, ad dextram, et alii : Maximilianus et Rodolphus ad sinistram. Ibidem tabula elegantissimæ picturæ matrimonii Austriaci, refert principum, filiorum Monasse de stirpe Josephi, propositionem ab una parte : ab altera nubunt filiæ Sulpha familiæ ad tribus patrum suorum. Effigies ibidem Judæorum connubentium, ex una, ex altera domus Austriacæ, ut Caroli V et Philippi II. In medio

le style grec-romain fut commencée en 1600, et terminée en 1618. La façade s'en annonce avec majesté; elle est décorée de trois rangs de colonnes d'ordres principaux, à l'exemple des palais Barberini à Rome, et Cornari à Vénise. M. l'architecte Goetghebuer, de Gand, en a donné la description et le dessin dans son bel ouvrage intitulé : *Choix des principaux monumens du royaume des Pays-Bas*, qui a paru, il y a environ dix ans.

A. Voisin.

Albertus cum Isabella; sub quibus sequentia : *Deo jubente, rege sequente, principe obsequente.* Et ad latus transversim :

Volvenda dies
En attulit ultrò.

Voyez *Abr. Goltnizii Dantisc. Ulysses Belgico-Gallicus. Lugd-Bat. ex off. Elzevir.* 1631. pet. in-12. pp. 21 et 22.

L'Hôtel-de-Ville de Gand renferme des archives très-précieuses, dont plusieurs pièces remontent au XII.e siècle. On y voit encore quelques bons tableaux, parmi lesquels on distingue celui de M. *Matthieu Van Brée, d'Anvers, et représentant le prince d'Orange, intercédant en 1577, auprès des factieux, en faveur des catholiques opprimés; Thémis*, avec les attributs de la justice, composition correcte, peinte avec force et chaleur, par Rombouts, etc. La salle du conseil de régence est en outre décorée d'un grand nombre de portraits des princes et princesses de la maison d'Autriche.

Recherches

SUR LES COQUILLES FOSSILES DE KLEYN-SPAUWEN ET HOUSSELT,

(PROVINCE DU LIMBOURG).

Au nombre de nos localités les plus riches en fossiles, on doit compter *Kleyn-Spauwen* et *Housselt* près de Maestricht. Des fouilles plusieurs fois répétées m'ayant permis d'en réunir un assez grand nombre que plusieurs amateurs ont bien voulu compléter, en me gratifiant des espèces que je ne possédais pas, j'ai pensé que publier ces matériaux réunis, serait un travail à la fois utile au pays et à la science. Je m'estimerais heureux si, par ce moyen, je parvenais à propager, parmi mes cômpatriotes, le goût des recherches Paléonthologiques.

Je saisis, avec empressement, cette circonstance pour témoigner ma reconnaissance à M. le comte F.^{d} Duchastel, amateur distingué, que déjà j'ai eu l'occasion de citer ailleurs, et qui, non content de mettre à ma disposition sa riche collection de fossiles, poussa la générosité jusqu'à me communiquer, outre les résultats de ses propres investigations, la nomenclature des espèces qu'il avait reconnues être nouvelles, telle qu'il se proposait de la publier; j'ai conservé, autant que possible, les noms qu'elles y portaient, indiquant, en outre, celles que je tiens de sa munificence. Des remercîmens et des marques de gratitude sont adressés à MM. Kickx, professeur; Sauveur, docteur; Van der Maelen, Robyns, Henckelius de Maestricht,

qui voulurent bien me confier les échantillons et les ouvrages qu'il m'était indispensable de consulter, et que je n'aurais pu me procurer, ces derniers n'existant pas même dans la bibliothèque publique de notre capitale.

Mon ami Galeotti, dont j'ai à déplorer le départ pour le Mexique, où il se propose d'étudier la Géognosie, a bien voulu, malgré les préparatifs nécessaires pour un si long voyage, se prêter à enrichir ce mémoire des nombreux dessins qui l'accompagnent, dessins qui servent à faciliter la détermination des nouvelles espèces que j'ai eu à décrire. Puisse la voix de l'amitié reconnaissante retentir jusqu'à lui !

N'osant m'aventurer à déterminer l'époque à laquelle les fossiles de ces localités se rapportent, j'ai pensé qu'il serait utile d'indiquer les terrains avec lesquels ils ont le plus d'analogie. Ce sont : 1.° le Plaisántin ; 2.° la Touraine ; 3.° Abbecourt près de Beauvais ; 4.° en Allemagne, Erbach près de Mayence ; 5.° en Angleterre l'Isle de Wight. Je dois, en outre signaler un fait assez remarquable, c'est que, malgré toutes mes recherches dans ces deux localités, je n'ai pu parvenir à trouver ni Céphalopodes, ni Madrépores, ni Oursins ; cependant, ce terrain semble poser immédiatement sur la craie de Maestricht, dans laquelle se rencontrent très-fréquemment ces corps.

Au moment de terminer ce mémoire, je profitai d'un voyage que je fus obligé de faire à Hasselt, pour revoir les lieux et visiter une nouvelle localité près de Vliermael.

J'y pus, en partie, observer les dispositions des couches qui sont : 1.° terre végétale ; 2.° une couche de sable vert assez épaisse ; 3.° une couche d'argile grise, présentant, par intervalles, des sphéroïdes aplatis de marne traversée par des veines de spath calcaire (laquelle se trouve aussi en Angleterre, et que l'on désigne sous le nom de *London Clay*) : cette couche est principalement composée de Cyrènes, de Cerites, de Paludines, et de Melanies, entre-

mêlées de Galets, et se prolonge jusqu'au Vieux-Jonc. Vient ensuite une 4.me couche dans laquelle je ne trouvai que peu de coquilles semblables à celles de Kleyn-Spauwen; elle est principalement composée d'univalves, toutes marines; j'y découvris des Turritelles en assez grande quantité, ainsi que plusieurs individus de notre Arca sulcicosta, et, pour la première fois, une espèce de Polypier du genre Cyclolite (1). La 5.me et dernière couche que je pus observer, se trouvait à-peu-près à une 30.ne de pieds au-dessous du sol, et était composée de Gryphée naviculaire, d'Ostrea Ventilabrum, de Cardites, d'Isocardes, et de Crassatelles.

Dans l'intérêt de la science et désirant voir, un jour, quelque chose de complet relativement à la conchyliologie de notre pays, j'engage fortement les amateurs à recueillir les dépouilles que possède notre sol, si riche dans cette branche de l'histoire naturelle. Je pense qu'il serait utile aux naturalistes qu'ils s'entendissent touchant la direction de leurs recherches : par ce moyen, en peu de temps, nous pourrions posséder une faune conchyliologique de la Belgique, où cette partie est encore peu avancée en comparaison de la France, l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne qui déjà ont obtenu d'immenses et heureux résultats.

CLASSE PREMIÈRE, MULTIVALVES.

CIRRHIPÈDES.

GENRE PREMIER.

BALANUS, *Brug.*

N.° 1. — B...

Localité. Kleyn-Spauwen. Nous n'avons pu déterminer

---

(1) M. Sauveur pense que ce Polypier doit former une nouvelle espèce, ou plutôt un nouveau genre entre les Cyclolites et les Montlivalties.

cette espèce, n'ayant en notre possession que des fragments usés; les plus grands ont 10 mill. de hauteur.

Mon cabinet.

CLASSE II, BIVALVES.

CONCHIFÈRES, LAMK. ACEPHALES, CUV.

GENRE II.

PANOPÆA, *Ménard de la Groye.*

N.° 2. — P. ANGUSTA, *Nob. pl. 2, fig. 2.*

Coquille ovale, oblongue, à-peu-près équilatérale, subcylindrique très baillante à ses extrémités; lisse à l'extérieur ou sillonnée par des stries d'accroissement irrégulières; crochets courts; bords épais, tranchants, déprimés.

Localité. Kleyn-Spauwen, largeur 58 mill.

Mon cabinet et celui de M. Duchastel.

Observation. Nous en avons trouvé une seconde espèce à Housselt qui se rapprochait beaucoup de la Mya intermedia, Sow. min. conch. pl. 76, fig. 1, mais nous n'avons pu la conserver entière.

GENRE III.

CRASSATELLA, *Lamk.*

N.° 3. — C... LAMELLOSA, *Lamk. ann. du mus. vol. 6- p. 410, t. IX, pl. 20, fig. 4 ab.*

TELLINA SULCATA, *Brander foss. hant. tab. 7, fig. 69, prod. 89.*

CRASSATELLA LAMELLOSA, *Var b. Desh. coq. foss. des env. de Paris, tom. I, p. 34, pl. 4, fig. 14-15.*

Coquille allongée transversalement, aplatie, à côté antérieur anguleux, à cercles transversaux rélevés, écartés, lamelliformes.

Localité. Vliermael et Housselt; Barton en Angleterre; en France, Grignon, Parnes, et Mouchy. Nous pensons

que nos individus pourraient servir d'intermédiaire entre ceux de Barton, et ceux du Bassin de Paris. Ils offrent l'aspect extérieur et aplati de la Crassatelle figurée dans l'ouvrage de Deshayes ; mais différent en ce qu'au lieu d'être munis de cercles lamelliformes, ils sont comme ceux de Barton, couverts de côtes arrondies au nombre de 28 à 30, tandis que la coquille de Deshayes n'en a que 16 à 18. L'on devrait restituer à la coquille de Brander son nom qui nous paraît plus convenable, et la nôtre pourrait ou en devenir une variété aplatie, ou plutôt former une espèce bien distincte. Les individus que nous possédons ont 50 mill. de larg. sur 32 de long.

Mon cabinet.

GENRE IV.

ERYCINA, *Lamk.*

N.° 4. — E. NEGLECTA, *Nob. pl.* 1, *fi.* 4.

Coquille ovale, oblique, enflée, lisse, charnière munie d'une dent cardinale et de deux dents latérales; bords entiers.

Localité. Kleyn-Spauwen, larg. 3 mill. long. 2.

Mon cabinet et celui de M. Duchastel.

GENRE V.

CORBULA, *Brug.*

N.° 5. — C... PISUM, *Sow. min. conch. pl.* 209, *fig.* 4.
» » *Nob. pl.* 3, *fig.* 5.

Coquille subglobuleuse, irrégulière, à sillons concentriques; côté postérieur tronqué; bord de la valve inférieure dépassant la supérieure; cette dernière est triangulaire, lisse; crochets inégaux.

Localité. Kleyn-Spauwen, Bruxelles, Anvers. En Angleterre, Barton. Long. 7 mill. Nous avons cru utile de donner une nouvelle figure de cette espèce, celle de l'ouvrage de Sowerby laissant beaucoup à désirer. Elle

pourrait, je pense, caractériser ce terrain, puisqu'elle y est très-abondante.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel et Kickx.

N.° 6. — C... DONACIFORMIS, *Nob. pl.* 1, *fig.* 6.

Coquille ovale, transverse, inéquilatérale, déprimée, lisse, à crochets peu apparents, valve inférieure munie d'une dent oblique, et à côté une fossette; la supérieure munie d'une dent à-peu-près semblable à celle des Myes.

Localité. Kleyn-Spauwen. Cette espèce a des rapports avec la Corbula complanata Sow., figurée dans l'ouvrage de Deshayes, coq. foss. des env. de Paris, tom. I, pl. 7, fig. 13-14. Elle a 15 mill. de larg., sur 8 de long.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel et Kickx.

N.° 7. — C... TRIANGULA, *Duch.* (*coll.*)

» » *Nob. pl.* 1, *fig.* 7.

Coquille trigône, inéquilatérale, déprimée, lisse; à valves à-peu-près égales.

Localité. Kleyn-Spauwen. Larg. 8 mill., long. 6 mill.

N.° 8. — C... HENCKELIUSIANA, *Nob. pl.* 1, *fig.* 8.

Coquille ovale, subtrigône, équilatérale, lisse; gibbeuse, épaisse, à côté antérieur arrondi; le postérieur finissant en pointe.

Localité. Kleyn-Spauwen. Long. 16 mill, larg. 10. Nous devons la connaissance de cette coquille à M. Henckelius de Maestricht, qui a bien voulu nous la communiquer. Nous ne possédons encore que la valve supérieure.

Mon cabinet, ceux de MM. Henckelius et Duchastel.

GENRE VI.

LUCINA, *Brug.*

N.° 9. — L... UNCINATA, *Defrance, Dict. des sc. nat. tom. XXVII.*

» » *Desh., coq. foss. des env. de Paris, tom. I, pl.* 16, *fig.* 3-4.

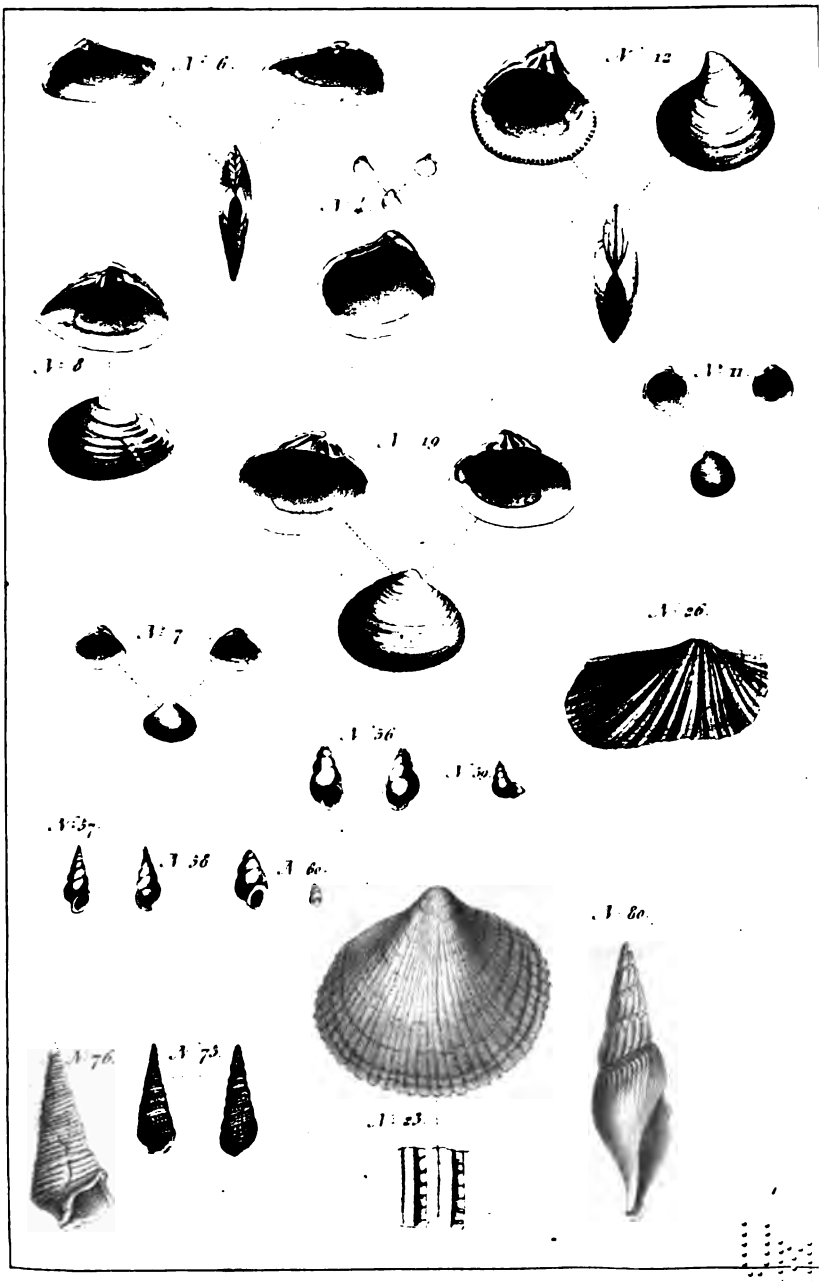
N° 6.
N° 12
N° 8
N° 11
N° 10
N° 7
N° 26.
N° 56
N° 59
N° 57
N° 58
N° 60.
N° 80.
N° 76.
N° 75.
N° 23.

Coquille suborbiculaire, déprimée, fragile, marquée de fines stries concentriques, plus ou moins fortes; crochets grands; charnière unidentée, bifide, dent latérale antérieure variable, la postérieure nulle, nymphes profondes cachées; lunule ovale et profonde.

Localité. Kleyn-Spauwen. En France, Abbecourt près de Beauvais. Larg. 2 cent. 5 mill., long. 2 cent. 3 mill.

Mon cabinet, ceux de MM. Henckelius et Duchastel

N.° 10. — L... ALBELLA, *Lamk.*

» » *Desh. coq. foss. des env. de Paris, tom. I, pl.* 17, *fig.* 1-2.

Coquille orbiculaire aplatie, lentiforme, lisse, sillonnée par des stries d'accroissement, crochets petits, arqués; charnière bidentée, dent latérale petite; lunule de même.

Localité. Kleyn-Spauwen. En France, Maulette, Grignon, Larg. 10 mill., long. 10 mill.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius.

N.° 11. — L... STRIATULA, *Nob. pl.* 1, *fig.* 11.

Coquille orbiculaire, globuleuse, à fines stries concentriques peu distinctes à l'œil nu; bords tranchants, dents latérales très-prononcées.

Localité. Kleyn-Spauwen, et Vliermael. Larg. et long. 6 mill.

Mon cabinet.

GENRE VII.

ASTARTE, *Sow.*

Syn. CRASSINA, *Lamk.*

N.° 12. — A... HENCKELIUSIANA, *Nob. foss. du Limbourg* (1).

» » *Nob. pl.* 1, *fig.* 12.

Coquille trigône, déprimée, épaisse, lisse, à crochets

(1) Dictionnaire géographique de la province du Limbourg, par M. Ph. Van der Maelen, 1835.

très-rapprochés, et ordinairement rongés vers leurs extrémités, bords crénelés, lunule ovale.

Localité. Kleyn-Spauwen, et Colmon. Nous avons dédié cette jolie Astartée à notre ami M. Henckelius, qui le premier nous la fit connaître. Monsieur Galeotti, auteur du mémoire sur la province du Brabant, couronné par l'Académie Royale de Bruxelles, l'a trouvée dans les environs de cette ville (à Jette), ainsi qu'une autre qui s'en rapproche beaucoup, et qu'il a nommée A... Maelenii, la dédiant à M. Van der Maelen. Nos individus ont 16 mill. de long. sur 15 de larg., elle n'est point rare.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Henckelius et Kickx.

GENRE VIII.

CYRÈNA, *Lamk.*

N.° 13. — C... SEMI-STRIATA, *Desh., Dict. encyc. Meth. tom. II, p.* 52.
» » » *anim.s.vert. t. VI, p.* 281, *n.°* 24.
» » *Nob. pl.* 3, *fig.* 13.

Coquille ovale trigône, obliquement cordiforme, inéquilatérale, côté postérieur, anguleux, régulièrement striée sur la partie antérieure, les stries disparaissant vers le milieu de la coquille; charnière bidentée, dents latérales courtes, coniques, ovales.

Localité. Kleyn-Spauwen, Vliermael, le Vieux-Jonc et Colmon. Cette espèce à beaucoup d'analogie avec la Cyrena cuneiformis Fer; elle a 31 mill. de larg. et 28 de long. M. Galeotti en a décrit une dans les mémoires de la société Géologique de France., sous le nom de Cyrèna Striata : elle ne diffère de la nôtre que par ses stries plus fortes; elle provient d'Erbach, en Allemagne. La nôtre est très-abondante dans les localités citées.

Mon cabinet, ceux de MM. Henckelius, Kickx et Duchastel.

GENRE IX.

CYPRINA, *Lamk.*

N.° 14. — C... SCUTELLARIA, *Desh. coq. foss. des env. de Paris, tom. I, pl.* 20.

CYTHEREA » , *Lamk. ann. du mu. t. VII, pag.* 133, *n.°* 1.

Coquille suborbiculaire, oblique, épaisse, subdéprimée, à stries transverses, irrégulière, distantes, dent latérale grande, fossette très-petite.

Localité. Kleyn-Spauwen; en France dans les environs de Paris. Nous devons la connaissance de cette intéressante espèce à M. le comte F. Duchastel qui a eu l'obligeance de nous la communiquer: elle a 12 cent. 7 mill. de larg. et 12 centim. de long.

Mon cabinet.

N.° 15. — C... ISLANDICOÏDES, *Lamk. anim. s. vert. tom. V, pag.* 558, *n.°* 7.

VENUS ÆQUALIS, *Sow. min. conch. pl.* 21.

Coquille convexe, uniforme, plus ou moins cordiforme, ou irrégulièrement arrondie; couverte de nombreuses stries fines, transverses; épaisse, bords tranchants et entiers.

Localité. Kleyn-Spauwen, Vliermael et Anvers; en Angleterre dans le Crag de Suffolk; et en Italie dans le Piémont.

Mon cabinet.

N.° 16. — C... INCRASSATA, *Nob. pl.* 2, *fig.* 16.

Coquille suborbiculaire, oblique, épaisse, lisse, couverte de quelques stries qui proviennent de l'accroissement; lunule grande, en cœur.

Locatité. Kleyn-Spauwen. Nous avions confondu cette coquille avec la Venus incrassata Deshayes, mais en examinant avec attention, nous avons reconnu qu'elle faisait

partie du genre Cyprine; sa ressemblance nous a engagé à lui donner le même nom spécifique. Long. 3 cent. 3 mill., larg. 3 cent. 8 mill.

Mon cabinet.

N.° 17. — C... Westendorpii, *Nob. pl.* 2, *fig.* 17.

Coquille orbiculaire, un peu dilatée, bombée, lisse, couverte de fines stries d'accroissement; lunule peu marquée.

Localité. Kleyn-Spauwen. Elle ressemble beaucoup à la précédente, nous pensons cependant qu'elle s'en distingue suffisamment pour former une espèce par l'angle qui se trouve au côté postérieur; elle a 39 mill. de larg. et 37 mill. de long. Nous l'avons dédié à M. Westendorp, Chirurgien-accoucheur à Bruxelles, qui s'occupe avec beaucoup de succès de différentes parties de l'histoire naturelle.

Mon cabinet.

GENRE X.

CYTHEREA, *Lamk.*

N.° 18. — C... lævigata, *Lamk. anim. s. vert. tom V, p.* 582, *n.°* 8.

» » , *Desh. coq. foss. des environs de Paris, t. I, pl.* 20, *fig.* 12-13.

Coquille ovale, oblongue, transverse, inéquilatérale, lisse, lunule lancéolée, dent cardinale postérieure bifide.

Localité. Kleyn-Spauwen, Bruxelles. En France Grignon, Courtagnon, Parnes, Mouchy C. G., Beauchamp G. M. I, Valmondois, Tancrou Lisy, la Chapelle près Senlis, Assy en mulitien G. M. S.; Bracheux près Beauvais, larg. 55 mill. long. 57.

Mon cabinet, ceux de MM. Henckelius et Duchastel.

N.° 19. — C... Kickxii, *Nob. pl.* 1, *fig.* 19.

Coquille obovale, triangulaire, déprimée, lisse, charnière bidentée; crochets très-courts; lunule ovale.

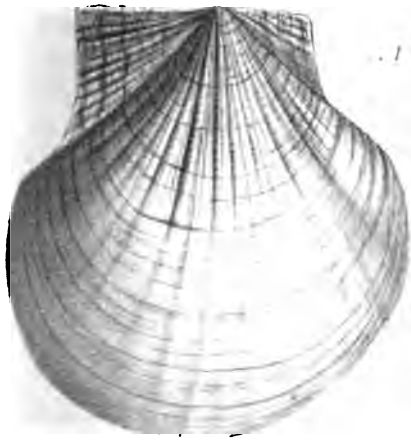

Localité. Kleyn-Spauwen. Elle se rapproche de la Cytherea rustica, Desh. pl. 30, fig. 10-11. Larg. 16 mill. long. 13. Cette espèce y est très-abondante.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius,

GENRE XI.

VÉNÉRICARDIA, *Lamk.*

N.° 20. — V... CHAMÆFORMIS, *Sow. min. conch. pl.* 490, *fig.* 1.

Coquille convexe, orbiculaire, à crochets tant soit peu proéminents; à côtes rugueuses, éloignées, au nombre de 14; charnière large.

Localité. Kleyn-Spauwen, Anvers; et en Angleterre. Larg. 13 mill., long. 13 mill.

Mon cabinet, ceux de MM Duchastel, Kickx et Henckelius.

N.° 21. — V... SENILIS? *Sow. min. conch. pl.* 258.

Coquille ovale, oblique, épaisse, couverte de larges côtes convexes, subimbriquées; lunule obsolète.

Localité. Housselt.

Mon cabinet.

N.° 22. — V... PETUNCULARIS? *Lamk. ann. du mus. t. VII, page* 58, *n.°* 6.

» » *Desh. coq. foss. des env. de Paris, tom. I, pag.* 150, *n.°* 2, *pl.* 25, *fig.* 1-2.

Coquille orbiculaire, grande, subéquilatérale; à côtes élargies, obtuses, muriquées latéralement.

Localité. Housselt et Vliermael. En France, Bracheux et Nouailles. Nous n'avons pu indiquer cette espèce avec certitude, la différence de volume étant très-considérable, cependant la figure citée de Deshayes s'y rapporte exactement; les individus que nous possédons, peuvent peut-être en être le jeune-âge de la précédente, long. 37 mill., larg. 32 mill.

Mon cabinet.

GENRE XII.

CARDIUM, *Lin.*

N.° 23. — C... TENUISULCATUM, *Nob. pl.* 1, *fig.* 23.

Coquille suboblique, à côtes étroites nombreuses, aplaties, les intervalles coupés par une multitude de lamelles transverses, très-apparentes vers les côtés postérieurs et antérieurs; bords dentés.

Localité. Kleyn-Spauwen. Elle n'est pas rare et a 30 mill. de larg. sur 27 de long.; le Cardium multicostatum Var A. Bast, s'en rapproche le plus; la même disposition des lamelles transverses, se retrouve dans le Cardium gratum Desh.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius.

GENRE XIII.

ISOCARDIA, *Lamk.*

N.° 24. — I... TRANSVERSA, *Nob. pl.* 4, *fig.* 24.

Coquille transverse, enflée; inéquilatérale, lisse, déprimée vers le côté postérieur; à crochets recourbés courts.

Localité. Vliermael et Housselt.

Mon cabinet.

N.° 25. — I... CARINATA, *Nob.*

Coquille cordiforme, subtrigône inéquilatérale, lisse, munie d'une forte carène à son côté postérieur, qui est court, déprimé et lisse.

Localité. Housselt rare; nous n'avons encore trouvé qu'un seul individu de cette intéressante coquille; il a 25 mill. de larg. sur 22 de long.

Cette espèce n'a pu être figurée, l'individu étant tombé en fragment au moment d'en faire le dessin.

Mon cabinet.

GENRE XIV.

ARCA, *Lin.*

N.° 26. — A... SULCICOSTA, *Nob. pl.* 1, *fig.* 26.

Coquille transverse, bombée, sillonnée longitudinalement, couverte de 25 à 26 côtes aplaties, trés-apparentes, dont

chacune est canaliculée, côtés antérieur et postérieur arrondis, bord tranchant sinueu vers le milieu; crochets saillants.

Localité. Housselt et Vliermael. Nous avons trouvé plusieurs individus de cette belle coquille, qui a 32 mill. de larg. sur 19 mill. de long.

Mon cabinet.

GENRE XV.

PECTUNCULUS, *Lam.*

N.° 27. — PECTUNCULUS GLYCIMERIS, *Var C. Desh., Dict. ency. meth. tom. 3, p. 740.*

» PULVINATUS, *Var Taurinensis, Al. Brongniart, mém. sur les terrains de sédiment sup. du Vicent, pl. 6, fig. 15 ab. 16 ab.*

» » *Var Pyrenaïcus, ibid.*

Coquille orbiculaire, transverse, subéquilatérale, longitudinalement sillonnée et striée, s'enflant à mesure qu'elle avance en âge, très-épaisse, bords crénelés.

Localité. Kleyn-Spauwen, Colmon et Housselt, en très-grande abondance dans les deux premières; en Sicile; en Italie; dans le Piémont à la Supergua, près de Turin; en France, à Perpignan, Dax, Bordeaux, dans les Faluns de la Touraine; à Vienne; en Podolie et en Volhinie; ceux que nous possédons, ont 83 mill. de larg. et 75 de long., épaisseur (c'est à dire les 2 valves réunies) 66 mill.

Mon cabinet, etc.

N.° 28. — P... PULVINATUS, *Lamk, ann. du mus. t. VI, p. 216, n.° 2.*

» » » » *t. IX, tab. 18, fig. 9 ab.*

» » *Desh. coq. foss. des env. de Paris, t. I, p. 219, pl. 35, fig. 15 à 17.*

Coquille orbiculaire, suboblique, ventrue, finiment striée

en treillis, et ponctuée, à côtes longitudinales peu visibles, charnière étroite; bords finement crénelés; crénelures courtes, insertion ligamentaire très-étroite.

Localité. Kleyn-Spauwen; elle n'est pas aussi abondante que la précédente. En France, à Parnes, Chaumont, Grignon, Courtagnon, Mouchy, etc; Valmondois G. M. S.

Mon cabinet.

N.° 29. — P... LUNULATUS, *Nob. pl.* 4, *fig.* 29.

Coquille arrondie, oblique, très-aplatie et scutiforme, à côtes longitudinales usées; crochets petits, opposés, rapprochés; charnière à dents serrées; surface ligamentaire petite, raccourcie; du côté antérieur de la coquille, l'on aperçoit un angle qui prend naissance aux crochets, et se prolonge jusque la base de la coquille, ce qui semble former une espèce de lunule; bords des valves fortement crénelés.

Localité. Vliermael, très-rare; cette espèce se rapproche beaucoup du Pectunculus depressus Desh., mais la lunule l'en distingue facilement; long. 40 mill., larg. 40, épaisseur 26 mill.

Mon cabinet.

GENRE XVI.

TRIGONOCOELIA, *Galeotti et Nyst* (1).

Car. génér. Coquille orbiculaire, oblique ou ovale-trigône; équivalve, subéquilatérale, close; charnière arquée, ou linéaire brisée, interrompue au milieu par une fossette triangulaire, à dents nombreuses; ligament interne, inséré dans la fosette; talon des valves lisse.

---

(1) Notice sur un nouveau genre de coquille, de la famille des Arcacés. Bulletin de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, année 1835. N.os 8 et 10.

Syn. PECTUNCULI SP., *Lamk*, NUCULÆ SP., *Lamk.*

N.° 30. — T... AURITA, *Nyst et Galeotti.*

PECTUNCULUS AURITUS BROCCHI, *tab. XI, fig. 9, t. II, pag.* 485.

Coquille ovale, oblique, supérieurement rétrécie, transversalement marquée de stries rugueuses, nombreuses, concentriques; charnière à oreillettes; bords entiers.

Localité. Kleyn-Spauwen, Colmon et Housselt; en Italie, dans le Plaisantin. Elle est très-commune dans la première. Notre ami M. Galeotti en a trouvé dans les environs de Bruxelles, une espèce qui se rapproche beaucoup de la nôtre, mais qui cependant en est très-distincte; elle a été décrite sous le nom de Trigonocælia auritoïdes dans le supplément de son mémoire sur le Brabant.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius.

GENRE XVII.

NUCULA, *Lamk.*

N.° 31. — N... OVATA, *Desh. coq. foss. des env. de Paris, tom. I, pl.* 36, *fig.* 13-14.

Coquille ovale, déprimée, lisse, nacrée; côté antérieur arrondi, plissé; crochets petits, aigus, antérieurement réfléchis; cuilleron étroit, profond, simple; une dent cardinale.

Localité. Kleyn-Spauwen; en France, à Mouchy C. G. Houdaville près Valognes; larg. 19 mill., long. 15 mill.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel et Henckelius.

GENRE XVIII.

MYTILUS, *Lin.*

N.° 32. — M... BRARDII, *Al. Brong. pl.* 6, *fig.* 14.

» » *Faujas ann. dumus. t. VIII, pl.* 58, *fig.* 11-12.

Coquille convexe, droite, en poire, natèces aigues et terminales.

Localité. Kleyn-Spauwen. Weiseneau et les autres collines du calcaire grossier des environs de Mayence; la Var B. se trouve à Dax et à Mérignac.

Mon cabinet.

N.° 33. — M... Faujasii? *Al. Brong., pl. 6, fig. 13.*
» » *Faujas ann. du mus. t. VIII, pl. 58, fig. 11–12.*

Coquille un peu aplatie, subcourbée, subcarinée, lisse, natèces subterminales.

Localité. Kleyn-Spauwen. N'ayant pas encore trouvé des individus entiers de cette espèce, nous n'avons pu la déterminer avec certitude.

Mon cabinet.

N.° 34. — M... corrugatus, *Al. Brong. pl. 5, fig. 6.*

Coquille oblongue, spatulée, à sillons transversaux, flexueux à intervalles larges et arrondis.

Localité. Kleyn-Spauwen, rare; très-commune à la Ronca dans le Vicentin.

Mon cabinet.

N.° 35. — M... Nystii, *Kickx.* (*Coll.*)
» » *Nob. pl. 3, fig. 35.*

Coquille oblongue, recourbée antérieurement, convexe subcarinée, côté antérieur légèrement courbé, le postérieur lui est à-peu-près parallèle; à sillons longitudinaux très-rapprochés et fins.

Localité. Housselt. Cette espèce est très-commune, mais la difficulté de se la procurer entière la rend rare dans les collections. Nous en possédons qui doivent avoir de 55 à 60 mill. de longueur et 30 mill. de largeur. Les crochets sont toujours détériorés.

Mon cabinet et celui de M. Kickx.

GENRE XIX.

PINNA, *Lin.*

N.° 36. — P... MARGARITACEA? *Lamk. ann. du mus. v. 6, p. 218, n.° 1.*

» » *Lamk. ann. du mus. v. 9, pl. 17, fig. 8.*

» » *Desh. coq. foss. des env. de Paris, t. I, p. 280, pl. 41, fig. 15.*

Coquille allongée, cuniéforme, trigône, étroite, à-peu-près lisse, ou bien couverte de sillons longitudinaux ondulés; extérieurement, brune, fibreuse; intérieurement blanche, nacrée.

Localité. Housselt. Nous indiquons encore avec doute cette espèce n'ayant osé en faire une nouvelle à cause des mauvais exemplaires que nous possédons; ils sont plus larges, que les figures citées, et que les individus que nous avons du vrai Margaritacea du Mont Panisel près de Mons, qui se trouve aussi à Anvers, à Renaix près d'Audenarde, à Bruxelles; en France à Grignon, Courtagnon, Parnes, Mouchy, Sèvres, Chaillot, Paris (catacombes) C. G. Senlis G. M. I. Valmondois G. M. S. à Valognes; et les environs de Londres.

Mon cabinet.

GENRE XX.

PECTEN, *Mull.*

N.° 37. — P... HÆNINGHAUSII, *Defr. dict. des sc. nat. tom. XXXVIII, p. 256.*

» » *Goldf. Petref. pl. 94, f. 10.*

Coquille inéquivalve, orbiculaire, valve droite convexe, la gauche convexe aplatie, munie de 10 faisceaux de côtes carénées, dont les intermédiaires écailleuses, inégales,

rudes; celles de la valve droite sont convexes; sillons lisses; oreillettes égales, striées.

Localité. Kleyn-Spauwen; elle y est très-abondante, larg. 36 mill. long. 35 mill. M. Kickx, professeur, en possède un individu trouvé à Basel près de Rupelmonde, M. Vanbeneden de Louvain nous en a communiqué venant de Boom.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius.

N.° 38. — P... Deshayesii, *Nob. pl.* 2, *fig.* 38.

Coquille ovale, convexe, lisse, à valves à-peu-près égales; vers les crochets l'on aperçoit quelques stries longitudinales qui disparaissent vers le milieu du dos de la coquille; oreillettes grandes; bords tranchants.

Localité. Kleyn-Spauwen, rare; long. 55 mill., larg. 53.

Mon cabinet.

GENRE XXI.

OSTREA, *Lin.*

N.° 39. — O... ventilabrum, *Goldf. Petref. pl.* 76, *fig.* 4 *ab.*

» bellovacina, *Var b. Desh. coq. fos. des env. de Paris, tom. I, pl.* 50, *fig.* 6.

Coquille subovale, orbiculaire, à valve supérieure plate, striée concentriquement; l'inférieure en forme de voûte attachée par les crochets, plissée, à plis rayonnants dichotômes, rugueux ou écailleux.

Localité. Housselt et Vliermael, très-abondante. La valve supérieure est constamment plus petite que l'inférieure, sa longueur est de 59 mill. et sa larg. de 40; la valve inférieure en a 78 de long. sur 67 de larg.; à Vliermael l'on trouve assez fréquemment les 2 valves réunies.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius.

N.° 40. — O... virgata, *Goldf. Petref. pl.* 76, *fig.* 7.

Coquille à valve cuniéforme, oblique, valve supérieure plate, striée concentriquement; l'inférieure convexe, s'atta-

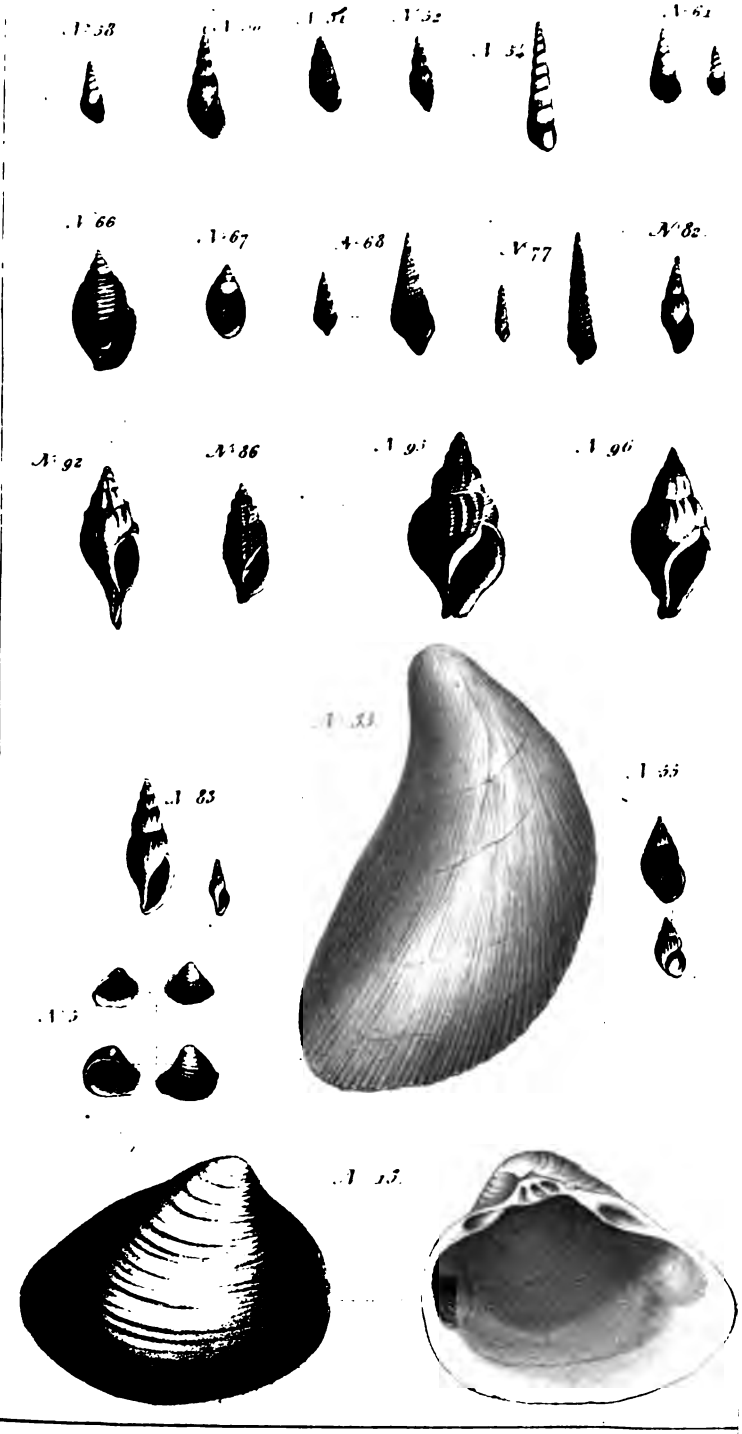

chant par le crochet qui est allongé ; plis nombreux étroits dichotômes.

Localité. Housselt.

Mon cabinet.

N.° 41. — O... BELLOVACINA, *Lamk.*

» » , *Desh. coq. foss. des env. de Paris, tom. I, pl.* 48, *fig.* 1-2, *pl.* 49, *fig.* 1-2.

» » , *Sow. min. conch. pl.* 388, *fig.* 1.

Coquille ovale, cuneiforme, arrondie vers la base, valve inférieure marquée de sillons rayonnants, écailleux, foliacés; la supérieure plane, striée transversalement, sublamelleuse ; crochets courts, triangulaires; gouttière trigône à base élargie excavée.

Localité. Kleyn-Spauwen. Cette coquille nous à été communiquée bivalve, par M. Henckelius, qui, à ma demande, s'est empressé de me faire parvenir les individus uniques qu'il possédait de cette localité; ce bel individu que nous possédons dans notre collection a 15 centim. de long. sur 13 de larg.

GENRE XXII.

GRYPHÆA, *Lamk.*

N.° 42. — G... NAVICULARIS, *Bronn.*

» » *Goldf. pl.* 86, *fig.* 2. *ab. p.* 31.

OSTREA » *Brocchi conch. foss. subap. tom. II, pag.* 565.

PODOPSIS GRYPHOÏDES, *Lamk. anim. s. vert. tom. V, part.* 1re *p.* 195.

» » *Bronn Italiens-tertiare-Gebielde.* 1831, *p.*123.

Coquille ovale, oblique, concentriquement lamelleuse, épaisse, valve supérieure concave; l'inférieure, à crochet

relevé, petit; antérieurement ailée, lobée latéralement, du côté gauche.

Localité. Housselt et Vliermael. Cette espèce a beaucoup de rapports avec l'Ostrea vesicularis; nous l'avions longtemps confondue avec elle, n'ayant jamais pu obtenir la valve supérieure; maintenant que nous en possédons de bivalves, nous n'osons plus douter qu'elle se rapporte à la planche citée de Goldfuss, qui l'indique comme appartenant au dépôt récent de la Bavière-Orientale à Kemmedingen Ortenburg.

Mon cabinet.

GENRE XXIII.

ANOMIA, *Lin.*

N.° 43. — A... ORBICULATA? *Brocchi, tom. II, pag.* 466, *n.°* 10, *pl.* 10, *fig.* 14.

» » *Goldf. Petref. pl.* 88, *fig.* 5 *ab.*

Coquille épaisse, orbiculaire, convexe déprimée, lisse, intérieurement recouverte d'une croute calcaire, crochet submarginal.

Localité. Housselt. N'ayant encore vu qu'une valve de cette coquille, nous n'avons pu la déterminer avec certitude.

Mon cabinet.

CLASSE III. UNIVALVES.

GASTEROPODES, CUV. TRACHELIOPODES, LAMK.

GENRE XXIV.

PILEOPSIS, *Lamk.*

N.° 44. — P... CORNU COPIÆ, *Lamk.*

» » » *Desh. coq. foss. des env. de Paris, t. II, pl.* 2, *f.* 13 *à* 16.

Coquille oblongue, conique; base ovale, subrugueuse, plus ou moins marquée de stries qui se croisent en treillis; spire élevée, recourbée.

Localité. Kleyn-Spauwen, rare; en France à Grignon, Parnes, Mouchy, Chaumont, Courtagnon, Montmirail C. G. Hauteville près de Valognes; en Italie à la Rochette près Asti. Nous ne citons pas la localité de l'Angleterre, M. Deshayes la désignant lui même avec signe de doute; nous avons déjà fait remarquer (1) que la pl. 139, fig. 7-8, de Sowerby, se rapporte au Pileopsis Ungarica, et non au Pileopsis Cornucopia.

Mon cabinet.

GENRE XXV.

CALYPTRÆA, *Lamk.*

N.° 45. — C... LAMELLOSA, *Desh. coq. foss. des env. de Paris, tom. II, pl. 4, fig. 5-6-7.*

Coquille orbiculaire, déprimée, lamelleuse, à lames obliques, dressées à sommet central; spire à peine visible.

Localité. Kleyn-Spauwen, rare; en France, à Parnes, Mouchy. Elle a 20 mill. de diamètre à la base, et 7 à 8 mill. d'élévation.

Mon cabinet.

N.° 46. — C... LÆVIGATA, *Desh. coq. foss. des env. de Paris, tom. II, pl. 4, fig. 8 à 10.*

Coquille conique, lisse, à peine striée.

Localité. Kleyn-Spauwen, rare; en France, à Parnes, Mouchy C. G.; la Chapelle près Senlis, Tancron, G. M. S.; Valmondois; elle a 12 mill. de diamètre à la base et 6 mill. d'élévation.

Mon cabinet.

---

(1) Recherches sur les coquilles fossilles de la province d'Anvers, pag. 22, n.° 2.

GENRE XXVI.

AURICULA, *Lamk.*

N.° 47. — A... ACICULA, *Lamk. ann. du mus. vol.* 4, *page* 436, *n.°* 6.

» » » » » » *vol.* 8, *pl.* 60, *fig.* 9 *ab.*

» » *Desh. coq. foss. des env. de Paris, tom. II, p.* 71, *n.°* 8, *pl.* 8, *fig.* 6-7.

Coquille turriculée, cylindrique, très-finement substriée; ouverture petite, ovale, lèvre droite tranchante; columelle munie d'un plis.

Localité. Kleyn-Spauwen. Les individus que nous avons trouvé dans le sable de cette localité, n'ont que 4 mill. de long.; se trouve aussi à Grignon.

Mon cabinet.

GENRE XXVII.

PLANORBIS, *Geoff.*

N.° 48. — P...

Nous n'avons pu déterminer cette espèce à cause de son trop mauvais état de conservation, elle se rapproche du Planorbis Corneus, mais sa bouche est plus anguleuse vers la partie inférieure, nous n'avons encore pu observer qu'un individu de ce genre que nous devons à l'obligeance de M. Henckelius; il a 10 mill. de diamètre et 6 de hauteur.

Mon cabinet.

GENRE XXVIII.

LYMNÆA, *Lamk.*

N.° 49. — L... FABULUM ? *Al. Brong. ann. du mus. vol.* 15, *pl.* 22, *fig.* 16.

Coquille ovale, oblongue, lisse, à spire courte, pointue, composée de 5 tours, le dernier très-grand, ayant un plis à la columelle; calosité columellaire recouvrant en partie l'ombilic.

Localité. Kleyn-Spauwen. Se rapproche aussi de la L.... peregra Drap..

Mon cabinet.

GENRE XXIX.

MELANIA, *Lamk.*

N.° 50. — M... Nystii, *Duchastel* (*coll.*)
» » *Nob. pl.* 3, *fig.* 50.

Coquille oblongue, subulée, très-pointue, à spire très-longue, composée de 9 tours légèrement convexe, à stries transverses, distantes, coupées par d'autres longitudinales onduleuses, qui forment vers la partie supérieure de chaque tour, des petits côtes qui disparaissent totalement sur quelques individus; ouverture ovale, oblongue.

Localité. Kleyn-Spauwen, très-abondante. Cette espèce varie beaucoup quand à la grandeur et à la forme; quelquefois elle est entièrement lisse, même brillante, d'autrefois les stries qui la couvrent la font paraître granulée, nous pensons que cela tient au plus ou moins de frottement qu'elle a subi; elle se rapproche beaucoup de la Melania fasciolata Lamk. Long. 13 mill.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Henckelius et Kickx.

N.° 51. — M... inflata, *Duchastel.* (*coll.*)
» » *Nob. pl.* 3 *fig.* 51.

Coquille oblongue, raccourcie, à spire composée de 6 à 7 tours dont le dernier est très-enflé et orné de 6 à 7 lignes transverses, coupées, vers la partie supérieure, par quelques stries longitudinales qui sont très-prononcées sur les autres tours; elle est plus épaisse que la précédente.

Localité. Kleyn-Spauwen. Elle y est très-abondante et varie encore plus que la précédente : elle est quelquefois entièrement granulée et a 9 à 10 mill. de longueur.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel et Kickx.

N.° 52. — M.... fusiformis, *Duchastel* (*coll.*)
» » *Nob. pl.* 3 *fig.* 52.

Coquille ovale, oblongue, lisse; à spire composée de

8 tours un peu bombés, sommet peu pointu, tours de spire munis de côtes longitudinales très-prononcées, ouverture ovale.

Localité. Kleyn-Spauwen; moins commune que la précédente, long. 8 mill.

Mon cabinet et celui de M. Duchastel.

N.° 53. — M... CANICULARIS, *Lamk.*

» » *Desh. coq. foss. des env. de Paris, tom. II, pl.* 13, *fig.* 16, 17, 26, 27.

Coquille turriculée, subulée, légèrement et transversalement striée, tours convexes; ouverture petite, ovale, à peine sinueuse à sa base.

Localité. Kleyn-Spauwen; en France, à Grignon, Parnes C. G.; long. 7 mill.

Mon cabinet et celui de M. Duchastel.

N.° 54. — M... TURRITELLA, *Duchastel (coll.)*

» » *Nob. pl.* 3, *fig.* 54.

Coquille cylindrique, turriculée, composée de 10 à 11 tours de spire, lisses, aplatis, et allant un peu en entonnoir; l'ouverture est petite, ovale alongée, lèvre droite tranchante, la gauche fortement renversée sur la columelle; ombilic petit.

Localité. Kleyn-Spauwen. Nous ne possédons encore qu'un seul individu de cette espèce, dont nous devons la connaissance à M. Duchastel qui a eu l'extrême obligeance de nous le communiquer. Il a 6 mill. de longueur.

Mon cabinet.

GENRE XXX.

RISSOA, *Frém. et Desm.*

N.° 55. — R... MICHAUDII, *Nob. pl.* 3, *fig.* 55.

Coquille petite, turriculée, pointue, épaisse, à côtes longitudinales coupées par des stries transverses; ouverture ovale, oblongue, lèvre marginée; ombilic petit.

Localité. Kleyn–Spauwen. Cette coquille se rapproche des Rissoa grossa et lineolata, Michaud (Desc. de plusieurs esp. de coq. du genre Rissoa). Mais elle est beaucoup plus épaisse. Nous la dédions à l'auteur du beau mémoire sur le genre Rissoa, auquel nous sommes déjà redevable de plusieurs espèces intéressantes de ce genre ; ainsi que d'une grande quantité de coquilles terrestres et fluviatiles du Midi de la France, qu'il a bien voulu nous communiquer.

Mon cabinet, ceux de MM. Michaud (1), Duchastel, Kickx et Henckelius.

GENRE XXXI.

PALUDINA, *Lamk.*

N.° 56. — P.... DUCHASTELII, *Nob. pl.* 1, *fig.* 56.
CYCLOSTOMA » *Nob. tabl. des foss. de la prov. du Limbourg.*

Coquille conique, subglobuleuse, composée de 4 tours de spire arrondis, lisses, à sommet tronqué ; bouche évasée à bord droit réfléchi en dehors, ombilic petit.

Localité. Kleyn-Spauwen et Housselt, très-abondante. On la prendrait au premier abord pour un Cyclostome, nous l'avons dédiée à M. le comte F. Duchastel, qui a bien voulu nous communiquer une partie des matériaux qui ont servi à composer ce mémoire.

N.° 57. — P... CUSPIDATA, *Nob. pl.* 4, *fig.* 57.

Coquille conique à sommet très-pointu; composée de 7 tours de spire, arrondis, lisses; bouche évasée, à bord droit réfléchi en dehors, ombilic petit.

Localité. Kleyn-Spauwen, moins commune que la précédente; elle en diffère essentiellement par la spire qui n'est pas tronquée, et qui est moins globuleuse. M Deshayes pense qu'elle est le jeune âge de la précédente, nous ne

(1) Lieutenant au 10.e régiment de ligne, à Avesnes, auteur du *Complément de Draparnaud.*

partageons pas son opinion, ayant pu étudier une grande quantité d'individus; celle-ci conserve toujours sa spire au complet dans l'âge le plus adulte, tandis que l'autre semble naître avec ce défaut ou caractère.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel et Kickx.

N.° 58. — P... CONULUS, *Nob. pl.* 3, *fig.* 58.

Coquille conique, à spire pointue, composée de 6 tours, lisses, arrondis, très-faiblement striée longitudinalement; bouche arrondie; bord tranchant; ombilic petit.

Localité. Kleyn-Spauwen, commune.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius.

N.° 59. — P... TRIGONOSTOMA, *Nob. pl.* 1, *fig.* 59.
» » *Nob. tabl. des foss. de la prov. du Limbourg.*

Coquille conique, à spire composée de 6 tours dont les 5 premiers sont petits et le dernier très-grand, tours transversalement striés; bouche triangulaire, à bord tranchant; ombilic grand.

Localité. Kleyn-Spauwen. Nous avons déjà trouvé 6 individus de cette espèce. M. Deshayes pense qu'elle est une monstruosité de la Paludina Duchastelii.

Mon cabinet.

N.° 60. — P... PUPA, *Nob. pl.* 1, *fig.* 60.

Coquille ovale, cylindrique, obtuse à son sommet, ayant 5 tours de spire, lisses, qui croissent progressivement; ouverture petite, presque ronde; ombilic très-petit.

Localité. Kleyn-Spauwen. Cette coquille présente l'aspect du Pupa pygmæa Drap; elle a quelques rapports avec la Paludina atomus Desh. coq. foss. des env. de Paris, tom. II, pl. 16, fig. 1-2; mais la nôtre n'a que 2 mill. et 1/2.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius.

N.° 61. — P... DRAPARNALDII, *Nob. pl.* 3, *fig.* 61.

Coquille ovale, conique, très-épaisse, lisse, composée

de 7 tours de spire, sommet très-aigu; ouverture ovale; ombilic bien apparent.

Localité. Kleyn-Spauwen, très-commune. Elle se rapproche beaucoup de la Paludina anatina Drap., longueur 4 mill. et 1/2.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius.

GENRE XXXII.

NERITINA, *Lamk.*

N.° 62. — N... CONOIDEA (junior), *Desh. coq. foss. des env. de Paris, t. II, pl.* 18, *fig.* 1-2.

Coquille globuleuse, à spire, tout-à-fait latérale, à bord droit épais, le gauche denté.

Localité. Kleyn-Spauwen; rare. Nous ne possédons encore qu'un seul individu de cette coquille, que nous devons à l'obligeance de M. le comte F.d Duchastel.

Mon cabinet.

N.° 63. — N... CONCAVA, *Sow. min. conch. pl.* 35, *fig.* 1 *à* 8.

Coquille obovale, à spire proéminente, obtuse; la partie supérieure de chaque tour est concave; ouverture semi-circulaire; lèvre entière.

Localité. Kleyn-Spauwen, peu commune; en Angleterre l'Isle de Wight; long. 6 mill., larg. 5.

Mon cabinet.

GENRE XXXIII.

NATICA, *Brug.*

N.° 64. — N... GLAUCINOÏDES, *Sow. min. conch. pl.* 5, *fig.* 3, *sup.*

Coquille subglobuleuse, ayant 5 tours de spire, partie supérieure des spires légèrement déprimées; ombilic simple, en partie recouvert.

Localité. Kleyn-Spauwen, Tongres, le Vieux-Jonc, Housselt et Vliermael; en Angleterre, dans le Crag de Suffolk; longueur 17 mill.; l'on ne doit pas confondre l'espèce de

Sowerby avec celle de Deshayes qui sont deux espèces très-distinctes.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius.

N. 65. — N... PATULA, *Sow. min. conch. pl.* 373, *les 3 fig. infér.*

Coquille hémisphéroïdale, lisse, à 5 tours de spire, courts, déprimés; ombilic large, contenant un sillon en spiral.

Localité. Kleyn-Spauwen, rare; Anvers, ou elle est très-abondante; en Angleterre dans le Crag de Suffolk. Longueur 30 mill., largeur 16 mill. La Natica patula Sow. ne serait-elle pas la Natica glaucinoïdes Desh?

Mon cabinet.

GENRE XXXIV.

TORNATELLA, *Lamk.*

N.° 66. — T... NYSTII, *Duchastel (coll.)*
» » *Nob. pl.* 3, *fig.* 66.

Coquille ovale, pointue, composée de 7 tours de spire fortement sillonnés, chaque sillon coupé dans son milieu, par une strie fine; bord columellaire muni de 2 plis, dont le supérieur est le plus grand; bouche sillonnée à l'intérieur.

Localité. Kleyn-Spauwen, très-rare; nous en avons retrouvé deux individus à Vliermael; M. Vanbeneden à retrouvé cette espèce dans l'argile de Boom; elle a 14 mill. de long. Nous avions communiqué cette espèce à M. le comte F.^{d} Duchastel qui, depuis longtemps, s'était proposé de décrire cette localité, ainsi que plusieurs autres, non moins intéressantes, de la Belgique, telles que Cypli, Guissignies, Autreppe et Montignies sur Roc, toutes localités de la province du Hainaut, qui, jusqu'à présent, ne sont nullement connues; il est à regretter que cet amateur distingué ne publie pas les richesses qu'il possède dans son superbe cabinet de fossiles; nous espérons cependant qu'il

ne tardera pas à reprendre les travaux qu'il a déjà si bien commencés; plus de 300 dessins étant entièrement achevés, nous présumons bien qu'il ne nous privera pas d'un travail aussi précieux pour la Belgique.

Mon cabinet et celui de M. Duchastel.

N.° 67. — T... Woodi, *Duchastel* (*coll.*)
» » *Nob. pl.* 3, *fig.* 67.

Coquille ovale, lisse, à spire courte, composée de 5 tours très-rapprochés, le dernier est plus grand que tous les autres; ouverture oblongue, dilatée à la base, bord droit tranchant; columelle présentant 2 plis à la base.

Localité. Kleyn-Spauwen. Nous devons la connaissance de cette espèce à M. le comte F.^d^ Duchastel qui en a fait la dédicace à son ami M. Wood, conchyliologue Anglais, qui lui en a envoyé une semblable, du Crag de Suffolk; long. 7 mill.

Mon cabinet et celui de M. Duchastel.

GENRE XXXV.

PYRAMIDELLA, *Lamk.*

N.° 68. — P... CANCELLATA, *Nob. pl.* 3, *fig.* 68.

Coquille composée de 7 tours aplatis; chaque tour est muni de 4 à 5 stries transverses, coupées par d'autres qui la font paraître treillissée; columelle munie d'un plis très-épais.

Localité. Kleyn-Spauwen, longueur 6 mill., assez commune.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius.

GENRE XXXVI.

SCALARIA, *Lamk.*

N.° 69. — S...

Localité. Kleyne-Spauwen. N'ayant encore trouvé qu'un fragment trop peu caractérisé de cette coquille, pour pouvoir en déterminer l'espèce, nous avons préféré n'indiquer que le genre; c'est à M. Duchastel que nous en devons la connaissance.

GENRE XXXVII.

TROCHUS, *Lin.*

N.° 70. — T... AGGLUTINANS, *Lamk.*

» » *Desh. coq. foss. des env. de Paris, tom. II, pl.* 31, *fig.* 8, 9, 10.

Coquille orbiculaire, déprimée, conique, à spire formée de 7 à 8 tours larges, en dessus la surface est plane, munie de stries arquées et obliques; ayant un ombilic assez largement ouvert infundibuliforme; ouverture ovale transverse, bords minces et tranchants, l'inférieur est convexe, et l'extérieur est largement dilaté.

Localité. Kleyn-Spauwen, diamètre 28 mill., hauteur 19 mill. Nous ne possédons qu'un seul individu de cette espèce qui nous a été communiquée par M. le comte F.^{d} Duchastel, qui la tenait de M. Henckelius de Maestricht. M. Vanbeneden a eu l'obligeance de nous communiquer la découverte qu'il a faite d'un espèce semblable dans l'argile de Boom.

Mon cabinet.

N.° 71. — T... KICKXII, *Nob. recherc. sur les coq. foss. de la prov. d'Anvers, pl.* 4, *fig.* 19.

Coquille conique plus ou moins nacrée, composée de 7 tours de spire, un peu convexes, faiblement marginés à leur partie inférieure, lisse dans le reste de leur étendue; à base orbiculaire; ouverture subtétragône, petite, aplatie.

Localité. Kleyn-Spauwen; Anvers. Communiquée par M. Henckelius qui n'en possédait qu'un individu.

Mon cabinet.

GENRE XXXVIII.

TURRITELLA, *Lamk.*

N.° 72. — T... ELONGATA, *Sow. min. conch. pl.* 51, *fig.* 2.

Coquille allongée, à spire composée de 5 tours, sur lesquels on apperçoit 4 rangées de fines granulations, on

remarque une strie transverse à côté de laquelle il s'en trouve d'autres plus fines très-nombreuses.

Localité. Vliermael; Foret et Jette dans les environs de Bruxelles. En Angleterre Barton. Les individus trouvés dans les environs de Bruxelles sont exactement semblables à ceux de Vliermael. Nous pensons qu'ils appartiennent à l'espèce de Sow.; le dessin qu'il en a donné n'est pas très-bien exécuté et sa description laisse beaucoup à désirer; longueur 20 mill.

Mon cabinet.

GENRE XXXIX.

CERITHIUM, *Adanson.*

N.° 73. — C... MARGARITACEUM? *Brocchi. pag.* 447, *pl.* 9, *fig.* 24.

» » *Al. Brong. pl.* 6, *fig.* 11.

Coquille conique, turriculée, entourée de côtes rapprochées moniliformes, la première et la seconde sont les plus fines, la 5.me est plus grosse que les 2 autres; lèvre ailée, plissée; columelle rejetée en arrière, obtusement carénée.

Localité. Housselt près de Kleyn-Spauwen. Weinheim près de Mayence, à Erbach; en France, à Saucats près de Bordeaux et en Italie. Notre ami M. Galeotti nous en a communiqué plusieurs individus qu'il avait recueilli à Erbach.

Mon cabinet.

N.° 74. — C... CORDIERI, *Desh. coq. foss. des env. de Paris, tom. II, pl.* 52, *fig.* 14-15.

Coquille allongée, conique, turriculée, acuminée au sommet, striée transversalement, à stries fines, granuleuses, subégales à tours planes plus ou moins marginés; le dernier plane à sa base et lisse; ouverture oblique, rétrécie des deux côtés, columelle courte.

Localité. Housselt, très-commune; en France, à Senlis; long. 40 mill. larg. 15 mill.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius.

N.° 75. — C... Galeotti, *Nob. pl.* 1, *fig.* 75.

Coquille allongée, turriculée, pointue au sommet, composée de 12 tours de spire visiblement séparés, chaque tour est composé de 3 rangées de tubercules, et chacune d'elle est séparée par une strie; à la partie inférieure des spires près de la suture, se trouve une côte qui sépare les tubercules de chaque tour, le dernier se compose de 2 rangées de tubercules et de 6 côtes séparées chacune vers leur milieu par une strie; ouverture petite, arrondie, canal court et droit, le bord droit est muni à l'intérieur de 5 rangées de granulations.

Localité. Kleyn-Spauwen, Tongres et Housselt; très-abondante. Nous avons dédié cette espèce à notre collègue M. Galeotti, membre de la société Géologique de France, déjà connu par les mémoires qu'il a publié. Cet amateur zélé, en a trouvé une à Erbach, qui se rapproche beaucoup de la nôtre, à laquelle il a donné le nom de C... plicatum dans un mémoire qu'il a présenté à la société que nous venons de citer.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius.

N.° 76. — C... labyrinthum, *Duchastel* (*coll.*)
» » *Nob. pl.* 1, *fig.* 76.

Coquille conique, composée de 11 à 12 tours, chaque tour est muni de 5 stries transverses granuleuses, la supérieure étant constamment plus forte; finement striée longitudinalement; ouverture ovale, oblique; columelle courte.

Localité. Kleyn-Spauwen. Cette coquille a des rapports avec le C... lemniscatum. Alex. Brongniart, mém. sur le Vicentin, pl. 3, fig. 24. Elle a 25 mill. de longueur et 12 de largeur.

Mon cabinet et celui de M. Duchastel.

N.° 77. — C... Henckeliusii, *Duchastel* (*coll.*)
» » *Nob. pl.* 3, *fig.* 77.

Coquille turriculée, à spire composée de 10 tours, munis

chacun de 3 côtes transverses, coupées par d'autres longitudinales qui forment un espèce de réseau sur la coquille ; base lisse; ouverture petite presque carrée, canal recourbé.

Localité. Kleyn-Spauwen. Nous devons la connaissance de cette petite coquille à M. le comte F.^{d} Duchastel, qui l'a dédiée à M. Henckelius, pharmacien à Maestricht. Nous nous joignons à lui et adoptons ce nom, afin de témoigner notre reconnaissance, à celui qui a si puissamment contribué à enrichir de nombre d'espèces ce mémoire ; nous espérons qu'il voudra bien toujours continuer à nous tenir au courant des nouvelles découvertes, qu'il serait à même de faire dans ces différentes localités.

Mon cabinet.

GENRE XL.

PLEUROTOMA, *Lamk.*

N.° 78. — Pl.... colon ? *Sow. min. conch. pl.* 146, *fig.* 8.

Coquille fusiforme, à base conique, allongée, tours de spire concaves et lisses dans leur partie supérieure, l'inférieure ondulée longitudinalement et convexe avec plusieurs lignes élevées tuberculées ; ouverture ovale, allongée et canaliculée.

Localité. Kleyn-Spauwen ; Boom ; en Angleterre, Barton. Nous n'avons pu déterminer cette espéce avec certitude, l'individu que nous possédons étant en très-mauvais état.

Mon cabinet.

N.° 79. — Pl.... clavicularis ; *Lamk.*

» priscus, *Sow. min. conch. pl.* 386.

Coquille fusiforme, turriculée, lisse, base sillonnée transversalement, bords des tours striés et marginés, lèvre en forme d'aile.

Localité. Kleyn-Spauwen ; en Angleterre, Hordwell, en France, dans les environs de Paris ; long. 41 mill.

Mon cabinet.

N.° 80. — Pl. Duchastelii, *Nob. pl.* 1, *fig.* 80.

Coquille fusiforme, composée de 10 tours de spire, convexe vers leur milieu, et concave à la partie supérieure; couverte de fines stries transverses, coupées par d'autres longitudinales onduleuses; ouverture ovale, allongée, rétrécie vers la base.

Localité. Kleyn-Spauwen; elle nous a été communiquée par notre ami M. Duchastel, à qui nous nous faisons un plaisir de la dédier, elle a 35 mill. de long.

Mon cabinet.

N.° 81. — Pl... multinoda, *Lamk. anim. s. v. t.* 7, *p.* 99, *n.°* 15.

Coquille fusiforme, turriculée, striée transversalement, à tours de spire submarginés et noueux au milieu.

Localité. Kleyn-Spauwen; long. 13 mill.

Mon cabinet.

N.° 82. — Pl... costellaria, *Duchastel* (*coll.*)
» » *Nob. pl.* 3, *fig.* 82 *var fig.* 83.

Coquille subturriculée, pointue, composée de 6 tours, garnis de côtes longitudinales, le dernier tour lisse; ouverture allongée, lèvre droite, épaisse, sinueuse à la partie supérieure.

Localité. Kleyn-Spauwen, long. 7 mill.

Mon cabinet et celui de M. Duchastel.

N.° 83. — Pl... acuminata? *Sow. min. conch. pl.* 146, *fig.* 4.

Coquille turriculée, acuminée, ridée longitudinalement, et striée transversalement, tours concaves vers leur partie supérieure, faiblement sillonnés à la partie inférieure, ouverture allongée, canaliculée ayant 1/3 de la longueur de la coquille.

Localité. Kleyn-Spauwen; notre espèce se rapporte exactement à la figure citée de Sowerby, mais elle en

diffère un peu, en ce qu'elle a des côtes transversales, flexueuses; elle nous a été communiquée par M. Henckelius.

Mon cabinet.

N.° 84. — Pl... semi-colon, *Sow. min. conch. pl.* 146, *fig.* 6.

Coquille turriculée, allongée, striée avec quelques côtes recourbées, tours enflés, ayant un bord granulé à la partie supérieure; base conique; ouverture ovale.

Localité. Vliermael.

Mon cabinet.

N.° 85. — Pl... Delucii, *Nob. pl.* 4, *fig.* 85.

Coquille turriculée, composée de 7 à 8 tours de spire, lesquels sont munis de côtes longitudinales, qui la font paraître noueuse, ces côtes sont coupées par des stries tranverses très-fines; ouverture munie d'un pli à l'intérieur.

Localité. Vliermael, elle a 30 mill. de long. Nous la dédions à M. Deluc, qui le premier parla de Kleyn-Spauwen.

Mon cabinet.

GENRE XLI.

CANCELLARIA, *Lamk.*

N. 86. — C... evulsa, *Sow. min. conch. pl.* 361, *fig.* 2,3,4.
Buccinum evulsum, *Brander, foss. hant. pl.* 1, *fig.* 14. *Nob. pl.* 3, *fig.* 86.

Coquille ovale, légèrement enflée, à sommet accuminée, à côtes longitudinales, striées transversalement; stries rugueuses distantes; tours de spire convexes, varices peu nombreuses et petites; ouverture presque ronde; columelle arquée, munie de 3 plis.

Localité. Kleyn-Spauwen, rare; M. Vanbeneden en possède dans sa collection venant de l'argile de Boom. En Angleterre à Barton; en France, aux environs de Paris; à Senlis, dans les Grés Marins.

Mon cabinet.

N.° 87. — C... LÆVIUSCULA, *Sow. min. conch. pl.* 361, *fig.* 1.

Coquille courte, ovale, pointue, munie de varices et de côtes, traversées par une quantité de lignes élevées, obtuses; columelle à 2 plis; ouverture à peine canaliculée.

Localité. Vliermael; en Angleterre, à Highgate, à Barton Lyndhorst.

Mon cabinet.

GENRE XLII.

FUSUS, *Brug.*

N.° 88. — F... PORRECTUS, *Nob.*
MUREX » *Brander*, *foss. hant. p.* 21, *n.°* 35, *fig.* 35.

Coquille turriculée à spire composée de 9 tours faiblement arrondis, couvert chacun de 9 à 10 côtes longitudinales, traversées par des stries transverses dont alternativement une grosse et une faible; ouverture ovale, lisse; columelle droite.

Localité. Kleyn-Spauwen. Nous ne possédons qu'un fragment de cette coquille que nous tenons de M. le comte F.^{d} Duchastel. Nous pensons, comme M. Deshayes, que la fig. 35 de l'ouvrage de Brander, n'appartient pas au Fusus rugosus, c'est d'après le doute de cet habile conchyliologiste que nous nous sommes déterminés à adopter pour cette espèce le nom que Brander lui avait imposé; notre Fusus rugosus de Boom (1) est absolument le même.

Mon cabinet.

N.° 89. — F... SOWERBEI, *Nob. pl.* 4, *fig.* 89.
MUREX RUGOSUS, *Sow. min. conch. pl.* 274, *fig.* 8-9.

Coquille à spire, aiguë, composée de 6 tours, munie de

(1) Recherches sur les coquilles fossiles de la province d'Anvers, page 30, n.° 33.

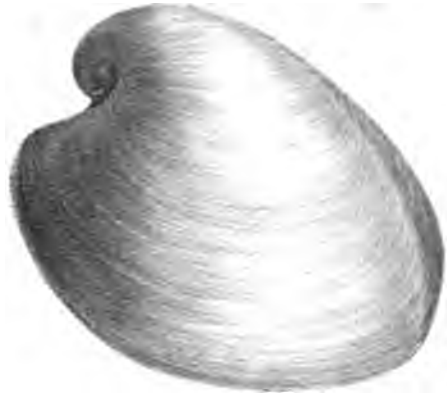

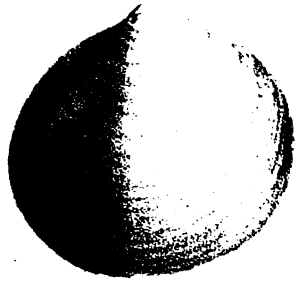

10 côtes longitudinales, onduleuses, qui coupent des fines stries transverses, dont alternativement une fine et une plus grosse; lèvre droite, épaisse; canal assez large.

Localité. Kleyn-Spauwen, rare; en Angleterre, dans le Crag de Suffolk et dans la Vallée d'Essex; nous tenons cette coquille de M. le comte Duchastel; devant changer le nom générique que Sowerby avait donné à cette espèce, nous pensons qu'il est aussi nécessaire, afin d'éviter toute confusion de changer le nom spécifique, attendu que Lamk a déjà décrit, sous le nom de Fusus rugosus, une coquille des environs de Paris.

Mon cabinet.

GENRE XLIII.

MUREX, *Lin.*

N.° 90. — M... Deshayesii, *Duchastel* (*coll.*)
». » *Nob. pl.* 2, *fig.* 90.

Coquille oblongue, à spire allongée, pointue, le dernier tour muni de 9 varices lamelliformes, qui, sur chaque tour de spire, se termine en pointe vers la partie supérieure; la surface est ornée de sillons transverses réguliers; l'ouverture est ovale, oblongue; bord droit épais, tuberculé à l'intérieur; bord gauche mince, étroit, muni d'une espèce de lame qui couvre en partie le canal.

Localité. Kleyn-Spauwen, rare; M. Vanbeneden en possède plusieurs individus provenant de l'argile de Boom; long. 54 mill., larg. 30. C'est à M. le comte F.^{d} Duchastel que nous devons la connaissance de cette jolie coquille; il en a fait la dédicace à son ami M. Deshayes; elle a quelques rapports avec le Murex cristatus, Sow. min. conch. pl. 230, fig. 1-2.

Mon cabinet.

N.° 91. — M... TRICARINATUS, *Lamk. anim. s. vert. t.* 7. *p.* 177, *n.°* 68.

» » » *ann. du mus. p.* 223, *n.°* 2.

» » » *encyclo. pl.* 418, *fig.* 5 *ab.*

» ASPER, *Brander foss. hant. tab.* 3, *fig.* 77-78.

Coquille ovale, allongée, trigône, sillonnée transversalement, divisée en trois parties par des varices dentées-crépues, antérieurement épineuse, à queue relevée.

Localité. Vliermael; en France, dans le bassin de Paris et aux environs de Valognes, long. 40 mill, larg. 22.

Mon cabinet.

N.° 92. — M... CUNICULOSUS, *Duchastel* (*coll.*)

» » *Nob. pl.* 3, *fig.* 92.

Coquille oblongue, fusiforme, composée de 6 tours de spire, munis chacun vers leur partie supérieure de trous tubuleux, qui imitent à-peu-près les terriers de lapin; ouverture obovale; canal droit fermé par les 2 bords qui se réunissent.

Localité. Kleyn-Spauwen. M. Westendorp en possède un individu venant de l'argile de Boom, long. 19 mill., larg. 8 mill.; cette espèce a des rapports avec le Murex tubifer Lamk.

Mon cabinet et celui de M. Duchastel.

GENRE XLIV.

TRITON, *Lamk.*

N.° 93. — T...

Localité. Kleyn-Spauwen; l'individu que nous possédons étant en trop mauvais état, nous n'avons pu en déterminer l'espèce.

Mon cabinet.

GENRE XLV.

BUCCINUM, *Lin.*

N.° 94. — B... DESERTUM, *Brander, foss. hant. pl.* 1, *fig.* 15.

Coquille ovale, oblongue, striée, transversalement sillonnée longitudinalement; ouverture ovale; columelle lisse.

Localité. Kleyn-Spauwen; long. 39 mill., larg. 19 mill.

Mon cabinet.

N.° 95. — B... Gossardii, *Nob. pl.* 3, *fig.* 95.

Coquille ovale, oblongue, à spire allongée, munie de 7 à 8 tours arrondis, finement striés transversalement, couverte de côtes longitudinales onduleuses.

Localité. Kleyn-Spauwen. Nous n'avons encore trouvé qu'un seul individu de cette coquille, qui se distingue de la précédente par sa spire plus allongée et ses tours plus arrondis; nous n'avons pu décrire la forme de l'ouverture, la coquille étant très-endommagée en cet endroit, long. 20 à 22 mill., larg. 11 mill. Nous avons dédié cette espèce à notre ami M. Gossard, pharmacien à Mons, qui s'occupe de différentes branches d'histoire naturelle.

Mon cabinet.

N.° 96. — B... suturosum, *Nob. pl.* 3, *fig.* 96.

Coquille ovale, oblongue, à spire munie de 7 tours lisses, le dernier séparé par une forte suture; faiblement striée longitudinalement vers la base; ouverture ovale.

Localité. Kleyn-Spauwen; long. 23 mill., larg. 21.

Mon cabinet.

N.° 97. — B... Branderi, *Nob.*

» ambiguum, *Brander, foss. hant. n.° 63, pl. 5, fig. 63.*

Coquille ventrue, composée de 5 à 6 tours de spire, munie d'une rangée de tubercules obtus, couverte de fines stries longitudinales onduleuses, queue oblique.

Localité. Vliermael. Cette espèce dont nous ne possédons qu'un fragment est très-rare dans cette localité. Nous avons changé le nom que Brander lui avait assigné, attendu que

Montagu en avait déjà décrit une sous ce même nom que M. De Blainville à conservé dans sa Faune française. Nous proposons donc de dédier celle-ci à l'auteur du travail sur les fossiles d'Hanton.

Mon cabinet.

GENRE XLVI.

NASSA, *Lamk.*

N.° 98. — N... ANGULATA ? *Basterot.*

BUCCINUM ANGULATUM, *Brocchi, p. 654, pl. 15, fig. 18.*

Coquille ovale, obtuse, striée transversalement, ces stries sont coupées par des côtes longitudinales onduleuses, le dernier tour est arrondi, lèvre striée en dedans.

Localité. Kleyn-Spauwen; long. 6 mill.

Mon cabinet.

GENRE XLVII.

VOLUTA, *Lin.*

N.° 99. — V... DEPRESSA, *Lamk. ann. du mus. v. 1, p. 479.*

» » *Nob. pl. 4, fig. 99.*

Coquille déprimée, supérieurement costulée, base sillonnée transversalement; spire subcouronnée; columelle aplatie.

Localité. Kleyn-Spauwen; en France, à Beauvais; cette belle coquille n'est pas très-rare dans la première localité, nous en possédons un individu qui a 6 centimètres de longueur sur 3 et 1/2 de largeur.

Mon cabinet, ceux de MM. Duchastel, Kickx et Henckelius.

N.° 100. — V... SUTURALIS, *Nob. pl. 4, fig, 100.*

Coquille ventrue, à spire composée de 6 tours dont le dernier lisse et les autres munis de côtes longitudinales, chaque tour est séparé par une suture profonde; columelle aplatie, munie de 2 plis, base sillonnée transversalement.

Localité. Vliermael; long. 55 mill., larg. 28; elle a quelques rapports avec la Voluta Lambertii.

Mon cabinet.

N.° 101. — V... CINGULATA, *Nob. pl.* 4, *fig.* 101.

Coquille ovale, oblongue, un peu ventrue dans son milieu, à spire composée de 5 à 6 tours séparés par une suture aplatie qui se continue jusqu'au sommet; sa surface est couverte de côtes longitudinales, qui à la partie supérieure de chaque tour, sont coupées par un sillon transverse ce qui la fait paraître comme couronnée d'une rangée de nœuds.

Localité. Vliermael. Nous n'avons pu parler de la bouche de la coquille, cette partie étant trop endommagée; longueur 39 mill., larg. 19 mill.

Mon cabinet.

GENRE XLVIII.

CONUS, *Lin.*

N.° 102. — C... SOWERBEI, *Nob.*

» . » *Sow. min. conch. pl.* 302, *fig.* 1.

Coquille conique, lisse, à spire aigue, canaliculée.

Localité. Vliermael. Notre individu ne diffère nullement de la figure citée de Sowerby, cet auteur n'ayant pas assigné de nom à cette espèce, nous proposons de lui donner le sien; long. 21 mill., larg. 11.

Mon cabinet.

CLASSE IIII. ANNELIDES.

CIRRHOBRANCHES, BLAINV.

GENRE XLIX.

DENTALIUM, *Lin.*

N.° 103. — D... GRANDE, *Desh. mon. du genre Dentale, pl.* 3, *fig.* 1 *à* 3.

Coquille cylindrique, faiblement arquée, striée; stries nombreuses, serrées, fines; fissure postérieure, profonde, étroite.

Localité. Kleyn-Spauwen; en France, à Grignon, la Chapelle près Senlis, et le Valmondois.

Mon cabinet.

N.° 104. — D... STRANGULATUM, *Desh. mon. du genre Dentale, pag. 52, pl. 2, fig. 28.*

» INCRASSATUM, *Sow. min. conch. pl. 79, fig. 3-4.*

» COARCTATUM, *Brocchi, conch. sup. apen. p. 264, n.° 9, pl. 1, fig. 4.*

Coquille cylindrique, faiblement arquée, attenuée à son extrémité postérieure, rétrécie vers l'ouverture qui est garnie d'un bourrelet plus ou moins obtus; couverte de stries transverses, serrées, très-fines.

Localité. Kleyn-Spauwen? les environs de Bruxelles. En France, dans les environs de Paris, où le calcaire grossier se trouve désagrégé, à Dax et à Bordeaux; en Angleterre, dans l'argile d'Highgate; et en Italie. M. Peron en a rapporté des vivants de son voyage aux terres australes. Nous citons avec doute la localité de Kleyn-Spauwen, elle nous a été communiquée par M. Duchastel; n'ayant jamais rencontré cette coquille dans cette localité, nous pensons qu'elle vient des environs de Bruxelles.

Mon cabinet.

N.° 105. — D... FISSURA, *Lamk.*

» » *Desh. mon. du genre dentale, pag. 48, pl. 4, fig. 6-7.*

Coquille cylindrique, arquée, lisse, brillante, étroite, subtransparente; extrémité fendue dans la partie médiane de la face dorsale; fente profonde, étroite.

Localité. Kleyn-Spauwen; en France, à Grignon et Montmiraille; M. Deshayes possède l'analogue vivant qu'il a trouvé avec des coquilles venant de l'Inde.

Mon cabinet.

Bruxelles, le 29 nov. 1835.

H. NYST, fils.

Revue succincte

DE QUELQUES COMPTES DE LA VILLE D'YPRES

DES 13.e, 14.e ET 15.e SIÈCLES.

Il existe dans les archives des villes des documents qui, au premier abord, semblent ne rien contenir qui puisse répandre quelque lumière sur l'histoire : tels sont, entre autres, les comptes échappés à la rouille des temps et à la faulx destructive des novateurs. Ypres, — et nous citons toujours avec orgueil les trésors historiques de nos archives locales, — Ypres possède des comptes de la fin du XIII.e siècle; le plus ancien est de l'an 1280, et nous croyons qu'il ne se trouve pas, dans les deux Flandres, un seul document de cette espèce d'une époque aussi éloignée. Aussi lorsque nous considérons que nos dépôts renferment plusieurs titres précieux du commencement du XII.e siècle, nous avons d'autant plus de motifs de nous applaudir de leur existence, qu'ils ont été exposés à devenir la proie des flammes, et que même d'autres monuments, déposés dans nos archives, portent des vestiges d'un incendie qui, vers le milieu du XV.e siècle, a eu lieu dans le bureau de la trésorerie, où ils se trouvaient alors.

On sait que nos ancêtres attachèrent la plus grande importance à la conservation des archives. En 1480, le 17 novembre, les chartes contenant les priviléges et les immunités que les Yprois avaient jusqu'alors obtenus des rois de France et d'Angleterre, ainsi que des comtes de Flandre, furent déposées dans des layettes solides, en présence de deux échevins, d'un chef-homme, d'un membre du conseil des *Vingt-sept* et du clerc (greffier ou pensionnaire), autorisés *ad hoc* par le magistrat de la ville.

Indépendamment des mesures prises pour leur conservation, ces chartes furent transcrites sur de volumineux registres en parchemin qui forment nos cartulaires. Un de ces registres, c'est-à-dire *le Livre Jaune*, enlevé et mutilé, par une main profane, peu après l'entrée des *sans-culottes*, porte des empreintes déplorables du vandalisme qui caractérise ce temps d'anéantissement de tout ce qui était antique et respectable.

Or, désirant de contribuer à rendre par la suite les recherches plus faciles, nous nous chargeâmes, en 1816, de mettre de l'ordre dans celui des quatre dépôts d'archives de la ville d'Ypres, qui nous paraissait renfermer les titres les plus importants. Ce classement était fait et le catalogue raisonné remis à la régence, lorsqu'en 1819, après avoir apprécié l'utilité de notre travail, elle résolut de faire inventorier et mettre en ordre les documents entassés pêle-mêle dans les autres dépôts, et qui, grâce à l'indolence de ses devanciers, étaient depuis bien longtemps ensevelis dans la poussière. La régence d'Ypres, en donnant cette preuve de sa sollicitude pour la conservation de nos archives, a devancé toutes les administrations locales du royaume; elle nous chargea de la tâche difficile, longue et pénible de l'organisation de ces dépôts. Des découvertes du plus grand intérêt ont, en quelque sorte, adouci les peines que nous nous sommes données pour

terminer une besogne qui nous a occupé pendant quinze années, et qui, nous le disons avec une satisfaction bien vive, a mérité des éloges de la part du respectable M. Van Wyn, archiviste-général; de M. De Jonge, archiviste-substitut, qui en fit un rapport honorable au ministre de l'intérieur, et plus tard de M. le comte de Baillet, gouverneur de la province. Et voulant aussi tirer parti de nos découvertes, nous avons recueilli, en plusieurs volumes, tout ce qui pouvait mériter l'attention des archéologues: nous nous sommes aussi procuré des copies de quelques manuscrits inédits, qui paraissaient condamnés à un éternel oubli: nous avons l'intention d'en publier quelques-uns.

Nous croyons devoir faire observer ici que nous voyons avec peine que, non-seulement on néglige dans la plupart des villes du royaume, la classification et la description des archives, mais aussi que ce travail, surtout important sous le rapport des usages et coutumes, des mœurs et de l'histoire, semble ne point mériter l'attention de quelques autorités municipales, et enfin que les personnes laborieuses et intelligentes, qui s'en chargent dans quelques endroits, ne reçoivent point les encouragements que leur dévouement et leur amour pour l'ordre réclament impérieusement: il serait à désirer que le gouvernement prit à cet égard les mesures convenables.

Enfin, sans entrer plus avant dans le détail des richesses historiques que nos dépôts renferment, et dont nous avons donné une esquisse dans notre *Liste chronologique*, publiée en 1829; sans énumérer les titres nombreux que nous avons découverts et obtenus depuis que l'on a connu les dispositions de la circulaire de M. le comte de Baillet, gouverneur de la Flandre occidentate, du 28 octobre de la même année 1829, portant que, par suite de la suppression des confréries, corps de métiers et corporations

(ecclésiastiques et séculières), leurs archives auraient dû être remises aux administrations locales, nous nous bornerons aujourd'hui à reproduire ce que les anciens comptes des trésoriers d'Ypres, offrent de plus intéressant. Nous les avons tous parcourus et nous en avons extrait ce qui nous a paru de quelque importance. Ce qui suit, pris au hasard dans notre recueil, prouvera, nous aimons à le croire, que ces comptes peuvent contribuer à étendre les bornes de nos connaissances historiques.

1280. Vers cette année, plusieurs Yprois se rendent à l'armée près de Liége (1). La plupart des habitants jouissant de quelque aisance, contribuèrent aux frais d'équipement de leurs concitoyens. Les noms de ces contribuables nous sont connus.

1285. On commence à bâtir la nouvelle Halle d'Ypres, c'est-à-dire la partie tirant du Beffroi vers l'Orient : les premières pierres de la vieille Halle, tirant vers l'Occident, avaient été posées la dernière année du XII.e siècle. Le Beffroi est plus ancien; il existait déjà à cette dernière époque. Les Halles sont construites en pierres de Bray, en Hainaut.

1297. Le roi d'Angleterre, Edouard 1.er, et Gui de Dampierre, comte de Flandre, se trouvent à Gand. Le magistrat d'Ypres envoie des députés vers ces princes. Le comte se rendit peu de temps après à Peteghem.

» Il était d'usage en cette année, et sans doute avant et après, d'annoncer la célébration des nôces au son d'une cloche.

1300. Les habitants d'Ypres contribuent aux dépenses de l'armée devant Alost. La répartition de la somme que la ville d'Ypres devait fournir, est faite entre ses habitants et ceux des quatre paroisses des faubourgs.

---

(1) Peut-être à l'occasion de la prétention que Bouchard de Hainaut, fils de Jean d'Avennes, forma au siége épiscopal de cette ville, et auquel fut nommé Jean de Flandre, fils du comte Gui.

1303. Meurtre commis par la populace d'Ypres, sur plusieurs échevins, conseillers et autres bonnes gens de cette ville, sous prétexte qu'ils étaient la cause de la défaite de leurs concitoyens, par l'armée française, à Arques, près de Saint-Omer, en cette même année.

1304. Jugement contre les auteurs du meurtre de l'année précédente, prononcé par les échevins de Gand, Bruges, Lille et Douai, convoqués à Ypres, par Philippe, comte de Thiette, fils de Gui de Dampierre, et frère de son successeur, Robert de Béthune.

» Gui de Dampierre, mort en cette année, est inhumé à Flines; l'écolaire de Cassel et huit autres députés de la ville d'Ypres assistent à ses obsèques.

» Les fils du comte sont relâchés de la prison où ils étaient détenus par le roi de France.

» Robert de Béthune fait un séjour au château de Wynendaele; le magistrat d'Ypres y envoie des députés.

» Quelques échevins d'Ypres se rendent à Dixmude, pour appaiser et faire revenir les tisserands et les foulons qui avaient quitté la ville, après le meurtre commis en 1303.

1306. L'évêque de Térouane et le comte de Flandre ont une entrevue en la ville de Messine. Cette année, Robert de Béthune se rend à Paris; quelques échevins d'Ypres l'accompagnent.

» Le magistrat de cette ville envoie des députés à Saint-Omer, pour solliciter la mise en liberté de Baudouin d'Aubigny, châtelain d'Ypres, qui y était détenu, on ignore pour quel motif.

1308. Un habitant d'Ypres est envoyé en Angleterre, pour obtenir du roi le renouvellement du sauf-conduit, précédemment accordé aux négociants d'Ypres qui transportent dans ce royaume leurs étoffes de laine et leurs draps.

1309. Maître Daniel de Thielt, chanoine régulier de S.'-Martin d'Ypres, va à Rome, pour obtenir du pape la confirmation du traité de paix conclu entre le roi de France et le pays de Flandre.

1310. L'archevêque de Rheims vient à Ypres pour visiter le Beffroi. Le magistrat lui présente des épiceries; on y boit, pour la première fois, du vin du Rhin.

1313. Maitre Symon, chef des ménestriers, à Ypres, tient une école de musique au temps de la foire de cette année.

» Henri, comte de Lodi, fils de Gui de Dampierre, reçoit en présent du magistrat d'Ypres, un hanap (coupe) en argent doré, et Marguerite, sœur de Henri, une pièce de vin du Rhin et quatre mille livres, à l'occasion de son mariage avec Alexandre, prince d'Écosse.

1315. Vingt arbalétriers de la ville sont placés à Warniton et vingt autres à Comines, pour contribuer à empêcher l'approche de la Lys aux ennemis. Il y eut, cette année, une escarmouche à Frelinghien, village situé sur cette rivière : seize de ces arbalétriers y eurent une part active.

» Robert de Béthune emprunte au magistrat d'Ypres, trois cents livres pour l'aider dans ses besoins. Ses deux chapelains, Jehan Ricquart et Nicholon de Bissenzele, et son chambellan, Jehan Palster, se constituent cautions pour cette somme.

» Les chevaliers de S.t-Jean de Jérusalem ont une commanderie à Elverdinge, village à une lieue et demie d'Ypres, et une autre à Wareghem, dans les environs de Courtrai.

1316. Grande mortalité à Ypres, surtout dans les faubourgs, qui étaient très-vastes et très-peuplés; 2794 personnes sont enlevées par la peste, du 1.er mai au 9 octobre.

1319. Joûte de plusieurs chevaliers et écuyers; messire Philippe de Rodes était roi de la fête.

1320. Le magistrat fait réfouir l'étang de Dickebusch, qui fournit de l'eau à la ville : Jean de Lo (Van Loo) et Jean Biezeboud étaient trésoriers en cette année.

» Un bourgeois d'Ypres, nommé Henri de Saint-Omer, qui exerçait la profession de relieur, quitte le pays pour se marier à Naples. Il paie à la ville le droit d'issue (d'exportation) de son mobilier.

1322. Il est fait des présents en vin à Jean de Flandre, comte

de Namur, à M.lle de Thiette, à Robert de Cassel, à Jean de Chastillon, à Jean de Hainaut et autres grands seigneurs, venus aux funérailles du comte Robert de Béthune, mort à Ypres, le 17 septembre de cette année, au château dit le *Zaelhof*, ou la Salle du Comte.

» Le comte Louis de Créci se rend à Marquette, près de Lille; plusieurs Yprois armés l'accompagnent : il y eut une escarmouche avec le comte de Hainaut. Louis de Créci, emprisonné au Louvre, obtient son élargissement et en donne connaissance au magistrat d'Ypres.

1323. Les villes de Gand, Bruges et Ypres, envoient un message au comte de Flandre, qui se trouvait à Groy-sur-Saône, en Bourgogne. Peu de temps après, ce prince se rendit à Paris. Le seigneur d'Aspremont est lieutenant du comte.

» Il y eut cette année une émeute et des conspirations à Ypres. Robert de Cassel, frère du comte de Flandre, convoque à Nieuport les députés des villes de la province. Trois échevins d'Ypres s'y rendent.

» Prolongation de la trève moyennée entre le roi d'Angleterre et Louis de Créci. Le comte de Hainaut est à Middelbourg. Lille et Douai doivent contribuer aux sommes, au paiement desquelles Robert de Béthune s'était obligé envers le roi de France, par le traité de la paix conclue entre eux.

» On creuse de nouveau l'étang de Zillebeke, à une petite lieue de la ville d'Ypres.

1324. Quarante arbalétriers d'Ypres accompagnent le comte pour l'aider à mettre à la raison ceux du Franc de Bruges, qui s'étaient révoltés. Le seigneur de Masmisnes, capitaine de ces arbalétriers, reçoit du magistrat, en courtoisie, un drap mêlé.

» Louis de Créci part d'Ypres pour se rendre à Courtrai : la première de ces villes paie les frais de son voyage.

1325. Le magistrat d'Ypres fait remettre aux marchands de différentes villes de l'Allemagne, des lettres de sauf-

conduit, pour les engager à venir trafiquer en Flandre et à fréquenter les foires d'Ypres.

» Ce même magistrat donne en courtoisie à Jean Crabbe, ancien chapelain de Robert de Béthune, 40 sols parisis.

» Alphonse XI, roi d'Espagne, envoie un message au magistrat d'Ypres, pour l'assurer qu'il protégera les marchands de cette ville qui se rendront dans ses états.

» Poperingue est investi par les drapiers et les foulons d'Ypres, qui y commettent beaucoup d'excès et veulent y détruire la fabrication des draps.

» Guillaume de Moorslede, chef des Yprois, marche avec cent douze habitants vers la Lys, pour éloigner de cette rivière les Français qui menaçaient d'envahir le pays.

1326. Les joyaux du comte Louis de Créci sont mis en sûreté au Beffroi d'Ypres. Les échevins les font inventorier et surveiller. Robert, fils de ce prince, fait un séjour à Warnîton.

» Le comte de Flandre arrive à Ypres; le magistrat va à sa rencontre avec six ménestriers à cheval.

1327. Les Yprois se rendent, en grand nombre et armés, à Langemark, village dans les environs de la ville, pour y briser les métiers des tisserands et extirper la manufacture de draps.

» Plusieurs archers d'Ypres vont joindre l'armée devant Dixmude; quelques échevins les accompagnent; des frères mineurs y exercent les fonctions d'aumôniers.

» Le comte de Flandre est à Audenarde.

1328. Pendant cette année, Louis de Créci se trouve à Hesdin, au château de Mâle, à Damme, à Ardenbourg.

1329. La comtesse de Flandre vient à Ypres. Les échevins lui font présent d'un bœuf acheté à Warnîton. — Tournoi où quelques Gantois et Brugeois se trouvent.

» Les fortifications d'Ypres sont agrandies.

1330. Guyot, chambellan de Louis de Créci, annonce au magistrat d'Ypres, que la comtesse Marguerite est accouchée d'un fils, nommé Louis. La ville paie 33 livres pour la communication de cette nouvelle.

» Les chartes contenant les privilégcs et immunités des Yprois, sont déposées au Beffroi pour y être conservées.

» Le comte de Flandre arrive à Ypres la veille de la fête de Saint-Laurent.

1336. Les échevins d'Ypres donnent en présent au comte un éperon doré, de la valeur de 42 sols.

1342. Jehan Linvael est envoyé en députation, par le magistrat d'Ypres, à la femme de Jacques Van Artevelde (dame de Tronchiennes, près de Gand, issue de la maison de Baronaige), qui se trouvait alors à Norwelle (*sic*), peut être Norwich, au confluent du Windser et de la Yare : la ville paya le trajet par eau de ce député, qui avait avec lui plusieurs chevaliers, écuyers et ménestriers.

1348. Les villes de Gand, de Bruges et Ypres, engagent le comte Louis de Mâle à épouser la fille du roi d'Angleterre; à cet effet, leurs députés se réunissent d'abord à Furnes, puis à Nieuport et enfin à Dunkerque.

1352. Les échevins d'Ypres présentent une pièce de vin rhinois à Charles II, roi de Navarre, qui probablement vint alors en cette ville.

» Joûte, dite de *l'Espinette,* à Lille. Un chevalier d'Ypres, nommé Michel Anguille (Paeldynck) y remporte le prix; à son retour, il reçoit une pièce de vin du Rhin.

» Louis de Mâle se rend à Paris : il est accompagné, entre autres, de quatre notables habitants d'Ypres.

» Le bâtard de Flandre, à la tête de cinquante-cinq bourgeois de cette ville, va à Neuvéglise pour y empêcher la continuation de la fabrication de draps.

1356. Ordonnance du magistrat d'Ypres de tuer tous les chiens de la ville; il en est immolé 1132.

» Les Flamands s'obligent à payer au comte Louis de Mâle, 60,000 livres parisis, pour l'indemniser des frais de la guerre qu'il a eue avec le duc de Brabant.

» Les arbalétriers d'Ypres sont envoyés à Anvers, pour aider le comte à terminer les difficultés qui existent entre les Anversois et ceux de Malines.

» Joûte à Ypres vers la fête de l'Ascension de Notre Seigneur.

1358. Troubles en cette ville où plusieurs personnes perdent la vie.

1360. La milice d'Ypres, au nombre de 2361 hommes, se rend, vers cette année, à l'armée devant Alost. Leurs noms nous ont été transmis.

» Le comte Louis de Mâle et le pays de Flandre envoient, dans l'intérêt du commerce, un message aux négociants de Lubeck.

1361. Arrivée du comte de Flandre, à Ypres, au mois de janvier de cette année. Son chancelier reçoit du magistrat un cadeau de cent moutons d'or.

» Émeute à Ypres. Le grand bailli, Jean de Persenaere ou de Prysenaere, est immolé à la vengeance du peuple ; quelque temps après, le comte fait punir les coupables.

» Concours d'arbalétriers à Audenarde ; ceux d'Ypres y assistent.

1364. Sire Chrétien Le Coc est envoyé à Avignon, vers le pape. Il fait, au nom de la ville d'Ypres, des présents en coupes au cardinal Vabec ou Vaber, et aux portiers du palais du Souverain-Pontife.

1376. Tournoi à Gand. Le comte se trouvait là au commencement du mois d'octobre de cette année.

» La ville d'Ypres envoie des voitures de transport et des chevaux à l'armée campée dans les environs de Liége.

1377. Une figure de Notre-Dame, en bronze et d'une belle exécution, est placée sous un dais adossé à la façade du Beffroi d'Ypres.

1383. Le comte Louis de Mâle et son gendre, Philippe duc de Bourgogne, sont campés avec leur armée entre Courtrai et Haerlebeke. Les échevins d'Ypres font présent d'un chaperon au comte.

1385. L'amiral de France arrive à Ypres, venant de l'Écosse. Il reçoit du magistrat une pièce de drap sanguin-écarlate, fabriqué en cette ville.

» Un Augustin d'Ypres, nommé frère Alard, entreprend le voyage de la Terre-Sainte : il reçoit six livres parisis du magistrat en aumône.

» Charles VI, roi de France, arrive à Ypres, avec les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon et le comte de Nevers. Les échevins leur offrent des draps et du vin.

1387. Guillaume de Namur fait son entrée à Ypres, comme gouverneur de la Flandre.

» La première pierre des nouvelles murailles de la ville est posée par l'avoué (bourgmestre).

1388. Un frère mineur du couvent d'Ypres, va visiter le Saint-Sépulcre; il reçoit une modique aumône de la ville.

» Joûte à Ypres; ceux de Lille y assistent.

» La duchesse de Bourgogne vient à Ypres; on lui présente une pièce de drap écarlate.

1393. Elle vient encore une fois à Ypres; elle visite la Halle. Philippe, son fils, comte de Nevers, y danse au son des trompettes.

» Tir à l'arc à Tournai; plusieurs bourgeois d'Ypres, encouragés par le magistrat, s'y rendent.

1395. Des députés du magistrat d'Ypres sont envoyés à Paris, vers le duc de Bourgogne, pour solliciter la confirmation et le maintien du privilége portant que les habitants ne peuvent être arrêtés ni en corps ni en biens.

1400. Les quatre membres de Flandre se réunissent à Gand, pour aviser aux moyens de faire la paix entre cette ville et le duc de Bourgogne. Quelque temps après, les députés des villes se rendent à Tournai, à la demande du roi de France, pour parvenir au même but.

» Concours, à Ypres, des arbalétriers de plusieurs villes et villages de la province. Ceux d'Ypres remportent la palme à Bergues-Saint-Winoc; ils vont aussi au concours de Valenciennes. Tournoi à Bruges.

» 332 chiens tués par ordre du magistrat.

1401. Le duc de Bourgogne, étant à Paris, y reçoit les députés des quatre membres de Flandre, qui réclament contre la nouvelle ordonnance sur la monnaie.

» Plusieurs habitants d'Ypres sont détenus à la citadelle de Lille. On ignore le motif de cette détention.

» L'évêque de Térouane (Jean Tabary, médecin de Charles V, roi de France) vient à Ypres.

1402. Des Écossais commettent beaucoup de désordres et de dégats dans les environs de Blankenberg.

» Deux hérauts viennent engager les jouteurs d'Ypres, à se rendre au tournoi à Mons.

» Les Flamands demandent à rester neutres pendant la guerre entre la France et l'Angleterre. La ville d'Ypres envoie, à cet effet, des députés au roi de France et au duc de Bourgogne.

» Le duc Philippe exige de ses sujets de la Flandre, une subvention de cent vingt mille nobles.

1430. Ce prince demande aide et assistance aux quatre membres de Flandre, pour aller subjuger ceux de Cassel qui étaient en insurrection.

» Trève entre Philippe, dit le Bon, et les Liégeois, moyennée par les quatre membres de Flandre.

» Philippe de Bourgogne vient à Ypres. On lui offre deux pièces de vin de France. Les députés de Gand, de Bruges et du Franc arrivent pour le complimenter.

» Ypres reçoit dans ses murs un envoyé du roi de Chypre, Jean II, ou Janus. Cet envoyé y reste plusieurs jours. On ignore le motif de son ambassade.

1431. Arrivée du duc de Bourgogne à Ypres, le 13 février de cette année.

Nous terminerons ici notre première revue. Puisse-t-elle engager les archivistes des autres villes de la Belgique, à marcher sur nos traces!

LAMBIN,
Archiviste de la ville d'Ypres.

M J de Bast

CH ONGHENA SC

(1) Extrait des *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, tome I, page 245.

Notice biographique.

De Bast (Martin-Jean), membre de l'Institut royal des Pays-Bas, de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, de la Société royale des Antiquaires de France, de l'Académie de Rome, instituée par S. S. Pie VII, et de plusieurs autres Sociétés littéraires, naquit à Gand, le 26 octobre 1753, d'une famille commerçante. Il montra, dès sa plus tendre jeunesse, d'heureuses dispositions et reçut une éducation soignée, chez les jésuites de sa ville natale.

« Un caractère vif, enjoué, beaucoup d'aptitude au » travail, une grande facilité pour l'étude des langues, » en un mot, les plus heureuses dispositions firent désirer » à ses maîtres de se l'associer; mais l'amour de l'indé- » pendance était la qualité dominante de son caractère, » et jamais il ne put se décider au joug de la vie monas- » tique. — Après sa rhétorique, il se rendit à Louvain, » pour y suivre un cours de philosophie, qu'à raison de » je ne sais quelles circonstances il n'acheva pas entière- » ment; il passa le plus tôt possible aux études théologi- » ques (1). » M. De Bast ayant reçu l'ordination de la

(1) Extrait des *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, tome I, page 245.

prêtrise, en 1775, fut nommé, en 1778, directeur de l'hospice de S.t-Antoine, à Gand, où il fut un modèle de toutes les vertus chrétiennes. — Passant ensuite à la cure de S.t-Jacques, en 1787, puis à celle de S.t-Nicolas, en 1788, avec un canonicat de S.te-Pharaïlde, il donna de nouvelles preuves de son zèle et de ses talents; ses instructions pastorales, fondées sur la plus saine doctrine et sur la morale la plus pure, étaient écoutées avec avidité, non-seulement par ses paroissiens, mais par toute la ville.

En 1789, la révolution brabançonne étant survenue, M. De Bast y prit une part très-active; nommé membre du Comité de la Flandre, il s'y distingua par son zèle et y exerça une grande influence. — Un an après, la restauration s'étant opérée, l'ancienne constitution, les priviléges religieux et civils rétablis, il s'éloigna des affaires publiques et ne parut plus sur la scène politique.

Après l'invasion des troupes françaises en Belgique, M. De Bast, pour se soustraire aux persécutions qu'avaient à redouter, surtout, les membres du clergé, fut obligé de se cacher jusqu'au retour de l'ordre et de la paix (1801), époque où il reprit ses fonctions de ministre de la religion.

Pendant sa retraite, pour dissiper ses chagrins et entraîné par une passion dominante vers les recherches des antiquités, M. De Bast s'appliqua à l'étude de celles qui se rattachaient à l'histoire de sa patrie et particulièrement à la numismatique. — Il passait pour un des hommes les plus versés dans cette science si difficile.

La riche collection de médailles, les objets d'antiquités, et la précieuse bibliothèque que possédait M. De Bast, lui fournirent les moyens d'agrandir la sphère de ses connaissances en ce genre. — Il commença à se distinguer dans la carrière littéraire, en publiant son *Recueil d'Antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite.* Gand, 1804, in-8°.

En 1808, il publia une nouvelle édition de son *Recueil d'Antiquités romaines et gauloises, etc.*, augmentée de deux tiers par l'auteur (accompagnée de 300 gravures, exécutées par le célèbre Tiberghien), et enrichie de remarques historiques et critiques sur plusieurs points de la période romaine et du moyen-âge. Gand, gros volume in-4°.

Cet ouvrage, auquel M. De Bast doit sa réputation, fut offert à S. M. Napoléon, Empereur des Français. — Ce grand protecteur des sciences et des arts récompensa le mérite du savant auteur, en le nommant membre de la Légion d'Honneur et chanoine de la cathédrale à Gand.

En 1809, il publia encore le *premier Supplément de son Recueil d'Antiquités romaines et gauloises*, Gand, grand in-4.°, en réponse à l'ouvrage intitulé: la *Topographie de l'ancienne ville de Gand*, par M. Charles Diericx.

M. Diericx, dans ses réfutations, dirigea les attaques les plus virulentes, se servit des épithètes les plus grossières contre M. De Bast, déplorable dissension, que des opinions politiques opposées, en 1790, avaient fait naître, suite ordinaire des révolutions, et qui souvent désunissent des hommes qui devraient s'estimer (1).

En 1810, il fit imprimer l'*Oraison funèbre du duc de Montebello* et le *Discours sur l'anniversaire du couronnement de l'Empereur Napoléon*, qu'il avait prononcés, en ces occasions, en présence de plusieurs membres du haut clergé, des autorités civiles et militaires et d'un grand nombre d'auditeurs, dans une chaire élevée *ad hoc* dans le chœur de l'église de S.t-Bavon, à Gand; opuscule in-8°.

---

(1) Plusieurs biographes ont publié sur la vie de M. De Bast, des détails portant le cachet de la haine et de la mauvaise foi, et que, sans s'en douter, ils ont puisé dans les écrits passionnés du chevalier Diericx.

En 1813, il offrit au public l'écrit ayant pour titre : *Dilucidatio principiorum, quibus præcipuè nititur resolutio capituli ecclesiæ cathedralis gandavensis Sancti Bavonis*, 22 julii 1813. Gand, 2 parties, in-8°.

Cet ouvrage avait attiré, de la part du clergé, de grands désagréments à M. De Bast; prêtre orthodoxe, il n'avait suivi que l'impulsion de sa conviction intime.

En 1816, S. M. le Roi des Pays-Bas, à l'exemple de l'Empereur des Français, rendit hommage aux lumières et aux talents de M. De Bast; il le décora de l'ordre du Lion Belgique.

En 1817, les infirmités de l'âge ne permettant plus à M. De Bast de desservir sa place de ministre du culte, il s'en démit et s'adonna entièrement à la littérature et aux antiquités, dans lesquelles il trouva, jusqu'à la fin de ses jours, un charme inexprimable.

Cet antiquaire laborieux, sentant approcher les derniers moments de son existence, songea à ce que sa belle collection, après sa mort, ne fut point dispersée. — Il la céda, moyennant une pension viagère, au roi Guillaume. — S. M., voulant favoriser l'université de Gand d'un nouveau bienfait de sa munificence, en fit don, en partie, à cette institution. Le surplus fut partagé entre les cabinets de La Haye et de Leyde.

Indépendamment des ouvrages cités; on a encore de M. De Bast :

1.° *Second Supplément contenant la description de l'ancienne ville de Bavai et de Famars, suivi de Recherches historiques et critiques sur les prétendus Forestiers de Flandre, sur les* Missi Dominici, *sur nos prétendus Comtes, etc.* Gand, 1813, in-4.°, avec fig.

2.° *Recherches historiques et littéraires de la Langue celtique, gauloise et tudesque, pour servir de supplément au Recueil d'Antiquités.* Gand, 1815, in-4°.

3.° *L'Institution des Communes dans la Belgique, pendant les XII.e et XIII.e siècles, suivi d'un Traité sur l'existence chimérique de nos Forestiers de Flandre.* Ibid., 1819, in-4°.

4.° *L'Ancienneté de la ville de Gand, établie par des chartes et d'autres monuments authentiques, pour servir de supplément au Recueil d'Antiquités,* Ibid., 1821, in-4°.

5.° *Méditatien op den lydenden en stervenden Jesus* (Méditations sur la passion et la mort de Jésus-Christ). Gand, 2 vol. grand in-8°.

Il a laissé, en outre, en manuscrit un grand nombre de sermons et de méditations pieuses, rédigés en flamand, ainsi que des *Annotationes in tractatum de jure et justitiâ.*

M. De Bast, par sa bonté, sa modestie et son désir d'obliger, s'est fait chérir de tous ceux qui, à cause des sciences, ont eu des relations avec lui. — Il est mort, à Gand, le 11 avril 1825, regretté de ses nombreux amis et emportant avec lui dans la tombe l'estime de son souverain.

AMAND DE BAST (1).

(1) Jusqu'à présent l'on n'avait point encore publié en Belgique de notice biographique complète sur le savant chanoine De Bast : nous devons savoir gré à son parent, M. Amand De Bast, déjà connu par plusieurs opuscules intéressants qui ont trait à l'histoire du pays, d'avoir comblé cette lacune. LA RÉDACTION.

INSCRIPTION *du cénotaphe que l'on se propose d'élever dans l'église de St.-Nicolas, à Gand, à la mémoire de feu M. le chanoine* DE BAST. — *Église où la famille De Bast avait sa sépulture :*

D. O. M.

A
LA MÉMOIRE DE
MARTIN-JEAN DE BAST,
NÉ A GAND,
FILS DE JEAN-BAPTISTE ET DE DAME JEANNE-COLETTE VERSCHELDEN;
CURÉ DE CETTE ÉGLISE, PENDANT XXIX ANS.
SUCCESSIVEMENT CHANOINE DE L'ANCIEN CHAPITRE DE
SAINTE-PHARAÏLDE ET DE LA CATHÉDRALE DE LA MÊME VILLE.
MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR,
DE L'ORDRE DU LION BELGIQUE,
ET DE L'INSTITUT ROYAL DES PAYS-BAS;
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES
DE BRUXELLES;
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS ET DE LITTÉRATURE DE GAND;
DE CELLE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.
DE L'ACADÉMIE DE ROME, INSTITUÉE PAR S. S. PIE VII.
DES SOCIÉTÉS DES SCIENCES DE HARLEM, DE LEYDE, DE MIDDELBOURG,
ET DE PLUSIEURS AUTRES CORPS SAVANTS.
CÉLÈBRE ANTIQUAIRE-NUMISMATE,
ET AUTEUR DE PLUSIEURS OUVRAGES TRÈS-ESTIMÉS
SUR L'HISTOIRE DE SA PATRIE.
ENLEVÉ AUX SCIENCES, AUX ARTS ET AUX LETTRES,
ET A SES NOMBREUX AMIS,
LE XI AVRIL MDCCCXXV,
DANS LA LXXII.me ANNÉE DE SON AGE.
SA DÉPOUILLE MORTELLE EST DÉPOSÉE
DANS LE CIMETIÈRE DE LA PAROISSE DE S.t-NICOLAS,
EXTRA MUROS.

QUE SON AME REPOSE EN PAIX.

Charles et Elegast,

ANCIEN ROMAN FLAMAND EN VERS.

La langue flamande n'a pas toujours été, comme aujourd'hui, dédaignée, presque reléguée dans les campagnes et les classes inférieures, reniée souvent par ceux dont les ayeux se fesaient gloire jadis de résister aux empiétements du despotisme, en employant les expressions acerbes de l'idiôme maternel. Il y eut un temps où comtes et barons, écuyers et pages, dames et jouvencelles, parlaient le flamand comme nos artisans et nos campagnards. Alors les poètes et les trouvères surent faire passer la langue des Van Artevelde dans les rythmes les plus énergiques, dans les vers les plus harmonieux, les plus suaves; l'adapter aux grandes images de l'épopée, et au tendre laisser-aller de la ballade; la parquer dans les mètres du tenson langoureux ou de la sirvante pleine d'amour; la polir pour ridiculiser les abus ou pour raconter des aventures romanesques. Alors elle était fière et pointilleuse, repoussant le néologisme, rejetant les vocables d'origine étrangère, et pivotant déjà sur certains principes de grammaire, à une époque où le français, se dégageant lentement du dialecte *roman*, commençait à peine à bégayer les premiers mots de cette sonore langue française de nos jours.

Alors elle avait ses poèmes et ses romans, et Maerlant composait déjà, en 1270, sa *Bible rimée* en flamand, qu'on comprend encore aujourd'hui sans trop de difficulté, tandis que le dialecte dont se servirent Rutebœuf et le Bossu d'Arras, est presqu'intelligible pour qui n'a point fait d'études approfondies de linguistique française.

La littérature flamande des XIII.e et XIV.e siècles, présente un grand nombre d'écrits remarquables : le roman du *Renard*, qui occupe, depuis tant d'années, la studieuse Allemagne, est trop connu pour que nous en parlions ici; mais à côté de cette fine et spirituelle satyre, peuvent être rangés sans pâlir plusieurs ouvrages d'imagination qui renferment un véritable mérite: — *Ferragus en Galiëna;* — *Segelyn van Jerusalem*, avec son épée appelée *Rosebrant*, et son cheval nommé *Glorifier;* — *Floris en Blanchefloer*, épisode d'amour plein de charmes et de détails gracieux; — *De Kinderen van Limbourg;* — *Ysewyn;* — *Malagys;* et une foule d'autres que nous retrouvons parfois, défigurés et mutilés, dans ces livres de la Bibliothèque bleue, qui fesaient les délices de notre enfance!

Les Allemands, les Anglais et surtout les Hollandais ont, depuis longtemps, jeté les yeux sur l'étude de la langue flamande, moins encore sous le rapport archéologique que sous le rapport littéraire, car il y a des véritables beautés enfouies au fond de ces vieilles productions du génie de nos pères. Les savants étrangers semblent avoir pris à tâche de fouiller dans notre littérature ancienne, et ils le font avec cette persévérance investigatrice et consciencieuse, qui caractérise un véritable amour de savoir; et heureusement pour nous, leurs constants efforts sont couronnés de succès. Nous pouvons nous enorguiller de voir l'Angleterre, et plus encore l'Allemagne, toutes deux si riches en chefs-d'œuvre, rechercher avec une incessante

avidité, les débris de la langue flamande. A Carlsruhe, c'est l'infatigable M. Mone qui consacre chaque année dans l'*Anzeiger*, recueil scientifique qu'il publie, plusieurs pages à la reproduction de fragments en prose ou en vers flamands. A Breslau, la dernière ville germanique, et qui entend déjà parler, à côté d'elle, la langue slavonne, c'est M. *Hoffman de Fallersleben*, qui, sous le nom d'*Horæ Belgicæ*, nous a donné des études et des recherches du plus haut intérêt, sur des chansons et des poèmes dont la Flandre peut réclamer la gloire de la composition. A Londres, nous voyons M. J. Bosworth, qui fait paraître une grammaire flamande historique, sous le titre de : *The Origin of the Dutch* (l'origine du flamand); à Groningue même, le professeur G. J. Mayer vient d'imprimer une vie de Jésus-Christ, en flamand du XIII.e siècle, le plus ancien ouvrage en prose flamande que l'on connaisse. Et chez nous aussi, l'on s'est reveillé d'une longue et insoucieuse apathie : la *Bataille de Woeringen*, de *Jean van Heelu*, que M. Willems vient d'éditer, prouve assez que nous nous mettons à la hauteur de ce genre de travaux littéraires, et la prochaine publication du roman flamand du *Renard*, confiée aux soins de ce laborieux philologue, nous promet un des beaux monuments de la langue flamande.

Cette petite rétrospection achevée, revenons à M. *Hoffman de Fallersleben*.

Le quatrième cahier de ses *Horæ Belgicæ*, publié récemment, contient en entier un roman flamand de 1380 vers, intitulée *Caerl ende Elegast*, aventure pleine d'imagination et d'idées poétiques, épisode sévère, empreint de ce cachet de naïveté, qui distingue l'enfance d'une littérature, et offrant déjà une intrigue presqu'aussi tortueuse que celle qui sillonne nos productions modernes.

Dans une courte préface, annexée au *Caerl ende Elegast*, M. Hoffman dit que jusqu'ici le manuscrit de

cette bizarre nouvelle n'a pas encore été trouvé, qu'il a été imprimé deux fois, mais que les exemplaires de ces deux éditions sont devenus si rares, qu'il n'en existe plus qu'un seul de chacune, enfin que c'est sur la collation de ces deux exemplaires qu'il s'est hasardé à publier ce roman. Cette dernière assertion se contredit par une acquisition toute récente, faite par M. Serrure, d'un exemplaire d'une troisième édition du *Caerl ende Elegast*, inconnue à M. Hoffman ; cet exemplaire, imprimé à Anvers chez Godefroi Bac, vers 1500, est remarquable par sa belle conservation et par une superbe gravure sur bois, représentant le combat de Charles et d'Elegast, les deux héros de cette production littéraire.

Quant à l'absence du manuscrit que M. Hoffman regrette, il est fâcheux que ce savant n'ait point eu connaissance du 3.me numéro de l'*Anzeiger*, année 1835. Dans ce numéro, M. Mone rapporte, à la page 32 et suivantes, un précieux fragment du *Caerl ende Elegast*, de 237 vers, trouvé manuscrit, écriture du XIV.e siècle, sur une feuille de parchemin, servant de couverture à un manuscrit de la Bibliothèque d'Arras. Ce fragment renferme tout le commencement du poème qui nous occupe, et en le comparant avec le texte donné par M. Hoffman, l'on y aperçoit quelques variantes, qui sont toutes en faveur du texte du manuscrit, dont la langue est plus pure et porte mieux le caractère de l'époque.

Le profond archéologue hollandais Van Wyn et Jacques Grimm, de Gottingue, doutent que ce roman ait originairement été traité en flamand. Grimm pense, et à juste titre peut-être, que le sujet en a été tiré d'une *saga* danoise, intitulée *Carl Magnus*, et qui en effet, d'après l'analyse qu'il donne de cette *saga*, dans les *Deutsche Sagen*, ressemble en plusieurs points à notre *Caerl ende Elegast*. Du reste, ni *Van Wyn*, ni *Hoffman*, ni *Grimm*, ne

peuvent assigner une date précise à la confection de ce poème; une plus grande obscurité encore règne sur le nom du poète qui le conçut; jusqu'ici ce nom est demeuré entièrement inconnu. Remarquons en passant que ce roman est encore un de ceux qui appartiennent au cycle de Charlemagne.

Nous avons essayé de donner une traduction de ce roman, traduction qui, sans être littérale, sans s'attacher à ces minuties naïves qui ne sauraient passer dans la langue française, se rapproche cependant, autant que possible, du texte et n'enlève rien aux pensées mères, aux images qui y sont répandues. Nous espérons que l'exactitude que nous avons taché de mettre dans cette traduction, excusera parfois l'absence du style, les tournures un peu forcées, qu'il n'est point aisé d'éviter dans la reproduction d'un poème composé pour une autre époque et qui est si éloignée de nous.

Jules De Saint-Genois.

L'HISTOIRE DU ROI CHARLES ET D'ELEGAST.

Écoutez-moi, je vais vous raconter une belle et véridique histoire. C'était un soir que Charles (1) s'en était allé coucher à Ingelheim sur le Rhin. Toute la contrée

(1) Charlemagne.

environnante lui appartenait, et au titre de roi il joignait celui d'empereur. Le peuple a encore conservé le souvenir de ce qui lui arriva ce jour.

Or, comme il se trouvait à Ingelheim, se préparant à tenir cour plenière le lendemain, la tête ceinte de la couronne impériale, il arriva que pendant son sommeil lui apparut un ange qui l'appela par son nom. Le roi fut reveillé par la douce voix de l'ange, qui lui disait : — Lève-toi, noble guerrier, hâte-toi de revêtir ton accoutrement, couvre-toi de ton armure; le Dieu qui règne au-dessus de nous, t'ordonne par ma bouche de te faire voleur cette nuit; si tu désobéis, tu perdras la vie et l'honneur; si tu n'accordes pas de confiance à mes paroles, tu mourras avant que la cour plenière ne soit dissoute. Crois à mes paroles; viens voler, prends ta lance et ton écu. Armetoi, monte ton fringant destrier. Depêchons, plus de retard. —

Le roi entendit ces paroles et les trouva étranges, car il ne vit personne qui indiquait d'où partait cet avertissement. Il crut avoir entendu cette allocution dans son sommeil et n'y fit pas attention; mais l'ange, qui venait de Dieu, se courrouça et appela de nouveau le roi : — Debout, Charles, viens voler, Dieu te l'ordonne par ma bouche. — Après avoir prononcé ces mots, il se tut. Le roi s'écria à son tour, tout saisi d'effroi : — Ah ! Ciel, quelle chose étrange! est-ce quelque mauvais génie qui me tourmente ou qui m'apporte une grande nouvelle? Beau messager des cieux, quel besoin ai-je de voler? Je suis entouré de tant de richesses! Est-il sur la terre un seul homme, qu'il soit roi ou comte, qui possède autant de domaines que moi? Tous ne me sont-ils pas soumis, tous ne sont-ils pas à mon service? Mes états sont si vastes qu'ils n'ont pas de pareils; toute la contrée m'appartient jusqu'à Cologne, sur le Rhin, et plus loin,

jusqu'à Rome, tout est sous la puissance de l'empereur! Je suis suzerain, ma femme est suzeraine. A l'orient, mon royaume s'étend jusqu'aux rives lointaines du Danube; à l'occident, jusqu'au sauvage Océan. J'ai d'autres possessions encore : la Gallice et l'Espagne, que j'ai obtenues par mon bras, après avoir repoussé les infidèles jusqu'à ce que le pays me demeurât à moi seul. Dites, qu'ai-je besoin de voler? Infortuné que je suis! pourquoi Dieu me commande-t-il une semblable chose? Jamais je n'enfreins ses ordres! S'il était vrai cependant que ce fut sa volonté!.... mais non, je ne puis croire que Dieu m'ait imposé la honte de me faire voleur. — Comme il était plongé dans cette pénible pensée, ne sachant à quoi s'arrêter, une douce somnolence redescendit sur ses yeux. Alors l'ange reprit : — Seigneur roi, veux-tu suivre l'ordre de Dieu, tu seras sauvé; car il y va de ta vie. Agis comme je te dis, viens, fais-toi voleur; plus tard, tu te réjouiras de ce qui te cause maintenant tant de répugnance! —

L'ange se tut encore, et Charles, stupéfait de ce qu'il entendait, continua : — C'est Dieu qui l'a commandé, je ne veux point désobéir à sa parole, je serai voleur, quelle que soit l'horreur que je ressente pour le vol, dussé-je être pendu par la gorge! Et cependant j'aurais préféré que Dieu m'eut retiré tout ce dont je relève de lui, et mes châteaux, et mes domaines, et mon accoutrement de chevalier; j'aurais préféré devoir gagner la vie, l'écu et la lance au poing, comme un homme qui n'a rien et qui vit à l'aventure. Voler ou offenser Dieu! triste alternative! Puisse le ciel soutenir mon courage! Oh! je voudrais sortir de ce palais inaperçu, dût cela me coûter sept de mes châteaux situés sur le Rhin! Comment raconterai-je mon déshonneur aux chevaliers et aux seigneurs qui sont à ma cour! Comment leur dire qu'en cette nuit

obscure je doive seul, sans le secours de personne, aller dans un pays qui m'est étranger et inconnu? —

Après avoir proféré ces paroles, Charles, tout-à-fait résigné à son destin, se hâta de revêtir son armure précieuse; car c'était la coutume qu'on plaçât les armes du roi auprès du lit où il reposait. Ses armes étaient les plus belles qu'on pût voir!

Lorsqu'il fut habillé, il traversa son palais, ouvrant portes et verroux; quelle que fut la solidité des clôtures, tout cédait à son bras vigoureux, il pénétrait où il voulait. Par bonheur, nul ne l'aperçut, car toute la cour était plongée dans un profond sommeil. Dieu l'avait voulu ainsi, afin de mettre le roi à couvert.

Le pont-levis baissé, Charles se dirigea silentieusement vers l'écurie, où se trouvaient son cheval et sa selle. Il sauta sur son admirable palefroi et marcha vers la porte, où dormaient, sans se douter de la présence de leur maître, la sentinelle et le portier; Dieu l'avait encore voulu ainsi.

Le roi conduisit son cheval en dehors, et, tout en chevauchant, recita une fervente prière (1). . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Chemin fesant, il se mit à penser vers quel côté il dirigerait ses pas pour voler, lorsque tout-à-coup il entra dans une vaste forêt; la lune brillait dans tout son éclat, les étoiles scintillaient au firmament, le ciel était pur et serein.

C'est une chose bien étrange, se dit l'empereur en lui-même, j'avais coutume de haïr les voleurs, je les poursuivais partout où ces misérables dépouillaient leur

(1) Nous omettons cette prière, dont la naïveté messiérait dans une traduction.

prochain; et cependant je comprends à cette heure comment il y a des hommes qui peuvent mener cette vie, ils savent qu'ils risquent corps et biens, que si l'on s'empare d'eux on les pendra, qu'on leur coupera la tête, qu'on les fera mourir d'une manière ou d'autre. Oh! leur anxiété est souvent terrible! Vraiment cela m'ouvre les yeux, il ne m'arrivera plus de condamner au dernier supplice un homme qui n'a commis qu'un léger vol! Hélas! pour une petite faute, j'ai chassé de mon royaume Elegast, qui tant de fois maintenant engage ses jours pour obtenir le peu qui le fait vivre. Que d'inquiétudes il doit éprouver! Sans asile, dépouillé d'alleu et de fief, il cherche son existence dans les brigandages et il est obligé de se cacher toujours. Je le privai des domaines dont il était seigneur, je lui pris territoire et château; parce que j'étais mal instruit de la vérité. Car parmi ceux qui s'étaient retirés avec lui, se trouvaient des chevaliers et des *sergents* en grand nombre, que j'ai tous dépossédés; et maintenant la pauvreté les a enchainés au parti d'Elegast. Mais, je le jure, je ne les laisserai pas en paix, je découvrirai leur retraite, je les dépouillerai de tout ce qu'il possèdent. Elegast n'a point d'abri, lui, il doit se tenir caché dans les déserts et les forêts; il ne vole point le pauvre qui vit de ses sueurs, ni le pélerin, ni le marchand. Il n'en veut qu'aux riches, aux évêques et aux chanoines, aux abbés et aux moines, aux doyens et aux prêtres; partout où il peut les atteindre, il s'empare d'eux, il leur prend mules et chevaux, il les jette bas de leur selle, et les dépouille de ce qu'ils portent sur eux; il leur arrache vêtements et joyaux. Partout les riches sont ses victimes, et ses ruses sont si multiformes que nul ne peut l'atteindre; et cependant il en est plus d'un qui a fait ses efforts pour le prendre. Que ne puis-je l'avoir pour compagnon pendant cette nuit! Oh! mon Dieu, de grâce faites que cela soit! —

Tout en disant ces mots, il poursuivit sa route. Tout-à-coup il entendit un chevalier qui accourait, mais qui tâchait de dissimuler le bruit que fesait les pas de son destrier. Il avait une armure aussi noire que du charbon (*sic*); son casque, l'écu suspendu à son col, son haubert qui était digne d'admiration, la cotte de mailles dont il était couvert, son cheval même, tout était si noir que le roi crut, en l'entrevoyant sur son chemin, que c'était le diable.

Quelque soit le résultat de tout ceci, bon ou mauvais, pensa le roi, je veux poursuivre l'aventure de cette nuit, quoique je sois bien assuré que c'est le diable. Car s'il avait quelque chose de l'essence divine, il n'aurait point cette sombre couleur; chevalier et palefroi, tout ce qui frappe en lui mes regards, est noir. Et cela commence à exciter mon inquiétude. Je prie Dieu qu'il veille à ma conservation! . . . . . .

Cependant le chevalier noir avait appris que le roi devait venir au-devant de lui. Sans doute, pensa-t-il, le roi s'est égaré dans cette forêt; avançons, je saurais cela de celui qui vient là. Et vraiment il y devra laisser ses armes, qui me semblent les plus belles que je vis depuis sept ans; elles brillent de pierreries et d'or, comme la clarté du jour. D'où vient-il dans cette forêt? ce ne peut être un homme pauvre qui porte de telles armes, qui monte un pareil palefroi, si vigoureux, si beau de conformation.

Alors les deux inconnus se rencontrèrent et se passèrent sans même se saluer, ils se regardèrent attentivement l'un l'autre, mais aucune parole ne sortit de leur bouche. Lorsque celui qui montait le cheval noir se fut éloigné du roi, il s'arrêta.

Qui peut être cet autre, se demanda-t-il, pourquoi court-il ainsi, pourquoi évite-t-il de s'incliner lorsqu'il me rencontre, pourquoi ne me parle-t-il pas, ne m'in-

terroge-t-il, pas? J'imagine qu'il médite quelque mauvais coup. Si j'étais sûr qu'il vint pour m'espionner, moi ou les miens, pour nous opprimer ou pour nuire au roi qui m'a exilé, il ne dormirait point paisiblement cette nuit! A quoi lui servirait de parcourir les bois et les broussailles s'il n'avait pour but de me chercher. Par le Dieu qui me créa! il ne m'échappera point cette nuit. Je veux éprouver ses forces, je veux lui parler et le connaître. Je gagnerai son destrier et son harnois, et je le ferai retourner avec honte, car il est venu ici comme un insensé!

Aussitôt il fit rebrousser chemin à son cheval et se mit à poursuivre le roi. Lorsqu'il fut sur le point de l'atteindre, il lui cria à haute voix :

— Chevalier, arrêtez; où allez-vous ainsi? Je veux savoir ce que vous cherchez, ce que vous machinez ici. Avant que vous ne m'échappiez, dûssiez-vous être plus fier encore, il faut que votre bouche me réponde. Je veux savoir qui vous êtes et où vous allez à cette heure, je veux connaître le nom de votre père, entendez-vous bien!

Alors le roi répliqua : Vous me demandez tant de choses, que je ne puis satisfaire à toutes vos questions. Tenez, je préfère de me battre que d'être contraint à vous répondre. Ma vie me semblerait méprisable, si un homme pouvait me forcer à quelque chose que je ne veux point déclarer. Que la suite de ce combat soit heureuse ou déplorable pour moi, n'importe, la lutte qui va commencer entre nous décidera!

L'écu du roi était voilé. Car Charles ne voulait pas découvrir son bouclier, afin de ne point montrer le signe royal qui s'y trouvait; il ne voulait pas qu'on sut qu'il était le roi!

Alors les champions retournèrent leurs agiles et vigoureux palefrois. Tous deux étaient bien armés, leurs lances étaient bonnes. Ils se réunirent dans une espèce de champ-

clos, et se précipitèrent l'un sur l'autre avec tant d'ardeur de part et d'autre, que les chevaux ployèrent sur leurs jarrets. Ils saisirent impétueusement leur rédoutable épée comme font de bons combattans. Ils luttèrent si longtemps que pendant le combat on eut pu marcher toute une lieue. Le sombre chevalier était fort et souple, ses mouvements étaient si rapides que le roi faillit être atteint. Aussi ce dernier frappa-t-il, avec tant de force sur l'écu que l'autre tenait devant lui, qu'il se brisa en éclats, comme une branche de tilleul.

Le chevalier revint sur le roi. Les épées se baissaient et se relevaient, heurtant les casques et les cottes de mailles si fortement que d'autres combattants eussent sans doute succombé. Il n'y eut point haubert si solide au travers duquel ne vint jaillir le sang qui se frayait un passage entre le cuir qui le recouvrait. Le bruit des coups se reproduisait au loin; les éclats de boucliers volaient çà et là; sur la tête des champions se pliaient leurs haumes sillonnés d'entailles et d'ouvertures, tant la pointe des épées était aigue.

L'empereur songea en lui-même : Voilà un adversaire rompu aux armes; si je succombe, ce sera une honte éternelle pour moi, et mon honneur demeurera à jamais perdu. — Cette pensée le ranima. Il redoubla d'efforts et atteignit son antagoniste d'un coup si terrible, qu'il le fit tomber chancelant de son palefroi. Nulle trêve n'était à espérer entre eux. Le chevalier noir frappa si violemment sur le haume de Charles qu'il s'inclina, et que l'épée du premier se brisa en deux morceaux.

Telle était l'animosité de la lutte.

Lorsque le chevalier vit qu'il avait perdu son glaive : Grand Dieu, s'écria-t-il, je suis privé de ma bonne lame; à quoi me sert de vivre maintenant? Désormais je ne pourrai plus courrir d'aventures, car je ne saurai plus

me défendre! Oh! quand on n'a plus de bonne dague à la main, la vie ne vaut plus même deux poires (*sic*).

Le roi pensa que ce serait une honte à lui de frapper un homme qui était là, terrassé devant lui, sans arme, et voyant l'épée de son adversaire brisée sur le sol, il murmura : C'est une lâche vengeance que celle d'un homme qui porte des coups à un autre qui ne peut se défendre!

Alors il se fit un long silence dans la forêt; les deux combattants n'avaient plus qu'une idée : celle de savoir qui ils étaient.

Par le Dieu qui me donna la vie! s'écria Charles, vous ne me dites rien, sire chevalier, ni comment vous vous appelez, ni qui vous êtes. Or donc, finissons ce combat. Si l'honneur me le permet, je vous laisserai partir en paix, lorsque je saurai votre nom.

— Je le veux bien, repartit le chevalier noir, si vous m'apprenez ce qui vous a pressé de venir dans ce lieu cette nuit? quelle est la victime que vous attendez ici?

— Parlez, d'abord, reprit Charles le noble héros, et je vous dirai ce que je cherche, et pourquoi je n'ose point chevaucher ici pendant le jour. C'est une grande nécessité qui me poursuit et qui me force de m'armer ainsi. Je vous en raconterai les motifs, si vous m'avouez votre nom; ayez-en la certitude!

— Seigneur, reprit Elegast le chevalier (*sic*), le malheur s'est appésanti sur moi, j'ai perdu terres et biens, et cela par l'adversité, comme on le voit souvent. Vous découvrirai-je mes infortunes passées? Oh! mon Dieu! si je devais vous dire tout, mon récit vous semblerait éternel! mon sort est si digne de pitié!

En entendant ces choses, le roi se réjouit en lui-même, comme si l'on était venu lui annoncer que toutes les richesses qu'amène le Rhin lui appartenaient.

— Chevalier, s'écria-t-il, de grâce dites-moi votre nom,

dites-moi comment vous gagnez la vie. Par tout ce que Dieu a de sacré! vous n'avez rien de mauvais à craindre de moi; si vous satisfaites ma curiosité je vous instruirai de tout ce que vous me demanderez, sans combat, sans aucun courroux!

— Voici donc la vérité, seigneur, repliqua le chevalier noir, je m'appelle Elegast, je ne veux point vous le cacher. Je vis des vols que je commets, mais vraiment je ne dépouille point le pauvre malheureux qui gagne péniblement l'existence; je laisse en paix les pélerins et les marchands. Quand aux autres, je ne les menage pas! Du jour où je perdis mes biens, où le roi Charles me chassa de mes domaines, je vous l'avoue, dussé-je en rougir, je me suis caché dans les lieux sauvages, dans les forêts. Là où un riche possède assez pour faire vivre douze homme, je m'empare de tout. Je prends adroitement aux évêques et aux chanoines, aux abbés et aux moines, aux doyens et aux prêtres; et quelle que soit la solidité d'un coffre, s'il renferme un trésor, je l'emporte et en divise l'or entre mes compagnons. Que vous dirai-je encore? mes ruses savent revêtir mille formes différentes. Dans ce moment mes compagnons sont dans forêt, pendant que je cours chercher quelqu'aventure. Hélas! je viens d'en rencontrer une bien amère; car j'ai perdu ma bonne épée, et je donnerais toute chose pour la ravoir intacte. Et puis encore j'ai reçu plus de coups que jamais main d'homme n'en a donné en une seule nuit. Maintenant à votre tour, chevalier, de me déclarer votre nom, de me dire ceux qui vous haïssent. La puissance de ces derniers est-elle si grande que vous deviez chevaucher dans la nuit? Ne pouvez-vous point écraser ceux qui vous portent tant de haine? Vous êtes habile au maniement des armes cependant!

Dieu a entendu ma prière, pensa le roi, il saura bien me tirer de ce pas. Voilà l'homme que je désirais avant

tous les autres, je pourrai me joindre à lui cette nuit, la Providence me l'a amené à propos. Maintenant, il faut que je forge un mensonge, la nécessité m'y contraint.

— Par le Dieu qui me commande! dit le roi à Elegast, vous aurez en moi un bon et fidèle compagnon. Je vais vous découvrir mes habitudes. A quoi sert de tromper des amis? J'ai volé tant de choses que si j'étais pris seulement avec la moitié de ce que j'ai dérobé, on ne me laisserait pas échapper, je vous assure. Mais la nécessité m'a forcé, et la nécessité, vous le savez, brise toute répugnance!

— Mais enfin, quel est votre nom, demanda le chevalier noir?

— Je m'appelle Adelbert, dit le roi; j'ai coutume de voler, au mépris des lois, et dans les églises et dans les hermitages et dans les hôpitaux. Je prends tout ce qui me tombe sous la main, et je ne laisse de l'aisance à personne, ni aux riches ni aux pauvres. Je n'écoute point leurs plaintes, et je ne connais point d'indigent à qui j'aie donné quelqu'aumône; je lui déroberais plutôt le peu qu'il possède que de lui donner quelque parcelle de ce qui m'appartient. Voilà comme je me suis toujours conduit. Et maintenant je viens de mettre la ruse en avant, pour m'emparer d'un trésor que je connais. Vraiment je voudrais avoir quelqu'un qui m'aidât à l'enlever, pourvu que j'obtinsse la récompense de mes peines. Ce trésor a été mal acquis, et Dieu ne nous punirait point, si nous en dérobions une partie; ce trésor est enfoui dans un manoir dont je connais tous les détours. Dûssions-nous ne retirer que cinq cents livres de notre expédition, nous pourrions nous en contenter. Ainsi, dites-moi, chevalier, voulez-vous être mon compagnon, cette nuit, dans cette entreprise? Nous cacherons, jusqu'au lever de l'aurore, ce que nous aurons trouvé ensemble. Alors j'établirai un partage, et vous choisirez votre part; mais celui qui recule doit perdre.

— Où donc est ce trésor, cher compagnon, demanda Elegast. Avant de nous mettre en marche, je veux le savoir, ou bien je ne vous suis pas.

Alors, Charles le noble héros, reprit :

— Je vous l'apprendrai donc. Le roi a de si grands trésors que nous pourrions aisément y toucher, sans lui causer un dommage considérable.

Lorsque Charles eut fait cette étrange proposition, Elegast éclata en hauts cris: — Dieu me défend un semblable vol, s'écria-t-il. Ceux qui me conseillent de porter pareil méchef au roi, sont indignes de vivre. Quoiqu'il ait été égaré par de mauvais conseils, et qu'il m'ait dépouillé de mes biens et banni loin de sa présence, je lui serai toujours fidèle autant que je le pourrai. Je ne veux point lui faire de mal à la faveur des ténèbres de la nuit, car c'est un seigneur plein de justice; si je ne me conduisais pas avec honneur vis-à-vis de lui, j'en devrais rougir devant Dieu. Aussi qu'on ne me conseille plus une semblable chose!

En entendant ces paroles, le roi se réjouit en son ame que cet Elegast, ce voleur redouté, le révérât et l'aimât encore. — S'il pouvait rentrer dans le rang qu'il occupait jadis, pensa-t-il, je le comblerais de tant de biens, qu'il vivrait désormais avec honneur, et qu'il ne songerait plus à l'état de brigand. Tout-à-coup, sortant de sa rêverie, il demanda à Elegast s'il voulait le conduire ailleurs, dans un lieu où ils pourraient également chercher ensemble quelque trésor important : « Laissez-moi vous suivre, » ajouta-t-il, je vous promets le silence et l'appui de mon » bras. »

— Volontiers, repartit Elegast, mais, en me disant cela, ne badinez-vous point? Écoutez, nous pouvons aller sans crime voler chez Eggerik d'Eggermonde, qui a épousé la sœur du roi. C'est une calamité véritable que cet homme vive; il a trahi une foule de personnes, il leur a causé de

grands malheurs, et si toute chose pouvait marcher à son gré, il ne manquerait pas d'enlever à son souverain, l'honneur, la vie même. Et cependant le misérable tient de l'empereur tout ce qu'il possède, et ses châteaux et ses fiefs. Dût-il ne point trouver d'asile, nous irons le voler; il le mérite. Ainsi, si vous le voulez, nous nous dirigerons de ce côté.

Lorsque le roi eut entendu la ferme résolution du chevalier noir, il se tut. Au bout de quelques instants, ils convinrent d'aller s'emparer du trésor d'Eggerik.

Tout en chevauchant sur leurs fringants palefrois, ils arrivèrent dans un vaste champ, où gisait une charrue. Le roi descendit de son destrier, pendant qu'Elegast poursuivait sa route; il s'empara du soc en fer que sa main vigoureuse arracha à la charrue; puis il dit : — Ceci est un instrument convenable pour notre entreprise; celui qui veut creuser sous les manoirs, doit se munir des outils dont il a besoin! Puis il reprit sa monture, aiguillonna son cheval, et rejoignit promptement Elegast, qui l'avait devancé.

Lecteur, écoutez bien, soyez attentif.

Ils arrivèrent enfin devant le formidable château d'Eggerik, qui était le plus beau, le plus fort qui se trouvât sur le Rhin.

— C'est ici, s'écria Elegast, en s'arrêtant; voyez, Adelbert, que faut-il faire maintenant, je veux agir d'après vos conseils? Je me reprocherais éternellement que malheur vous advînt, et qu'on m'en attribuât la faute.

— Jamais, je pense, repartit le roi à ces mots, je ne pénétrai dans les salles de ce manoir, et vraiment je sens une grande répugnance d'y mettre le pied. C'est à vous à accomplir la tâche que vous vous êtes imposée!

— Je le veux bien, répondit Elegast. Mais si vous êtes véritablement un voleur habile, je le saurai bientôt. — Venez, creusons un trou sous la muraille, afin que nous puissions nous glisser au-dedans.

La proposition fut approuvée de part et d'autre.

Ils attachèrent leurs fringants destriers, et se dirigèrent doucement vers le mur extérieur. Elegast tira de dessous son armure, un fer à creuser la terre; le roi, à son tour, prit le pesant soc de charrue. A l'aspect de cet énorme outil, Elegast s'arrêta, sourit et demanda d'où venait cet instrument singulier. Vraiment si je connaissais la maison du forgeron qui l'a fait, dit-il, je lui en commanderais un semblable pour moi; jamais je ne vis une pioche de cette forme.

— Cela peut être, repliqua le roi; il y a trois jours que je chevauchai le long du Rhin, j'allais à la chasse, lorsque tout-à-coup je perdis mon épieu; il m'échappa sur le chemin, pendant qu'on me poursuivait. La honte m'empêcha de me retourner, j'étais donc privé de mon épieu. Voilà pourquoi j'entrai dans un champ qu'éclairait la pâle clarté de la lune, et j'y pris le soc d'une charrue.

— Ce fer est bon, repartit Elegast, pourvu qu'il puisse nous servir à accomplir notre projet. Mais je vous en prie, après aujourd'hui, faites faire un autre outil!

Ils se mirent à creuser. Elegast maniait mieux sa pioche, il travaillait plus efficacement que le roi. Quoique celui-ci fut vigoureux et de haute taille, un semblable ouvrage lui était peu familier.

Lorsque le trou eût été percé d'outre en outre, et qu'ils fussent prêts à s'y glisser, Elegast dit à Charles: Restez-ici, vous recevrez en dehors tout ce que je vous apporterai.

Car il ne voulait point permettre que le roi entrât; il voyait en lui tant d'inaptitude à ce genre de travail, qu'il commença à douter de son habileté de voleur. Cela n'empêcha point que les conventions de partage ne restassent les mêmes. Elegast entra donc et le roi demeura en dehors.

Elegast connaissait des pratiques mystérieuses qu'il employait dans beaucoup de circonstances. Aussi ne man-

qua-t-il pas d'en faire usage ici. Il arracha une certaine herbe qui avait la vertu de faire comprendre ce que les coqs chantaient, ce que les chiens aboyaient. Il mit cette herbe dans sa bouche, écouta avec attention, et ne tarda pas à entendre un coq et un chien qui disaient dans leur langage que le roi Charles était là en personne à attendre hors des murs du manoir.

— Comment est-il possible? s'écria Elegast, le roi serait là; ah! je crains qu'un malheur ne me menace! je suis trahi, j'imagine! ou bien est-ce quelque mauvais génie qui m'induit en erreur?

Elegast se hâta d'aller retrouver l'empereur où il l'avait laissé, et lui raconta ce qu'il venait d'apprendre.

— Que ferait le roi ici, demanda Charles? Êtes-vous homme à croire au chant d'un coq ou à l'aboiement d'un chien? Alors vous n'avez pas de foi ferme? Vous me racontez sans doute des fables? Je vous dis que vous n'avez point de foi ferme.

— Eh bien! reprit Elegast, prêtez l'oreille, écoutez! Il mit un peu de l'herbe magique dans la bouche du roi. Maintenant, poursuivit-il, vous comprendrez ce que j'ai entendu il y a un instant. En effet, le coq chanta de nouveau et répéta que le roi était là, mais qu'il ignorait à quelle distance.

— Compagnon, s'écria Elegast, je veux être pendu par la gorge, si ce que dit ce coq n'est point vrai!

— Comment, compagnon, reprit Charles, avez-vous peur de l'approche du roi? Je vous croyais plus courageux! Allons en avant, dûssions-nous être pris aujourd'hui même.

— J'y consens, mais qu'y gagnerez-vous? demanda Elegast; et tout en parlant ainsi, il avait ôté l'herbe que le roi tenait dans sa bouche. Étonné de ne plus avoir cette herbe, le roi exclama : Que m'arrive-t-il donc, j'ai perdu

cette herbe que je tenais serrée entre mes dents. Par ma foi! cela m'inquiète!

Elegast se mit à rire de nouveau et dit : S'il est vrai que vous soyez voleur, d'où vient qu'on ne vous prend pas lorsque vous allez voler? Réellement c'est un grand miracle de vous voir en vie; compagnon, continua-t-il, je vous ai dérobé votre herbe, je l'avoue, mais vous, vous n'avez pas la moindre connaissance de la profession de voleur.

— Vous dites la vérité, pensa le roi!

Puis ils se turent tous deux. Dieu avait ordonné à Charles qu'il gardât le secret de son rang.

Une chose troublait encore Elegast..... mais heureusement qu'il connaissait une prière magique pour faire dormir tous ceux qui étaient dans le manoir.

Il rentra donc dans le château, ouvrit toutes les serrures, et alla droit à l'endroit où le trésor était caché, avant que quelqu'un le vit ou l'entendit. Il puisa dans le trésor jusqu'à ce qu'il en eut assez, et apporta son butin au roi Charles, qui voulut alors s'en aller. Elegast lui commanda de rester, lui disant qu'il allait chercher une selle qui se trouvait dans la chambre où Eggerik et sa femme reposaient. —C'est, poursuivit-il, la plus belle selle qu'il soit donné à des regards d'homme de contempler; le pomeau en est admirable; cent clochettes d'or resplendissant y sont attachées et s'agitent sans cesse, lorsque Eggerik chevauche. Ainsi, compagnon, attendez, car je vais lui dérober cette selle, dussé-je en être puni par la corde! Tant de hardiesse déplut au roi, Charles eut préféré abandonner la selle et tout ce qu'elle avait d'attrayant. Elegast retourna donc pour la troisième fois. Lorsqu'il fut parvenu jusqu'auprès de la selle, les clochettes firent un tel bruit, qu'Eggerik s'en réveilla.

— Qui touche à ma selle? s'écria-t-il, et aussitôt, se levant à moitié, il tira sa daguc. Sa femme essaya de le calmer.

— Qu'est-ce donc qui vous poursuit, demanda-t-elle? Sont-ce des démons qui vous tourmentent? Puis arrachant l'épée aux mains de son époux; personne ne peut être entré ici, s'écria-t-elle. Ce doit être quelqu'autre chose qui vous trouble.

Elle fit des instances sans nombre, pour qu'Eggerik voulut dévoiler les pensées qui l'empêchaient de dormir depuis trois nuits; elle l'interrogea avec sollicitude: la malice des femmes, quelque soit leur âge, sait prendre mille formes différentes! Enfin, elle l'obséda à un tel point, qu'il finit par lui avouer qu'il avait juré la mort du roi, qu'il avait choisi déjà ceux qui devaient accomplir ce serment, et que même les meurtriers ne devaient point tarder d'arriver; il les nomma tous, il dit qui ils étaient.

Elegast entendit cet étrange discours, et n'en oublia pas une parole; car, pensa-t-il, il conduira à parfin ce crime affreux, ce détestable meurtre, si je ne retiens pas tous ses projets pour les déjouer ensuite.

La femme d'Eggerik, en entendant cette horrible révélation, éclata en plaintes amères. Le farouche époux, irrité par ses larmes, la frappa si violemment que le sang lui ruissela du nez et de la bouche. La malheureuse se souleva péniblement et se pencha au-dessus de la ruelle du lit. Prévoyant que cette circonstance pourrait le servir plus tard, Elegast se glissa doucement jusqu'auprès du lit, tendit son gantelet de fer et y reçut le sang qui coulait avec abondance. Car il espérait que ce sang servirait de preuve pour convaincre le roi du crime qui le menaçait. Puis Elegast murmura une prière qui endormait tous ceux qui étaient à la portée de l'entendre, et lorsqu'il vit que les deux époux étaient replongés dans un profond sommeil, et qu'il n'en avait plus rien à craindre, il s'empara de la selle et de l'épée qu'il convoitait, puis ensuite il s'en alla retrouver, hors de l'enceinte du manoir, le roi et son

fidèle destrier. A l'aspect des objets enlevés par Elegast, Charles eut peur; s'il avait été le maître, il ne fut point resté dans ce lieu, tant la crainte s'était emparée de lui.

— Où es-tu resté Elegast, demanda-t-il?

— Oh! ce retard n'est point de ma faute, repartit Elegast. Par tout ce que Dieu a créé! je ne sais comment mon cœur ne se brise point de douleur! Mais non, ce n'est ni la douleur ni la tristesse qui le brisera, j'en suis assuré, c'est la fureur qui vient de s'y allumer. Compagnon, poursuivit-il, voici la selle dont je vous ai parlé aujourd'hui, prenez là; moi, je cours trancher la tête au traître Eggerik, je cours le tuer à coups de poignard, là dans son lit auprès de sa femme. Et pour tout l'or du monde, nul ne m'empêchera d'exécuter cette pensée; je veux y aller à l'instant même.

Alors le roi conjura son compagnon de lui apprendre ce qui le remplissait d'un si grand courroux. — Vraiment êtes-vous fou, murmura-t-il, vous tenez plus de mille livres d'or, et vous avez la selle qui est le but de votre expédition, n'est-ce pas assez?

— Ah! seigneur, reprit Elegast, c'est bien autre chose qui m'oppresse le cœur et remplit mon esprit de tristesse. J'ai perdu mon maître, qui était mon roi; j'avais autrefois un asile assuré, la pauvreté ne me menaçait point. Hélas! mon souverain mourra peut-être demain au lever de l'aurore! Et voulez-vous savoir par qui? par Eggerik qui a juré sa mort.

Alors Charles comprit pourquoi Dieu l'avait forcé de se faire voleur, afin de le protéger contre une mort affreuse. Aussi se hâta-t-il de remercier le Tout-Puissant.

— Et pensez-vous que tuer Eggerik, soit le moyen de sauver le roi, dit Charles? Le château ne se remplirait-il point de tumulte? Vous seriez perdu, si vous alliez, vous, empêcher l'accomplissement du destin! Si le roi meurt,

eh bien! il sera mort. Et vous même, votre douleur sera bientôt guérie.

Charles dit cela avec une intention cachée, afin d'éprouver Elegast. Cependant il eut voulu être loin de ce lieu; attendre si longtemps, le mécontentait.

— Par le Dieu qui donne la vie! repartit Elegast, si vous n'étiez mon compagnon, ce que vous venez de dire serait puni par moi cette nuit même, à cause de la manière dont vous parlez du roi Charles, qui est digne de tout honneur. Par le Dieu qui me créa! je mettrai ma pensée à exécution, je vengerai mon courroux, car la mort de l'empereur est jurée. Avant que je sorte de ce manoir, il faut que vous me suiviez de gré ou de force.

— Cet homme est mon ami, pensa le roi; si j'ai mal agi à son égard, je changerai de conduite envers lui; pourvu que le ciel m'accorde vie, il récuperera ce qu'il a perdu. Compagnon, ajouta-t-il à voix haute, je vais vous donner un meilleur conseil pour faire tomber Eggerik d'Eggermonde dans les filets. Demain au matin, rendez-vous auprès du roi, racontez-lui le complot tramé contre lui, révélez-lui chaque circonstance. En entendant vos paroles, il vous pardonnera tout ce qui s'est passé, et votre récompense sera grande. Vous pourrez marcher toute votre vie à ses côtés, comme si vous étiez son frère.

— Pour ce qui me regarde, répliqua Elegast, je ne paraîtrai point devant le roi. Il nourrit encore une trop grande colère contre moi, parce qu'un jour je détournai de son trésor une si chétive parcelle, qu'elle comportait à peine la valeur de deux chevaux. Ni le jour, ni la nuit, je ne viendrai point dans un lieu où il pourrait m'apercevoir. Hélas! voilà ma peine, voilà mon malheur!

— Eh bien! voulez-vous savoir ce que je ferais, poursuivit Charles; retournez dans votre retraite, revenez auprès de vos compagnons, ramenez votre butin et demain

au matin nous le partagerons à notre aise. C'est moi qui me rendrai auprès du roi pour l'instruire. Car, si on l'assassinait, j'en aurais grande peine.

En disant ces paroles, les deux voleurs se séparèrent; Elegast se dirigea vers la retraite où il avait laissé ses compagnons, et Charles, le noble héros, rentra dans son château d'Ingelheim, le cœur tout oppressé et pensant que ceux qu'il comblait d'honneurs juraient sa perte.

La porte du palais était encore ouverte comme au moment du départ, toute la cour dormait profondément. Il replaça le cheval à l'écurie et se rendit à ses appartemens avant que quelqu'un l'entendit ou le vit. Puis il se débarrassa de sa pesante armure.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

La sentinelle monta au haut des remparts et donna de la trompette pour annoncer le jour qu'on voyait se lever pur et serein. Alors se réveilla chaque homme à qui Dieu avait envoyé le sommeil pour que le départ du roi demeurât ignoré! Aussitôt le roi Charles demanda un de ses chambellans et fit assembler son conseil secret. Il l'instruisit des projets d'Eggerik d'Eggermonde, qui ne devait pas tarder d'arriver avec toutes ses forces, afin de lui ôter la vie; il demanda avis au conseil et le conjura de veiller à la conservation de son honneur royal, confié à la garde des seigneurs.

Alors le duc de Bavière parla :

— Laissez-les venir, ils nous trouveront préparés; plus d'un d'entre eux y perdra la vie. Voici un avis qui me semble bon à suivre. Il y a ici plus d'un Français intrépide venu de la France et du Boulonnois, plus d'un chevalier, plus d'un sergent, qui vint avec vous dans ce pays. Ils s'armeront tous et s'assembleront dans la grande salle, et

vous même, seigneur roi, vous vous tiendrez debout tout armé au milieu d'eux. Ceux qui voudront vous frapper ou vous toucher parmi nous auront à faire à nous, nous vous defendrons, nous répandrons le sang sur leurs traces, et à Eggerik avant tous les autres.

Cet avis fut adopté.

Ils s'armèrent à la hâte; tous ceux qui étaient là et qui avaient le droit de porter des armes, forts et faibles, tous juraient d'opposer une vigoureuse résistance. Eggerik était investi d'une puissance formidable, tous ceux qui habitaient sur les deux rives du Rhin se trouvaient heureux d'obtenir son appui.

Soixante hommes armés et couverts de leur haubert furent placés à la porte d'entrée. Lorsque les gens d'Eggerik parurent, on les laissa se précipiter en foule dans le palais d'Ingelheim. Mais lorsqu'ils furent entrés, on les dépouilla de leurs vêtements, et l'on trouva sur leurs corps nu des hauberts blancs et des dagues acérées. Le crime était manifeste. On les fit prisonniers tout autant qu'ils étaient, jusqu'à ce qu'on connut leurs noms. Eggerik arriva avec la dernière troupe; celle-ci était chargée du meurtre. Comme Eggerik était à pied et qu'il essayait de pénétrer dans la salle, on ferma toutes les portes. On s'empara d'eux comme on avait fait des autres. On trouva le seigneur d'Eggermonde mieux armé encore que ses compagnons. On le conduisit dans le palais devant le roi son seigneur, dont la présence eut dû lui faire monter la rougeur de la honte à la face; Charles l'accusa du crime, Eggerik nia.

— Mon seigneur, s'écria-t-il, changez d'avis; car si vous me faites une offense non méritée, vous savez qu'une foule d'amis prendront mon parti et abandonneront le vôtre. D'ailleurs, vous ne seriez pas assez courageux, ni aucun de vos barons assez brave pour soutenir, monté sur

son cheval de bataille, que je vous aie trahi. Si quelqu'un est là qui veut le prouver, je le lui ferai nier au moyen de ma dague ou de la pointe de ma lance. Que celui qui a de l'audace, paraisse donc!

Lorsque le roi entendit cela, il se réjouit dans son ame et envoya message sur message vers Elegast, afin de le faire venir aussi promptement que possible, lui promettant pardon de tous ses méfaits et lui assurant de grandes richesses s'il voulait soutenir le combat contre Eggerik.

Les envoyés firent comme le roi avait dit. Ils chevauchèrent avec tant d'ardeur qu'ils atteignirent bientôt Elegast, et lui apprirent ce que le roi désirait de lui. Elegast conçut une grande joie de ces paroles, car en entendant cette heureuse nouvelle, il abandonna aussitôt la selle enlevée à Eggerik, et pria par sa foi chrétienne que si Dieu lui voulait octroyer quelque grâce, il n'en demandait point d'autre que celle d'aller se battre pour défendre l'honneur de son légitime seigneur.

Les envoyés partirent bientôt après, amenant avec eux le bon chevalier Elegast. Lorsque ce dernier arriva dans la salle du roi, il dit : Dieu garde cette cour et le roi et tous ceux que j'aperçois ici! Mais quant à Eggerik, je le regarde comme indigne de mes salutations. Le Dieu saint qui se laissa crucifier, et la dame Vierge Marie, peuvent nous montrer aujourd'hui toute leur puissance, en prouvant à tous les regards qu'Eggerik d'Eggermonde mérite d'être pendu. Et certes, si le seigneur pouvait pécher, il pécherait aujourd'hui s'il dérobait à la potence, ce traître qui jura la mort du roi, notre sire, sans la moindre raison, sans aucune nécessité !

Eggerik eut bien voulu venger les amères paroles qu'Elegast venait de proférer, mais il n'en eut point le pouvoir, car ceux qui étaient là pour le contenir étaient en grand nombre.

— Sois bien venu à ma cour, s'écria le roi, en s'adressant au généreux chevalier. Par tous ceux qui implorent le Tout-Puissant à cause de leurs péchés! je vous somme à cette heure, sire Elegast, de révéler le forfait, le meurtre affreux médité par Eggerik, que vous voyez devant vous; ne craignez point de parler en présence de tous ceux qui sont ici, dites la vérité, et voilà tout, racontez ce qui s'est passé!

— Volontiers, répondit Elegast, je ne vois point ce qui m'arrêterait. J'affirme donc dès à présent qu'Eggerik a juré votre mort. Je le lui ai entendu dire à sa femme qu'il frappa, parce qu'elle le priait de s'abstenir d'un semblable forfait (1).

Et ce disant, Elegast montra au roi et à ceux qui l'entouraient, le gantelet où il avait recueilli le sang de la femme d'Eggerik.

— Si le traître ose nier cela, reprit-il, je le ferai bien se repentir de son crime, avant que le soleil ne descende de l'horison. Car tout homme qui est provoqué en combat singulier, ne peut jamais refuser la lutte. Ainsi mon défi est-il accepté?

— Par ma foi! intervint l'empereur, vous dites vrai; et, si j'agissais d'après la justice, je devrais faire chercher un valet pour pendre ce misérable par la gorge!

Alors c'en fut fait d'Eggerik. Il pensa en lui-même, quand le roi eut parlé, qu'il valait mieux encore se battre que d'être pendu.

Dans toute la cour, il n'y eut pas une seule voix qui s'éleva en sa faveur, aussi le combat fut-il accepté. Le roi ordonna à ses barons de se tenir prêts et de se trouver

(1) Nous ne traduisons pas une douzaine de vers, qui ne sont qu'une répétition servile de ceux traduits plus haut où il est question de la scène entre Eggerik et sa femme.

armés au champ clos, un peu après l'heure de midi. Il fit préparer le lieu du combat, et implora le seigneur de vouloir décider de la lutte d'après le droit et la justice. Puis, il parla pour fortifier la résolution d'Elegast, et lui promit en mariage sa sœur, la femme du traître Eggerik, si le combat avait une heureuse issue, s'il n'y perdait point la vie! On entoura le champ clos des cordes et d'hommes armés. Peu de temps avant l'heure de vêpres parut Elegast; il arriva le premier dans la lice, parce qu'il était l'accusateur. Puis, il s'agenouilla sur l'herbe et fit sa prière.—Dieu, par votre bonté, je vous supplie de m'accorder aujourd'hui le pardon de tous les méfaits que je commis oncques; je n'en ignore point la gravité! Dieu clément, en qui est toute puissance, ne vengez pas en ce jour mes péchés sur moi! Oh! par vos cinq plaies saintes que vous reçutes à cause de notre perversité humaine, secourez-moi aujourd'hui, ne permettez point que je meure, que je sois blessé dans le combat. Dieu parfait! si le poids de mes péchés ne m'attire point votre colère, j'ai grand espoir de sortir vainqueur de la lutte. Oh! faites en sorte, je vous en prie, que je triomphe! Et vous Marie, douce dame, je veux vous servir avec une fidélité exemplaire, et si dans ce jour je conserve la vie, je n'irai plus désormais parcourir les bois et les lieux sauvages pour me livrer au brigandage et à la violence.

Lorsqu'Elegast eut achevé sa prière, il se signa de la main droite sur toutes les parties du corps, bénit son accontrument de chevalier et le cheval qui l'attendait, et supplia encore le seigneur de pouvoir se comporter honorablement et de sortir intact de la lutte. Alors il s'assit sur la selle et s'appendit son écu au côté gauche.

Maintenant va commencer un combat acharné. Elegast saisit sa lance, car Eggerik accourait tout armé et plein d'ardeur dans le champ clos, le cœur enflammé de courroux.

Puis sans adresser la moindre prière à Dieu, il aiguillonna vigoureusement son cheval des éperons et se précipita sur son advertaire; Elegast s'élanca sur Eggerik et lui perça d'outre en outre le cuir qui recouvrait son haubert; le choc le fit tomber violemment de son palefroi. Eggerik tira promptement son épeé du fourreau.

— A moi maintenant, s'écria-t-il, avancez je vous tuerai tous les deux, vous Elegast et votre cheval, à moins que vous tombiez tout d'abord le premier sur la sable, et alors votre destrier conservera la vie; il est si fort et si vigoureux que ce serait vraiment dommage si je le tuais, tout le monde en aurait grande peine; certes, si vous devez gagner l'existence je vous conseille de garder votre cheval.

— Si vous n'étiez à pied, reprit aussitôt Elegast, j'abrégerais promptement ce combat; mais puisque vous êtes désarçonné je ne veux point vous frapper, je veux au contraire qu'il y ait du mérite à vous vaincre, dussé-je être puni de ma générosité. Ainsi donc replacez-vous sur votre destrier, battons-nous d'une manière digne de bons chevaliers; dussé-je succomber dans la lutte, plutôt que de profiter de votre mésaventure, je préfère que ma conduite m'attire des éloges !

Mais le roi Charles était mécontent qu'Elegast tergiversât si longtemps pour épargner son antagoniste. Car Eggerik reprit aussitôt son cheval, et Elegast parlait encore que le premier était déjà remonté sur sa selle. Aussitôt recommença un combat qui dura longtemps encore après l'heure de vêpres, et certes, nul ne vit jamais dans un même jour une lutte si acharnée.

Alors le roi prit la parole : — Par le Dieu vrai et tout puissant ici-bas ! abrégez cette interminable lutte, s'écria-t-il.

Elegast avait une épée d'une valeur inappréciable, elle était toute d'or, le roi la lui avait donnée en présent. Il

la brandit avec force au-dessus de sa tête, et en frappa un coup si terrible qu'il trancha une partie de la tête d'Eggerik, et le traître tomba mort de sa selle.

A cet aspect, le roi s'écria plein de ferveur : Dieu tout puissant, qui êtes au-dessus de nous, louanges à vous, qui m'avez secouru dans cette circonstance. Ah ! combien sont insensés ceux qui ne vous servent point ! car vous aidez toujours ceux qui recourent à vous !

Finissons cette histoire.

Eggerik fut trainé jusqu'à la potence, on le pendit avec tous ses compagnons, traîtres comme lui. Elegast fut comblé d'honneurs ; le roi lui donna la femme d'Eggerik en mariage, et ces deux époux fortunés ne se quittèrent plus de toute leur vie.

C'est ainsi que Dieu arrange toujours tout pour le mieux. Que le père céleste nous accorde grâce. Maintenant dites tous Amen.

Sauf quelques invraisemblances, quelques croyances superstitieuses, inhérentes à l'époque, ce poème delayé convenablement dans un style élégant et chaleureux, produirait, nous parait-il, une des plus jolies intrigues d'un roman de nos jours. Il y a parfois dans les pensées et dans les images, une élévation qui frappe. L'enchaînement des faits, et ceci est un mérite extraordinaire dans les productions de ces siècles, est rarement rompu ici par ces transitions brusques, imprévues, inadmissibles, qui caractérisent la plupart des œuvres d'imagination du moyen-âge. Dans *Caerl ende Elegast*, il y a une unité de personnages et de lieux qui en rend la lecture extrêmement attachante.

Çà et là, l'on rencontre des peintures imposantes qui reproduisent admirablement la grande figure de Charlemagne, sa puissance, sa force musculaire, enfin tout ce qui constitue un héros de la chevalerie. D'un autre côté, le noble caractère d'Elegast est conservé jusqu'à la fin avec un rare bonheur. Puisse cette pâle traduction faire connaître combien notre vieille littérature flamande possède d'œuvres qui méritent d'être étudiées.

Rapport

FAIT A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

SUR LA PUBLICATION DES INVENTAIRES DES ARCHIVES.

Monsieur le ministre,

Un arrêté royal, en date du 17 juillet dernier, prescrit que les inventaires des archives du royaume soient, au fur et à mesure de leur confection, imprimés et rendus publics. Je viens vous rendre compte des dispositions que j'ai faites pour l'exécution de cette mesure, si éminemment empreinte de l'esprit libéral de notre gouvernement.

Et d'abord, j'aurai l'honneur de vous faire observer, M. le ministre, que, avant 1831, il n'avait été formé, aux archives du royaume, de véritable inventaire pour aucune des nombreuses collections dont est composé ce dépôt national. Les recherches considérables qu'il y eut à faire, pendant plusieurs années, pour le domaine et pour d'autres administrations publiques; la réparation du désordre qu'occasiona, dans le dépôt, l'incendie du palais du prince d'Orange, au mois de décembre 1820; le temps que fit perdre la translation des archives, en 1822, de l'ancien hôtel de la chambre des comptes (à présent le ministère des finances), dans le local qu'elles occupent aujourd'hui;

l'insuffisance du personnel : toutes ces causes réunies ne permirent pas, sous le gouvernement précédent, que l'on entamât la confection d'un catalogue méthodique et régulier. Nous en étions réduits, pour bien des collections, à d'anciens inventaires, informes, défectueux ou incomplets, qu'il serait impossible, dans l'état où ils sont, de livrer à la publicité; pour d'autres, et c'était le plus grand nombre, nous ne possédions pas même des listes sommaires de leur contenu.

Connaissant le prix que le gouvernement, les chambres et le public attachaient à la confection d'un catalogue qui non-seulement facilitât aux archivistes les recherches dans les différentes parties du dépôt, mais qui rendît encore accessibles à tous les citoyens les documents qu'il renferme, et pénétré moi-même de l'utilité d'un pareil travail, je fis commencer, en 1831, aussitôt après que j'eus été appelé à la direction en chef des archives, le dépouillement et le classement des titres de la chambre des comptes, la plus considérable, comme la plus riche en matériaux historiques, de toutes nos collections.

Ce travail a été poursuivi sans interruption et avec activité, au point qu'aujourd'hui tous les registres de la chambre des comptes, au nombre d'environ 32,000, sont inventoriés, et n'attendent plus, pour être revêtus d'un numéro définitif d'inscription, que l'achèvement très-prochain d'une classification générale, qui a pour objet de les répartir dans un certain nombre de séries distinctes, suivant la nature des matières qui y sont traitées.

C'est par ce catalogue de 32,000 articles, que je me propose de commencer les publications dont je suis chargé par l'arrêté royal du 17 juillet.

Pour que vous puissiez, M. le ministre, en apprécier l'importance, j'entrerai dans quelques détails sur les différentes séries de documents qui y sont comprises.

Les chambres des comptes établies autrefois dans la Belgique, dont l'origine datait de la fin du XIV.e et du commencement du XV.e siècle, et qui en 1735 furent réunies en une seule, n'étaient pas seulement des corps institués pour la vérification et l'apurement des comptes des officiers du souverain. Elles avaient la direction économique des domaines; souvent elles étaient consultées par les conseils collatéraux (c'était le nom qu'on donnait aux conseils d'état, privé et des finances) sur des affaires épineuses et contentieuses. Tous les octrois accordés aux provinces, aux châtellenies, aux villes, aux communes, pour perception d'impôts, construction de canaux et de chaussées, création de rentes; tous les priviléges, les patentes d'anoblissement, etc., devaient être entérinés par elles, et ils étaient par conséquent transcrits dans ses registres: il fut même stipulé, ainsi que le remarque le comte de Nény, dans tous les traités de paix conclus, pendant plus de deux siècles, entre la maison d'Autriche et la France, jusques et compris celui de Ryswick en 1697, que ces traités seraient vérifiés et enregistrés à la chambre des comptes des Pays-Bas. Enfin, c'était dans la *trésorerie* de la chambre que l'on conservait les conventions, les concordats et autres actes concernant les prérogatives, les possessions et les droits utiles du souverain.

Cette simple indication des attributions des chambres des comptes suffit pour montrer de quel prix sont leurs archives, et pour expliquer la masse énorme de documents qu'elles contiennent. On pourrait les considérer, en quelque sorte, comme un dépôt central des actes de l'ancien gouvernement de la Belgique; car il est bien peu d'affaires de quelque importance, parmi celles que ce gouvernement eut à traiter, sur lesquelles elles n'offrent des renseignements. Pour les temps antérieurs à l'année 1731, elles ont souvent servi à suppléer celles du conseil des

finances, qui périrent presque tout entières dans l'incendie du palais royal arrivé cette année.

J'ai dit ci-dessus que les registres de la chambre des comptes s'élevaient à environ 32,000 : nous avons, en outre, plusieurs milliers de cartons et de liasses et quantité de comptes en rouleaux qui proviennent du même corps. Je ne vous entretiendrai, pour le moment, M. le ministre, que des registres, dont le catalogue est achevé. En voici les séries principales :

1.° *Cartulaires et recueils historiques.*

Cette série offre de riches matériaux pour l'histoire nationale; je citerai, entre autres : plusieurs recueils de chartes des ducs de Brabant et des ducs de Luxembourg dont les originaux sont pour la plupart perdus aujourd'hui; des copies, faites en 1770 (ensuite du traité des limites conclu le 16 mai 1769 entre l'Autriche et la France), des cartulaires de Flandre, de Hainaut et de Namur, conservés à la chambre des comptes de Lille; des recueils des édits et ordonnances des souverains, depuis environ 1550; le testament et les obsèques du comte Louis de Mâle, en 1383; des recueils de pièces diplomatiques concernant les territoires contestés avec les pays voisins; les négociations qui eurent lieu à Calais, en 1521, entre les ambassadeurs de Charles V et de François I.er; celles de la paix de Vervins, en 1598; un registre des sentences rendues à cause des troubles de 1568 à 1572; un autre qui contient la déclaration des noms des bannis à la même époque, etc., etc.

2.° *Registres généraux.*

Sous ce titre ont été rassemblés tous les registres qui concernent l'organisation et l'administration de la chambre. Ainsi, l'on y trouve : les actes relatifs à l'établissement et aux instructions des trois chambres de Flandre, de Brabant et de Gueldre; les commissions des officiers de

leur ressort respectif; leurs résolutions et appointements sur les requêtes qui leur étaient présentées; leurs interpellations aux comptables; les dépêches leur adressées par le gouverneur-général et les conseils collatéraux; les actes d'engagère et d'aliénation des domaines; les sentences et appointements des conseils de justice en matière de domaines; les lettres d'amortissement des biens du clergé et d'autres corporations; les lettres de légitimation et d'octroi pour tester, expédiées en faveur d'enfants naturels; les actes relatifs aux affaires des monnaies. Deux collections, d'une valeur inestimable, sont comprises dans cette série; ce sont celles des registres *aux chartes*, dont l'une, qui appartenait à la chambre de Brabant, commence avec le XV.e siècle, et l'autre, qui provient de la chambre de Flandre, commence à 1667. (Les registres antérieurs sont gardés à Lille). C'est dans les registres *aux chartes* que sont transcrits les octrois, les priviléges, les patentes d'anoblissement; il s'y trouve aussi des actes publics. Nous n'avons heureusement pas à déplorer, pour ces deux collections, le sort que le vandalisme révolutionnaire fit éprouver, en l'an II de la république, à celle de la chambre des comptes de Flandre conservée à Lille : des commissaires se transportèrent, à cette époque, aux archives, et lacérèrent, dans les registres *aux chartes*, tous les feuillets qui contenaient des titres de noblesse ou des priviléges, sans prendre garde s'ils ne tronquaient pas en même temps d'autres pièces (1)... Nos collections, à nous, sont restées intactes.

3.° *Comptes de la maison des souverains et des princes de leur famille.*

Nous ne possédons pas de collections suivies de ces comptes. Ceux qui concernaient les princes de la maison

(1) Je me suis assuré, par mes yeux, de l'exactitude de ce fait.

de Bourgogne et leurs successeurs, jusqu'au règne de Charles-Quint inclusivement, étaient gardés à Lille. Ils y furent retenus lors de la séparation des titres et papiers qui eut lieu en vertu du traité du 16 mai 1769. Quant aux souverains particuliers qu'eurent les duchés de Brabant, de Limbourg et du Luxembourg, avant leur réunion avec les autres provinces des Pays-Bas sous Philippe-le-Bon, il ne paraît pas qu'il fût tenu des comptes réguliers des dépenses de leur hôtel.

Parmi les articles que présente le catalogue de cette série, les suivants ne peuvent manquer d'exciter un vif intérêt :

Compte des revenus du duc de Luxembourg en France, des années 1373-1380;

Compte des frais de séjour du comte de Flandre à Gand, en 1379;

Compte des dépenses de l'hôtel du comte d'Ostrevant, en 1397-1398;

Compte des gîtes du duc et de la duchesse de Brabant et de Luxembourg, à Bruxelles, pendant l'année 1382;

Compte des frais des tournées faites par la duchesse Jeanne de Brabant, en 1386;

Compte des voyages du duc Antoine de Bourgogne dans le Luxembourg, en 1411 et 1413;

Compte de la dépense du comte de S.t-Pol, en 1420 et 1421;

Compte des dépenses de la maison du duc de Brabant, en 1428;

Comptes des dépenses de l'archiduchesse Marguerite, douairière de Savoie, gouvernante des Pays-Bas, de 1521 à 1530.

4.° *Comptes de la recette générale de Brabant.*

Les revenus et les dépenses annuels des ducs de Brabant sont renseignés dans ces comptes, qui commencent à

l'année 1363, et se continuent jusqu'à la fin du XV.e siècle, époque où la recette générale de Brabant fut réunie à la recette générale des finances.

5.° *Comptes de la recette générale des finances.*

L'établissement de receveurs-généraux des finances du souverain dans les Pays-Bas date du temps des ducs de Bourgogne : il subsista jusqu'en 1794.

Les comptes de la recette générale des finances se rendaient à la chambre des comptes de Flandre. La prise de Lille par Louis XIV, en 1667, les fit tomber au pouvoir de la France, avec toutes les archives de cette chambre.

Notre collection ne commence donc qu'à l'année 1663. Pour les temps antérieurs, en remontant jusqu'à 1404, nous avons des extraits des comptes gardés à Lille; mais le peu de discernement qui présida à ce travail, fait en 1770 et 1771, est cause qu'on ne saurait en retirer presque aucune utilité.

6.° *Comptes des domaines.*

Cette série de registres est fort volumineuse. Il y avait des receveurs-généraux des domaines dans la plupart des provinces; il y avait en outre des receveurs particuliers, par quartier ou par ville. Les comptes des domaines remontent, pour le Hainaut, à 1352; pour le Namurois, à 1372; pour le Luxembourg, à 1380; pour la seigneurie de Malines, à 1387; pour le Limbourg, à 1390; pour le Brabant, à 1403; pour la Flandre orientale, à 1413; pour le Tournaisis, à 1521 (antérieurement ce pays appartenait à la France); pour la Gueldre, à 1623. Il y a des lacunes dans les comptes de certains quartiers de la Flandre et du Hainaut, parce qu'on a retenu à Lille tous les documents qui étaient communs au parties de ces deux provinces passées sous la domination de la France et à celles demeurées aux Pays-Bas.

Les domaines embrassaient autrefois une multitude d'objets qui se rattachaient à des usages dont il n'existe plus d'autres traces. Sous ce rapport déjà, les registres de leur gestion ne seraient pas indifférents pour l'histoire; mais ils offrent encore un autre genre d'intérêt : ils ne sont pas seulement des comptes de recettes, mais ils sont aussi des comptes de dépenses; on peut donc y puiser bien des renseignements sur l'administration du pays et sur les faits advenus. Les comptes des receveurs-généraux de province ont naturellement une importance supérieure à ceux des receveurs de quartier ou de ville : les dépenses principales étaient assignées sur les caisses de ces officiers. J'ajouterai que l'on y trouve, outre les produits des domaines, ceux des autres revenus du souverain dans la province.

Les comptes des véneries, des watergravies de Flandre, des droits de mortemain, ont été réunis aux comptes des domaines.

7.° *Comptes des aides et subsides accordés par les états au souverain.*

Rien n'a moins fixé l'attention de nos historiens, que les secours fournis par le pays à ses souverains, à titre d'*aides et subsides*, depuis l'époque où le service personnel fut remplacé par des subventions pécuniaires. Si, çà et là, ils fournissent quelques détails sur ce sujet, rarement ces détails sont exacts. Il est inutile de faire ressortir l'importance de cette lacune. Les comptes des aides et subsides peuvent servir à la combler. Ils commencent en 1383, pour le Brabant; en 1399, pour le Limbourg; en 1378, pour le Luxembourg; en 1644, pour la Gueldre; en 1394, pour la Flandre; en 1435, pour le Hainaut; en 1472, pour le Namurois; en 1524, pour Tournai et le Tournaisis; en 1533, pour la seigneurie de Malines. La collection est loin d'en être complète pour le Hainaut et la Flandre, par

la raison que j'ai dite à l'article précédent. Ces comptes ne renseignent pas seulement les sommes consenties par les états des provinces au profit du souverain, mais l'emploi qui en a été fait.

8.° *Comptes des officiers de justice.*

Les prévôts, drossards, ammans, écoutètes, mayeurs, baillis, châtelains, institués au nom du souverain, lui rendaient compte de toutes les recettes et les dépenses qu'ils faisaient à titre de leurs offices. Nous sommes très-riches en documents de cette espèce, qui comprennent plus de cent collections différentes. La plupart de ces collections commencent avec le XV.e siècle; mais il y en a qui remontent au XIV.e : tels sont les comptes de l'écoutète d'Anvers, de l'écoutète de Malines, du mayeur de Marche-en-Famène, du grand-bailli de Gand, du grand-bailli de la ville et du Franc de Bruges, du bailli de la ville et châtellenie de Furnes, des baillis de Nieuport, de Damme, de Haerlebeek, des baillis des ville et châtellenie d'Audenarde, du souverain bailli des deux villes et pays d'Alost, du bailli de la ville et pays de Termonde, des prévôts de Mons et de Binche, des châtelains d'Ath et de Braine le Comte, des baillis de Hal, de Flobecq et de Lessines, etc.

Les comptes des officiers de justice sont des monuments de la plus haute valeur, surtout pour l'histoire des mœurs et de la jurisprudence criminelle. On sait que, au moyen âge et dans les temps même plus rapprochés de nous, la justice composait souvent avec les coupables, pour les peines qui leur avaient été infligées. Dans ces comptes, on trouve, au chapitre des recettes, les noms des condamnés, les délits commis par eux, les sommes au moyen desquelles la peine qu'ils avaient encourue leur était remise. Lorsqu'il ne se faisait pas de composition, une amende au profit du souverain accompagnait d'ordinaire le châtiment

infligé; elle se trouve également renseignée par l'officier de justice, avec les mêmes circonstances que je viens de dire. Enfin, le chapitre des dépenses offre la liste des individus exécutés, à l'occasion des frais qu'entraînait cette exécution, et que les officiers de justice payaient des revenus de leur caisse. Assurément, il est impossible d'avoir des matériaux plus complets, plus authentiques, pour une statistique morale de la société aux différentes époques qu'ils rappellent. Celui qui voudrait écrire une histoire de la réforme en Belgique au XVI.e siècle, ouvrage qui nous manque encore, ferait bien de les consulter aussi, non-seulement pour le règne de Philippe II, mais pour celui de Charles-Quint. On met généralement sur le compte de Philippe II toutes les rigueurs qui furent exercées au XVI.e siècle, dans nos provinces, contre les partisans de la réforme; on se convaincrait, par le travail que j'indique, que le gouvernement de Charles-Quint lui en avait fourni de nombreux exemples.

9.° *Comptes des fiefs.*

Dans quelques localités, les officiers de justice ordinaires recevaient les reliefs et autres œuvres de loi, auxquelles les possesseurs des fiefs tenus du souverain étaient obligés, soit à titre de vente, de transmission héréditaire, d'éclissement, ou autre, etc. : pour celles-là, les redevances qui en résultaient figurent dans les comptes dont j'ai parlé à l'article précédent. Mais il existait, plus généralement, des cours spéciales investies de cette attribution.

Les comptes des fiefs présentent les produits des redevances perçues, au profit du souverain, par les officiers qui agissaient en son nom auprès des cours spéciales, ainsi que les dépenses qui étaient assignées sur leurs caisses.

Plusieurs des collections que nous en avons remontent à une époque assez reculée.

Les comptes des fiefs de Brabant, par exemple, commencent à l'année 1368; ceux de la ville et châtellenie d'Audenarde, à 1383; ceux de Bruges, à 1436, etc.

Quant à l'intérêt qu'ils peuvent offrir pour l'histoire, je me bornerai à observer, avec un écrivain contemporain, que « dans la vente d'un fief de haubert, d'un cheval de bataille, etc....., il y a souvent bien des traits de mœurs (1). »

10.° *Comptes du scel et des exploits des conseils de justice, et du scel de l'audience.*

Les comptes du scel et des exploits des conseils de justice offrent les produits des taxes qui se prélevaient lors de l'expédition de toutes sortes de dépêches scellées par ces conseils, ainsi que des amendes qui étaient adjugées par eux au profit du souverain.

Les comptes du scel de Brabant remontent à 1442; ceux du grand-conseil, à 1463. Les autres ont une date moins ancienne.

11.° *Comptes des confiscations.*

Les confiscations pour cause de révolte et de guerre étrangère, les confiscations pour crimes de félonie, de lèse-majesté, d'hérésie; les confiscations à l'occasion des troubles du XVI.e siècle; les confiscations résultant d'arrêts des cours de justice : tels sont les objets des comptes dont est formée cette série. Plusieurs appartiennent au XV.e siècle : il y en a un du XIV.e; on y trouve l'indication des biens confisqués dans la ville et châtellenie d'Audenarde, en l'année 1382, contre ceux qui tenaient le parti d'Artevelde et des Gantois.

---

(1) M. Capefigue, *Lettre à M. de Barante sur l'histoire de France.*

12.° *Comptes des monnaies.*

Les frais et le produit de la fabrication des monnaies sont contenus dans ces comptes, qui offrent des renseignements suivis pour les différentes villes où des hôtels de monnaies avaient été établis. On n'a que des notions assez imparfaites sur l'histoire monétaire de la Belgique, malgré le mémoire de l'abbé Ghesquière publié en 1786 (1). Les registres que nous possédons sont, sous ce rapport, infiniment précieux; voici, par ordre alphabétique, les villes auxquelles ils s'appliquent : Anvers, Arnhem, Bois-le-Duc, Bruges, Bruxelles, Louvain, Luxembourg, Maestricht, Malines, Mons, Namur, Nimègue, Tournai, Vilvorde et Zoutboemel en Gueldre. Ghesquière, dans la liste qu'il donne (pp. 99-121), des endroits où il a été fabriqué des monnaies depuis 983 jusqu'en 1450, cite six de ces villes seulement, savoir : Anvers, Arnhem, Bruxelles, Louvain, Luxembourg, Tournai. Les comptes qui existent aux archives constatent la fabrication de monnaies à Vilvorde en 1417, à Maestricht en 1418, à Namur en 1421, etc.

13.° *Comptes des tonlieux, des licentes et des droits d'entrée et de sortie.*

Les tonlieux existaient déjà, à une époque reculée, dans la plupart des provinces des Pays-Bas. Ils furent établis dans les temps où les souverains de ces provinces n'avaient de revenus fixes que leurs domaines et certains droits régaliens. On les considéra dès lors comme ayant un caractère domanial : aussi furent-ils maintenus même après l'établissement des droits d'entrée et de sortie, quoiqu'ils

(1) Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire des Pays-Bas, par l'abbé Ghesquière. Bruxelles, Lemaire, 1786. In-8.° de 214 pages.

frapassent sur la plupart des mêmes articles qu'atteignaient ces droits.

Avant le XVII.e siècle, les tonlieux étaient la seule imposition à laquelle fût soumis le commerce extérieur en temps de paix : en temps de guerre, il était d'usage que toutes relations avec l'ennemi fussent interdites. Une prohibition aussi générale devait avoir de notables inconvénients pour le pays : on le reconnut, et alors le gouvernement jugea à propos d'accorder des passeports pour l'importation et l'exportation de certaines marchandises, de certaines denrées; ces passeports se payèrent d'abord d'après une fixation arbitraire, plus tard d'après des listes et des tarifs rendus publics. De là l'origine des *licentes*. La longue guerre qu'entraîna la séparation des provinces du nord d'avec celles du midi fit durer la levée des *licentes* pendant plus de soixante ans.

Après la paix de Munster, qui consacra l'indépendance de la Hollande, les états des Pays-Bas espagnols firent de vives instances pour que le commerce fût rendu à une entière liberté, de part et d'autre. Le gouverneur-général, l'archiduc Léopold, accéda à leur vœu, et supprima la levée des *licentes;* il espérait que les Hollandais en feraient autant de leur côté. Ceux-ci s'y étant refusés, il jugea prudent et conforme à l'intérêt du pays de revenir sur la mesure qu'il avait prise : par une ordonnance du 12 octobre 1654, il rétablit les *licentes* sous la dénomination de droits d'entrée et de sortie. Depuis, ces droits n'ont pas cessé d'être perçus.

Les comptes des tonlieux, des licentes, des droits d'entrée et de sortie; ont une utilité spéciale pour l'histoire : ce sont les documents qui fournissent les indications les plus exactes sur le mouvement du commerce extérieur, et même intérieur, aux différentes époques.

Les plus anciens sont ceux du tonlieu de Pillich (Luxem-

bourg), de 1368 à 1377; du tonlieu de Termonde, qui commencent à 1384; du tonlieu sur les bières étrangères, dit *gruteghelt*, qui se levait à Bruges et au pays du Franc : ceux-ci remontent à l'année 1386; des droits sur le canal entre Bruges, Ypres et Ostende, de 1395 à 1404. Les plus importants sont, selon toute probabilité, les comptes du tonlieu de Biervliet, que nous possédons depuis 1410; ceux du grand tonlieu de Brabant à Anvers, que nous avons à partir de 1413; ceux des tonlieux levés, dans le XV.e siècle, à Damme, à l'Ecluse, à Nieuport, à Rupelmonde. Je citerai encore les comptes du tonlieu sur les laines d'Angleterre transportées de Lombardzyde vers le Brabant, 1432-1507; les comptes du demi-centième levé sur toutes marchandises sorties du pays et y entrées en 1551; du centième sur toutes les marchandises sorties par eau d'Anvers en 1563, etc.

14.° *Comptes des contributions, des droits de sauvegarde et des passeports de guerre.*

Les trois sources de revenus dont ces comptes présentent les produits, devaient leur existence aux temps de guerre; elles tarissaient, lorsque la paix était rétablie. Des contributions étaient frappées sur les pays que l'on conquérait; des taxes étaient prélevées sur les communautés qui réclamaient une sauvegarde; on fesait acheter aux étrangers qui demandaient des passeports pour voyager librement dans le pays, l'avantage d'en obtenir.

Les plus anciens de ces comptes se rapportent au temps des guerres de Philippe II contre les provinces septentrionales des Pays-Bas : il y en a beaucoup de relatifs aux guerres avec la France dans le XVII.e siècle.

15.° *Comptes des lombards ou tables de prêts.*

Les comptes de cette catégorie qui existent aux archives

se rapportent aux villes suivantes, toutes du duché de Brabant :

Anvers,	années	1416-1508.
Bois-le-Duc,	»	1417- 87.
Bruxelles,	»	1415-1519.
Hérenthals,	»	1444- 73.
Léau,	»	1464- 73.
Lierre,	»	1432- 73.
Louvain,	»	1413- 87.
Maestricht,	»	1408- 73.
Nivelles,	»	1411- 73.
Tirlemont,	»	1416- 73.
Vilvorde,	»	1432-1510.

Il y a quelques lacunes dans la suite des années indiquées ci-dessus.

16.° *Comptes des ouvrages et des bâtiments civils.*

Les dépenses faites pour la construction, pour la réparation et l'entretien de différents ouvrages et bâtiments publics qui étaient à la charge du souverain, et pour d'autres encore, exécutés aux frais des provinces et des villes, forment l'objet de ces comptes. On se tromperait, si on les croyait insuffisants. Ne sont-ce pas des renseignements curieux, sous plusieurs rapports, que ceux qu'ils fournissent, par exemple, sur les ouvrages exécutés aux hôtels du comte de Flandre à Male, à Bruges, à Ypres, dans le XIV.e siècle; sur les dispositions que fit faire Charles-le-Téméraire à son hôtel de Bruges, en 1468, lorsqu'il y alla célébrer ses noces avec Marguerite d'Yorck et tenir un chapitre de la Toison d'Or; sur l'édification de la maison du roi dite *Broothuys*, à Bruxelles; sur la construction des écluses de Slykens, en 1671; du nouveau bassin d'Ostende, en 1774; sur les travaux qu'ordonna Charles-Quint pour augmenter d'une nouvelle galerie et d'une chapelle le palais royal de Bruxelles, etc.?

17.° *Comptes des fortifications et bâtiments militaires.*

Les comptes mentionnés en l'article précédent sont relatifs aux ouvrages civils ; ceux-ci s'appliquent aux ouvrages militaires, c'est-à-dire, aux fortifications et aux bâtiments qui en dépendaient. Les villes qu'ils concernent sont les suivantes : Anvers, Audenarde, Arlon, Ath, Beaumont, Bois-le-Duc, Breda, Bruges, Bruxelles, Charlemont, Charleroi, Courtrai, Gand, Gueldre, Grave, Juliers, Léau, Louvain, Luxembourg, Malines, Mons, Namur, Navagne, Nieuport, Ostende, Ruremonde, St.-Ghislain, Stevensweert, Termonde, Thionville, Tournai, Virton, Ypres. Il y a des comptes distincts pour chaque endroit. Les seuls antérieurs au XVI.e siècle sont ceux d'Anvers, qui remontent à 1393, et ceux du château de Beaumont, qui comprennent les années 1435 à 1463. Il y en a un aussi pour la réparation de la forteresse de Rode, dans le Luxembourg, des années 1390-93. Plusieurs comptes relatifs à l'édification du château que Charles-Quint fit construire, à Gand, en 1540, sont compris dans cette série.

18.° *Comptes de l'artillerie et des munitions de guerre.*

Un seul de ces comptes appartient au XV.e siècle : les autres sont du XVI.e, du XVII.e et du XVIII.e

Ils fournissent des renseignements sur divers objets de matériel de guerre, tels que pièces d'artillerie, armes, poudres, salpêtres, qui existaient dans les places-fortes du pays ou dans les camps, aux époques auxquelles ils appartiennent.

19.° *Comptes des vivres et munitions de bouche pour le service militaire.*

La plus grande partie de ces comptes sont du XVI.e siècle : je citerai, pour donner un échantillon de leur contenu, un « Inventaire des vivres appartenant à l'empereur

» qui existent aux Pays-Bas, 1547; un « Compte des vivres » et munitions pour l'approvisionnement des onze forte- » resses principales du pays de par-deça, savoir : Luxem- » bourg, Thionville, Charlemont, Philippeville, Avesnes, » Landrecies, citadelle de Cambrai, Quesnoy, Bapaume, » Renty et Hesdin, 1556-1557, etc. »

Il y a un seul compte du XV.e siècle; il est relatif à la garnison de la forteresse de Vilvorde, pendant les années 1406-1411.

20.° *Comptes de l'armée navale.*

On possède bien peu de lumières sur tout ce qui se rattache à l'organisation des forces navales de la Belgique et à l'importance des expéditions sorties de ses ports, dans le temps où la Hollande n'existait pas encore comme puissance indépendante, où la France et l'Angleterre n'avaient pas encore acquis sur les mers cette prépondérance qui excita tant de rivalités entre elles.

Les comptes que j'indique ici sont, pour ce motif, d'un grand intérêt. Presque tous appartiennent, par leurs dates, aux règnes de Charles-Quint et de Philippe II, époques si fécondes en événements politiques et militaires. J'en citerai trois, pour montrer les ressources qu'ils peuvent offrir aux historiens :

« Compte des deniers ordonnés pour l'équipement de 45 navires de guerre, afin de donner secours et assistance à ceux de la ville de Copenhague, au royaume de Danemarck, assiégée par le duc de Holstein, de l'année 1536. »

« Compte des deniers employés à l'équipement et approvisionnement de 14 navires de guerre servant d'auxiliaires au roi d'Angleterre, contre les Français, de l'année 1544. »

« Compte du paiement de l'équipage des navires de guerre pour le transport et convoi de la reine catholique de ce pays vers l'Espagne, en 1570. »

21.° *Comptes des provinces, des villes et des communes.*

Les registres de cette catégorie qui existent aux archives du royaume offrent, pour la Flandre, des collections précieuses.

Les comtes de Flandre, à remonter à une époque assez reculée, exerçaient le droit de nommer, par des commissaires, les magistrats des villes et des châtellenies; plus tard, ils s'attribuèrent aussi celui de faire ouïr et approuver, par les mêmes commissaires, les comptes de ces administrations. Dans une ordonnance que Louis de Nevers rendit, le 18 octobre 1330, pour les villes de Damme, Houcke et Munickereede, ordonnance dont les principales dispositions furent appliqués à d'autres villes et nommément à Ostende (c'était après les révoltes de cette partie de la Flandre contre l'autorité du comte), il est dit, en termes formels, que les échevins et autres administrateurs des biens de la commune rendront compte, tous les ans, par-devant les députés du prince (1). Des lettres du même souverain, données à Male le 18 juin 1333, constatent que le bourguemaître de Furnes, au nom des échevins et bourgeois, avait présenté à ses commis le compte de la ville de l'année précédente (2). Par d'autres lettres, données à Bruges le 25 avril 1338, il déclare qu'il rend à ceux de la châtellenie de Furnes leurs anciens priviléges, à condition, entre autres, qu'il pourra députer ses gens pour ouïr, chaque année, leurs comptes (3).

Après que Philippe-le-Hardi, sur la fin du XIV.° siècle, eut institué à Lille une chambre des comptes, les commissaires que le prince nommait pour le renouvellement des

(1) Cartulaire de la ville d'Ostende.
(2) Archives de la ville de Furnes.
(3) Archives de la châtellenie de Furnes.

magistrats de la Flandre, furent chargés de se faire remettre par ceux-ci un double de leurs comptes, pour être déposé à la chambre de Lille. Ce dernier usage subsista sous les divers régimes auxquels la Belgique fut soumise jusqu'en 1794: de là l'existence dans nos archives de collections, qui ne sont pourtant en général pas complètes, des comptes des villes et des châtellenies de la Flandre. Ceux qui étaient gardés à Lille furent restitués au gouvernement des Pays-Bas autrichiens en 1770, conformément au traité du 16 mai de l'année précédente.

Voici l'indication des comptes des villes et des châtellenies de la Flandre qui se conservent aux archives du royaume, dans l'ordre des dates auxquelles en remontent les différentes collections :

Termonde (ville de), 1380;
Oudenbourg, 1382;
Audenarde (châtellenie d'), 1386;
Courtrai (châtellenie de), 1387;
Nieuport, 1391;
Damme, Houcke et Munickereede, 1392;
Courtrai (ville de), 1393;
Grammont, 1393;
Furnes (châtellenie de), 1393;
Ypres (châtellenie d'), 1393;
Ghistelles, 1394;
Alost, 1395;
Furnes (ville de), 1395;
Thielt, 1395;
Bruges (Franc de), 1396;
Ninove, 1398;
Bouchaute (métier de), 1399;
Blanckenberg, 1401;
Deynze, 1401;
Mude (la), 1401;

Assenede (métier d'), 1403;
Eecloo, 1403;
Loo, 1403;
Dixmude, 1404;
Biervliet, 1405;
Ypres, 1406;
Bruges, 1407;
Lombardzyde, 1407;
Ostende, 1412;
Haerlebeck, 1413;
Audenarde (ville d'), 1458;
Termonde (pays de), 1504;
Gand, 1540;
Menin, 1561;
Pays de Waes, 1660;
Roulers, 1689;
Poperinghe, 1693;
Warneton (châtellenie de), 1736;
Wervicq, 1739.

Ce qui ajoute au prix de plusieurs de ces collections, c'est que les comptes dont elles offrent des doubles n'existent plus dans les endroits qu'ils concernent : les guerres, des incendies, ou l'incurie des administrations, en ont occasionné la perte. Je citerai, pour exemple, la ville d'Ostende : lors du fameux siége de cette ville par l'archiduc Albert, toutes ses archives furent détruites, à l'exception d'un registre dans lequel ses anciennes chartes avaient été copiées. Elle ne possède donc la suite des actes de son administration que depuis 1604 : eh bien! à l'aide des comptes qui sont déposés aux archives du royaume, elle peut en faire remonter la série jusqu'au commencement du XV.e siècle, puisqu'il est vrai de dire que le gouvernement d'une ville, aussi bien que celui d'un état, se résume dans le compte rendu de ses dépenses. La plupart des

petites villes de la Flandre, comprises dans la nomenclature ci-dessus, n'ont plus leurs anciens comptes : elles apprendront avec intérêt que leurs titres, qu'elles croyaient perdus, ont été retrouvées aux archives du royaume.

L'obligation, pour les magistrats, de rendre leurs comptes et d'en remettre un double aux commissaires préposés au renouvellement de la loi, qui, en Flandre, était en quelque sorte regardée comme un principe constitutionnel, n'avait pas reçu la même sanction dans les autres provinces. A différentes époques cependant, et particulièrement dans le XVIII.e siècle, la formalité de la remise d'un double des comptes fut recommandée aux commissaires chargés de les examiner; ces doubles étaient toujours déposés, soit à la chambre de Flandre, soit à la chambre de Brabant, suivant le ressort des lieux, et voilà comment il est arrivé qu'il se trouve dans nos archives des comptes de toutes les provinces.

Pour le Brabant, nous en avons qui sont assez anciens : je mentionnerai ceux d'Anvers de 1399, 1401, 1404, 1486-97 (dans les archives de cette ville (1), il ne s'en conserve aucun antérieur à 1577); ceux de Tirlemont, de 1460-1471; ceux de Bruxelles, de 1497-1507; ceux de Nivelles, de 1525-1555.

Le Limbourg, le Luxembourg et la Gueldre n'en offrent aucun qui remonte au-delà du XVII.e siècle.

Il en existe un seul de cet âge pour le Namurois : il est de l'année 1464, et appartient à la ville de Namur.

Pour le Hainaut, nous sommes plus riches. Nous avons ceux de Binche, des années 1363 à 1413 (sauf quelques lacunes); ceux de Hal, de 1386 à 1413; ceux de Chièvres,

(1) Voyez ma *Notice* sur ces archives, insérée dans le 2.e volume de la *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, page 7.

de 1388 à 1414; ceux de Soignies, de 1388 à 1394; ceux de Braine-le-Comte, de 1390 à 1413; ceux de Rœulx, de 1393 à 1413; ceux de Beaumont, de 1402 à 1472; ceux d'Ath, de 1308 à 1414; ceux de Lessines, de 1464 à 1467.

Les comptes de Tournai se suivent régulièrement depuis l'année 1521, époque de la réunion de cette ville aux Pays-Bas.

Nous n'en avons que quelques-uns pour la ville de Malines; les plus anciens appartiennent aux années 1586-1597.

Les comptes des provinces et des communes sont peu nombreux, et ne présentent aucune suite.

Une foule de comptes divers n'ont pu entrer dans la nomenclature qui précède; il en est plusieurs cependant qui méritent d'être mentionnés. Tels sont :

Le « Compte du châtelain de Rupelmonde, de ce qu'il a reçu et payé depuis les premières guerres de Flandre, pour pourvoir à la défense et au gouvernement du château de Rupelmonde, des années 1379-86;

Le « Compte des recettes et des dépenses faites par le bailli d'Alost, dans une expédition armée contre le château de Bornhem appartenant à la duchesse de Bar, 1395; »

Les Comptes des corvées imposées, pour le service du duc de Brabant, aux abbayes, cloîtres et hôpitaux de cette province, de 1404 à 1469;

Le compte de la vente du comté de Namur faite par Jean III à Philippe-le-Bon;

Le compte de la taxe de 12 sols parisis sur chaque bonnier de pré ou pâture, gisant le long de l'Escaut, entre Gand et Tournai, pour le curement de cette rivière, 1457-58;

Le compte de la démolition de Dinant, ordonnée par Philippe-le-Bon, en 1466;

Le compte des meubles, vaisselles et autres objets trouvés dans cette ville;

Quelques comptes du trésorier-général des guerres sous le duc Charles-le-Hardi;

Le compte des deniers accordés par le clergé des Pays-Bas pour l'entretien des députés au concile de Trente, 1551, etc.

Dans les 32,000 articles que je viens de passer rapidement en revue, les registres de comptes figurent seuls pour plus de 30,000. Longtemps cette espèce de documents fut dédaignée, et ce dédain alla jusqu'au point que, sous le régime français (j'éprouve quelque peine à le dire), il fut prescrit de détruire tous les comptes antérieurs aux trente dernières années (1). Les progrès que la science historique a faits de nos jours, grâce aux savants travaux des Guizot, des Thierry et de quelques autres écrivains, devaient nécessairement amener la réhabilitation de documents que l'on avait condamnés, sans avoir pris la peine de les soumettre à un examen préalable. Aujourd'hui, les anciens comptes sont appréciés à leur valeur; ils sont, à juste titre, regardés comme les monuments les plus certains, et quelquefois les plus curieux, non-seulement de l'histoire politique et sociale, mais de l'histoire des arts, de l'industrie, du commerce. Souvent ils servent à fixer des dates incertaines, à vérifier des faits dont les preuves manquent partout ailleurs. Ceux qui ont eu la courageuse patience de défricher quelques parties de ce champ resté inculte jus-

(1) Cette prescription était contenue dans une *Instruction préliminaire pour régler les premières opérations relatives au triage des titres*, que reçurent les préposés établis dans les divers départements de la Belgique en l'an VI. Les préposés dans plusieurs départements ayant remontré les inconvénients que son exécution pouvait entraîner, le ministre des finances, dans les attributions duquel les archives étaient à cette époque, la rapporta par décision du 24 thermidor an VII.

qu'à nos jours, ont été bien payés de leurs efforts. Je puis citer, dans notre royaume, deux amis de l'histoire nationale, qui ont consacré leurs loisirs à cette entreprise laborieuse. L'un est M. Scourion, secrétaire de la ville de Bruges; il a compulsé preque tous les comptes municipaux à partir de 1288 : l'autre est M. Van Hoorebeke, à Gand, qui a fait le même travail sur les comptes de cette dernière ville, lesquels commencent à l'année 1314. Tous deux ont obtenu des résultats importants dont il serait à désirer qu'ils voulussent faire jouir le public. M. Van Hoorebeke est, entre autres, parvenu à rassembler une foule de faits, que les historiens ont ignorés, sur le célèbre Artevelde. Et, s'il m'était permis de parler de mes propres travaux, je rappellerais les détails extraits de nos comptes, que j'ai publiés dans le 2.e volume de la *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, sur les exécutions qui accompagnèrent la guerre de Philippe-le-Bon contre les Gantois en 1451 et 1452; sur la démolition de Dinant après la prise de cette ville par Charles-le-Téméraire; sur les objets de toute nature qui y furent trouvés. Félicitons-nous donc de posséder, dans ce genre de documents, des richesses aussi considérables.

L'inventaire des registres de la chambre des comptes sera précédé d'une notice historique sur cette institution, que je suis occupé à rédiger, d'après les documents mêmes qui sont conservés dans ses archives. De pareilles notices accompagneront les inventaires des autres collections de titres qui verront postérieurement le jour : elles me paraissent indispensables pour expliquer la nature, le caractère de chacune de ces collections.

Enfin, je placerai, en tête de la publication qui est l'objet du présent rapport, un autre travail qui n'en fera pas la partie la moins intéressante. Permettez-moi, M. le ministre, d'en exposer ici le sujet.

Le gouvernement ayant reconnu l'insuffisance des renseignements fournis par les administrations locales sur leurs archives, vous jugeâtes utile, en 1832, de me confier la mission d'examiner ces divers dépôts, dans le but de reconnaître l'état d'ordre ou de désordre dans lequel ils se trouvaient, leur importance envisagée principalement sous le rapport de l'histoire nationale, les lacunes qui pouvaient s'y faire remarquer, soit par suite de soustractions, soit par l'effet des vicissitudes politiques que notre pays a subies depuis quarante années : j'avais déjà, en 1828, été chargé de la même mission pour quelques-unes de nos provinces.

Le résultat des tournées que j'ai faites en 1832, et que j'ai continuées dans les années 1833 et 1834, est tel que, aujourd'hui, l'administration possède dans ses cartons des renseignemens détaillés et exacts sur presque tous les dépôts de titres du pays, à l'exception de ceux du Luxembourg et d'une partie de la Flandre orientale.

Déjà le public a été appelé à recueillir quelques fruits de ces investigations à la fois administratives et littéraires. Les notices que j'ai insérées, dans les *Analectes belgiques* et dans les deux premiers volumes de la *Collection de documents inédits*, sur les archives des villes de Namur, Bouvigne, Tournai, Bruges, Anvers, Malines; sur celles des états de Hainaut, du prince-évêque de Liége, de l'église de Dinant, ont révélé aux personnes qui s'occupent de recherches sur notre histoire, bien des sources inconnues et précieuses... Mais le moment est venu d'offrir au pays des résultats plus complets.

C'est dans ce dessein que sera conçu le travail que je destine à servir d'introduction aux inventaires de nos archives. J'y tracerai un tableau des différents dépôts de titres qui existent dans la Belgique, divisé en quatre sections, savoir :

1re section ; archives du royaume.
2e » archives des provinces.
3e » archives des villes.
4e » archives des églises.

Chacune des collections qu'il y a aux archives du royaume et dans les dépôts des provinces, y sera décrite d'une manière sommaire, mais substantielle; il en sera de même pour les collections des villes et des églises : le public aura ainsi sous les yeux un aperçu général des richesses historiques que recèlent les archives répandues sur toute la surface du royaume. Est-il besoin de faire ressortir tout ce qu'un pareil ouvrage offrira de ressources aux personnes qui voudraient traiter quelqu'une des époques de nos annales? J'observerai seulement que rien d'aussi complet n'a été mis au jour dans les pays qui nous avoisinent, dans ceux même où les travaux sur l'histoire ont été l'objet de plus de soins et de dépenses.

D'après ce qui est exposé ci-dessus, il subsisterait des lacunes dans ce tableau, en ce qui concerne le Luxembourg et une partie de la Flandre orientale. Mais j'espère pouvoir aller sous peu achever ma tournée dans la Flandre : quant au Luxembourg, je me bornerai, pour le présent, à reproduire les indications fournies par les autorités locales. Plus tard, je suppléerai à ce qu'elles auront offert d'incomplet, je rectifierai ce que j'y aurai trouvé d'inexact.

Je ne crois pas m'abuser, en assurant, monsieur le ministre, que la publication dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, sera un monument digne de la nation et du Roi. Elle attestera la sollicitude de notre gouvernement pour tout ce qui peut contribuer à la gloire et a l'instruction du pays; elle prouvera que, dans la voie des améliorations intellectuelles, comme dans celles des

progrès politiques, la Belgique indépendante ne veut se laisser devancer par aucun autre peuple.

Recevez, je vous prie, M. le ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux.

L'archiviste-général du royaume,

GACHARD.

Observations

Sur un Traité fait entre Guillaume I, comte de Hainaut, et Jean III, duc de Brabant, le dimanche Gras 1336-1337, *pour la fabrication d'une monnaie commune.*

L'histoire des XIV.e et XV.e siècles présente des exemples assez fréquents de traités faits entre des princes voisins, pour la fabrication et la circulation de leurs monnaies. Par ces traités, les parties contractantes s'engageaient ordinairement pour un temps limité, à frapper monnaie à frais et à profits communs. Ces espèces portaient alors, soit dans l'inscription, soit dans le type, l'indication de leur double origine et de leur destination.

Toujours très-rares et souvent introuvables, la plupart de ces monnaies ne sont connues que par les chartes dans lesquelles on convenait de leur fabrication.

Plusieurs conventions de ce genre ont rapport à l'histoire de nos provinces belgiques. Dom Calmet, dans son histoire de la Lorraine, nous a conservé la teneur d'un pareil accord, fait le 9 mars $\frac{1342}{1343}$, entre Jean l'Aveugle, roi de Bohême, comte de Luxembourg, et Henri IV, comte de Bar. Les monnaies émises en exécution de ce traité, ne se trouvaient décrites nulle part, quand M. de Saulcy, de Metz, par un hasard presque incroyable, est parvenu à

en rassembler une suite de six variétés en argent et en billon; il a donné la description et la figure de ces curieuses monnaies dans le premier numéro de la Revue de la Numismatique française.

Le Mémoire de Ghesquière sur les monnaies belgiques, reproduit, en partie, le texte flamand d'un traité d'union entre le duc de Brabant, Jean III, et Louis de Mâle, comte de Flandres, du 3 décembre 1339, pour la fabrication d'une monnaie commune aux deux pays. Cette monnaie est encore inédite, mais Duby, dans son traité des monnaies des barons de France, planche LV, figure 9, donne le dessin d'une monnaie d'argent, *Moneta nova Flandriæ et Brabantiæ*, faite aux noms et aux armes de Jean IV, duc de Brabant, et de Philippe-le-Bon, comte de Flandres, entre 1419 et 1427. Cette date est un peu éloignée pour pouvoir supposer que cette monnaie ait été forgée en continuation du traité de 1339; si l'on considère que ces traités ne se faisaient ordinairement que pour un temps assez limité, si l'on considère surtout l'absence de pièces analogues plus anciennes. C'est plutôt le résultat d'un nouveau traité entre les ducs Jean et Philippe.

Je possède une monnaie tout-à-fait semblable à celle de Duby, sauf que sur la mienne, l'écu de Bourgogne est remplacé par celui de Brabant, et celui de Brabant par celui de Limbourg, elle porte pour légende :

× Joh: Dei gra: Duc: Lvcemb: Brab: Z: Limb:
× Moneta: nova: Lovaniens: in Braban:

Jean IV, si toute fois cette pièce doit lui être attribuée, y prend le titre de duc de Luxembourg. Serait-ce à l'imitation de son père, le duc Antoine, qui le portait du chef de sa seconde femme, Elisabeth de Goerlitz? Cette monnaie n'appartiendrait-elle pas plutôt à la comtesse Jeanne, épouse de Wenceslas? le titre de Luxembourg, et surtout

aussi la manière dont le mot *duc.*, abrégé de *ducissa*, se trouve écrit dans la légende, me portent assez à le croire ; et ce ne serait, à tout prendre, que sa grande ressemblance de type avec celle de Duby, bien incontestablement de Jean IV, qui pourrait faire attribuer cette pièce à ce dernier prince.

Voici le texte d'un traité semblable, fait entre Guillaume I.er, comte de Hainaut, et Jean III, duc de Brabant, le dimanche Gras de l'an 1336-1337. L'original repose aux archives du Hainaut.

« *Nous Guillaumes Cuens de haynn de hollande et sir de* » *Frise. Et no Jehans par la gce de dieu dux de Lothier de bra-* » *bant et de lembourg faisons savoir à tous que no reverdant* » *au commun pfit de ntes pays pour ce que toutes marcheandises* » *puissent plus profitablement aler et venir de lun des pays à* » *lautre et que tout marcheant et autre gent puissent et sachent* » *leur denrees vendre et achater a une monoie en nos diez pays,* » *par grant conseil et par grant deliberation que no avons sour* » *ce eu maiement par lassent et laccort des nobles et des bones* » *villes de nos pays, Nous sōmes andoy assenti et accorde ensam-* » *ble assentons et accordons a faire une certaine monoie ensamble* » *laquele doit estre et sera tout d'un pois dune loy et dune ensei-* » *gne, c'est à savoir que ladite monoie doit estre blanc denier* » *dargent de dix sols et quatre deniers de compte au marc de* » *troyes et de nuef deniers dargent le roy et courrent al blanc* » *denier par tout nos Pays les deux pour un gros et vaurra cas-* » *cuns blans deniers eus es pays de haynnau de hollande et de* » *zelande wit deniers tournois et ou pays de brabant douze de-* » *niers de brabant cascuns, et feront cascuns faire no monoie* » *en cascun pays la u bon no semblera pour le profit de nous et* » *de nos pays. et volons et a ce nous accordons que tout li con-* » *ques li pfis et li avantages qui venra sera istera et naistra des* » *dtes monoies tant de lun pays comme de lautre soit rapportez* » *par compte loialement et qu'il soit partit a cascun de Nous* » *autant a lun comme a l'autre, et volons aussi q cascuns de* » *nous sil no plaist puist envoyer et establir une warde en la mo-* » *noie de lautre toutes fois qu'il plaira a cascun de nous, la-*

» quele y sera aveuqe la warde que cascuns de nous ara a sa » monoie. laquele monoie dessus dite ñ volons que elle soit bien » et souffisamment gardée et maintenue dou piet et dou cours » dessus dis, par maniere que ñ le puissiens hauchier et amen- » rir toutes fois quil nous plairoit se no y viens le pfit ou le da- » mage de nos pays. sauf ce que nous devons ne ne poons le dit » piet de la dite monoie cangier ne muer se nous ne le faisons » de no accort ensemble. Et volons ossi q̄ cils accors et celle » monoie a faire ensamble dure dou jour de la date de ces let- » tres le cours de trois ans continuels ensivans ãps, et que tout » li manant et habitant en nos dessus dis pays pregnent et aliw- » vent la dite monoie ou cours devant dit sauf nul contredit, » et promettons loyalement et en bone foi enconuent pour nous » pour nos hoirs et pour nos successeurs toutes les choses dessus » d̄tes a tenir garder et accomplir sans nul aler alen contre. » en tesmoignage des quels choses nous en avons ces p̄sentes let- » tres scellées de nos propres seals. donnees le jour dou repus » diemence lan mil trois cens trente et sis. »

Je n'ai pas eu le bonheur de rencontrer, jusqu'à présent, la monnaie commune au Hainaut et au Brabant, faite en l'exécution de cet accord; je ne pense pas non plus qu'elle se trouve citée ni décrite nulle part. Mais quand on considère que l'un des princes contractans, le comte de Hainaut (1) n'a survécu au traité que de quelques mois, il est permis de douter que celui-ci ait jamais été exécuté. Toujours est-il qu'on s'expliquerait facilement l'excessive rareté de ces monnaies, si toutefois elles existent.

Cette charte présente plusieurs détails très-intéressants sur la valeur intrinsèque de nos monnaies et leur rapport avec celles des pays voisins à la même époque. On remarquera d'abord que :

« *La dite monoie doit estre blanc denier dargent de dix sols*

(1) Mort le 7 juin 1337.

» *et quatre deniers de compte au marc de Troyes et de nuef de-*
» *niers d'argent Le Roy et courront al blanc denier par tous nos*
» *pays les deux pour un gros* ».

C'est-à-dire que cette monnaie devait se tailler à raison de 124 pièces au marc de Troyes, au titre de 9/12 *d'argent le Roy*. En comptant le marc pour 246 grammes (1), 9/12 donnent grammes 184,50. Divisant cette somme par 124, on trouve pour chaque pièce 1 g. 487$^{mill.}$ *d'argent le Roy;* on appelait ainsi l'argent au titre de 11 deniers 12 grains ou contenant 1/24 d'alliage. Reduisant donc l'argent le Roy contenu dans chaque pièce en argent fin, on trouve 1 g. 425; ce qui représenterait aujourd'hui une valeur de 32 centimes.

Nous voyons ensuite que deux de ces pièces faisaient un gros, et chacune huit deniers tournois, ou à raison de 16 deniers tournois pour un gros.

Si l'on compare la valeur intrinsèque de cette pièce avec celle du *Gros à la Couronne* de Philippe de Valois, d'après l'ordonnance du 13 février 1336, on trouve que le gros à la Couronne se taillait à 96 au marc, à 10 deniers 16 grains de fin (à 8/9). Le marc faisant 246 grammes, 8/9 = 218,64; divisant cette somme par 96, on trouve *de fin*, dans le gros de Philippe de Valois, 2 g. 277 $^{mill.}$, représentant une valeur actuelle de 50 centimes.

D'après l'ordonnance susdite, ce gros valait 10 deniers tournois. La valeur d'un denier tournois était donc représentée en France, au 13 février 1336, par un poids d'argent fin de 0 g. 227$^{mill.}$

Si l'on avait suivi cette proportion, le gros de Hainaut n'aurait dû valoir que 127 deniers tournois environ, mais

(1) Il est inutile de faire remarquer que dans tous ces calculs, j'ai négligé les fractions : une exactitude plus rigoureuse n'étant nullement nécessaire à l'intelligence de la charte.

d'après la charte citée, il en valait 16. Ainsi, en Hainaut, un denier tournois n'était représenté que par 0. 178 milligrammes d'argent fin. Les ducs de Brabant et les comtes de Hainaut avaient donc dévancé les rois de France dans l'affaiblissement de leurs monnaies; ils faisaient leurs espèces plus faibles de 7/32 environ, que les monnaies françaises.

« *Et vaurra cascuns blans deniers eus es pays de haynnau de* » *hollande et de zelande vit deniers tournois et au pays de bra-* » *bant douze deniers de brabant cascuns* ».

Les deniers tournois dont on se servait pour compter dans les états du comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et S.r de Frise, étaient aux deniers de Brabant dans le rapport de valeur de 3 à 2, puisque la même pièce de monnaie faisait 12 deniers en Brabant, et 8 en Hainaut.

R. Chalon.

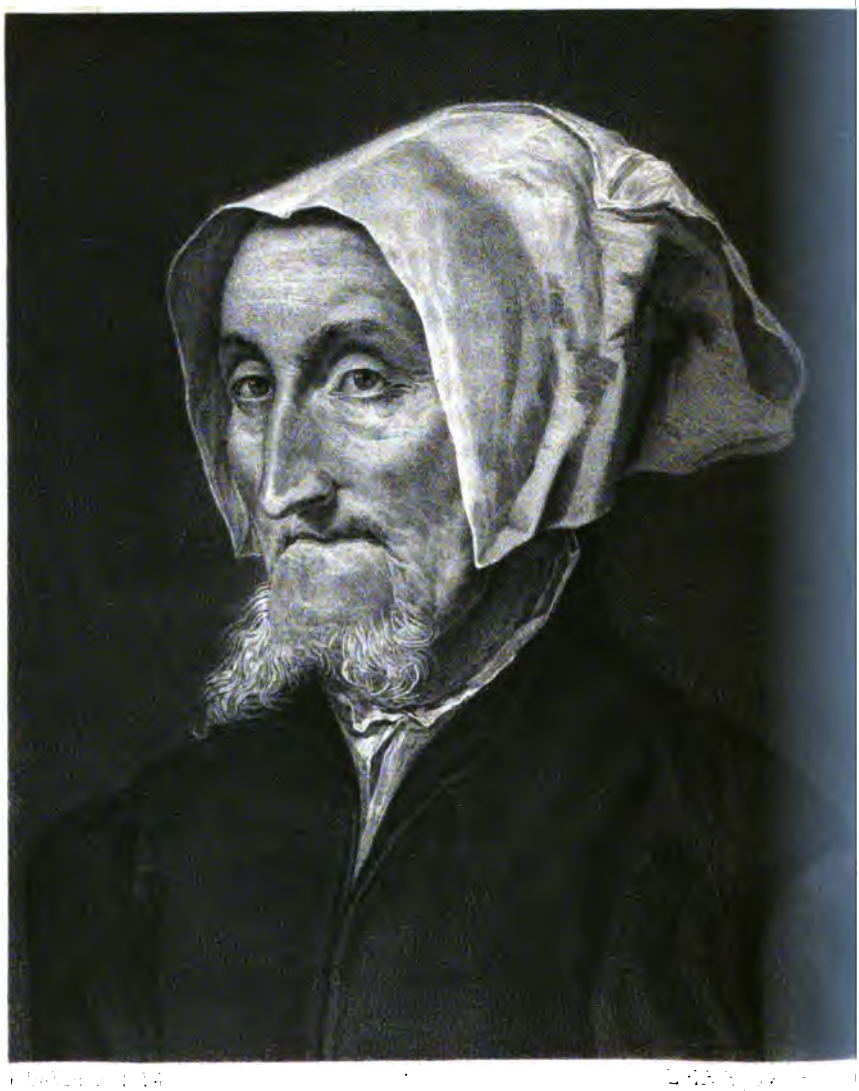

LA FEMME A DEUX BARBES,

Tableau de HANS HOLBEIN,

de la Collection de M.r Van Huerne à Bruges

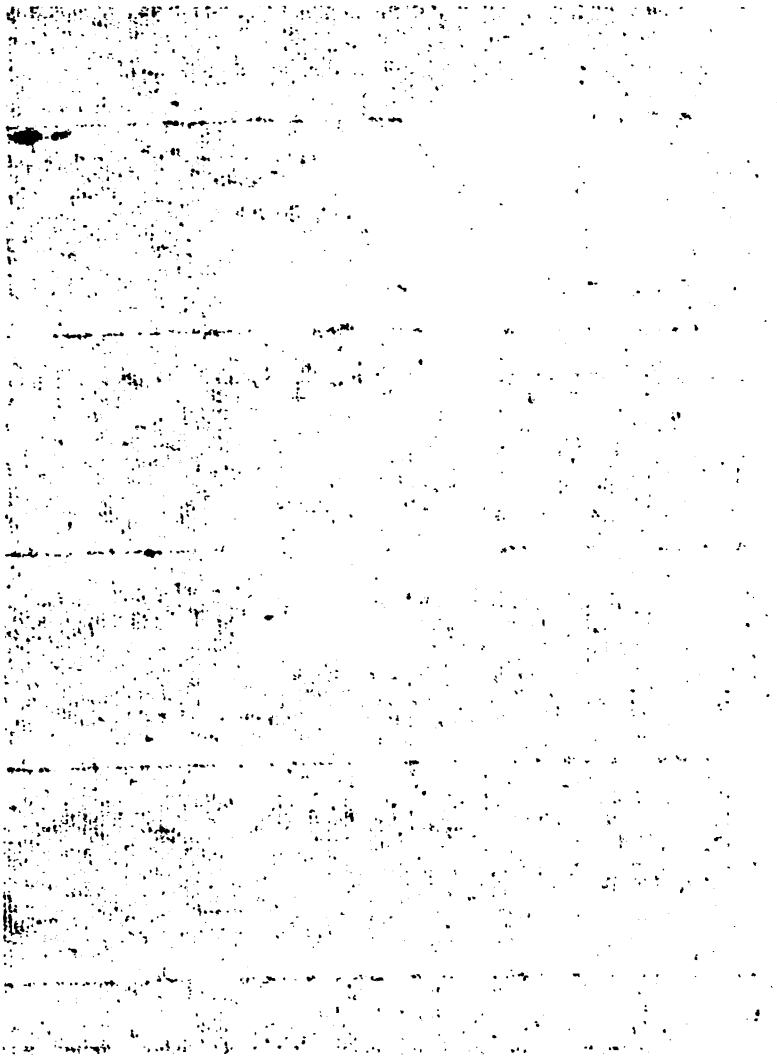

Tableau de HANS HOLBEIN,

de la Collection de M.r Van Huerne à Bruges.

La Femme à deux Barbes,

TABLEAU PEINT PAR HANS HOLBEIN.

Les tableaux de Hans Holbein sont d'une rareté excessive : l'Angleterre est peut-être le pays qui en possède le plus grand nombre; aussi est-ce toujours avec défiance que nous accueillons les tableaux, qu'on se plait à faire passer sous le nom de cet artiste fameux. Pour peu que le faire d'un tableau se rapproche plus ou moins de celui de ce maître, et à défaut de pouvoir lui assigner un autre auteur, c'est un Holbein, s'écrie-t-on. Alors, si quelques amateurs, mus par le désir de flatter l'amour-propre du propriétaire, se plaisent à abonder en ce sens, le tableau conservera son nom de baptême, en dépit des Aristarques peu révérentieux, qui voudraient jeter des doutes sur ce nom d'emprunt.

Il est loin toutefois de notre pensée de dire que le portrait de la Femme à deux Barbes ne soit point dû au pinceau de Holbein : si ce tableau, qui a un mérite incontestable, se trouvait ailleurs qu'à Bruges, dans la collection de M. Van Heurne, nous aurions plus de raison de douter de son authenticité; mais si l'on considère que Holbein

a séjourné plus d'une fois à Bruges (1), lors de ses excursions d'Angleterre sur le continent, que la singularité d'une femme à barbe doit avoir attiré, à coup sûr, son attention, lui qui possédait un talent exquis pour rendre cette partie de la figure humaine, on peut avec une grande probabilité lui attribuer ce portrait. On n'a conservé aucune tradition quant à la dénomination de la *Femme à deux Barbes;* on ignore qui elle fut : cette dénomination, sans être tout-à-fait impropre, ne nous semble provenir que de la singulière conformation de la barbe.

Nous avons dit plus haut, que souvent on attribuait à certains maîtres des tableaux qui se rapprochaient plus ou moins de leur *manière*, et que ce n'était qu'à défaut de connaissances spéciales, qu'on attribuait à des Roger de Bruges, à des Memling, etc., des productions qui presque toujours n'étaient que l'ouvrage, soit de leurs élèves, soit de leurs imitateurs, et dont les noms sont restés inconnus. Cela est si vrai que nous rencontrons dans les annales de la ville de Gand, un bon nombre d'artistes dont aucun biographe ne fait mention. Il sera peut-être utile de réunir ici les notes éparses sur ces peintres, sculpteurs, etc., que l'on trouve dans les *Mémoires* de cette ville, par Dierick; les voici :

Axpoele (Van), Guillaume. Il peignit, en 1419, plusieurs tableaux à l'huile, pour l'ancienne maison échevinale, à Gand : ils représentaient les comtes de Flandre. Tome 2, page 78.

Boone (Corneille), sculpteur. En 1447, il exécuta plusieurs ouvrages pour l'église de Nazareth (Ib. pag. 339), et pour l'église des Dominicains, à Gand, en 1450. Ib., pag. 226.

(1) Voyez le Messager des Sciences et des Arts, année 1834, p. 453.

Bossche (Van den), Liévin. Il restaura un tableau dans l'église d'Everghem, en 1461. Ib., pag. 116.

Bourgogne, célèbre dessinateur. Un de ses ouvrages les plus renommés, se trouvait aux archives de la province de la Flandre. Ib., pag. 211.

Bulteel (Jean), natif de Bossut (châtellenie de Courtrai), fit plusieurs ouvrages, sculptés en bois, pour l'oratoire de S.t-Pierre, à Gand. Ib., pag. 338.

Buren (Van), Jacques. Ce fut un enlumineur d'images; on le reçut dans la corporation des peintres, à Gand, le 12 juillet 1436.

Coudenberghe (Van), Jean. Il fit, en 1430, pour l'église de Roselede, un tableau dont l'explication se trouve dans un registre à l'Hôtel-de-Ville. Ib., pag. 115.

De Bloc (Jean), sculpteur. En 1393, il s'obligea à achever quelques ouvrages de son art, commencés dans l'église de S.t-Jacques : il fit aussi une statue pour la chapelle des aveugles, à Gand. Ib., pag. 134 et 580.

Doerne (Van den), Robert, sculpteur. En 1459, il travailla pour le chevalier Triest, grand bailli de Gand. Ib., pag. 339.

De Meyere (Jean). Dierick affirme qu'il n'a trouvé dans les anciens registres qu'un seul contrat relatif à la sculpture d'une pierre sépulcrale : il est du 13 avril 1446, et fait avec *De Meyere*. Ib., pag. 339.

Derike (Daniel). Ce peintre fit un tableau pour l'église des Augustins, en 1469, pour la somme de cinq livres de gros : en 1466, l'évêque de Cambrai, Jean de Bourgogne, avait acheté un des tableaux de Dan. Derike. Ib., p. 499 et 116.

Descoenere (Saladin). L'église des Minorites, à Gand, possédait une de ses productions, qui était remarquable : le contrat concernant ce tableau, est du 14 octobre 1434. Non seulement on y fixe le sujet du tableau, mais même on indique les couleurs que l'artiste devait employer. Cette

pièce intéressante se trouve rapportée dans Diericx, ib., pag. 255.

Desteener (Jean). Il entreprit d'exécuter un tableau pour l'église du couvent nommé *Nonnenbossche*, en 1443. Ib., pag. 449, note 1.

Gestelo (Van), Marc. Il peignit, de concert avec Jean Van Coudenberghe, un tableau pour l'église de Roselede, en 1430. Il fit encore, en 1445, un grand tableau pour l'église de S.t-Martin, à Courtrai. Ib., pag. 115.

Goesteline (Guillaume), natif de Bruxelles. Il résidait à Grammont; en 1463, il exposa à l'église de S.t-Nicolas, à Gand, un tableau d'autel qui fut acquis pour la somme de 14 livres de gros par un individu, nommé *Ganshoorre*. Ib., pag. 110, note 3.

Guchte (Van der), Jacques, enlumineur. Il fut reçu dans la corporation des peintres à Gand, le 12 juillet 1463.

Herpe (Van), Jerôme, enlumineur. On l'admit dans la même corporation, en 1463. Ib., pag. 114. Il eut un frère, nommé Joseph, qui pratiquait le même art.

Lerdenlinx (Daniel). En 1451, il sculpta un tabernacle en bois pour l'église de Lede. Ib., pag. 339.

Martins (Jean). Il restaura avec G. Van Axpoele, dont nous avons parlé plus haut, plusieurs tableaux de l'ancien Hôtel-de-Ville.

Martins (Nabur). En 1444, il s'engagea à faire un tableau représentant le dernier jugement, pour l'église de Lede : en 1448, il fit un autre tableau de maître-autel pour la même église. Ib., pag. 115 et 343.

Martins (Wautier), architecte. Il entreprit de reconstruire, en 1413, une chapelle adossée à l'église de S.t-Nicolas, et appartenant à la confrérie de S.t-Georges. Ib., pag. 117.

Mortele (Vander), Gerolf. Il est connu par la restauration, qu'il fit avec Liévin Van den Bossche, d'un tableau de l'église d'Everghem, en 1461. Voy. ce nom.

Severne (Van), architecte. Il rebâtit avec W. Martins, la chapelle contigue à l'église de S.t-Nicolas, à Gand.

Vorre (Josse) restaura, en 1441, plusieurs tableaux dans la chapelle des bateliers. Ib., pag. 262.

Westervelde (Van) Cleerbaut. En 1460, il peignit pour l'église d'Aspere. Ib., pag. 255.

Wytevelde (Baudouin). Il exécuta, en 1443, avec Jean Desteener, un tableau pour l'église du couvent, dit *Nonnenbossche.*

Analyses critiques d'Ouvrages.

HEMBYSE, *Histoire gantoise de la fin du XVI.e siècle*, par le baron Jules de Saint-Genois. — Bruxelles, chez Méline; 3 vol. in-18, 1835.

Le moyen-âge, dira le philosophe, c'est l'ignorance superstitieuse et intolérante; c'est l'esclavage de la raison sous le joug de l'autorité; ce sont les droits éternels de l'homme méconnus!

C'est, dira le jurisconsulte, l'époque de la confusion judiciaire avec ses coutumes contradictoires, ses immunités, ses cours prévotales, ses juridictions exceptionnelles!

C'est, dira l'industriel, le temps des priviléges, des maîtrises, de la servitude du grand nombre de travailleurs au profit de quelques riches bailleurs de fonds!

C'est, dira le politique, cette terrible alternative : ou l'arbitraire, les vexations, le despotisme brutal des grands, ou la sanglante réaction du peuple abandonnant ses ateliers, se condensant en émeute, ayant le tocsin pour voix et la potence pour bras!

Malgré ces clameurs générales, malgré ces préventions universelles contre le moyen-âge, peut-être même à cause de ces préventions, pour les justifier ou les détruire, les

savants se sont jetés avec avidité sur cette partie des annales modernes. On était las de cette éternelle histoire ancienne dont le souvenir se rattache aux soporifiques explications d'un pédant de collége; c'est sous le rapport historique surtout qu'on se demandait

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

Et puis, l'étude du moyen-âge offrait cet appât spécial de la nouveauté et de la certitude de nombreuses et faciles découvertes. Tout était à trouver et à expliquer dans ces temps si intéressants, où l'Europe moderne s'est formée, et dont elle est sortie, non tout armée comme la déesse d'autrefois, mais se perfectionnant par le lent travail du temps, par la combinaison des événements et par les modifications successives des institutions politiques.

A chaque pas que le savant fait dans cette étude, il rencontre des choses dignes de toute l'attention de la science. Ici c'est un mot important dont il faut chercher l'étymologie et le sens primitif; là c'est une institution dont il faut découvrir l'origine, la portée et la fin; une fonction dont l'étude et la durée sont inconnues; une législation dont les dispositions sont inintelligibles et dont la cause et le but sont à étudier; une production littéraire admirable pour le temps où elle parut et qu'il s'agit de comparer avec les productions littéraires d'autres pays, de la même époque. C'est à qui fera le plus de découvertes dans ce sol vierge encore de fouilles savantes : archives, légendes, monuments, médailles, traditions populaires, tout est exploité, interprété, expliqué, commenté.

L'artiste aussi, le poète, étouffé dans une atmosphère d'égoïsme et d'intérêt, étourdi par les mille bruits de la vivifiante industrie, se replie sur les temps passés et va respirer plus à l'aise dans les siècles épurés par la foi et la charité de nos pères. Lui surtout, oubliant pour un instant

les passeports, les douanes, les chemins de fer et tous ces progrès matériels de notre civilisation, il se reporte vers les temps poétiques d'autrefois. Il visite en esprit l'antique manoir du croisé, avec son pont-levis, son nain donnant du cor, ses murs crénelés, flanqués de hardies tourelles; il admire les immenses salles, leurs riches tapisseries, leurs écussons aux armes de la famille, leurs boiseries sculptées avec art, leurs plafonds en relief. Il va s'agenouiller dans la chapelle en mosaïque de marbre et à vitraux peints. Voici la cérémonie de l'accolade; voici une procession avec ses confréries, ses gonfanons, ses fleurs et son encens; voici l'entrée solennelle d'un prince; voici un tournoi où, sous les yeux de leurs dames, les chevaliers rompent une lance, pour conserver un passé d'honneur et conquérir un avenir d'amour. Écoutez.... c'est le trouvère célébrant son Dieu, son pays et sa dame!... c'est le refrain d'une orgie!... c'est la naïve ballade que la châtelaine chante sous l'ormeau séculaire!... c'est le clairon qui appelle au combat suzerain, vassaux, hommes-liges!... C'est le tocsin ameutant la populace pour la défense de ses priviléges ou de son indépendance!....

De cet amour du savant et de l'artiste pour le moyen-âge, de cette convergence de l'histoire et de la poésie vers cette époque bizarre et instructive, est né le roman historique.

C'est ici le cas et le lieu d'examiner si le roman historique, en lui-même et tel qu'on nous l'a fait jusqu'à présent, est une conception heureuse et utile.

A approfondir la question, sans prévention, nous ne croyons pas que ce genre d'ouvrage offre toute l'utilité qu'on semble y attacher. Nous le savons, les études historiques étant parfois difficiles et arides, on veut en cacher l'aridité sous une forme agréable et dramatique; on veut ajouter à l'intérêt résultant des seuls événements, celui

d'une combinaison romanesque et de peintures poétiques séduisantes et variées. Il est à remarquer que ces auteurs qui prétendent cacher l'histoire aride sous le roman, ne prennent jamais pour thème de leur roman les pages difficiles et arides de l'histoire, mais celles au contraire déjà les plus dramatiques et les plus intéressantes par elles-mêmes. Mais en supposant qu'ils soient de bonne foi quand ils prétendent enseigner l'histoire, alors se présentent deux points à examiner : d'abord, *est-il nécessaire, pour faire lire l'histoire, de lui donner la forme du roman;* ensuite, *cette manière d'écrire l'histoire est-elle sans danger pour la connaissance et l'intelligence de l'histoire?*

Pour répondre à la première question, nous osons dire, sans crainte de nous tromper, qu'une histoire, conçue sur un bon plan, étudiée avec conscience, écrite avec concision, avec clarté et avec une certaine simplicité qui n'exclut pas l'élégance, plaira sans recourir à l'artifice du roman. Il y a au fond de l'histoire de tous les peuples, et de la nôtre surtout, tant de mouvement, de vie et d'intérêt! Il y a quelque chose de si beau, de si sublime parfois, dans ces luttes de la liberté contre le despotisme, de la civilisation naissante contre la barbarie, du droit contre la force!

Les rapides élévations de la fortune des peuples, des villes ou des grands hommes, leurs subits abaissements et leurs malheurs excitent tant de sympathie! Enfin, il est si curieux d'observer et de rechercher les voies mystérieuses par lesquelles la Providence se plait à conduire les nations vers le but inconnu qu'elle leur a assigné de toute éternité!

L'histoire est donc éminemment intéressante par elle-même. L'opinion contraire serait coupable surtout dans la bouche ou sous la plume d'un savant, qui, par la na-

ture de ses études, est plus à même d'en connaître et d'en apprécier les inépuisables beautés. D'ailleurs, tous ces romans historiques, par cela seul qu'ils ont des personnages historiques pour héros, et que presque tout l'intérêt du roman résulte de l'histoire, ne sont-ils pas une preuve manifeste, un aveu tacite que l'histoire par elle-même est dramatique? En effet, ne voit-on pas souvent, que dans un roman de ce genre, c'est la partie purement historique qui est la plus belle et qui plait le plus aux lecteurs de bon goût, les seuls dont un auteur doive ambitionner les suffrages? Pourquoi donc recourir à la fiction, là où la réalité est si pathétique, si pleine de ressources, si exubérante de beautés? Il est vrai, en écrivant des histoires générales, on ne peut entrer dans tous ces détails, si mesquins en apparence, mais si importants pour expliquer l'état des mœurs et des croyances à une époque donnée. Aussi, depuis quelque temps, les savants abandonnent l'histoire générale pour s'attacher à une période déterminée, à un règne, à une institution. De cette manière, en même temps qu'on pourra exiger de l'auteur plus de profondeur dans les aperçus, parce que son esprit aura été constamment dirigé vers un même point, celui-ci aura plus de latitude pour entrer dans des explications accessoires et détaillées qui amusent et instruisent à la fois.

Enfin, qu'est-il besoin encore de prouver que l'histoire par elle-même est intéressante? Comme Belges et comme amis de la science, n'avons-nous pas remarqué avec un vrai plaisir l'élan que prennent les fortes études historiques dans notre pays, et l'accueil vraiment flatteur que toute production historique reçoit du public belge? En France, les Châteaubriand, les Thierry, les Barante, les Capefigue, n'ont-ils pas prouvé les immenses ressources de l'histoire? Leurs ouvrages ne sont-ils pas plus vendus et plus lus que les romans historiques? N'ont-ils pas eu

beaucoup plus d'éditions, et n'en auront-ils pas beaucoup plus dans la suite des temps? Leurs histoires ne seront-elles pas toujours consultées avec fruit et plaisir, tandis que les romans historiques ne seront jamais considérés que comme des œuvres d'art et non comme des monuments de la science.

Nous croyons donc avoir prouvé qu'on peut fort bien faire lire l'histoire sans lui donner la forme du roman; si maintenant nous parvenons à démontrer qu'il y a danger à lui donner cette forme, on pourra en conclure que le *roman historique* n'est pas une conception heureuse et utile.

On n'écrit pas ce roman pour les hommes de la science, pour ceux qui se livrent à l'étude de nos annales. Ceux-là vont puiser, ou directement aux sources, ou dans les ouvrages purement historiques; ceux-là aussi, par amour pour la science et par conviction des beautés intrinsèques de l'histoire, prétendront toujours que le roman est trop peu historique, et éprouveront une pieuse indignation, en parcourant les pages romanesques qui, selon eux, déparent le livre. On écrit donc le roman historique pour le public, c'est-à-dire, pour les personnes moins instruites qui n'ont ni le temps ni le courage d'apprendre l'histoire dans les livres à ce destinés. Or, combien de personnes pourront distinguer la fiction d'avec la vérité, la capricieuse invention d'avec la fidèle narration? Combien, en lisant ce livre où tout est nouveau pour elles, pourront se dire : ceci est du roman, ceci est de l'histoire? Quel guide assuré, quel fil auront-elles pour s'orienter dans ce labyrinthe d'idéal et de réel? Ne sachant pas distinguer ce qui appartient à l'histoire, quelles connaissances historiques, certaines et incontestables, auront-elles puisé dans cet ouvrage? Nous disons plus: comme ces romans historiques sont écrits principalement pour les dames et lus par elles,

cette classe de lecteurs s'attachera de préférence à ce qui paraît extraordinaire, à ce qui va le plus au cœur. Si la partie la plus frappante, la plus séduisante, est de l'histoire, alors pourquoi ajouter du romanesque? Si la partie la plus intéressante est, au contraire, du roman, alors, ou ce romanesque détournera l'attention de l'historique, ce qui est un mal; ou ce romanesque sera pris lui-même pour de l'historique, ce qui est un mal incomparablement plus grand, puisqu'il jette dans l'esprit du lecteur des notions fausses et erronées sur l'histoire.

Jusqu'ici nous avons supposé que le public lit ces romans pour s'instruire, et nous venons de voir qu'un tel mode d'enseignement est vicieux. Mais, dira-t-on, on lit ces romans comme des romans de mœurs, pour s'amuser. — C'est aussi notre avis. Que devient alors le but du roman historique, et comment justifier alors ce genre d'ouvrages? Pourquoi donc donner cette forme romanesque à l'histoire, puisque sous cette forme, on ne pense plus à l'histoire, on ne s'instruit pas? Quel désappointement surtout pour l'auteur, de voir qu'avec toutes ses connaissances laborieusement acquises, il n'a droit qu'au titre léger et futile de romancier, sans pouvoir revendiquer la grave et glorieuse dénomination de savant! Ne serait-il pas pénible de penser qu'après tant de recherches et d'études, après avoir sacrifié son temps et sa santé même, l'auteur du roman historique aurait juste autant de gloire qu'un de ces faciles écrivains du jour, fournisseurs patentés des *Revues*, fabricants de mémoires, spéculateurs en contes et en nouvelles? Certes, c'est là mettre l'instruction à trop bas prix, c'est placer ses connaissances à un trop vil intérêt! Une gloire plus solide doit être la récompense de l'obscur dévouement de l'homme à la vraie science!

Que si l'on envisage l'avenir de ces romans historiques,

ils sont encore plus dangereux et plus futiles pour le futur que pour le présent. Chose singulière! on se moque quelquefois de la bonhomie des vieux chroniqueurs, on s'apitoie sur le défaut de jugement et de saine critique des légendistes d'autrefois, parce que ces écrivains ont inséré dans leurs ouvrages des traditions populaires non fondées, des faits extraordinaires et miraculeux, divulgués par la superstition et accueillis par l'ignorance, et aujourd'hui, l'on donne dans le même travers, on commet la même bévue! Aujourd'hui aussi, l'on sacrifie, non à la superstition, mais au goût du public pour le roman; ce qui, en définitive, est la même chose, puisque dans les deux cas le faux est mêlé avec le vrai! Aujourd'hui aussi, l'on substitue ou l'on joint aux personnages et aux faits historiques, des personnages et des faits imaginaires! Ne conçoit-on pas qu'on se prépare dans l'avenir le même ridicule et la même accusation de manque de jugement? Avec cette différence, toute au désavantage de nos auteurs modernes, que cette absence de critique est très-pardonnable aux siècles d'enfance littéraire, où l'imagination commande et où tout est poésie, tandis qu'elle est inexcusable dans notre siècle de fortes études philosophiques et historiques.

Résumons : le roman historique, tel qu'on l'a conçu jusqu'à présent, est ou inutile ou dangereux, historiquement parlant. Quant à l'auteur, il n'acquiert par ce genre de production, ni cette gloire durable, ni cette réputation de savant auxquelles de longues et consciencieuses études lui donnent le droit de prétendre.

Est-ce à dire que M. Jules de Saint-Genois a eu tort d'adopter, pour son histoire gantoise, cette forme littéraire du roman historique? Le beau et incontestable succès qu'elle a obtenu répond d'avance : non. Cependant, selon nous, ce succès prouve seulement que M. Jules de Saint-Genois a beaucoup de talent, et que ces sortes de

livres jouissent d'une certaine vogue. Mais cette vogue durera-t-elle, et n'est-ce pas une espèce de contre-sens qu'une *vogue durable?* Et puis l'auteur, qui aujourd'hui encore a trop de poésie dans l'ame pour ne pas la répandre au dehors, qui est encore trop sous l'empire despotique de l'imagination, n'arrivera-t-il pas à cette époque de transformation qui se signale dans presque toutes les têtes ardentes? Il vient un temps où le jugement bride et dompte l'imagination, où les connaissances acquises l'emportent sur les infuses, où le positif, résultant de l'étude, de l'âge, de la position sociale, triomphe de l'idéal rêveur et illusoire de la jeunesse. Ce temps arrivera aussi pour M. de Saint-Genois; et ce novice, à l'imagination forte et hardie, exercera un jour le sévère et imposant apostolat de l'histoire; ce jeune chevalier, qui aujourd'hui badine et joue avec ses armes, les tournera un jour à la défense sérieuse de ses ancêtres, et se posera le champion de la gloire de sa patrie!

Commençons l'examen rapide de l'ouvrage de l'archiviste de la Flandre orientale.

Le choix seul de l'époque et du sujet à traiter révèle un artiste. En effet, quoi de plus pittoresque, de plus réellement dramatique que cette lutte de deux croyances religieuses et de diverses opinions politiques, se disputant, non pas philosophiquement, du haut de la chaire de l'église ou de l'école, mais se donnant rendez-vous dans la rue, se croisant, s'entre-tuant à la faveur du tumulte de l'émeute ou des ténèbres de la nuit! Quoi de plus grandiose que la figure colossale de cet homme extraordinaire, tant par la finesse et la profondeur de ses vues que par la hardiesse et la persévéranee qu'il met à les exécuter, de cet Hembyse, dont l'auteur, dans sa préface remarquable, esquisse si vigoureusement les traits mesquins et bizarres, si vous voulez, mais ayant dans leur ensemble une majestueuse et effrayante harmonie!

Saisir le caractère d'une époque si compliquée dans ses éléments, la ressusciter et la placer sous les yeux des lecteurs, avec ses grandeurs et ses bassesses, sa gloire et ses revers, ses exploits et ses fautes; suivre le peuple dans tous les replis de sa fougueuse existence, le peindre lâche et brave tour-à-tour, écrasant ses gouverneurs ou se jetant à leurs pieds, et criant merci, se révoltant contre l'autorité de ses chefs, et subissant l'ignominieuse tyrannie d'un démagogue, fanatique dans ses croyances, enthousiaste dans ses affections, exalté dans ses haines, et par-dessus tout, capricieux et changeant, oh! c'était là une tâche digne du talent et du courage de M. de Saint-Genois.

Il était plus difficile encore de sonder les pensées d'un homme comme Hembyse, de le surprendre dans les profondes intrigues de son ambition, de mesurer son influence sur les événements, et l'influence réciproque des événements sur lui. Aussi pouvons-nous appliquer ici la pensée judicieuse d'un des meilleurs critiques modernes. " L'étude qu'on fait d'un grand homme, dit M. Nisard, demande des forces, mais en donne en même temps. Si le sujet exige beaucoup de l'écrivain, en retour, il le remue et le féconde. C'est une épreuve où l'on peut juger sûrement de la portée d'un talent; celui qui reste stérile, froid, inintelligent en présence d'une de ces grandes figures historiques qui ont rempli toute leur époque, celui-là n'est pas fait pour les succès dans l'art d'écrire. „ Si donc c'est une grande responsabilité que s'attire l'auteur qui se charge de tracer le portrait d'un grand personnage, nous pouvons féliciter M. de Saint-Genois qui est sorti victorieux de cette épreuve; et ce triomphe est d'autant plus beau, que le fond du caractère de son héros étant une astucieuse ambition, l'examen et la connaissance de cette passion demandaient une certaine expérience des hommes et des affaires, qu'il est difficile de supposer dans une personne de son âge.

Une des principales sources où l'auteur puise abondamment ses beautés poétiques, c'est l'opposition de deux caractères nettement tracés, c'est le choc d'intérêts divers et de vues contraires dans les deux rivaux, Hembyse et Ryhove, c'est l'art des contrastes, qui au fond est tout l'art. Ici, Adrien Roelandt, jeune homme loyal, se trouve en face de l'astucieux Hembyse; là, les paroles d'amour de Marguerite et de son amant sont interrompues par les cris de haine et de vengeance de la populace. Tantôt le paisible foyer de M.me Van de Kethulle, et la vie tranquille du béguinage; tantôt le tumulte des émeutes, les clameurs des orgies, les blasphèmes des Iconoclastes. Cette transition continuelle du doux au terrible, du gai au sévère repose agréablement l'esprit, et donne, par sa variété, une nouvelle force à chaque sensation.

Somme toute, le livre de M. Jules de Saint-Genois est un début admirable. Peinture large des principaux personnages, dialogue naturel et animé, descriptions pittoresques et fidèles des coutumes et fêtes du temps, réflexions parfois profondes, presque toujours justes, sur les hommes et les choses, connaissance rare de certaines passions, et surtout un certain parfum de véritable antiquité, une couleur locale scrupuleusement jetée sur l'ensemble, tout proclame dans l'auteur un artiste et un savant.

Peut-être, après toutes les jouissances que nous a procurées la lecture du roman de M. de Saint-Genois, y a-t-il de l'ingratitude, de la cruauté à ajouter quelques observations critiques à nos éloges; mais nous aimons trop le talent et le caractère de notre jeune compatriote, pour les corrompre tous deux par des louanges outrées et par l'absence de toute critique. Il a été trop consciencieux lui-même en faisant son livre, pourqu'il n'exige pas que nous le soyons en le jugeant.

Pour ce qui regarde le style, les critiques ont unanime-

ment blâmé les dialogues en vieux français, intercalés dans les récits et descriptions en français d'aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, ces dialogues sont écrits avec une naïveté charmante, et comme sténographiés sur les lieux. On n'en pourrait pas dire autant des dialogues entre les personnages d'un rang plus élevé; là, on voit trop l'auteur derrière les interlocuteurs; leurs phrases sont trop arrondies, trop déclamatoires; elles sentent trop le travail du cabinet. Leurs conversations n'ont pas assez de cette facilité, de cette soudaineté, qui forment l'apanage et le charme de toute improvisation : or, converser c'est improviser. — Selon nous, un reproche plus grave peut être adressé à l'auteur, c'est qu'il paraît trop imbu de la lecture des romans en vogue, trop enclin à imiter, peut-être involontairement, le style boursoufflé et extravagant des romanciers et dramaturges du jour. Tout lecteur de goût réprouve les *vois-tu*, *n'est-ce pas*, *moi! erreur! damnation! infamie! c'est que*, qu'on voit dans quelques endroits de son livre. Non, les hommes ne s'exprimèrent jamais ainsi dans leurs conversations! Si nous sommes sévères sur ce point, envers M. de Saint-Genois, c'est qu'un grand nombre de pages de son roman sont écrites dans un style simple, et pourtant plein de force et de beauté, et que, pour faire de l'effet, il n'a pas besoin de recourir à ces misérables exclamations, à ces périodes déclamatoires de l'école moderne. Ne pourrait-on pas aussi, sans trop de rigueur, regretter que de trop fréquentes et trop longues descriptions viennent arrêter la marche des événements, et fatiguer la patience des lecteurs curieux, tout en les instruisant ou amusant?

En examinant la composition générale du roman, distinguons la partie historique et la partie romanesque. Cette dernière qui est la plus faible, dénote parfois une indécision, un manque d'invention, et trahit l'inexpérience

de l'auteur. Par exemple, pourquoi Marguerite va-t-elle deux fois, et la deuxième fois sans motif grave, chez Hembyse? Pourquoi cette intéressante fille tombe-t-elle à plusieurs reprises entre les mains de son ravisseur Bussart, et comment en sort-elle toujours intacte et comme par miracle? Pourquoi tant de portes dérobées, et surtout tant de tapisseries soulevées? Pourquoi imposer à Roelandt, jeune homme ouvert et loyal, une dissimulation de deux ans, un long désir de vengeance digne d'*Atar-Gull* et des plus grands scélérats?

La partie historique est incontestablement la mieux comprise et la mieux exécutée. L'auteur a su conserver dans tout son ouvrage cette impartialité si nécessaire à ceux qui s'occupent de l'histoire. Placé entre les catholiques et les calvinistes, entre les partisans de la monarchie et ceux de la république, entre les Belges rêvant une nationalité et les Belges respectant la domination espagnole, il a pris Gand tel qu'il était à cette époque si terrible, mais si intéressante. Quoique dans les deux derniers chapitres, tout soit historique et raconté avec des détails authentiques, nous croyons que le dénouement traîne trop en longueur; la mort du traître arrive trop lentement et trop visiblement.

Une dernière observation critique que nous nous hasardons de faire, est celle-ci: Certes, on ne saurait aimer cet Hembyse, chez qui la ruse et la violence, les meurtres et les trahisons servent de marche-pied pour arriver au fauteuil de président d'une république, mais qui le conduisent à l'échafaud. On ne saurait affectionner Ryhove, qui a les défauts de son rival sans en avoir les qualités, ni Dathenus, le mauvais conseiller, ni Guillaume d'Orange, qui ne fait qu'apparaître de temps en temps, comme un remords ou comme un obstacle, devant le *premier de Gand*. On doit donc s'intéresser *forcément* à Adrien et à

Marguerite, personnages romanesques et qui sont le moins bien saisis et dépeints. Or, que dans un roman *historique*, l'intérêt retombe sur des personnages *d'invention*, cela nous paraît un défaut capital et surtout dangereux pour l'histoire.

Nous croyons donc avoir signalé les beautés du livre de M. Jules de Saint-Genois, sans illusion, et ses défauts, sans préjugé. Nous avons formulé notre manière de voir, sans préoccupation personnelle comme sans arrière-pensée. Du reste, notre tâche n'était ni difficile, ni pénible; nous n'avions pas à créer une opinion, nous n'avions qu'à constater l'opinion générale éminemment favorable à l'auteur. Heureux celui qui, en rendant compte d'un ouvrage, a déjà devant lui et prend pour guide le bon sens, cette infaillibilité des masses, et met pour ainsi dire son jugement particulier à couvert sous la responsabilité de l'opinion publique!

P.

Du Caissier-général, de ses avantages et de la nécessité de sa conservation. Bruxelles, Berthot, 1836; in-8.°, de 89 pages.

Ce n'est pas seulement l'étude de l'histoire qui prend chez nous un développement remarquable, une recrudescence d'activité étonnante; d'autres sciences aussi sont cultivées avec un succès qui égale la persévérance de ceux qui s'en occupent; la géologie a MM. Schmerling, Dumont, d'Omalius, etc., pour représentants; la géographie, M. Vandermaelen et ses laborieux collaborateurs; la statistique et l'économie politique, MM. Smith, Tandel, De Brouckere, etc., et ainsi d'une foule d'autres branches qu'il serait trop

long d'énumérer. Et pour parler de l'économie politique, nous voyons avec plaisir combien cette intéressante science est approfondie aujourd'hui en Belgique. Parmi les publications qui appartiennent à ce genre d'étude, nous avons à nous occuper un instant d'un ouvrage plein de vues solides et de bons raisonnements, intitulé : *Du Caissier-général, de ses avantages et de la nécessité de sa conservation.*

Après avoir donné les différentes objections, présentées par la cour des comptes contre le maintien du Caissier-général, l'auteur prouve d'une manière victorieuse que toutes ces objections tombent d'elles-mêmes devant les avantages et les garanties qu'offre cette institution. Voici comment il nous apprend ce qui donna naissance à la création d'un Caissier-général : « L'existence d'une dette » publique énorme à charge du royaume des Pays-Bas, » nécessitait la mise en réserve, plusieurs mois à l'avance, » de capitaux considérables destinés au paiement des semes- » tres ; le gouvernement précédent très-habile en finances, » comprit combien il serait favorable au développement » industriel et commercial du pays de ne pas laisser im- » productifs des capitaux, s'élevant moyennement de 15 à » 20 millions de florins. »

Les observations de l'auteur sur la plus ou moins grande activité de circulation des capitaux nous semblent très-remarquables, et nous partageons entièrement son opinion à ce sujet. Du reste, il tâche de défendre la Société générale de toutes les récriminations lancées contre elle, par les hommes et les journaux ; il montre les services qu'elle a rendus, et ceux qu'elle pourra procurer encore ; il loue la moralité des hommes qui la dirigent ; enfin, après avoir prouvé, qu'outre l'utilité réelle, il y a encore, par suite de cette institution, une grande simplification dans les rouages de l'administration financière et une économie

véritable à conserver le Caissier-général, l'auteur soutient que le maniement des deniers publics, affectés aux grands développements industriels et agricoles, ne saurait être confié à des mains plus sûres et plus habiles. Des notions historiques, des calculs bien établis, des opinions émises d'une manière large et libérale, et surtout une grande connaissance en matière de finances caractérisent cet opuscule intéressant.

Z.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE BELGIQUE.

Notice sur les Tombeaux des comtes de Hainaut inhumés dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons; par A. Chalon. Mons, Hoyois-Deroly, 1836; in-8.° de 30 pages.

[Tiré à 50 exemplaires.]

Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, par M. de Barante, avec des remarques, par le baron de Reiffenberg; 6.e édition. Bruxelles, Lacrosse, 1835-1836; 10 vol. in-8.°, *avec figures.*

[Cette édition, très-bien imprimée et plus correcte que les précédentes, présente le texte de l'auteur sans aucun changement. Les notes sont destinées à en relever les principales erreurs. Dans les appendices, on a réuni quelques pièces inédites intéressantes, telles qu'un extrait des Mémoires de Jean de Hennin et un réglement pour l'Université de Louvain par Charles-le-Téméraire. Le neuvième volume contient un long morceau en flamand sur l'exécution d'Imberourt et d'Hugonet; il a été communiqué par M. Serrure, et rétablit la vérité sur un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire de Flandre au XV.e siècle.]

Chronique métrique de George Chastellain et de Jean Molinet, avec des notices sur ces écrivains et des remarques sur le texte corrigé, par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, Lacrosse, 1836; 1 vol. in-8.°, *avec figure.*

[Cette Chronique, tirée à part à 200 exemplaires, et accompagnée d'un commentaire étendu, est détachée du dixième volume de l'ouvrage précédent.]

Notice sur le général Ransonnet et ses quatre fils, par F. A. Van Hulst. Liége, Jeunehomme, 1836; in-8.° maj., de 28 pages, *avec portrait.*

[Extrait de la Revue belge.]

Résumé chronologique des illustrations de la maison de Goethals; in-8°.

[Supplément aux Esquisses biographiques déjà mentionnées, dont il forme les pages 57-91. Cette brochure est curieuse et contient des faits qui méritent d'être recueillis; une partie de ces faits ont déjà figuré dans les annexes de l'Histoire des ducs de Bourgogne.]

Klagt-schrift van Joan. Desid. Walckers, pastor van Edelaere, of Audenaerde door de Geusen ingenomen, anno MDLXXII. Audenaerde, Ch. Ronsse, 1836; in-8.° de 51 pages.

[C'est une espèce de poème, divisé en 167 strophes et donnant des détails circonstanciés sur les événements qui signalèrent la prise d'Audenarde par les Gueux; c'est aux soins de M. Jules Kethel que nous devons la publication de cet intéressant opuscule.]

Des Comtes de Durbuy et de La Roche, aux XI.e et XII.e siècles, par M. Enst, curé d'Afden; publié par M. Edouard Lavalleye, agrégé à l'Université de Liége. Liége, Redouté, 1836; in-8.° de 24 pages.

Geschiedenis van Belgien, door Coomans, advocaet; met 52 plaeten, door Joseph Coomans. Eerste afleévering, 12 plaeten, 48 bladzyden; tweede afleévering, 16 plaeten, 48 bladz.; 1836, in-8.°, Rousseau, à Gand.

[Traduit en flamand avec soin et élégance d'après la nouvelle orthographe, de l'ouvrage français, dont trois livraisons ont déjà paru.]

Histoire de la Belgique, par Coomans aîné, avocat, avec 52 gravures, composées et exécutées par Joseph Coomans; trois livraisons, chacune de 48 pages, 40 gravures; 1836, in-8.°, Rousseau, à Gand.

ANTIQUITÉS.

Les Antiquités de Rome ou Description sommaire des principaux monuments de l'histoire et des arts de la capitale du monde catholique, par le baron Dumont de Florgy, major de l'armée autrichienne, chevalier de l'ordre pontifical du Christ, etc.; in-8.°, 1836. Ad. Wahlen, Bruxelles; 363 pag.

NUMISMATIQUE.

Mes Loisirs, amusements numismatiques, ouvrage posthume de M. le comte de Renesse-Breidbach, publié par son fils. Anvers, Ancelle, 1835; 3 vol. in-8°. 1.er vol., VIII et 299 pages; 2.e vol., VIII et 638 pages; 3.e vol., 620 pages.

[La vente du cabinet de M. de Renesse, qui était sans doute un des plus précieux de la Belgique, a commencé à Anvers le 1.er septembre. On a suivi pour la vente l'ordre adopté dans l'ouvrage dont nous donnons le titre.

Le premier volume, qui comprend les *médailles antiques* (grecques et romaines), se compose de 7938 articles; les deux autres, qui contiennent les *médailles* et *monnaies du moyen-âge et des temps modernes*, renferment 29568 numéros.]

Beoordeeling van het werk over de Luiksche munten, van den graaf van Renesse-Breidbach; door J. J. Becker Bz. Amsterdam, voor rek. van den schryver, 1833; in-8.° de 48 pages.

LITTÉRATURE, POÉSIE.

La Ruelle, drame historique en cinq actes, par Théodore Weustenraad. Liége, Jeunehomme frères, 1836; 172 pages in-18.

[Ce drame est précédé de l'intéressant article de M. Polain, intitulé *le Banquet de Warfusée.*]

Horæ Belgicæ, studio atque operâ Henrici Hoffmann Fallerslebensis. Pars tertia. Lipsiæ, F. Brockhaus, 1836; in-8.° de XXVIII et 176 pages. — Pars quarta. Ibid., 1836, VIII e 72 pages.

[La troisième partie de cet ouvrage uniquement consacré à l'ancienne littérature flamande, contient le joli roman de Flore et Blanchefleur, par Thierri d'Assenede, poète du XIII.e siècle. La quatrième renferme le roman de Charles et Elegast, également en vers flamands.]

Theophilus, gedicht der XIV.e eeuw, gevolgd door drie andere gedichten van het zelfde tydvak, uitgegeéven door Ph. Blommaert. Gent, D. Duvivier, 1836; in-8.° de 114 pag.

[Avec une préface, dont les observations sur la linguistique flamande, sont pleines d'intérêt; un glossaire des mots surannés termine cette intéressante publication.]

Fabelen van P. J. Renier, bestierder der kostschool te Deerlyk. Vierde uytgaef. Kortryk, Beyaert-Feys, 1836; in-12 de 72 pages.

Uitgelezene Dichtstukken van Justus de Harduyn, met aanteekeningen, door J. M. Schrant. Te Zalt-Bommel, J. Noman, 1830; in-8° de 142 pages.

[J. De Harduyn, un de nos meilleurs poètes flamands, naquit à Gand, en 1582.]

Bekroonde Dichtwerken op het afsterven van J. B. J. Hofman, dicht- en tooneelminnaer. Kortryk, by Jaspin, 1836; in-8.° de 51 pages, *avec portrait lithogra.*

[J. B. Hofman mourut à Courtrai, le 2 août 1835, à l'âge de 77 ans; il avait remporté soixante médailles dans différents concours de poésie flamande.

Dix-huit poèmes furent envoyés au concours, pour célébrer la mémoire de cet homme.]

Le Livre de Baudoyn, conte de Flandre, suivi de fragments du roman de Trasignyes, publié par MM. Serrure, professeur et A. Voisin, bibliothécaire à l'Université de Gand. — Bruxelles, Berthot, 1836; in-8.° de XXXIV et 227 pages.

[Une préface remarquable par des détails bibliographiques et des observations entièrement neuves sur les anciens noms de roman, et un glossaire des mots les plus difficiles enrichissent cette publication.]

Les Violettes, poésies, par M.me De Felix de Lamotte (née Van den Cruyce). Bruxelles, L. Haumann, 1836; in-18.

Les Chaperons blancs, opéra comique en trois actes, par Scribe, musique d'Auber. — Bruxelles, 1836; in-18, 102 pages.

[Épisode historique du temps de Louis de Mâle, en 1383.]

JOURNAUX SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Revue Belge, publiée par l'association nationale, pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique; 2.e année, livraisons de février, mars, avril, mai, juin, juillet. Liége, Jeunehomme frères, 1836.

Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique; 6.e livraison, tome IV. Valenciennes, 1836, in-8°.

GÉOLOGIE, BOTANIQUE.

Recherches sur les Ossements fossiles, découverts dans les cavernes de la province de Liége; par le docteur P. C. Schmerling. Liége, P. J. Collardin, 1836; in-4.° de 108 pages, *avec un atlas in-folio de 20 planches.*

[Cette deuxième partie complète le second et dernier volume de ce magnifique ouvrage, qui est, sans doute, un des plus beaux en ce genre qui aient paru en Belgique.]

Esquisses des premiers principes d'Horticulture, par John Lindleg, professeur de botanique à l'Université libre de Londres, traduites et augmentées de notes, par Ch. Morren, professeur de botanique à l'Université de Liége. Bruxelles, 1835; in-12, 1 volume.

Essais pour déterminer l'influence de la lumière dans la manifestation des êtres organisés, dont la génération avait été regardée comme spontanée, équivoque ou directe, par Ch. Morren, etc. Paris; 1 vol. in-8.°, formé de quatre mémoires.

Observations sur la Flore du Japon, par Ch. Morren et Decaisne, naturaliste du jardin du roi, à Paris; 3.e fascicule, in-8.°, *avec planches gravées.* Paris, 1836.

MÉDECINE, CHIMIE.

Mémoires et Observations de la Société de Médecine d'Anvers. Premier fascicule. Anvers, J. B. Heirstraeten, 1836; in-8.° de 116 pages.

Histoire des Maladies observées à la grande armée française, pendant les campagnes de Russie, en 1812, et d'Allemagne, en 1813; par le chevalier J. R. L. De Kerkhove, dit De Kirckhoff. 3.e édition. Anvers, imprimerie de T. J. Janssens, 1836; in-8.°, 425 pages.

Mémoire sur les propriétés et l'analyse de la Phloridzine, présenté à l'Académie royale des Sciences, etc., de Bruxelles, par L. De Koninck, agrégé à l'Université de Gand, etc. Louvain, Van Linthout et Vanden Zande, 1836; in-8.° de 31 pag.

Quelques observations sur la teinture de colchique, et notamment sur son emploi dans les affections rhumatismales, par P. C. Schmerling. Liége, 1832; in-8°.

JURISPRUDENCE, ÉCONOMIE POLITIQUE.

Recueil complet des Lois, Arrêtés et Réglements relatifs à l'instruction supérieure en Belgique; suivi des statuts de l'Université libre de Belgique et de l'Université catholique de Louvain, ainsi que des programmes des cours donnés à ces universités. Bruxelles, J. B. Tircher, 1836; in-18 de 161 pages.

Loi sur le domicile de secours, annotée et commentée par J. A. Orlent. Gand, Vanderhaeghe-Maya, 1836; in-8.° de 70 pages.

Principes fondamentaux de l'Économie politique, tirés des leçons édites et inédites de M. N.-W. Senior, par le comte J. Arrivabene. Paris, 1836; in-8°.

Description de la route en fer à établir d'Anvers à Cologne; mémoire rédigé d'après les ordres du ministre de l'intérieur, par MM. Simons et De Ridder, ingénieurs des ponts et chaussées. Bruxelles, 2.e édit.; in-8.°, *avec huit cartes.*

Résumé des opérations de la Banque, relativement aux droits du gouvernement belge, d'après le rapport fait par M. Isidore Fallon à la chambre des représentants, précédé de documents tendant à appuyer les prétentions du gouvernement belge; par H.-J.-G. François. Bruxelles, 1836; in-8°.

Du Caissier-général, de ses avantages et de la nécessité de le conserver. Bruxelles, Berthot, in-8.°, 89 pages.

Plan d'encouragement en faveur de l'industrie dans la Flandre occidentale, par M. F. Rapaert. Bruxelles, Laurent, 1836.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

Numismatique. — M. F. De Hondt, de Bruges, déjà connu par deux médailles remarquables, du *Concordat* et de l'*Inauguration du roi Léopold*, vient d'en terminer une troisième, frappée à la mémoire de feu M. Goethals, grand-vicaire de l'évêché de Gand. Elle porte à l'avers le portrait de ce respectable prêtre, avec l'inscription Amb. car. gis. Goethals, archip. vic. gen. can. tit. cap. S. Bavonis, et au revers un tombeau gothique avec la légende : Obiit MDCCCXXXVI, act. LXXXV, et plus bas la devise de famille : In als coet.

Cette médaille se distingue par le fini de l'exécution, supérieur à ce qu'on connaissait déjà de cet habile artiste. La tête surtout est d'une vérité frappante et du plus bel effet; espérons que ce ne sera pas le dernier échantillon de son savoir-faire qui sortira de ses mains. D'un autre côté, un jeune artiste gantois, M. Leclercq, vient d'ouvrir une souscription pour perpétuer par la gravure les traits de deux hommes également recommandables, de MM. Triest et Van Hulthem. Nous aimons à croire que ce jeune graveur, qui d'ailleurs semble promettre un brillant avenir, mettra plus de soin à l'exécution de ces deux médailles, qu'il n'en a mis à celle frappée en 1834 au sujet de la 50.e exposition de fleurs de la Société de Botanique de Gand. Car cette dernière, tant sous le rapport de la composition que sous celui de la gravure, ne faisait nullement reconnaître le burin de cet artiste.

Archives. — L'*Écho du Monde savant*, qui se publie à Paris, annonce, dans son N.° du 3 avril 1836, que M. Weiss, bibliothécaire de Besançon, et la commission qu'il préside,

dirigent le dépouillement de 85 volumes in-folio des *papiers* du cardinal de Granvelle, principal ministre de Charles-Quint et de Philippe II. Ce travail, déjà fort avancé, sera pour notre pays du plus haut intérêt : on sait combien ce rusé diplomate joua un rôle important dans les troubles des Pays-Bas.

Inscriptions dans l'Église de Hal. — Cette église si fréquentée par les pélerins, même aujourd'hui, est encore un des monuments gothiques de la Belgique qui mérite une mention toute particulière. Quoiqu'il soit dégradé çà et là par les ravages du temps et l'incurie des hommes, il conserve cependant encore plusieurs parties d'architecture très-remarquables.

Les fonts baptismaux de cette église sont en cuivre et d'une forme gothique très-élégante ; des figurines délicatement sculptées en décorent toutes les parties; on lit sur le piédestal : Ces fonts fist Willaume le Feure, fondeur a Tournay, l'an Mn. CCCCXLVIX.

Les vitrines du pourtour du chœur étaient autrefois en verres de couleur, quelques parties en existent encore; on lit au bas d'une vitrine à droite : *In 't jaer ons Here als men schreef* MCCCC *ende* VIH ..... (1) *danneerte* ..... (2) *make Jan Rumers Matys sone, was donnant vonnis Staramp ende Benedictus sin bruoder ter eere Onser Vrouwe van Halle.*

Dans le chœur de la Vierge, on lit sur une platine de cuivre scellée dans le mur, à gauche en entrant, l'inscription votive suivante :

> En ceste capelle de nostre dame de hal a
> fonde mess. guillebert de lannoy chevalier
> seigneur de Willerval de ses propres biens
> et amortis par bules du pape en loñeur
> de dieu et de la vierge marie une messe
> pẽrpetuelle pour les pelerins qui se doibt
> celebrer par prestre de boñe vie cescun iour
> sur le grant autel apres le son de la cloke
> au point du iour. Et sont les mãbours
> fabrique et tresor de leglise ensemble la loi

(1) Probablement *is gecondamneert.*
(2) Probablement *dit te.*

de la ville de hal tenus et obligies a lui et
a ses hoirs par lettres dottroy du prince et
par leurs lettres de faire le dit service entrete-
ms a tous iours as despens de la ditte
eglise. Et fu celebrée la premiere messe le iour
saint pierre en aout lan M. IIII.e XXIII.

Sur une autre platine de cuivre, appendue au mur à droite de la même chapelle, on lit :

A lōneur de la doulce Vierge
Marie mere au tout puissāt
Fontaine de pite. che chierge
Entier. une livre pesant
En tous tāps jour et nuit ardāt
En ceste devote chappelle
De ses pechiés mersy priāt
Fonda le prevot de Nivelle
Gilles Descornay. serviteur
Du prince. ausy estait cely
Legiste et es drois docteur
Et la fonde de dire chy
A tous iours mais le samedi
Une messe de notre dame
Et en les chincq festes ausy
Cōme au lieu ou on le reclame
Et plusieurs aultres fais et dūs
Annuels y a estably
Par lettres et conditiōs
Sur che dentre leglise et ly
Priāt Dieu q̄ p̄ sa mercy
Il le laisse widier sās blame
Et sās pechie ce monde ycy
Qūt ce vēndra a rēdre lame
Et que lūble Vierge Marie
Le recoive des siens. adōt
Priāt aussy Dieu q̄l noublie
Pas iceulx q̄l pour luy prierōt
Et quensāble qūt finirōt
Puiset veoir p̄ sa grāt grace
Gousīt des biēs qui es cieus sōt
Sa doulce glorieuse tache.

AMEN.

Ainsi le fonda le susdit
Lan Mil. IIII.e quarante huit.

On lit sur une troisième platine, placée au-dessous de la précédente, et qui en paraît être la suite :

Depuis en l'an cinquante wiit
Oultre ladite fondation
Les aultres six iours y a rempliit
Par nouvelle institution
Et par certaine addition
A son autel messe a funde
Delle a tous iours par devotion
Priant quelle ait de lui pitie.

J. D. S. G.

Philologie. — Nous extrayons du bulletin de l'Académie de Bruxelles, séance du 2 juillet 1836, quelques détails pleins d'intérêt sur le roman du *Renard*, dont l'édition flamande va paraître sous peu.

M. Willems fait part à l'Académie qu'étant chargé par le gouvernement de publier le poème du *Renard* en langue flamande, d'après le texte du manuscrit, récemment acheté, par ordre de M. le ministre de l'intérieur, à la vente de la bibliothèque de sir William Heber, à Londres, les recherches qu'il a faites pour ce travail, l'ont amené à établir que la première partie du *Reinaert de Vos* a été composée en Flandre, sous le règne du comte Philippe d'Alsace, vers l'année 1170, qu'ensuite ce poème ne se présente pas, comme on l'a cru, avec le caractère d'une composition imitée des Français; mais qu'au contraire, les romans du *Renard*, publiés par MM. *Méon* et *Chabaille*, sont des branches entées sur les productions poétiques de la Flandre.

Ces assertions, qui ont déjà fait l'objet d'une autre dissertation de M. Willems, insérée dans le *Messager des Arts et des Sciences*, il les appuie encore de la manière suivante :

« L'ancien *Reinaert de Vos*, véritable épopée d'animaux, se compose de 3394 premiers vers du manuscrit de Londres, formant ensemble un tout homogène, lié par une action principale et par des épisodes qui en ressortent naturellement, dans lesquelles chaque animal joue un rôle parfaitement adapté à son caractère et à son instinct : c'est plus qu'une fable. La suite du poème, ou les 4432 derniers vers, est due

à un autre poète, que je crois être Willem Van Utenhove, prêtre à Aerdenburg, qui traduisit un bestiaire français, vers 1250, au témoignage de Jacques Van Maerlant, et qui, pour faire ce supplément, s'est servi des compositions françaises.

» Toute la scène se passe en Flandre, à l'exception d'une aventure au loup et au renard, chez un curé du Vermandois (vers 1514 et sqq.), aventure dont les circonstances sont racontées par Reinaert, dans une confession qu'il fait de ses péchés au blaireau Grimbaert. L'excursion des deux animaux en Vermandois est rapportée comme s'il n'eussent pas dû sortir de leur propre pays, et cela s'explique fort naturellement. Philippe d'Alsace, par suite de son mariage avec Isabelle, héritière du Vermandois, vers 1160, ayant réuni la possession des deux comtés, jusqu'au traité de paix conclu avec le roi de France, en 1186 (1), il est évident que le poème flamand a dû être composé dans l'intervalle.

» Dans un autre passage du poème, Reinaert raconte comment il avait enterré les trésors du roi Ermenric dans un endroit nommé *Hulsterlo*, lieu désert et sauvage, où pas une âme ne vient, dit-il, pendant six mois de l'année. Ce lieu écarté, avec la forêt contiguë, fut cédé à l'abbaye de Tronchiennes en 1136, d'après un diplôme publié par Miræus (2). Il est vraisemblable que les religieux de Tronchiennes y firent bâtir, quelque temps après leur prise de possession, une chapelle dédiée à Notre-Dame; car il est constant que de nombreux pélerinages se firent *tonser vrouwen van Hulsterlo*, pendant le XIII.e et XIV.e siècle (3). Or, ne résulte-t-il pas de là que l'auteur de Reinaert a écrit à une époque où l'affluence des pélerins et autres personnes dévotes ne se faisait point remarquer en ce lieu, ce qui nous mène au milieu du XII.e siècle?

» Une autre aventure se passe chez un curé de village, re-

---

(1) Warnkoenig, *Histoire de la Flandre*, I, p. 195-201.

(2) *Diplom.* I, p. 177.

(3) Cannaert, *Bydraegen tot de geschiedenis van het strafrecht in Vlaenderen.*

présenté comme jouissant de son bénéfice, quoique vivant maritalement avec une femme et de nombreux enfants au vu et su de tout le monde, et sans que le poète y trouve à redire. Cependant, celui-ci ne manque jamais d'employer les armes de la satire contre les ecclésiastiques, quand l'occasion de les fronder se présente. La même aventure et le même curé sont reproduits dans une branche des Renards français, composée dans la première moitié du XIII.e siècle (1); mais là ce n'est plus un femme légitime, c'est une concubine qui vit avec le prêtre :

Toute la vile le plaignoit
Por une put..., qui tenait,
Qui mere estoit Martin d'Orliens :
Si l'avolt gité de grans biens, etc.

« N'en faut-il pas conclure que le poème flamand a été composé antérieurement à la branche française, dans un temps que les prêtres ne perdaient pas encore tout-à-fait leurs bénéfices par le mariage, c'est-à-dire, avant la fin du XIII.e siècle (2).

« Plusieurs autres allusions historiques du Reinaert ont trait à l'établissement de la prioré d'Elmare, qui eut lieu en 1144 (3), ou se rapportent à des personnages distingués de ce temps, tels que Herman, abbé de Saint-Martin à Tournai, et Godefroid d'Angers ou de Vendôme, qui vivaient tous deux au commencement du XII.e siècle (4).

« Enfin, je ne puis me refuser à admettre l'antériorité du Reinaert flamand, par rapport aux poèmes français de ce nom, lorsque je considère, 1.° que les trouvères français eux-mêmes ne reconnaissent avoir composé que des *branches* du *Renard*, et que 27 branches et plus ne forment pas encore un arbre; 2.° qu'aucun de ces trouvères ne fait mention d'un poème *français* plus ancien, sur le même sujet, et 3.° que la plus

(1) *Le roman du Renard*, édit. Méon, II, p. 34.
(2) Walter, *Lehrbuch des kirchenrechts*, p. 207.
(3) Sanderus, *Flandria illustrata*, I, p. 252.
(4) *Histoire littéraire de France*, XI, p. 177, XII, p. 379.

belle branche française, notamment celle qui commence le second volume de l'édition de M. Méon, a été composée sur un fragment du poème flamand. En effet, l'auteur de cette branche déclare l'avoir puisée dans un autre livre. Ce dit l'estoire, dit-il :

Ce dist l'estoire *es premiers vers*
Que jà estoit passez yvers
Et l'aube-espine florisoit
Et que la rose espanisoit
Et près fu de l'asension,
Que sire Noble, le lyon,
Toutes les bestes fist venir
En son palés por cort tenir.

Voilà, précisement ce que dit le poème flamand, *es premiers vers*. Le trouvère ne fait que l'imiter ou traduire jusqu'au vers 11206 du texte de Méon, et alors il cesse d'appeler en témoignage l'*histoire* qu'il citait auparavant à chaque événement remarquable, comme par exemple v°. 10035.

Quant reviennent de pasmoison,
Si comme en escrit le trovon.

et plus loin, v°. 10594 :

Tybert giete avant les deux,
Si con nos trovons en l'estoire.

Enfin, ce qui prouve, de la manière la plus formelle, que le trouvère a travaillé sur le texte flamand, c'est qu'à l'endroit même où l'original porte ces mots : « *Reinaert sprac : Tibert, gi syt mi willecome* », le compositeur français a écrit, v°. 10493;

Tybert, fit le renart, *villecome!*

Ce mot *willecome*, qui veut dire *bienvenu*, assurément n'est pas français. On le chercherait vainement dans le dictionnaire de la langue romane de Roquefort. A notre tour, nous lui disons le *bienvenu*, puisqu'il s'est produit si à propos pour constater l'existence antérieure du *Renard* flamand, comparativement aux compositions françaises du même nom.

Architecture. — *La Tour de l'église de Notre-Dame ou ancienne cathédrale d'Anvers, mesurée et dessinée par* L. Serrure, *architecte et professeur à l'Académie royale d'Anvers, membre de la Commission pour l'encouragement des Beaux-Arts, de la Société des Sciences, Lettres et Arts de cette ville, et correspondant de celle des Beaux-Arts de Gand, etc.; réduit et expédié sous la direction de l'auteur, par* P. Erkes, *son élève.*

Depuis quelque temps toutes les études se sont dirigées vers le moyen-âge. On est enfin revenu d'un préjugé injuste contre une époque qui offre tant de choses remarquables dans tous les genres. L'histoire et la littérature ont été successivement explorées; et les peintres et les graveurs qui précédèrent la renaissance de l'art sont appréciés aujourd'hui comme ils le méritent.

En architecture aussi, les Grecs et les Romains ne produisirent pas seuls des chefs-d'œuvre; nos ancêtres, par la construction de leurs admirables églises, de leurs élégants hôtels de ville, ont prouvé qu'ils ne le cédaient en rien à l'antiquité. Depuis quelque temps on a commencé à étudier ces monuments jusque dans leurs moindres détails, et plus on apprend à les connaître, plus on doit admirer le génie et le talent des artistes du moyen-âge. En France, les publications si intéressantes de M. de Caumont ont attiré une attention toute particulière vers le genre d'architecture, connu sous le nom de gothique. En Allemagne et en Angleterre, toutes les constructions intéressantes pour l'histoire de l'art, sont mesurées et livrées à la publication. La Belgique, si riche en monuments, ne possède jusqu'à présent que deux ouvrages qui méritent une mention spéciale. Nous voulons parler du *Choix des Monuments, Édifices et Maisons les plus remarquables du royaume des Pays-Bas,* par M. Goetghebuer, et de la *Collection de Plans, Coupes, Élévations, Voûtes, Plafonds, etc., etc., des principaux monuments d'architecture et sculpture de la ville de Bruges,* par M. Rudd. Mais le premier de ces ouvrages est loin d'avoir épuisé la matière, et on y chercherait en vain les belles églises de Notre-Dame, à Anvers, de S.te-Waudru, à Mons, de S.t-Jacques, à Liége. La publication de M. Rudd se borne à la localité de Bruges.

L'église de Notre-Dame, ou ancienne Cathédrale d'Anvers, tient un premier rang parmi les édifices gothiques, non seulement de la Belgique, mais de l'Europe entière. La tour surtout, tant par son élévation, que par la hardiesse et l'élégance de ses détails, fait l'admiration de tous les amateurs des beaux-arts et le désespoir des architectes de nos jours. Jusqu'ici cependant personne n'a eu le courage de faire sur ce monument un travail spécial et digne de son sujet. Il en existe à la vérité un très-grand nombre de gravures et de lithographies; mais toutes faites à vue d'œil ou au moyen d'instruments d'optique et sur une échelle tellement réduite qu'elles n'offrent aux yeux qu'une masse informe qui ne permet point de juger, le moins du monde, de l'intérêt et de la variété de ses différentes parties.

M. Serrure vient de terminer un travail sur la tour d'Anvers, qui lui a coûté plusieurs années et des sacrifices en tout genre.

Lorsque la régence de cette ville commença en 1826 la restauration de ce beau monument, il profita des échafaudages que l'on avait fait construire; plus tard il en fit faire à ses frais. Il eut ainsi l'occasion de mesurer et de voir de près tous les moindres détails de la sommité de l'édifice, où personne n'avait pu atteindre avant lui et qui aperçus de loin ne paraissent que des masses compactes.

C'est donc le fruit de plusieurs années de travail que l'on offre au public. Cet ouvrage, tout-à-fait classique, est le seul qui aura paru en ce genre en Belgique. En intéressant les amis des beaux-arts en général, il fournira en même temps à ceux qui s'occupent plus particulièrement d'architecture, les études les plus variées et les plus gracieuses d'un des plus beaux types du genre gothique.

Afin de pouvoir apprécier jusqu'aux moindres détails, l'auteur a dessiné le tout sur une échelle de vingt-cinq millimètres par mètre.

Non-seulement trois feuilles de papier vélin grand aigle d'un mètre dix centimètres de hauteur sur soixante-dix centimètres de largeur, représenteront l'élévation, mais dans un pareil nombre de feuilles on donnera la coupe de tout l'édifice et dans deux autres les plans des différentes galeries.

L'ouvrage sera gravé sur cuivre, sous la direction de M. Corr, professeur à l'Académie royale d'Anvers, et les planches principales seront entièrement exécutées par cet habile artiste.

Mode de publication. — L'ouvrage qui se composera de huit planches paraîtra en trois livraisons. Les deux premières contiendront chacune trois planches. Avec la troisième qui n'en aura que deux, il sera donné un texte explicatif des planches et une notice historique sur cet édifice.

Le prix de chaque livraison, qui se paiera lors de la réception, est de *vingt-deux francs*. Une fois l'ouvrage complet, le prix sera porté à soixante-seize francs.

On ne peut souscrire que pour les trois livraisons.

Cet ouvrage exigeant des dépenses très-considérables, l'auteur veut d'abord avoir l'assurance que ses frais seront à peu près couverts, en conséquence il ne remettra les dessins au graveur que lorsqu'il aura réuni *cent cinquante souscripteurs*.

Une fois ce nombre atteint, les livraisons se succèderont de quatre à quatre mois.

On souscrit, à Anvers, chez l'auteur, rue Porte aux Vaches, n.° 1179. Ainsi que chez tous les libraires, marchands d'estampes et directeurs de postes du royaume et de l'étranger.

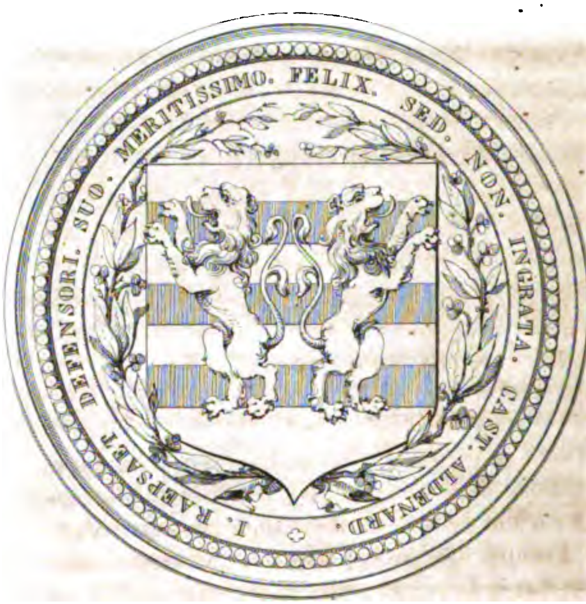
DEFENSORI. SUO. MERITISSIMO. FELIX. SED. NON. INGRATA. CAST. ALDENARD.
I. RAEPSAET

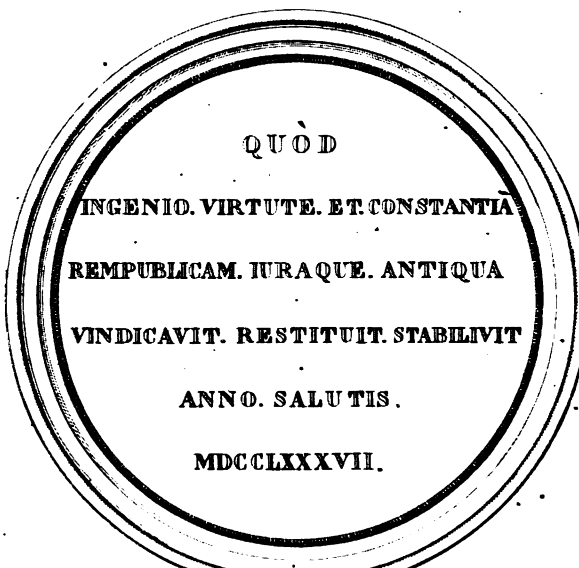
QUÒD
INGENIO. VIRTUTE. ET. CONSTANTIÂ
REMPUBLICAM. IURAQUE. ANTIQUA
VINDICAVIT. RESTITUIT. STABILIVIT
ANNO. SALUTIS.
MDCCLXXXVII.

CH. ONGHENA S.

Numismatique.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE MÉTALLIQUE DES PAYS-BAS, DE VAN LOON.

Aucun pays ne possède peut-être des ouvrages de numismatique comparables à ceux de Van Mieris et de Van Loon. Ce dernier surtout est tout-à-fait classique en Hollande et en Belgique. Presque tous les cabinets chez nous sont arrangés d'après son système, et certes pour les médailles proprement dites, il serait difficile de trouver un ordre de classification plus convenable. Malheureusement l'ouvrage de Van Loon n'embrasse qu'une certaine période, de 1555 à 1716, et l'auteur, en s'attachant principalement aux médailles, n'a inséré qu'accidentellement quelques monnaies des différentes provinces. Les numismates de nos jours ont donc une double lacune à remplir; ils doivent d'abord songer à faire une histoire monétaire de notre pays, en complétant les travaux d'Alkemade, de Ghesquière, de Heylen, de Groebe, etc., et en réunissant ce qu'il y a d'intéressant pour nous dans les doctes travaux de Duby-Tobiesen, de Madai, de Lelewel, etc. Un pareil travail n'est sans doute pas chose facile, et n'est surtout pas l'œuvre d'un seul homme; mais si tous les numismates voulaient commencer par publier le simple catalogue des monnaies de telle ou de telle province qu'ils possèdent, il serait très-facile plus tard, une fois que l'existence de telle ou telle

pièce serait connue, d'y ajouter ce que d'autres cabinets pourraient offrir, et d'arriver ainsi à une connaissance assez complète de ce qui existe. Quelque riche que soit un cabinet, il est impossible qu'il ne lui manque pas beaucoup d'objets, surtout pour les monnaies du moyen-âge. Tout travail isolé serait donc infructueux, et il serait téméraire d'oser entreprendre l'histoire monétaire d'une de nos provinces, d'une de nos villes même, sans être informé de ce que contiennent les différents cabinets du pays et de l'étranger. Le *Messager des Arts* insérerait volontiers tout ce qui pourrait contribuer à faire élever ce monument national.

Mais revenons à l'ouvrage de Van Loon, le but principal de cet article.

Nous avons dit tout-à-l'heure que cet ouvrage s'arrêtait à l'année 1716. La deuxième classe de l'Institut royal des Pays-Bas, établi à Amsterdam, entreprit vers 1820 de continuer l'ouvrage de Van Loon et de Van Mieris, en décrivant et en publiant les médailles postérieures à l'année 1716, ou celles qui avaient échappé aux recherches de ces deux auteurs. A cet effet, elle fit un appel à tous les amateurs du royaume des Pays-Bas, afin de contribuer à rendre cet ouvrage aussi complet que possible. Mais, dans le premier cahier de cette publication, qui parut en 1821, l'Institut se plaint amèrement de n'avoir trouvé aucun collaborateur dans les provinces méridionales, tandis que dans les provinces septentrionales presque tous les amateurs s'étaient empressés de lui envoyer des renseignements ou de lui faire des communications.

Si personne en Belgique ne répondit à ce premier appel, nous croyons pouvoir l'attribuer au peu de publicité qu'a eu d'abord chez nous l'entreprise dont l'Institut allait s'occuper; car à peine le premier cahier eut-il paru que MM. Geelhand, d'Anvers, possesseurs, comme l'on sait,

d'un des cabinets les plus remarquables pour l'histoire de notre pays, et feu M. J. J. Raepsaet, membre lui-même de l'Institut, firent à la société d'Amsterdam des communications très-intéressantes. Dans l'introduction du 2.e cahier, qui parut en 1824, il est rendu un témoignage public de gratitude à ces messieurs; cependant on y exprime en même temps le vœu de voir imiter leur exemple par d'autres amateurs de Belgique. Ce qui, nous le pensons, n'a jamais eu lieu.

Le 3.e cahier parut en 1827, et cette dernière livraison contient les médailles jusqu'à l'année 1746. Il reste donc encore beaucoup de chemin à faire pour arriver jusqu'à nos jours.

L'entreprise de l'Institut était certes une chose très-méritoire. Il avait un bel exemple à imiter. On a été assez modeste pour ne pas donner à cette publication le titre de *Continuation de Van Loon;* on s'est contenté de dire : *Description de médailles historiques des Pays-Bas, pour servir de continuation à l'ouvrage de Van Loon.* Mais la première société savante de la Hollande, hautement protégée par le gouvernement et puissamment aidée par les principaux amateurs, devait-elle se borner à une simple description? Van Mieris et Van Loon ont osé faire plus à eux seuls que ce corps savant, et leurs ouvrages offrent plus d'un intérêt; ils ne se sont pas bornés à donner une simple description des pièces qu'ils imitaient, mais ils se sont encore élevés au rang d'historiens. On pourra leur reprocher de la froideur dans le style, des longueurs dans la narration, mais ces défauts étaient inévitables dans un ouvrage où il s'agissait très-souvent de décrire des médailles très-remarquables sous le rapport de l'art, mais qui n'offraient qu'un intérêt secondaire ou tout-à-fait local. Ajoutons encore que les gravures qui accompagnent la publication de l'Institut forment un contraste frappant avec celles de

leurs devanciers, et qu'elles témoignent du peu de progrès de l'art de la gravure, en Hollande.

Au reste, quoiqu'il eut été possible de mieux faire, tant sous le rapport du plan de l'ouvrage même, que sous celui de l'exécution des gravures, les trois cahiers qui ont paru ont procuré le plus grand plaisir à tous les numismates et en font vivement désirer la suite.

Nous avons parlé plus haut de la coopération de feu M. J. J. Raepsaet. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs un article de cet illustre savant, sur notre numismatique. Ce travail est apparemment celui qu'il communiqua à l'Institut. Nous devons cette pièce intéressante à l'obligeance de M. N. d'Huyvetter, un des directeurs de l'Académie de peinture de Gand. Nous avons accompagné cet article d'une gravure représentant la médaille que M. Raepsaet a léguée par sa dernière volonté au cabinet de l'université de Gand.

S'il est à regretter que l'auteur ait été un peu laconique dans la description des médailles mêmes, d'un autre côté les remarques qu'il y a ajoutées rendent cette notice fort intéressante. Elle commence à-peu-près là où s'arrête le troisième cahier de l'Institut, et a été poussée jusqu'à l'invasion française en 1796.

C. P. S.

Description de Médailles et Jetons,

RELATIFS A L'HISTOIRE BELGIQUE,

FRAPPÉS PENDANT LE XVIII.e SIÈCLE,

DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

N.° 1 17.. Médaille frappée par les états de Flandre, à l'occasion de la naissance de l'archiduc Léopold, fils de Charles VI.

Légende : GENUS IMMORTALITATE MANET.

Exergue : NATIVITAS PRIMO-GENITI.

2 1744 Une médaille et un jeton de l'inauguration de l'impératrice-reine, Marie-Thérèse, comme comtesse de Flandre.

Légende : HÆC ARA TUEBITUR OMNES.

Exergue : FIDES PUBLICA.

Revers : Son buste et titres.

MAR. TH. D. G. R. HUNG. BO. D. BRAB. C. FL. INAUGURATA 1744.

Un jeton dito.

3 1753 Médaille frappée en mémoire du nouveau canal de Louvain à Malines.

Légende : INDE OPES.

Exergue : FOSSA LOVANIENSIS, 1753.

4 1755 Médaille pour l'arrivée du prince Charles de Lorraine, comme gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens.

Légende : ADDITUM SIDUS.

Exergue : ADVENTUS CAROLI LOTH.

Revers : Buste et titres, 1755.

Il avait été adjoint à l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante des mêmes provinces dès 1741, mais les guerres l'avaient empêché de venir prendre possession de son gouvernement.

5 1756 Médaille frappée à l'occasion de la restauration de l'hôtel de la Monnaie, à Bruxelles, sur la place dite de la Monnaie.

Légende : RESTAUR. OFFICI. MONET. BRUX.

Exergue : 1756.

Revers : Buste du prince Charles.

6 1759 Médaille frappée pour la ville de Bruxelles, à l'occasion de la nomination du comte de Cobentzl, ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas, à la dignité de chevalier de la Toison d'or.

Légende : GRATITUDO AUGUSTORUM, qui entoure le collier de l'ordre, au milieu duquel sont les STATUTA ORDINIS.

Exergue : EX DECR. S. P. Q. B., 1759.

Revers : CAR. C. COBENTZL. AUG. IN BELG. ADMINIST.

M. de Cobentzl est un des plus grands ministres que les Pays-Bas aient eu; il étudia à la cour de Vienne toutes les ressources et tous les avantages de ces provinces; il ranima le commerce, l'industrie et l'agriculture, et sut obtenir volontairement des fonds immenses pour la guerre de sept ans.

7 1765 Médaille frappée à l'occasion du second mariage de l'empereur Joseph II avec une princesse de Bavière.

Face : AUSPICIA FELICITATIS PUBL.

Exergue : VOTA SECUNDA, 23 JANUARII 1765.

8 1769 Médaille frappée, en 1769, par les sociétaires du concert de Bruxelles, pour célébrer le demi-jubilé du gouvernement du prince Charles, et le rétablissement de sa santé, après une grave maladie.

Face :

QUOD
BELGII PRÆFECTUR.
XXV ANNIS
POR. HUMANE PRUD.
GES. SIT
ODÆI BRUX. CAROLINI
SODALES
PRINCIPI CARISS.
1769.

Revers : Le buste et titres du prince : CAR. ALEX. LOTH. DUX BELG. PRÆF.

Il en fut distribuée une en argent et une en cuivre, à chaque personne invitée à la fête.

Ces médailles ont été gravées par Roulens et Arondel, alors graveurs de la monnaie ; elles sont très-mal exécutées.

9 1770 Médaille frappée par les états de Namur, pour la nomination du prince François Joseph Rase de Gavre, au gouvernement de la province.

Légende : VOVERANT ORDINES NAMURCENSES, 1770.

10 1772 Médaille frappée pour l'érection de l'Académie impériale et royale des Sciences et Belles-Lettres à Bruxelles.

Légende : ARTIUM LIBERALIUM TUTELA AC PRÆSIDIUM.

Exergue : ACADEMIÆ BELGICÆ.

Revers : Le buste du prince Charles.

Bien que cette médaille ne porte pas d'annuaire, je crois devoir la rapporter à l'année 1772; les lettres-patentes pour l'érection de l'Académie, du 16 décembre 1772, semblent le prouver, et puisque l'Académie en est redevable au prince de Stahrenberg, comme on peut le voir par le discours préliminaire du tome I.er des Mémoires de l'Académie, je crois devoir y rapporter pareillement la médaille N.° 11, à moins qu'on ne doive la rapporter au sujet N.° 15.

11 1772 Médaille en l'honneur du comte (prince) de Stahrenberg, ministre plénipotentiaire de la cour de Vienne auprès du gouvernement des Pays-Bas.

Sans année et sans indication de sujet.

Légende : PIETATE ET CONSILIO.

Revers : Buste du prince.

12 1773 Médaille frappée pour la suppression de l'ordre des jésuites, par lettres-patentes de l'impératrice-reine du 13 septembre 1773.

Légende : SALUS GENERIS HUMANI.

Exergue : JESUITARUM SOCIETAS DELETA, 1773.

Quoiqu'il ne soit pas dit par ordre de qui cette médaille, avec cette légende singulière, ait été frappée, il n'en est pas moins manifeste qu'elle a été gravée par Van Berkel, graveur de la monnaie, à Bruxelles.

13 1774 Médaille, prix du collége royal de Bruxelles.

Face : PALMA TYROCINII LITERARII.

Revers : Le buste de Marie-Thérèse.

Pour remplir le vide causé dans l'instruction publique de la jeunesse, on érigea des colléges royaux; celui de Bruxelles fut organisé, à grands frais, sur le pied du collége thérésien de Vienne, mais cette institution ayant déplu à la nation belge, sous plus d'un rapport, elle n'a pu se soutenir.

14 1775 Médaille à l'honneur de M. Christophe baron de Bartenstein, de Bruxelles, proclamé *primus de Louvain.*

Légende : HONOR VIRTUTIS PRÆMIUM.

Exergue : CHRISTOPH. BAR. A BARTENSTEIN BRUX. PRIM. IN PHILOSOPHIA 20 AUG. PROCLAM. LOV. URB. SUAM NAT. VICTOR. INTRANS 10 SEPT. 1775.

Comme bientôt on n'aura plus d'idée de cette solennité intéressante ni de son importance, il n'est pas sans intérêt d'en dire un mot ici.

Il y avait communément, dans les quatre pédagogies de l'université de Louvain, 700 étudiants en philosophie. La célébrité de cette université y appelait des élèves de toutes les nations de l'Europe. A la fin d'un cours biennal, il y avait un concours des quatre pédagogies, pour la palme ou place de *premier :* d'abord ce concours était divisé en trois classes principales qu'on appelait les *trois lignes;* chaque ligne se composait de douze concurrents, dont trois de chaque pédagogie; ensuite d'un concours particu-

lier de chaque pédagogie, de manière que, dans chaque ligne, il ne pouvait y avoir que trois candidats de chaque pédagogie. C'était là une mesure politique adoptée pour conserver l'égalité de réputation entre toutes les pédagogies, égalité qui aurait pu souffrir, si, pendant quelques années de suite, les premières places du concours eussent été remportées par l'une des quatre.

Après ces *trois lignes*, venait une quatrième classe, qu'on appelait *ante medium*. Cette classe se composait, sans distinction de pédagogies, de la moitié du reste des concours; l'autre moitié, n'étant pas proclamée, on appelait ceux-ci en masse *postmediales*, et ils ne jouissaient d'aucune considération, mais le premier *antemedialis* était quelque fois considéré autant qu'un *linealis* de la seconde ligne.

Ce cours de 700 étudiants se réduisait ordinairement à 400 pour le concours, et l'on sent que celui qui en était proclamé le *premier*, devait être un sujet éminent, d'autant plus, que le concours n'avait lieu qu'entre l'élite, et qu'un grand amour du travail animait ordinairement ces pédagogies; aussi, il n'était pas d'honneurs que le gouvernement, les états, les magistrats, les villes et le peuple, ne prodiguassent au vainqueur, soit à son passage, soit à son arrivée dans la province à laquelle il appartenait.

M. le baron de Bartenstein a justifié l'espoir que cette palme avait donné de ses talents; il a été ensuite nommé conseiller au conseil des finances, et s'étant retiré à Vienne, après l'occupation des Pays-Bas par les Français, il a été nommé vice-président du conseil des finances.

15 1778 Médaille frappée en mémoire de la construction du Parc et de la place Royale de Bruxelles.

Légende : FORNARLLÆ ARCIS ÆDIFICIIS AUCTOR, 1778.

Revers : Le buste du prince Charles.

La médaille N.° 11 pourrait bien être rapportée, peut-

être, à cette époque, car le prince de Stahrenberg a beaucoup protégé et favorisé ces embellissements.

16 1779 Médaille frappée à l'occasion du nouveau palais du conseil de Brabant, présentement le palais des États-généraux.

Légende : THEMIDI TUTELARI.

Exergue : S. P. Q. B. CONSTRUI CURAVIT, 1779.

Il a été construit aux frais de la ville de Bruxelles, et le fronstispice exécuté par M. Godecharles, sculpteur, à Bruxelles.

17 1780 Médaille en mémoire de la mort du prince Charles de Lorraine, gouverneur-général des Pays-Bas.

Légende : MEMORIÆ ÆTERNÆ.

Exergue : MORITUR IV NON. JULII, 1780.

Ce prince était regardé comme le père du peuple. Les états de Brabant lui avaient érigé une superbe statue pédestre au milieu de la place Royale; mais les jacobins l'ont renversée et transportée à Paris. On prétend que, prêt à rendre le dernier soupir, Charles laissa échapper quelques larmes, en disant : « Que vont devenir ces 1600 familles que j'entretiens. »

18 1781 Médaille frappée à l'occasion de l'arrivée de l'empereur Joseph II, en Belgique.

Légende : BELGII FELICITAS.

Exergue : ADVENTUS AUGUSTA, 1781.

Il n'était pas encore inauguré à cette époque; il visita les Pays-Bas *incognito*, sous le nom du comte de Falkenstein, accompagné du seul général comte de Terry. Il arriva à Gand le 15 juin.

19 1780 Médaille frappée pour l'avénement de l'archiduchesse Marie-Christine et du duc Albert-Casimir de Saxe-Teschen, son époux, comme gouverneurs-généraux, en juillet.

Légende : JOSEPHUS II AUGUSTUS MATERNI IMPERII ET VIRTUTIS HERES, 1780.

Revers : Les deux bustes de ces princes.

L'effigie du prince est d'une ressemblance frappante.

20 1782 Médaille de l'inauguration de l'empereur Joseph II.

1.° *Légende :* VINCULUM FELICITATIS PUBLICÆ.

Exergue : 1781.

Revers : Buste de l'empereur.

2.° Dito, moindre module.

3.° Dito, jeton.

Très-ressemblant; il fut inauguré en Brabant, le 17 juillet, et en Flandre, le 31.

21 1782 Médaille frappée à l'occasion de l'arrivée de l'empereur et de l'impératrice de toutes les Russies dans les Pays-Bas.

Exergue : BRUXELLIS : MENSE JUL., 1782.

Revers : Leur buste. Très-ressemblant.

22 1783 Médaille frappée en mémoire des nouveaux bassins et de la ville neuve du port d'Ostende.

Légende : PORTUS OSTENDANUS IN LITTORE BELGICO AMPLIORE NAVIUM RECEPTACULO INSTRUCTUS, 1783.

Revers : Les bustes des gouverneurs-généraux.

Ces ouvrages sont particulièrement dûs à M. de Grysperre, membre du conseil privé, qui avait été auparavant conseiller pensionnaire de la ville d'Ostende.

COMMENCEMENT DES TROUBLES DES PAYS-BAS.

23 1787 Médaille d'or dont les deux ordres de la Noblesse et des paysans de la haute et basse châtellenie d'Audenarde, en Flandre, décorèrent M. Jean Joseph Raepsaet, conseiller pensionnaire de cette châtellenie, pour avoir courageusement maintenu la constitution de la Flandre, contre les innovations de l'empereur Joseph II (1).

(1) M. Raepsaet, par disposition testamentaire, a ordonné que cette médaille fut donnée à l'université de Gand. On la conserve aujourd'hui au cabinet des médailles.

Face : QUOD INGENIO, VIRTUTE ET CONSTANTIA REMPUBLICAM JURAQUE ANTIQUA VINDICAVIT, RESTITUIT, STABILIVIT ANNO SALUTIS, 1787.

Revers : Les armes de la châtellenie, entourées de la *légende :* J. J. RAEPSAET, DEFENSORI SUO MERITISSIMO FELIX. SED. NON INGRATA. CAST. ALDEN.

Comme cette médaille et toutes celles qui suivent, ont une liaison intime avec ces troubles qui ont duré jusqu'en 1790, on ne sera pas fâché d'en voir un court précis, car le véritable sens de ces troubles est encore peu connu.

Quelle que soit l'opinion que l'empereur Joseph II avait conçue des Belges, il dévoila bientôt sans ménagement ses intentions secrètes : à peine fut-il de retour, à Vienne, de son voyage de 1781, qu'il commença par faire démanteler les villes de la Belgique, enlever tous les arsenaux des villes et des corporations, et déploier son système de réforme générale dans l'état civil et ecclésiastique des Belges. Un édit n'attendit pas l'autre; l'inquiétude devint générale, et le mécontentement arriva à son comble, lorsqu'on vit paraître ses deux diplômes du 1.er janvier 1787, qui renversaient sans ménagement toute la constitution des Pays-Bas. Des pamphlets, des provocations, des affiches incendiaires, circulèrent contre les députations ordinaires des états et contre les magistrats, que la crainte des uns, la pusillanimité des autres et la séduction de la plupart, retinrent dans une inaction difficile à justifier; enfin, la châtellenie d'Audenarde, qui n'avait pas cessé de presser les états-députés d'élever la voix et de se montrer, vit bientôt que ce corps politique était sourd à ses vives instances; elle résolut donc la première de s'opposer à ces innovations; elle convoqua en assemblée générale, les 33 seigneurs de terres à clocher, et les 66 députés, représentant les villages, formant avec le collége des *hauts pointres,* l'assemblée générale, pour le 17 avril 1787. Le gou-

vernement qui pressentait les suites de cette réunion, et qui soupçonnait bien que M. Raepsaet était l'auteur et l'ame de cette opposition naissante, mit tout en œuvre pour l'engager à détourner le collége de donner suite à cette convocation; sollicitations, caresses, promesses, menaces, rien ne fut oublié; mais aussi rien ne réussit auprès de lui.

L'assemblée générale eut lieu le 17 avril, jour indiqué, et elle arrêta, à l'unanimité et avec un grand enthousiasme, de faire les remontrances qui commencent par ces mots :

« *C'est avec douleur, mais avec confiance*, etc., que l'on peut lire *page* 232, *tom.* 1.er, *du Recueil des représentations des états des provinces belgiques.* »

Ces remontrances produisirent une vive sensation sur le gouvernement et sur toutes les provinces, parce qu'elles étaient basées, non pas seulement sur l'acte inaugural, que le gouvernement connaissait, et qu'il avait l'intention formelle d'anéantir; mais elles l'étaient principalement sur le titre synnallagmatique, constitutif de la souveraineté de la maison d'Autriche sur les Pays-Bas autrichiens. C'était la capitulation de la Flandre, conclue le 7 juin 1706, au camp d'Aertzeele, avec les deux puissances maritimes; elle stipulait pour et au nom de S. M. Charles III, et avait été ratifiée par la maison d'Autriche, dans l'art. 20 du traité des barrières, qui contenait les conditions auxquelles la Flandre avait consenti savoir : de passer de la domination espagnole sous celle de l'Autriche. Une des conditions de ce traité était comme suit : « *S. M. maintiendra cette province dans tous ses priviléges, coutumes et usages, tant ecclésiastiques que séculiers; S. M., comme comte de Flandre, ne souffrira point que rien soit altéré ou diminué en l'un ou l'autre d'iceux.* »

Une stipulation aussi claire, aussi précise, mit le gouvernement au pied du mur, et il en fut d'autant plus af-

fecté que cette capitulation précieuse était ignorée de tous les états et des colléges des provinces.

Aussitôt toutes les provinces s'en prévalurent; les états de Brabant refusèrent les subsides, le 23 avril, et l'insurrection devint générale. Par décret du 4 juin, LL. AA. RR. tinrent en suspens l'exécution de tous les nouveaux édits; jamais joie ne fut plus générale, et c'est en récompense des services de M. Raepsaet, que la châtellenie a fait frapper cette médaille pour en perpétuer le souvenir.

24 1789 Médaille frappée en honneur de M. Henri Vander Noot, chef des patriotes du Brabant.

Légende : LA LOUE BELGIQUE BRISE SES CHAINES ET NOUS REND LA LIBERTÉ.

Revers : Le buste de M. Vander Noot très-ressemblant avec la *légende :* HENRRI H. VANDER NOOT LIBERATEUR DE LA PATRIE, 1789.

M. Vander Noot, plus connu sous le nom populaire de *Heintje Vander Nöot*, avait toute la confiance du tiers-état et du peuple de Brabant, pour avoir été à la tête de l'insurrection de 1787.

La surséance à l'exécution des nouveaux édits que LL. AA. RR. avaient accordée par leur décret du 4 juin 1787, fut ratifiée par le comte de Murray, alors gouverneur-général par *interim* dans l'absence de ces princes, et publiée, à Bruxelles, le 21 septembre, en vertu d'une autorisation spéciale de S. M. du 16 août 1787; en conséquence, toutes choses furent rétablies comme elles avaient été avant le 1.er avril, mais on ne tarda pas à voir que la cour de Vienne n'avait pas renoncé à ses plans, et qu'elle se proposait de les exécuter successivement, et peu à peu, en mettant en œuvre toutes ses intrigues de cour, quoique si connues et si usées. La fermentation recommença de nouveau dans toutes les provinces, et les divers états se montrèrent cette fois avec plus d'énergie. M. Vander Nöot, à qui le gouvernement en voulait le plus, s'était retiré à

Breda, avec le chanoine pénitencier d'Anvers, M. Van Eupen, et avait été négocier des secours à Berlin et à La Haye, auprès des ambassadeurs d'Angleterre, de Prusse et des États-généraux, pour chasser les Autrichiens du pays. Le bruit s'étant répandu qu'il avait réussi, l'émigration de la jeunesse belge vers Breda devint très-considérable, et il s'y forma une petite armée; des bruits adroitement semés en centuplaient la force, tandis qu'un autre comité révolutionnaire se formait à Hasselt, sous la direction de l'avocat Vonck, et que dans les villes comme à la campagne, il se formait des comités secrets et des amas d'armes. L'embarras du gouvernement devint extrême, lorsqu'il apprit que M. le colonel Vander Meersch s'était mis à la tête de cette armée patriotique; le ministre, comte de Belgioioso, et le général d'Alton, crurent arrêter alors la révolution par la terreur; ils firent enlever en Brabant, en Flandre et en Hainaut, les membres les plus influents des états; aussitôt le cardinal archevêque de Malines, plusieurs abbés, nobles et autres personnes se mirent en sûreté, en se cachant ou émigrant dans d'autres pays. Cette mesure impolitique du gouvernement accéléra le commencement des hostilités au lieu de les arrêter. La bataille de Turnhout se donna dans les premiers jours du mois de novembre 1789, les Autrichiens furent battus; ils évacuèrent le pays; l'insurrection s'organisa, et M. Vander Noot fit une entrée triomphale, à Bruxelles, en 1790; c'est à ce sujet que cette médaille a été frappée, en rapportant l'annuaire à l'année 1789, parce que c'est l'époque du commencement de la révolution.

25 1789 Médaille frappée à l'occasion du départ du ministre Belgioioso et du général d'Alton, qui, avec les troupes, abandonnèrent le pays, à la suite de la bataille de Turnhout.

Légende : SI DEUS PRO NOBIS QUIS CONTRA NOS.

Exergue, revers : 1789, 12 DECEMBRIS.

Après la bataille de Turnhout, le général Schröder s'était replié sur Bruxelles; le général Vander Meersch avait commandé une diversion sur Gand, pour faciliter le soulèvement de la Flandre; Gand fut pris; la garnison autrichienne devint prisonnière de guerre, et toute la Flandre prit les armes. Les états de Flandre s'assemblèrent et envoyèrent un corps de 3,000 volontaires au secours de la ville de Bruxelles, qui, sous le commandement de M. le baron Vander Haegen, colonel des volontaires de Bruxelles, était déjà aux prises avec les troupes du général d'Alton. Mais celui-ci se voyant sur le point d'être encore attaqué d'un côté par le corps du général Vander Meersch et de l'autre par celui de Flandre, capitula le 12 décembre, avec les volontaires de Bruxelles, pour pouvoir se retirer avec le ministre, le gouvernement et ses troupes, sans être inquiété dans sa retraite. C'est là le sujet de cette médaille.

26 1789 Médaille frappée par les trois ordres des états de Brabant, le 31 décembre 1789, à l'occasion de la proclamation de leur indépendance.

Légende : RECVPERATIS
LEGIBVS AC
LIBERTATE
SANCITA
SOLEM. IVRE
IVRANDO
REPVBL.

Revers : OMNIVM
BRABANTIÆ
ORDINUM
CONSENSV
PRID. CAL.
JANVAR.
MDCCLXXXX.

27 1790 Médaille frappée à la même occasion par les états de Namur, le 7 janvier 1790.

Légende : SIGIL. PROVINC. NAMURC. VII JANUAR. 1790.

Exergue : LIBERTATE VINDICTA, RELIGIONE STABILITA, CONST. JUR. POP. STATUSQ. NAMURC.

28 1790 Médaille frappée par les états de Flandre à la même occasion, le 4 janvier 1790.

Légende :

JUGO
AUSTRIACO
EXCUSSO
RELIGIONIS ET
PATRIÆ
LIBERTATE
VINDICATA
SOLI DEO
HONOR
1789.

Les manifestes publiés par les autres provinces, surtout celui publié par la province du Hainaut, prouvent que l'empereur y a été pareillement déclaré *déchu de la souveraineté* de nos provinces, celle de Luxembourg exceptée, celle-ci étant demeurée occupée par les Autrichiens, à cause de l'armistice conclu, à Léau, entre le général Vander Meersch, pour l'armée belgique, sans l'autorisation du congrès, et par le colonel De Bron, pour les Autrichiens.

Il y avait du pour et du contre dans cette déclaration de déchéance; car la souveraineté héréditaire ne se perd pas à cause d'infractions à la constitution, à moins que le souverain n'emploie le premier contre ses sujets la force et la violence, pour maintenir ses infractions.

Le seul refus, même opiniâtre de sa part, n'autorise les états qu'à cesser le service, comme M. Raepsaet l'a prouvé dans ses *Recherches sur les inaugurations*, imprimées à Bruxelles, chez Stapleaux, en 1815. Le savant Kluyt a

défendu la même opinion dans son discours inaugural, pour le rectorat de l'université de Leyden; d'autres convenaient que ce principe était vrai en thèse générale, et suivant les principes ordinaires du droit public envers des souverains, dont le titre de souveraineté ne résulte pas d'un contrat synallagmatique entre lui et ses sujets, parce que, dans ce cas, le maintien de la constitution et des droits de ses sujets, n'est pas une condition, mais seulement un mode, une charge, qui de sa nature, ne brise pas le contrat, et n'a d'autre effet que de dispenser les sujets de remplir leur obligation aussi longtemps que le souverain ne remplit pas la sienne; c'est là la cessation du service : et nos joyeuses entrées ne nous donnent que ce droit.

Mais ils soutinrent qu'en fait il était notoire que l'empereur avait employé la voie des armes contre ses sujets; et, qu'en droit, la Flandre ne s'était soumise à sa domination par la capitulation synallagmatique de 1706, que sous la condition de ne rien altérer ni diminuer dans l'état ecclésiastique ou civil, et par conséquent qu'à défaut d'accomplir la condition, le contrat était résolu.

29 1790 Médaille frappée avec cette *Légende :* FIDES ET CONSTANTIA PATRII MILITIS.

Revers : FIDES ET SECURITAS PUBLICA.

J'ignore le sujet de cette médaille; mais je suppose qu'elle a été frappée à l'occasion de la mésintelligence qui éclata dans le mois de mars 1790, entre le congrès et le général Vander Meersch; dans cette mésintelligence, plusieurs officiers avaient pris le parti de leur général; mais les troupes étaient demeurées fidèles au congrès; MM. le duc d'Ursel et le comte de la Marcq, ont été compromis dans cette affaire; elle a entraîné la chûte et la destitution du général Vander Meersch, qui par l'ascendant de Vander Noot et de Van Eupen, fut remplacé par le général prussien Schœnfeld; toutefois elle a mis la désunion entre

les provinces et même entre les membres d'une même province; il y a eu des torts entre les deux partis, ou plutôt le général Vander Meersch, aussi bien que Vander Noot, ont été tous deux, sans s'en douter, dupes d'une politique étrangère.

La Prusse dirigeait et appuyait Vander Noot, la reine de France dirigeait le parti Vander Meersch; les uns et les autres étaient de bons patriotes, mais n'étaient rien moins que politiques. La Prusse avait des vues sur ce pays, tout au moins jusqu'à la rive droite de la Meuse; car lorsque le général Vander Meersch eut projeté de marcher sur Luxembourg, et qu'il eut fait inviter le général de l'armée d'observation prussienne, à faire un mouvement, celui-ci répondit, en demandant s'il n'était pas plutôt de l'intérêt des états de borner la domination belgique à la Meuse? De l'autre côté, le comte de la Marcq était officier supérieur dans les gardes de la reine de France; et lorsqu'il vint offrir ses services aux états de Flandre, sur le motif de venger l'affront fait à sa famille par le général d'Alton, qui avait fait arrêter la duchesse d'Ursel, sa sœur, un membre des états de Flandre, à qui l'un des agents du comte de la Marcq vint faire la première ouverture, lui demanda comment il se faisait que M. le comte de la Marcq, étant au service de France, hasardât de venir présenter ses services, en offrant un corps de troupes disciplinées et armées, à des provinces qui avaient pris les armes contre l'Autriche, l'alliée de la France? cet agent répondit, en balbutiant, que M. de la Marcq agissait du sû et de l'aveu de la reine et de M. de Breteuil, alors ministre. Aussi, lorsque le lendemain M. le comte se présenta dans l'assemblée des états de Flandre, il dit que si les états trouvaient bon d'agréer ses services, il convenait qu'en lui donnant le commandement en chef, on lui accordât aussi voix et séance au congrès avec la direction des relations politiques,

parce qu'elles ne pouvaient pas être séparées des opérations militaires. Les états qui comprirent le but caché de ces propositions, lui firent répondre que les affaires de la guerre et de la diplomatie, étant du ressort exclusif du congrès, ils devaient se borner à remercier M. le comte de ses offres patriotiques, et à lui donner une lettre de recommandation pour le congrès; M. le comte de la Marcq, n'ayant pas mieux réussi auprès du congrès, s'était rendu à Namur, auprès du général Vander Meersch, où vint bientôt le rejoindre le duc d'Ursel, son beau-frère, alors ministre de la guerre du congrès, d'autant meilleur patriote qu'il avait quitté le service d'Autriche, où il était déjà général, pour venir servir sa patrie. Peu de temps après, éclata l'insurrection d'une partie de l'armée; chacun de ces trois patriotes se justifia; l'histoire prononcera sur le mérite respectif de ces pièces; mais il semble que sans anticiper sur ce jugement, tout annonce que les intentions de Vander Noot, de Vander Meersch et du duc d'Ursel ont été pures, mais qu'ils ont été dupés tous les trois sur le fond. Ces faits ne sont guères connus; ils sont néanmoins très-intéressants pour l'histoire de nos troubles: car c'est de cette époque que date la mésintelligence entre les chefs, que les efforts communs ont langui, et qu'ont commencé enfin les divers partis, dont les émissaires de la cour de Vienne n'ont pas manqué de profiter pour augmenter les dissentions et les désordres.

30 1790 Médaille frappée en honneur de Vander Noot, et Vander Meersch.

Face : VIVE LES PATRIOTES.

Revers, légende : VAN BRENOOT ET VANDREMESSE.

Cette médaille, vicieuse et incorrecte sous tous les rapports, et notamment sous celui de l'orthographe, me paraît avoir été frappée dans le pays wallon, probablement à Namur; je ne sais à quelle occasion.

31 .... Pièce d'or de dix florins de Brabant.

32 .... Pièce d'argent de trois florins.

33 .... d.° d.° d'un florin.

34 .... d.° d.° de dix sols.

Légende : IN UNIONE SALUS.

35 .... Pièce d'argent de cinq sols (1).

Sont devenues rares, parce que l'aloi en ayant été trop bon, les juifs les accaparèrent et les envoyèrent en Hollande, pour être fondues; le congrès, en ayant été informé, cessa d'en frapper.

36 .... Double liard.

37 .... Un liard.

38 .... Médaillon que les patriotes portaient à la boutonnière.

39 1791 Médaille frappée à l'occasion du retour de LL. AA. RR. dans le pays.

Légende : LAETITIA PUBLICA.

Exergue : IN BELG. REDEUNT OPTIMI PRINCIPES, 1791.

Après la mort de Joseph II, l'empereur Léopold avait fait faire le 2 mars, aux états belgiques, des propositions, trop favorables pour qu'elles pussent être réputées sincères; mais il aurait été facile de les modifier par la voie de la négociation pour un arrangement définitif; les membres les plus sensés étaient d'avis d'ouvrir les conférences que l'empereur proposait. Il fut même projeté un plan de négociation et d'arrangement par quelques membres des

(1) Nous croyons pouvoir affirmer que les pièces de cinq sols, ainsi que celles de dix liards, qui ne sont pas mentionnées ici, ne furent jamais frappées. Ces pièces, qui devaient offrir un type tout-à-fait différent des autres, ne nous sont connues que par la gravure jointe au décret qui ordonnait leur fabrication.

états de Flandre. Mais le parti Vander Noot (1), appuié par la populace, parvint à empêcher de répondre même à ces propositions. Au mois de septembre, l'Angleterre, la Prusse et la Hollande firent proposer, par leurs ambassadeurs à La Haye, leur médiation et une suspension d'armes; cette fois, le congrès résolut, malgré tous les efforts du parti Vander Noot, d'envoyer une députation en Hollande, pour exposer que cette suspension d'armes pourrait amener la dissolution de notre armée, l'autorisant néanmoins à sonder les intentions de ces trois cours à notre égard, pour le cas de paix et de guerre. M. Raepsaet fut député seul, mais il refusa d'accepter, à moins que M. le comte de Mérode, député de Hainaut, et M. le comte de Nassau, député de Brabant, et tous deux proches parents du stadhouder, ne fussent députés avec lui; on y consentit, après une séance

(1) Ce parti était vulgairement connu sous le nom de Vander Noot, mais, dans le fond, c'était celui de Van Eupen; c'est par ce chanoine d'Anvers que M. Vander Noot se laissait aveuglément conduire, et que tout ce que le tiers-état et le peuple de Brabant faisaient, avait lieu au nom de Vander Noot, qui était leur idole. Vander Noot était un franc et véritable patriote, n'ayant d'autre ambition ni d'autre but que le bien de sa patrie; les vues de Van Eupen, quoiqu'aussi patriotiques, n'étaient pas exemptes d'ambition; sa conduite, dans les fonctions de secrétaire d'état qu'il s'était arrogée, était pleine de détours, mystérieuse et plus que fausse, car les députés, à leur retour de La Haye, lui prouvèrent qu'il avait transmis de Bruxelles à M. Van Leempoel, notre agent à La Haye, et au chevalier de Rodes, notre agent à Londres, des rapports qu'il aurait voulu que ces derniers fissent au congrès; il n'avait d'ailleurs aucune notion d'administration et bien moins de gouvernement. Vander Noot n'en avait pas plus que lui. Il n'y avait aucun ordre dans les affaires du congrès; les états de Flandre et de Hainaut s'efforçaient d'en mettre; Vander Noot, dont les vues étaient pures, s'y serait prêté et paraissait disposé à accepter pour prix de sa retraite la place de chancelier de Brabant; mais Van Eupen l'en détourna; aussi les états de Flandre et du Hainaut n'ont jamais voulu le reconnaître pour secrétaire d'état.

Note de l'auteur de ce mémoire.

orageuse; mais M. le comte de Nassau ayant été retenu à Bruxelles, pour des affaires de famille, les deux premiers partirent pour La Haye, au commencement du mois d'octobre, et rapportèrent, après une absence d'une dixaine de jours, qu'il ne fallait s'attendre à aucun secours en troupes de la part des trois puissances médiatrices, mais qu'elles nous auraient garanti les propositions de l'empereur Léopold, du 2 mars, à peu près modifiées dans le sens du projet des états de Flandre, si le congrès consentait à un armistice, et qu'elles auraient empêché M. le maréchal Bender, qui était déjà avec une armée autrichienne dans le Luxembourg, d'avancer; ce rapport fut suivi d'une séance très-tumultueuse, dans laquelle il ne fut rien conclu; le désordre s'accrût partout; le maréchal Bender entra dans le pays; le congrès ne l'attendit pas à Bruxelles; Vander Noot et Van Eupen se retirèrent hors du pays; les états de Flandre firent un arrangement avec le maréchal Bender; dans cet intervalle, la convention de La Haye, du 10 décembre, fut conclue avec les trois puissances garantes de la constitution belgique, et les gouverneurs-généraux rentrèrent à Bruxelles; c'est cette époque qui fait le sujet de cette médaille.

40 1790 Médaille de l'inauguration de l'empereur Léopold à Namur.

Face : ALB. SAX. PAC. MAR. CH. AUST. PRÆSENTI. BELG. PRÆS.

Exergue : X KAL. SEPT. 1791. LÆTITIA PUBLICA.

Revers : LEOPOLD. AUG. COMES. NAMUR. FELIX. INAUG.

41 1791 Médaille de l'inauguration de l'empereur Léopold comme comte de Flandre.

Légende : SIC FOEDERA JUNGUNT.

Exergue : 1791.

Revers : Buste de Léopold.

42 1791 Deux jetons y relatifs.

Légende : BELGICÆ SALUS AUGUSTO DATA FIDE, 1791.

Revers : Buste de Léopold.

43 1792 Médaille.

Légende : PATR. SAL. PRINC. ET CIVIUM SOLEMNI SACRAM. ASSERTA, 1791.

Revers : Buste de l'empereur.

Je crois que cette médaille a été frappée a l'occasion de l'acte d'amnistie, publié au mois de janvier 1792, en exécution de la convention de La Haye. Au mépris de cette convention et de cet acte, le gouvernement fit persécuter sourdement plusieurs membres des états et autres patriotes notables, au point que plusieurs se retirèrent en France; cette perfidie indigna toute la nation et la disposa à accueillir les Français à bras ouverts au mois de novembre.

44 1792 Médaille de l'inauguration de François II, comme comte de Namur.

Légende : MONUMENTUM FOEDERIS.

Exergue : VOVEBANT ORDINES NAMURCENSES. III IDUS JUNII, 1792.

Revers : Buste de l'empereur.

45 1792 Médaille frappée par les états de Namur, pour le couronnement de François II comme empereur à Francfort.

Légende : VOVEBANT ORDINES NAMURCENSES.

Exergue : FRANCOFURTI AD MOENUM, III NONAS JULII 1792.

Revers : FRANC. II. AUSTR. COM. NAMURC. IMPER. CORON.

46 1793 Médaille pour l'avénement de l'archiduc Charles comme gouverneur-général de la Belgique.

Légende : FUSIS FUGATISQUE GALLIS BELGARUM CUM PRINCIPE SUO FORTUNA REDUX. 1793.

Revers : Buste du prince.

Le gouvernement des Pays-Bas avait été donné par l'impératrice-reine en dot à l'archiduchesse Marie-Christine; cette princesse ainsi que son époux, le duc Albert, eussent été chéris par les Belges autant que l'avait été leur oncle, le prince Charles de Lorraine, s'ils avaient joui de

temps aussi heureux que ceux qu'il avait eus. La princesse était belle femme, remplie d'esprit, éloquente, d'un port majestueux et d'un grand caractère. Le prince très-instruit, aimait et cultivait lui-même les arts et les sciences, il était d'une douceur et d'une affabilité qui lui conciliaient l'amour des Belges, et tempéraient quelquefois les petites vivacités que la princesse ne savait pas toujours cacher dans ces occasions épineuses, qui sont inséparables des troubles; hors de là, elle était affable, mais avec dignité. Le duc Albert était très-riche, et le gouvernement valait à la princesse fl. 500,000 de Brabant, par an; elle avait, en outre, encore des grands biens en Hongrie; sa cour était brillante, véritablement royale, et tous deux se plaisaient dans les Pays-Bas. Mais les désagréments qu'ils avaient essuyés dans l'exécution des vues manifestes de Joseph II, et des vues secrètes de Léopold, qui furent arrêtées par la première invasion des Français, portèrent probablement ces princes au désir de passer le reste de leurs jours dans le repos, et à se désister de leur gouvernement en faveur de leur neveu, l'archiduc Charles, qu'ils avaient destiné pour être leur héritier universel.

D'un autre côté, la cour de Vienne, informée que les Belges avaient reçu les Français à bras ouverts, en 1791, ceux-ci ayant pénétré les vues de l'empereur Léopold, de réaliser le plan d'innovations de Joseph II, et le voyant persécuter sourdement tous les patriotes de 1790, tandis que dans les journaux nationaux et étrangers, ainsi que dans des édits pompeux, il étalait des sentiments d'une droiture, d'une loyauté et d'une clémence admirables. Mais la cour de Vienne avait aussi appris que les patriotes avaient abandonné le parti français, aussitôt que, par leur décrêt du 15 décembre 1790, les Français eurent entrepris de renverser la constitution civile et ecclésiastique du pays; cette circonstance avait ouvert les yeux à

la cour de Vienne, où les états patriotiques belges avaient été jusqu'alors dépeints comme des rebelles, malgré leurs protestations constantes, qu'ils ne demandaient que le simple maintien de leur ancienne constitution; et l'empereur François I, voulant ramener la paix et la tranquillité dans ces provinces, résolut de rendre sa confiance à des états qui avaient si courageusement manifesté la sincérité de leurs protestations, au milieu de l'invasion française; il agréa donc la résignation de LL. AA. RR., et envoya l'archiduc Charles comme gouverneur-général des Pays-Bas, avec M. le comte de Metternich-Winnebourg pour ministre; lesquels ont répondu pleinement aux intentions de l'empereur, et à la juste attente de tous les ordres de l'état. Le souvenir de cet heureux changement fut perpétué par cette médaille. Mais la seconde invasion des Français en 1794, est venue obscurcir cette belle aurore, et les événements subséquents, qui ont bouleversé toute l'Europe, ont mis fin à la domination autrichienne dans les Pays-Bas.

JETONS.

47 .... Jeton de la ville de Bruges sous Charles VI.
48 .... » du franc de Bruges sous Marie-Thérèse.
49 .... » du vieuxbourg de Gand sous Charles VI.
50 .... » du vieuxbourg de Gand sous Joseph II.
51 .... » de la châtellenie d'Ypres sous Joseph II.
52 .... » de la châtellenie de Courtrai sous Charles VI.
53 .... » de la même châtellenie sous Marie-Thérèse.
54 .... » des deux villes et pays d'Alost.

Les magistrats des villes et châtellenies principales étaient autrefois dans l'usage de profiter des *jetons* et des *médailles;* je présume que les jetons leur tenaient lieu de gages et leur étaient distribués à chaque séance; car le réglement du 6 novembre 1734, pour la ville de Gand, en supprimant tout ce casuel, dont les échevins étaient accoutumés

de profiter, et en leur accordant un traitement fixe, abolit par l'art. 21 l'usage des jetons, déclarant que parmi *cette pension*, ils viennent à cesser.

Ensuite, art. 102, il est dit : « Ne sera aussi plus permis » aux dits échevins de *se faire des présents de médailles* ou » sommes d'argent pour la naissance des princes, leurs » mariages, victoires remportées, traités de paix et autres » prétextes de semblable nature. »

Le réglement du 7 août 1734, pour la ville de Courtrai, art. III, porte textuellement la même défense; ces réglements se trouvent dans le recueil des Placards de Flandre, *liv.* 4, *f.°* 290 *et suivants, et liv.* 5, *f.°* 422.

Il en résulte d'abord la différence de la destination des *jetons* et de celle des *médailles* dans les colléges de magistrature, et combien ils différaient des *rekenpenningen*.

Les *jetons* consistaient en *droit de présence*, avant le système des traitements fixes.

Les *médailles* consistaient en *présents*.

Les *rekenpenningen* ne servaient que pour le calcul.

55 .... Jeton de l'Académie royale de Bruxelles sous Marie-Thérèse.

Ce jeton sert pour *droit de présence*, à chaque membre et pour chaque séance générale de l'Académie.

Audenarde, le 28 octobre 1822.

Peintures sur Verre,

EXÉCUTÉES A GAND, PAR DANIEL LOUIS,

EN 1521 ET 1522.

On sait qu'à l'époque de la Renaissance, la peinture sur verre atteignit un haut degré de splendeur chez nous, et si les fureurs des iconoclastes n'avaient pas détruit une foule de chefs-d'œuvre de cette espèce, il est probable que la plupart de nos cathédrales, de nos plus simples églises mêmes, présenteraient encore aujourd'hui à nos regards, ces magnifiques compositions qui répandaient dans l'intérieur de ces édifices une teinte à la fois si grave et si mystérieuse; on peut juger de l'effet qu'elles produisaient lorsqu'on entre dans les églises de Sainte-Gudule à Bruxelles, de Sainte-Waudru à Mons, etc. Nous croyons donc qu'il ne sera pas sans intérêt de donner ici quelques renseignements locaux qui prouveront combien ce genre de peinture était répandu chez nous. Nous les extrayons d'un compte détaillé des travaux exécutés par Daniel Louis, *vitrier*, pour l'abbé de Saint-Bavon, en 1521. Nous y voyons que non seulement les églises de la ville avaient de semblables ornements, mais qu'on les rencontrait même dans des églises de village (1).

(1) Le *Messager des Sciences* a déjà parlé de la peinture sur verre en 1834, II, 5.

Nous citerons textuellement et nous ajouterons le prix de la main-d'œuvre, comme cela se trouve au bas de chaque article.

1.° Fait une fenêtre de 8 pieds et demi, dans la chapelle de Notre-Dame, sous l'orgue, avec les armes de Saint-Bavon — ix esc. de gr. [« *Eerst ende alvoore ghemaect een veins-* » *tere in onser vrauwe cappelle onder de orghele metter* » *wapene van S.te Bave ende haudt achte voeten ende eenen* » *halve, daer an verdient in ghelde* ix *sch. gr.* »]

2.° Fait dans la maison de Saint-Georges, près des *Vyfwintgaten*, six nouvelles fenêtres, dans la nouvelle grande salle : deux sont en pierre et les quatre autres en chassis. Dans les premières, se trouvent les armes de Saint-Bavon et de l'abbé de ce monastère; dans les châssis, on voit quatre ronds, où sont représentés Saint-Bavon, Saint-Liévin, Saint-Machaire et Saint-Landolf — ii liv. de gr. [« *Item* » *noch ghemaect in S.te Jooris-huus by de Vyfwintgate* » *zesse nieuwe veinsters in groote nieuwe camere, de twee* » *staen in steen ende dandere viere inde cassynen. Inde* » *twee die boven in steen staen daerin staet S.te Baves* » *wapene ende myns heeren wapene. Ende voort inde voor-* » *syde cassinen staen vier ronden : eene van S.te Bave,* » *S.te Lieven, S.te Macharis ende S.te Landolf* — ij *lib.* » *de gr.* »]

3.° Fait à Papingloo (1) un grand rond, où se trouvent un crucifix, les armes de Saint-Bavon, celles de l'abbé, un phénix et la devise de l'abbé — i liv. x esc. de gr. [« *Item noch ghemaect te Papingheloe een groote ronde* O » *ende daer in staet een crucefix, ende voort Sente Bavens* » *wapene ende myns heere wapene; ende noch de vooghel* » *fenicx ende myns heeren devyse* — i *lib.* x *sch. gr.* »]

(1) Aujourd'hui dépendance de la commune de Maldeghem.

4.° Fait deux fenêtres chez Pierre de Hertoghe, dans sa nouvelle maison de la rue des Meuniers; dans ces fenêtres, se trouvent les armes de l'abbé et sa devise — x esc. de gr. [« *Item noch ghemaect twee veinsters tot Pieter Dhertoghe* » *in syn nieuwe huus, inde de Meuleneerstraete ende daer* » *in staet myns heeren wapene ende syn devyse* — x *sch. gr.* »]

5.° Fait chez Pots une fenêtre avec les armes de l'abbé — x esc. de gr. [« *Item noch ghemaect tot Pots een veins-* » *tere metter wapene van mynen heere* — x *sch. gr.* »]

6.° Fait à Mendonck une fenêtre dans le chœur; on y voit représentés Saint-Bavon, Saint-Liévin, Saint-Macharre et les armes de Saint-Bavon et de l'abbé, ainsi que la devise de ce dernier — iij liv. de gr. [« *Item noch ghemaect een* » *veinstere tot Mendonck, inde choer daer in staet Sente-* » *Baven, S.te Lieven, S.te Macharis, ende voort de wa-* » *pene van S.te Baven ende mynen heere wapene ende de-* » *vyse* — iij *lib. gr.* »]

7.° Fait une fenêtre à Ackerghem dans l'église; on y voit les sept douleurs de Marie et l'abbé à genoux au-dessous; on y voit également les armes et la devise de ce dernier, — iiij liv. de gr. [« *Item noch ghemaect eene veinstere tot* » *Eckerghem in de kercke daer in staet de zeven wee van* » *Marie ende voort myn heere daeronder knielende ende* » *noch syn wapene ende devyse* — iiij *lib. gr.* »]

8.° Fait une fenêtre dans l'église de Saint-Sauveur, à Gand, derrière le grand autel; la *mort* de la Vierge, l'abbé agenouillé au-dessous, les armes et la devise de ce dernier, y sont représentés — vj liv. de gr. [« *Item noch ghemaect* » *een veinstere inde kercke tot's Helichs kerst endedie staet* » *bachten den hooghen autaer ende daer in staet de steer-* » *venesse van onser vrouwen ende voort myn heere daer* » *onder knielende met synder wapene ende devyse* — vj *lib.* » *gr.* »]

9.° Fait encore deux grandes nouvelles fenêtres, l'une

portant la devise, l'autre les armes de l'abbé; ces fenêtres se trouvent chez Liévin Beericx, rue Haute-Porte, dans sa nouvelle maison appelée *le Dragon* — i liv. de gr. [« *Item* » *noch ghemaect twee groote nieuwe veinsters een metter* » *wapene ende dandere metter devyse van mynen heere* » *ende die staen tot Lieven Beericx op de Hooghpoort in* » *syn nieuwe huus ghenaempt Drake* (1) — j *lib. gr.* »]

Nous extrayons encore ce qui suit d'un compte supplémentaire, annexé à celui que nous avons cité :

1.° Fait dans le chœur de Jérusalem (2) quatre nouvelles fenêtres, où se trouvent les quatre évangelistes, entourés d'une bordure — iij liv. de gr. xij esc. de gr. [« *Ghemaect* » *in Hierusalem in den choor viere nieuwe veinsters daer in* » *dat staet de viere ewangelisten ende voort rontomme met* » *bordueren* — iij *lib.* xij *sch. gr.* »]

2.° Fait encore dans la même chapelle, six nouvelles fenêtres, où sont représentés les 12 apôtres et six armoiries, le tout entouré de bordures — vj liv. de gr. xij esc. de gr. [« *Item noch ghemaect in Jerusalem vooren in de hueck* » *sesse nieuwe veinsters, daer in staende de twaelve apos-* » *telen, ende noch sesse wapenen ende voort rontomme met* » *bordueren* — vj *lib.* xij *sch. gr.* »]

3.° Fait encore deux fenêtres en carreaux blancs, avec deux armoiries — vj esc. viij d. de gr. [« *Item noch ghe-* » *maect int selve twee witte veinsters daer in twee wapene* — vj *lib.* xij *sch. gr.* »]

4.° Refait deux vieilles fenêtres dans la *grande écurie*, avec deux armoiries — ij esc. de gr. iij d. de gr. [« *Item*

---

(1) Il y avait au coin de la rue dite *Saey-stege*, une autre maison tantôt appelée *de Draeke*, tantôt *Claes-Jonghen-Steen*. Les matériaux de cette maison furent achetés, en 1518, pour la construction de la Maison-de-Ville actuelle. — Diericx, Mémoires, II, 76.

(2) Chapelle fondée en 1360, sous le cimetière du couvent de Saint-Bavon. — Diericx, ibid., 403.

» *noch vermaect twee aude veinsters in den grooten stal,* » *daer in ghemaect twee wapenen* — ij sch. iij d. gr. »]

5.° Fait encore une fenêtre dans l'église de Wondelghem, dans laquelle se trouvent un crucifix et l'abbé à genoux devant; plus deux armoiries — vj liv. de gr. [« *Item noch* » *ghemaect een veinster staende in de kercke een crucefícx* » *ende myn heer daer vooren knielende, ende noch twee* » *wapenen* — vj *lib.* x *sch. gr.* »]

6.° Fait encore chez Nicolas d'Amman, derrière la Biloque, seize fenêtres avec seize ronds, représentant autant de sujets — ij liv. xiij esc. iiij d. de gr. [« *Item noch ghe-* » *maect tot Clays Damman, up syn goet bachter Byloke* » *sestien veinsters ende daer in sestien storie ronden* — ij *lib.* » xiij *sch.* iiij *d. gr.* »]

J. D. S. G.

Notice

SUR MIDDELBOURG EN FLANDRE.

La guerre de Luxembourg venait de se terminer avec gloire : les provinces de la Belgique, réunies en faisceau sous l'autorité de la maison de Bourgogne, paraissaient calmes, et la trève, conclue entre l'Angleterre et la France, éloignait toute crainte d'une guerre étrangère. La cour du bon duc brillait de toute sa splendeur, les courtisans ne songeaient qu'à paraître avec avantage aux fêtes joyeuses du maître et à faire assaut de prouesses dans ces tournois et ces passes d'armes, qui n'étaient pas encore passés de mode, quand l'un d'entr'eux conçut un projet tout différent. De temps en temps on trouvait encore de hauts barons ou d'opulents bourgeois qui fondaient des chapitres ou bâtissaient des couvents pour assurer leur salut, mais le noble chevalier dont nous esquissons ici les travaux avait des vues moins ordinaires.

Pierre Bladelin, surnommé Leestemaekere (1), appar-

(1) Si l'on en croit Marchantius (Flandr. descript., pag. 76), cette famille avait bâti un château sur la Lieve, nommé *Den Leest*, à l'endroit où est aujourd'hui le pont, dit *Leestjesbrugge*.

tenait à une famille noble et puissante de l'ambacht de Furnes qui a donné plusieurs dignitaires célèbres au chapitre de S.t-Donat (1) et à d'autres corporations ecclésiastiques de Flandres; il avait épousé Marguerite Van de Vageviere, d'une illustre maison de Bruges, qui vit plusieurs de ses membres occuper des places élevées dans le clergé et la magistrature, ou briller dans les jeux militaires de la cour de Bourgogne. Les places distinguées ne lui manquèrent pas à lui-même. Conseiller et maître d'hôtel du duc Philippe, il fut créé après la mort de Gui de Guilbert, trésorier de l'ordre de la Toison d'or (2) et assista en cette qualité au chapitre que le duc tint à Bruges en 1468. Ce fut lui que le duc Charles-le-Téméraire choisit l'année suivante, avec Olivier de la Marche, pour lui amener les députés de Gand qui venaient faire amende honorable au duc des outrages qu'ils avaient commis envers lui, lors de sa joyeuse entrée. Ils vinrent de la cour ducale jusques sur la place appelée Caudenberghe, « où lesdits de la ville de Gand estoient assamblez..... lesquels ils conduisirent *moult gracieusement* de ladite place jusques en ladite court (3). » Ce qui prouve au moins la courtoisie du bon chevalier.

Bladelin n'avait pas reçu tant d'honneurs quand il prit, de concert avec son épouse, la résolution extraordinaire de fonder une ville nouvelle. L'abbaye de Middelbourg, en Zélande, possédait, au commencement du XV.e siècle, une ferme ou cense et des terres assez considérables dans la paroisse de Heyle, entre la ville autrefois maritime d'Ardemburg et la commune de Moerkerke. Autorisée à vendre ces propriétés par un diplôme, imprimé dans la

(1) Compendium chronologicum Episc. brug., etc., pag. 170, 183 etc.
(2) Jurisprud. heroica J. B. Christyn, I, 502.
(3) Gachard, Documents inédits, I, 207.

collection de Miræus, l'abbaye les céda vers 1440 à un Colard Lefèvre ou Fevers, bourgeois (*poorter*) de Bruges, et mari de Marguerite Bladelin, sœur du trésorier. Le chevalier Bladelin les acheta de son beau-frère environ l'an 1444, et ayant obtenu à cette fin permission et octroi du bon duc Philippe (1), il se mit en devoir d'y bâtir une ville à laquelle il conserva le nom de Middelbourg, en mémoire de la maison religieuse qui avait longtemps possédé le terrain, mais non, comme l'ont supposé quelques auteurs, à cause de sa situation entre Damme et Ardemburg.

Bâtir, et bâtir une ville, sur un terrain aussi peu favorable exigeait de longs travaux et d'énormes dépenses, mais le bon chevalier n'avait pas mis la main à l'œuvre, sans avoir calculé les sommes et les peines qu'il lui en coûterait; il sût faire face à tout, et vit son ouvrage s'élever en assez peu de temps. Tandis que l'église consacrée sous l'invocation des apôtres S.t-Pierre et S.t-Paul s'achevait peu à peu et que le château seigneurial s'environnait de fossés et de murailles fortifiées, le fondateur songeait déjà à procurer d'autres avantages aux habitants de sa ville naissante. Il demanda au bon duc, qui déjà avait érige en fief la seigneurie de Middelbourg, de lui octroier une foire franche pendant douze jours annuellement. Philippe lui accorda sa requête, mais en bornant à six jours la durée de la foire, et en fit publier les lettres patentes (2).

---

(1) Factum au sujet des dimes, par L. Lootyns, pag. 23.

(2) Cette pièce dont l'original est déposé aux archives de la maison d'Aremberg, nous paraît assez importante pour être insérée ici.

« Philippe, par la grace de Dieu, duc de Bourgoigne, de Lothrecht, de Brabant et de Lembourgh, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgoigne, pallatin de Hainnau, de Hollande, de Zeelande et de Namur, marquis du saint Empire, seingneur de Frise, de Salins et de Malines, scavoir faisons à tous présens et à venir. Nous avons recu l'humble supplication de nostre amé et féal conseillier, maistre d'ostel et tresorier de nostre

Six ans après, l'église étant achevée, le chevalier Bladelin y établit un chapitre composé de six bénéficiers, dont le premier était le chantre, un curé (*prochie-pape*) deux chapelains et deux clercs. Dans un acte étendu et très détaillé, il fixe les offices et les messes qu'on sera tenu de célébrer, statue les distributions à donner aux membres qui

---

ordre de la thoison d'or, Pierre Blaedelin, seingur de Middelbourg, en nostre Pays de Flandres, contenant que comme icelluy suppliant tient en fief de nous lad.e seingneurie où il at bonne mayson où il faict faire ung petit bourg à ses grands despendts, tout ypothequée en certaines nos rentes seingneurieuses de nostre ancien domaine de Flandres, lequel bourg est assiz en lieu aucunement convenable pour les bonnes gens de lad.te seingneurie avoir annuellement une france foire durant l'espace de douze jours, commençant le premier mardi de Quaresme, huyct jours devant icelle et huict jours après, qui serait l'évident bien utilité et prouffiet de lad.te ville de Middelbourg et de la chose publique du pays d'environ, ainsi que dit ledit suppliant, en nous requerant nostre grâce sur celuy estre impartie, pour ce est il que nous les choses dessud.tes considerées, desirant le bien, relievement, augmentation et entretenement de la dite ville de Middelbourg et afin que doresenav.t marchandise y at et puisse avoir son cours mesmement apres ce que nous sommes faict informer par certains nos commiz à ce de nostre interest ou dommage, ensemble des villes voisinnes en ceste partie au dit suppliant— inclinant favorablement à lad.te supplication en faveur mesmement des graces et loiaux services que de piéca il nous a faict, en plusieurs et divers estas et offices faict chacun jour, et affin qu'il ait mieulx cause de continuer au temps avenir, avons octroyé, consenti et accordé, octroyons, consentons, accordons, et de nostre certain science et grace especial, par ces présentes, donnons congé et licence que doresnavant à toujours, mais il puist avoir et tenir en lad.te ville de Middelbourg une france foire par chascun an durant l'espace de six jours commençant le lundi apres les brandons pour à icelle faire monstrer, vendre et achetter toutes manières de denrées et marchandises que l'on y vouldra amener et que tous marchants qui lad.te foire vouldront frequenter y puissent ensemble leurs facteurs, varlez, serviteurs, denrées et marchandises sauvement et paisiblement aller et venir chascun an deux jours devant, y demeurer et sejourner icelle foire durant et deux jours après pour eulx leursd.ts biens, denrées et marchandises emmener

seront présents à l'heure convenable et assigne les biens-fonds et les rentes dont ces dépenses seront payées. L'évêque de Tournay, Ferry de Clugny, dont le diocèse comprenait la nouvelle ville, approuva ces statuts plus tard et après la mort du fondateur. L'abbé de Saint-Bavon à Gand, patron spirituel de Heyle, avait consenti dès l'an 1460 à l'érection de la nouvelle église paroissiale de Middelbourg,

---

et retraire où bon leur semblera, sans estre prins ne arrestez par nos gens et officiers ne autrement pour cause de debtes quelzquonques, si elles nestaient fiés esd.tes foires, les debtes de Mons.r le Roi, les nostres, celles de foires de Champaingne, et de Brye et des Noel de Chalon exceptées tant seulement, exceptez aussi les bannis fugitifs et ennemis de mond.t seingneur le Roi, de nous et de nostre d.t pays de Flandres, si donnons en mandement à nos amez et feaulx les gens de nos comptes à Lille, à nostre Bailly de Bruges et du Franck, à tous nos autres Bailliz, justiciers et officiers que ce peult ou pourra toucher et regarder, leurs lieuxtenant et à chascun d'eux, en droit loy et si comme à luy appartiendra qui de nostre présente grâce octroy et consentement; selon et par la manière que dit est, lez facent souffrent et laissent led.t suppliant et les manants et habitants de la d.te ville de Middelbourgh plainement, paysiblement et perpetuelement jouir et user, sans a eulx ne à ceux qui viendront à lad.te foire de la condition dessud.te faire ne souffrir estre faict quelquonque arrest destourbier ou empeschement, au contraire, mandons en oultre à icelluy nostre Bailly de Bruges et du franck, et à tous nos autres bailliz justiciers et officiers de lire d.t pays et comté de Flandres et aultres nos pays et seingneuries de par deca ou à leurs lieutenant et chacun deux si comme à luy appartiendra que lad.te foire lez facent crier, publier et denoncer chascun es termes de son office et lieux accoustumés de faire criz et publications affin que chascun en soit et puist estre adverti et que icelluy foire en soit mieux hantée, visitée et fréquentée, car ainsi nous plaist-il, le voulons estre faict, et affin que ce soit chose ferme et estable à toujours nous avons fait mettre notre scel à ces presentes, sauf en autres choses nostre droict et l'autruy en toutes.

» Donné en nostre ville de Bruxelles, au mois de mars, l'an de grace, mil quatre cent et soixante quatre, sur le ploy estoit escrit par Monseingneur le Duc. Esveque de Tournay, les sires de Montingny et de Goux et aultres presents. Estoit signé Domestrue. »

approuvée déjà par Jean Chevrot et Guillaume Fillatre, évêques de Tournay (1).

Tandis qu'un simple officier de leur maison conduisait à bonne fin une si vaste et honorable entreprise, le duc de Bourgogne et le comte de Charolais épouvantaient la Belgique par le sac horrible de Dinant. Le duc presque mourant avait exprimé le désir de se faire porter sur les bords de la Meuse, pour repaître ses yeux de ce cruel spectacle, et son digne fils avait livré la ville à un affreux pillage et ses églises et ses maisons aux flammes, faisant précipiter dans la Meuse liés deux à deux huit cents Dinantais qui avaient échappé aux massacres. Il voulait pouvoir dire plus tard « *au lieu jadis appelé Dinant* (2). » Le chevalier Bladelin n'entendit pas sans horreur le récit de ces atrocités, mais il ne se borna point à un sentiment stérile. Beaucoup de commerçants et d'ouvriers de la ville détruite s'étaient réfugiés en France et surtout en Angleterre, beaucoup d'autres erraient encore sans asyle dans nos provinces; le bon chevalier mit tout en œuvre près du duc Charles, pour qu'il fût permis à ces restes d'une opulente cité de venir habiter Middelbourg et d'y continuer leur commerce de *dinanderie*. Il eut assez d'influence pour réussir dans cette réclamation délicate, et recueillit dans sa ville nouvelle une partie de ces hommes actifs et industrieux. Une rue entière porte encore le nom de *Dinant-straet*, quoique les habitants actuels de l'endroit, peu instruits apparemment des faits et gestes de leurs ancêtres, la nomment d'ordinaire *Diamant-straet*.

Dans les sanglants débats que la rivalité des maisons d'Yorck et de Lancastre causa en Angleterre, les Dinantais

---

(1) V. Miræus, Diplom. II, pag. 1339 et 1340.

(2) M. de Gerlache, Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon, pag. 77, note.

réfugiés dans ce royaume se montrèrent opposés aux intérêts de la rose blanche, et prirent le parti du fameux comte de Warwich contre Edouard IV. Ce prince révoqua alors les grands priviléges, dont ils jouissaient depuis plus de trois siècles (1) pour leur commerce de *batterie* de cuivre. Mais quand ce monarque se vit obligé, par suite de sa défaite près de Nottingham, de chercher un asyle dans les états du duc de Bourgogne, son beau-frère, Bladelin lui demanda de ne point confondre dans son juste mécontentement, les Dinantais de Middelbourg avec ceux de Londres. Edouard accueillit une demande aussi juste et donna à Bruges les lettres-patentes que voici :

Edoward par la grace de Dieu, roy Dengleterre et de France, seigneur de Irlande, savoir faisons à tous présens et avenir de la partie de nostre tres chier et bon amy Pierre Bladelin, chevalier, seigneur de Middelbourg en Flandres, conseil et maistre dostel de nostre tres chier et très ame frère Charles, par la mesme grace, duc de Bourgoingne et de Brabant, conte de Flandres, etc., nous avoir esté exposé que comme les marchans bateurs, natifz de la ville de Dinant, ayent esté et soient anciennement previlegiez et affranchiez de leurs marchandises touchant les tonlieux, drois et debites en et par tout nostre royaulme d'Angleterre, et diceulx previleges et franchises ayent tousjours joy et usé paisiblement, sans empeschement. Et il soit que aucuns marchans bateurs de la dite ville de Dinant, qui, depuis la destruction dicelle, se sont retraiz en la dite ville de Middelbourg en Flandres, du consentement de nostre dit frère de Bourgoigne, et y font et exercent le dit mestier de baterie, doubtent que soubz umbre de cer-

(1) Registre aux missives, attestations et autres actes; aux archives de Dinant.

taine declaration par nous faite contre les marchans Dinantois, nagaires residens en nostre ville et cité de Londres à cause du fait des Oosterlins, pour ce quilz estoient de la hanse Dalemaigne, on ne les vueille de cy en avant laisser joyr de ses previleges et franchises qui estoient et sont generaulx pour tous ceulx dudit Dinant, ou quilz fussent residens. En nous suppliant pour ce tres humblement par le dit exposant que attendu que les diz Dinantois residens en sa dite ville de Middelbourg ne sont en riens coulpables de la faulte que les autres du dit Dinant, nagaires residens en nostre dite ville et cité de Londres ont ou peuvent avoir commise envers nous. Avis au paravaut ladite offense estoient ja demourans et retraiz ou dit pays de Flandres. Aussi que ycellui sire de Middelbourg exposant a mis et mect journelment grant penie labeur et despense pour entretenir les diz marchans Dinantois et tous autres de semblable condition qui excercent ledit mestier de baterie en ycelle ville, laquelle chose est le bien de nostre dit frère et de son dit pays de Flandres, il nous plaise accorder et ottroyer à yceulx marchans Dinantois et autres excercans et qui cy après excerceront le dit mestier de baterie en la dite ville de Middelbourg en Flandres, quilz et chacun deulx soient doresenavant et à tousiours francs et exemps par tout nostre dit royaulme d'Angleterre de payer aucun tonlieu ou autre redevance quelconque à cause de leurs denrées et marchandises, autrement ne par autre manière que ont fait parcidevant et jusques au temps de ladite declaration par nous faite les marchands du dit Dinant au moyen et par vertu des previleges et franchises dont dessus est touchie, et sur ce leur impartir nostre grace. Pour ce est il que nous ayans regard et consideration aux choses dessus dites mesmement aux grans faveurs, plaisirs et services que ledit sire de Middelbourg exposant a faiz et fait chascun jours à nous

et à noz serviteurs, en noz presens et grans affaires deca la mer, voulans yceulx recognoistre envers lui comme raison est à ycellui Pierre Bladelin pour lui et ses successeurs seigneurs dudit Middelbourg en Flandres, avons pour ces causes et aussy pour amour et contemplation de nostre dit frère de Bourgoigne, qui sur ce nous a instamment escript prye et requis pour nous noz hoirs et successeurs roys d'Angleterre, de nostré certaine science, plaine puissance et auctorité royal ottroyé, consenty et accordé et par la teneur de ces presentes ottroyons, consentons et accordons de grace et par previlege espetial que tous les marchans dinantois residens presentement et qui cy après resideront en ladite ville de Middelbourg en Flandres et autres excercans et qui excerceront ledit mestier de baterie en ycelle ville, et chascuns deulx soient et seront doresenavant et à tousiours francs et exemps partout nostre dit royaulme d'Angleterre, de payer aucun tonlieu ou autre redevance quelconque à cause de leurs denrées et marchandises autrement ne par autre manière que ont fait parcydevant et jusques au temps de ladite declaration par nous faite, les marchans du dit Dinant au moyen et par vertu de previleges et franchises dont cy dessus est faite mention et non obstant ycelle declaration. Si donnons en mandement à tous nos officiers, gardes, fermiers et receveurs de noz tonlieux, ponts, ports, passaiges, destroiz et lieux de nostre dit royaulme d'Angleterre et autres noz subgetz presens et avenir quelxconques leurs lieuxtenants et à chascun deulx endroit soy si comme à lui appartendra que de nostre presente grace et ottroy ensemble du contenu en ces dites presentes, ilz facent seuffrent et laissent ledit Pierre Bladelin et ses successeurs seigneurs dudit Middelbourg en Flandres ensemble les dits marchans dinantois et autres de la condition dessus dite residens et qui cy après resideront en sa dite ville de Middelbourg, pleinement,

paisiblement et perpetuelment joyr et user. Sans leur faire mectre ou donner ne souffrir estre fait mis ou donne ores ne ou temps avenir ne à aucun deulx aucun arrest, meleste, destourbier ou empeschement au contraire en corps ne en biens en aucune manière. Car ainsy pour les causes et considerations dessusdites nous plaist estre fait. Nonobstant quelxconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Et affin que ce soit chose ferme et estable à tousjours. Nous avons ces presentes signées de nostre main et les fait sceller de nostre grant scel, donné à Bruges au mois de février, lan de grace mil quatre cens soixante dix et de nostre regne le dixiesme. Ainsy signé, Edouard R.e N. Harpiffeld.

Pierre Bladelin mourut le 4 avril 1472, et sa femme Marguerite le suivit quatre ans après au tombeau, sans qu'il y eût aucun héritier, issu de leur mariage. On voit par les clauses qui terminent l'acte de fondation de l'église et du chapitre de Middelbourg (1), qu'ils avaient des parents assez proches et même une nièce, fille de Colard Fevers, et de la sœur de Bladelin (2), mariée à Josse de Varssenaere. Charles-le-Téméraire ne songea point cependant à quelque membre de la famille de Bladelin; peu après la mort de Marguerite, il fit don de la seigneurie de Middelbourg au chancelier Hugonet, déjà seigneur d'Epoisses et de Saillant, du chef de son

---

(1) Ende omme meerder versekerthede, soo hebben wy gebeden Mhr. Jan de Baenst, ridder, heer van S.t-Jooris, Joukvrauwe Lisbette, de weduwe van Joos van Varssenaere, meester Ryquaert Uutenhove, Jan Breydel, Philips van Aertryke en Donaes de Moor, *vrienden en maghen van ons Pieter en Margriete voorseyd,* dese letteren met ons te bezegelen.

(2) Voir son épitaphe dans la Description de N. D. de Bruges, par Beaucourt, pag. 112, et celle d'un fils de Lisbette, nommé Cacielken, pag. 240.

épouse (1); mais cet infortuné courtisan jouit peu de cette faveur du prince. Dans les troubles qui suivirent la mort du duc Charles, messire Hugonet, avec le seigneur d'Himbercourt et le suffragant de Térouanne, furent arrêtés à Gand; les deux premiers, condamnés à mort par les commissaires nommés pour l'instruction de leur procès, subirent leur sentence au marché du Vendredi, au commencement d'avril 1477.

La seigneurie de Middelbourg demeura toutefois dans la famille du malheureux chancelier, mais la ville fut démantelée par les Brugeois, en 1488, pendant la guerre qu'ils soutinrent contre l'archiduc Maximilien. Philippe de Clèves, attaché alors à la cause de ce prince, captif à Bruges, s'était emparé d'abord de l'Ecluse et de Middelbourg, mais ayant laissé une trop faible garnison dans la seconde de ces places, il ne put empêcher les Brugeois de la reprendre et d'en démolir les remparts solidement construits en briques. Aucun fait important ne marque d'ailleurs l'époque où la famille de Saillant possédait Middelbourg, à moins qu'on ne s'arrête à la fondation d'un couvent de religieuses de l'ordre de Sainte-Claire, faite par Guillaume, fils du chancelier, en 1514 (2).

La possession des biens et du titre de Middelbourg avait passé dans la famille d'Ongnies (3) et de celle-ci dans la maison de Mérode, par le mariage de Marguerite d'Ongnies avec Richard V, baron de Mérode, seigneur de Frentz, etc. quand les guerres religieuses du XVI.e siècle vinrent cou-

(1) Il avait encore acheté en 1474 du seigneur de Poucques le vicomté d'Ypres.

(2) Miræus, Diplom. III, pag. 456 et 457, donne l'approbation de l'évêque de Tournay et de l'abbé de S.t-Bavon à cet établissement.

(3) Claudine de Saillant l'avait portée en mariage à Martin de Hames, sire de Bettencourt, Linzelles, etc. Leur fille unique, Marie, la porta à Philippe d'Ongnies qu'elle épousa en 1545.

vrir la Belgique de deuil et de ruines. La petite ville de Bladelin n'échappa point à ce torrent dévastateur. Dès l'an 1572, un détachement de troupes zélandaises entra dans Middelbourg, afin d'y surprendre le seigneur, gouverneur de l'Ecluse, son frère l'évêque de Tournay, et d'autres membres de sa famille; trompés dans leurs espérances, les soldats pillèrent quelques maisons de chanoines et mirent le feu à la principale auberge, où se défendait seul contre toute leur bande Simon Uutenhove, officier de l'armée royale. On eut quelque répit après cette première aubade, mais il dura peu d'années. En 1578, une bande d'hommes armés de Gand et d'Eecloo y arrivèrent dans le dessein de détruire l'église et le couvent, et, s'ils furent éloignés cette fois, sans avoir causé un notable dommage, il n'en fut pas de même l'année suivante. Ils revinrent en force d'Ardemburg et entrèrent à Middelbourg, par la connivence d'une compagnie de soldats du Franc qui s'y trouvaient, et se mirent contre la foi donnée à tout piller et briser dans le couvent et dans l'église. Heureusement les chanoines étaient absents; mais les religieuses s'étaient sauvées au château avec leurs effets les plus précieux; et le seigneur de Middelbourg en ouvrit les portes aux brigands, dans la crainte où il était que son refus ne les portât à mettre le feu à la ville et au château. Les Gueux s'emparèrent des vases sacrés et des ornements de l'église, des meubles du baron d'Ongnies et même des litteries de son épouse malade. Le baron fut conduit à Gand et détenu avec les évêques de Bruges et d'Ypres, prisonniers de Ryhove; le curé (1) et les religieuses, dépouillées de tout, se retirèrent à Bruges.

---

(1) C'est dans la relation Ms. faite par ce curé, nommé D'hooghe, et conservée au presbytère de Middelbourg que nous avons puisé ces détails.

Mais les malheurs de la ville de Bladelin n'étaient pas à leur terme. Des troupes gantoises et anglaises y restèrent cantonnées et, peu avant l'occupation de la place par les troupes du prince de Parme, les soldats anglais reçurent ordre d'y mettre le feu et obéirent, après avoir de nouveau livré les maisons au pillage.

Il fallut bien du temps aux habitants de Middelbourg pour se relever de si grands désastres; les religieuses qui avaient fui à l'arrivée des troupes des états ne revinrent plus dans leur couvent et demeurèrent dans d'autres maisons de leur ordre, mais elles furent remplacées par des sœurs de l'ordre de S.t-François qui se consacraient au service des malades à domicile (1). L'église se remit peu à peu de ses pertes, mais elle ne put retrouver ses joyaux les plus précieux, comme un morceau de la vraie croix dont on avait constaté l'authenticité par l'épreuve du feu (2).

Par lettres-patentes de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, données à Bruxelles le 18 avril 1617, la seigneurie de Middelbourg fut érigée en comté en faveur de Messire Philippe de Mérode, baron de Frentz et seigneur de Middelbourg, pour les bons et signalés services que lui-même et plusieurs de ses ancêtres avaient rendus aux maisons d'Autriche et de Bourgogne. Maître d'hôtel et grand-veneur de l'archiduc, le nouveau comte profita de sa position pour l'avantage de Middelbourg. La trêve de douze ans était sur le point d'expirer et la petite ville, située sur l'extrême frontière de la Flandre des États, se

(1) Marchantii Flandriæ descript., p. 72.

(2) M. Beaucourt décrit longuement une semblable épreuve faite à Bruges sur un autre morceau de la vraie croix apporté de Palestine, comme celui de Middelbourg, par un Nicolas Schoutheten. Descript. de N. D., pag. 69 et suiv

les restes d'un gentilhomme anglais du Staffortshire, nommé François Rugeley (1), qui avait abandonné sa patrie et ses biens pour la foi catholique-romaine.

Le tableau dont nous avons donné la gravure en tête de cet article et qui n'est pas sans mérite, sous le rapport de l'art, représente l'adoration des mages; mais comme on le voit souvent dans les tableaux des plus grands maîtres du XV.e et du XVI.e siècle, le chevalier Bladelin est peint au milieu du groupe, et, sur l'arrière-plan, sont représentés le château et l'église de Middelbourg. Un second sujet est peint sur une partie du même tableau qui est à la gauche du spectateur : il est des personnes qui pensent qu'elle représente la famille de Bladelin; cette conjecture nous paraît peu admissible, cependant nous devons avouer que nous n'en connaissons pas de plus vraisemblable.

Nous devons à M. l'abbé Andries, membre de la chambre des représentants et dernièrement encore curé de Middelbourg, la découverte et la restauration de ce tableau intéressant, ainsi qu'une bonne partie des renseignements qui nous ont servi dans cette notice historique.

J. J. De Smet.

---

(1) La conformité de nom a fait penser à quelques personnes qu'il appartenait à la même famille que le littérateur Rigoley de Juvigny, mais cette conjecture n'a aucun fondement. Cet écrivain descendait d'une famille de Dijon, très-anciennement connue en Bourgogne.

Lettres de Marguerite de Parme,

GOUVERNANTE DES PAYS-BAS,

Et du Sire de Montigny,

SUR LES TROUBLES DE TOURNAI, DE L'AN 1568.

Le nombre des documents qui nous restent sur l'état politique et moral de nos provinces, pendant la révolution du XVI^e^ siècle contre l'Espagne, est immense; mais n'a jamais fait l'objet d'une investigation bien approfondie, de la part des auteurs qui ont composé l'histoire de cette période intéressante de nos annales. La collection, publiée par PIETER BOR, en six gros volumes in-folio, n'a été que peu étudiée. Elle est cependant de la plus haute importance, pour quiconque veut entreprendre de nous retracer le caractère distinctif des différents partis qui s'agitaient, à cette époque, sur le sol de la Belgique. M. VAN DER VYNCKT a pu puiser dans quelques autres sources, fort respectables sans doute, que lui offraient les archives du pays; mais son ouvrage laisse encore beaucoup à désirer, par l'absence d'une exploration critique des monuments écrits que

nous avons hérités de ces temps de trouble. Il suit de là, que l'histoire de nos divisions intestines au XVI^e^ siècle, est encore à faire, ou plutôt à refaire.

Comme je viens de le dire, les matériaux ne nous manquent pas. C'est surtout en collections épistolaires que nous possédons de grandes richesses. La bibliothèque de feu M. Van Hulthem, que le gouvernement vient d'acquérir pour la formation d'une bibliothèque nationale (et qui, certes, était la plus propre à une telle destination), renferme un grand nombre de lettres originales et inédites de Viglius, de Sonnius, et d'autres personnages de distinction, en partie appostillées de la propre main du roi Philippe II. Les lettres de Guillaume I.^er^, prince d'Orange, et quelques centaines d'autres autographes délaissées par M. Lammens, ne sont pas de moindre importance, et méritent d'attirer l'attention du gouvernement. On connait les lettres de Viglius, publiées dans les deux premiers volumes des *Analecta* de Hoyngk van Papendrecht, les lettres de Hopperus, publiées par M. de Nelis, évêque d'Anvers, et celles qui se trouvent dans les deux volumes de *Supplément à l'histoire des guerres civiles de la Flandre* de Strada, et dans les recueils de Van der Spieghel, Bondam, Te Water et Gachard. Enfin, par une publication récente, due à M. Groen van Prinsterer, sous le titre d'*Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, avec des notes fort curieuses, il s'est ouvert une nouvelle mine que l'on peut exploiter avec grand avantage, pour décrire les événements du drame, dont nos ancêtres ont été ou les auteurs ou les spectateurs intéressés. Et quand on ajoute à cela les collections publiées à l'étranger, telles que les volumes des *Epistolæ* de Languet, les *Lettres du comte d'Estrades*, les *Historische Denkwürdigkeiten* d'Arnoldi, et les *Geschichtliche Briefe* de Von Raumer, on pourra se former une idée du profit que l'on peut tirer de cette masse

de lettres historiques, toutes écrites en présence, je dirai presque *à la chaleur* des événements qu'elles décrivent.

Parmi les lettres non encore connues par la voie de l'impression, recherchons surtout celles qui se rattachent aux faits isolés sur lesquels on a besoin d'éclaircissements, je veux dire aux premiers commencements de la révolte, et aux accidents qui ont amené la séparation des provinces. Sous ce dernier rapport, je crois avoir comblé une lacune qui se trouvait dans l'histoire de ce qui s'est passé à Anvers, sous le duc d'Alençon, aux années 1581 à 1584 (1); et quant aux premières tentatives que la réforme religieuse a essayées pour produire ses prédications au grand jour, j'estime que les pièces suivantes ne sont pas sans quelque importance. Je les ai copiées sur les originaux, déposées aux archives de l'archevêché de Malines. Les lettres de Marguerite sont signées par elle; celles de Montigny sont des minutes de sa main, ou corrigées de sa main. On remarquera que les réformateurs de France y jouent un certain rôle; mais les événements auxquels elles ont trait n'ont été décrits nulle part, à ce que je sache. Une mention très-passagère en est faite dans la XLIII^e^ lettre de Hopperus (2), et la mort de *Guillaume Cornu*, exécuté à Tournai en 1563, se lit dans Brandt, *Historie der Reformatie*, volume I.^er^, page 258.

J. F. Willems.

---

(1) Voir *Brieven uit Antwerpen geschreven in de jaren* 1581 *tot* 1584, dans mes *Mengelingen*, pag. 87-225.

(2) Joachimi Hopperi, *Frisii, Epistolæ ad* Viglium ab aytta Zuichemum. *Trajecti ad Rhenum, apud* B. Wild et J. Altheer, 1802, in-4.°, pag. 60.

I.

Mon cousin. Combien que le Roy, monseigneur, avant son partement dernier vers ses royaulmes d'Espagne, me ayt surtout recommandé, et aussy aux estats généraulx des pays de pardecà, de soigneusement veiller au soustenement de notre saincte foy et religion catholique, soubz la révérence et obéyssance deue à notre mère Saincte Eglise, et singulierement d'observer et faire obsérver les placcards et ordonnances, cidevant faites et publyées, sur le faict des sectes et hérésies, et signamment l'aggréation et confirmation, faite par Sa Majesté, desditz placcards et ordonnances, le XX^me^ jour d'aoust XC^c^ cincquante six dernier passé, ce néantmoins entendant Sa Majesté que lesditz sectes accroissent ès pays voysins, et craindant que ce celà ne viegne aussi augmenter le mal en ces pays, m'a, par reïterées fois, et encoires nagueres, donné une rencharge bien expresse et vive, afin de faire estroitement observer et entretenir, en sesdits pays de pardeçà, les placcards et ordonnances susdits, et de faire tous debvoirs possibles, pour obvyer aux emprinses des sectaires, hantans et frequentans en iceulx pays.

Parquoy, voulant satisfaire à l'ordonnance et commandement de Sadite Majesté, et pour le bon zele et affection qu'ay à l'extirpation desdites sectes et hérésyes, et à la conservation de notre saincte foy et l'ancienne religion catholique, je vous requiers, et neantmoins au nom et de la part de Sadite Majesté, ordonne, que ayez à vous regler et acquitter, à l'observance et entretenement desdits placcards, selon que Sadite Majesté mesme vous en a cydevant escript et ordonné, et signamment de pourveoir et donner

ordre, que les lettres de ladicte confirmation dud. an cinc-quante six, soyent doresenavant republiées, par toutes les limites de votre juristiction, où l'on est accoustumé faire cris et publications, deux fois par chacun an, aux mesmes termes, et soubs les paines contenues esdites lettres de confirmation, attendu que le tout depend principalement de bien faire entretenir les placcards et ordonnances de Sa Majesté; tenant en oultre soigneulx regard, que les officiers de votre jurisdiction y facent les debvoirs et diligences réquises. Et afin qu'ilz soyent occasionnez s'y acquitter, comme il convient, vous enchargerez aux fiscaulx de proceder contre les negligences, selon que parcidevant leur a esté ordonné à diverses fois. Et en ce què dessus ne veuillez faire aucune faute. A tant, mon cousin, notre Seigneur vous ait en sa garde. De Bruxelles le XXIIII[e] jour de mars 1562 (1), avant Pasques.

Votre bonne cousine,
MARGARITA.

D'OVERLOEPE (2).

II.

Mon cousin. Je ne scauraye si non grandement louer les bons debvoirs, que, par votre lettre du IX[e] de ce présent mois, j'entens qu'avez faict, pour satisfaire au contenu de l'instruction que vous a esté envoyée, vous requerant d'affection de (y continuant) toujours tenir le soing, et prendre et porter bon regard, que les ordonnances du

(1) Nouveau style, 1563.

(2) Cette lettre est publiée par M. GACHARD, dans sa *Collection*, vol. I, p. 340.

Roy monseigneur (comme entierement necessaires), soyent bien gardées et observées, et que chascun, en son regard, se y acquitte pareillement, avec les debvoirs et dilligences. que ung affaire tant important requiert.

Quant au bruict, qui seroit audict Tournay, selon qu'il est mentionné en votre lettre, il est tout certain icelluy procéder des sectaires et mal affectez à l'église, et qui pourrait avérer (1) quelque autheur de ces propos ou vanteries, de faire une telle confusion, il serait merveilleusement bon pour en faire le chastoy, à terreur des méchans et envyeulx du repos publicq.

Touchant ce que, avec beaucoup d'aultres, estes d'advis, que la premiere fois que l'on fera justice de quelque sectaire, elle se fit en la ville publicquement, ce serait bien le plus convenable, pour maintenir la justice en l'authorité qu'il convient, et chose plus exemplaire; et loue grandement votre bonne volonté et courraige en cest endroit, estant bien d'advis, s'il vous semble, que avec les gens de guerre qu'avez, les officiers du bailliaige et de la ville, et aultres ministres de justice, ensemble les sermens et confrairies d'aultres gens de bien, et asseurez que à ce se pourroient prendre et faire mectre en ordre et armes pour résister à tumulte, si aucun en advenoit, ladite exécution se pourroit faire publicquement, que là faictes faire ainsy. Pour plus de seureté de laquelle, le vray seroit de choisir à cest effect le matin, et faire publier que nul, sur paine de la vie, eust à porter armes, bastons, espées, pierres ou aultres armes, si non ceulx ausquels vous, les provost et ceulx de la loy de la ville auriez commandé de les porter. Mais là, où, avec ceste provision, vous doubteriez apparentement de quelque confusion, je remets à votre

(1) *Avérer*, pour *convaincre en justice*.

discrétion de faire faire l'exécution, en tel lieu que trouverez convenir, soit en la ville, au chasteau, ou ailleurs. Mais comme qu'il soit, il ne se peult delaisser que de telz héréticques obstinez ne se face bonne et exemplaire justice.

Et au regard de la continuation de l'entretenement des LX soldatz, prins à charge du vicariat et chapitre, et ceulx de la ville de Tournay, je suis contente qu'ilz les entretiennent si longtems que vous et eulx trouverez estre besoing, pour leur asseurance et tranquillité. A tant, mon cousin, notre Seigneur soit garde de vous. De Bruxelles le 29e jour de mars 1562 (1). v. v.t

Votre bonne cousine,
MARGARITA.

BERTY.

III.

Du 4.me de may 1563.

Madame!

Hier apres disner, sur les quatre heures du soir, je fus adverti par le grand prevost de cette ville qu'il aurait rencontré, en revenant de pourmener d'ungne abbaye de femmes nommée le Sauchoir, demi quart de lieue de ce chasteau, avecq sa femme, deux aultres gentilzhommes, et quelques demoyselles, aussy ung Augustin en leur compagnye, qu'il auroit rencontré trois à quatre cens hommes, entre iceux beaucoup de jeunes gens, [qui] à son advis venoient de quelque assemblée de presche ou de conventicule, et que, en le voyant, lui firent ouverture, et le

(1) 1563..

firent passer entre eux, où estant, en y eult aulcuns qui dirent (mesme qu'ungne femme commenca) : « Vess le tirant! le persecuteur de nous aultres, tuons-le! massacrons-le! » Surquoy auscuns aultres d'entre eulx dirent : « Puis qu'il ne nous demande rien, laissons-le passer! » et de faict ne luy firent aultre chose : bien vit-il beaucoup de garsons qui estoient prest à luy jetter de la terre, et dit led. prevost n'en avoir peu cognoistre ung seul, ors qu'il ast grande cognoissance en ceste ville. Il s'en vint vers moy m'en advisant. M'ayant dit le dessus, et qu'ils estoient encore en troupe auprès du lieu qu'il les avoient rencontrés, j'envoyais au mesme instant ung gentilhomme avecq 20 souldars, pour voir ce que c'estoit, avecq charge, s'il pouvoit, [d'] en apprehender aucuns, ce qui n'est difficile pour estre tous iceulx, qui vont à ces assemblées, gens populaires de peu d'effect, et sans armes.

Si est, que devant que ceulx que j'avois y envoyés estoient arrivés, desja toute la trouppe s'estoit separée, et estant jour de fête y avoit grand peuple par les champs, qu'on n'eust scu bonnement lequel prendre, parce que chascun disoit qu'il alloit seulement pourmener, sans se estre meslé d'aultre chose.

En ce mesme temps, le second prevost de la ville vint m'advertir qu'il auroit été dehors, le matin, luy VII[e] à cheval, et quatre à pied, vers le bois de Breuze, ung quart de lieue de ceste ville, où estant adverti qu'il y avait quelques assemblées et que on y chantoit dans led. bois, y alla, et incontinent se enfuyrent, estant en nombre environ 200, entre eulx beaucoup de jeunes garsons de XV à XX ans. Il les charga avecq les aultres six chevaulx, et en prist jusques à cincq, dont les deux eschaparent. Il passa avecq les chevaulx plusieurs fois parmi eulx, qu'il en blessa quelques-uns. Et y eut tel que lui dit : *Tuez-nous, je serai fort aise de mourir pour la parolle de Dieu.*

Comme grand peuple se renforcoit, led. second prevost trouva bon se retirer avecq ses trois prisonniers, bien jeunes garsons. Et comme il est bailly de Moulenbais, qui est à Mons.r le marquis de Berghes, advisa se retirer vers là sur le Hâinault, qui est la auprès, craignant que les amesnant en ceste ville on les luy eusse osté, pour le grand peuple qui estoit aux champs.

Et en allant y eust deux aultres garsons qui luy vindrent dire : Menez nous avecq nos freres! car nous sommes aussy des leurs : aussy bien ne nous aurez longtems; nous savons bien que nous serons secourus; mais voyant qu'il les mena vers led. Moulenbais de l'autre costé qu'ils ne pensoient, furent bien honteux.

Environ la minuit les ay faict mener par la porte de derriere en ce chasteau, et de là à la prison de la ville où ils sont. L'un n'a pas plus de 12 ans.

A ce que j'ay peu entendre, la troupe, qui tint ces propos au grand prevost, c'estoit pour estre esmeu de ce que le petit prevost aurait prins aucuns, et aultres blessés. Mesme le peuple estoit ung peu esmeu, de sorte que à la porte, qui est celle qui va vers là, y avait plus de 2000 à 3000 personnes, on présume son intention de recourre les prisonniers s'ils fussent retournés par là, la premiere troupe estant pres de la susd. abbaye des femmes, passant ung religieux, compagnon du pater de l'abbaye, le poussarent dans ung fossé, et l'environnarent environ 60, luy demandoient (à ce que m'a dict led. religieux ce matin), pourquoy portoit le bonnet carré, et disoit messe, et s'il estoit papiste? Il leur dict qu'il ne leur demandoit riens, les priant le laisser passer, ce qu'ils firent, apres luy avoir descouppé son scapulaire, jusques à la ceinture, et aucuns garsons en retournant luy jettoient de la terre après.

Madame. Apres tout cecy ceste nuict passée, [ils] ont chanté par la ville bien en trouppe de deux mille per-

sonnes; mesme on veult dire qu'ils estoient plus tost plus que moins, et sont allé par toute la ville, depuis les huict heures du soir jusques à onze heures, et commensarent au grand marché, et ont presché en trois divers lieux, selon le rapport que plusieurs m'ont faict. La separation se fict aud. marché aveeq ungne collation, comme ils disent, où le prescheur leur dict : *Mes amys, allez vous tous retirer, et ne faictes mal à personne!* Ce que chascun fict, et jectarent lors beaucoup de cailloux, qu'ils avoient à la main, tant qu'on en a trouvé beaucoup ce matin sur led. marché. Ils rencontrarent deux chergans de la ville, aveeq hallebardes, qu'ils leur ostarent, et frottirent très bien.

Aucuns disent avoir entendu en passant, qui disoient : « On ne nous veult souffrir que chantions au bois, ou ne empechons personne? nous chanterons doncques à la ville, et sy on nous mette 1000 hommes de garnison, nous serons 2000 et plus; » mais juiques astheur n'ay peu trouver homme qui en aye recongnu nulz.

Madame: Ce matin estant adverti de tout le dessust, suis allé à la maison de la ville, où tous les consaulx estoient assemblés, leur ayant remonstré le mescontentement que Sa Majesté aura de ce qui est advenu, comme aussy V. Al., mesme les inconvenians si apparans de la ruyne de la ville, n'estant pourveu à semblables desordres et schandales, aussy pourquoy ils n'ont la nuict passée faict aultres diligences pour y pourvoir, surquoy certes je les ay trouvé tous estonnés et fort maris de ce qui est advenu, et me semble à mon advis que les bons n'osent bonnement, et ne m'ont sceu dire aultre chose sur ce de la chanterie de la nuict, que personne n'osoit sortir de sa maison, et que chascun avoit assez de peur (qu'est bien à presumer.)

Ils ont ordonné ceste nuict plus grande garde que à la coustume, ce que à mon jugemens sera de peu d'effect, sy les aultres ont envye de rechanter de nouveau, car c'est

tout peuple, et à la fin je me doubterays que personne ne vouldroit faire mal à son compagnon. De nouveaux mandements on n'en a poinct faict, veu que ceulx du passé doibvent suffire, que on n'en sauroit faire de plus meilleurs à ces fins, parquoy convient maintenant y proceder par la voye de faict, pour à quoy satisfaire observer les placcarts de Sa Majesté et mandemens.

Je ne vois apparence que le magistrat ni la justice ordinaire en puisse venir à chef, dont de tout le dessus je n'ay voullu faillyr en advertir à V. Al., affin que icelle y pourvoyt, comme elle trouvera convenir; car des 50 hommes souldars que j'ay en ce chasteau ne me peuvent servir de beaucoup, aussy qui [ne] sont encore tels qu'on les peut avoir, pour avoir que trois Philippes par mois, aux petits gaiges, et qu'on leur doibt environ 4 ans, estant les choses aux termes que dessus à la ville.

Je ne voye apparence que Sa Majesté puisse estre obeye ni V. Al., sans qu'on y pourveye aultrement, et de ma part ne scay meilleur remede que d'y envoyer bonne et grosse garnison, conforme à ce qu'il est requis à ungne telle ville, mesmes pour donner exemple à d'aultres ne les ensuivre, ce que je remets à V. Al. et à ceulx de son conseil. Cependant il plaira à V. Al. d'envoyer aussy quelques commissaires, pour se informer du faict que dessus, comme on y fut l'année passée, et fust faict aussy à Valenciennes; de quoy supplye bien humblement V. Al., mesme pour ma descharge.

Je suis apres pour m'informer du tout plus particulierement, et si j'y pourray faire trousser quelques ungs. De tout ne fauldray d'en advertir V. Al. bien au long. A tant, etc.

IV.

Mon cousin. Mes autres lettres jointes etoient jà prestes, pour vous aller trouver, quant les votres du iiij.e de ce mois me furent baillées. Et m'est grandement accreu le desplaisir, que j'avoye jà eu, des nouvelles de la violence faicte pour le recouvrement des deux filles, qu'estoient ès prisons de Tournay, entendant le desordre que depuis est passé, tant dehors ladite ville que en icelle, et la grande témérité des sectaires, ayans commis les insolences contenues en vos dictes lettres. Et quant à ce que, pour le remede, vous samble que l'on doibt envoyer en ladite ville autre grosse garnison, j'ay mandé mon cousin le Marquis de Berghes, de se trouver en dilligence icy, faisant mon compte de hors des places de son gouvernement, comme celluy plus voysin, de vous prendre jusques à deux cents testes, et les envoyer audict Tournay, pour veoir si par ce boult on pourra tenir ces gens en frain.

Touchant les commissaires, que désirez aussi avoir, pour, comme en fut usé l'année passé, pouvoir prendre information, la pluspart des conseillers du conseil privé sont quasi maintenant absens, de sorte que, en tirant une paire hors icelluy conseil, il demeureroit entierement despourveu. Et comme vous estes non seulement Gouverneur, mais aussi Bailly de lad. ville, ayant voz officiers du bailliaige, il sera requis que vous faictes incontinent procéder aux informations, faisant renforcer le guet de nuict. Et cependant, pour vous donner tant plus de moyen, je feray aussi, au plus tost que aucunement sera possible, aller pardelà ung conseillier, avec ung des fiscaulx du grand conseil, pour vous ayder. Attendant la venue desquelz,

adviserez de descouvrir, en tant que sera possible, aucuns de ces sectaires et perturbateurs, et les mectre en bonne et sheure garde. A tant, mon cousin, je prie le créateur vous avoir en sa saincte garde. De Bruxelles ce VI.e de may 1563. v. v.t.

Votre bonne cousine,
MARGARITA.

J. VAN DER AA.

V.

Du 7.e de may 1563.

Madame,

V. Altesse aura entendu par mes lettres précédentes du iiij.e de ce mois, ce que pour lors estoit advenu, en ceste ville et dehors, à l'endroit de ces sectaires, parquoy n'en feray reste, sinon de ce qui est surveneu depuis, qui est, que ledict iiij.e, après disner, se trouvarent au mesme bois de Breuze, où c'estoit faict l'assemblée le jour devant, bien 2000 personnes, plustost plus que moins, où fust presché et chanté, et à leur retour vindrent en ungne trouppe, bien 1000 ou plus, tous chantans, à la ville, avecq des battons, qu'ils avoient couppés au bois, lesquelz neantmoins [ilz] laissarent à l'entrée de la ville; et estoient tous jeunes gens, et garsons la plus part, par le rapport que j'en ay eu de ceulx qui les ont veu revenir, qui virent beaucoup d'aultres petites trouppes de sept, huict ou dix, plus ou moins, se escarter, qu'on présume estre ceulx qui ne vouloient estre cognuz.

Vng gentilhomme nommé Pons, qui est homme d'arme, de la compagnye du duc d'Archot, qui se tient en ceste ville, et marié, les rencontra, en chemin qu'il venoit d'une

maison sienne, cy-auprès, qui m'a dict qu'il ouyt qui disoient : « Où est la justice maintenant? que ne vient elle? » et marchoient comme en esquadron; que aucuns luy demandarent : s'il les vouloit mener, et estre leur chief? Il leur respondit qu'ils etoient des gens de bien assez. Ceulx de la ville ayant renforcé le guet, la nuict, de bon nombre, pour remédier aux chanteurs, en cas qu'ils tournassent à rechanter, comme la nuict précédente, toutteffois la nuict se assamblarent de rechief, en grosse trouppe, par les rues, commensant à chanter. Ceulx de la ville avoient renforcé leur guet de nuict d'assez bon nombre, que menoit le second prévost, lequel, rencontrant lesdits chanteurs, les charga, et eulx luy, à grands coups de pierres et cailloux; néantmoins ledict second prévost fict sy bien, que lesdits chanteurs s'enfuyrent, y ayant esté d'entre eulx aucuns bien blessés et frottés; et pour chose qu'il sceust faire n'en pust prendre qu'ung, et bien jeune garson, et m'a dict que ceulx de la compagnye dissimuloient assez, et ne trouva l'assistance, telle que désireroit. Il est à présumer, qu'il y en ast assez, qui ne sont meilleurs que les aultres. Après qu'on leur eust donné ceste atthainte, ne se passa ceste nuict-là aultre chose.

Le lendemain, je parlis à ceulx de la ville, leur remonstrant la conséquence de ce faict, et le besoing qu'il estoit d'y pourvoir. Suivant ce, résolurent assembler tous les sermens de la ville, qui sont de 500 à six cens hommes, pour la nuict ensuivante, et en cas qu'ils retournassent à chanter, et se mettre en deffence contre la justice, de les tuer, et y aller de force.

Je baillys 12 souldars du chasteau au prévost, pour estre près de luy; à cause qu'il n'a grande confidence des aultres.

Ce que dessus, Madame, fust plus resolu pour voir ce qu'ilz feroient, et l'asseurance qu'on pourroit avoir desdits sermens au besoing, que aultre respect; sy est ce, que

ceste nuict là, personne ne chanta, ni eult assemblées par la ville, et furent fort quoia. Ne scay sy ce fust par ce que, l'apres-diner, on vint advertir à ceulx de la ville, qu'ils estoient encore, en bon nombre, assemblés au bois de Breuze, à la presche, et chantoient à force; surquoy ceulx de la ville firent, à la mesme heure, fermer les portes de la ville, de ce costé-là, et aux aultres mettre guet, pour voir qu'ils entreroient, et cependant on s'est informé de ceulx qui estoient absents, ladicte nuict. L'on m'a dict depuis, que aucuns ont ouy chanter, toute la nuict, ceulx qui furent enfermés dehors, estant trois à quatre cens. Ceste nuit passée ceulx de la ville ont faict encore bien grand guet, et tout y a esté bien quoy.

Ceulx de la ville en ont prisonniers jusques à dix ou douze, entre iceulx jeunes garsons de xij et xiij ans, qui ont esté à la chanterie de nuict à la ville, et à la presche au bois.

On est après, pour faire les informations d'aultres et de eulx aussy. Je ne fais doubte, que on n'en descouvrira assez; mais pour sheure, ors qu'on en trouve, n'y a tantost lieu pour les mettre; car en ce chasteau n'y a nulles prisons et celles de la ville sont plaines; aussy que on ne les peult mettre ensemble. De ce que je pourray entendre desdits prisonniers advertiray Vostre Altesse, comme du surplus.

Je suis adverti qu'il y a ung prédicant françois, qui faict les presches, homme de petite stature, petite barbe blonde, porte manteau noir, ung petict bonnet de velour noir, et un grand chapeau de feutre noir. J'ay mis gens apres luy, au guet, pour le trousser, s'il est possible.

Madame. Estant les affaires en ces termes, je crains qu'à la longue la chose se pourroit empiéter, et pourroit perdre encore plus le respect à la justice, sy de bon heure n'y est pourveu; parquoy il plaira à Votre Altesse me

mettre moins de 5 à 6 cens hommes de pied, et deux compagnyes d'hommes d'armes, ou ungne, en cas qu'il y eusse commodité d'avoir plus de gens de pied; que j'aymeroy beaucoup mieulx.

Quant aux commissaires que V. Altesse m'escript m'envoyer encore, pour l'absence des conseilliers du conseil privé, comme je suis aussy bailly de ce lieu, que je me aydisse des officiers du baillage, pour faire procéder aux informations, Vostre Altesse aura entendu, par ma précédente, que desjà il y en a bon nombre de pris, tant de ceux qui ont esté au bois à la presche, que à la chanterye, en ceste ville, de nuict. V. Altesse se peult asseurer qu'il n'y a eu faulte, d'autant qu'ilz font leurs choses sy ouvertement qu'il semble n'ayent plus aultre envye en leur cœur; car, si peu qu'on enfonce la matiere bien au long, je ne doubte que n'en sera trouvé pour le moins 2000, et pense beaucoup plus; parquoy, Madame, cecy n'est affaire, à mon advis, à desmeler aux officiers du baillage, que Mons^{r} le président peult bien savoir quelz y sont, n'ayant aussy traictement que 20, 30 ou 40 florins par homme, qui n'est pour y avoir gens sy souffisans, qu'il seroit bien requis. De plus, que ceste matiere mérite bien commissaires expres de par Sa Majesté, mesmes pour l'autorité. Partant, V. Altesse y en pourra envoyer ceulx qu'il luy plaira, et mesmes faire haster le conseillier du grand conseil, et ung des fiscaux, dont V. Altesse m'escript. Et pour ce que V. Alt. met par sa lettre que c'est pour m'ayder, je luy supplye bien humblement, que ceulx, que V. Altesse députera, soyent commissaires; car il souviendra à V. Alt., et à ces S^{rs} du conseil, que l'autre fois, quand Mons^{r} le conseiller d'Assonville et moy, fimes notre rapport du besoigne, que lors fust faict en ce lieu assez de semblable, je m'excusis vers V. Altesse ne plus estre entremis en semblable commission, ni charge, ce que je supplye humble-

ment à Votre Altesse de rechief prendre de bonne part, et ne me le commander; mais je feray toute l'assistance qu'il me sera possible, audits commissaires, comme Gouverneur et Bailly.

Quant à ce que V. Altesse m'escript, par sa lettre du 5e, concernant le faict du cipier et cipierre de ceste ville, je feray entendre à ceulx de ceste ville l'intention de Votre Altesse, et auray soing que icelle s'effectue, autant que je pourray.

Ogier Camberbecque, prisonnier du baillage en ce chasteau, continue en ses erreurs. Au bout du mois, s'il continue, on y procèdera, conforme à la dernière ordonnance de Vostre Altesse.

Suppliant humblement Vostre Altesse, qu'il luy plaise me faire bientost response, de son intension.

VII.

Mon cousin, Vous aurez jà entendu, par mes précédentes, l'impossibilité qu'il y a de pouvoir envoyer pardelà (comme bien l'eusse désiré) quelcun des conseilliers du privé conseil, et oultre aucuns des autres que sont absent. D'Assonleville est en Angleterre, pour chose en quoy il y va largement du service de Sa Majesté, par où et pour y envoyer, au deffault de ce personnaige d'auctorité et de sincerité, je n'ay sceu faire meilleur choix que du Sr de Naves, président d'Artois, auquel j'ay jà, en diligence, depesché lettres, affin que soubdain il se tiesne chez vous; pour, avec le procureur général du grand conseil, qui est jà icy, et partira incontinent pardelà, vous donner toute l'ayde et assistance que sera possible; sinon, et à faulte

qu'il n'y sceust vacquer pour autre affaire notable, il depute quelque autre de son college, pour y entrevenir; confiant que jà, par les officiers de votre bailliage, vous aurez commencé à faire prendre des informations dont mesdites précédentes faiseient mention, qui sera donner commencement à ce que lesdits président et procureur général pourront poursuyvre les choses plus avant.

Etant mon cousin le Marquis de Berghes arrivé icy, selon que jà aurez entendu que l'avoy mandé, il s'est communiqué amplement avec luy, sur ce que touche les gens de guerre, que se pourroient mectre en la ville, s'estant advisé qu'il se trouvera devers vous, pour communiquer parensemble, sur ce qu'il avoit semblé, que pour pourveoir contre les conventiculles et presches, qui se font aux champs et aux bois, tant allentour de la ville de Tournay, de Vallenchiennes, que ailleurs ès environs, l'on pourroit mectre sus et armer ung prévost des mareschaulx, qui serviroit d'un costé et d'autre. Surquoi vous requiers de bien penser, mêmes comment l'on en pourra user, pour mieulx pourveoir et obvier ausdites assemblées, et apprehender et chastier ceulx qui, contre les ordonnances et placcartz, avec grande perturbation du repos publique, s'avanceront jusques là; et que, ayans conferé parensamble, m'advertirez de ce que vous aurez semblé. Et comme, de mondict cousin le marquis, vous entendrez le renfort de ij^c^ testes, qui vous sera envoyé, je n'en feray icy plus long propoz, priant à tant le Createur qu'il, mon cousin, vous doint sa s^te^ garde. De Bruxelles le viij^e^ de May 1568.

Mes lettres estoient desjà escriptes, quant me sont venues vos aultres du jourd'hier, par lesquelles, voyant la continuation de ces assamblées et chanteries, depuis votre derniere advertence, et que partant il estoit besoin se haster de commectre ung prévost des maréchaulx, je me suis resolu à ung Bacquin, ayant parcidevant exercé cest office,

et se trouvant présentement en ceste ville, auquel sera enchargé, et donné moyen pour, en dilligence, lever cinquante hommes à cheval, et cinquante aultres à pied, et avec iceulx se trouver devers vous, à l'effect que portent mesdictes lettres; de maniere qu'il ne reste, fors que, avec moud. Cousin le marquis, advisez sur les plus expédiens moyens, comment le dict prévost debvra s'employer, pour tant mieulx exploicter et exécuter sa charge, et que m'advertissez, de ce que vous aura semblé pour le mieulx. Et quant à ce que, par celles du jourd'hier, dites les prisons illecq estre desjà plaines, puisqu'il y a telle multitude de prisonniers, lesquelz l'on ne scauroit ainsi tous punir, tout à ung coup, il convient se dépescher des plus principaulx, et ce incontinent, sans leur faire long procès, ou attendre de veoir s'ilz se vouldront convertir, puisque par le passé l'on a veu de ne gaigner beaulcop par ceste voye, et qu'en ce cas cy il n'y a pas seullement le fait de la réligion, laquelle vous scavez combien Sa Majesté ha à coeur, mais aussy contraventions des placcarts, ordonnances et deffenses d'icelle, avec sédition, tumulte et perturbation du repos et tranquillité publique, ayant espoir et confidence que, voyans faire ung chastoy brief et vif, ilz recepvront crainte et terreur, laquelle leur pourra accroistre ledict prévost des maréchaulx, le renfort qu'ilz entendront vous venir et l'ulterieure provision que se pourra donner d'avantage, selon en verra le besoing.

Votre bonne cousine,

MARGARITA.

VIII.

Mon cousin. J'ay receu votre lettre du viij[e] de ce mois, par laquelle desirez pour le moins de v[c] à vi[c] hommes de pied, et deux compaignies d'hommes d'armes, ou une en cas qu'il y eust commodité de avoir plus de gens de pied, que aymeriez myeulx.

Pour à quoy vous respondre, je desireroye avoir le moyen de vous pouvoir envoyer le double des gens que demandez; mais ne l'ayant si prompt, que le vouldrois, il convient regarder de s'ayder, au mieulx que l'on pourra, de ce qu'on a, ayant semblé que par les ij[c] hommes, que je fay partir dois Philippeville vers vous, vous pourrez non seulement mieulx asseurer le chasteau, mais aussy autho-riser la justice, pour faire les exploictz necessaires, et qu'estant le capitaine Bacquin prest, avec ses cinquante chevaulx et gens de pied, que je fay aussy haster, pour vous assister, toutes les fois que le manderez, selon que luy est ordonné par son instruction, cette provision pourra servir à commencer à reprimer le progrès d'ulterieure au-dace de ces sectaires et seditieulx, et, pour plus de renfort, vous pourrez mander à Tournay, ceulx de votre bende, pour y passer monstre, et tenir garnison, et les faire haster, à laquelle (estimant que avec nulle myeulx rendrez cor-respondance) je feray joindre celle du comte de Hornes, votre frère; et selon que se verra, que les choses succede-ront, l'on yra regardant sur ce que se pourra faire d'avan-taige, et, ce pendant, ces seigneurs (selon l'espoir qu'ilz me donnent) pourront estre de retour, avec lesquelz j'ad-viseray de où l'on pourra tirer aultres gens de pied, si tant sera que le besoing requirera de vous en envoyer plus.

Et quant aux commissaires, le président d'Artois se

trouvera vers vous, comme aussy je fay aller cette part ung conseiller de Malines, maistre Lievin Everardi, et le procureur général illecq, lesquelz j'espere se mectront en tout bon debvoir de, en tout ce que se offrira, assister voz officiers, au faict des informations requises, et dressement des procès et procedures contre les prisonniers; mais quant à la principale authorité, vous entendez, mon cousin, qu'il fault que elle procede de vous, non seulement comme gouverneur, mais aussy en qualité de Bailly chief de la justice illecques, vous aydant, tant des commissaires, que de vos officiers, ensemble de ceulx de la ville, selon que trouverez les cas requerir. A tant, mon cousin, notre Seigneur vous ait en sa très saincte garde. De Bruxelles le xj^e^ jour de may 1568.

Votre bonne cousine,

MARGARITA.

BERTY.

LX.

Copie de la lettre que monsieur le marquis de Berghes et monsieur de Montigny escripvent de Tournay, à Madame, jointe-ment, du xij^e^ de may 1563.

Madame. Nous avons communiqué, et bien meurement deliberé, par ensemble, sur de que Vostre Altesse nous ordonne, par ses dernières du vij^e^ de ce mois, pour scavoir par quel moyen l'on pourroit, pour le mieulx, pourveoir contre les assemblées, conventicules et presches, que se font aux champs et bois, tant à l'entour de ceste ville, que Valenciennes et ailleurs, es environs. Et ayant veue

la provision, que Vostre Altesse a desjà faicte, d'ung prevost des marschaulx, avec L chevaulx et L hommes de pied, ne nous semble, pour le présent, debvoir dire aultre sur ce poinct; fors que estimons que Vostre Altesse, et les Sʳˢ du conseil, auront prins regard à ce qu'advertissons par nos lettres, de la grande multitude des personnes qui s'assemblent, et que, le tout consideré, il aura semblé ceste provision suffire, pour ceste heure; parquoi n'y gist aultre que d'en attendre le succès.

Mais quant à ce que Vostre Altesse désire scavoir ce que nous sémble sur la façon, que le prevost des marchaulx se aura à régler et conduire en l'exercice de son estat, pour tant mieulx pourveoir aux assemblées, appréhender, et chastier iceulx, qui contre les ordonnances et placcars du Roy, avec grande perturbation du repos publicq, s'assemblent en si grand nombre; certes, Madame, avant donner advys sur ce point il est requis, pour la conservation non seulement de la religion, mais aussi des estatz de pardeça, que Vostre Altesse, avec Messʳˢ de son conseil, se veuille resoudre sur ce que pourroit succeder, si ledit provost procede à l'encontre de ces séditieulx, en la forme et maniere que leur mesuz requiert, et il advint (ce que mandons sur ce est apparent) que se voians ces sectaires pressez, et traictez en la sorte, se joindrissent de tous costez, voires jusques à prendre les armes, tenir les champs, et faire tout debvoir de soustenir leur meschante querelle, à l'exemple de leurs voisins, scavoir, en tel cas, quelle provision et moyen on a à la main, pour resister à leur desseings; car nous ne voions, jusques ores, telle resistence ou assistence des bons, qu'il faille faire grand fondement sur iceulx, irriter une telle multitude, avec ce petit nombre, sans avoir quant et quant le prompt remede et asseurance de les réduire à la raison, chose qui ne se peult faire sans gens de guerre, et en bon nombre; et Vostre Altesse scait

combien y est toulours pesé (pour le grand deu) d'assembler lesdits gens de guerre.

Pourtant, Madame, pesant bien fort ce poinct si principal et de grande conséquence, nous ne nous sentons suffisans, de donner résolut advys, sur la fachon que se aura à conduire cedict provost de marschaulx; prestz toutesfois d'obéir Vostre Alt., en ce qu'Elle nous commandera absolutement.

Si est ce, que l'estat, en quoy voions les affaires du pays, mérite assez d'en prendre advys aux S^rs^ et principaulx des consaulx desdits pays de pardeça, pour en concevoir quelque bonne resolution, attendu que les remedes ordinaires, dont l'on a usé jusques ores, [ne] prouffitent plus.

X

Les poinctz que le S^r^ de Montigny remonstre à Madame, sur les affaires qui grièvement se offrent à Tournay.

Comme il y a grande multitude de ces sectaires (selon que jay dict à V. Alt., parce que les curés au dict Tournay et aultres gens de biens me disent) et que, par les placcarts, tous iceulx et ceulx qui vont aux presches et conventicles, sont coulpables de mort, mesmes depuis sont faict semblables deffenses, de par Sa Majesté, pour ceulx qui chanteroient de nuict en trouppe par la ville, [je desire] savoir sy Vostre Alt. veult que tous ceulx, qui seront trouvez coulpables de ces susd. pointz, que on procède contre iceulx conformement la rigueur des susdits placcars, ou par quelqu'aultre voye, et qu'il plaise à Vostre Altesse

commander absolutement son intention et comme on aura à se y conduire.

Que V. Alt. veuille envoyer commission particuliere aux commissaires, conforme à l'aultre année, suppliant bien humblement que je ne soye desnommé à ladicte commission, fors pour les assister, en tout ce que je seray obligé, comme gouverneur et bailly, en quoy j'espère rendre sy bon debvoir que le roy et V. Alt. en auront contentement; car j'entens que le président d'Artois, le conseillier du grand conseil, et le procureur fiscal, tous ceulx n'ont jusques à maintenant nulle commission, sinon charge de me assister seulement de conseil, comme bailly, en quoy il me semble que on me vouldroit donner toute la charge à dos, à moy seul; et certes, Madame, quand je le vouldraye accepter, je ne me sens souffisant, pour ung faict de sy grande importance; aussy que, l'année passée, quand V. Alt. y commit commissaires, dont j'en fus ung, lors on n'appelloit jamais le bailly, mon predecesseur, sy ce n'estoit parfois pour avoir advis de quelque chose, et les commissaires seule donnoient les sentences, conforme à l'ordonnance que V. Alt. leur en faisoit, par ses lettres; partant je supplye humblement V. Alt. ne me commander en ce faict icy, de faire chose plus avant que les aultres gouverneurs ne font en leurs gouvernemens, où se offrent les mesmes occasions que au mien.

Quant à la provision de 200 hommes de pied, que V. Alt. a faict pour mettre en la ville, que icelle la veuille augmenter jusques à 500, le plustost sera le meilleur, et avecques les deux compagnies d'hommes d'armes, laquelle susd. provision me semble souffire pour le présent.

XI.

Mon cousin. Depuys mes lettres du x^e^ de ce mois, j'en ay receu de Robles, par lesquelles il me représente quelques difficultez, pour lesquelles je me suys résolu de tirer tant seullement de Philippeville l'enseigne y estant soubs la charge du S^r^ de Dolhein, oultre laquelle je vous fay encoyres celle du S^r^ de Beauvois, estant, comme j'entens, en Arras, escripvant presentement à mon cousin le prince de Gavre, de donner ordre que ledit S^r^ de Beauvois s'enchemine personnellement avec ses gens devers vous, sans en bouger, comme le semblable a esté ordonné audict S^r^ de Dolhein, et de vous obéir, en tout ce que, pour le service du maitre, trouverez bien leur encharger. Vous regarderez de donner ordre, que arrivans lesdits gens de guerre devers vous, ils soyent reçeuz, logez et accomodez comme il appartient. A tant, mon cousin, notre Seigneur vous ait en sa saincte garde. De Bruxelles le xij^e^ jour de may 1562.

Votre bonne cousine,

MARGARITA.

BERTY.

XII.

Mon cousin. Le porteur de ceste est le procureur général du Roy, monseigneur, en son grand conseil, lequel j'envoye pardelà, suyvant mes précédentes, pour, joinctement le président d'Arthois et le conseillier Everardi, que se y doibt aussi trouver dois Malines, vous assister, en ce que

verrez convenir, au remède des affaires de Tournay. Et me confie entierement que vous vous y employerez de tout votre possible, comme aussi suis bien sheure iceulx commissaires ne fauldront d'y rendre aussi tout bon debvoir, de leur coustel; et Dieu veuille que l'yssue soit telle qu'il est requis pour le service de Dieu, conservation de la réligion, et repoz publique. Et vous doint, mon cousin, sa saincte grace. De Bruxelles le xij^e^ de may 1563. v. v.

Votre bonne cousine,

MARGARITA.

J. VAN DER AA.

XIII.

Madame. Je suis arrivé ce matin en ce lieu (1), où j'ay trouvé le conseiller Everardi, et le procureur général du grand conseil. Le président d'Artois est parti vendredi passée, y estant venu le jour devant, à ce que j'ay entendu, pour ce qu'il n'y trouva encore le susdit conseillier, ni procureur. L'on m'a dict qu'il est rescript à V. Alt. Sy ainsi est, il aura peu mander la raison.

Il plaira à V. Alt. haster d'envoyer commission de commissaires. Touttes fois, et attendant nouvelles de V. Alt., avons advisé que demain regarderons le besoigne de ceulx de la ville, et des prisonniers qu'ils ont, entre lesquels, à ce que j'entens, y en a deux ou trois, dont on se pourra bientost faire quitte.

(1) Le sire de Montigny s'était rendu à Bruxelles.

Je supplye à V. Alt. aussy se resouldre sur l'escript qu'elle me commandast de donner, lequel j'ay faict donner hier à mons^r le président.

J'ay eu astheure lettre de mons^r le marquis, que le S^r de Dolhain se trouvera ce soir vers moy, et que sa compagnye couchera trois lieux d'icy. Je n'ay riens entendu du S^r de Beauvois, ni de sa compagnye. Je ne pense faire entrer dans la ville l'ugne sans l'autre, présumant que celle dudit S^r de Beauvois ne tardera aussy de venir.

A tant, Madame, je supplye au créateur donner à V. Alt. très bonne et longue vye. Du chasteau de Tournay ce 16 may 1563.

XIV.

Madame,

Par le S^r de Beuf, lequel s'en retourne, V. Alt. entendra que le S^r de Dolhain arriva hier, à trois lieux de ceste ville, avecq sa compagnye, et pour ce que celle du S^r de Beauvois, ors que luy est icy dès hier, ne viendra jusques à demain, au soir, m'a semblé meilleur ne faire entrer la compagnye du susd. de Dolhain, en la ville, jusques à demain, affin qu'ils entrissent par ensemble. Cependant l'ay faict le soir venir loger, ungne petite lieue de ceste ville.

Le temps que j'ay esté à Bruxelles, et depuis que suis de retour, tout a esté fort quoy et paysible en ceste ville, et est encore.

Le conseillier Everardi et le procureur général ont, hier et ce jourd'huy, esté empesché à regarder le besoigne et informations de ceulx de la ville, des prisonniers qu'ils ont, et sont attendant maintenant que V. Alt. soit servie leur

envoyer commission, pour, selon le conteu d'icelle, procéder plus avant, comme j'ay aussy adverti à V. Alt. par mes précédentes de leur part.

A tant, Madame, je prye le Créateur donner à V. Alt. très bonne et longue vye. Du chasteau de Tournay ce 18e may 1563.

XV.

Mon cousin. J'ay veu ce que m'avez escript, par vos lettres du xvj[e] de ce mois, aussi m'a esté faict rapport du billet, qu'avez faict mectre es mains du président, et quant à ce que touchez, de faire dépescher la commission pour procéder contre les delinquans, sur les présidents du conseil d'Artois, et aultres conseilliers, que sont jà arrivez, me requerant ne vous y denommer, vous avez entendu dernierement, estant icy, ce que me mouvoit de non vous povoir excuser, que ne soiez entremis en oecy, qu'est pour ce que se trouve entierement convenir que ceste charge soit plus auctorisé, et que l'on porte plus de respect à ceulx qui la demesleront, que partant j'eusse singulierement desiré que y fussiez esté comprins, selon que porte l'obligation de vostre estat de Bailly, ayres que dernierement pour aucunes considerations, n'y fut comprins le Bailly d'alors en la commission, que se depescha pour ceulx que y entrevindrent, ains bien que en ce lieu vous, comme Gouverneur, y fustes mis.

Et ayant faict revoir les instructions de tous aultres Gouverneurs, je les treuve chargez de prendre et avoir soigneulx regard de faire corriger et extirper les sectes reprouvées de notre mere Sainte Eglise, suyvant les placcards sur ce ordonnez, enchargeant bien expressement

audits Gouverneurs prendre vigilance, que ceulx que seront aucunement suspectes desdites sectes, ou gens incogneuz, ou estrangiers, ne facent aucunes assamblées ou conventicles, et que, quant ilz seront advertiz d'icelles, ilz regardent de tout leur povoir à faire apprehender les conventiculans, comme il appartient, et advenant le besoing, je ne pourrois penser que aucuns d'iceulx y vouldroient faire aucune difficulté, selon l'obligation qu'ilz y ont, et la confidence que Sa Majesté a d'eulx, mesmes en ce fait de la Religion, qu'elle a tant specialement recommandé, et fait journellement le mesme, à eulx et aultres, ayans entremise de gouvernement et justice. Bien considere je que l'instruction de proces, la visitation d'icelluy et examination des sectaires se doibge faire par gens de lettres, commissaires, ou aultres officiers, comme chose de leur profession, avec la superintendence toutefois des Gouverneurs, pour, comme dict est, plus les authoriser.

Et s'addressans à moi journellement samblables causes, je n'y faitz ny vouldrois faire aucun scrupule ou difficulté, et neantmoins, pour aucunement vous donner satisfaction, et moyenner la chose, en tant que m'est possible, ay faict despecher lesdictes lettres de commission, sur icelluy président d'Artois, maistre Lievin Everardi, maistre François Verleysen, conseilliers et procureur général du grand conseil, et autres, que cyaprès l'on leur pourra adjoindre ou s'arroguer, et ceulx qui mieux y pourront vacquer pour (avec les officiers dudict bailliage de Tournay et Tournesis, ou ceulx de la loy de la ville dudict Tournay, conjunctement ou divisement, selon que par vostre advis l'on verra mieulx convenir, pour le service de Dieu, de Sa Majesté auctorisation desdits commissaires et de la justice et meilleure exécution de leur dicte charge) procéder contre les delinquans coulpables de ceste rebellion et tumulte, vous priant, de bien bonne affection, pour ces causes, si pre-

gnantes, ne faire en ce difficulté, et encheminer lesdicts commissaires le mieulx que pourrez, tenant la main qu'ilz soient respectés et obéyz, et que vostre faveur, addresse, et le lieu que tenez, ils puissent le tout tant mieux effectuer.

Quant à ce que requerez aussi, que je vous veuille commander absolutement mon intention, si je veulx que, contre tous ceulx qui seront coulpables, soit procedé conformie à la rigueur des placcartz, ou par quelque autre voye, je vous tiens souvenant de ce que, lorsque samblable désordre advint, n'y a pas encoire deux ans, j'ay declairé et faict entendre, tant par mes lettres, instruction, que dict de bouche; et attendu la multitude, dont m'avez cidevant adverty, contre laquelle seroit mal possible de procéder, et que aussi, entre icelle, la pluspart sont gens seductz par simplesse, ignorance et autrement, le premier point doibt estre de s'attacher aux prédicans, leurs ministres, et ceulx que sont les principaulx esmoteurs et conducteurs de ceste faction, ensamble les receptateurs et hostes de telles gens, et ceulx que tiennent si ouvertement propoz scandaleux, contre la réligion, justice et repoz publique, aussi qui comparent ausdicts conventicles avec armes et pistouletz, et d'iceulx, sans longuement les garder, faire la punition, tant pour la difficulté qu'il y a à leur dicte garde, corruption qu'ilz font des autres; donnans aussi ce pendant cœur à iceulx, comme si l'on n'osoit procéder à leurdicte exécution, et donnant par ce exemple aux autres. Cependant, comme vous serez renforcé de gens de guerre, et que le mal sera plus avant descouvert, l'on pourra mieulx adviser sur le remede qu'on pourra donner contre le surplus, et pourrez aussi sur le mesme communiquer avec les commissaires, et m'advertir, si par ensamble trouvez aucune chose, que à ce pourra servir. Et sera bien que, par lesdicts commissaires, vous faicles rycevoir ce que cidevant s'est passé, et vous a esté escript, tant par

cauzey de instructions, publication des ordonnances, pour la police de la ville, que aultrement.

Le president d'Artois m'avoit adverty des causes de son retour; mais je luy escripts présentement, affin qu'il se retienne vers vous, et pour deux ou trois sepmaines assiste au besoigne, pour apres, s'il est besoin, surroguer quelque aultre en son lieu, attendu que pour son office et les occupations de sa charge, il ne peult longuement s'absenter. Qu'est ce que vous scaurois dire pour maintenant; priant le créateur qu'il, mon cousin, vous doint sa saincte grace. De Bruxelles le xix^e^ jour de may 1564. V. V.

Vostre bonne cousine,

MARGARITA.

(La suite à une prochaine livraison.)

Analyses critiques d'Ouvrages.

Laruelle, *drame historique en cinq actes, par* **M. Th. Weustenraad**. Liége, Jeunehomme frères, 1836; 172 pages in-18.

Le règne de Ferdinand de Bavière, évêque de Liége, dura trente-huit ans, à compter du mois de janvier 1613. Il est remarquable par la lutte que ce prince ambitieux et vindicatif soutint constamment contre les Liégeois, avec une fermeté et des talents dignes d'une cause plus juste. La bourgeoisie, unie au haut clergé, s'opposa vigoureusement aux empiétements du prince sur ses libertés; mais ni ses raisons ni ses armes ne purent prévaloir contre les forces de l'étranger, qui conservait d'ailleurs, au sein de la cité même, un parti nombreux, qualifié de *Chiroux* par les *Grignoux*, défenseurs de la cause populaire.

Les changements arbitraires qu'apporta Ferdinand à l'élection des magistrats (garantie aux métiers par le prince Ernest, en 1603), contribuèrent beaucoup à fomenter cette longue guerre civile. Chaque élection était une occasion d'émeute, où le sang coulait en abondance. Presque toujours pourtant elle se faisait, selon les formes populaires de 1603, malgré les ordres du prince, que son absence continuelle affaiblissait autant que l'imprudent usage de son pouvoir. Au milieu de ces funestes dissentions, Ferdinand envoya des bandes de Croates dévaster le

pays des Liégeois, plutôt pour les effrayer que pour les soumettre, car ces étrangers fuyaient devant la résistance et ravageaient les campagnes, en massacrant les femmes et les enfants.

Guillaume Beeckman, élu six fois bourgmestre depuis 1608, mourut empoisonné, en janvier 1631; victime, sans doute, de son énergie à défendre les droits méconnus de ses concitoyens. La fin prématurée de cet habile magistrat, assurait l'élection de Sébastien Laruelle, son ami, son élève, doué de plus de fermeté encore et aussi de plus de talent. — La guerre civile prend tout-à-coup une extension déplorable : les troupes de Ferdinand sont dispersées; des complots contre la vie de Laruelle échouent; les *Chiroux* vaincus sont chassés de la cité.

A cette époque vivait à Liége, René, comte de Warfusée, expulsé des Pays-Bas espagnols, pour avoir dilapidé les finances de Philippe IV, affermé à son profit des domaines de l'état, et mis en gage jusqu'aux joyaux de sa couronne. Ce seigneur, traître adroit, savant hypocrite, s'était présenté à Laruelle comme un innocent persécuté, et en avait obtenu protection et amitié. Il n'aspirait pourtant qu'à rentrer à Bruxelles, dans la possession de ses honneurs et de ses biens. Connaissant l'aversion de Ferdinand de Bavière et de son parti pour le bourgmestre Laruelle, qui était à la fois l'ami et le soutien de la plupart des gens de Liége, il osa stipuler sa réhabilitation dans les provinces espagnoles, au prix de la mort de son bienfaiteur. Il serait heureux pour les cœurs bien nés de pouvoir douter d'un complot aussi infâme, mais l'histoire a soulevé un coin du voile : l'assassinat fut concerté.

Le 16 avril 1637, Laruelle, invité avec quelques amis à un banquet, dans la maison de Warfusée, fut impitoyablement massacré, vers la fin du repas, par des soldats espagnols, que le commandant de la garnison de Naivague

avait reçu ordre de faire introduire dans l'hôtel du comte réfugié. Mais celui-ci ne jouit point de son crime. Le peuple attroupé par des bruits alarmants, se porta devant la maison où venait d'expirer son tribun Laruelle, enfonça les portes, massacra les soldats espagnols, délivra les convives, hacha le comte Warfusée en pièces et se livra, pendant plusieurs jours, à des excès horribles! Le sang coula dans les rues, sur les échafauds; l'innocence elle-même fut impliquée dans une aveugle vengeance: des couvents furent pillés, les pères jésuites surtout, que rien ne permet de croire complices dans le meurtre de Laruelle, furent attaqués par la populace, et ceux qui échappèrent à cette épouvantable boucherie, se virent poursuivis jusques hors des murs de la cité.

Les obsèques de Laruelle eurent lieu avec une solennité extraordinaire; la guerre civile continua.

Voilà l'histoire, voici le drame de M. Weustenraad.

Liége est en émoi; les métiers, représentés par les doyens, vont procéder à l'élection d'un bourgmestre. La scène est dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville; l'exposition a lieu entre le greffier des États et le doyen des Febvres; les deux *Grignoux* se rappellent mutuellement l'état de la cité, l'oppression du peuple par les nobles et les princes, et la lutte qu'il soutient avec courage contre l'étranger, qui veut s'enrichir de ses dépouilles, et contre des ambitieux qui aspirent à ruiner ses priviléges. Les doyens entrent. Reynold, le *Febvre*, continue sa narration historique et plaide chaudement la candidature de Sébastien Laruelle. Les autres doyens partagent ses sentiments. Le vote a lieu; Laruelle obtient trente-et-un suffrages; une seule voix proteste. Il est appelé à l'Hôtel-de-Ville, il vient, il prête le serment d'usage, reçoit les insignes de sa dignité, et apaise par sa voix toute puissante une émeute qui s'est élevée dans la rue contre son adversaire, le doyen des Drapiers.

La scène change, elle est hors de Liége, dans un lieu désert, près de l'habitation ruinée de l'hermite du Val-Benoît. Deux guerriers *grignoux*, Henri, fils du comte de Warfusée, et Richard, son ami, viennent demander à l'hermite un gîte pour la nuit. Ils le reçoivent et vont se coucher dans la tour. L'hermite reste, attendant Warfusée lui-même qui l'a chargé d'un message auprès de Ferdinand de Bavière, au sujet de l'assassinat de Laruelle. Warfusée paraît. L'hermite lui dit qu'il s'est acquitté du message, que S. A. n'approuve ni ne blâme le projet. C'est tout ce que demande le comte, qui se dispose à partir, mais l'hermite le retient, croyant l'occasion favorable pour exercer une vengeance qu'il médite depuis longtemps. Il raconte sa propre histoire, d'où il résulte qu'il est un Espagnol, Lorenzo, aimé jadis de la fille du comte de Warfusée, mais amant malheureux, repoussé par le père, parce qu'il n'était ni noble ni riche, et enfin assassiné par ses ordres dans les rues de Bruxelles, parce que la jeune fille aimait Lorenzo, et refusait un époux riche et noble. — Accablé par ce récit et cet accueil imprévus de son complice, Warfusée se retire, et l'hermite, accompagné de Henri et Richard, regagne la ville pour aller dévoiler ce complot.

Au troisième acte, Warfusée et le prince d'Osnabruck, envoyé de Ferdinand de Bavière, se concertent sur les moyens de perdre Laruelle et ses amis. Le prince hésite encore. Mais Laruelle obtient audience au conseil de ville. L'audacieux magistrat tient un langage énergique, et réclame sans détours pour le peuple, les droits dont il a été arbitrairement dépouillé. La paix est à ce prix, dit-il; les populations ne l'ont rompue que parce que l'évêque et les nobles ont d'abord violé les lois. D'Osnabruck ne sait que répondre à ces accusations aussi fondées que violentes. Laruelle sort, sa mort est arrêtée. Un crime rendra à Warfusée des honneurs dont il a été privé pour des crimes.

L'acte quatrième se passe dans la maison du bourgmestre qui cause avec Warfusée comme avec un partisan et un ami. Précédé de Henri, l'hermite du Val-Benoit vient dénoncer à Laruelle le complot qui se trame contre sa vie. Il en désigne Warfusée pour chef. Le vertueux bourgmestre ne croit point à tant d'infâmie, il prend l'hermite pour un fou, et promet au comte, afin de lui montrer jusqu'où va sa confiance, d'assister chez lui à un banquet où il avait d'abord refusé de se rendre.

Au cinquième acte, Warfusée attend ses convives dans une salle, et consomme avec son valet les derniers apprêts de sa trahison. Les soldats espagnols sont déjà cachés dans l'hôtel, attendant le signal du massacre. Laruelle et les autres convives arrivent successivement. Tous se mettent à table. A un signal convenu, les soldats sortent de leur cachette et se jettent sur les personnes que leur désigne Warfusée. Laruelle est conduit dans un cabinet latéral où il succombe sous le fer de ses bourreaux. Ses amis sont gardés à vue dans une autre salle. Mais l'hermite a ameuté le peuple de Liége. La maison du comte est bientôt envahie et saccagée; lui-même, maudit par son fils, se jette en vain aux pieds du *Grignoux*; ses supplications sont vaines... Les *Grignoux* n'ont point de pitié pour celui qui n'a pas eu pitié de leur bourgmestre; ils l'entraînent loin de Henri, qui veut défendre encore un père qu'il ne peut plus estimer.

Ici finit ce drame; notre tâche de critique commence. Puissent l'auteur et le lecteur ne pas douter de l'impartialité consciencieuse avec laquelle nous tâcherons de le remplir.

« Enseigner l'histoire par le drame, telle est la pensée qui a présidé à la composition de cette œuvre, » dit l'auteur au commencement de sa préface. Voyons jusqu'où il a réussi : c'est donc sous le rapport historique qu'il faut d'abord examiner *Laruelle*.

La vérité domine certainement dans cet ouvrage; mais la fiction aussi y a une grande part. L'une ne peut être discernée de l'autre que par un petit nombre d'intelligences. De là, un mélange, peut-être nécessaire, qui a dû embarrasser l'auteur dans l'exécution de son idée. Le drame, comme leçon historique, n'est pas nécessaire à celui qui sait l'histoire; et comme tel il peut être dangereux pour celui qui ne la sait pas. Cette observation nous paraît péremptoire contre tous les drames historiques en général. M. Weustenraad n'aura pu s'en dissimuler l'importance. Il se sera dit, sans doute, que les faits culminants de son drame étant conformes à l'histoire, il n'importait guères que les faits accessoires ne le fussent pas. Nous savons que c'est là une espèce de règle qui a survécu au naufrage de cent autres; mais il ne nous en semble pas moins clair qu'un drame historique donne souvent par la nécessité de sa forme, par les exigences de l'art, des leçons toutes contraires à celles qu'il promet.

Cherchons des exemples dans *Laruelle*. Le premier acte est vrai; les discours des doyens, l'élection du bourgmestre sont des pages qui pourraient entrer dans une histoire de Liége. Le second acte est fictif; la scène entre l'hermite et Warfusée, si belle à la lecture, si saisissante, sans doute, à la représentation, succède aux scènes précédentes comme une glose à un texte. Le troisième et le quatrième actes sont moins *romanesques*; ils sont vrais par les noms des personnages, peut-être par leurs discours, et à coup sûr par les intérêts qui les divisent; mais qui oserait donner ces parties du drame pour l'histoire, telle qu'il est de notre devoir de l'écrire et de l'étudier? Le dernier acte est presque entièrement historique, il est digne du premier sous le rapport de la pensée que l'auteur dit avoir suivie dans le cours de sa composition.

Maintenant n'est-il pas exact de dire que le lecteur ou le spectateur de *Laruelle* se formeraient une fausse idée du point historique, traité par M. Weustenraad, en s'en tenant à cet ouvrage comme aux leçons d'un grave précepteur? La foule, avide d'émotions scéniques, se souviendra plus longtemps de l'horrible récit de l'hermite du Val-Benoit, que des dissertations historiques du doyen Reynold et du bourgmestre Laruelle.

Disons-le, M. Weustenraad n'a pas écrit de l'histoire, non parce qu'il n'a pas voulu en écrire, mais parce que ni lui ni personne ne l'auraient pu, dans le cadre d'un drame.

Mais a-t-il fait un bon drame? nous entendons une pièce de théâtre qui puisse avoir du succès auprès des amateurs de ce genre de littérature? Malgré le titre de *Laruelle*, nous osons nous prononcer pour la négative. Prouvons ou du moins appuyons notre idée.

Les écrivains modernes se sont affranchis avec tant d'éclat des règles théâtrales qu'il n'est presque plus permis d'en parler. Les trois unités ne sont guères plus respectées que la morale et la raison. C'est dommage, moins pour les règles que pour la raison et la morale. On tend aujourd'hui vers un but unique, on ne cherche plus qu'à *intéresser* le spectateur, qu'à émouvoir profondement son ame. Contentons-nous d'examiner *Laruelle* sous ce rapport. Des considérations plus générales nous meneraient trop loin.

L'intérêt qui domine dans *Laruelle*, ce n'est pas la destinée du bourgmestre, ce n'est pas la trahison de Warfusée, ce n'est pas l'hermite et son fantastique récit, c'est la cause du peuple liégeois, c'est la lutte que ce peuple soutient contre les ennemis de ses priviléges. Un semblable intérêt est grandiose; il peut faire la fortune d'un livre, mais il est ingrat au théâtre, et demande pour réussir en même temps que la plume du génie, un auditoire ému par des

circonstances politiques. La plume était peut-être dans la main de M. Weustenraad et les circonstances ne lui étaient pas défavorables, mais le sujet est manqué. Le premier acte du drame écrase le suivant par son importance. Quand on a assisté aux délibérations d'un peuple courageux, menacé de perdre ses libertés avec sa vie, l'on regrette de se trouver tout-à-coup en présence de deux individus, animés par des ressentiments personnels, par des intérêts de famille. Pendant le troisième et le quatrième actes, la cause populaire reparaît et excite des émotions nouvelles, mais elle s'efface presqu'entièrement dans le cinquième, et le dénouement ne regarde que la victime de Warfusée. Ce dénouement est défectueux, justement parce que la figure de Laruelle n'est pas ce qui domine le drame. Comme on s'est intéressé surtout au peuple, on voudrait savoir ce qu'il devient, s'il sortira vainqueur de la lutte contre la tyrannie ou s'il succombera devant la violence et la trahison. L'ame du spectateur n'est pas satisfaite : il n'y a pas unité d'intérêt. Dans toute composition littéraire qui s'adresse au cœur, cette unité doit être observée, le succès en dépend.

Autre objection contre le drame comme drame : l'histoire domine trop dans le premier et le troisième actes. Ces longs discours historiques, agréables à l'historien, retardent le développement de l'action en même temps qu'ils doivent fatiguer l'attention de l'amateur des plaisirs scéniques. Le succès incomplet qu'a obtenu *Laruelle* à la représentation, prouve peut-être peu de chose contre l'incontestable talent de l'auteur, mais prouve beaucoup contre le drame historique en général. Plus ce genre d'ouvrage sera fidèle à son titre, plus il sera critiqué. Nous le voyons par un éclatant exemple. *Laruelle* peut en grande partie être approuvé par l'historien, il est rempli de belles pensées, de nobles expressions, il contient des scènes magnifiques, et pourtant il n'a que médiocrement réussi sur le

théâtre de Liége, et ne sera probablement plus joué. Répétons-le, c'est la faute du genre ; M. Weustenraad ne pouvait faire mieux.

L'histoire et l'art militent donc à la fois contre le drame historique. Pour réussir, il doit mentir à son titre, se pourvoir d'inventions, se développer par des faits imaginaires. La sévère histoire repoussera toujours son alliance comme inutile, comme dangereuse. L'art scénique peut s'en passer aussi.

Sous le rapport littéraire, M. Weustenraad recueillera les éloges de tout critique impartial. Ce jeune écrivain paraît doué d'une imagination fertile, d'une rare faculté d'invention. Son dialogue est naturel, juste, entraînant ; son style est toujours correct, parfois riche, souvent sublime. Toutes ces qualités plaisent d'autant plus dans l'auteur, qu'elles ne sont pas mêlées aux excès littéraires des dramaturges et autres écrivains du jour.

Reconnaissons, en terminant, que notre critique pourra paraître trop sévère à l'auteur et aux nombreux amis de son talent. Nous l'avons écrite, en effet, avec une prévention réelle contre le drame historique et contre toute littérature, qui, sans but utile, mêle la vérité de l'histoire aux mensonges de l'imagination. Du reste, notre opinion est sans doute individuelle, et nous laissons liberté complète aux autres de ne pas lui accorder plus d'importance qu'elle n'en mérite.

COOMANS AINÉ.

LES ANTIQUITÉS DE ROME, OU DESCRIPTION SOMMAIRE DES PRINCIPAUX MONUMENTS DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA CAPITALE DU MONDE CATHOLIQUE; *par le baron* DU MONT DE FLORGY, *major de l'armée autrichienne, chevalier de l'ordre pontifical du Christ, etc.* Bruxelles, Adolphe Wahlen, 1836; in-8.° de 364 pages.

Lors de la renaissance des lettres, les Belges dont le pays resserré fut le berceau de la littérature dite aujourd'hui *hollandaise*, et de celle des *Trouvères*, furent des premiers à se livrer à l'étude des antiquités et des langues anciennes. Comme Hérodote qui parcourut jadis l'Asie pour recueillir les matériaux de son histoire et s'enrichir de la science des peuples primitifs, du XV.e au XVII.e siècle on a vu nos ancêtres visiter les villes savantes de l'Europe, fouiller dans la poussière des bibliothèques publiques et privées, pour y découvrir quelque classique grec ou latin échappé aux injures du temps ou à l'ignorance des hommes, et publier des ouvrages immenses qui absorberaient seuls deux ou trois de nos existences. Je ne parle pas ici de nos Belges voyageurs qui ont parcouru le monde, poussés par le goût des aventures et de la curiosité: eux aussi sont en très-grand nombre, et M. le baron de Reiffenberg nous a donné quelques fragments de leur histoire dans différents recueils: espérons qu'il achevera son travail et qu'il le réunira en un seul corps d'ouvrage. Une histoire bibliographique de la ville d'Anvers du XVI.e siècle jusqu'au commencement du XVII.e serait peut-être le plus bel éloge que l'on pourrait faire de nos savants à cette époque: on y verrait combien était immense le nombre de leurs productions, on verrait que la ville d'Anvers était peut-être alors celle d'Europe où l'on publia le plus d'ouvrages de littérature ancienne et que beaucoup de savants étran-

gers à notre pays y ont mis au jour les premières éditions de leurs œuvres.

Si nous aimons à parler du passé, à réveiller de vieux souvenirs, glorieux pour nos pères, c'est que nous voyons la Belgique moderne tenter de généreux efforts pour reprendre son rang dans l'Europe littéraire et savante. Nous avons déjà fait quelques pas, malgré les difficultés de la route. Si elle est encore longue la carrière qui nous reste à parcourir pour atteindre le but, du moins aurons-nous l'honneur de l'avoir tentée et de ne pas être restés en arrière du mouvement intellectuel du reste de l'Europe.

L'ouvrage dont le titre est en tête de cet article est du très-petit nombre de ceux qui aient paru en Belgique depuis deux siècles sur une semblable matière : il est d'un bon augure, et prouve que si depuis Rubens nos artistes n'ont point oublié le chemin de Rome, nos littérateurs visitent encore parfois cette vieille capitale du monde et des arts, et ce qui est mieux encore, nous communiquent leurs souvenirs recueillis dans des pays étrangers. Ce n'est pas commun : depuis une vingtaine d'années en Belgique, le goût des voyages a fait beaucoup de prosélytes chez nous, parmi les hommes instruits ; mais, combien en est-il parmi eux qui écrivent leurs impressions, et pour appeler la chose par son nom, qui *font un livre*? Bien différents de la plupart des Français, qui semblent ne voyager que pour pouvoir écrire, nos compatriotes ne paraissent parcourir les pays étrangers et étudier les institutions des autres peuples que pour leur propre instruction; ils en tirent souvent des applications utiles à notre pays, mais ne font guères de livres.

L'ouvrage de M. le baron Du Mont de Florgy est une de ces descriptions historiques écrite avec conscience, et qui sont d'un grand secours pour l'homme qui n'a ni le loisir ni la volonté d'aller fouiller dans de volumineuses et

indigestes compilations. Il donne l'historique de chacun des monuments de Rome, depuis l'époque de sa fondation jusqu'à l'époque actuelle, et ne voulant pas qu'on le croie sur parole, il a jeté au bas de chaque page des notes et des citations exactes qui servent d'éclaircissements ou de preuves au texte. Aux yeux des savants, quelques-unes de ces notes pourront peut-être paraître oiseuses : mais si nous avons bien compris le livre de M. de Florgy, il l'a écrit pour le plus grand nombre des lecteurs, pour ceux qui aiment à trouver un aperçu général de la Rome ancienne et de la Rome moderne, et non pour des professeurs d'antiquité et d'archéologie.

L'ouvrage commence par un abrégé historique des sept rois de la ville immortelle. Dans ce travail difficile, l'auteur a suivi les vieilles traditions des auteurs grecs et latins, et n'a pas froidement disséqué, comme Niebuhr et Michelet, l'histoire si poétique, et si l'on veut si fabuleuse, des trois premiers siècles de l'empire romain. Aussi sa tâche devenait-elle plus facile. Pour ma part, je le remercie d'avoir conservé, à cette époque, son ancienne couleur et sa naïveté historique ; quand on a été nourri dans l'étude de l'histoire romaine, en même temps, pour ainsi dire, que l'on puisait la vie dans le sein de sa nourrice, on répugne, on se révolte plus tard à l'idée de croire que tout ce que l'on a appris n'est qu'un poème, qu'une belle fiction poétique, et que les grands personnages de Romulus et de Remus ne sont que des symboles. Avouons-le franchement, jusqu'aujourd'hui Niebuhr et Michelet ont démoli l'histoire romaine ; mais l'ont-ils reconstruite avec les nouveaux matériaux qu'ils ont découverts? Quelques-uns de leurs élèves l'ont-ils seulement essayé? et, dans tous les cas, ces matériaux sont-ils suffisants pour renverser des croyances historiques établies depuis plus de deux mille ans, et consacrées par les puissants génies des temps anciens et modernes.

Dans l'impossibilité où nous sommes d'analyser un livre comme les *Antiquités de Rome*, qui se compose d'une série de descriptions, nous emprunterons une partie d'une de ces descriptions à l'auteur : ce sera le meilleur moyen de mettre le lecteur à même de juger l'ouvrage qui fait l'objet de cet article.

PANTHÉON.

« Le mot *Panthéon* signifie, d'après son étymologie grecque, et aussi en architecture, un temple consacré à tous les Dieux ou aux grands Dieux seulement.

» Ces monuments étaient toujours superbes, mais le plus célèbre de tous était le Panthéon élevé par M. Agrippa, gendre d'Auguste, l'an 727 de Rome. Deux ans après, il y ajouta le portique dont l'architrave porte encore l'inscription :

M. Agrippa. L. F. Cos. Tertium. Fecit.

» C'est-à-dire, bâti par M. Agrippa, pendant son 3.e consulat.

» Il le dédia à Jupiter *Vengeur*, vengeur de la mort de César, ou à Mars et à Vénus, en mémoire de la célèbre victoire que son beau-père avait remportée, près d'Actium, sur M. Antoine et Cléopâtre, ou, comme l'indique le nom de l'édifice, à tous les Dieux.

» Il est construit en briques et forme un cercle parfait terminé par une coupole; il est éclairé par une ouverture circulaire de 27 pieds de large, placée au haut de la coupole, et son portique, qui avait jadis deux frontispices, n'en a aujourd'hui qu'un.

» La hauteur totale du Panthéon est de 138 pieds, en deux parties égales; la grande voûte de la coupole occupe la moitié supérieure; l'inférieure est divisée en cinq parties, les trois premières, à partir du pavé, composent un

ordre corinthien, et les deux autres forment un attique avec sa corniche.

» Quelques écrivains pensent que cette vaste rotonde fut une grande salle des thermes d'Agrippa, construite l'an de Rome 721 par Valerius-Ostiensis; mais qu'Auguste n'ayant pas voulu en agréer la dédicace, M. Agrippa en fit un temple. D'autres disent que ce prince ne bâtit que le portique, et que le temple aurait été construit à une époque antérieure. Quoi qu'il en soit, deux raisons appuient l'opinion qu'Agrippa est l'auteur du temple et du portique : le cellier est bâti de briques cuites, qu'on ne connaissait pas avant le règne d'Auguste, et Vitruve, qui vivait au commencement du VIII.e siècle de Rome, ne fait point mention de ce monument.

» Le portique ou *Pronaon* a 41 pieds de large et 103 pieds de longueur : il est formé par 16 colonnes corinthiennes. Les 8 colonnes de la façade sont d'un seul morceau de granit oriental blanc et noir, de 38 pieds, 18 pouces de haut, non compris base et chapiteau, et de 4 pieds, 4 pouces de diamètre. Les entre-colonnements ont un peu plus de deux diamètres, et celui qui est vis-à-vis la porte est un peu plus large que les autres.

» Le portique est divisé en trois parties : celle du milieu, qui conduit à la porte d'entrée du temple, est plus large et plus profonde que les autres, et est formée par quatre pilastres cannelés, et ornée d'une frise sur laquelle sont sculptés divers instruments servant aux sacrifices. On voyait sous le portique les statues d'Auguste et d'Agrippa. La fameuse urne d'Agrippa, qui figure aujourd'hui dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, s'y trouvait aussi.

» La porte du temple, aujourd'hui en bois couvert de bronze, s'élève jusqu'à la hauteur des chapiteaux des pilastres; l'ancienne était d'airain, d'une grandeur immense enrichie de sculptures. Genseric doit l'avoir fait en-

lever, mais le vaisseau qui la transportait périt dans la mer de Sicile. On trouve dans l'épaisseur du mur, à droite, un escalier de 190 degrés qui conduit à la coupole.

» L'entablement et le frontispice étaient ornés de bas reliefs et de statues de l'ouvrage du célèbre Diogènes d'Athènes; il n'en reste plus vestige, etc. »

En publiant son livre, M. le baron Du Mont de Florgy a rendu service non seulement aux voyageurs instruits qui visitent Rome, mais encore aux élèves de nos universités et à ceux qui n'ayant pas le bonheur de pouvoir aller saluer la ville immortelle, ont cependant besoin d'en connaître les monuments et la topographie ancienne et moderne.

A. Voisin.

Gedenkwaerdige Gebeurtenissen, *vooral in Vlaenderen en Brabant, en ook in de aengrenzende Landstreken, van 1377 tot 1443; letterlyk gevolgd naer het oorspronkelyk, onuitgegeven en titelloos handschrift van* Olivier Van Dixmude, *verrykt met eene voorrede enz., door* J. J. Lambin. — Ypre, Lambin en zoon, 1835; in-4.°, VII et 206 pages.

Depuis quelque temps on est généralement convaincu, non seulement en Belgique, mais encore dans presque tous les pays, que les matériaux historiques édités jusqu'à ce jour sont loin de suffire pour nous retracer d'une manière fidèle et complète les événements des siècles passés. On s'aperçoit encore que presque tout ce qui a été publié

par nos devanciers, surtout pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, a été livré au public sans avoir subi la touche d'une sage critique. Tandis que l'on discutait tous les sens possibles à donner et à discuter jusqu'aux moindres passages des auteurs grecs et latins, on faisait très-peu d'attention à tout ce qui était vraiment national. Cette idée a été généralement comprise aujourd'hui. En Allemagne, nous voyons des savants d'un premier ordre, MM. Pertz, Bohmer et autres, par leur belle collection des *Monumenta Germaniae historica Scriptores*, élever un monument à leur pays, et donner une direction plus sage aux études. En France, M. Guizot, en se mettant à la tête de la *Société de l'histoire de France*, a prouvé combien il est convaincu de la vérité que nous venons d'émettre. En Angleterre, la commission des *Records* vise au même but par ses magnifiques publications.

La Belgique a heureusement suivi le mouvement général, et elle paraît ne pas vouloir se laisser devancer par ses voisins. On y est enfin revenu de cette vieille méthode d'après laquelle les historiens se bornaient à se transcrire, pour ainsi dire, les uns les autres, ou tout au plus à présenter sous un nouveau point de vue les événements déjà racontés maintes et maintes fois. Jamais, ou rarement du moins, on ne se donnait la peine de discuter l'existence ou la véracité de ces faits mêmes. On adoptait aveuglément le récit de tel ou tel auteur, et l'on n'allait pas directement aux sources où les autres eux-mêmes avaient puisé.

Aujourd'hui que l'on est devenu tout-à-fait sceptique en histoire, si je puis m'exprimer ainsi, il devient dangereux de se tracer un plan un peu vaste, d'embrasser une période trop longue, car on acquiert bientôt la conviction que, pour produire quelque chose de complet, il faut se borner à connaître dans tous leurs détails, les événements qui ne se rapportent qu'à un seul pays, qu'à une seule ville ou qu'à un

[illegible] tout d'originaux des nombreux monu-
mens publics [illegible] toutes les anciennes [illegible]
pour [illegible] genres ; et [illegible] publications, et plus tard
la [illegible], les plus heureux [illegible]
des auteurs grecs et latins, on faisait très-peu d'attention

Pour pouvoir [illegible] une histoire complète et
exacte, il faudrait fouiller [illegible]
la poussière des bibliothèques et des archives, et en tirer
tout ce qui mérite d'être connu. Ce n'est qu'après que tout
cela aurait vu le jour, qu'un écrivain habile pourra [illegible]
en [illegible] et écrire une histoire com-
plète [illegible] qu'il est [illegible]
possible de [illegible]

Nous l'avons déjà dit que, chez nous, l'impulsion pour
l'exécution de cette grande œuvre a été donnée. D'un côté,
le gouvernement, en créant la commission d'histoire, con-
tribue autant qu'il est en lui à faire atteindre le but tant
désiré. D'un autre côté, de simples particuliers, sans autre
appui que celui qu'ils comptent trouver dans la sympathie
de leurs concitoyens, publient des documents inédits incon-
nus jusqu'à présent. Dans cette classe, rentre l'intéressante
Chronique de Flandre, d'Olivier Van Dixmude, [illegible]
en est redevable aux soins de M. Lambin, archiviste de
la ville d'Ypres. L'éditeur est un de ces savants modestes,
dont les publications antérieures, presque toutes rela-
tives à l'histoire de cette ville, méritent les plus grands
éloges.

La Chronique d'Olivier Van Dixmude, restée inédite
jusqu'à ce jour, commence à l'année 1377 et se termine
à l'année 1443. L'auteur paraît être mort en 1450 ; il était
donc contemporain des événements qu'il rapporte, et il
risque moins de nous induire en erreur que s'il n'avait été
que narrateur de choses passées longtemps avant l'époque
à laquelle il vivait. Il nous apprend lui-même qu'en 1420

et 1438 (1), il était échevin d'Ypres, sa ville natale. Cette dernière qualité est d'une assez haute importance, parce qu'elle nous prouve que l'auteur a été à même d'être au courant des affaires publiques. Appartenant à une ancienne et noble famille de Flandre, il avait dans sa jeunesse suivi le duc Philippe-le-Bon, lorsque celui-ci alla à la rencontre du Dauphin pour venger la mort de son père, Jean sans Peur, assassiné à Montereau-sur-Yonne, en 1419. Les détails donnés par l'auteur sur la bataille de Saint-Riquier, en Ponthieu, sont tellement circonstanciés, qu'ils indiquent évidemment qu'il en a été le témoin oculaire.

Ce que nous venons de dire, prouve déjà que l'ouvrage de Van Dixmude n'est pas simplement une chronique locale. Chaque fois que les événements de sa patrie se rattachent à l'histoire générale de l'Europe, chaque fois que les ducs de Bourgogne, et les Flamands, sous leurs ordres, se mettent en campagne, l'auteur les suit pas à pas. Ainsi, d'un côté, le supplice d'Enguerrand de Bournonville, qui eut lieu à Soissons, se trouve décrit avec des détails peut-être inconnus jusqu'à présent; de l'autre, nous trouvons dans les annales de Van Dixmude, un récit extrêmement intéressant sur les événements qui eurent lieu au siége de Sevenbergen, en 1424, lorsque Philippe-le-Bon avait déjà résolu de s'emparer du comté de Hollande, aux dépens de la malheureuse comtesse Jacqueline.

Si l'auteur nous fournit tant de précieux renseignements sur des faits qui ne se rattachent qu'indirectement à la Flandre, on concevra facilement que les choses qui se

(1) Olivier Van Dixmude rapporte lui-même ce fait dans sa Chronique, mais les registres des archives d'Ypres prouvent que depuis 1425 jusqu'en 1456, il fit presque constamment partie de la magistrature.

passèrent dans son pays et, pour ainsi dire, sous ses yeux, n'y sont pas moins fidèlement rapportés. Quelques fois elles sont tout-à-fait inconnues. De ce genre sont les détails qu'il nous donne sur Philippe Van Artevelde, qui sont tellement extraordinaires que nous allons traduire mot à mot le passage de Van Dixmude : *Le 14 du mois de février, ou du moins vers cette date* (1381), *on élut, à Gand, Philippe Van Artevelde, qui était attaché à l'église* (1) *et menait la vie d'un Lollard. Il fit d'abord quelque résistance, mais quand il vit qu'il fallait bien se résigner, il jeta le froc aux orties, et s'écria qu'il conserverait la ville de Gand dans son honneur, ou qu'il lui en coûterait la vie* (2). Ces particularités de la vie privée de Van Artevelde sont-elles exactement vraies? voilà ce que nous n'oserions garantir. M. l'abbé De Smet, qui, dans la quatrième édition de l'*Histoire de la Belgique*, a, du reste, mis à profit la Chronique d'Olivier Van Dixmude, n'a pas osé les raconter. Nous mêmes, sans suspecter cependant la bonne foi de l'historien yprois, nous aimerions de trouver un second témoignage sur les circonstances que nous venons de mentionner.

Les faits que nous venons de rapporter de Van Dixmude, seront plus que suffisants pour en faire apprécier le mérite à nos lecteurs. Pour ceux qui veuillent mieux connaître cet auteur, nous les renvoyons à l'intéressante publication de M. Lambin. Ils sauront gré, comme nous, à l'archiviste

---

(1) Il m'est impossible de rendre l'expression : *de welke lach in de kerke.*

(2) Voici le texte en entier : *Den 14.n dach in Sporcle, of daer omtrent, bin desen jare* (1381), *was ghecoren te Ghent Philips Van Artevelt, dewelke lach in de kerke ende leide een leiven van eenen Lollaert, ende hy werder hem jeghen, maer als hy sach dat zyn moest, wierp hy de kuevele af, ende zeide : hy zoude de staide van Ghent in hare eere behouden of hy zoude vooren doot bliven.*

d'Ypres, d'avoir révélé au domaine historique une source d'une si haute importance.

Nous aurons occasion dans une prochaine livraison, de dire un mot d'un *Mémoire sur l'origine de la Halle aux Draps à Ypres*, publié depuis par M. Lambin. Ce savant infatigable nous promet en outre une chronique de Flandre, inédite. Nous donnerons la traduction du prospectus, qui, comme le manuscrit même, est rédigé en flamand.

C. P. SERRURE.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE BELGIQUE.

Mémoire sur les questions proposées par la Société des Antiquaires de la Morinie, établie à Saint-Omer, 1.° sur l'origine de la Halle aux Draps, à Ypres; 2.° sur les causes qui ont donné lieu à sa construction; 3.° sur les institutions, source de l'ancienne prospérité des habitants; 4.° sur l'époque de la fondation de l'église de Saint-Martin, de la même ville; par J. J. Lambin. Ypres, Lambin et fils, 1836; in-8.° de 84 pages, *avec une gravure sur bois.*

Le royaume des Pays-Bas, depuis sa création jusqu'à sa séparation des provinces belges, par le baron de Mortemart-Boisse; Paris, 1836. Brochure in-8.°, de 54 pages. (Extrait de la *France littéraire.*)

Documents historiques sur la révolution belge, par A. Bartels; 2.° édition, revue, corrigée et augmentée. Bruxelles, Th. Lejeune, 1836; in-8.°.

LITTÉRATURE.

J. H. Bormans, Notæ in Reinardum Vulpem, ex editione F. J. Mone. Fasciculus primus, continens animadversiones ad lib. I, fab. I. Gandavi, typis Car. Annoot-Braeckman, 1836; in-8°, IV et 64 pages.

Reinaert de Vos, episch fabeldicht van de twaelfde en derthiende eeuw, met aenmerkingen en ophelderingen, van J. F. Willems, lid der koninglyke Academie van Brussel, van

het koninglyk nederlandsch Instituut, enz. Gent, Gyselynck, 1836; grand in-8.°, de LXVII et 352 pages, avec cinq gravures et *fac-simile* d'écritures gothiques.

[Cet ouvrage, imprimé avec luxe, se distingue par une préface pleine de notions philologiques qui éclaircissent plusieurs points obscurs relatifs au *Reinaert de Vos;* des notes et des variantes enrichissent presque chaque page; l'éditeur a conservé au texte tout son caractère d'authenticité.]

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut; 3.e anniversaire de la fondation de la Société. Mons, Hoyois-Derely, 1836; in-8.° de 86 pages.

[Ce volume contient, entre autres, un poème de M. P. van Duyse, de Termonde, *sur le courage des Nerviens contre César*, et un mémoire de M. A. Toillier, *sur l'introduction et l'établissement des machines à vapeur dans le Hainaut.*]

Het Leven van Jezus. Een nederlandsch handschrift, uit de dertiende eeuw. Met taalkundige aanteekeningen, voor het eerst uitgegeven, door G. J. Meyer, hoogleeraar, te Groningen. Groningen, 1835; in-8.° de XXII et 431 pages, avec *fac-simile* du manuscrit.

[Cette Vie de Jésus-Christ est, si l'on en excepte les chartes, le seul ouvrage en prose flamande du XIII.e siècle, qui soit connu jusqu'à présent; l'auteur paraît être un Brabançon. Le manuscrit, qui appartenait autrefois à l'abbaye de St.-Trond, se trouve actuellement, si nous sommes bien informés, à la bibliothèque de Liége.

M. Meyer, qui jusqu'en 1830 était professeur à l'université de Louvain, commença ses annotations sur ce manuscrit en 1828.]

The origin of the Dutch: with a sketch of their language and literature, and short examples, tracing the progress of the language, by the Rev. J. Bosworth. London, Longman, Rees, etc., 1836; grand in-8.° de 32 pages.

Theuerdank, herausgegeben und mit einer historisch-kritisch Einleitung versehen von D.r Carl Haltaus. Nebst VI lith. blaetteren. Quedlinburg und Leipzig, G. Basse, 1836; IX, 140 et 196 pages à 2 colonnes.

[On sait que le *Theuerdank* est l'histoire de Maximilien, l'époux de notre Marie de Bourgogne. Cette édition fait partie d'une nouvelle bibliothèque littéraire allemande.]

Scènes populaires montoises, calligraphiées par Anatole Oscar Prud'homme. Mons, Leroux, 1834; in-8.° de 76 pages.

[Cette facétie, en patois de Mons, est de feu M. Delmotte. Ce livre est imprimé avec un grand luxe typographique.]

NUMISMATIQUE.

Analyse critique de la Collection des Diplômes, Sceaux, Cachets et Empreintes, formant une partie du cabinet de M. le comte W. de Renesse-Breidbach. Anvers, Ancelle, 1836; 347 pages.

[Mentionnant 3160 chartes, diplômes et lettres, de 884 à 1791-1]— une collection de sceaux et de cachets originaux; — une collection d'empreintes de sceaux.]

Revue de Numismatique française, dirigée par E. Cartier et L. de la Saussaye. Blois, janvier-mai 1836; 3 livraisons, 220 pages, *avec planches*.

[Cette revue, très-bien faite, intéresse aussi la Belgique. On y trouve déjà un article sur les sources de l'histoire numismatique dans notre pays et des recherches sur la monnaie au type du cavalier armé, frappée à Valenciennes, Alost, Seraing, Hasselt et dans quelques autres localités, de 1280 à 1535.]

BIBLIOGRAPHIE.

Catalogue des livres de la belle et riche bibliothèque, provenant de Milord Crewe, pair d'Angleterre, etc. Liége, Jennehomme, 1836; in-8.°, de 131, 6 et 2 pages.

[Ce catalogue renferme 2368 numéros avec le supplément. Parmi eux, se trouvent quelques manuscrits: N.° 1934, *Manuscrit historique de la ville de Liége*, 1 vol. in-4.°, acheté 82 fr.; — N.° 1936, *Chronique de Liége*, in-folio, achetée 35 fr.; — N.° 1937, *Abrégé de l'histoire de Liége*, de Foullon, traduite en français et continuée jusqu'en 1679, par G. de Limbourg, in-folio, acheté 30 fr. par M. Polain.]

Notice sur les Archives de la ville de Malines, par M. Gachard. On a joint à ladite notice des additions et corrections pour plus amples connaissances de l'histoire. Aux dépens de l'auteur. Sans lieu (Malines), 1835; in-12 de 23, 84, 16 pag.

[Cette brochure, qui n'a pas été imprimée pour le public, est de M. Gyseleers-Thys, archiviste et ancien échevin de Malines.]

BIOGRAPHIE.

Notice biographique sur Roland de Lattre, connu sous le nom d'Orland de Lassus, par H. Delmotte, membre correspondant de l'Académie de Bruxelles. Valenciennes, Prignet, 1836; in-8.° de 176 pages, *avec deux gravures.*

[Ouvrage posthume de l'auteur, enrichi de notes intéressantes. La gravure du frontispice représente le célèbre musicien Orland de Lassus.]

Nécrologie de M. le chanoine Triest, suivie d'une statistique des maisons de charité fondées par lui. Gand, Van Ryckeghem-Hovaere, 1836; in-8.°

Biographie liégeoise, ou Récit historique et chronologique de toutes les personnes qui se sont rendues célèbres par leurs talents, leurs vertus ou leurs actions, dans l'ancien diocèse et pays de Liége, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par le comte de Bec de Lièvre. Liége, Jeunehomme, 1836; in-8.°

BEAUX-ARTS.

Société pour l'encouragement, 2.° exposition, catalogue des objets exposés au salon de 1836. Liége, H. Dessain, 1836; in-8.°

Annales de l'école flamande moderne, par Aug. Voisin, 3.° et 4.° livraisons. Gand, Annoot-Braeckman, 1836; in-8°.

Vues pittoresques des principaux monuments de la ville de Gand; accompagnées d'une description historique, etc.; par Aug. Voisin. Brux., Dewasme-Pletinckx, 1836; in-8.° de 97 pages et 15 lithographies.

Coup d'œil sur la métropole de Malines, en 1836, extrait du manuscrit indicateur des objets rares qui se trouvent dans les églises et autres lieux publics de Malines, avec description en abrégé. La distribution au profit du bureau de bienfaisance. Malines, 1836; in-12 de 14 pages.

[Brochure de M. l'archiviste Thys, qui en promet d'autres de la même espèce.]

MÉDECINE.

Mémoires et observations de la Société de Médecine d'Anvers. Tome 1.er (premier fascicule). Anvers, J. B. Heirstraeten, 1836; in-8.° de 116 pages, *avec une planche*.

De la simulation et de la dissimulation des maladies dans leurs rapports avec le service militaire, par L. Fallot. Bruxelles, J. B. Tircher, in-8.° de 182 pages.

JURISPRUDENCE.

Cour d'appel de Liége, précis pour M. Nicolas Gotale, président du séminaire épiscopal de Liége, appelant contre M.me la comtesse de Lasalle, rentière, domiciliée à Paris, intimée, (Liége, 1835); in-4.° de 23 pages.

Quelques observations de M. Gotale, sur la réponse de M.me De Lasalle. (Liége, 1836); in-4.° de 23 pages.

VOYAGES.

Renseignements sur Naples et ses environs, la Sicile et Malte, extrait d'une correspondance familière, *avec trois cartes*. Bruxelles, Hayez, in-18 de 242 pages. (Tiré à un petit nombre d'exemplaires.)

Souvenirs de voyage ou Lettres d'une voyageuse malade. Paris (Lille), 1836; in-8.° de XII, 534 et 429 pages.

[Voici deux ouvrages de mérite, mais bien différents, quoique composés par deux malades qui allaient chercher la santé sous le beau ciel d'Italie. L'un est un recueil de faits et d'observations pratiques, sans enthousiasme, et sans poésie; l'autre, au contraire, est une suite d'impressions intimes, éprouvées par une imagination sensible, par une âme chrétienne. L'auteur du premier (M. Gruyer) est un philosophe qui réduit les choses à leur plus simple expression; l'auteur du second (M.me la comtesse De la Grandville, née De Beaufort), est une femme croyante et presque toujours émue. M. Le Clay, si connu des lecteurs du *Messager des Sciences* et de tous ceux qui aiment la bonne et franche érudition, a ajouté aux souvenirs de M.me De la Grandville, une préface écrite avec charme, et leur a fait subir une révision sévère, avant qu'ils fussent livrés à la presse. Quelques-unes des lettres de M.me De la Grandville sont adressées à son neveu, M. le comte Amédée de Beaufort, de Bruxelles, et dont l'amour pour les arts semble un noble héritage de famille.]

OUVRAGES DIVERS.

Description de la route en fer à établir d'Anvers à Cologne, rédigée d'après les ordres du ministre de l'intérieur, par MM. Simons et De Ridder. Bruxelles, Th. Lejeune, 1838; in-8.° de 90 pages, *et* 8 *cartes.*

De l'instruction publique, par Ysabeau. Bruxelles, chez tous les libraires, 1836; in-8.° de 42 pages.

Questionnaire sur toutes les parties de la grammaire française de MM. Noël et Chapsal, par un professeur. Tournay, J. Casterman, ainé, 1836; in-8.° de 56 pages.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

Ulphilas. — Il vient de paraître à Altenburg et à Leipzig, une édition complète de tous les fragments qui nous restent de la bible gothique d'Ulphilas. Cette publication formera deux volumes in-4.° (1); elle est due aux soins de H. C. De Gabelentz et du docteur J. Lœbe. Le premier volume est déjà mis en vente.

On sait que la bible d'Ulphilas, le seul monument qui nous reste de la langue des Goths, est en même temps le premier livre écrit dans un dialecte germanique. Sous ce rapport, cette publication offre déjà de l'intérêt pour une partie de la Belgique. Mais à cette occasion, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler à nos lecteurs, que la première découverte d'un manuscrit d'Ulphilas a été faite par un homme très-connu dans notre histoire, et que c'est aussi chez nous que, pour la première fois, l'on en a édité des parties. Antoine Morillon, secrétaire du cardinal de Granvelle, examinant, par hasard, les manuscrits de l'abbaye de Werden, sur la Roer, y découvrit un volume dans lequel il trouva des fragments qu'il reconnut d'abord comme appartenant à la version d'Ulphilas. Il copia *l'Oraison dominicale* et quelques autres parties. Maximilien Morillon, frère d'Antoine, en ayant donné com-

(1) Ulphilas. — *Veteris et novi testamenti versionis gothicæ fragmenta quæ supersunt ad fidem codd. castigata, latinitate donata, adnotatione critica instructa.*

munication à Goropius Becanus, celui-ci les fit imprimer dans les *Origines antverpenses* (liv. VII, p. 739, sq. 750). Peu de temps après, Gruterus inséra dans son *Thesaurus inscriptionum*, quelques versets qu'Arnold Mercator avait tirés du même manuscrit. Enfin, beaucoup plus tard (en 1665), François Junius réunit toutes les parties contenues dans ce manuscrit, et les publia. Depuis lors, on en a donné différentes éditions.

Pierre tumulaire a Courtrai. — Dans l'église de Saint-Martin à Courtrai, dans le mur du chœur à droite, à une dixaine de pieds d'élévation du sol, se trouve une grande pierre de marbre noir, sur laquelle est gravée l'inscription tumulaire suivante :

Hic situs est justus Judocus de Cules Johannis filius Mariæ Marren natus Cortraci anno MDLII mensis septembris die decimo quinto artium doctor creatus Lovanii et earumdem professor publicus et regius Doliæ ubi postmodum J. V. lauream recepit anno 1584, *demum inchoata nova opera reverendissimo domino Francisco Hieronimo Vertallarum episcopo et pontificis legato in Italia, et Helvetia quater transcenois Alpibus in patriam rediens edidit latine juventutis suæ orationes. Epistolas et carmina et vertit ex italico in belgicum sermonem Opera spiritualia R. P. Fulvii Androsii. Legavit tres libras Flandricas magnas annuas pauperibus puerperis litteris confectis coram magistratu cortracensi donavit ducentas libras grossorum ad ædificandum tres ædiculas pro habitatione trium veterum honestarum ancillarum juxta capellam B. Mariæ ad ulmos secundum tenorem litterarum confectarum coram magistratu cortracensi. obiit XVI Februarii* 1624.

Sta viator et ora.

MENACE D'EXCOMMUNICATION CONTRE LA DUCHESSE DE BRABANT. — L'acte suivant, portant menace d'excommunication contre la duchesse de Brabant, parce que les gens qu'elle avait placés dans les propriétés de l'abbaye de Forêt, près de Bruxelles, y avaient commis des excès, est assez curieux et mérite d'être connu. On voit que c'étaient les deux doyens de Bruxelles qui se chargèrent des fonctions d'huissiers, mais qu'ils ne purent avoir accès jusqu'auprès de la duchesse.

Cette pièce qui est restée inédite jusqu'ici, se trouve à la page 59 du *Cartulaire des ducs de Brabant*, B, reposant aux archives du royaume, à Bruxelles. C'est ce manuscrit qui a fourni tant de documents, pour le *Codex diplomaticus*, de la bataille de Woeringen, publiée par M. Willems.

I.

Nicolaus (1), *Dei gracia, Cameracensis episcopus, dilectis in Christo filiis, viris religiosis abbati et priori Affligen., decano chori Bruxellensi, de Alost et de Bruxella christianitatis decanis, et de Anderlecht et de Foresto presbyteris, salutem in Domino. Cum ecclesie et bona ecclesiarum nostre dyocesis sub clipeo nostre protectionis existant, secundum canonicas sanctiones, et illustris Domina ducissa Brabancie in monasterio Forestensi, in domibus, curtibus, grangiis ac aliis locis monasterii ejusdem, custodes ac servientes suos posuerit, seu instituerit qui bona dicti monasterii dilapidant et consumunt, nobis mandamus omnibus, et singulis, in virtute sancte obediencie et sub pena suspensionis et excommunicationis, quam in Nos ferimus in presenti scripto, si non feceritis cum effectu quod mandamus, quatinus ad dictam dominam ducissam personaliter accedentes, moneatis eandem ut infra septem dies post vestram monitionem quoscumque custodes positos, vel inductos per ipsam ducissam, de ejus auctoritate, vel mandato, in monasterio Forestensi, in domibus, curtibus, grangiis et aliis locis dicti monasterii amoveat et amoveri faciat sine mora, alioquin ipsam Ducissam, elapso dicto termino monitionis, excommunicetis et*

(1) Le nom de l'évêque ne se trouve pas dans le cartulaire, comme cela arrive souvent. Nous l'avons suppléé.

excommunicatam denuncietis. Et, si per mensem dictam excommunicationis summam sustinuerit, tam terram dicte domine Ducisse, quam totum ducatum Brabancie, prout nostro succumbit pontificali officio, ecclesiastico supponatis interdicto. Monentes nichilominus ammannum Brux., servientes dicte domine Ducisse ac alios quoscumque, quos inveneritis, ex parte domine Ducisse, in dicto monasterio, curtibus, domibus, grangiis seu aliis quibuscumque locis dicti monasterii, positos et indebitos, ut a dictis locis indilate exeant et recedant, sine custo et dampno monasterii supradicti, alioquin ipsos nominatos excommunicetis et excommunicatos publice, ubicumque necesse fuerit, per dictam terram et ducatum denuncietis et denunciari faciatis, quotiescumque super hoc fueritis requisiti et fuerit oportunum. In hiis exequendis alter vestrûm alterum non expectet, quid inde feceritis nobis rescribentes. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo primo, in festo beati Luce evangeliste.

XI.

Reverendo patri, domino Cameracensi episcopo, ecclesie et christianitatis Bruxellensis decani paratam obedienciam. Nos ad mandatorum vestrorum formas (1), *quarum unius transcriptum superius annotatur, apud Lovanium personaliter accedentes anno Domini MCCLXI., dominica ante festum beatorum apostolorum Symonis et Jude, cum ad illustrem matronam, dominam ducissam Brabantie, accessum habere non possemus, ipsam ante portas sui castri Lovaniensis monuimus, secundum formas mandatorum predictorum, sub testimonio competenti. Datum anno et die predictis. Ego decanus ecclesie Bruxellensis, quia sigillum meum non habeo, usus sum sigillo decani christianitatis executoris mei.*

Nécrologie. — François Joseph Goetghebuer, architecte, né à Gand, le 6 janvier 1798, est mort dans sa ville natale, le 26 juillet dernier. Il fut élève de son père, ainsi que de son frère, M. P. J. Goetghebuer, auteur du *Choix des monu-*

(1) Le mot *formas* manque dans le cartulaire; nous l'avons ajouté d'après une phrase semblable qui suit.

ments des Pays-Bas, et professeur honoraire d'architecture à l'Académie royale de dessin de Gand. Après avoir suivi les cours de cet établissement, et y avoir remporté successivement trois prix, ainsi que la médaille d'or ou grand prix de la classe de composition d'architecture, il se rendit à Paris, en 1822, où il étudia les principaux monuments, et spécialement les établissements d'utilité publique. Aux hospices des aliénés, la réforme récemment introduite alors pour la classification de ces malheureux, selon le plus ou moins d'intensité de leur maladie, attira principalement son attention. Son coup d'œil observateur lui fit apprécier combien ce nouveau système était préférable à l'ancien, qui consistait à isoler tous les individus et à les enfermer dans des cellules séparées, tandis qu'aujourd'hui, après les avoir divisés en classes, on leur permet de travailler dans des ateliers et de passer une partie de la journée en commun. Il est inutile de faire observer que cette heureuse innovation produit le plus souvent les meilleurs résultats sur l'état du malade, et contribue puissamment à lui procurer une prompte guérison. Lorsque la Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts, établie à Bruxelles, mit au concours, en 1824, un projet d'un hospice pour les aliénés, M. Goetghebuer, qui avait su mettre à profit le fruit de ses longues études dans cette partie, obtint le prix de 200 florins et la médaille d'honneur. Nous appuyons volontiers sur cette circonstance, parce que le concours de 1824 fut le plus nombreux et le plus riche en architecture de tous ceux qui ont eu lieu dans le royaume des Pays-Bas. La plupart des concurrents avaient étalé dans leurs dessins un luxe académique, et joint à leurs plans des vues générales, de nombreux détails, des développements infinis, et jusqu'à des tableaux représentant les différentes manières de guérir les aliénés. Notre artiste, au contraire, s'était borné au stricte nécessaire, et l'élégante simplicité de son projet lui valut les suffrages de tous les connaisseurs, et un compliment flatteur de la part de S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas, qui, présidant la séance solennelle, remit la médaille à notre lauréat. La Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, voulant donner à M. Goetghebuer une marque

de sa satisfaction, pour le brillant succès qu'il venait d'obtenir à Bruxelles, lui décerna à cette occasion une médaille d'honneur.

M. Goetghebuer a construit, à Gand et aux environs de cette ville, un certain nombre de maisons, de fabriques, et fait les restaurations au château de Mussain, près de Halle : malheureusement une faible santé l'avait empêché, depuis longtemps, de continuer des études commencées avec tant de succès, et de se livrer à de grands travaux qui auraient pu achever sa réputation.

L'art de la gravure en Belgique vient de faire une perte sensible par la mort du célèbre graveur d'histoire, M. Joseph de Moulemeester, depuis quelques années professeur de gravure à l'Académie royale d'Anvers; il est mort dans cette ville, le 5 novembre dernier.

Joseph-Charles de Moulemeester naquit à Bruges. Il reçut son éducation à l'école si favorablement connue, dite *des Bogaerds*. De là il se rendit à Paris pour apprendre l'art de la gravure, sous la direction du célèbre Bervic, qui le regardait comme un de ses meilleurs élèves et donnant les plus belles espérances; il l'admit même à travailler à certaines parties de planches publiées par lui et très-estimées des amateurs. A Paris, de Moulemeester concourut, pour le grand prix de Rome, et obtint la mention honorable. Il fut envoyé, aux frais du gouvernement impérial, à l'école française de gravure à Rome, dirigée alors par M. Suvée, de Bruges.

Notre jeune artiste, plein de zèle, entreprit à Rome un ouvrage colossal, le dessin et la copie exacte de *cinquante-deux* tableaux du grand Raphaël, appelés les *Loges de Raphaël*, et peints à fresque sur les plafonds du Vatican. Tous les jours, pendant l'espace de douze ans, il s'occupait de cet ouvrage, perché, du matin au soir, sur une échelle, à 20 ou 30 pieds d'élévation. Il se proposait de publier, en gravures, ces Loges, imitées exactement des fresques de Raphaël, comme fit autrefois Volpato, le maître de Raphaël Morghen. Il reçut, à cet effet, un privilége exclusif du Saint-Père, qui lui en témoigna sa satisfaction.

En 1820, il revint en Belgique, et, encouragé par le roi Guillaume, il fut nommé professeur de gravure à l'Académie royale d'Anvers, où il forma plusieurs élèves distingués, entre autres M. Corr. En 1825, il publia le 1.er cahier des Loges, comprenant quatre planches; le 2.me cahier parut en 1829; ces deux cahiers parurent en gravures noires et coloriées. Il publia successivement jusqu'au 8.me cahier en gravure et jusqu'au 8.me (32 planches) en couleur. Il avait l'agréable perspective de voir ce bel ouvrage, qui devait immortaliser son nom, achevé en couleur, lorsque l'impitoyable mort, à la suite d'un froid gagné pendant un voyage qu'il fit récemment en Hollande et en Prusse, l'enleva à son art et à ses nombreux amis, âgé de 65 ans et sept mois.

Pendant qu'il était professeur à l'Académie d'Anvers, il eut l'occasion de voir le célèbre tableau de Rubens, appelé le *Chapeau de Paille*. Revenu chez lui, il en fit, de mémoire, une copie si ressemblante qu'elle excita l'admiration de tous les connaisseurs. Ce dessin remarquable fut offert par l'artiste à la reine des Pays-Bas, qui, en témoignage de sa satisfaction, lui fit remettre une précieuse bague enrichie de diamants. En 1828, le roi de Sardaigne lui envoya une médaille en or, et le nomma membre de l'Académie de Turin, distinction flatteuse accordée seulement à des artistes déjà renommés.

Les *Loges de Raphaël* ne sont pas le seul ouvrage qu'il ait publié. En 1800, il grava un *Saint-Siméon*, d'après Suvée, in-4.°; en 1802, une *Sainte-Cécile*, d'après Raphaël, in-4.°; en 1803, la *Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus*, d'après André Solario, in-folio, laquelle gravure fit du bruit à l'exposition des objets d'art à Paris en 1804. En 1808, il fit, pour la galerie de Florence, le portrait de *Rubens*, in-4.°; en 1809, un *Cupidon vainqueur*, petit in-folio, sur un dessin d'après le Dominiquin. Outre l'*Archer*, petit in-folio gravé pour le concours de Paris, et le *Mausolée de M. Suvée à Rome*, in-folio, il fit encore un grand nombre de planches pour vignettes, etc.

Dans tous ses ouvrages, on remarque l'excellente méthode de graver de son maître : de la force et de la netteté, jointes à beaucoup de finesse et à un dessin correct. Si l'exécution de sa colossale entreprise des *Loges de Raphaël* ne l'eut point occupé

si longtemps, la Belgique eut pu probablement se glorifier de posséder un des premiers graveurs de l'époque, et d'avoir, comme la France, son Bervic. Elle eut pu placer son nom à côté de celui des Edelinck, des Paul Ponce, des Vosterman, des Bolswert, des Visschers, des N. Pitau, des Van Schuppen, et d'autres noms célèbres qui font la gloire de l'école flamande de gravure.

Pour la confection des planches des *Loges*, il avait créé une manière de graver, adaptée à l'esprit des peintures de Raphaël, plus propre à l'imitation du *faire* de ce grand maître, et en même temps plus expéditive, qualité requise pour un travail si long.

M. J. de Meulemeester menait une vie fort simple; tout son espoir, tout son désir, c'était d'achever les 52 Loges de Raphaël, pour les copies originales desquelles il avait refusé à Paris une somme de plus de cent mille francs; toute son ambition, c'était de conquérir une glorieuse immortalité. Sa modestie révélait en lui un véritable artiste et lui assurait l'estime générale, en même temps que sa douceur, son obligeance et sa gaîté lui faisaient autant d'amis qu'il avait de connaissances, qui tous, ainsi qu'une sœur qu'il entretenait généreusement du produit de son art, seront inconsolables de la perte subite qu'ils viennent de faire.

— M. Pierre-Ignace-Joseph-Marie Van Lede, employé aux archives provinciales de la Flandre occidentale, est mort à Bruges, le 6 novembre 1836, à l'âge de 68 ans et 9 mois. M. Van Lede joignait des connaissances d'histoire locales très-vastes à des notions assez étendues en diplomatique. La postérité devra toujours de la reconnaissance pour le zèle qu'il mit à préserver de la destruction les manuscrits relatifs à notre histoire, à l'époque de la révolution française. Ami des arts et des lettres, il se plaisait à honorer ceux qui les cultivaient avec succès. C'est ainsi que lorsque son compatriote, M. Calloigne, avait remporté le grand prix de sculpture; il lui fit hommage d'un magnifique goblet antique. Le musée de Bruges doit encore à la générosité du défunt, le beau portrait de la femme de Jean Van Eyck, peint par ce célèbre artiste. Il se

trouve gravé dans l'ancien *Messager des Arts* de 1825, p. 115. M. Van Lede cependant n'était pas riche. C'est là un bel exemple à imiter!

Société de Médecine de Gand. — La Société de Médecine de Gand avait proposé, pour le concours de 1836, la question suivante :

« Quel a été l'état des sciences médicales en Belgique depuis » Vésale jusqu'à la suppression de l'université de Louvain, en » 1796; et quels sont les médecins belges qui, pendant ce » laps de temps, ont contribué par leurs écrits aux progrès de » l'art de guérir? »

Dans sa séance du 4 octobre dernier, elle a entendu le rapport fait au sujet des mémoires présentés en réponse à cette question, et a décerné le prix à M. Broeckx, docteur-médecin à Anvers, secrétaire de la Société de Médecine de cette ville. Une mention honorable a été accordée à M. Aimé Joseph Philippart, docteur en médecine à Tournai.

Ces deux médecins ont été en même temps nommés membres correspondants de la société.

Dans la même séance, la question suivante a été proposée pour le concours de 1838 :

« Déterminer la topographie médicale des deux Flandres; » faire ressortir son importance, eu égard aux causes, à la na- » ture et au traitement des maladies régnantes? »

Un prix de trois cents francs sera donné à la meilleure réponse à cette question.

Les mémoires écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, devront être remis (franc de port), avant le 1.er juin 1838, à l'adresse du soussigné.

Les auteurs seront tenus d'inscrire leurs noms, qualités et demeure, sur un billet cacheté portant à l'extérieur une devise semblable à celle qu'ils auront placée en tête de leur mémoire.

Gand, le 6 octobre 1836.

Le Secrétaire de la Société,
E. De Noble, D. M.

Annales Rodenses. — M. Ch. Quix, bibliothécaire d'Aix-la-Chapelle, connu par un grand nombre de publications historiques sur cette ville et ses environs, vient de faire paraître un bulletin de souscription pour la publication des *Annales Rodenses*, c'est-à-dire les annales de l'ancienne abbaye de Klosterrath, à Rolduc. M. de Reiffenberg avait déjà publié dans les *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas* (vol. V, pag. 131, 203 et 412), d'après des papiers de M. Ernst, la première partie de cette chronique, commençant à l'année 1104 et finissant en 1156. M. Quix nous donnera un texte revu sur le manuscrit même, qui est du XII.e siècle, et il remplira les lacunes qui existaient dans la première édition. Outre cette amélioration, il donnera la continuation depuis 1156 jusqu'en 1700, rédigée par un membre de l'abbaye, sur les documents conservés aux archives.

Ces annales sont de la plus haute importance pour l'histoire du moyen-âge en général, et pour celle des pays situés entre le Rhin, la Meuse et la Moselle, en particulier. On y trouve entre autres l'origine des comtes de Clèves, de ceux de Gueldre, des seigneurs de Wassemberg, de Heinsberg, etc. En un mot, elles offrent le plus grand intérêt pour l'histoire d'une partie de la Belgique.

M. Quix aura soin d'ajouter, à sa publication, des tables pour l'explication des noms de lieux, ainsi que des documents qui pourront servir à l'intelligence du texte.

Bibliographie. — M. Vassas, un des libraires les plus zélés de la ville de Gand, vient de faire paraître le 1.er numéro d'un *Catalogue d'Ouvrages Belges, historiques, scientifiques et littéraires*. Il se propose de publier une série de catalogues du même genre, ce qui au bout d'un certain temps présentera une véritable bibliographie nationale, et contribuera sans doute puissamment à faire répandre davantage les écrits des Belges. Il a eu soin d'accompagner les principaux articles d'une notice courte et intéressante qui indique l'importance, la portée, le contenu, etc., des ouvrages mentionnés. Il serait à désirer que les libraires de nos autres villes suivissent l'exemple de M. Vassas.

Sur la Naissance

DE

MARGUERITE DE PARME.

Jusqu'ici on a passé sous silence ou rapporté d'une manière tout-à-fait erronée, l'origine maternelle de Marguerite de Parme, le premier enfant naturel de Charles-Quint. La plupart des auteurs qui ont traité de l'histoire de nos troubles au XVI.e siècle, tels que Van Meteren, Vanderhaer, Hooft, Le Petit, Bentivoglio, Bor, Gonnestagio, Van Loon, Vander Vynckt etc., ont eu l'occasion de parler longuement sur la gouvernance de Marguerite. Tous ont tracé le portrait de cette princesse, et sont entrés dans des détails sur sa carrière administrative, mais aucun ne paraît avoir connu les circonstances relatives à sa naissance que nous faisons connaître ici pour la première fois.

On comprend que les apologistes de Charles-Quint, tels que Staphylus, Desbarres et autres, se soient gardés de mettre au grand jour des choses qui font peu d'honneur à la mémoire de leur héros, mais quand nous voyons que des écrivains plus consciencieux, tels que Ulloa, Robertson etc.,

gardent le même silence, nous pouvons en conclure hardiment qu'ils n'avaient aucun renseignement précis à communiquer, et qu'ils appréciaient à sa juste valeur la fable débitée par quelques-uns, sur la famille maternelle de Marguerite.

L'histoire dont nous venons de parler n'a été racontée que par Strada, Léti et Moreri. Encore ce dernier, qui a puisé évidemment son récit dans l'un des deux autres, peut-il être mis hors ligne. Il ne nous reste donc que le témoignage des deux auteurs italiens. Ceux-ci ont puisé tous deux à la même source, et Léti ne diffère de Strada que par quelques développements peu importants. Ce dernier cite pour garant un manuscrit qui lui a été communiqué par l'ambassadeur Don Pietro Ronquillo.

On verra tout-à-l'heure quelle foi on pouvait attacher à ce manuscrit, dans lequel on paraît avoir altéré officiellement la vérité, afin de donner une extraction plus noble à Marguerite de Parme, et disculper en quelque sorte l'empereur d'avoir aimé une personne appartenant à une très-basse classe de la société.

Voici l'aventure romanesque rapportée par Strada et Léti :

Le gouverneur d'Audenarde, Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraten, avait élevé dans sa maison une jeune fille, nommée Marguerite Van Gest. Sa femme, Élisabeth de Culenbourg, qui n'avait point d'enfants, avait eu pour elle tous les soins d'une mère. Marguerite était native d'Audenarde : ses parents Jean Van Gest et Marie Coquambe (1), appartenant tous deux aux premières familles nobles de Flandre, étaient morts de la peste, en 1510. Le comte de Hoogstraten, qui avait été étroitement lié avec eux, adopta leur fille unique, qui n'avait alors que cinq ans.

---

(1) Léti dit *Coquamba*.

La jeune orpheline était d'une rare beauté. Élevée sous les yeux de la comtesse, une éducation soignée ajouta encore plus de mérite à ses charmes. Aussi ne manqua-t-elle pas d'adorateurs; à peine eut-elle atteint sa treizième année qu'elle fut courtisée et demandée en mariage par un gentilhomme, nommé Théodore Van Gel. La famille de Marguerite appartenait, à la vérité, à un rang plus élevé du côté de la naissance, mais, sous le rapport de la fortune, elle était loin d'être aussi avantagée que Van Gel. C'était donc un parti qui n'était pas à dédaigner. Cependant, elle resta sourde aux prières de cet amant, ainsi qu'à celles de plusieurs autres, que sa beauté et ses qualités aimables avaient attirés. Rien ne semblait pouvoir ébranler la ferme résolution qu'elle avait prise de fuir le monde, et d'aller pleurer dans un couvent les parents qu'elle avait perdus si jeune.

Charles-Quint, en 1521, à son retour d'Espagne, s'arrêta pendant quelque temps à Audenarde. Ses courtisans, parmi lesquels se trouvait Claude de Culenbourg, proche parent d'Élisabeth, lui parlèrent de la fille adoptive du gouverneur, comme d'une merveille. Le jeune empereur, qui était alors dans la fougue de la jeunesse, exprima le désir de voir Marguerite. L'occasion de plaire aux rois ne manque presque jamais d'être accueillie avec empressement. Le comte et la comtesse de Hoogstraten amenèrent avec eux la jeune fille à un bal que la ville d'Audenarde donna en l'honneur de Charles-Quint : c'est là que celui-ci fit la première connaissance de Marguerite, dont il devint éperdument amoureux.

Il trouva bientôt l'occasion de satisfaire sa passion; au bout de peu de temps, Marguerite Van Gest devint enceinte, et, dans le courant du mois de juin 1522, elle donna le jour à une fille qui, plus tard, devint si célèbre sous le nom de Marguerite de Parme.

Charles-Quint se déroba bientôt à ses amours, et se rendit là, où les affaires politiques l'appelaient.

La naissance de l'enfant fut longtemps cachée, afin de sauver l'honneur du père et de la mère. Car, ajoute Strada, l'empereur a toujours tenu ses fautes secrètes et dérobé ses amours aux yeux du public. Au bout de quelque temps cependant, par l'indiscrétion de la femme qui avait délivré la mère de Marguerite, le mystère fut généralement connu, et l'éducation royale que l'on donna à la jeune fille ne laissa aucun doute sur son origine. Plus tard, elle fut envoyée, à Bruxelles, à la cour de la tante de Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, et elle fut élevée sous les yeux de cette princesse.

Voilà comme cette naissance a été rapportée par deux historiens étrangers à notre pays. Certes, leur récit, que nous avons abrégé expressément, offrirait une page très-intéressante à un de nos romanciers modernes. Mais malheureusement la sévère histoire ne peut pas l'admettre, car il existe encore aujourd'hui une pièce authentique qui prouve que les points principaux de ce que nous venons de raconter sont entièrement faux, et qui, par conséquent, nous autorise à douter de toutes les circonstances accessoires.

L'acte dont nous voulons parler est conservé en original aux archives d'Audenarde. Quoique des copies plus ou moins exactes se trouvassent depuis longtemps entre les mains de différents savants, tels que feu M. Van Hoorebeke, MM. Goethals-Vercruysse, Willems, etc., la pièce même est restée inédite jusqu'ici, et elle n'est guères connue que d'un petit nombre de personnes. Nous croyons donc faire plaisir à nos lecteurs, en la communiquant, d'après une copie plus exacte que toutes les autres, que nous devons à l'obligeance de M. J. Ketele d'Audenarde (1).

---

(1) M. l'archiviste Van Huffel ayant eu l'obligeance de nous donner accès aux archives d'Audenarde, nous avons pu confronter nous-mêmes l'original contre la copie. Et, pour plus d'exactitude encore, avant de

Le document si curieux, qui nous occupe, est la minute d'un acte de notoriété délivré par l'autorité municipale d'Audenarde, à la requête des oncle et tante de Marguerite de Parme. Il paraît qu'il était destiné à servir de pièce à l'appui à une supplique que les parents devaient adresser à la duchesse, pour en obtenir quelque secours. Cet écrit, minuté par un commis ou peut-être par un procureur, a été ensuite corrigé et rectifié par l'échevin d'Audenarde, Jean De Mets. Les deux mains se distinguent très-facilement, et ce qui mérite notre attention, c'est que parmi les mots raturés dans l'original, on remarque ceux où il s'agit du mariage de la maitresse de Charles-Quint avec Jean Van den Dycke.

Pour rendre la pièce aussi fidèlement que possible, nous avons mis en notes les renvois que l'échevin avait placés en marge, et nous avons imprimé en lettres romaines le reste de ses corrections. Quant aux mots ou syllabes effacées par lui, ils se trouvent entre des crochets.

Il est inutile de dire que nous ne nous sommes permis aucun changement. Seulement, pour faciliter l'intelligence, nous y avons introduit une ponctuation et nous avons rempli les abréviations, qui d'ailleurs n'offraient rien de difficile.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront [*et*] *ou orront eschevins et conseil de la ville d'Audenarde salut. Sçavoir faisons et certifions que pardevant nous sont venuez et comparuz en personne : Rob*bert [*recht*] de [*Van*] *Boulaere, fils de Jehan, eagé de LXV ans, Florens* de la [*Van der*] *Donct, fils de Olivier, eagé de LXIII ans et* Arent Raes, F.ᵉ Joes, eagé de L ans, *tous gens de bien*

---

la mettre sous presse, nous avons prié M. Ketele de collationner une dernière fois cette pièce intéressante. Nous témoignons ici publiquement nos remercîments à ces Messieurs.

et dignez de foi; lesquelz attestent par leur serment, solemnelement faict en nos mains, qu'ilz ont eu bonne cognoissance de feu Gelis Vander Ghenst et damoiselle Jeanne Van der Coye, sa femme, lesquels entre aultres ont constant leur mariaige procrée : (1) *damoiselle Jehanne van der Gheenst,* est *mère de très-haulte et très-puissante dame, madame la Ducesse de Parme et de Plaisans, gouvernante des pays de pardeça* [*a esté aliée par mariaige avecq M.r Jehan Van den Dycke. La dicte demoiselle Marie avecq feu M. Jehan Schot en son vivant clercq du saing de la ville de Bruxelles.*] *Lesdits Baudewin et Agnès Vander Gheynst sont povres gens de bien* (2) *demorans en la paroiche de Nukercke, au païs d'Alost, chargiez de plussieurs petits enfans, gaignants leur vie par l'arht et stil de la tapisserie. Desquelles choses estant requis* (3) *d'expédier certification pour leur valloir là où il appartiendra, et que raison veult que l'on certifie toutes choses veritables, quand on y est requis, avons, en temoing de verité, à ces presentes, faict apprendre le sceau aux causes de la dite ville d'Audenarde* le XXIX octobre, LXI.

JAN DE METS.

Il est bien entendu que les trois renvois de l'échevin De Mets, placés par nous en note, doivent être insérés dans le texte même.

On s'apercevra à la simple lecture de cette pièce qu'elle détruit le fonds de toute l'histoire, que nous avons rapportée plus haut d'après Strada et Léti.

---

(1) Bauduin, damoiselle Jehanne, Marie, Agnez Van der Gheenst, laquelle

(2) De bonne fame, renommée et conversacion.

(3) De la part dudit Baudewin et Agnès Van der Ghenst.

La mère de la duchesse ne s'appelait donc pas Marguerite Van Gest, mais bien Jeanne Van der Gheenst, Van der Ghenst ou Van der Gheynst, qui avait eu pour père Gilles Van der Gheenst et Jeanne Van der Coye. Il y a loin de là à Jean Van Gest et Marie Coquamba. Une autre fausseté non moins grave, est celle qui fait passer la mère de Marguerite de Parme pour fille unique, tandis que le certificat délivré par l'échevin d'Audenarde, lui donne un frère et deux sœurs.

A l'aide du document qui précède et d'autres renseignements qui se trouvent dans des *Mémoires généalogiques*, du procureur P. De Vos, rédigés à Gand, vers 1790, qui ont appartenu à feu M. J. F. Van Hoorebeke (1), nous sommes à même de donner quelques détails ultérieurs sur Jeanne Van der Gheenst, mère de la duchesse, ainsi que sur les oncle et tantes de cette dernière.

L'acte de notoriété nomme :

1.° Baudouin Van der Gheenst, qui, en 1561, était ouvrier en tapisseries, pauvre et chargé d'une nombreuse famille; il demeurait au village de Nukerke, sur la chaussée d'Audenarde à Renaix.

2.° Jeanne Van der Gheenst, mère de Marguerite de Parme. Les mots raturés nous apprennent qu'elle se maria plus tard à Jean Van den Dycke.

Ce fait nous est confirmé par le manuscrit de M. Van Hoorebeke, dans lequel il est dit que ce Van den Dycke signa en 1558, en qualité de bailli de Heuverhuys, un

---

(1) Nous saisissons avec empressement cette occasion pour rendre un faible hommage à la mémoire de M. J. F. Van Hoorebeke, savant aussi recommandable par sa modestie que par la profondeur de ses connaissances. La mort, en l'enlevant si tôt à ses nombreux amis, a causé à l'histoire locale de Gand une perte irréparable.

Les manuscrits dont il s'agit dans cet article ont passé avec beaucoup d'autres dans la possession de M. le comte Goethals-Pecsteen, à Bruges.

compte de l'église de Wanneghem, dont la seigneurie appartenait à messire Antoine Van Quickelberghe (1). Il paraît qu'il vécut jusqu'en 1586, dumoins la même source nous rapporte que dame Marie Utenhove, veuve d'Antoine Van Quickelberghe, accorda par acte en date du 29 décembre 1586, la place de bailli de Heuverhuys, dépendance de la commune de Wanneghem, à Jean Van den Dycke, fils de Jean. Ce dernier était probablement le frère utérin de la duchesse Marguerite.

3.° Marie Van der Gheenst, veuve de Jean Sohet, clerc du sang, à Bruxelles, décédé avant 1561.

Cette alliance est confirmée par le manuscrit de M. Van Hoorebeke.

4.° Agnès Van der Gheenst, demeurant également, en 1561, à Nukerke, et se trouvant dans la même position que son frère Baudouin.

Nous avons voulu entrer dans toutes ces particularités, parce qu'elles prouvent que l'origine de la mère de Marguerite est loin d'être aussi élevée que l'assurent Strada et Léti. Au contraire, nous voyons son oncle et sa tante dans la nécessité de faire connaître leur misère à leur nièce. Car tel était sans doute le motif qui avait fait rédiger l'acte de notoriété. La mère même de Marguerite n'avait trouvé qu'à se marier à un bailli d'une seigneurie de village; c'était une condition bien basse pour l'ancienne maitresse de l'empereur.

Nous avons fait de vaines recherches dans les fastes consulaires de nos villes et dans les nobiliaires du pays, pour y trouver les familles Van der Gheenst et Van der Coye.

---

(1) Un membre de cette famille, Michel Van Quickelberge, était bourgmestre d'Audenarde en 1525, et y a posé la première pierre de l'hôtel-de-ville.

Ce n'est pas là qu'il faudra les chercher. On rencontrera plutôt ces noms dans les villages des environs d'Audenarde. Si quelqu'un voulait établir la généalogie de cette famille d'une manière plus complète (ce qui ne serait pas tout-à-fait sans intérêt), il serait presque sûr de réussir (1).

Tout ce qui précède ne permet plus de croire que Jeanne Van der Gheenst ait été considérée par le comte et la comtesse de Hoogstraten, comme leur fille adoptive. La différence qui existait entre le rang des deux familles était trop forte, pour admettre cette partie du roman de Strada et de Léti. Il paraîtrait plus probable que la mère de Marguerite de Parme n'ait été attachée à la maison du gouverneur d'Audenarde, qu'en qualité de suivante ou de fille de chambre.

Le bal, dont nous avons parlé plus haut, est apparemment une fable comme tout le reste. Antoine de Lalaing

---

(1) Un des six ecclésiastiques que les *Gueux des Bois* jettèrent dans l'Escaut à Audenarde, en 1572, portait le nom de *Paulus Van Coye*. Son épitaphe est rapportée à la suite du poème de Waeltkens, publié récemment par M. Ketele. Peut-être la pierre sépulchrale portait-elle un trait sur le mot *Van*, ce qui ferait alors *Van der Coye*.

Une Jeanne Van der Coye vivait, vers 1630, à Mullem, village situé à une lieue d'Audenarde. Voici son épitaphe :

SEPULTURE VAN EERSAEM̄
JAN DE MEULEMEESTER
F.e DANIEL DIE OVERLEEDT
DEN 30 NOVEMBRIS 1632
BURGEM.r VAN MULLEM
ENDE JANNEKEN VAN̄ COYE
F.a JANS SYN HUYSVR. DIE
OVERLEEDT DĒ
TE SAMĒ IN HUWELICKEN
STAETE GEPROCREERT HEBBĒ
JAN ADRIAEN, MARI, MARGRIT
JANNEKE. BIDT VOOR DE ZIELE.

occupait, à Audenarde, le château, connu encore aujourd'hui sous le nom de *Gouvernement* ou *Bourgoendsch Kasteel* (Château de Bourgogne). Quoique les auteurs ne le disent pas, nous pouvons supposer, en toute vraisemblance, que Charles-Quint logea chez le gouverneur, et que c'est dans sa maison même qu'il fit la connaissance de Jeanne Van der Gheenst.

D'après ce que nous venons de voir, il nous paraît évident que l'on n'a fait mystère de la naissance de Marguerite, que parce que la maîtresse de Charles-Quint appartenait à une classe si peu élevée de la société. A cette époque surtout, cela n'était pas fort honorable pour un empereur. En Belgique, il peut y avoir couru des rumeurs vagues touchant ces amours, mais nos historiens, ne sachant rien de positif à cet égard, ont cru préférable de se taire. En Italie, par contre, où on ne pouvait pas plus, que partout ailleurs, nier l'existence de l'enfant, on était assez éloigné pour donner une tournure tout-à-fait chevaleresque aux avantures galantes du monarque. Peut-être était-ce pour plaire au duc de Parme.

Mais, objectera-t-on, si Jeanne Van der Gheenst n'avait pas appartenu à une haute classe de la société, on aurait répudié et la mère et l'enfant, et on n'aurait pas donné à ce dernier une éducation royale. Pour ce qui est de la mère et de toute la famille maternelle de Marguerite de Parme, la pièce que nous avons communiquée prouve déjà suffisamment qu'ils n'avaient eu aucune part, ou du moins qu'une part très-minime, aux largesses de l'empereur, puisque son ancienne maîtresse n'avait trouvé à se marier qu'au bailli d'une seigneurie de village, et que l'oncle et les tantes de celle-ci se sont trouvés, en 1561, dans l'indigence et réduits à implorer la munificence de leur nièce naturelle. Si Charles-Quint a été assez inhumain pour abandonner à un sort si malheureux la famille de

celle qu'il avait aimé, il se peut que du moins ses entrailles de père parlèrent en faveur de son enfant.

Marguerite paraît elle-même avoir ignoré les circonstances relatives à sa naissance. Cette princesse, appelée au gouvernement des Pays-Bas en 1559, n'aurait pas laissé dans la misère ses plus proches parents. Toujours est-il qu'elle ne prit point l'iniative. Il y a dans l'acte de notoriété quelques mots qui paraissent être plus qu'une de ces phrases banales qui se trouvent dans toutes les pièces du même genre : *que raison veult que l'on certifie toutes choses veritables,* QUAND ON Y EST REQUIS. Ne dirait-on pas que la municipalité d'Audenarde a honte d'avouer à la Gouvernante des Pays-Bas, qu'elle ait laissé sans secours ses oncle et tante, et que ceux-ci, après deux ans de vaine attente, se voient dans la pénible nécessité d'invoquer eux-mêmes sa générosité?

Ajoutons ici que l'on n'est pas d'accord sur le lieu précis où naquit Marguerite de Parme. Une chronique manuscrite, conservée aux archives d'Audenarde, rapporte qu'elle est née dans la paroisse de Pamele, enclavée dans la ville (1). On y désigne encore une maison, à l'endroit nommé le *Spey;* elle a été rétablie assez récemment : c'est celle qu'habite M. Thienpont, membre de la chambre des représentants. Mais ce fait n'étant confirmé ni par la chronique d'Eename, ni par d'autres témoignages contemporains, il nous est permis d'en douter.

---

(1) Voici le passage de cette chronique, d'après une copie conservée aux archives de la Flandre orientale, à Gand, et qui provient de la vente de feu M. Raepsaet : *In 't jaer 1522 gelach Janneken van de bastaerdedochter van Carlo, de vyfste, t'Audenaerde, binnen Pamele, op het Spey, ende wierd daer christen gemaeckt. Deze trouwde namaels den hertog van Parma ende wierd regente van de Nederlanden.* — Page 279 du manuscrit.

Il existe encore jusqu'à ce jour plus d'une tradition populaire au sujet du lieu de naissance de la duchesse de Parme. Grâces à M. Ketele, nous sommes à même de donner quelques details à cet égard. On voit encore aujourd'hui à Audenarde, dans l'impasse connu sous le nom de *Zaksken*, un ancien bâtiment, qui sert d'établissement de bienfaisance et d'école de pauvres filles. Charles-Quint, assure-t-on, y avait fait arranger des appartements; c'est là qu'il allait voir Jeanne Van der Gheenst. Une tour, dans laquelle il y avait un escalier dérobé, est contigue à l'édifice. On ajoute que l'empereur fit couper le coin de la maison en face, afin de pouvoir faire entrer son train de mulets par la grande porte de la tour (1).

(1) D'après les renseignements fournis par M. Ketele, cette tour avec les constructions qui l'environnaient, servait d'habitation aux anciens comtes de Flandre. Baudouin IV, ou le Barbu, paraît y avoir eu un hôtel de monnaies. Ce fut là qu'il tint, en 1030, une assemblée des grands du pays. (Voyez *Meyeri Annales*, 22, et *Warnkœnig, Histoire de Flandre*, I, 154.)

La tour paraît être d'une construction extrêmement ancienne et peut-être romaine. On trouve dans cet endroit des ruines travaillées en caissons de granit, construction connue sous le nom de *opus reticulatum*, et les maisons de l'impasse sont toutes construites sur un parvis de dalles de pierre d'Antoing, que l'on découvre à quelques pieds sous terre. Tout concourt à prouver que ces masures remontent à la première origine de la ville d'Audenarde. C'est de ce point que partait la grande muraille, dont il reste encore des vestiges, qui se terminait au bras de l'Escaut, près de l'endroit nommé *Krekelput* et anciennement *Bachten muren*.

C'est cette partie de la ville qui a donné le nom au reste, en le faisant dériver des mots *Ouden aërt, vieux quai*. A Gand et aux environs, une prononciation très-dure a fait changer la diphthongue *ou* en *au*, dans *Audenaerde, Auderburch, Kauter*, au lieu de *Oudenaerde, Ouderburch, Kouter*, etc. Cette étymologie est très-naturelle, car encore aujourd'hui dans cette partie de la Flandre, presque tous les endroits où l'on débarque des marchandises s'appellent *aert*; le *Hoyaert*, le *Koornaert* de Gand doivent leur nom à cette origine.

Faire dériver le mot *Oudenaerde* de *ou le Nerviers* (*veteres Nervii*) ne mérite pas d'être refuté.

Ces dernières circonstances seules prouvent suffisamment que cette anecdote doit être reléguée parmi les fables.

Une version fait naître Marguerite de Parme à Schoorisse (en français Escornaix). M. Raepsaet, si versé dans l'histoire de son pays, était de cette opinion. Le jugement éclairé de ce savant doit sans doute donner quelque poids à cette conjecture; d'ailleurs, ayant atteint un âge très-avancé, il avait pu recueillir dans sa jeunesse des renseignements perdus depuis. Charles-Quint s'étant arrêté pendant quinze jours (1), chez le comte de Laleing, au *Bourgoendsch Kasteel,* dont nous avons parlé plus haut, voulant se dérober au cérémonial de la ville, alla passer le reste de la durée du siége de Tournai, à Schoorisse, au château du gouverneur d'Audenarde. Ce fut là qu'il fit la connaissance de Jeanne Van der Gheenst, et ce fut encore là que son enfant vit le jour, et que l'empereur fit élever Marguerite avec beaucoup de soins. Quant à la mère, elle reçut quelque argent.

Tout ceci n'est cependant qu'une tradition.

Marguerite n'ayant attiré l'attention des historiens qu'après qu'elle fut devenue gouvernante des Pays-Bas, il est douteux que l'on parvienne jamais à connaître d'une manière exacte les circonstances relatives à sa naissance. Les archives de la commune de Nukerke ont été dispersées, celles de Schoorisse ne sont pas assez anciennes. En tout cas, l'usage de tenir des registres de l'état civil ne remontant dans toute la Belgique qu'à la fin du XVI.e

(1) De Casteleyn assure cependant que l'empereur resta à Audenarde pendant six semaines. Voici ce qu'il dit dans les *Baladen van Doornycke* :

Desen arent. . . . . .
Ten fine nestelde hy binnen Audenaerde,
Daer hy zes weken synen nest besat.

siècle, ce ne serait que pour mieux connaître les familles Van der Gheenst et Van der Coye que l'on pourrait avoir recours aux états de biens et autres documents de cette nature.

Quelques lecteurs qui connaissent les pages si romanesques écrites par Strada et par Léti, sur les amours de Charles-Quint avec Jeanne Van der Gheenst, auraient peut-être préféré la fable à l'histoire. Mais, outre qu'il importait de faire connaître la vérité, nous croyons que ces lecteurs trouveront que la malheureuse maîtresse de Charles-Quint, la mère de la Gouvernante des Pays-Bas, réduite à un état voisin de l'indigence, devient tout aussi intéressante que si elle eut vécu dans le faste et l'opulence.

C. P. Serrure.

Lettres de Marguerite de Parme,

GOUVERNANTE DES PAYS-BAS,

Et du Sire de Montigny,

SUR LES TROUBLES DE TOURNAI, DE L'AN 1563.

(SUITE ET FIN.)

XVI.

Madame.

Cejourdhuy est entré en ceste ville la compagnye du S^r^ de Dolhain, et cent souldars de celle du S^r^ de Beauvois. Il plaira à V. Alt. pourveoir d'envoyer les aultres, jusques au parfournissement de ce qu'Elle avoit advisé derniérement, de 500, ou 400 pour le moins, qui sont bien necessaires, en cette ville, en cas que ces sectaires voulussent se desmander (1), j'ay faict haster ma compagnye, selon que V. Alt. m'avoit commandé, pour estre icy à la fin de ce mois au plus tard, attendant tousjours celle de Mons^r^ l'Admiral.

(1) *Desmander* pour *démener*.

Ils sont maintenant fort quoy et quictes en ceste ville, comme sy riens ne en fust passé, et maintiennent merveilleusement la garnison, que V. Alt. leur a ordonné. Je suis adverti qu'il y est venu ung prédicant de [illegible], de nouveau icy, j'ay mis des gens après luy à guet pour le faire trousser, s'il m'est possible.

Le conseillier Everardi, et le procureur général escripvent présentement à V. Alt. ce qu'ilz ont besoigné, depuis leur arrivée en ce lieu, parquoy me remectz à ce que V. Alt. entendra par eulx, sans en faire aultre répétition. Ledit procureur général se treuve ung peu mal, ayant eu la fiebvre ceste nuict passée. Le président d'Artois est parti d'icy, selon que V. Alt. aura entendu par mes précédentes: depuis n'ay eu de ses nouvelles, parquoy ledict conseillier Everardi sera tantost seul.

Je n'ay eu encore nulle response de V. Alt., sur ce que luy avoye remonstré, estant vers elle, ni sur le mémorial que V. Alt. me demanda de laisser par escript.

A tant, Madame, je supplye au Créateur donner à V. Alt. très bonne et longue vye. De Tournay ce 20^e^ may 1563.

XVII.

Mon cousin. J'ay reçeu vos lettres des xviij^e^ et xx^e^ de ce mois, et entendu que les gens de pied des compaignies des sieurs Dolhain et de Beauvoix estoient entrez à Tournay, où les choses estoient assez paisibles. Je ne fais doubte que, depuis vos dites lettres, aurez reçeu les miennes, avec la commission pour le président d'Artois et ceulx du grand conseil, qui sont pardelà, lequel président, comme je tiens, sera jà arrivé, et par ainsi pourra la négociation aller avant avec ce que y ayderez. Et pour riens delaisser, que puist servir, mesmes vous assister de plus grand nombre de gens,

j'ay jà fait choix des capitaines, qu'avoient esté advisé se debvoir dresser, pour, avec quelques enseignes, povoir reprimer les sectaires et séditieulx; puisque lesdits capitaines se depeschent jà les retenans, pour faire ladicte levée, et n'y aura faulte que tost d'eulx se puisse servir, désirant singulièrement, comme le vous ay escript, que cependant continuez à tenir la bonne main, que ces choses se passent, en tant que faire se pourra, reprimer, m'advertissant de temps à aultre de ce que passera, pour vous correspondre en ce que sera necessaire. Atant, mon cousin, je prie le Créateur vous avoir en sa saincte garde. De Bruxelles le xxiiij^e de may 1563.

Vostre bonne cousine,

MARGARITA.

J. VAN DER AA.

XVIII.

Du 28 de may 1563.

J'ay reçeu deux lettres de Vostre Altesse, l'une du xix^e et l'autre du xxiiij de ce mois. Et quant à celle du xix^e je remercie bien humblement Vostre Altesse de ce que a pleu à icelle me dénommer en la commission avec le président d'Artois, maistres Lieven Everardi et Franchois Verleysen, conseilliers et procureur général du grand conseil, ayant eu regard aux remonstrances et raisons, que j'ay dict à Vostre Altesse, l'asseurant néantmoins que, en tout ce que les pourray aider, assister et favoriser, aussi avant que je y suis tenu et obligé, pour mon debvoir comme gouverneur et bailly, je me y emploiray, de sorte que Sa Majesté et Vostre Altesse en auront contentement et satis-

faction. Vostre Altesse m'escript aussi par icelle avoir faict despescher lesdictes lettres de commission sur les susdits commissaires et aultres, que cyaprès l'on pourroit adjoindre et surroguer, pour, avec les officiers du bailliage, ou ceulx de ceste ville de Tournay, conjoinctement ou divisement, selon que par advys je trouverois mieulx convenir pour le service de Dieu, Sa Majesté, et auctorisation desdits commissaires, povoir procéder contre les delincquans et coulpables de la rebellion et tumulte advenus dernierement; et suyvant ce ayans advisé sur ce poinct parensemble, ay commis et delegué deux officiers, des plus suffissans dudict bailliaige, avec trois aultres deputez, par les consaulx de ceste ville, asscavoir le second provost, ung conseillier et ung juré pour se trouver et besoingner avec lesdicts commissaires, toutes et quantefois qu'ilz y seront appellez. Je tiendray la main qu'iceulx commissaires, selon l'intention de Vostre Altesse, seront respectez et obéiz, leur ayant offert toute aide, assistence et faveur, qu'ils scauroient demander de moi pour cest effect, en quoy me employray toujours à mon possible.

Quant à ce que Vostre Altesse trouve mal possible de proceder icy selon la rigueur des placcars, pour la grande multitude des sectaires de ce lieu, aussi que en icelle il y pourroit avoir plusieurs gens séduits, tant par simplesse, ignorance que aultrement, ains seullement s'atacher aux prédicans, ministres, et ceulx qui seront trouvez principaulx esmoteurs et conducteurs de l'esmotion susdicte, je procureray que on ensuyve en ce l'intension de Vostre Altesse.

J'ay faict delivrer aux susdits commissaires tous les escriptz, instructions et publications des ordonnances, pour la police de ceste ville, qui se sont faictes depuis mon temps, affin qu'ils puissent revoir par icelles ce que cydevant s'est passé, pour tant mieulx s'encheminer, en ce

qu'ilz auront de besoing, conforme à ce que Vostre Altesse m'escript.

Vostre Altesse mict (1), par sa lettre du xviij^e^ de ce mois, de renforcer les gens de pied, estant icy, de plus grand nombre. Ce ne sera que bien faict de les faire haster; car cestuy d'icy est assez petit.

Au surplus Vostre Altesse m'avait ordonné, par sa lettre du iij^e^ de ce mois, de faire venir ma compaignye d'hommes d'armes le x^e^ du mois de juing, en la ville de Bapaulmes, pour y donner monstre, et faire en oultre ce qui leur seroit signifié, et que, au lieu, leur seroit faict payement de six mois; mais comme Vostre Altesse m'a ordonné depuis, de les faire venir en ceste ville, pour la fin de ce mois, ce qu'ilz ne pourroit bonnement faire qu'il ne soit le viij^e^ ou xi^e^ de l'aultre, je supplie Vostre Altesse que, pour lors, elle commande au commissaire de s'y trouver avec argent; car oultre ce que l'on leur doibt ung an, l'avoyne, et toutes aultres choses, sont si extrêmement chières en ceste ville, qu'ilz ne se y pourroient maintenir; avec ce que les gens d'armes ont partout perdu crédict.

L'on a cejourdhuy exécuté deux bourgeois et manans de ceste ville icy, de ceulx qui avoient suyviz et esté avec les chanteurs de nuict.

Quant est à l'estat, en quoy se retrouve la ville, pour le présent, le tout y est bien paisible, en quoy Dieu vueille qu'ilz perseverent! Les commissaires escripvent cy joinct à Vostre Altesse, et présumant qu'ilz advertissent icelle de leur besoigne, je me remettray à ce, et au reste ne fauldray d'advertir Vostre Altesse, de temps à aultre, de ce qu'entendray se passer par icy, s'offrant l'occasion.

Madame. Ogier Camberbecque, prisonnier icy, passé

(1) *Mict*, pour *promit*.

longtemps, s'est desisté et deporté de ses erreurs et mauvaises opinions, que ceulx du bailliaige et moy escripvons joinctement à Vostre Altesse. Il plaira à icelle ordonner et commander ce que l'on en fera.

A tant, Madame, etc.

XIX.

Mon cousin. Je reçeus ces jours passez votre lettre du xxviij^e^ de may, par laquelle me rendiez compte de ce qu'estoit jusques lors passé en la ville de Tournay, et eus plaisir d'entendre si particulierement le bon devoir, auquel, avec les commissaires et aultres, vous vous mectiez, pour donner ordre à la negociation du faict de la dicte ville, et mesmes entendis tres volontiers vostre prompte volunté et offre d'aider, assister et favoriser lesdits commissaires, lequel faict m'asseures que continuerez toutes bonnes dilligences et debvoirs, que pour la perfection de ladicte négociation pourront successivement estre requis, puysque ne ignorez quel gré vous en sçaura le roy, Monseigneur, dont d'affection vous prye; vueillant bien maintenant vous advertir que les six enseignes de gens de pied, que j'ay faict lever, ne pourront tarder d'estre prestes à donner monstre, estant l'argent, qui leur doibt estre payé, parti il y a bonne piece, et que il a esté advisé que deux desdits enseignes se trouveront audict Tournay, par où sera bien que pensez à l'ordre, pour leur reception et logement, quand elles y arriveront, et que, pendant que les attendez (en gaignant temps) vous regardez, avec lesdits commissaires, d'adviser sur ce que vous semblera se debvra (quand les susdits gens de guerre y seront) prendre à la main, et faire plus avant en cest affaire de ladicte ville, et m'en advertir, afin que s'y puisse prendre bonne reso-

lution, et après l'exécuter avec briefveté, afin d'oster le roy, Monseigneur, bientost des despens, qu'il lui convient supporter, à cause desdits gens de guerre, et aussy à ce que leur long sejour audict Tournay ne tourne à grande foulle (1) des bourgeois, et manans illecq, ce que bonnement ne serait sans que les bons s'en sentissent, lesquels, quand ilz se verroient soullaigez dudict logement desdits gens de guerre, je tiens que seroient trop plus animez, affectionnez, et promptz d'assister au redressement des affaires illecq; surquoy pourrez penser, pour y user de la discretion, et tenir le regard que trouverez convenir.

Quant à Oger Camberbecque, prisonnier illecq, l'on faict remectre en avant et reveoir les escripts qu'il y a en son endroit, pour, après avoir advisé ce que semblera s'y debvra faire, le vous signifier. A tant, mon cousin, nostre Seigneur vous ait en sa tres saincte garde. De Bruxelles le iij^e^ jour de juing 1568. v. v^t^.

Vostre bonne cousine,

MARGARITA.

BERTY.

XX.

Du 5^e^ de juing 1563.

Madame.

J'ay reçeu la lettre qu'il a pleu à Vostre Altesse m'escrire du iij^e^ de ce mois, et entendu par icelle le contentement, que Vostre Altesse a receu, du bon debvoir que font icy les commissaires, pour donner ordre à la négociation du faict de ceste ville, comme aussy du bon vouloir que j'ay, de les assister en tout ce qui s'offrira, enquoy je

(1) *Foulle*, oppression.

me y emploiray tousjours très volontiers, pour le service de Dieu, de Sa Majesté, et de Vostre Altesse.

Quant aux six enseignes, que Vostre Altesse a faict lever, estans les deux ordonnées pour icy, si Vostre Altesse entende les y envoier, oultre et pardessus la compagnye du S^r de Dolhain, et les 100 hommes du S^r de Beauvois, qui y sont, à la bonne heure; mais si c'estoit son intention de les oster, pour y remettre en leur lieu les deux nouvelles, en ce cas qu'ilz sont icy tous accommodés. Je voudrois supplier Vostre Altesse les y vouloir laisser, tant seulement les renforcer jusques au nombre, qu'il a pleu à Vostre Altesse ordonner d'y mettre, ou qu'elle trouvera convenir. Touttesfois, au cas qu'il plaise à Vostre Altesse envoyer les susdits deux enseignes, je donneray ordre de les accommoder et loger cependant, suyvant ce que Vostre Altesse me commande, je adviseray avec les commissaires, sur ce que nous semblera se debvra (quant les susdicts gens de guerre y seront) prendre à la main, et faire plus avant en cest affaire de ceste ville, pour y prendre une bonne resolution. Nous ensuivrons, quant à ce, l'intention de Vostre Altesse, affin que, s'il est bonnement possible, d'excuser Sa Majesté de la despense d'entretenir longuement les susdits gens, et d'éviter toute consequence, que, avec le temps, pourroit advenir et succeder; dont ne fauldray par après d'en advertir Vostre Altesse.

Touchant à Ogier Camberbecque, j'attendray ce qu'il plaira à Vostre Altesse en ordonner. Si est ce, que beaucoup de gens de bien me disent, qu'il est bien repentant.

Madame. Le capitaine Bacquin, qui a charge de Vostre Altesse de lever cinquante chevaux, et autant de gens de pied s'est trouvé vers moy, passé quelques jours, me disant avoir charge de Vostre Altesse de faire la levée, et assembler lesdits gens à St. Amant, non sans y faire sa principale résidence, sur quoy je luy dict qu'il se retirasse

vers Vostre Altesse, affin qu'il pleusse à icelle m'en escripre. Il est depuis retourné sans aultre ordonnance, ny lettre de Vostre Altesse, sinon que simplement m'a dict de bouche, que Vostre Altesse l'entendoit ainsy; parquoy je supplie Vostre Altesse m'en vouloir mander son intention.

Les commissaires escripvent à Vostre Altesse, par où icelle entendra l'estat de leur besoigne icy, à quoy je ne remectray, sinon dire à Vostre Altesse que ceulx de la ville continuent tousjours à estre bien quois.

A tant, etc.

XXI.

Mon cousin. Pour respouse à vostre lettre du v^e^ de ce present mois, je me suis resolue que deulx des enseignes, nouvellement levées, entreront en Tournay, et que, y estans, celle du S^r^ de Dolhain retournera à Philippeville, vous enchargeant de faire loger, et accomoder lesdites deux enseignes, et qu'estans arrivées vers vous, renvoyez ledict S^r^ de Dolhain avec la sienne audict Philippeville, luy recommandant et enjoignant de tenir main, que tant marchant que logeant par chemin, ceulx de sa compaignie ne s'escartent ny foullent les povres gens. Et comme ne pourra tarder que tous les gens de guerre, que j'ay mandé se trouver audict Tournay, n'y soyent bientost, j'ay bien voullu vous ramentevoir oultrefois icy, ce que par mes précédentes vous ay escript, de penser, avec les commissaires, à ce que pourra convenir, selfaire pour bientost achever de dresser les choses en ladicte ville, et la remectre en bon repos et deue obéissance; la deschargeant desdits gens de guerre, excuser du plus qu'on pourra les fraiz que vont sur leur entretenement; vous recommandant, mon cousin, la diligence requise.

Au regard de ce que désirez scavoir mon intention, sur ce que le capitaine Bacquin vous auroit dict, qu'il auroit charge de moy de faire sa levée, et assembler ses gens à St. Amand, et y faire sa principale résidence; il s'abuse bien fort en celà; bien entends-je de mons^r le cardinal (auquel ledict Bacquin a parlé sur cecy) qu'il auroit esté content (voyant la célérité que requeroit la levée desdits gens), que ledict capitaine fust quelques deulx ou trois jours audict S^t Amand, pour myeulx dresser le faict de sa charge; mais qu'il y tinst garnison ou résidence ordinaire, ny l'exercice de son estat le comporte, requerant qu'il soit le plus souvent par les champs, de ça et de là, ny les subjectz audict S^t Amand ont dessenty que ledict capitaine, avec ses gens, leur soit tousjours sur les bras, à leur grande foulle; et m'a aussy ledict seigneur cardinal prié de ne leur mectre sus telle charge, puys que luy et ses officiers sont prestz et promptz de mettre la main à ce que se pourroit offrir de besoing, et ses gens volontaires à y assister. Et n'entendant que ledict Bacquin doibge estre arrestement logé, ains vaguer de çà et là, pour exploicter, quand il ne sera retenu pour quelque besoing particulier, je luy mande par mes lettres ceste mienne intention; et qu'elle n'est qu'il doibge se loger audict S^t Amand, autrement que dict est, dont vous ay bien voullu advertir, afin que (le sçachant) teniez la main que ainsy se face. A tant, mon cousin, nostre Seigneur vous ait en sa saincte garde. De Bruxelles le ix^e jour de juing 1563.

Vostre bonne cousine,

MARGUERITE.

BERTY.

LXX.

Du 9 juing 1563.

Madame,

Suivant ce que V. Altesse m'a escript du 11e de ce mois, j'ay envoyer icy vj enseignes de gens de pied, des vj nouvelles que icelle faict lever maintenant, et que j'eusse partant à donner ordre de les loger et accommoder en ceste ville, pour leur venue, j'en ay communiqué avecq ceulx de ceste ville, lesquels se sont montrés fort estonnés d'entendre qu'on leur augmentoit encore le nombre des gens de guerre, oultre les gens de pied qu'ils ont, et ceulx des deux compagnies d'hommes d'armes qu'ils attendent cejourdhuy et demain; me requerant, à cest effect, que je vouluisse excuser quelques j enseignes nouvelles n'y entrent, alleguant que l'estat de la ville est à présent assez quoy et quiète, se offrans que les bons, d'icy en avant, tiendront la main de obvier à semblables inconvenients passés, aussy que les bourgois et habitans seront fort chargés et foullés, et que beaucoup des bons s'en resentiront.

Je leur ay faict responce, que j'ay demandé à Vostre Altesse le nombre qu'icelle y envoye lstheure, pour m'en s'embler qu'il convenoit, au temps que les demandis, et fera encore toutes les fois qu'ils vouldroient se desmander, comme ont faict ces jours passez, au reste que ce n'estoit à moy, ni n'avoys le pouvoir, de faire aucun changement en cecy, de plus que les enseignes estoient jà levées et prestes; mais qu'ilz pouvoient faire leurs remonstrances à Vostre Altesse, de ce qu'il leur plairoit, et que c'estoit à

icelle à y pourveoir, surquoy me sont venu dire, ce matin, qu'ils etoient resolu d'envoyer à cest effect ung de leurs conseilliers vers V. Altesse, pour luy faire les susdites remonstrances, me requerant l'accompagner d'ung mot de lettre, ce que ne leur ay voullu refuser.

De plus que leur requeste tend assez aux fins que V. Altesse m'ast rescript du iij^e^ de ce mois, affin que communiquissions, les commissaires de Sa Majesté qui sont icy et moy, sur le meilleur moyen que nous semblerait, pour tenir icy ces gens de guerre, le moins que on pourroit, tant pour éviter la despence, que pour aultres respectz; et en avons desjà commencé à traiter ensemble; mais on remit, à s'en resouldre d'en escripre leur advis, jusques à la fin de ceste sepmayne, pour se pourveir cependant tant mieulx informer du faict, et de l'estat de la ville, qui est certes, Madame, à présent assez quiète et paissible, comme je croy que V. Alt. entendra aussy par lesdicts commissaires. Tant y a, que cest affaire est assez doubteux; car quand on pense que ces gens sont les plus quoys, c'est lorsque la fantasie leur prend de faire ces desordres et ces preschies, et chanteries, et folies, tesmoing le dernier acte, qui en servira d'exemple; parquoy certes, Madame, je ne scavoye bonnement que dire en cecy, pour le meilleur, fors le remettre à Vostre Altesse d'en ordonner, ce qu'icelle en trouvera convenir, ayant ouy la remonstrance, que ce porteur a charge de luy faire, sinon me semble, que sy V. Altesse a envye d'excuser ceste despence, de ces gens nouvellement levés, apres avoir eu le resolust, advis desdits commissaires, la requeste presentée de ceulx de cette ville pourra servir, et venir à propos, comme sy V. Alt. fisse quelque chose à leur contemplation.

A tant, etc.

XXIII.

Mon cousin. Je suys advertie de bon lieu qu'il s'entend que Theodore de Bèze, qu'avez ouy nommer pour le principal, après Calvin, qui ait infecté la France, et y suscité et nourry les tumultes passez, n'osant plus s'y fyer pour le malheureulx meurtre, que l'on sçait qu'il a practiqué et procuré en la personne du duc de Guyse, ny sachant où se retirer, pour la dissention et contention, en laquelle il est entré avec ledict Calvin, pourroit bien se rendre secrétement en ces pays; et comme, entre aultres lieulx où vrayssemblablement il se pourroit adresser, s'il vient pardeça, est Tournay, j'ay bien voulleu vous signifier cestuy advertissement que j'en ay, afin que, le sçachant, faictes tout debvoir, et donnez ordre que, y venant ledit Bèze, il puisse estre descouvert et attrappé, si faire se pourra; et comme je ne doubte qu'il y a des franchois à Tournay, qui peult estre cognoistront ledict Bèze etc. beaucoup de legiers (1), et qui pour argent feriont beaucoup, le moyen seroit, pour parvenir à sa cognoissance, de traicter séparément avec cincq ou six, sans que l'ung sache de l'aultre, offrant à qui le delivrera quatre ou cincq cens escuz, vous requerant bien affectueusement, mon cousin, de vous employer en cecy, et faire faire les dilligences requises, avec la vigilance qu'il convient, à ce que homme si pernicieulx et pestifère, s'il est si osé que de se trouver en ce pays, se puisse descouvrir, et la chrestienneté en estre liberée.

D'aultre part, l'on m'advertist aussy, comment les sectaires de Vallenchiennes auroient envoyé querre (2) des

(1) *Legiers*, gens legers, faciles. (2) *Querre*, quérir.

prescheurs à Genève; parquoy il est besoing et vous prye, de soigneusement et par bonne dextérité, faire les offices requises, pour povoir venir à cognoissance et apprehension, de ceulx qui pourroient venir en ladite ville, ou desjà y estre, afin que, se faisant le chastoy convenable et exemplaire, de ceulx que l'on pourra attrapper, aultres soyent faictz saiges de demeurer au logis. A tant, mon cousin, nostre Seigneur vous ait en sa saincte garde. De Bruxelles le xj^e^ jour de juing 1563.

Vostre bonne cousine,

MARGARITA.

BERTY.

XXIV.

Du 12^e^ de juing 1563.

Madame.

J'ay veu par la lettre de V. Altesse, du ix^e^ de ce mois, que je receus hier soir, comment V. Alt. a resolu que deux des enseignes, nouvellement levées, entreront en ceste ville, et que, y estans arrivées, je renvoye le S^r^ de Dolhain à Philippeville, luy recommandant et enjoindant de tenir main que, tant marchant que logant par chemin, ceulx de sa compaguye ne s'escartent, ny foullent les povres gens suivant ce, arrivant les susdites deux nouvelles enseignes icy, dont toutefois, jusques astheure, n'ay rien entendu de leur venue, ne fauldray de dire au susdit S^r^ de Dolhain l'intention de V. Altesse, et le renvoyer vers Philippeville, ne soit que en ce pendant V. Altesse ne me commande aultre chose, sur la remonstrance que ceulx de ceste ville ont envoyé faire à icelle, par ung de leurs conseilliers.

Vostre Altesse ne me dict rien, par sa lettre, des 100 hommes de la compagnye du S^r^ de Beauvois. Sy icelle entend qu'ils ayent à demeurer icy, ou retourner à Arras, comme les aultres à Philippeville, il plaira à V. Altesse m'en mander son bon plaisir.

Madame, je ne fauldray aussy, conforme à ce que V. Altesse me commande de rechief, communiquer et aviser avecq les commissaires de Sa Majesté, estans icy, les moyens qu'on pourra trouver les meilleurs, pour bientost dresser et achever les affaires en ceste ville, pour la remettre en bon repos et deue obeyssance, et la descharger desdits gens de guerre, aussy d'excuser les frais, qui vont sur leur entretenement.

Vostre Altesse aura entendu, par mes précédentes, que les susdits commissaires avoient pris jour, pour la fin de ceste sepmaine, à y entendre; je rendray payne de prouver vers iceulx que adviseront à Vostre Altesse, de ce qui nous en semble, et nostre advis, le plus tost qui nous sera possible.

Ilz continuent encore en ceste ville d'estre bien quoys, sans faire nouvauté quelconque. Devant hier, jour du sacrement, se trouva beaucoup plus de peuple à la procession, que on y a veu de quelques années en ça.

Quant à ce que V. Altesse me mande, ne avoir donné charge au capitaine Bacquin de faire sa levée, et assembler ses gens à Saint Amand, ny y faire sa principale residence, ce qu'il m'ast affirmé et asseuré hier encore, plusieurs fois, estant venu vers moy m'advertir, qu'il y avoit dejà passé monstre, à partie de ces gens, avecq un commissaire, que mons^r^ le marquis de Berghes y avoit envoyé par ordonnance de V. Altesse, et me dict, que, de brief, il seroit prest de passer monstre du surplus de ses gens, me requerant d'y envoyer quelqu'ung de ma part, affin de la luy passer pour estre en mon gouvernement, je luy dis, que

je ne ordonneroye personne pour luy passer sa monstre, sans que j'eusse commandement de V. Altesse; mesmes, que ne trouvoye bon ce qu'il avoit faict jusques astheure et que j'avoys rescript à V. Altesse, pour en savoir son intention; que, jusques à en avoir responce, je ne luy en dirois aultre chose, sinon que je n'entendois point que luy, ni aultre, deusse assembler quelques gens, ny y résider avecq iceulx, en mon gouvernement, ni passer les monstres, sans ordonnance de V. Altesse; partant, que la procurasse, sy c'estoit la volunté de V. Altesse, comme il me l'affirmoit tant, ou qu'il eusse à se retirer, jusques à ce que j'eusse nouvelles de V. Altesse, parquoy maintenant, l'oyant, feray en ce selon que V. Altesse me commande.

Ma compagnye d'hommes d'armes est arrivée en ce lieu. Celle de mons^r l'admiral y sera bientost, estant en chemin. Ceulx de la ville, comme ilz ne sont accoustumé avoir garnison, s'en trouvent fort estonnez.

XXV.

Mon cousin. J'ay par l'ung des conseilliers de la ville de Tournay reçeu la lettre que les prévotz, jurez, mayeurs, eschevins et conseil d'icelle m'ont escript, afin que je n'y fisse entrer plus grande garnison; surquoy je leur ay faict response, telle que porte le double allant joinct à ceste, par laquelle vous verez comment se tient but principalement de mectre et establir si bon ordre en la dicte ville, que à l'avenir l'on ne vieigne, à chacun bout de champ recheoir en ces paines et perplexitez, esquelles nous mectent ces assemblées tumultueuses et séditieuses, lesquelles (comme toutes choses de ceste qualité vont toujours gaignant force, quand du commenchement ne s'y remedie) pour-

roient, en après, nous susciter des troubles de plus de difficulté, à quoy convient entièrement obvier tout ce que faire se pourra, selon que se dict bien amplement par ladicte lettre, et suyvant ce que desjà vous ay escript précédentement, adviser bien meurement avec les commissaires et aultres que bon vous semblera sur ce que conviendra, pour le vray remède à l'effect susdict, en quoy aultrefois vous prye, de bonne affection, vous employer de tout ce que pourrez, et ne faulray (ayant veu votre advis) de mon costé vous correspondre au possible. Et quand au nombre desdicts gens de guerre, il vous pourra mon cousin, souvenir, que bientost, après que ces assemblées etoient encommenchées, vous demandistes par votre lettre du viij^e^ de May, v^c^ ou vi^c^ hommes de pied, avec deux compaignies d'hommes d'armes, lequel nombre de gens de pied ne se passera gueres, quand l'enseigne du S^r^ de Dolhain sera parti dudict Tournay, suyvant ce que vous ay escript, par mes aultres précédentes, dont toutefois ne m'a semblé faire mention en ma lettre ausdits de Tournay, et pour raisons que je leur dis, par icelle, il n'y a pourquoy maintenant se fyer plus des mauvais et tumultueulx, que lors de vostre lettre du viij^e^ de may, dont j'ay bien voulu vous advertir et faire adresser la responce audits de Tournay, par voz mains, afin que la sachant, premier (1) que la leur faire tenir, vous puissiez tant mieulx la seconder. A tant, mon cousin, nôtre Seigneur vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles le xij^e^ joup de juing 1568.

R. V^t^.

Vostre bonne cousine,

MARGARITA.

BERTY.

(1) *Premier*, pour *avant*.

Post-Date. — Depuis ceste despechée, je me suys advisé de faire delivrer la principale responce à ceulx de Tournay, à leur conseillier susdict, afin qu'il ne retournast à mains vuydes, ayant ordonné que ceste vous seroit envoyée en diligence, de sorte que, la receuvant avec copie de ladicte responce, vous pourriez scavoir en temps ma résolution, et vous regler selon icelle.

XXVI.

Mon cousin. Respondant à votre lettre du xij^e^ de ce mois, je vous diray, en premier lieux, quant aux cent hommes du S^r^ de Beauvois, que, ayant mon intention esté qu'ilz deppient demeurer à Tournay, puysque ne vous escripvis d'en faire partir aultres que ceulx du S^r^ de Dolhain, j'entens encores qu'ilz n'en doibvent partir, jusques à tant que je l'ordonneray aultrement.

requiers, que commectez quelque ung, qui prenne la monstre de ceulx qui sont en votre gouvernement, et en signe le rolle, comme il appartient, à fin que, cela faict, ledit Bacquin puisse se mectre au devoir requis, sans aucun retardement. A tant, mon cousin, nostre Seigneur vous ait en sa très saincte garde. De Bruxelles le XV^e^ jour de juing 1563. N. V^le^.

Vostre bonne cousine,

MARGARITA.

BERTY.

XXVII.

De 15 de juing 1563.

Madame.

J'ay receu la lettre de Vostre Altesse du XIJ^e^ de ce mois, ensemble la copie de celle que Vostre Altesse escript à ceulx de ceste ville, par icelle que, nonobstant la remonstrance qu'ilz ont faict faire à Vostre Altesse, par l'ung de leurs conseilliers, que l'intention d'icelle est que les deux compagnies nouvelles entrant en ceste ville, celle ce, celle du S^r^ de Longattre y entra hier, et celle du S^r^ de Bellain y doibt entrer ce jourdhui soir. Le S^r^ de Dolhain partit hier avec sa femme, pour se retirer à Philippeville.

Je adviseray aussy avec les commissaires de Sa Majesté, estant icy, suyvant ce que Vostre Altesse m'escript, sur le remède de ceste ville, que j'ay jà escript, par mes précédentes, à Vostre Altesse; mais pour aulcuns affaires, qui sont survenuz ausdits commissaires, qu'ilz avoient dict de y entendre à la fin de la sepmaine passée, ne leur a esté

possible de y adviser plustost, ce qu'ilz feront néantmoins, le plus brief que faire se pourra.

Vostre Altesse aura entendu, par ma précédente du ix^e^ de ce mois, que sur ce que ceulx de ceste ville estoient venuz vers moy, me requerir que je voulluse excuser, que les deux susdites compagnies nouvelles n'entrassent en ceste ville, pour les raisons qu'ilz me dirent, contenues plus au long en ma dicte lettre, et ainsi que Vostre Altesse les aura peu entendre, par le conseillier qu'ilz avoient pour cest effect envoyé, vers icelle, je leur respondis lors, que le nombre, que Vostre Altesse y envoyoit, n'estoit que cesluy que j'avois demandé à icelle d'avoir, estant les choses au mesme temps en tels termes, qu'il estoit bien requis et necessaire, et seroit toutes et quantes fois que le mesme adviendroit, ce qui me semble encoires.

J'avois escript, par aulcunes mes précédentes, à Vostre Altesse, pour entendre ce qu'il plairoit à icelle ordonner, des cent hommes de la compagnye du S^r^ de Beauvois, estant icy restés, de se retirer ou demourer; partant il plaira à Vostre Altesse me mander sur ce son intention.

Madame. J'ay aussy reçeu lettres de Vostre Altesse, du xi^e^ de ce mois, par où elle me commande de m'informer de Theodore de Bèze, ce que je feray, par tous moyens que faire se pourra, et bien particulièrement je feray aussi le mesme, au regard des prescheurs de ces sectaires, pour ne pouvoir descouvrir et attraper aulcuns, s'il s'en trouve.

A tant, etc.

XXVIII.

Du 18e de juing 1563.

J'ay entendu, par la lettre de Vostre Altesse du xve de ce mois, que son intention est que les cent hommes de la compagnie du Sr de Beauvois demeurent en ceste ville.

Quant au capitaine Bacquin, je luy envoiray ung commissaire, pour prendre la monstre à ses gens, conforme à ce que Vostre Altesse m'escript, et quant je seray adverty de luy, qu'ilz seront pretz. Il y a cinq ou six jours que je l'ay envoyé chercher; mais l'on ne le scait trouver.

Madame, J'ay escript, par aucunes mes précédentes, à Vostre Altesse, comment Oger Camberbecque demonstre estre repentant de ses erreurs, et continue encore jusques à ceste heure. Et comme V. Altesse m'escript, par la sienne du iiije de ce mois, qu'icelle feroit remettre en avant et revoir les escripts, que il y a en son endroict, pour, après adviser ce que semblera se debvra faire, il plaira à Vostre Altesse me commander que je me y debvray regler et conduire.

L'on doibt tantost faire exécution de trois, qui sont bien mauvais garsons, et de mauvaise vye, lesquelz ont esté, tant au bois à la preschè, que de nuict aux chanteries par ceste ville; n'estant aultrement sectaires.

Hier matin je feis aussi prendre ung, que se dict natif d'Arras, lequel vouloit enseigner, en ung logis, aulcuns hommes d'armes de ma compagnie, qui m'en advertirent. L'on a trouvé une lettre sur luy, que l'ung de ses compagnons luy escripvoit, laquelle faict à présumer qu'il soit ung prédicant, et mesmement plustost franchois que dudict Arras. Je l'ay mis es mains des commissaires de Sa Majesté, estans icy, affin d'en prendre information, dont Vostre Altesse sera advertie paraprès. Ladicte lettre venoit

de Vallenchiennes, dont j'en ay envoyé la copie à mons^r le marquis de Berghes, avec la description du personnage qui l'a escript.

A tant, etc.

XXIX.

Mon cousin. J'ay voluntiers entendu par vos lettres du xv^e de ce mois, que les deux compagnies des S^rs de Longattres et de Bellain sont entrées en Tournay, et que ces sans les empeschemens, que ont eu, ces jours passez, les commissaires de Sa Majesté pardelà, vous et eulx adviser de mectre quelque bon remède et affaires de la ville, ce que ne puis encores delaisser de vous recommander, fort singulièrement.

Les cent hommes du S^r de Beauvois (que sont ja doibs quelque temps esté pardelà) vous les y pourrez faire demourer, et vous en servir comme des aultres. Les diligences que vous avez faict faire, de rechercher Théodore de Bèze, m'ont samblé très-bonnes, et le debvoir que encore vous y ferez rendre : et seroit une bien bonne œuvre de le povoir attraper; et affin d'y pouvoir mieux parvenir (estans personnaige si pernicieulx à la republique) je seray d'advis que vous fissiez mectre quelque bon pris sur la personne, au prouffict de celluy qui le pourra delivrer, vif ou mort. Et est personnaige de moyenne stature, portant barbe rare et à demi blanche, ayant le front large et hault. Vous requérant, pour fin de ceste, mon cousin, de bien bonne affection continuer de m'advertir de tout ce que passera pardelà. A tant, je prie le Créateur que, mon cousin, soit garde de vous. De Bruxelles, le xxij^e jour de juing 1563.

Vostre bonne cousine,

MARGUERITE.

BERTE.

XXX.

Mon cousin. Ce que je diray, en reponse à votre lettre du xviij de ce mois, ne sera fors que de louer voz bons debvoirs, au faict de la ville de Tournay, et de vous exhorter et pryer de les continuer, et bien meurement adviser sur le remede, què sy pourra mectre, obvier à l'avenir aux inconveniens, et procurer et establir bon repos en ladicte ville, avec confirmation de la s^te foy, et religion catholique, selon que vous ay escript, par plusieurs mes précédentes, par aulcunes desquelles aurez aussy entendu mon intention, touchant Ogier Camberlocque, par où ne feray icy repétition. Ains, pour fin de ceste, je pryeray le Createur vous avoir, mon cousin, en sa saincte garde. De Bruxelles le xxv^e jour de juing 1563. n. v.

Vostre bonne cousine,

MARGARITA.

BERTY.

XXXI.

Du 28 juing 1563.

Madame.

Suivant qu'il a plu à V. Altesse m'escripvre, des le iij^e de ce mois, et depuis par plusieurs fois, que je regardisse avecq les commissaires de Sa Majesté, estans icy, d'aviser les meilleurs moyens et remèdes qu'on pourra faire, pour bientost achever et dresser les choses en ceste ville, et la remettre en bon repos et deue obeyssance, pour la pouvoir

aussy descharger des gens de guerre, et excuser le roy bientost des frais et despens qui luy convient supporter, à cause des dits gens de guerre, avecq ce que leur long sejour en ce lieu tourne à grande foulle des bourgois, et manans de ceste ville.

Je n'ay failly faire mon debvoir, en souvent le ramentevoir, et en communiquer parensemble, avecques les commissaires, lesquels, pour aucuns respects, n'ont peu se deliberer de donner leur advis, sur ces points susdits, plustost que maintenant, pour leur survenir parfois en ce temps diverses occasions.

Ils escripvent presentement à V. Alt. leur advis, jointement luy envoient leur besoigne, de ce qu'ils ont faict, depuis qu'ils sont icy bien particulièrement, par où V. Al. verra bien au long, et pourra cognoistre l'estat en quoy sont les affaires présentement, en ceste ville.

Madame. De ma part je me trouve assez perplex de donner mon advis, de matière qui est de sy grande importance; toutesfois pour obeyr à ce que V. Altesse me commande, j'en diray ung mot à correction, ce qui m'en semble, qui est que le temps, que les sectaires se vouldront abstenir de leurs assemblées, tant de jour que de nuict, comme ils ont faict, depuis que les gens de guerre sont icy, il n'est besoing d'y en avoir nuls, mais aussi, quant ils se vouldront desmander, comme ont faict les jours passés, et que ceste fantasie leur prendra de richief, je ne sçay lors moyen ni remède, car s'ils ne se veullent desporter des dictes assemblées, presches et conventicules, pour toutes les bonnes ordonnances, que Sa Majesté a faict faire depuis deux ans, en ceste ville, où certes je trouve peu ou rien qu'on y puisse adjouster (de plus il y ast les placcarts ordinaires) de les pouvoir faire venir plus à la raison, que par y laisser quelque garnison; car de se fier des humeurs de tels gens, j'ay trouvé fort peu de fonde-

ment, et ne m'en oseray advancer, craignant les inconveniens, ors que je considère assez la despence, que se fera à Sa Majesté ladicte garnison : parquoy, jusques à ce qu'on ne pourvoye au point principal, qui est de la religion, en leur endroict je voy peu d'apparence de remède. Et quant à ce poinct, il est tel, et de si grande conséquence, que je ne me vouldroye présumer d'en donner quelque advis, pour le peu de jugement que j'ay, selon que j'ay encoire dit aultres fois à Vostre Altesse. Partant, Votre Altesse ayant consideré sur le besoigne des dits commissaires, et ce que luy escripvent, pourra adviser et ordonner, au faict de ceste ville, comme elle trouvera convenir; car de ma part n'en scauroye dire certes aultre chose, fors que je rendray tousjours toute payne et debvoir, d'obveyr en ce qui plaira V. Altesse me commander, en tout ce qui me sera possible.

Madame. Selon que V. Altesse me commande par sa lettre du xxij[e] de ce mois, j'ay faict mettre prix pour celluy, qui pourra livrer vif ou mort Théodore de Bèze, conforme à la description que V. Altesse m'en ast rescript. Et comme, par aultre du xi[e] de ce mois, V. Altesse me mandoit de mettre prix de 400 ou 500 escuz sur ledict Bèze, j'ay ensuivi ce mesme pied.

Je retiendray les 100 hommes de la compagnye du S[r] De Beauvois, avecq les deux compagnies des S[rs] de Longatre et de Bellain icy, jusques à ce que V. Altesse me commande aultre chose.

Madame. Comme j'ay esté icy, desjà passé quelque temps, sans me absenter, et que les affaires de ceste ville sont à-présent assez quiètes et quoyes, je vouldroy supplier V. Altesse, humblement, me donner congé, pour aller quelque temps vers Madame de Hornes, ma mere, pour aucuns affaires que j'ay, qui me sont d'importance : n'ayant voullu demander à V. Altesse congé plus tost, pour

estre lors les affaires de ceste ville, aux termes qu'elles estoient, encore qu'il me importoit beaucoup. En mon absence, mon lieutenant, le S^r de Moulbais, qui est icy résident, pourra donner ordre à ce qui pourroit survenir.

XXXII.

Mon cousin. Le comte d'Egmond m'a remonstré le besoing que la cité d'Arras auroit, que la compaignie du S^r de Beauvois y retournast, pour le peu de garde que (comme il dict) s'y faict; surquoy j'ay bien voulu faire ce mot, pour vous dire, s'il vous semble que à Tournay vous puissiez vous passer de ladicte compaignie, que la pourrez faire retourner vers sa dicte garnison.

D'aultre part, je n'ay, avec l'occasion de ceste, pu delaisser de vous faire entendre, sur le congé que par vostre lettre du xxix^e de juing demandez, pour aller quelque temps vers Madame de Hornes vostre mère, que l'on est présentement besoignant icy, sur l'advis qu'avez envoyés sur le faict dudict Tournay, comme aussy se faict joinctement sur celluy de Vallenchiennes, avec mon cousin le marquis de Berghes, estant icy, et que ne sçachant encoires quelle resolution se prendra de ce besoigne, ny quel debvoir sera requis (pour, estant arrestée, la bien executer et effectuer), je ne sçauroye encoires voir que les affaires puissent comporter votre absence de là, vous priant partant de y continuer encoires votre résidence, pour achever et parfaire ce que si bien avez encheminé et conduit, jusques icy, et de croyre, que pour le desir que j'ay, de vous complaire, ça m'est regret de voir les choses en termes que fault que soyez incommodé en vos affaires. A tant, mon cousin, je pryc le Créateur vous avoir en sa saincte garde. De Bruxelles le vi^e jour de juillet 1563.

Vostre bonne cousine,

MARGARITA. BERTY.

Du x juillet.

Madame,

Les Sieurs de Longatre et de Bellain m'ont adverty que le mois de gaiges, qu'on a donné à leurs compaignies, est expiré, et que à présent leurs gens sont du tout despourvus d'argent; car, pour se mettre en ordre au commencement, n'a pu estre sans despence; aussy qu'en ceste ville mesmes qu'ilz payent tout comptant, et ne leur donneroient à credict ung patart, selon que V. Al. entendra par ce porteur, qu'ils envoyent pour cest effect vers icelle.

Je n'ay voullu laisser l'accompagner de ceste, pour supplyer V. Alt. y pourveoir, craignant les desordres qui pourroient succéder, à faulte du payement.

La compagnye de Mons' de Beauvois part demain pour s'en retourner à la garnison en la cité d'Arras, selon que V. Alt. m'ast escript sur ses precedentes.

A tant, Madame, etc.

XXXIV.

(A l'Evesque de Tournay.)

Mon cousin. Apres avoir oy le rapport des commissaires du roy monseigneur estans pardelà, de l'estat auquel se retienne la ville et cité de Tournay, et n'ayans les ordonnances dressées dernièrement en l'an soixante et ung, pour le remède des affaires de la religion en la ville de Tournay,

que bien peu prouffité, et désirant appliquer quelque plus grand remède au mal qui y est, s'est prinse la résolution, que vous entendrez de nostre cousin le S^r de Montigny, et comme je ne doubte qu'il ne s'y emploie, conforme à la dicte résolution, et qu'il sçait estre l'intention de Sa Majesté de même, je vous ay aussi bien voulu prier très-instamment de vouloir en ceey correspondre audict S^r de Montigny, en tout ce que peult competer à votre office, et tenir la main que bon ordre soit mis es choses qui concernent l'estat ecclésiastique de ladicte ville, selon que cidevant et encoires dernièrement vous a esté escript, et que dudict S^r de Montigny le pourrez entendre plus au long, secondant au surplus audict S^r de Montigny, et aux commissaires de Sa Majesté, en tout ce que pourrez, et selon que entièrement j'ai en vous la confidence. A tant, mon cousin, je prie le Créateur vous avoir en sa saincte garde. De Bruxelles le xij^e de juillet 1563. v. v.^t

Vostre bonne cousine,

MARGARITA.

J. VAN DER AA.

A mon cousin l'evesque de Tournay, conseiller du privé conseil du roy monseigneur.

XXXV.

Mon cousin. J'ay reçeu vos lettres du xxix^e du mois passé, et ayant veu ce que vous m'escripvez par icelles de l'estat de la ville de Tournay, s'estant aussy examiné le besongne des commissaires celle part, le tout debattu, tant aux consaulx privé, que d'estat, se y est prins la résolution que

vous envoye avec coste, et si advertissons lesdits commissaires, qu'ilz n'ayent à partir, que préalablement ne soient effectuez les poincts reprins par ladicte résolution, esperant que de votre costel (et de ce vous requiers de bien bonne affection) vous vous vouldrez employer, à ce que incontinent se mectent à execution toutes choses, ainsi qu'elles sont reprinses audict escript, en faisant doubte que, comme doiz le commencement jusques à oyres, vous vous estes montré si voluntaire de favoriser en ceste affaire, lequel vous sçavez combien Sa Majesté at à cœur, vous y continuerez, et si tost que je voieray la disposition des affaires le comporter, je seray contente que vous faictes ung tour riere (1) Madame de Horne, votre mère, comme m'en avez requis par vos dictes lettres, et, d'icy à là, je confie que j'auray continuellement advertence, comme les choses passeront pardelà, ne vous faisant, pour ce coup, plus longue lettre, me remectant à ladicte resolution, et ce que vous entendrez desdicts commissaires, sur aultres particuliers poinctz. A tant, mon cousin, je prie le Créateur vous avoir en sa tres saincte garde. De Bruxelles le xij^e^ de juillet 1563. v. v.

Vostre bonne cousine,

MARGARITA.

J. VAN DER AA.

XXXVI.

Mon cousin. Retournant pardelà le président d'Artois, présent porteur, par lequel j'avois reçeu vos lettres du second de ce mois, et qu'il vous fera ample relation de ce

(1) *Riere*, devers.

que, sur le contenu de vos dictes lettres, et le besoigne de vous et des commissaires de Sa Majesté, estoit passé à Tournay, je ne vous feray icy long recit, me remectant du tout à ce que de luy pourrez entendre, apportant avecq soy, ledict président, la resolution que sur le tout a esté prinse, laquelle vous prie veuillez aussi tenir la main, qu'elle soit bien encheminée selon son contenu. Et ne veulx obmettre de vous merchier (1), mon cousin, de ce que, avecq si prompte volonté et affection, vous vous soyez employé en ceste négociation, dont je m'assure bien Sa Majesté prendra singulier contentement, comme aussi ne fauldray de rendre bon tesmoignage à Sadicte Majesté, du soing et bon office que y avez rendu.

L'on attend icy, pour cejourdhuy ou demain, les deniers, pour le payement des gens de pied, qui, s'encheminеront après pour pardelà, aussi ha l'on icy appellé les commissaires de monstres, desquelz l'on enchargera d'aller prendre la monstre des gens d'armes des ordonnances, affin de aussi recepvoir leur payement d'une demye année, eschеue à la Saint Jehan dernier, et que, après, ilz puissent retourner en leurs maisons. Et me remectant du surplus audict Président d'Artois, je prie le Créateur vous avoir en sa saincte garde. De Bruxelles le x^e^ jour de septembre 1563. v. v.

Vostre bonne cousine,

MARGARITA.

BERTY.

IIII / / / /

(1) *Merchier*, remercier.

XXXVII.

Mon cousin. Les prévôts, jurez, mayeurs et eschevins de la ville et cité de Tournay m'ont faict grande instance, par la requete cyinclose, afin que, suyvant la promesse à eulx faite, je les veuille descharger des hommes d'armes y estans, ensemble d'une enseigne de gens de pied, presentans à cest effect certaines leurs obligations, mentionnées en ladicte requête, dont aussi copie va quant à ceste. Et s'estant icelles vues, et les trouvant souffisantes, je me suis resolue les accepter au nom de Sa Majesté, et de, pour gratifier ausdits de Tournay, condescendre à leur requête en l'endroit desdits hommes d'armes et enseigne de gens de pied, suyvant quoy je vous requiers de les licencier, n'est que dpis ceste mienne resolution soit survenu quelque altercas, par où seroit besoing les retenir d'advantaige, auquel cas m'en advertirez incontinent. Bien entendje aussi que lesdits de Tournay debvront payer ce que se trouvera estre deu, pour le temps qu'ilz y auront esté, après l'expiration des trois mois. A tant, mon cousin, je prie le Créateur vous avoir en sa saincte garde. De Bruxelles le xxix^e^ jour de septembre 1563. M. X.

Vostre bonne cousine,

MARGARITA.

J. VAN DER AA.

XXXVIII.

Mon cousin. ~~Sur ce que les prévost et jurez de la ville~~ et cité de Tournay m'avoient fait remonstrer, par requête que comme les commissaires dernièrement surroguez,

pour parachever ce qu'estoit encommencé par les premiers, et ce que par les nouvelles ordonnances estoit commandé, passoient aussy (comme ilz disent) plus oultre à cognoistre de tous mesuz, et contravention des placcarts de Sa Majesté, emprendant (1) partant sur leur jurisdiction, je y vouldisse pourveoir, j'escripts présentement ausdicts commissaires nouveaulx, que, puisque l'exécution des placcarts et ordonnances de Sa Majesté est commise aux officiers du bailliaige, et magistrat de ladicte ville, qu'il convient leur laisser leur plaine et entière jurisdiction, affin qu'ils prennent meilleur regard de faire debvoir, et ne se puissent excuser sur aultres, delaissant (comme dict est) ausdits nouveaulx commissaires, de parensuyvir et mectre à execution ce qu'avoient encommancé lesdicts premiers commissaires, et parfaire ce que, par les dernieres ordonnances, est commandé. Et que sy, pour l'effect que dessus, ilz ayent à faire des sergeans, tant du bailliage que de ladicte ville, que mon intention est qu'ilz leur obeissent, et donnent assistence quant ilz la leur demanderont, et que ainsy leur puissent de la part de Sa Majesté commander. Dont, mon cousin, vous ay bien voulu advertir, affin que en soyez préadvisé, vous priant aussy de en ceey favoriser la charge desdits nouveaulx commis, et execution d'icelle, avecq le mesme zèle et affection, qu'avez sy bien faict jusques icy, et que Sa Majesté et moy en avons en vous l'entière fiance, commandant ausdits sergeans aussy le faire. A tant, mon cousin, je prie le Créateur vous avoir en sa saincte garde. De Bruxelles le ix^e^ jour d'octobre 1563.

Vostre bonne cousine,

MARGARITA.

VAN DER AA.

---

(1) *Emprendant*, empiétant.

XXXIX.

Du 15e d'octobre 1563.

J'ay reçeu la lettre de Vostre Altesse du ixe de ce mois, comme les provosts et jurez de ceste ville avoient faict remonstrance à Vostre Altesse, que les commissaires, dernièrement surroguez pour parachever ce qu'estoit encommenché par les premiers, et ce que par les nouvelles ordonnances estoit commandé, passoient aussi plus oultre à cognoistre de tous mesus, et contravention des placcars de Sa Majesté, emprendant sur leur jurisdiction, requérant partant que il pleuse à Vostre Altesse de y pourveoir; j'en ay communiqué avec ceulx de ceste ville, et lesdits commissaires, lesquelz m'ont dict qu'ilz n'entendent pas bien l'intention de Vostre Altesse, sur quelques poincts. Ilz désirent qu'il plaise à icelle leur en donner esclaircissement et declaration plus ample, suyvant l'escript qu'ilz envoyent présentement à Vostre Altesse, qui me semble sera bien requis, affin de les mettre hors de toute dispute. Quant est de moy, je ne feray faulte de faire toute l'assistance, et favoriser lesdits commissaires, en ce qu'ilz me requerront, pour le service de Sa Majesté et execution de leurs charges, en ce qu'il me sera possible, que j'ay faict jusques à présent, et feray tousjours, en tout ce qu'il plaira à Vostre Altesse me commander.

Madame. Il plaira aussi à Vostre Altesse me mander quels commissaires il plaist à icelle ordonner, pour passer la monstre, à la compaignye de gens de pied, qui demeure icy, veu que ceulx de ceste ville la payent, car le Sr de Cuncha m'a dict dernièrement que, sans ordonnance de Vostre Altesse, il ne s'en vouldroit mesler. Pour ne perdre temps, lorsque celle de Sr de Longattre fut l'avanthier, je y commis ung commissaire.

XI.

Madame,

J'ay receu le 25 du passé l'instruction qu'il a pleu à Vostre Altèze m'envoyer, suyvant le contenu de laquelle, quant au premier article d'icelle, j'ay mandé mes lieutenant et aultres officiers du roy au bailliage de Tournesis vers moy, lesquels m'ont monstré toutes les minutes des lettres qu'ils ont (pendant mon absence et signamment depuis septembre dernier) escriptes à Vostre Altèze et les responces qu'icelle leur a sur ce faict, de sorte que je trouve qu'ils ont bien et deuement effectué le tout. Le mesme ont faict aussi, en leur endroict, ceulx de ceste ville.

J'ay aussi parlé à mons. le vicaire et aultres officiers de l'évesque de ceste ville, et ceulx du chapitre, desquels je me suis informé s'ils ne me sçauroient particulièrement declairer chose concernant la religion, lesquels m'ont dit que non.

Après que me suis ainsi informé de chacun particulièrement, je les ay faicts tous assembler, devant hier, icy au chasteau, pour entendre et sçavoir l'estat auquel ladicte ville se retrouvoit, signamment quant au faict de la religion, lesquels m'ont, de commun accord, dict qu'ils voient bien que icelle va toujours en empirant, s'apercevant bien que le peuple ne frequente tant les églises, y oyant le service divin, comme ils souloient. Si est-ce, toutesfois, que chacun en son regard a faict toute extrême diligence et vigilance de y remedier, se pourvoians ceulx de l'eglise de bons predicateurs qui enseignent et instruisent le peuple, ayant tous promis de faire et continuer à

l'advenir, et n'obmectre riens de toute office et debvoir, en quoy ils sont tenuz.

Je leur feis, à l'heure, aussi lire toutes les ordonnances provintionales de Sa Majesté, faictes l'an passé, estans icy les commissaires, les interrogant et examinant sur chacun poinct d'iceulx, s'il y avait esté satisfaict, lesquels ils m'ont

Vostre Altesse a esté advertie, que le populaire de ceste ville a quelque fois usé, tant contre aulcuns du magistrat, que gens des eglises, et qu'elle avoit par plusieurs fois enchargé tant les officiers du bailliaige, que ceulx de ceste ville, pour en tenir bonne et ample information, affin d'en faire quelque chastoy, je me suis de ce informé, mais n'ay trouvé que de ceulx susdits a esté possible en remarquer, ny apprehender, que ung povre homme seul, qui eust offensé ce que dessus; lequel estoit fort ivre. Au reste je trouve, par tesmoignaige du curé de sa paroiche, avoir tousjours vescu en reputation de bon catholique et homme de bien, ayant eu grande repentance de ce qu'il en avoit faict. Nonobstant ce, touttes fois, a esté condampné, par trois diverses fois, faire reparation honnorable, en portant la chandelle; de sorte que depuis ne s'est faict chose semblable.

Au regard des assemblées, qui se sont faictes, tant aux portes du chasteau que ailleurs, toutes et quanttes fois qu'il est question de quelque apprehension ou pugnition de ces sectaires, j'ay proposé et mis en avant quel moyen il y aurait de garder et obvier auxdictes assemblées, suyvant le desir de Vostre Altesse. Ils m'ont diots que ceulx du bailliaige ont faict publyer ungne deffence à cest effect, auparavant mon rethour, commandant que nuls n'eust en ce cas à sortir de sa maison, ou de s'assembler par trouppe, soit audevant de la porte du dict chasteau, ou ailleurs, sur paine de la vye. Jusques à pires aussi l'on n'y a depuis faict nulle exécution. Touttesfois, advenant le cas, ils feront debvoir que ladicte deffence sera observée, aultant estroictement que faire se pourra. Partant m'a semblé requis d'en faire aultre ou nouvelle deffence, que jusques à ce qui se offre aultre occasion.

Au regard de ce qui me touche, comme il plaict Vostre Altesse me recommander encore ce faict de la religion, je

rendray payne en faire mon debvoir; aussy avant qu'il me sera possible, selon que j'ay faict jusques à présent.

Sy esse, Madame, à ce que j'ay peu resentir, de beaucoup de gens de bien, tant en particulier que en général, le mal est plus grand en ceste ville qu'il ne se desmontre; et que beaucoup sont escoutans les succès, que auront les Huguenots de France, en leurs affaires; mesmes que on doubte, sy on faisoit justice d'ung de ces sectaires en la ville publiquement, que le peuple ne le souffrirait, et s'y opposeroit. De faict, on l'a dict par la ville, depuis qu'on en ast exécuté aucuns en ce chasteau, « pourquoy on n'en faisoit astheur l'exécution à la ville au marché, et que on les meurdrissoit au chasteau? et que on le laisse de peur. » Tant y a, que on n'en peult trouver aultre auteur, que le bruict commun.

Parquoy (à correction) je seroye assez d'abvis, comme beaucoup d'aultres aussy, que, la première fois qu'on fera justice d'ung desdits sectaires, qu'elle se fisse à la ville publicquement; par ce moyen on pourra voir s'ils en feront empeschement, et cognoistre l'humeur et volunté qu'ils ont, ce qu'on ne peult faire sans en faire l'experience. Toutesfois n'ay voullu faillyr de advertyr du susdict à V. Altesse, affin que icelle ayant consideré le tout, commande ce qu'elle trouvera convenir pour le mieux, et comme il luy plaira qu'on en fasse.

Madame. Comme le terme de trois mois se expire dans 8 jours, que ceulx du vicariat et chapitre de Tournay, et aussy ceulx de ceste ville, ont pris à leur charge de payer les 60 souldars, levés lors, pour l'assistance du guet de nuict de ceste dicte ville, ils ont trouvé bon les continuer encoire pour ung mois, ors que les despens et mises soyent grandes, espérant que cependant les affaires de France prendront quelque fin, le remettant neantmoins au bon plaisir de Vostre Altesse.

Analyses critiques d'Ouvrages.

KLAGTSCHRIFT VAN JOAN. DESID. WAELCKENS, *pastor van Edelaere; of Audenarde door de Geusen ingenomen, anno MDLXXII.* Audenarde, Ch. Ronsse, 1836; in-8.° de 51 pages.

La ville d'Audenarde est du petit nombre de celles qui n'ont pas encore leur histoire locale. Guicciardin, Marchantius, Gramaye, Sanderus et quelques autres lui ont consacré à la vérité un article dans leurs descriptions de la Flandre, mais Audenarde a joué un assez grand rôle, pendant le moyen-âge, et surtout pendant les troubles du XVI.e siècle, pour que quelqu'un se charge de nous donner les annales complètes de cette ville. Elle renferme en ce moment des hommes très-versés dans l'histoire locale; espérons que l'un ou l'autre d'entre eux veuille bien entreprendre de combler la lacune qui existe encore par rapport à sa ville natale. Nous devons à l'une des personnes que nous voulons indiquer ici l'intéressante brochure qui va nous occuper. Puisque le *Messager* et le savant éditeur de Philippe Mouskes (1) ont déjà eu l'indiscrétion, si indiscrétion il y a, de révéler son nom, nous croyons pouvoir répéter

(1) *Chronique de Philippe Mouskes, publiée par M. le baron de Reiffenberg.* Introduct., LXXXII.

ici que c'est M. J. Ketele qui a fait connaître au public le poème de Waelckens.

Si Audenarde eut, ainsi que plusieurs de nos villes, beaucoup à souffrir, pendant les guerres civiles du XVI.e siècle, elle vit encore commettre dans ses murs des horreurs inouies. Les *Gueux des Bois*, étant parvenus à la surprendre en 1572, y commirent toutes sortes de cruautés. Ceux qui étaient demeurés fidèles au roi d'Espagne, furent en butte à leurs insultes, les magistrats maltraités de la manière la plus indigne, et quelques prêtres respectables, qui étaient tombés entre leurs mains, horriblement torturés et jetés dans l'Escaut. Van Meteren et les autres écrivains avaient rapporté ces événements très-succinctement : un poète de l'époque, Jacques Yetzweirts, y avait trouvé un sujet pour exercer sa verve; enfin, un Dominicain gantois, le père Louis Robyn, publia, en flamand, dans la première partie du siècle précédent, une *Histoire de l'origine, des progrès et de l'extirpation de l'hérésie, à et aux environs d'Audenarde* (1).

Ce père Robyn, qui avait eu accès aux archives d'Audenarde, nous a laissé un récit très-développé de l'entreprise des Gueux contre cette ville. Il eut connaissance d'une copie, d'ailleurs assez inexacte, à ce qu'il paraît, du poème de Waelckens, et s'apercevant qu'aucun autre document n'offrait autant de détails curieux, il le traduisit, pour

(1) *Historie van den oorsprong, voortgang en ondergang der ketterye binnen en omtrent Audenarde, enz., door P. Ludovicus Robyn.* Gend, 1753 in-12. C'est là la seconde édition qui ne compte que 220 pages. Elle n'eut probablement pas beaucoup de succès; du moins l'imprimeur en avait conservé assez d'exemplaires en magasin pour la faire paraître une seconde fois, en 1756 (c'est ce que prouve l'approbation), augmentée de 96 pages. Dans cette dernière partie, l'auteur traite de l'histoire des villages d'Asper et de Synghem et de la ville de Renaix, principalement pendant le XVI.e siècle.

ainsi dire, d'un bout à l'autre, de vers en prose, tout en consultant les auteurs imprimés qui fournissent quelques circonstances non rapportées par le curé d'Edelaere.

D'après ce que nous venons de dire, le public saura gré à M. Kobele, de nous avoir communiqué la source même, où le père Robyn avait puisé tout ce qu'il y avait de neuf et d'intéressant dans son livre. La valeur historique du poème de Wackens sera généralement reconnue, et on s'apercevra aisément que l'auteur n'a employé ni métaphores ni autres figures, aux dépens de la vérité. Il en résulte peut-être que, considérée comme poème, son œuvre offre beaucoup moins de mérite, et qu'elle rentre, en quelque sorte, dans le genre des chroniques rimées. Cependant, on y rencontre plus d'un vers assez bien tourné, et, de temps en temps, l'auteur ne manque ni d'élévation dans les idées, ni d'harmonie dans le style. Malheureusement, Wackens vivait à une époque, à laquelle les chambres de rhétorique suivaient la fausse direction qui avait été donnée à la prosodie flamande, par Mathieu De Casteleyn (1), le compatriote du poète qui nous occupe.

On sait que le réformateur du Parnasse flamand, s'était acquis une grande réputation par son *Art de rhétorique*, espèce d'art poétique qui a été généralement suivi jusqu'au commencement du XVII.e siècle. Voici entre autres comme en

---

(1) L'auteur de cet article possède un exemplaire peut-être unique d'une première édition du poème de Pyrame et Thisbé, par De Casteleyn. C'est un in-4.° orné d'un grand nombre de gravures sur bois. Il porte à la dernière page : *Ghéprint Tantwerpen binnen de Oamerpoorte in den Mol. By my Henrick Peetersen van Middelburch.* Sans date. On sait que Peetersen imprimait vers 1550.

Ce même poème a été reproduit dans l'édition des œuvres de De Casteleyn, imprimée à Rotterdam, en 1616.

par la Guicciardin, à son article d'Audenarde : *En best-aussi sorty Mathias Chastelein, homme de grand sçavoir et bon poëte, et lequel a eu l'honneur d'avoir esté le premier en ces quartiers, qui a reduit sous art, reigle et mesure la poësie vulgaire en la langue tudesque* (1).

De Casteleyn fut non-seulement le législateur des chambres de rhétorique, mais il fut encore un des membres les plus actifs de celles d'Audenarde. De là, nous ne pouvons pas précisément conclure, comme le fait M. Ketelaer, que Waelkens fut son disciple. Ce curé de Pamele et d'Edelaere, était notaire apostolique en 1566, et il semble avoir écrit son poëme vers cette époque, du moins évidemment après que la Belgique fut soumise de nouveau à l'Espagne. Il y a loin de cette époque à 1548, date de la mort de De Casteleyn. Waelokens écrivit dans un âge déjà avancé, comme il l'avoue lui-même; ainsi il peut avoir connu le premier, mais rien jusqu'ici ne le prouve.

Au reste, le goût pour les représentations des chambres de rhétorique était devenu, dans la première moitié du XVI.e siècle, une véritable passion pour les habitants d'Audenarde. Un auteur contemporain, Barlandus, nous sert d'autorité pour le fait que nous avançons. Dans son *Catalogus insignium oppidorum inferioris Germaniæ*, publié en 1532, au lieu de s'étendre sur la description topographique ou historique de la ville d'Audenarde, il se

(1) *Description de tous les Pays-Bas. Anvers, 1582; in-fol. p. 386.* — Guicciardin a tort d'affirmer que De Casteleyn fut le premier qui établit un système fixe pour la prosodie : il est évident que dès les XIII.e et XIV.e siècles, la rime, la cadence, le nombre des syllabes, etc., étaient déjà observés; mais dans le siècle suivant, on paraît avoir abandonné en partie les règles en usage antérieurement.

De Casteleyn mérite cependant, sous plus d'un rapport, d'être étudié, et son traité a été mal apprécié par la plupart des écrivains hollandais.

borne à reprocher aux habitants qu'ils s'adonnaient outre mesure aux récréations littéraires et théâtrales.

Nous transcrivons en note le passage curieux de Barlandus (1).

Dans les œuvres de De Casteleyn on trouve un *refrain* qui concourt à prouver avec quelle ardeur on cultivait la musique et la poésie à cette époque. Dans cette pièce consacrée à honorer la mémoire de ses collègues et amis qui l'avaient précédé au tombeau, il énumère une foule d'individus dont la plupart ont échappé jusqu'à présent aux investigations de ceux qui se sont occupés de notre histoire littéraire. Voici les noms qu'il cite : Henri in de Kalc, Pierre de Pape, Jean Steenweghe, Jean Van de Vivere Moenin, Guillaume del Meere, De Keysere, Gilles Lammins, Loeyken (Eloi) Voet, Arnould Kaen, Zeghere, maitre Josse De Pape, musicien, Jean Marrotten, *l'un mourut au-delà des mers, l'autre à Blankenberghe*, Adrien Masseel, Jean Remes, Jean Walkius (2), Jean Van Asselt,

(1) Alderiarum, *hoc est veteres Nervii, Flandriæ Belgarum provinciæ oppidum mediocris amplitudinis, nec inferioris ornatus, cives paris fortunæ habet. Qui histrionicæ ridiculæ arti plus satis afficiuntur et oblectantur : quod illis cum finitimis commune vitium est. Ars enim illa Reipublicæ tranquillitati obnoxia et mutandæ religionis non infima causa, dum dicendi et agendi libertate vanis fabulosæ nugacitatis blanditiis obtenta, in magistratum et optimates quævis impune jaciuntur : in clerum vero et religionem ludicra et sæpe impia ac blasphema jaculantur, ut in risum contemptumque veniant. Atque huc venerandæ religionis ceremonias inimica actione pro spectaculo in theatris proponunt, magnatum nævos sardonico risu carpunt, et nequaquam muta actione in vulgi cognitionem traducunt : et in cleri defectus humanitus commissos, amarulentis dicteriis invehuntur.* Voyez les *Historica Had. Barlandi.* Colon., 1603; in-12, pag. 244-245.

(2) Jean Walkins ne doit pas être confondu avec Jean Waelckens, curé d'Edelaere. Le premier était déjà mort en 1548, il était également ecclésiastique, puisqu'on lui donne l'épithète *heer*, réservée alors aux nobles ou aux gens d'église.

maître Jean Van de Vivere, le chirurgien (1), Jacques Robins, Jean Pillins et Jean Van den Hazenvelde. Tous ces individus sont indiqués comme déjà morts. Parmi les vivants, il n'est cité que Hermes, Jean Heindrics et Denis Vlamyngh.

De Casteleyn a ajouté à presque tous ces noms des épithètes curieuses qui nous donnent des renseignements sur la vie ou sur le plus ou moins de mérite de ceux qui les portaient. Nous avons dû les passer sous silence, car il ne nous est pas permis de nous étendre ici d'avantage à ce sujet. Cette longue énumération de poètes et de musiciens n'a été faite que dans le seul but de montrer combien les chambres de rhétorique étaient florissantes à cette époque à Audenarde, et pour prouver que De Casteleyn, n'étant point le seul homme qui, dans cette ville, cultivait les Muses, ne doive pas précisément être réputé le maître de Waelckens.

Il est temps de dire que le poème de Waelckens se compose de 167 strophes (2), de huit vers chacune. Toutes se terminent par une sentence ou un proverbe qui, pour la plupart, sont fort heureusement amenés, mais si dans le nombre il s'en trouve qui expriment des idées très-ingénieuses, d'autres par contre sont ou triviales ou froides. Au reste, cette chûte du dernier vers de chaque couplet, donne une tournure tout-à-fait originale à l'ensemble.

Il nous reste à ajouter un mot sur la manière dont M. Ketele a édité ce poème. Le manuscrit a été suivi avec une scrupuleuse exactitude, et si l'on en excepte deux ou trois fautes de copie ou d'impression, le texte est très-correct. D'après un usage établi depuis quelque temps, M. Ketele s'est abstenu d'introduire la ponctuation. Cela ar-

(1) Un deuxième du même nom.
(2) La dernière est marquée par erreur CLVII.

rêtera peut-être quelques personnes dans la lecture. Sans blâmer tout-à-fait ce système, pour une première édition d'un ouvrage resté inédit, nous ne voudrions cependant le voir adopter que pour des documents qui appartiennent à une époque tout-à-fait reculée. Alors le moindre changement au manuscrit peut être considéré comme un sacrilège. En ce cas, on reproduit la ponctuation de l'original; c'est ce que M. Ketele aurait pu faire également. Dans les poésies du XVI.e siècle, on se servait généralement de certains signes pour indiquer la coupe ou la chûte des vers. C'était ordinairement la virgule simple ou la virgule redoublée qui devait guider le lecteur. Apparemment le manuscrit en offrait-il des traces. Au reste, il serait très-facile d'indiquer le genre du mètre choisi par Waelckens; plusieurs de nos anciens poètes en offriront des exemples.

C. P. Serrure.

Catalogue of the Works of Art *in the possession of sir* Peter Paul Rubens, *at the time of his decease.* (1832), IV, 18 pag. et fac-simile.

Le séjour que Rubens fit en Angleterre, semble presque avoir naturalisé ce grand peintre dans ce pays si enthousiaste des chefs-d'œuvre de l'art. Aussi n'est-il pas d'Anglais, quelque peu amateur de tableaux, qui ne lui voue un véritable culte, une sorte de respect superstitieux. Parlez à un touriste sorti de Londres ou de Cambridge de la *Descente de Croix,* d'Anvers, ou du fameux *Chapeau de Paille*, et son admiration produira une explosion de louanges que la réputation du maître justifie autant que le fanatisme inné des Anglais pour la peinture.

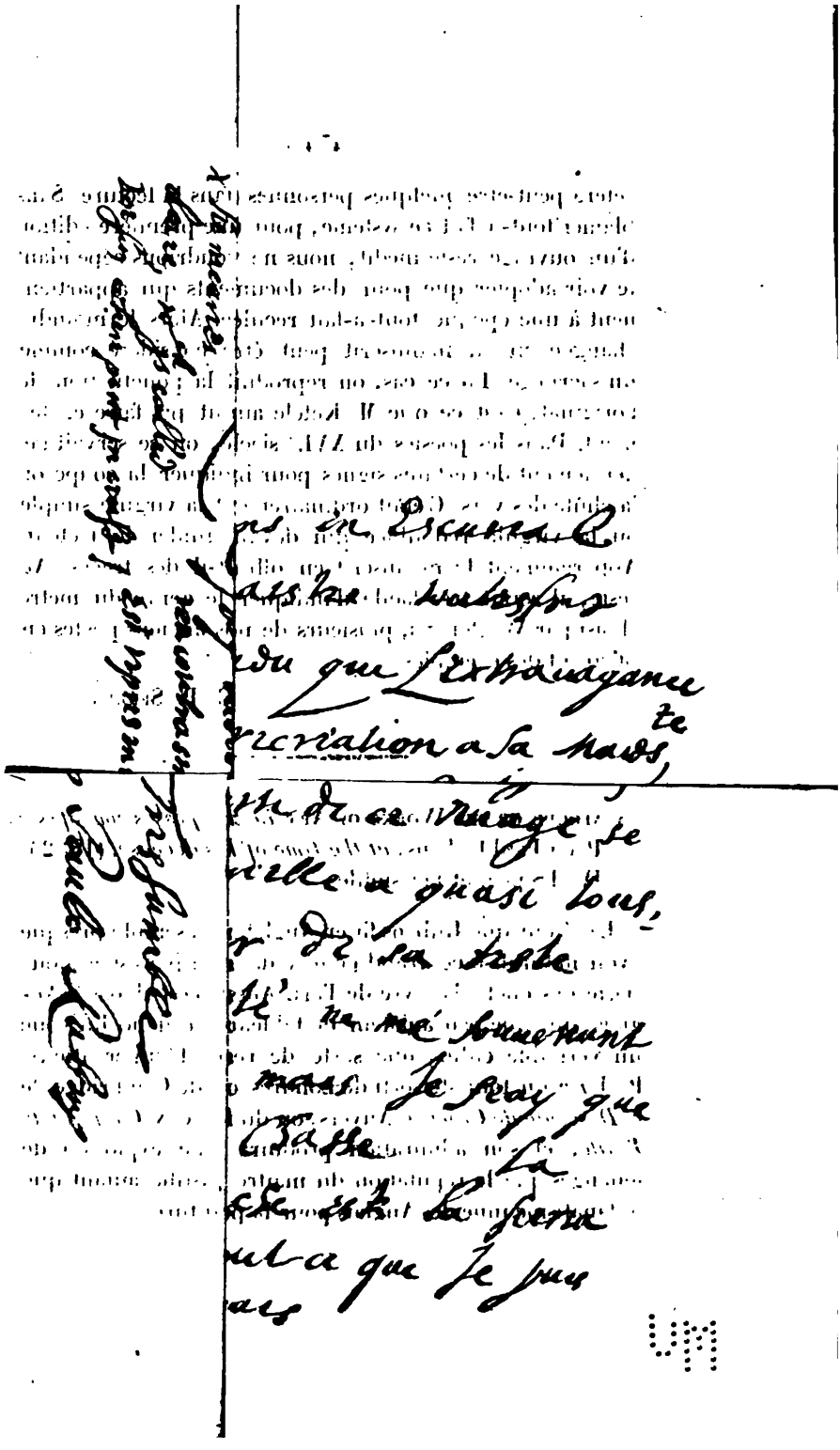

En général, on connait aussi bien en Angleterre que chez nous toutes les particularités qui se rattachent à la vie si pleine d'événements de Rubens. Les recherches, faites à cet égard, ont amené une foule de découvertes qui ont expliqué pourquoi il avait entrepris tel ou tel tableau, pour quelle raison il s'était rendu dans telle ou telle ville; on a fouillé dans sa vie de famille, dans sa vie d'intérieur, on a recueilli les moindres détails sur sa manière de peindre, sur ses habitudes d'artiste, sur les affections et les penchans de son ame. L'imagination même est venue au secours de la célébrité dont il jouissait; on a brodé des anecdotes sans fin sur ses femmes, sur ses amours, sur le luxe et la somptuosité de sa maison, mais par bonheur pour la vérité, on n'a jamais altéré son noble caractère ni sa réputation de peintre, si légitimement acquise!

Ceci nous amène à parler d'un intéressant opuscule qui, sous le titre de *Catalogue of the works of art in the possession of sir P. P. Rubens, at the time of his decease*, renferme une liste de tous les objets d'art trouvés dans la possession de l'artiste anversois, au moment de sa mort. Cet opuscule que nous devons aux soins de M. Dawson Turner, amateur éclairé de Yarmouth, est accompagné d'une lettre autographe de Rubens, qui n'a jamais été publiée jusqu'ici; nous la rapportons telle qu'elle se trouve sur le fac-simile ci-contre :

Monsieur,

Voicy la peinture de S. Laurens en Escurial achevée selon la capacité du Maistre toutesfois avecq mon advis, Plaise à Dieu que l'extravagance du sujet puisse donner quelque recréation à Sa Maiesté, la Montagne s'appelle la Sierra de S. Juan en Malagon, elle est fort haulte et erte, et fort difficile à monter et descendre, de sorte que nous avions les Nuées desous nostre veuue bien bas, demeurant en hault

le ciel fort clair et serain, Il i at en la summité un grande croix de bois, laquelle se decouvre aysement de Madrit, et il y a de costé une petite Eglise dediée à S. Jean qui ne se pouvoit représenter dedans le tableau, car nous l'avions derrière le dos, ou que demeure un eremite que voycy avecq son corico, Il nest pas besoin de dire que en bas est le superbe bastiment de St. Laurens en Escurial avecq le village et ses allées darbres, avecq la Frisneda et ses deux estangs et le chemin vers Madrid qu'apparoit en hault proche de Loupont, La montagne coverte de ce nuage se dit la Sierra tocada pour ce quelle a quasi toujours comme un voyle alentour de sa teste. Il y a quelque tour et mayson a costé, ne me souvenant pas de leur nom particulièrement, mais je scay que le Roy i alloit par occasion de la chasse la Montagne tout contre à main gauche est la Sierra y puerto de butrago. Voilà tout ce que je puis dire sur ce sujet demeurant a jamais,

Monsieur,

Vostre serviteur tres humble,

PIETRO PAULO RUBENS.

J'ay oublié de dire qu'au sommet nous rencontrasmes forze venayson * *comme est representé en la peinture.*

* *He meanes cleare w.ch is called venson when putt in crust!*

Le tableau, dont Rubens donne ici la description, paraît avoir été composé pour le cabinet du roi d'Angleterre, et envoyé avec la lettre que nous venons de rapporter à Sir Gerbier, qui était peintre du duc de Buckingham. Celui-ci écrit au sujet de cette œuvre à M. H. Murrey, qui était alors gardien du cabinet royal. Les deux lettres de Gerbier, envoyées à ce M. Murrey, sont datées de Bruxelles, des 31 mai et 2 juin 1640; il annonce dans la dernière, la mort de P. P. Rubens, et ajoute : *Jordaens reste donc main-*

tenant le premier peintre ici (en Belgique). Il termine en parlant de la vente remarquable de raretés, de peintures, de pierreries et d'autres objets précieux, qui aura lieu dans la maison mortuaire du défunt, et engage Murrey à lui adresser en temps des commissions et des billets de crédit, afin de faire des achats pour le cabinet de S. M. Britannique. Monsieur Dawson Turner a fait précéder cet opuscule d'une préface, où il donne quelques détails sur le *catalogue;* entre autres que les objets, mentionnés dans ce dernier, ont produit 25,000 livres, et que la veuve de Rubens avait excepté de la vente, d'abord les choses qu'elle désirait garder; ensuite, celles qu'elle ne voulait point voir vendre à cause des nudités qui les rendaient immorales et injurieuses à la mémoire de son époux. Du reste, les principaux acquéreurs à cette vente furent les souverains étrangers, surtout le roi d'Espagne. —

Parmi les tableaux de maîtres italiens, mentionnés dans ce catalogue, on en remarque plusieurs du Titien, du Tintoret et de Paul Veronèse. — Il s'y trouve aussi des Breugel, des Albert Durer, des Holbein, des Luc de Leyden et des Frans Floris; — des Van Dyck, des Brouwer et des Snyders. Le nombre des tableaux que Rubens avait en sa possession, s'élevait à 314, la plupart du plus grand mérite. — Parmi les choses rares et précieuses, citées dans le même catalogue, il y a des sujets sculptés en ivoire, d'après des dessins de Rubens et de Van Dyck. —

M. Dawson Turner a placé au bas des pages, quelques notes qui constatent les différences qui existent entre ce catalogue et celui publié en français, peu d'instants après la mort de Rubens. —

Jules De Saint-Genois.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE BELGIQUE.

Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année 1305, par L. A. Warnkœnig, traduite de l'allemand, avec corrections et additions de l'auteur, par A. E. Gheldolf. Tome II. Bruxelles, M. Hayez, 1836; in-8.° de 530 pages.

[Ce volume offre d'autant plus d'intérêt que l'auteur y a traité des anciennes institutions de la Flandre. Le texte se trouve accompagné de trente-huit chartes et autres documents presque tous inédits jusqu'à ce jour.]

Chronique rimée de Philippe Mouskes, publiée par le baron de Reiffenberg. Tome I. Bruxelles, M. Hayez, 1836; in-4.° CCCLXXXIV et 635 pages, *avec 4 lithogr.*

[C'est le deuxième volume des Chroniques belges publiées par ordre du gouvernement.]

Précis de l'histoire de la Belgique et des Belges, depuis l'invasion des Romains jusqu'à la réunion des principautés, sous Philippe-le-Bon, par Aug. Mauvy, professeur de belles-lettres, membre de plusieurs sociétés savantes. Bruxelles, De Prez-Parent, 1837; in-8.° de XXI et 282 pages.

[Ce volume est orné d'un portrait inédit de Charlemagne. L'auteur, dans la préface, promet de mettre en œuvre les matériaux qu'il a amassés pour le *Précis de l'histoire de la Belgique et des Belges, depuis la réunion des principautés sous Philippe-le-Bon jusqu'à nos jours.*]

Histoire de la Belgique, par J. P. J. Du Mont, bachelier ès-lettres à l'Université de France, professeur à l'Athénée, etc., à Anvers. Anvers, F. J. Janssens, 1836. Tome I. in-8.° de VIII et 414 pages. Tome II, 459 pages.

Histoire de la Belgique, par Coomans aîné, avocat, avec cinquante-deux gravures exécutées et composées par Joseph Coomans. Gand, J. Rousseau, 1836; in-8.° de 200 pages.

[La dernière livraison de l'édition française de cet ouvrage, qui complète le volume et le nombre de cinquante-deux gravures, vient de paraître.]

Notice sur la bataille de Courtrai ou des Éperons d'or, avec le plan de la bataille; publiée d'après les documents de M. Goethals-Vercruysse, par Aug. Voisin. Seconde édition, revue et augmentée de la description et du trait du tableau de M. De Keyzer. Se vend au profit des Beaux-Arts. Bruxelles, Berthot, 1836; de 68 pages grand in-8.° et de deux planches.

[C'est une seconde édition de cette notice qui a été insérée dans le *Messager* de 1834.]

S.t Lambert, patron des Liégeois, légende historique, dédiée à monseigneur Van Bommel, évêque de Liége, par J. F. X. Wurth. Liége, Jennehomme, 1834; in-12 de 336 pages.

Fêtes des nobles rois de l'Épinette (par Lucien de Rosny.); in-8.° de 4 feuilles, plus 7 pl. Impr. de Reboux-Leroy, à Lille, 1836. *Tiré à* 200.

Aperçu historique et raisonné des découvertes, inventions, innovations et perfectionnements en Belgique, dans les sciences, les arts, l'industrie, etc., depuis les Romains; par Octave Delepierre. Bruges, F. De Pachtere, 1836; in-8.° de 184 pages.

La Belgique pittoresque, Bruxelles, 1834-1836; in-4°.

[Cet ouvrage que la seule modicité du prix recommande, est une sorte de compilation assez bien faite des dictionnaires de M. Ph. Van der Maelen, et de nos différentes histoires de la Belgique; le texte est accompagné de quelques cartes et planches. Quoiqu'il y ait plus de deux ans que cette publication a commencé, elle n'est pas encore complète.]

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Manuel de l'histoire ancienne, par M. Heeren; traduction entièrement refondue et augmentée d'une introduction sur l'étude de l'histoire ancienne, par M. Baron, professeur au

annotée et à l'athénée de Bruxelles. Bruxelles, Hauman, 1834. in-8.°

(Cette nouvelle traduction, qui est l'une des plus soignées, vient, ainsi que l'introduction, d'être traduite en italien et réimprimée à Venise.)

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

La Gloire belgique, poème national en dix chants, suivi de remarques historiques sur tout ce qui fait connaître cette gloire, depuis l'origine de la nation jusqu'aujourd'hui, par M. Le Mayeur de Merprès de Rogeries. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1830; 2 forts volumes in-8°.

(Les notes historiques et littéraires de ce poème sont le fruit de longues et consciencieuses recherches : elles renferment beaucoup de renseignements inconnus jusqu'à ce jour. Ce sont surtout ces notes qui font rechercher cet ouvrage.

La première édition de ce livre ne formait qu'un seul volume.)

Notices biographiques, par Cornmans aîné, avocat. Gand, Vanaas et Rousseau, 1836; in-18 de 52 pages.

(Cet opuscule qui contient une vingtaine de notices pleines d'intérêt sur des savants recommandables et peu connus de la Belgique, n'a été tiré qu'à 55 exemplaires; l'auteur promet plusieurs brochures du même genre.)

Catalogue d'ouvrages belges historiques, littéraires et scientifiques, de la librairie de Vasses, rue des Champs, N.° 12, à Gand; in-8.° de 16 pages. N.° 1 et 2, novembre et décembre.

Additions et corrections à la notice sur les archives de la ville de Malines, de M. L. Gachard, archiviste du royaume, insérée dans son ouvrage, intitulé : *Collection de documents inédits*, etc. Malines, 1836; in-8.° de V et 169 pag.

LITTÉRATURE.

Verzameling der bysonderste dichtwerken van den wedstryd, zoo in de vlaemsche als fransche tael, plaets gehad hebbende ter kunstzael van vaderlandsche tael en dichtkunde, gezegd Rhetorica, onder kenzin : *Wat ryp, wat groen, komt wysheid voen;* te Oostende, op zondag 28 augusty 1836. Oostende, T. Vermeirsch; in-8.° de 32 pages.

(Cette brochure contient six poésies en langue flamande et le même nombre en langue française.)

J. H. Bormans in Acad. gand. prof. extraord. Prodromus animadversionum ad Sex. Aurelii Propertii elegiarum libros IV, et novæ simul editionis specimen. Lovanii, Van Linthout et Van den Zande, 1836; gr. in-8.° de VII et 34 pages.

Grammaire belge, par Guillaume Van West. 8.e Tirad, Van West frères, 1836; in-12 de X et 334 pages.

Études de littérature comparée, par Gobert-Alvin, officier de l'Université de France et membre de plusieurs sociétés savantes. Gand, Annoot-Braeckman, 1836; in-8.° de 253 pages.

BEAUX-ARTS.

Vues de la Hollande et de la Belgique, dessinées par W. H. Bartlett, esq., et accompagnées d'observations historiques et topographiques, par le professeur N. G. Van Kampen d'Amsterdam. Londres, George Virtue, 1836; livr. 1-5, 40 pages de texte, *avec vingt gravures et* 16 *gravures*.

[Toutes les planches, contenues dans ces premières livraisons, représentent des monuments ou des vues de la Belgique. La description qui est encore peu avancée, commence, après une introduction assez longue, par la Hollande.

Les gravures qui sont sur acier, sont d'une touche très-pure et d'un fini précieux.]

Compte-rendu du salon d'exposition de Bruxelles, par L. Alvin; avec gravures et lithographies dans lesquelles sont retracées les œuvres des peintres belges et étrangers, exécutés à l'école royale de gravure, et à l'établissement lithographique de MM. Bevilacqua-Pletinckx. Bruxelles, Meline, libraire-éditeur, 1836; gr. in-8.°

[Cet ouvrage paraît par livraisons de 5 planches avec texte. Il en aura dix, dont il en a déjà paru cinq. Les jugements de l'auteur du Compte-rendu sont écrits avec impartialité, et les gravures ou lithographies font le plus grand honneur à quelques artistes, parmi lesquels nous remarquons MM. P. Lauters, Van der Haert, Biloin et Fourmois.]

Catalogue of the works of art in the possession of sir Peter Paul Rubens at the time of his decease. (Yarmouth), 1832; in-8.°, IV, in-18.

[Avec un fac-simile d'une lettre inédite du grand peintre anversois. Cette rareté bibliographique, tirée seulement à cinquante exemplaires, dont il

s'en trouve un à la bibliothèque publique de Gand, a été publiée par M. Dawson Turner, qui possède une des plus riches collections d'autographes de l'Angleterre.]

Exposition nationale des Beaux-Arts. Explication des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, dessin et lithographie des artistes vivants, exposés au salon de Bruxelles de 1836. Bruxelles, VanDooren, 1836; in-12 de 54 pages.

[Ce catalogue contient 625 numéros.]

Recueil de costumes du moyen-âge, pour servir à l'histoire de la Belgique, par Felix Devigne. Gand et Bruxelles, 1835-1836; in-4.°, 1.er vol., 29 pages et 84 planches; 2.e vol. 4 pag. et 34 planches.

[Cet ouvrage paraît par livraisons; l'auteur est déjà arrivé au XIII.e siècle. Au commencement, il semblait trop s'éloigner de l'histoire du pays en puisant ses costumes dans des contrées entièrement éloignées de la Belgique; les dernières livraisons ont largement réparé cette faute.]

NUMISMATIQUE.

Catalogue d'une superbe collection de médailles et monnaies, délaissée par feu Messire C. P. J. De Neuf De Burgt. Anvers, Ancelle; in-8.° de 40 pages.

[Cette collection a été vendue à Anvers, le 24 octobre dernier. Elle se composait d'environ 950 lots de médailles proprements dites, de 400 lots de monnaies et de 43 lots de livres de numismatique. Quoique peu nombreuse, l'excellent goût qui avait présidé à sa formation, la rendait extrêmement intéressante pour l'histoire de notre pays.]

OUVRAGES PÉRIODIQUES.

Revue belge. Liége, Jeunehomme, 1836; in-8.°, livr. de juillet et d'août.

[Parmi les articles les plus remarquables que ces deux livraisons publient, nous citerons une *lettre à M. Michel Chevalier*, par Weustenraad. — *De l'horticulture en Belgique*, par Morren. — *Les derniers des Grignoux*, par Polain. — *Jean sans-pitié*, par le même. — *Maison de refuge pour les jeunes libérés et les enfants pauvres en Angleterre*, par Ed. Ducpétiaux.]

L'Horticulteur belge, journal des jardiniers et amateurs,

Tome III. 1836, livr. janvier - septembre. Brux., étab. encyclographique; in-8.°, 804 pages et planches.

[Ce journal paraît régulièrement tous les mois. Il se soutient avec beaucoup de succès. Depuis le mois de mai 1836, il se publie sous la direction de M. Drapiez, antérieurement à cette époque, le nom de l'éditeur principal ne figurait pas sur le titre.

Les gravures sont ou en noir ou coloriées, selon le prix de l'abonnement.]

Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles : séance du 5 novembre, 1836; in-8.°, N.° 10 de 5 feuilles d'impression et de 5 pl. lithogr.

[Ces bulletins se succèdent de mois en mois avec une constante régularité, et contribuent beaucoup à populariser les utiles et savants travaux de notre académie.]

SCIENCE ADMINISTRATIVE.

Exposé de la situation de la province de la Flandre orientale, arrêté en séance du 17 septembre 1836. Gand, Van Ryckeghem-Hovaere, 1836; 124 pag.

Rapport sur l'administrations et la situation des affaires de la ville de Gand, lu en séance publique du conseil communal, le 7 novembre 1836. Gand, C. Annoot-Braeckman; in-8.° de 64 pages.

Exposé de la situation administrative de la province de Brabant (par le baron de Stassart, gouverneur de cette province). Bruxelles, V.e Stapleaux, 1836; in-12 de 71 pages.

Nouveaux travaux périodiques, résultant des lois provinciale et communale des 30 mars et 30 avril 1836, ou supplément à l'Essai sur les besognes périodiques, publié l'année dernière, par H. D. V. De Kerckhove. Gand, C. J. Van Ryckegem, 1836; in-8.° de VI et 44 pages.

CHIRURGIE.

Manuel des bandages, à l'usage des étudiants en médecine, par F. Lutens, docteur en chirurgie et en accouchements, lecteur à l'université de Gand, etc. Troisième édition, augmentée des principaux appareils de déligation de M. Major,

de Lanzanne, avec planches lithographiées par M. Dewasme. Bruxelles, Tircher, 1836; in-12.

OUVRAGES DIVERS.

De l'instruction publique, par Ysabeau. Bruxelles, Adolphe Wahlen, 1836; in-8.° de 43 pages.

Description d'un appareil de sûreté, pour prévenir les diverses chances d'explosion des machines à vapeur, fonctionnant sous une pression quelconque, par D. Tack. Gand, Gyselink, 1836; in-8.° de 16 pag. et planche.

Souvenirs du pensionnat, par Mélanie Van Biervliet. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1836; 2 vol. in-32, 260, et 235 pages.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

Chartrier de l'abbaye de Parc-des-Dames. — Lors de la suppression de nos établissements monastiques, on fit en général peu d'attention aux richesses historiques que renfermaient leurs chartriers. Ainsi on est loin d'avoir conservé dans les dépôts publics tout ce que les archives de nos couvents offraient d'intéressant. Une partie a malheureusement été employée depuis longtemps par les relieurs, une partie encore a passé à l'étranger ou se trouve entre les mains de particuliers. Un heureux hasard a fait retrouver les diplômes de l'ancienne abbaye de Parc-des-Dames, près de Louvain. Un libraire de Paris avait acheté un certain nombre de pièces pour les vendre à Londres; un brocanteur de Gand avait retrouvé le reste. Heureusement le tout fut acquis [illegible]re ministre de l'intérieur, sur la proposition de M. Serrure et déposé aux archives générales du royaume à Bruxelles.

Ces documents, comme tous ceux des établissements religieux offrent des détails très-intéressants sur l'état et la condition des personnes au moyen-âge. Dans le nombre, il s'en trouve aussi qui nous apprennent quelques particularités sur les anciens ducs de Brabant. Nous en communiquons trois de ce genre à nos lecteurs.

La première est du duc Henri III, de 1258; la seconde, émanée de Sophie de Thuringe, seconde femme de Henri II, est de la même date. Cette pièce offre cela de remarquable qu'elle a été donnée à Rode-S.te-Agathe, village près de Louvain. Butkens (I, p. 238), la cite pour faire remarquer que la

duchesse avait apparemment un château dans ce village, qui lui avait été assigné pour douaire avec la terre de Corbeeck et autres biens. Dans la troisième charte, qui est de 1261, on rencontre un *Sygerus phisicus ducisse*. La mention d'un médecin de la duchesse de Brabant, à une époque si ancienne, est assez curieuse.

I.

Henricus, Dei gratia dux Lotharingie et Brabantie, universis presens scriptum inspecturis salutem. Noverint universi quod nos abbatisse et conventui de Parcho juxta Lovanium, cysterciensis ordinis, hereditarie contulimus, in territorio, sive parrochia de Betinchem, septem bonnaria paludis, parum plus vel minus; de quibus septem bonnariis annuatim in festo Natalis Domini ad censum viginti et quatuor solidos nobis persolvent. Et ut dicta collatio eis a nobis et a nostris successoribus in perpetuum firmiter observetur sigillum nostrum presentibus in testimonium et firmitudinem apposuimus. Datum apud Furam, in festo beati Martini hyemalis, anno Domini millesimo quinquagesimo octavo.

Cette charte est munie du sceau du duc, en cire brunâtre, légèrement endommagé.

II.

Sophia, filia beate Elizabethe, Lantgravia Thuringie, domina Hassie, quondam ducissa Brabantie, universis presens scriptum inspecturis salutem in Domino. Noverint universi quod nos abbatisse et conventui de Parco Dominarum juxta Lovanium, sisterciensis (sic) *ordinis, hereditarie contulimus in territorio, sive parrochia de Betinchem, septem bonnaria paludis, parum plus vel minus; de quibus septem bonnariis annuatim in festo Natalis Domini ad censum viginti et quatuor solidos nobis persolvent. Et ut dicta collatio eis a nobis in perpetuum firmiter observetur, presentem paginam ipsis dedimus in testimonium et firmitudinem sigilli nostri munimine roboratum. Datum apud Rode super Dilam, in cathedra beati Petri, anno Domini M.°CC.°L.°VIII°.*

Original, auquel appendent à double queue de parchemin, les débris du sceau, en cire verte.

III.

Universis presentes litteras inspecturis Arnoldus, dominus de Rotslaer, dictus dapifer Brabantie, salutem in omnium Salvatore. Quum ea, que in scriptis rediguntur, memorie firmius commendantur, ad universorum noticiam nunc et semper in posterum volumus pervenire quod Nos, divine pietatis intuitu, ob remedium anime nostre nostrorumque predecessorum, de consensu etiam et voluntate nobilis mulieris Beatricis, uxoris nostre, decimam majorem et minutam, quam in territorio et parrochia ecclesie de Ratslaer cum aliis bonis nostris a duce Brabantie in feodum tenebamus et habebamus, monasterio dominarum de Parcho, cysterciensis ordinis, per donationem inter vivos contulimus in elemosinam, et eam reportavimus in manus illustris matrone domine Aleidis, ducisse Brabantie, tutricis legitime terre Brabantie, et suorum liberorum, ad opus monasterii supradicti. Reservato tamen nobis jure patronatus dicte ecclesie, quod ad Nos et predecessores nostros, ratione feodi predicti, dinoscitur pertinere; in quo abbatissa et conventus monasterii predicti, virtute donationis hujusmodi, nichil juris sibi poterunt vendicare. Domina vero supradicta, ob remedium anime illustris viri domini H., ducis Brabantie, sui mariti, pie memorie, nomine suo et liberorum suorum decimam predictam monasterio supradicto in elemosinam contulit et eam in manus abbatisse dicti loci reportavit ab ipsa et suo conventu in perpetuum, ut suum allodium, possidendam. Acta sunt hec in Castro Lovaniensi anno domini M.°CC.°LX.° primo, feria quarta post festum beati Dyonisii; viro nobili domino Th. De Birbeke, Arnoldo domino de Walheem, Gerardo de Ysche, Willelmo de Berghen, Henrico de Oppendorp, Henrico Snepart de Herent, militibus; magistro Waltero de Valebeke, magistro Sygero, phisicho ducisse predicte, magistro Symone de Geldonia et magistro Petro, clericis, Scabinis Lovan. et pluribus aliis presentibus. In quarum rerum testimonium litteras nostras patentes contulimus abbatisse et conventui monasterii supradicti sigillo nostro roboratas. Datum anno et die supradictis.

Original, muni du sceau en cire, pendant à lacs de soie cramoisie.

Commission royale d'histoire. *Séance du 20 août 1835.* (1). — Après la lecture et l'approbation du procès-verbal, il est donné communication de la correspondance.

M. le ministre de l'intérieur consulte la commission sur plusieurs objets relatifs à l'histoire et à la littérature du pays.

M. le ministre des affaires étrangères répond à une demande qu'on lui avait adressée, qu'il a donné des instructions afin que la correspondance de la commission puisse lui parvenir par la voie diplomatique.

L'assemblée exprime sa reconnaissance pour les deux ministres.

M. Le Glay, archiviste du département du Nord, fait hommage d'un écrit de sa composition, intitulé :

Notice sur le village d'Esne, en Cambresis, suivie des chartes ou lois octroyées à cette commune et à celle de Walincourt. Cambrai, 1835, in-8.° de 29 pages.

M. Charles Purton Cooper, au nom de la commission des archives d'Angleterre, dont il est secrétaire, félicite la commission d'histoire de Belgique sur son entreprise, l'assure de la sympathie des gens de lettres de la Grande-Bretagne, et lui offre les ouvrages suivants :

Fines, sive pedes finium, edente Josepho Hunter. London, 1835, in-8.°, tom. 1.er.

Rotuli curiæ Regis, edited by sir Francis Palgrave. 1835, in-8.°, tom. 1.er.

Rotuli Normanniæ in turri Londinensi, asservante Thoma Duffus Hardy. 1835, in-8.°, tom. 1.er.

Proceedings and ordinances of the privy council of England; edited by sir Harris Nicolas. 1834, in-8.°, 4 vol.

Excerpta e rotulis finium in turri Londinensi asservatis, cura Caroli Roberts. 1835, in-8.°, tom. 1.er.

La commission vote des remercîments à M. Le Glay, à M. Cooper et à la commission des archives d'Angleterre.

---

(1) L'abondance des matières n'a pas permis jusqu'ici de donner tous les bulletins de la commission royale d'histoire. Le *Messager* reproduit ici le quatrième et donnera les deux autres dans le volume prochain.

M. Gachard communique à l'assemblée l'extrait d'une lettre que lui a écrite M. Kersten, rédacteur du *Journal Historique et Littéraire* qui se publie à Liége, au sujet de la résolution prise en la séance du 8 avril dernier, de faire insérer dans le *Messager des Sciences et des Arts* le mémoire sur les Bollandistes. M. Kersten le prie, dans cette lettre, d'offrir, en son nom, à la commission, l'insertion dans le *Journal Historique et Littéraire* de toutes les pièces ou mémoires qui se rattacheraient à l'histoire ecclésiastique du pays.

La commission, appréciant l'offre obligeante qui lui est faite, décide d'en remercier M. Kersten, et de l'informer qu'à l'occasion elle en profitera avec plaisir.

M. Warnkœnig écrit pour motiver son absence.

M. Willems annonce que le texte de Van Heelu est entièrement imprimé. De son côté, M. de Reiffenberg dépose sur le bureau la trente-neuvième feuille imprimée de la chronique de Ph. Mouskes.

L'institut historique de Paris témoigne le désir de recevoir les publications de la commission, et d'obtenir, par son crédit, les actes officiels de nos deux chambres, et les moyens de faire parvenir son bulletin en Belgique sous le couvert des légations belges.

La commission décide ensuite quelques questions de comptabilité et d'ordre intérieur.

M. Gachard obtient alors la parole, et lit la note suivante :

« J'ai été chargé, par M. le ministre de l'intérieur, au mois de juin dernier, de me rendre à Dusseldorff, pour y examiner le chartrier de l'abbaye et principauté de Stavelot, qui fait partie aujourd'hui des archives royales conservées en cette ville.

» La commission sait la célébrité dont le chartrier de Stavelot jouissait autrefois : chacun de ses membres a présents à la mémoire les termes dans lesquels en parlent les bénédictins Martène et Durand, qui le visitèrent au commencement du XVIII.e siècle (1); chacun d'eux se rappelle aussi les nombreux

(1) Voyage littéraire, tome II, page 131.

extraits que ces savants en ont insérés dans le deuxième volume de leur *Amplissima Collectio.*

» Ce chartrier n'a pas seulement pour nous l'importance que lui assignent les trésors de diplomatique qui y sont renfermés : il nous intéresse encore par sa relation directe à notre histoire nationale, la ci-devant principauté de Stavelot, à l'exception du district de Malmédy, étant, depuis 1815, réunie à la Belgique; et c'est sous ce dernier point de vue surtout, que M. le ministre de l'intérieur, dont la sollicitude pour la recherche et l'acquisition de nos anciens monuments historiques est infatigable, avait désiré que j'en fisse le dépouillement.

» Je me suis efforcé de remplir les intentions éclairées de M. le ministre. Je ne communiquerai pas à la commission le résultat de mes investigations, qui ont embrassé non-seulement la partie historique, mais aussi la partie purement administrative des archives de Stavelot, parce que je me propose d'y consacrer une notice spéciale et étendue, qui sera insérée soit dans la *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, soit dans un de nos recueils littéraires. Si j'ai parlé ici de l'objet de la mission qui m'a conduit à Dusseldorff, c'est qu'il a été l'occasion de recherches et de découvertes qui concernent plus particulièrement notre commission : je lui dois de celles-ci un compte exact.

» Les archives royales de Dusseldorff, l'un des plus riches dépôts de l'Allemagne, sont sous la direction de M. Lacomblet, conseiller de S. M. le roi de Prusse. Dès les premiers rapports que j'eus avec ce savant, aussi distingué par ses connaissances en diplomatique et en histoire que par sa complaisance, je lui donnai des détails sur les travaux dont s'occupe notre commission, et je réclamai son concours à l'accomplissement de la tâche qui nous a été confiée, dans toutes les occurrences où il pourrait nous être utile. Instruit que la chronique rimée de la bataille de Woeringen allait être incessamment publiée par notre honorable collègue M. Willems, M. Lacomblet m'annonça que le dépôt commis à ses soins contenait de nombreux documents sur cette bataille, qui n'est pas moins mémorable dans l'histoire des pays de Cologne, Berg et Juliers, que dans celle des duchés de Brabant et de Limbourg. A ma

demande, il voulut bien, pendant mon séjour même à Dusseldorff, en commencer la recherche; et, lorsque je quittai cette ville, il me remit une première liste de vingt-et-un de ces documents, tous originaux et appartenant aux archives du ci-devant archevêché de Cologne.

» Par l'analyse que je vais donner de cette liste, la commission jugera de l'importance des pièces qu'elle mentionne.

» 1° Lettres par lesquelles Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, promet d'aider Sifroid, archevêque de Cologne, envers et contre tous, spécialement contre Jean, duc de Brabant et ses alliés: 16 août 1284.

» 2° Lettres de confédération d'Eric, archevêque de Magdebourg et de vingt autres princes et seigneurs, avec Sifroid, archevêque de Cologne: 6 juillet 1285.

» 3° Lettres d'alliance de Sifroid, archevêque de Cologne, avec Walram, seigneur de Bercheim: 17 mars 1287.

» 4° Lettre de Rudolphe, roi des Romains, à l'archevêque Sifroid, qui l'avertit de la remise du jour fixé pour les conférences sur les causes de la guerre entre lui et le duc de Brabant: 9 mai 1287.

» 5° Compromis par lequel l'archevêque et le chapitre de Cologne, d'une part, l'abbé et le couvent de Prum, de l'autre, se soumettent à des arbitres, pour terminer leurs différends: 1289.

» 6° Accord fait entre Sifroid, archevêque de Cologne, et Walram de Juliers, prévôt d'Aix, à la suite des différends qui avaient existé entre eux. Il y est traité au sujet de personnes tuées à Woeringen et ailleurs, des prisonniers faits, des exactions, rapines et dommages commis, des destructions de villes et forteresses, mais spécialement au sujet de la captivité de l'archevêque: 19 mai 1289.

» 7° Pareil accord fait par l'archevêque avec Evrard de la Marck et Otton de Waldeck: le jour de l'Ascension 1289.

» 8° Traité entre Sifroid et Jean, duc de Brabant. L'archevêque promet de ne pas assister les adversaires du duc, dans la guerre qu'il soutenait contre le comte de Flandre: même date.

» 9° Accord conclu entre Sifroid, d'une part, Adolphe, comte

de Berg, et Henri, frère de celui-ci, de l'autre, au sujet des dommages causés par la guerre de Woeringen. L'archevêque, qui était encore captif, promet de payer aux deux frères 12,000 marcs, et de lui livrer, en attendant, plusieurs de ses châteaux : même date.

» 10° Lettre de Nicolas IV aux comtes Henri de Juliers et Adolphe de Berg, leur ordonnant de mettre en liberté l'archevêque Sifroid et tous ceux qui avaient été pris avec lui : 5 août 1290.

» 11° Lettre du même pape à l'évêque de Strasbourg; l'exhortant à se joindre à l'archevêque de Trèves, pour obtenir la mise en liberté de l'archevêque Sifroid : même date.

» 12° Lettre du même et de la même teneur, à l'évêque de Worms : même date.

» 13° Lettre du même aux citoyens de Cologne, afin qu'ils insistent auprès des comtes de Juliers et de Berg pour la délivrance de tous les prisonniers, ainsi que pour la restitution des biens leur enlevés : 9 août 1290.

» 14° Bulle du même pape, qui délie l'archevêque Sifroid des serments prêtés par lui, pour obtenir sa mise en liberté après la bataille de Woeringen : 18 janvier 1290 (1).

» 15° Lettre du même à Walram, comte de Juliers, le requérant de mettre en liberté tous les prisonniers qu'il détenait depuis la bataille de Woeringen, et restituer à l'archevêque et à l'église de Cologne leurs châteaux et autres possessions dont il s'était emparé : 21 janvier 1290.

» 16° Lettre du même et de la même teneur, à Evrard, comte de la Marck : même date.

» 17° Lettre du même aux archevêques de Mayence et de Trèves, leur mandant de remettre l'archevêque Sifroid en possession de ses terres, et de faire démolir les châteaux construits par ses ennemis : même date.

» 18° Lettre du même à l'évêque de Strasbourg, pour qu'il assiste dans cette entreprise lesdits archevêques; même date.

---

(1) Sous le pontificat de Nicolas, on fixait à Rome le commencement de l'année à Pâques. (*L'Art de vérifier les dates.*)

» 19° Composition faite entre l'archevêque Sifroid et Walram, comte de Juliers, au sujet de diverses avoueries, forteresses et terres : 9 mars 1290.

» 20° Assignation faite par l'archevêque Sifroid, au profit d'Evrard, comte d'Isenbourg, d'une rente sur son tonlieu des cervoises à Cologne, pour les dommages par lui soufferts dans la bataille de Woeringen : mai 1291.

» 21° Rôle d'une enquête tenue, d'après l'ordre du pape Nicolas IV, par les archevêques de Mayence et de Trèves, la 4e férie après la fête de saint Pierre et saint Paul (3 juillet) 1290, sur l'origine et les événements de la guerre éclatée entre les citoyens de Cologne, le duc de Brabant, les comtes Walram de Juliers, Adolphe de Berg, Evrard de la Marck, de Virneburg, Willenouwe, Waldeck, etc., et les seigneurs de Windecke, Reifferscheit, Dollendorff, etc., d'une part; l'archevêque de Cologne Sifroid, ses nobles, vassaux et confédérés, d'autre part; sur la bataille de Woeringen et la destruction du château de ce lieu; sur la captivité de l'archevêque, et sa détention dans le château de Nuemberg (aujourd'hui Burg), dans le comté de Berg. Ce rôle ne forme pas moins de vingt-et-une feuilles de parchemin, écriture très serrée. Vingt-six témoins furent entendus par les commissaires, savoir : 1. Werner, prévôt de l'église de St.-Géréon à Cologne; 2. l'abbé de Camp près de Rhinberg; 3. Wicbolde, écolâtre de l'église de Cologne; 4. Jean de Rennenberg, premier chantre (*corepiscopus*) de l'église de Cologne; 5. Gérard, chanoine de l'église de Cologne; 6. Jean, seigneur de Lewenberg, chevalier; 7. Evrard, noble homme, d'Isenberg; 8. Jean de Rheineck, prévôt de Ste.-Marie *ad gradus;* 9. l'abbé de St.-Panthaléon à Cologne; 10. l'abbé de Knegstede (*Knegstedensis*); 11. Hériman, abbé de St.-Martin, à Cologne; 12. Werner, abbé de Deutz; 13. l'abbé de Siegburg; 14. Reynard, prévôt de l'église de Bonn; 15. Conrard, prévôt de l'église de Rhees dans le duché de Juliers; 16. Salentin, chevalier, d'Ysenberg; 17. frère Rudolphe, moine de Camp; 18. Bernard, frère convers de Camp; 19. Ludovic de Bugstelle, chanoine de Cologne; 20. Gobelin de Odekenbach, chanoine de Cologne; 21. Gérard de Limbourg, chanoine de Cologne; 22. Englebert de Witerche, chanoine de Cologne; 23. Hériman,

pléhan de Frechen; 24. Daniel de Bagheim, chevalier; 25. Matthias, échanson de Nuenhar, chevalier; 26. Bouchard, chevalier, écoutète d'Andernach.

» Il n'aura pas échappé à la commission que sur ces vingt-et-un documents, il n'en est presque aucun qui n'offre un intérêt capital pour l'histoire des événements de la guerre de Woeringen; mais le dernier surtout, par sa nature, par les détails curieux qu'il renferme, est d'une valeur inestimable; peu de monuments de ce genre se sont conservés dans les dépôts d'archives.

» M. Lacomblet a eu la bonté de me promettre qu'il ferait copier toutes celles de ces pièces que M. Willems désirerait insérer dans sa publication, à l'exception toutefois de l'enquête de 1290, qui, à raison de son étendue et des difficultés que présente l'intelligence du texte, entraînerait un travail trop considérable : de celle-ci il prendra la peine de rédiger lui-même un précis analytique, qui satisfera à tout ce que réclame l'histoire. Il m'a fait espérer de plus qu'il continuerait ses recherches dans les autres parties du dépôt dont la garde lui est confiée, et particulièrement dans les archives du chapitre de Cologne, des ducs de Berg, de Juliers et de Clèves, qui doivent nécessairement renfermer aussi des documents relatifs à la guerre de Woeringen. Sur ces différents objets, M. Willems est entré en correspondance avec lui.

» Je propose que la commission écrive à M. le conseiller Lacomblet, garde des archives royales à Dusseldorff, pour lui exprimer tous ses remercîments des renseignements précieux qu'il a bien voulu nous fournir, et l'assurer de notre vive gratitude pour les communications ultérieures que son amour de la science et la sympathie qu'il porte à nos travaux, l'engageraient à nous faire. »

Cette prosposition est adoptée à l'unanimité.

Cette lecture achevée, M. Gachard reprend la parole en ces termes :

« Le chartrier de l'abbaye de St.-Martin, à Tournai, fut, en 1794, comme ceux de presque toutes nos autres corporations religieuses, transporté en Allemagne. Quelques années avant 1830, le gouvernement eut connaissance du lieu où il était

déposé : moyennant des arrangements avec les dépositaires, il le retira de leurs mains. Ce chartrier fait aujourd'hui partie des nombreuses collections rassemblées aux archives du royaume : il est riche en diplômes originaux, et il renferme aussi de très-beaux cartulaires.

» L'importance que la commission attache, à juste titre, à la publication de la chronique de Gilles Li Muisis, qui fut abbé de St.-Martin, m'engagea, ces jours derniers, à examiner en détail les documents de cette abbaye : je pouvais, avec quelque apparence de fondement, espérer d'y trouver des fragments de l'ouvrage de Li Muises. L'événement n'a pas, sous ce rapport, réalisé mon attente; mais mes recherches n'en ont pas moins eu un résultat heureux : elle m'ont procuré la connaissance du manuscrit dont je vais donner la description.

» Ce manuscrit, in-folio, sur papier, a soixante et un feuillets, portant les cotes 1-61. Il a été relié en parchemin dans le dernier siècle, et on a écrit alors sur la couverture le titre suivant : N° 2. *Cartulaires devers l'an* 1340, *où se trouvent quelques mémoires ou chroniques de dom Jacques Muevin, prieur du temps de l'abbé Ly Muisis, et son successeur l'abbé Muevin lui-même.*

» Des matières diverses sont rassemblées dans ce volume. Ainsi l'on y trouve, aux feuillets 1-2, un état de dépenses faites par l'abbaye en 1338 et 1339; feuillet 3, un état et changement des monnaies de France depuis 1316 jusqu'à 1350; aux feuillets 11-12, des ordonnances concernant les monnaies; aux feuillets 18-35, un démembrement des cens et rentes appartenant à l'abbaye. Mais la partie la plus importante en est une chronique qui commence à l'année 1296 et finit à 1340; elle comprend les feuillets 14-v° à 17-recto, en deux colonnes, écriture très-serrée.

» Le chroniqueur débute ainsi :

» « Anno domini m° cc°. xcvj°, Guido Flandrie comes Philip-
» pam filiam suam filio regis Anglie, absque voluntate et licentia
» Philippi regis Francorum, domini sui, tradidit in uxorem.
» Quod comperiens predictus rex Philippus, nitebatur con-
» jugium illud dissolvere : unde offensus comes, malo usus
» consilio, prefato regi Francorum domino suo remisit homa-

» [illegible] [illegible]. Quæ [illegible] [illegible]
» patriæ [illegible] [illegible] et [illegible].

Les faits [illegible] dans cette chronique avec la [illegible] concision : le soin avec lequel ils paraissent avoir été recueillis fait regretter que l'écrivain ne soit pas entré dans plus de détails. Je donnerai quelques extraits de son récit.

Le compilateur raconte la prise de Louis de Crécy par les Flamands :

» Anno Domini m° ccc° xxv°, Ludovicus, comes Flandriæ,
» [illegible] [illegible] consilio, villam [illegible] pro majori
» parte comburere fecit. Quod agnoscentes Flandrenses, unani-
» miter contra dictum comitem insurgunt, et consiliarios suos,
» videlicet dominum Johannem de [illegible] et [illegible] de
» [illegible] (?) milites, cum pluribus aliis, in oculis dicti comitis
» interficiunt, ipsumque cum [illegible] captum Brugis ducunt,
» et custodiæ mancipant. »

A l'année 1337, il parle, pour la première fois, de Jacques Artevelde, et c'est à l'occasion du soulèvement que fit naître la mise à mort, par les ordres du comte Louis, de Siger de Courtrai :

« Eodem anno, dit-il, Ludovicus, comes Flandriæ, fecit
» apprehendere quemdam militem cognomento [illegible]
» apprehensumque misit in carcerem pro eo quod [illegible]
» auxiliabatur regi Angliæ. Postea vero, cum in lecto [illegible]
» infirmus decubabat, decollari fecit, et bona sua sibi appli-
» cavit. Quæ res, ut quidam ferunt, fuit causa rebellionis
» Flandrensium. Quia ut hoc factum pervenit ad cognitionem
» villæ Gandensis, cujus idem miles civis fuerat, cives [illegible]
» requisierunt, sed rehabere non potuerunt. Quamobrem [illegible]
» [illegible] comitem arma et munitiones quasi ad bellandum
» paraverunt, simulque præfecerunt sibi quemdam qui vocaba-
» tur Jacobus Hartevelle, ad cujus nutum tota villa gubernabatur;
» nec comes hoc emendare poterat. Quod ut vidit, impetravit
» a rege Franciæ, [illegible] [illegible] [illegible]
» [illegible] ut rebelles contra dominum suum [illegible] [illegible]
» lica, fuerunt [illegible] [illegible] [illegible]
» [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
» [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Quelques particularités sur les circonstances du siége de Tournai par Artevelde et les Flamands en 1340, terminent la chronique. Je ne puis me refuser au plaisir de les transcrire ici :

« Anno supradicto, in die beati Ambrosii, fuit promulgata » sententia excommunicationis per episcopum Silvanectensem » et abbatem Sancti Dyonisii in Francia, super Flandrensibus, » et data eisdem dilatio hiis qui reverti vellent, usque ad festum Pasche proxime sequens.

» Eadem die, conestabularius Francie, cum Godemaro gubernatore, et aliis qui cum ipso erant ex parte regis, exeuntes de Tornaco, quamdam villam versus Aldenardam, vocatam Berneel, vastaverunt, et aliquos predantes, tandem ab inimicis prosecuti, Tornacum cum ignominia reversi sunt. » Quo facto, venit Jacobus de Hartevelle cum Flandrensibus, » et visa sunt eorum tentoria ab hiis qui in Tornaco erant de » nocte in Ramis Palmarum. Et die martis et mercurii sequentibus, plures villas circa civitatem combusserunt. Tunc » consilio civium, ac etiam gentium regis, suburbana civitatis » citra et ultra Scaldam et edificia extra muros, a communitate » civitatis combusta fuerunt, et asportata. Die autem mercurii » Flandrenses recesserunt. »

Les historiens de Tournai rapportent que, avant le XVIe siècle, la vigne était cultivée dans cette ville et ses environs. Les détails que donne notre chroniqueur, non-seulement confirment le fait, mais ils prouvent que cette culture était considérable :

« Ipso anno, dit-il à l'année 1331, vindemia fuit satis bona » et non multum habundans, sed vina fuerunt optima. »

A l'année 1332 : « Eodem anno, tanta fuit habundantia » vini inopinata, quod dolia vendebantur xviiij solid. paris. » fortis monete. »

Et en 1333, ce fut mieux encore; la récolte fut si abondante et si bonne, que l'on jeta le vin des années précédentes : « Fuit adhuc tanta habundantia vini, et vina tam bona, quod » nobis supervenientibus projiciebantur vetera. »

Je pourrais citer d'autres passages également curieux; mais cela me mènerait trop loin. La Commission daignera suffisam-

ment convaincue, par ceux que j'ai mis sous ses yeux, que la chronique dont j'ai l'honneur de l'entretenir, est un précieux monument pour l'histoire de la Flandre, autant que pour l'histoire particulière de Tournai.

» Il me reste à observer que, selon mes propres conjectures, d'accord avec le titre donné au volume dans le XVIII.e siècle, et avec des notes que j'ai trouvées ailleurs, elle aurait été compilée et écrite vers 1340, et serait l'ouvrage de dom Jacques Muevin.

» Une autre partie du même manuscrit mérite aussi quelque attention; c'est un mémorial de l'abbaye, depuis l'année 1308 jusqu'en 1366 : il comprend les feuillets 40 à 62.

» Les compilateurs de ce mémorial (car il est de plusieurs mains) se sont particulièrement attachés à tenir note des aliénations et des affermements des biens de l'abbaye; mais ils y ont aussi consigné des détails que doit recueillir l'histoire.

» Par exemple, à l'année 1323, il y est parlé du débat que fit naître l'élection de deux abbés, soutenus chacun par une partie des religieux : « Par lequel debat, mout de doleurs » avinrent al eglize, et grans povretés au couvent; car plu- » sieur dou couvent, constraint de necessités de vivres, prisent » plusieurs calistes, croix, phialetes, cappes, encensiers, po- » tenés d'argent, goundines, livres et autres juweaus del » eglize, si que riens ne demora a il puiscent mettre main, » et li autre, qui riens ne veurent prendre, queroient leur » vivres par leurs amis au mius que il pooient. »

» L'an de grasce m. ccc. et xxvj, à la translation mons.r S. Martin, estoit gardyens Johan de Sottenghien..... Et à le » S. Laurent apries, en celi an, revient de court de Rome li » abbés Thieris dou Parc, et ameua avoec lui j lombart auquel » il avoit convenenciet que il aroit cescun an ce. livres parisis » de rente. Et apries vinrent autre lombart, pardevant lesquels » li dis abbés fist obligier le simple couvent, par plusieurs » fies, dusques a le somme de vij m florences et plus, à payer » dedens le terme de j an, sous les paines des plus horribles » sentenses que on puist ne dire ne escrire. Et avoec che, » s'estoit obligiés il dis abbés envers les cambrelens dou pape » et des cardenaus, pour le service, en le somme de iij mil

» et v c. florences, et à dan Gillion de Warnave, jadis abbés, » sen predecesseur, une pension de cc. livres de petis tournois, » cescun an, tant com il viveroit.

» L'élection de Gilles Li Muisis est rapportée en ces termes :

» L'an de grasce m. coc. et xxxj, le deluns (lundi) après » *Misericordia Domini*, trespassa li abbés Theri dou Parc, et » fu dans (dom) Gilles Li Muisis, adonc prieus, esleus, par le » voie du saint Espir, abbés, le darrain jour d'avril nuit S. » Phelippe et S. Jakeme. Liquels eslius envoia à court à Rome, » et trouva que il et tous li couvens, cil qui obligié estoient » tout escumenyet : ensi estoit li elections nulle, car elle estoit » faite d'escumenyet, et par escumenyés. Non contreptant tout, » par le pourkat dan Lambiert, qui là estoit, li papes Jehan, » enqueste faite doudit eslut, le absost en plain consistore, et » puis le prononçat abbet. Si eut li dis eslens mout de doleurs » en celle année, et plusours travaulz pour se benediction avoir, » lequele il n'eut ne peut avoir pour les adversités qui sor- » venoient : tant que, à le pardefin, par lui, par ses amis, qui » grant argent presentèrent, il et tout si compagnon furent » absols, cil qui loyet estoient. »

» Jusqu'ici, on ignorait la date de la mort de *Li* Muisis. M. de Nélis l'avait fixée à l'année 1351. Dans la séance de la commission du 6 décembre dernier, notre honorable collègue M. Warnkœnig, s'appuyant sur la suite de la chronique de Li Muisis, conservée dans la bibliothèque de M.lle Le Candele de Ghyseghem (1), prouva que le savant évêque d'Anvers s'était trompé, puisque cette même chronique comprendit les événements de l'année 1352 ; mais là s'arrêtait sa démonstration, et il restait toujours à connaître en quelle année Li Muisis avait fini ses jours. Le Mémorial de Saint-Martin fait cesser toute incertitude à cet égard. On y lit, au folio 36 verso :

» L'an de grace m. coc. et lij, le jour de le dedicase de » l'église S. Martin de Tournay en mi octembre, trespassa li » abbés G. Li Muisis, qui fu abbés xvij, par l'espace de xxij » ans et plus, et fu ensevelis honnerablement d'encoste l'abbés

(1) Ce manuscrit appartient maintenant à l'état, il est conservé à la bibliothèque de Bourgogne.

» G. de Aele, de reverend pere en Dieu mons. Phelippe Derbois, » evesque de Tournay, presens les abbés de S. Gilain, Hanon, » Marchiennes, Cysoing, Castiel (Château-l'Abbaye), Vicogne » et l'abbé de Los. »

» A la suite de cette relation, sont des détails intéressants concernant le choix, fait par le pape, pour remplacer Li Muisis, de Jacques Muevin, le même que l'on croit avoir écrit la chronique dont j'ai parlé en premier lieu :

» Apries le sepulture, y est-il dit, fu assigné journee de » election, liquele premiere journee fali, et le secunde journee » fu faite, par escrutine, elections de dan Jehan Galet par le » prieus, sous prieus et le plus grans et sainne partie dou » couvent, et de dam Gossuin Bochet de la menre partie, a » savoir est : de six personnes, dont li iij estoient si cousin, et li » main vallable. Si plaidierent en court de Rome a Avignon, » et j fisent grans frais, et s'efforcha mout dans Gossuin de » diffamer le esliut de le plus sainne partie et les esliteurs en » court de Rome et partout, pour che que il ne pooit venir à » sen en tente, et mist grant painne que li abbés de Liessies fut » abbés de cheens.

» Mais li papes et aucun des cardenaus ne si vorrent assentir, » et, par le information dou dit dan Jehan Galet, esliut, de » pluseurs autres et ossi des cardenaus de Hostie, Tuelle et » Auchoirre, li dis S. peres Innocens, pape V, fist mander le » prieus clostrier de S. Martin de Tournay, dan Jakemon » Muevin, en se presence, et, lui venut, le pape estant en ville » noeve dalos Avignon, au premier consistore privet, le darrain » jour d'avril, nuit S. Phelippe et S. Jakeme, appellet ledit » prieus pardevant le pape et les cardenaus, et diligamment » exhminet pardevant tous dudit S. pere, tantost en che » meismes consistore, par l'accord de tous, le prononcha en » abbei, et, apries la consistore, li dis prius eslius li ala faire » reverence. Si le recut benignement et liement, et li dist que » il avoit eu le plus bielle promotion que il veist onques en » court.... »

» Je propose que ce manuscrit soit remis à M. Warnkœnig, éditeur des chroniques latines de Flandre, afin qu'il comprenne dans sa collection la chronique de Jacques Muevin. »

Cette proposition est adoptée.

Enfin, M. de Reiffenberg met sous les yeux de l'assemblée un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, comprenant, entre autres morceaux, les mémoires de Jean de Hennin ou Haynin, dont il a parlé dans la dernière séance, et qui devaient faire partie de la collection projetée par la commision de 1828.

Ce manuscrit, qui a appartenu au *Museum Bellarminum societatis Jesu*, est marqué E. 84-89. Les mémoires susdits y occupent 122 pages.

Voici les intitulés des chapitres :

Les causes de l'emprinse et voyaige que très haut et puissant prince Charles, conte de Charolois, fist en France en l'an M CCCC LXV.

Du premier voyaige que le conte de Charolois fist au pays du Liége après son retour de France l'an 1465.

La prinse de possession du conté de Haynau par le duc Charles de Bourgoine.

Le tiers mariaige de monsieur le duc Charles de Bourgoigne avec Margriete de Diorc (d'York), sœur germaine du roy Éduard d'Angleterre.

Le deuxième voyaige de Charles duc de Bourgoigne au royaume de France en l'an 1468.

Souhaitz (en vers) faictz à Tournay par quelques Franchois après la victoire de Mont-le-Héry.

Le manuscrit de Gérard étant indiqué comme finissant en 1476, il en résulte que l'exemplaire de La Haye est plus complet que celui de Bruxelles. Au reste, il serait bien à désirer, pour faciliter les recherches des gens de lettres, que le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne vît enfin le jour, ainsi que le propose le conservateur de ce précieux dépôt littéraire.

M. de Reiffenberg, qui, dans une séance précédente, avait été chargé d'examiner le catalogue des manuscrits de Bruges, si exactement dressé par M. Scourion, y a remarqué principalement les deux articles qui suivent :

482. *Chronycke van den lande en graefschepe van Vlaendren, gemaekt door Jor. Niclaeys Despars, poorter en inboorlynck der stede van Brugghe, bachelier in de regten.*

Cette chronique commence ainsi : « *Van Amphigurus, hoere vin den lande van Beck, namaels Vlaendren ghenaempt.* »

Elle est en deux volumes in-folio, écrits sur papier et d'une lecture difficile. Le tome 1er, 706 pages et une table des noms propres. Le tome 2e, 572 pages et une table. Il commence à Jean de Bourgogne, et finit au 12 octobre 1492.

Cette chronique est souvent citée dans l'ouvrage imprimé de Charles Custis, ancien échevin de cette ville, sous le titre de *Jaerboeken der stadt Brugge*, dont la dernière édition a paru en 3 volumes petit in-8°, l'an 1765, chez Joseph van Praet.

N. Despars fut bourgmestre des échevins de la ville de Bruges en 1578 et 1584. Il décéda en 1597. Son épitaphe, dans la chapelle de l'hospice de la Potterie dont il était tuteur, porte qu'il était *nobilis vir litteris et armis clarus,... nec non antiquitatis indefessus indagator.*

C'est abusivement que son nom est écrit *Despars* en tête du manuscrit cité et dans les *jaerboeken* de Custis. Plusieurs monuments irrécusables prouvent que son nom était *Despars*.

Parmi les quartiers de Fr. Aug. Croeser se trouve celui de Despars. Voy. *Abrégé chron. de la parenté de M. Michel Drieux*, p. 61.

Ph. de l'Espinoy, p. 225, mentionne, parmi les échevins de la ville de Bruges, un Jacques Despars, écuyer, auquel succéda Jean de Themseke, par lettres du 6 déc. 1572.

483. *Cronycke van Vlaenderen*, commençant ainsi : *Dit is de tafle van der cornike* (sic) *van Vlaenderen en der forestiers ende princhen, te weten VII forestiers ende XXVII graven van Vlaenderen, etc.*

Suit la table de 4 feuillets à 2 colonnes, puis : *Hier beghint de cornycke van Vlaenderen... anno domini 621, in de tyden dat Heraclius was paus van Rome.*

238 feuillets in-fol. à 2 colonnes, finissant *in laumaent LVV* (1485).

Philippe-le-Bon remplit depuis le folio 144 jusqu'au 238e qui est le dernier. Écriture du 15e siècle, assez grande.

L'auteur raconte, au fol. 79 verso, que le comte Baudouin, empereur de Constantinople, qu'on avait cru mort, à la suite

de la bataille d'Andrinople contre les Bulgares, avait été fait prisonnier et envoyé comme esclave en Syrie, où on lui faisait labourer la terre; là, des marchands d'Allemagne étant venus à passer auprès de lui, il comprit leur langage, et ceux-ci l'emmenèrent jusqu'à Cologne; d'où il envoya un message à la comtesse Jeanne, sa fille, pour lui annoncer son retour et que dans quatorze jours il serait à Lille; mais Ferrand, qui avait épousé Jeanne, le fit arrêter et pendre à un arbre, à un demi-mille de Lille, *daer nu 't clooster van Markette staet*, à l'endroit où était l'abbaye de Marquette. Cette anecdote est un appendice aux intéressantes recherches de M. le marquis de Fortia sur le faux Baudouin.

Au fol. 79 verso, à l'année 1234, il est dit que Jeanne, étant décédée, fut enterrée à ce couvent de Marquette qu'elle avait fondé et fait construire. Le texte ajoute :

Men wille zeggen dat in dat clooster daer den hooghen outaer staet, dat daer een boom stont van te vooren, daer de goede grave Boudin keyzer van Constantinople an gehanghen was, c'est-à-dire que la tradition rapportait qu'à l'endroit où était le grand autel, s'élevait jadis l'arbre auquel avait été pendu le bon comte Baudouin, empereur de Constantinople. De reste, pas la moindre observation pour décharger Jeanne ni son mari Ferrand de cette grave inculpation.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de la commission,
Baron de Reiffenberg.

Archives de la ville d'Ath. — Nous avons déjà eu occasion d'observer, dans le *Messager*, vol. III, p. 341, que les archives des villes du Brabant sont loin d'offrir la même richesse que celles de la Flandre. Il paraît que dans le Hainaut également, la plupart de ces dépôts, celui de Tournai excepté, ont perdu un grand nombre de documents qui devraient s'y trouver. La ville d'Ath a trouvé deux historiens dans De Zaman et De Bousu; cependant ni l'un ni l'autre de ces auteurs n'a tiré profit des anciennes chartes : peut-être avaient-elles, déjà, disparu à cette époque; toujours est-il qu'il n'en est resté qu'un très-petit nombre. Parmi celles que nous avons remarquées, il s'en

trouve une que nous donnons ici. De Saint-Genois, dans les *Monumens anciens*, indique une vingtaine de pièces relatives à la ville d'Ath, qui sont déposées aux archives générales à Lille.

Dux Guillaumes de Baivière, contes de Haynnau, de Hollande, de Zellande et sires de Frise, à no castellain, maieur et eskievins de no ville d'Ath, tant presens com advenir salut. Comme par boine deliberation et chertain avis sour chou eut de no consel, est assavoir pour le sauve et perpetuel garde et deffesce (1) de nous et de no ditte conteis, ayemes desirier, si com drois est, que cascuns soit adies apperillies et warnis de armes, selonch che que à lui appertient; nous vous mandons et commandons que vous faittes, accordes et faches crier nottorement et obtenir perpetuelement en no ditte ville que dores en avant, nuls ne soit tels, ne si hardis Lombars, Juifs, ne aultres, qui presteche ou fache prester argent ou aultre cose sour armure quelconques. Et que nuls aussi taverniers ou aultres les prenge en waige. Et s'il estoit aucuns qui prestat sus ne les recheuist en waige, si les fachies ravoir et randre à chiaus qui che sont requis en gestes; sans de chou aucun paiement faire. Et quiconque les mettra ou prendera en waige il soit enkeus en vint sols blans d'amende enviers nous, tant de fies et quantes fies on les encaigeroit ou prenderoit en wage. Si mandons encores et commandons à vous castellain, maieur et à tous aultres nos offiscyers, tant de no ditte ville, com d'ailleurs, en no ditte conteit, que pour cause de debtes, de lois ou amendes pecuniaulx, ne levés, fachés ou consentés y estre prises, ostées ou levées en no ditte ville les armures des habitans ou manans en yceli; car telle est no volenté et ordonnance. En tesmoing des quels coses, nous avons ches presentes lettres saiellées de no saiel. Faites et donné en no ville de Mons l'an de grace mil trois cens chinquente sys, le darrain jour do mois de febvrier (2).

---

(1) *Deffesce*, le signe de l'abbréviation manque, lisez *deffensce*.

(2) Cette pièce porte au dos : *Lettre des armures qu'on n'en pregne nulles en wage.*

Monument à élever à Grétry. — M. H. J. Orban, président de la commission de souscription pour le monument que l'on va élever à Liége à l'honneur de Grétry, vient d'adresser à MM. les souscripteurs une circulaire, pour les prier de remettre le montant de leurs dons au secrétaire M. Jenicot. M. Geefs travaille constamment pour hâter l'achèvement de la statue de Grétry.

Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand. — La société a résolu, dans sa séance du 11 décembre 1836, de mettre au concours les questions suivantes :

Histoire. *Eclaircir dans un mémoire historique un point quelconque de l'histoire des Flandres.*

Poésie. *Un poème flamand de 150 à 300 vers, dont le sujet laissé libre au choix des concurrents, doit être pris dans l'histoire de Flandre.*

Les prix qui seront décernés pour ces questions sont : pour la première question, une médaille en or, de la valeur de 250 francs, et pour la seconde, une médaille également en or, de la valeur de 150 francs.

Les pièces du concours doivent être remises, avant le 1.er octobre 1837, franc de port, à M. le professeur Arvin, secrétaire de la classe de littérature et histoire, demeurant à Gand, rue du Miroir, n.° 11.

Additions et Rectifications

POUR LES QUATRE VOLUMES.

VOLUME II, page 35.

Il a été donné dans le *Messager* de 1834, une notice sur le Mausolée de Josse de Joigny, qui se voit encore aujourd'hui dans l'église de Pamele, à Audenarde. Cet article était accompagné d'une gravure représentant ce tombeau. Mais on y a avancé par erreur que ce monument avait échappé à la fureur des iconoclastes du XVI.e siècle, cette méprise était provenue de ce qu'on n'avait pas communiqué en entier toute l'inscription du monument, et même qu'au lieu de représenter deux lignes de lettres sur le dessin, que l'on nous avait envoyé, on n'y donnait qu'une seule. Voici cette inscription qui se trouve en deux lignes sur les quatre faces du tombeau.

1.° Du côté que le monument a été représenté dans le *Messager*, on lit :

Sepolture de mess.re ioos de ioingny le premier. dict sire daudenarde. ber de flādres baron de
Pamele des terres dentre marcq et ronne etz mort l'an 1504
et de noble dame iosine

2.° Du côté des pieds :

de rokonghien
f.a mer robrecht (sic)

3.° Du troisième

s.r de la haye kercken etz morte l'an 1498 laquelle
sepolture ayant
des eglises l'an 1566 at este renouvellee par le s.r
moderne l'an 1619

4.° Ce côté n'a qu'une ligne qui termine l'inscription :

este brisee et ravagie

On s'apercevra facilement que la lecture de la première ligne du troisième côté se continue au quatrième.

Cette tombe est ornée de huit quartiers de noblesse. Ceux de Joigny sont : *toigny, escornay, quennoy, gistelle;* ceux de sa femme : *okegem, van gracht, heessene, halewin.*

Dans la même église et en face du monument dont nous parlons, se trouve une seconde tombe, mais d'un style beaucoup moins remarquable. Elle porte les quartiers de *Locquenghien* et *Vandergracht* et l'inscription suivante :

generosus ac nobilis phīs a locquenghien primvs istivs
familiæ baro de Pamella Ber flandriæ dictvs dnūs
de aldenarda dnūs terræ inter Maream et Rosnā, de la
haye etc. memor mortis.
nobilissimæ matronæ Valeriæ de Cottereav dni Joannis
Baronis de Iavsse filiæ svæ conivgi desi.mæ, et sibi
dolens poni cvr :
Abyt illa 29.° Ivny 1616 ætatis svæ 58
svbsecvtvs ipse 21° ian.: a° 1629 ætatis svæ 77
mori cogita
ne moriaris æternvm.

Même volume, page 150.

Les notices sur les tableaux de Stuerbout et la légende qu'ils représentent, n'étaient pas un sujet entièrement vierge. En effet, le tome XXIII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Histoire, pages 220-227, contient un mémoire du baron de Zurlauben, qui a échappé à M. de Keverberg. M. de Zurlauben, examinant la légende de Marie d'Arragon, femme d'Othon III, cite les deux tableaux placés autrefois dans l'Hôtel-de-Ville de Louvain, aujourd'hui au palais du prince d'Orange, à Bruxelles, et qu'il attribue à Holbein, au lieu de les restituer à leur véritable auteur. Nous ajoutons que l'inscription de ces tableaux annonçant qu'ils étaient tirés du chapitre CCLXXVI de la *Légende dorée* (dont M. de Keverberg et après lui M. Warnkœnig ont l'air de faire *une chronique de Louvain*), lui inspira des soupçons, et qu'il

fit des recherches dans le but de rejeter cette histoire au rang des fables.

Pour lui, il regarde Godefroi de Viterbe, imprimé dans Pistorius (*Rer. Germ.*, II, 1 et suiv., ed. Hanov., 1613, in-fol.), comme le premier qui ait rapporté le supplice de Marie d'Arragon. Or, il vivait en 1190. C'est sur un témoignage si fragile qu'Albert Krantz, Jean Cuspinianus, Baronius, le P. Noel Alexandre, Bayle, etc., ont adopté cette fable quoiqu'elle ne se trouve point dans des auteurs contemporains, tels qu'Hermannus Contractus qui écrivait en 1040, Glaber ou Radulphe de Cluny, Arnulphe de Milan, Lambert d'Aschaffenburg et Landulfe l'ancien, tous écrivains du XI.e siècle. Sigebert de Gembloux et le judicieux Othon de Freisingen, n'en disent rien non plus au XII.e siècle. Cette légende n'avait donc pas encore été imaginée.

Volume III, page 89.

Le portrait de Marie Stuart, dont il s'agit dans cette notice, est attribué par plusieurs connaisseurs d'Anvers, au pinceau de Pourbus; nous nous rangeons volontiers à cette opinion.

Dans le même article, pag. 96, liv. 12, *lisez* M.D.C.XX, au lieu de M.C.XX.

Volume IV, page 129.

L'inventaire des livres de Jean, dernier comte de Namur, avant son insertion dans le *Messager*, se lisait déjà, et même avec plus d'étendue, dans le Mémoire de M. De la Serna Santander, sur la *Bibliothèque de Bourgogne*, pag. 24.

Même volume, page 412.

L'intéressante notice sur le graveur De Meulemeester a été empruntée au journal flamand de *Gendsche Mercurius*. Il était signé dans cette feuille E. D. B. (Edouard de Busscher).

Nous nous empressons de réparer l'oubli de la rédaction du *Messager*, en indiquant ici la source où elle avait puisé.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1836.

1. Mémoires, Notices.

	Pag.
Notice sur le voyage de Van Ghistele, par A. G. B. Schayes.	1
Sur un buste antique, par J. E. G. Roulez.....	31
Esquisses biographiques de Liége, par M. L. Polain.....	41
Nouvelle espèce de Paludine, par G. D. Westendorp...	50
Cadres sculptés de L. Vandermeulen, par A. Van Lokeren.	54
Sur une collection de 180 volumes Mss, par L. P. Gachard.	62
Notice sur l'hôtel-de-ville de Gand, par A. Voisin.....	133
Recherches sur les coquilles fossiles, etc., par H. Nyst fils.	139
Revue succincte de quelques comptes de la ville d'Ypres; par Lambin.....	181
Notice sur le chanoine de Bast, par A. De Bast.....	199
Charles et Elegast, ancien roman en vers, traduit du flamand par J. de Saint-Genois.....	199
Rapport au ministre de l'intérieur, sur la publication des inventaires des archives, par Gachard.....	230
Observations sur un traité entre Guillaume I, comte de Hainaut, etc.; par R. Chalon.....	257
La Femme à deux barbes, tableau de Holbein.....	263
Notice sur la numismatique des Pays-Bas, par C. P. S., suivie de la description des médailles et jetons du XVIII^e^ siècle, dans les Pays-Bas autrichiens, par J. J. Raepsaet.	301
Peintures sur verre, etc.; par J. S. D. G.....	328

Notice sur Middelbourg en Flandre, par J. J. De Smet. 333
Lettres de Marguerite de Parme, etc.; publiées par J. F. Willems. 349, 421
Sur la naissance de Marguerite de Parme; par C. P. Serrure. 417

2. Analyses critiques d'Ouvrages.

Théorie de la statistique de Mone, par L. E. 74
Religion et amour, de P. J. F. De Decker, par J. S. 93
Code de l'officier de l'état civil, par H. Dutrieu. 101
Cours élementaire de prononciation, par Gobert-Alvin. 103
Hembyze, histoire gantoise, de M. J. De S.-Genois, par P. De Decker. 263
Du Caissier-général, de ses avantages, etc.; par Z. 281
Laruelle, drame historique de M. Th. Weustenraad, par Coomans 381
Les Antiquités de Rome, du baron Du Mont de Florgy; par A. Voisin. 390
Gedenkwaerdige gebeurtenissen, enz., door Lambin; par C. P. Serrure. 395
Klagtschrift van J. D. Waelckens; par le même. 468
Catalogue of the works of art in the possession of Rubbens; par J. De S.-Genois. 471

3. Bulletin bibliographique.

Histoire belgique 105, 284, 401, 478
Histoire générale 479
Géographie de la Belgique 107
Journaux historiques et littéraires 107, 288
Antiquités romaines 108, 286
Romans historiques. 108
Histoire littéraire. 480
Littérature, poésie. 108, 286, 401, 480
Jurisprudence, sciences administratives, économie politique. 109, 289, 405, 483
Bibliographie, biographie, histoire littéraire. 110, 403, 404, 480

Astronomie, géologie, médecine, chirurgie, botanique, etc. 110, 288, 289, 405, 483
Philosophie 110
Numismatique 288, 403, 482
Beaux-Arts 404, 481
Voyages 405
Ouvrages périodiques 482
Ouvrages divers 111, 406, 484

4. Chronique des Sciences et des Arts.

Chartes inédites sur les priviléges des Dinantais à Cologne. 112
Pierre tumulaire de Henri II, duc de Brabant 117
Société de médecine de Gand 119
Le comte de Buren 124
Etablissement géographique de Bruxelles 124
Archives de Flandre, à Lille 126
Inventaire des livres de Jean, comte de Namur 129
Prix proposé par M. J. B. d'Hane 129
Société des Bibliophiles de Mons 130
Collection de chroniques liégeoises 132
Numismatique 291
Archives . . . . . idem
Inscriptions de l'église de Hal 292
Philologie. — Sur le Reinaert de Vos 294
Architecture. — Tour de Notre-Dame, à Anvers 298
Ulphilas 407
Pierre tumulaire à Courtrai 408
Menace d'excommunication contre la duchesse de Brabant. 409
Nécrologie. F.-J. Goetghebuer, J. C. de Meulemeester et P.-J.-M. Van Lede 410, 412, 414
Société de médecine de Gand 415
Annales Rodenses 416
Bibliographie. — Librairie Vassas . . . . . idem
Chartrier de l'abbaye de Parc-des-Dames 484
Commission royale d'histoire 488
Archives de la ville d'Ath 503
Monument à élever à Grétry 505
Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand. idem